

PIÈCE 1-2



Diagnostic

(dont Etat Initial de l'Environnement)



***Rapport de présentation du SCOT de la
Communauté de Communes de la Haute Saintonge***

Le diagnostic dans le Code de l'Urbanisme

Aux termes de l'**article L141-3 du Code de l'Urbanisme**, le contenu du diagnostic dans le rapport de présentation est défini comme tel :

*Le **rapport de présentation** explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un **diagnostic établi** au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement de la population et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. »*

L'organisation du présent document

Le diagnostic de l'élaboration du SCoT de la Haute-Saintonge se compose de deux parties complémentaires, un diagnostic transversal et des compléments thématiques.

Une **partie transversale**, qui décrit de façon problématisée et globale :

- **Les évolutions récentes du territoire ;**
- **Ses problématiques spécifiques ;**
- **Ses enjeux à moyen et long terme.**

Ce diagnostic vise à fournir les données nécessaires pour comprendre la trajectoire du territoire, et pour introduire une réflexion sur le « projet de territoire » retranscrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Les cahiers thématiques fournissent, pour l'ensemble des sujets que le SCoT est amené à traiter, des données chiffrées, des faits spatialisés, des éléments de conclusion complémentaires :

- **Cahier 1.** Le mode de développement - Démographie et habitat
- **Cahier 2.** Le mode de développement - Économie
- **Cahier 3.** Le mode d'aménagement - Équipements, transports et mobilité
- **Cahier 4 .** L'Etat Initial de l'Environnement (EIE)

Chaque cahier comprend ainsi :

- Un « observatoire » qui décrit pour chaque thématique les tendances permettant d'appréhender la trajectoire du territoire et contribuant à caractériser, soit la mise en œuvre du SCoT, soit les impacts des évolutions en cours et projets ;
- Une « synthèse » exposant les atouts, les faiblesses et les défis du territoire dans ce domaine.

Le présent diagnostic réalisé en 2016 s'appuyait sur les données disponibles à l'époque et notamment sur l'INSEE avec une valeur de référence 2013.

Un chapitre d'actualisation des principales données est fourni à la fin du Diagnostic. Les nouvelles données Insee publiées début 2019 avec une valeur de référence à 2015 prennent en compte les effets prolongés de la crise économique et financière, mais ne modifient pas les analyses et enjeux.



Les territoires de comparaisons et la méthodologie d'analyse à l'échelle des bassins de vie.

Les cahiers thématiques, reprennent les grands indicateurs du territoire, à l'échelle du SCoT de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, en comparaison avec les territoires voisins (CA de Royan Atlantique, SCoT Sud Charente, SCoT de la Haute Gironde, échelle départementale).

Pour les besoins de l'analyse des dynamiques internes du territoire, certains indicateurs sont calculés à l'échelle des bassins de vie.

Les bassins de vie comme définit par l'INSEE, constituent le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

Leurs contours sont délimités en plusieurs étapes. Un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires sont tout d'abord définit. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, l'INSEE détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte.

Les bassins de vie pris pour référence sont les suivants :

- Bassin de vie de Gémozac
- Bassin de vie de Cognac
- Bassin de vie de Jonzac
- Bassin de vie de Barbezieux-Saint-Hilaire
- Bassin de vie de Pons
- Bassin de vie de Mirambeau
- Bassin de vie Cézac
- Bassin de vie Montguyon
- Bassin de vie Montendre
- Bassin de vie Coutras
- Bassin de vie Chalais
- Bassin de la Roche-Chalais – Saint-Aigulin

Les bassins de vie s'affranchissent des limites départementales et intercommunales, certaines communes du territoire appartiennent ponctuellement à des bassins de vie extérieurs à la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge, à l'inverse le bassin de vie de Saint-Ciers-sur-Gironde (en dehors du SCoT) se compose pour moitié de communes de la CC de la Haute-Saintonge. Pour ces raisons, le parti pris a été de modifier les périmètres des bassins de vie afin de prendre en compte les communes appartenant à des bassins de vie extérieurs du territoire, notamment aux franges:

- -Les communes aux franges nord appartenant aux bassins de vie de Gémozac et Cognac ont été intégrées au bassin de vie de Pons,
- Celles du bassin de vie de Barbezieux-Saint Hilaire aux franges Est ont été intégrées au bassin de vie de Jonzac ;
- La commune de Bedenac appartenant au bassin de vie de Cézac a été rattachée au bassin de vie de Montguyon;
- La Génétouze et la Clotte initialement rattachées aux bassins de vie de Chalais et Coutras sont intégrées au bassin de vie de Saint-Aigulin ;
- Les communes du SCoT au sein du bassin de vie Saint-Ciers-sur-Gironde constituent un bassin de vie autour du pôle de Mirambeau.
- Le bassin de vie de Montguyon avec pour seules communes, les communes intégrées au SCoT

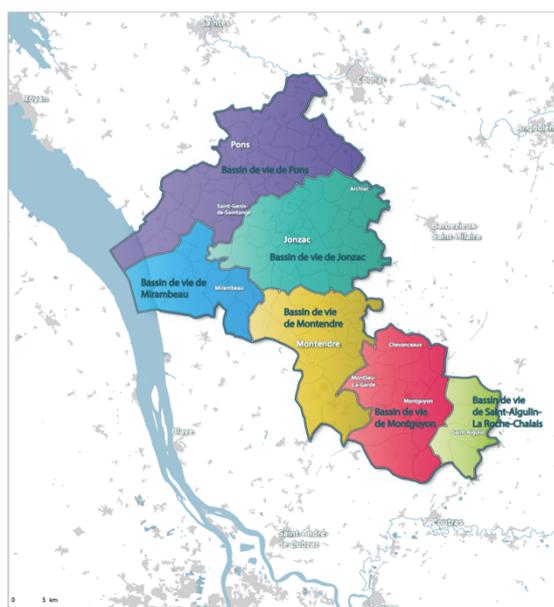




Les bassins de vie 2012
Source INSEE



Les bassins de vie reconfigurés
Source INSEE



SOMMAIRE

Diagnostic transversal

PARTIE 1 :	5
INTERFACE ET/OU ATTRACTIVITE PROPRE	5
UN MAILLAGE D'INFRASTRUCTURES FACILITATEUR D'INTERFACE	6
UNE REALITÉ PAYSAGÈRE AFFIRMÉE ET PARTAGÉE	8
UNE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE QUI SE RÉVÈLE PAR UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, MAIS AUSSI PAR L'ORIGINE ET LE PROFIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS	10
UNE ATTRACTIVITE AU-DELA DE LA PERIURBANISATION	12
UNE ATTRACTIVITE CHOISIE POUR LES SENIORS	12
UN PARC INADAPTÉ AUX EVOLUTIONS	14
UNE ÉCONOMIE A FORTE GRAVITÉ	16
DES FONCTIONS METROPOLITAINES TIMIDES ET DES EMPLOIS PEU QUALIFIES	18
PARTIE 2 :	20
UNE RURALITE INNOVANTE.	20
UNE AGRICULTURE QUI SE MAINTIENT	22
UNE FILIERE BOIS QUI INNOVE	23
UN PATRIMOINE ECLECTIQUE ENTRE HISTOIRE, TRADITION ET INNOVATION QUI TROUVE SON ORIGINALITÉ DANS LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX RESSOURCES ET AMENITÉS DU TERRITOIRE.	25
LE THERMALISME, UN MOYEN DE DIFFERENCIATION ET D'APPUI POUR UNE STRATEGIE ECO-TOURISTIQUE.	26
UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE PRENANT APPUI SUR L'ÉNERGIE.	27
DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES EN LIEN AVEC LES FILIERES REGIONALES	30
<u>SCHEMA DES ACCROCHES DU TERRITOIRE DU SCOT DE LA HAUTE-SAINTONGE AUX FILIERES ET POLES DE COMPETITIVITE REGIONAUX.</u>	31
PARTIE 3 :	32
<u>UNE IRRIGATION PORTEE PAR UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE VOLONTARISTE</u>	32
UNE STRUCTURATION DU TISSU ECONOMIQUE	34
UNE IRRIGATION AU SERVICE DES HABITANTS	36
UNE COUVERTURE NUMERIQUE RAPIDE EN PERSPECTIVE	38
UNE GESTION DYNAMIQUE DE L'ASSAINISSEMENT	39
UN TERRITOIRE QUI DOIT COMPOSER AVEC LE FACTEUR RISQUE	40
CONCLUSION	42



Cahier 1 - Le mode de développement - Démographie et habitat

DEMOGRAPHIE	44
POPULATION	44
UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE TIMIDE, SOUTENUE PAR UN APPORT MIGRATOIRE.	44
DES MIGRATIONS RESIDENTIELLES CARACTERISEES.	48
STRUCTURATION DE LA POPULATION	51
UN VIEILLISSEMENT DU TERRITOIRE MARQUE PAR LE DEPART DES POPULATIONS LES PLUS JEUNES ET L'ARRIVEE DE SENIORS.	51
MENAGES	54
UNE SURREPRESENTATION DES MENAGES DE PERSONNES SEULES.	54
LOGEMENTS	57
ETAT DES LIEUX DU PARC DE LOGEMENTS	57
TYPOLOGIE DU PARC DE LOGEMENTS	60
UN PARC DE LOGEMENTS PRINCIPALEMENT DE MAISONS INDIVIDUELLES AVEC UNE IMPORTANTE PART DE PROPRIETAIRES OCCUPANTS.	60
UNE SURREPRESENTATION DES LOGEMENTS DE GRANDE TAILLE, QUI INTERROGE SUR L'ADEQUATION AVEC LA STRUCTURE DES MENAGES.	60
CARACTERISTIQUE DU PARC SOCIAL DE LA CdC DE LA HAUTE-SAINTONGE.	63
MARCHE IMMOBILIER ET BESOIN EN LOGEMENT	65
DES PRIX COMPETITIFS QUI DYNAMISENT LES TRANSACTIONS IMMOBILIERES.	65
DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION	67
BESOIN EN LOGEMENT	68
SYNTHESE	70
ATOUTS	70
FAIBLESSES	70
DEFIS	70



Cahier 2 - Le mode de développement – Économie

PORTRAIT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	72
EMPLOI	72
UNE POLARISATION DE L'EMPLOI	72
TAUX D'ACTIVITE	79
TAUX D'EMPLOI	79
TAUX DE CHOMAGE	79
CARACTERISATION DE L'EMPLOI	82
UNE SPHERE PRODUCTIVE QUI BAISSSE AU PROFIT DE L'EMPLOI PRESENTIEL	82
LES SECTEURS ECONOMIQUES ET ANALYSE FONCTIONNELLE DE L'EMPLOI	82
DES FONCTIONS METROPOLITAINES TIMIDES	83
REVENUS	86
NIVEAU DE FORMATION FAIBLE MAIS EN PROGRESSION	88
LES ETABLISSEMENTS DU TERRITOIRE	89
LES PARCS D'ACTIVITES ET BÂTIMENTS À VOCATION ÉCONOMIQUE.	91
LES FILIERES	95
INDUSTRIE EXTRACTRICE, AGROALIMENTAIRE ET MANUFACTURIERE ENCORE FORTE	95
SPECIALISATION ET SAVOIR FAIRE INDUSTRIEL	95
FILIERE BOIS	97
TOURISME	100
UN TOURISME THERMAL	101
VERS UN ECOTOURISME ?	102
UNE OFFRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT DIVERSIFIEE	103
AGRICULTURE	105
UTILISATION DES SURFACES AGRICOLES	105
LES ORIENTATIONS AGRICOLES : UNE DOMINANTE VITICOLE AUX FRANGES INFLUENCEE PAR L'AOC COGNAC ET	
UNE DORSALE DE POLYCULTURE-POLYELEVAGE QUI RESTE MAJORITAIRE.	106
LES EXPLOITATIONS AGRICOLES	107
SYNTHESE	112
ATOUTS	112
FAIBLESSES	112
DEFIS	112



Cahier 3 - Le mode d'aménagement – Équipements, Transports et Mobilité.

EQUIPEMENTS	115
LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS	115
LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES	118
LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	118
LA SANTE ET L'ACTION SOCIALE	119
LES SERVICES AUX PARTICULIERS	122
L'OFFRE COMMERCIALE	123
LES EQUIPEMENTS DE SPORT, CULTURE ET LOISIRS	126
LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	128
LE RESEAU ROUTIER	129
LE RESEAU FERRE ET LA DESSERTE FERROVIAIRE	130
DES DEPLACEMENTS CONDITIONNES PAR L'UTILISATION DE LA VOITURE.	130
LE COVOITURAGE : ALTERNATIVE A LA VOITURE INDIVIDUELLE	130
L'OFFRE EN TRANSPORT EN COMMUN	130
LE TRANSPORT SCOLAIRE	131
VOIE AERIENNE	131
DES ITINERAIRES PEDESTRES, CYCLABLES ET EQUESTRES QUI QUADRILLENTE LE TERRITOIRE.	132
LA COUVERTURE NUMERIQUE	133
SYNTHESE	134
ATOUTS	134
FAIBLESSES	134
DEFIS	134



Cahier 4 - L'Etat Initial de l'Environnement (EIE)

I. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE	138
I.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET OCCUPATION DE L'ESPACE	138
I.1.1 UN TERRITOIRE LARGEMENT OCCUPE PAR L'AGRICULTURE	138
I.2. LE CADRE PHYSIQUE	141
I.2.1 UNE HISTOIRE GEOLOGIQUE QUI A FAÇONNE LES PAYSAGES	141
I.3. LES POLITIQUES EN VIRONNEMENTALES DE LA CC DE HAUTE SAINTONGE	143
I.4. ENJEUX	143
II. LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE	144
II.1. LES EQUIPEMENTS ET OUTILS DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES	144
II.2. LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES	144
II.3. LES SOUS-ENTITES PAYSAGERES	147
II.3.1 LA CHAMPAGNE CHARENTAISE	149
II.3.2 LA CAMPAGNE DE PONT-L'ABBE-GEMOZAC	149
II.3.3 LES « COTEAUX » AGRICOLES DE GIRONDE ET DE MIRAMBEAU	150
II.3.4 LE MARAIS DE GIRONDE	151
II.3.5 LA DOUBLE SAINTONGEISE	152
II.3.6 LE PETIT ANGOUMOIS	153
II.3.7 LES COTEAUX DU LARY	153
II.3.8 LES VALLEES	154
II.1. LES PAYSAGES BATIS	156
II.1.1 LE PATRIMOINE RELIGIEUX : L'ART ROMAN	156
II.1.2 UNE QUALITE ARCHITECTURALE RECONNUE	156
II.1.3 LES SITES INSCRITS ET CLASSES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES	161
II.1.1 UNE URBANISATION EN COURS QUI AFFECTE LES PAYSAGES	165
II.1.2 LES ENTREES DE VILLES ET LISIERES URBAINES :	166
II.2. ENJEUX	169
III. LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE	170
III.1. LES PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS DU TERRITOIRE	171
III.1.1 LES MILIEUX ASSOCIES A L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE	171
III.1.2 LES VALLEES STRUCTURANTES	172
III.1.3 LES FORETS ET LANDES	174
III.1.4 LES MILIEUX OUVERTS	176
III.2. LES MESURES DE CONNAISSANCES, DE GESTION ET DE PROTECTION	177
III.2.1 LES ESPACES NATURELS DE PROTECTION FORTE	178
III.2.2 LES ESPACES NATURELS DE GESTION CONCERTEE	178
III.2.3 LES ESPACES NATURELS INVENTORIES	187
III.2.4 ZOOM SUR LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU	188
III.3. LA TRAME VERTE ET BLEUE	190
III.3.1 ELEMENTS DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE A PRENDRE EN COMPTE	191
III.3.2 LA PREFIGURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SCOT	195



III.4. ENJEUX	196
IV. LES RESSOURCES NATURELLES	197
IV.1. LE SOUS-SOL ET L'EXPLOITATION DES CARRIERES	197
IV.1.1 LES CARRIERES SUR LE TERRITOIRE DU SCOT DE LA HAUTE-SAINTONGE	198
IV.1.2 EVOLUTION DES PRODUCTIONS SELON LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES	199
IV.1.3 L'IMPACT DES CARRIERES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES	200
IV.2. LA RESSOURCE EN EAU	201
IV.2.1 UN RESEAU HYDROLOGIQUE DENSE	201
IV.2.2 UNE RESSOURCE ABONDANTE	204
IV.2.3 DES DESEQUILIBRES SAISONNIERS DES EAUX DE SURFACE	205
IV.2.4 LES USAGES	207
IV.2.5 LA GESTION CONCERTEE DE L'EAU	216
IV.3. ENJEUX	223
V. LES POLLUTIONS ET NUISANCES	224
V.1. L'ASSAINISSEMENT	224
V.2. LA QUALITE DES COURS D'EAU AU REGARD DES OBJECTIFS DE BON ETAT GLOBAL	227
V.3. LA GESTION DES DECHETS	230
V.3.1 UN TERRITOIRE BIEN EQUIPE POUR LA COLLECTE, LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	230
V.3.2 DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES ET DE NOUVEAUX GISEMENTS DE DECHETS RECUPERES	231
V.4. LA QUALITE DE L'AIR	233
V.4.1 LES GRANDS ENJEUX LIES A LA QUALITE DE L'AIR	233
V.4.2 REPARTITION DES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES PAR SECTEURS	235
V.4.3 LES NOUVEAUX OBJECTIFS POUR LA QUALITE DE L'AIR	239
V.5. LE BRUIT	240
V.6. LES SITES ET SOLS POLLUES	242
V.7. ENJEUX	243
VI. LES RISQUES	243
VI.1. LES RISQUES NATURELS	244
VI.1.1 LE RISQUE INONDATION	244
VI.1.2 LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAINS	250
VI.1.3 LE RISQUE SISMIQUE	252
VI.1.4 LE RISQUE FEUX DE FORETS	253
VI.2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	258
VI.2.1 RISQUES INDUSTRIELS	258
VI.2.2 RISQUE NUCLEAIRE	259
VI.2.3 TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	261



VII. ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	263
VII.1. UN CONTEXTE REGLEMENTAIRE QUI SE RENFORCE PROGRESSIVEMENT	263
VII.2. LES OBJECTIFS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX	264
VII.2.1 LE SRCAE DE POITOU-CHARENTES	264
VII.2.1 LE SCHEMA REGIONAL DE RACCORDEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (S3RER)	265
VII.2.2 LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	266
VII.3. UN ENGAGEMENT CONTINU POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	269
VII.3.1 LES VULNERABILITES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	274
VII.4. ENJEUX	276
VIII. CONCLUSION	277
IX. ANNEXES	279
ANNEXE 1 - LISTE DES SITES INSCRITS ET CLASSES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES	279
ANNEXE 2 – INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE	286
ANNEXE 3 - LISTE DES ICPE SUR LE TERRITOIRE	294
ANNEXE 3 - LES OBJECTIFS ET LES DISPOSITIONS DU SAGE ESTUAIRE ET MILIEUX ASSOCIES :	300
ANNEXE 4 - LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DU SAGE CHARENTE EN COURS D'ELABORATION	303
ANNEXE 5 - LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DU SAGE SEUDRE EN COURS D'ELABORATION	304
ANNEXE 6 - LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES	306
ANNEXE 7 - LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES	307
ANNEXE 8 - LES STATIONS D'EPURATION	309
ANNEXE 9 – CARTES ISSUES DU PLAN D'ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI 2016-2021)	310
ANNEXE 10 : CARTE DES OBSTACLES A L'ECOULEMENT DE L'EAU	314

Cahier 5 – Actualisation

316



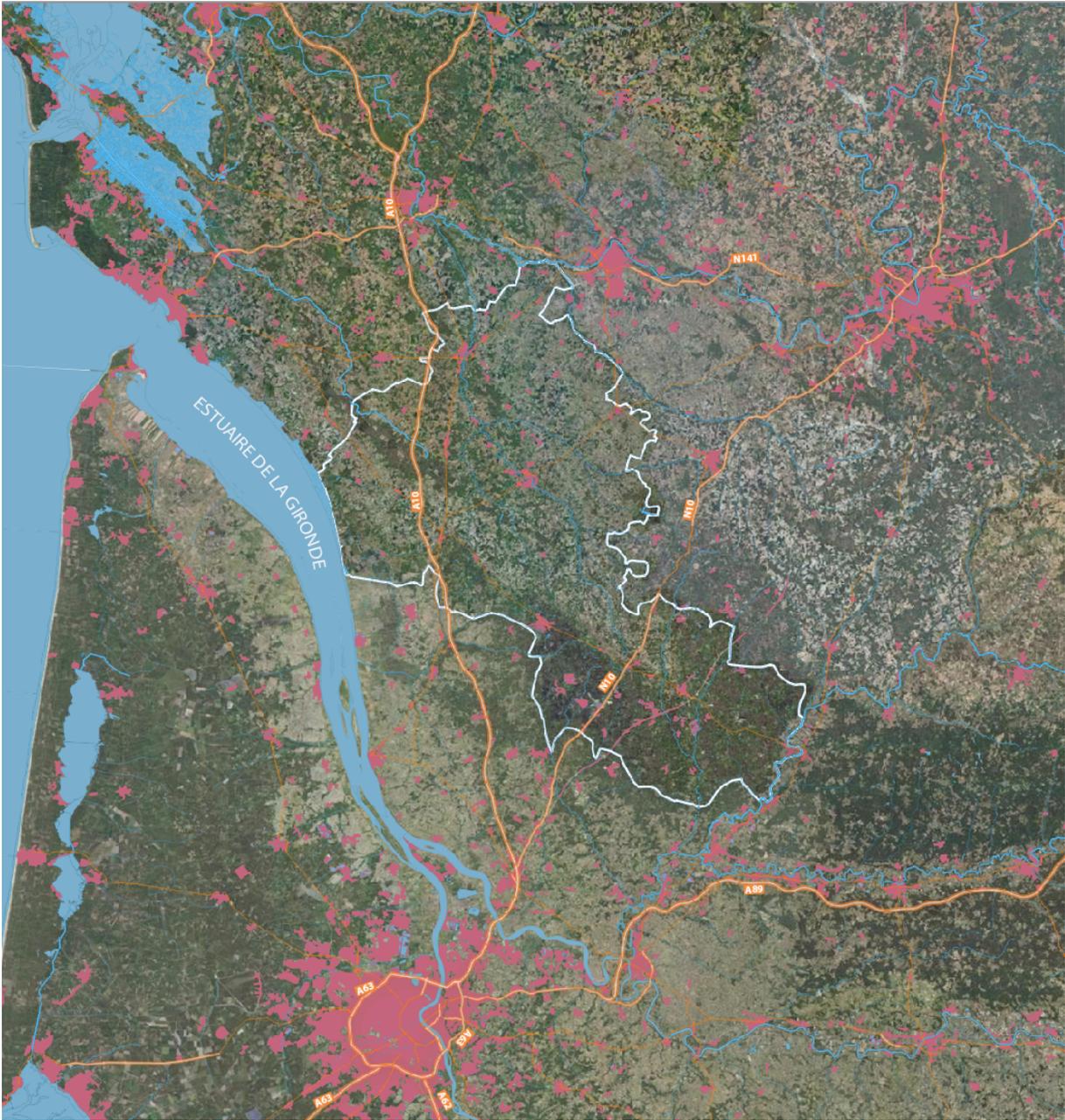


DIAGNOSTIC TRANSVERSAL

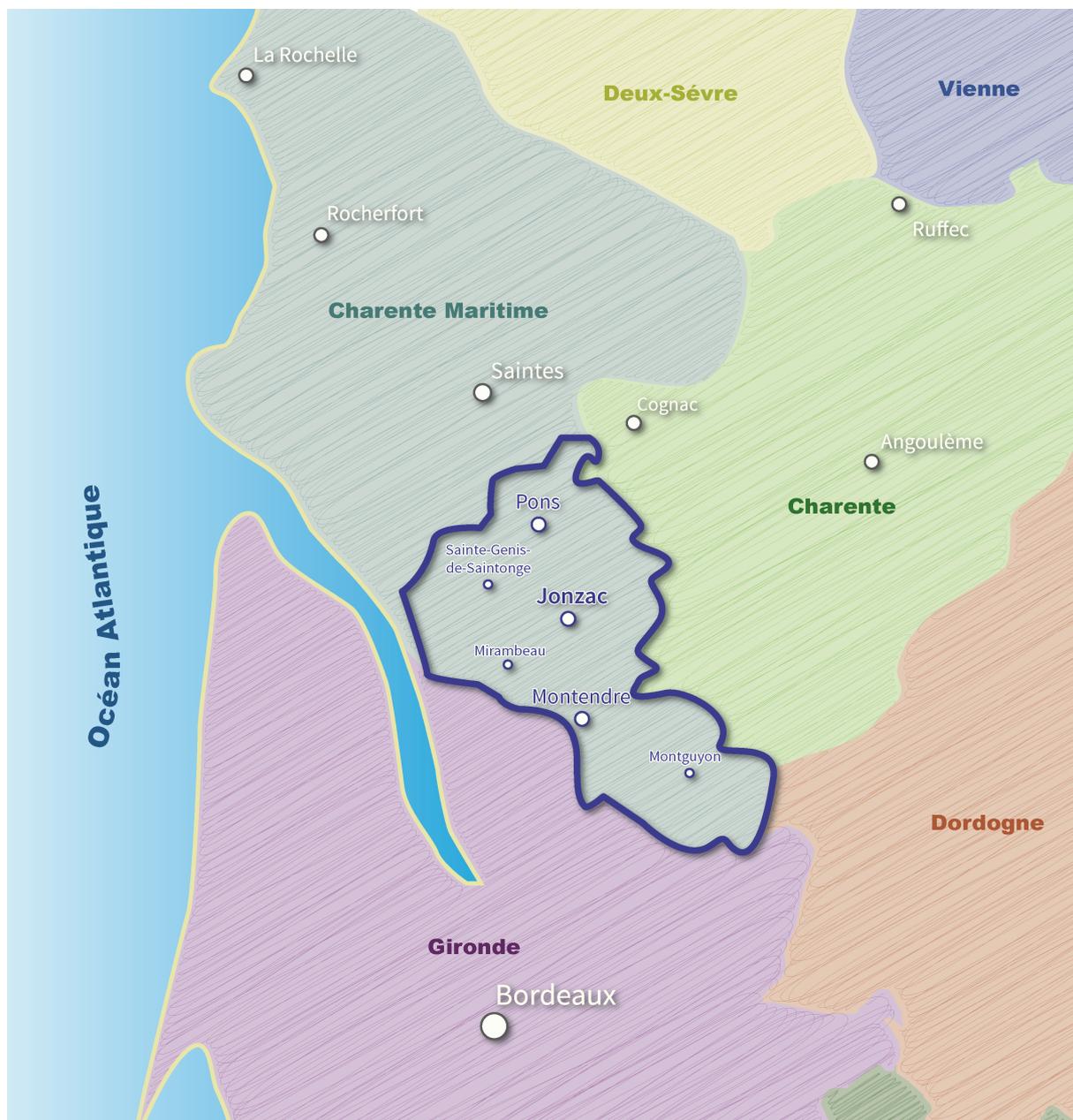
PARTIE 1 :	5
INTERFACE ET/OU ATTRACTIVITÉ PROPRE	5
UN MAILLAGE D'INFRASTRUCTURES FACILITATEUR D'INTERFACE	6
UNE REALITÉ PAYSAGÈRE AFFIRMÉE ET PARTAGÉE	8
UNE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE QUI SE RÉVÈLE PAR UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, MAIS AUSSI PAR L'ORIGINE ET LE PROFIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS	10
UNE ATTRACTIVITE AU-DELA DE LA PERIURBANISATION	12
UNE ATTRACTIVITE CHOISIE POUR LES SENIORS	12
UN PARC INADAPTÉ AUX EVOLUTIONS	14
UNE ÉCONOMIE A FORTE GRAVITÉ	16
DES FONCTIONS METROPOLITAINES TIMIDES ET DES EMPLOIS PEU QUALIFIES	18
PARTIE 2 :	20
UNE RURALITE INNOVANTE.	20
UNE AGRICULTURE QUI SE MAINTIENT	22
UNE FILIERE BOIS QUI INNOVE	23
UN PATRIMOINE ECLECTIQUE ENTRE HISTOIRE, TRADITION ET INNOVATION QUI TROUVE SON ORIGINALITÉ DANS LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX RESSOURCES ET AMENITÉS DU TERRITOIRE.	25
LE THERMALISME, UN MOYEN DE DIFFERENCIATION ET D'APPUI POUR UNE STRATEGIE ECO-TOURISTIQUE.	26
UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE PRENANT APPUI SUR L'ÉNERGIE.	27
DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES EN LIEN AVEC LES FILIERES REGIONALES	30
<u>SCHEMA DES ACCROCHES DU TERRITOIRE DU SCOT DE LA HAUTE-SAINTONGE AUX FILIERES ET POLES DE COMPETITIVITE REGIONAUX.</u>	31
PARTIE 3 :	32
<u>UNE IRRIGATION PORTEE PAR UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE VOLONTARISTE</u>	32
UNE STRUCTURATION DU TISSU ECONOMIQUE	34
UNE IRRIGATION AU SERVICE DES HABITANTS	36
UNE COUVERTURE NUMERIQUE RAPIDE EN PERSPECTIVE	38
UNE GESTION DYNAMIQUE DE L'ASSAINISSEMENT	39
UN TERRITOIRE QUI DOIT COMPOSER AVEC LE FACTEUR RISQUE	40
CONCLUSION	42



Carte du territoire du SCoT de la Haute-Saintonge



Carte de positionnement du territoire du SCoT de la Haute-Saintonge



Le territoire de la Haute-Saintonge est situé au Sud de la Charente-Maritime, il jouxte trois départements (la Charente, la Dordogne et la Gironde).

Situé également en dehors des systèmes et aires urbains, il pourrait se définir comme un territoire faiblement attractif, d'autant plus qu'il est faiblement polarisé.

En effet, les polarités principales du territoire que sont Pons, Jonzac et Montendre représentent près de 15% du poids démographique du territoire du SCoT de la Haute-Saintonge pour une population respective de 4 116, 3 645 et 3 226 habitants. Les 67 537 habitants du territoire sont répartis sur 129 communes.

Toutefois, et au delà de cette approche purement analytique, le territoire de la Haute-Saintonge révèle une réalité bien différente, mettant en évidence des atouts d'attractivité économique et résidentielle par une ruralité innovante et une politique d'aménagement qui sert l'irrigation et le dynamisme solidaire du territoire.

Le présent diagnostic réalisé en 2016 s'appuyait sur les données disponibles à l'époque et notamment sur l'INSEE avec une valeur de référence 2013.

Un chapitre d'actualisation des principales données est fourni à la fin du Diagnostic. Les nouvelles données à 2015 qui prennent en compte les effets prolongés de la crise économique et financière, ne modifient pas les analyses et enjeux.





PARTIE 1 :

INTERFACE ET/OU ATTRACTIVITÉ

PROPRE



UN MAILLAGE D'INFRASTRUCTURES FACILITATEUR D'INTERFACE

Le territoire se situe au sein d'un maillage routier dense du territoire, relié par des infrastructures de transports structurantes telles que l'autoroute A10, la route N10 en 2x2 voies ainsi que les départementales qui irriguent le territoire d'Est en Ouest, du Nord au Sud.

Ces infrastructures de transport amenuisent les distances et placent le territoire à moins d'une heure de Bordeaux, 30 min de Cognac et de Saintes.

A l'heure où la mobilité et le transport sont de véritables enjeux en terme d'attractivité économique, de logistique, de flux domicile-travail, le territoire de la Haute-Saintonge se positionne au cœur d'un système routier facilitateur d'échanges et de flux avec les territoires voisins.

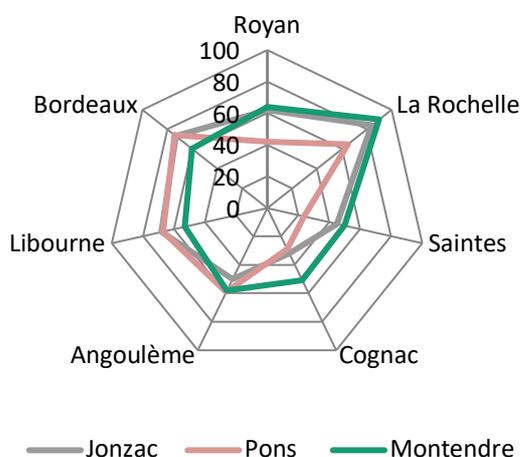
Ce réseau routier participe au développement de la filière transport logistique, notamment en lien avec le transport de matière (plateforme bois, carrières au sud du territoire) et les activités connexes (restauration, réparation, carburant..) aux flux journaliers des poids lourds sur le réseau.

Le territoire dispose également au delà des routes d'un bon réseau ferré. Cependant la fréquence des trains inadaptée soulève un véritable enjeu en terme de rayonnement et d'attractivité touristique, de déplacement dans le cadre d'une attractivité résidentielle grandissante. De plus, le réseau ferré du territoire apparaît comme un enjeu de soutien à la part modale alternative à la voiture. Aujourd'hui, elle est très faible avec 1% des déplacements domicile-travail qui sont effectués en transport en commun compte tenu de la limitation des fréquences.

Dans un contexte d'influence grandissante de la Métropole Bordelaise et de la problématique de congestion du trafic qui l'accompagne, le transport ferroviaire apparaît comme une alternative qui pourrait peser à l'avenir dans l'attractivité du territoire, notamment pour des ménages en quête d'un cadre de vie résidentiel agréable et une proximité des fonctions métropolitaines de Bordeaux.

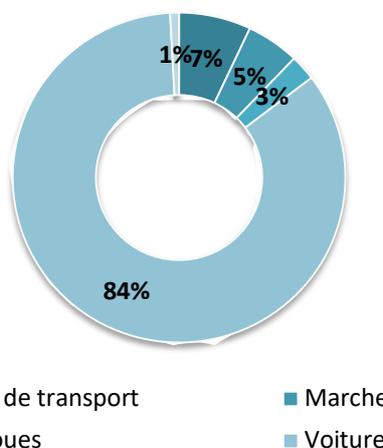
Dans le cadre de la construction de la ligne LGV Paris-Bordeaux, le territoire de la Haute-Saintonge se positionne en ce sens, en réclamant un arrêt en garde de Neuvicq avec des fréquences adaptées aux flux des travailleurs le matin et le soir qui permettraient aux habitants du bassin de vie de se rendre plus facilement à Paris ou à Bordeaux en évitant le trafic et les problèmes de stationnement.

Distance-temps vers les agglomérations voisines

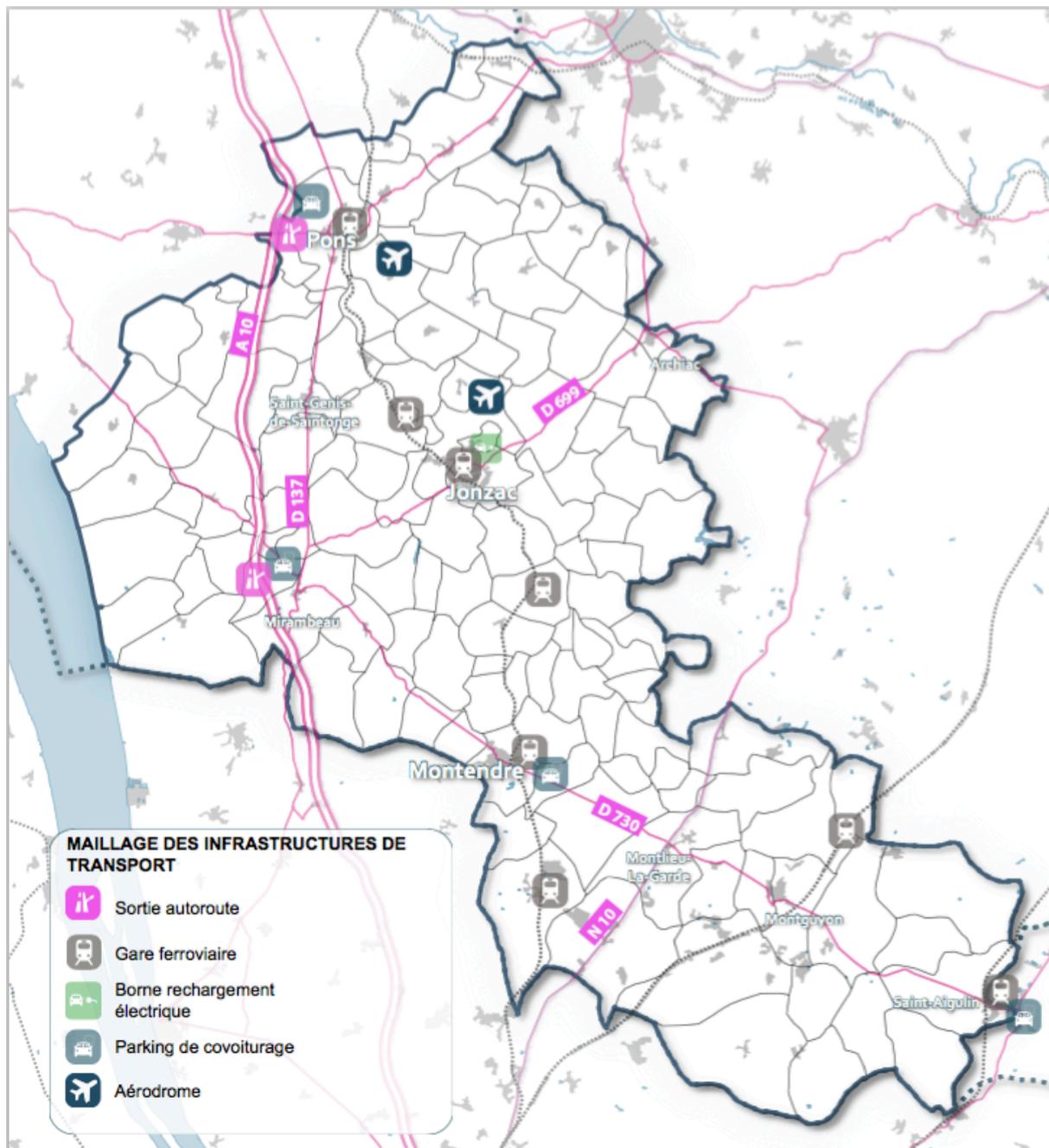


Part modale des déplacements domicile-travail

Source : INSEE 2013-traitement EAU



Carte des infrastructures de transport du SCoT de la Haute-Saintonge



UNE REALITÉ PAYSAGÈRE AFFIRMÉE ET PARTAGÉE

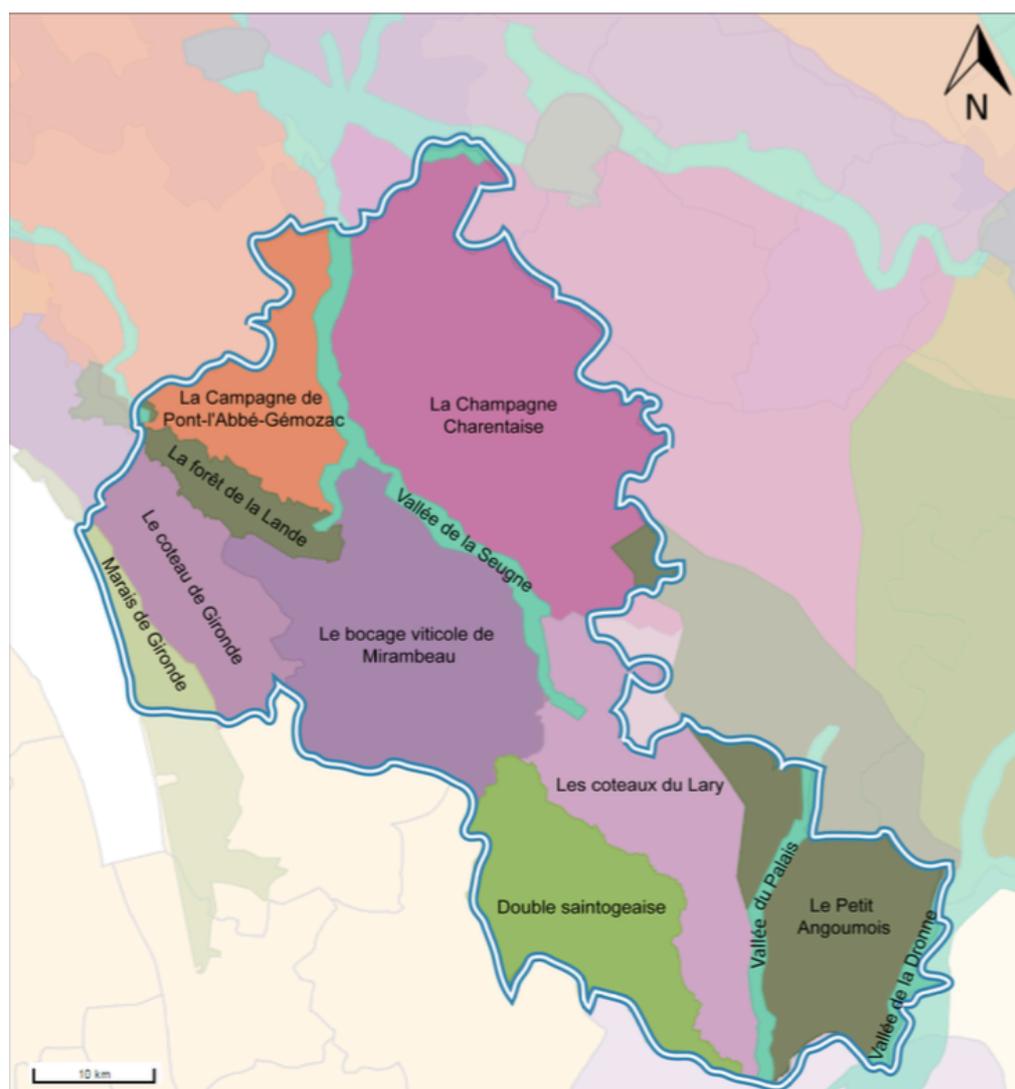
Les entités paysagères s'articulent autour de réalités propres du territoire du SCoT de la Haute-Saintonge et des espaces paysagers communs avec les territoires voisins.

Si à première vue le territoire peut être segmenté en trois grands ensembles paysagers correspondant aux terres viticoles, aux terres boisées et aux espaces littoraux, l'analyse plus fine des paysages met en exergue des nuances correspondant à des sous-entités paysagères.

Géographiquement positionné entre deux régions viticoles de prestige (le Cognaçais et le Bordelais), le territoire jouit de ces influences avec une part importante de viticulture constitutive de l'identité paysagère du territoire notamment sur la frange Nord-Est.

Les réalités paysagères du territoire révèlent des paysages partagés avec les territoires adjacents, des sous entités paysagères, mais aussi des spécificités territoriales propres. Les forêts et les landes sont très représentatives de la Haute-Saintonge, en comparaison au reste du Département.

Carte des entités paysagères du SCoT de la Haute-Saintonge

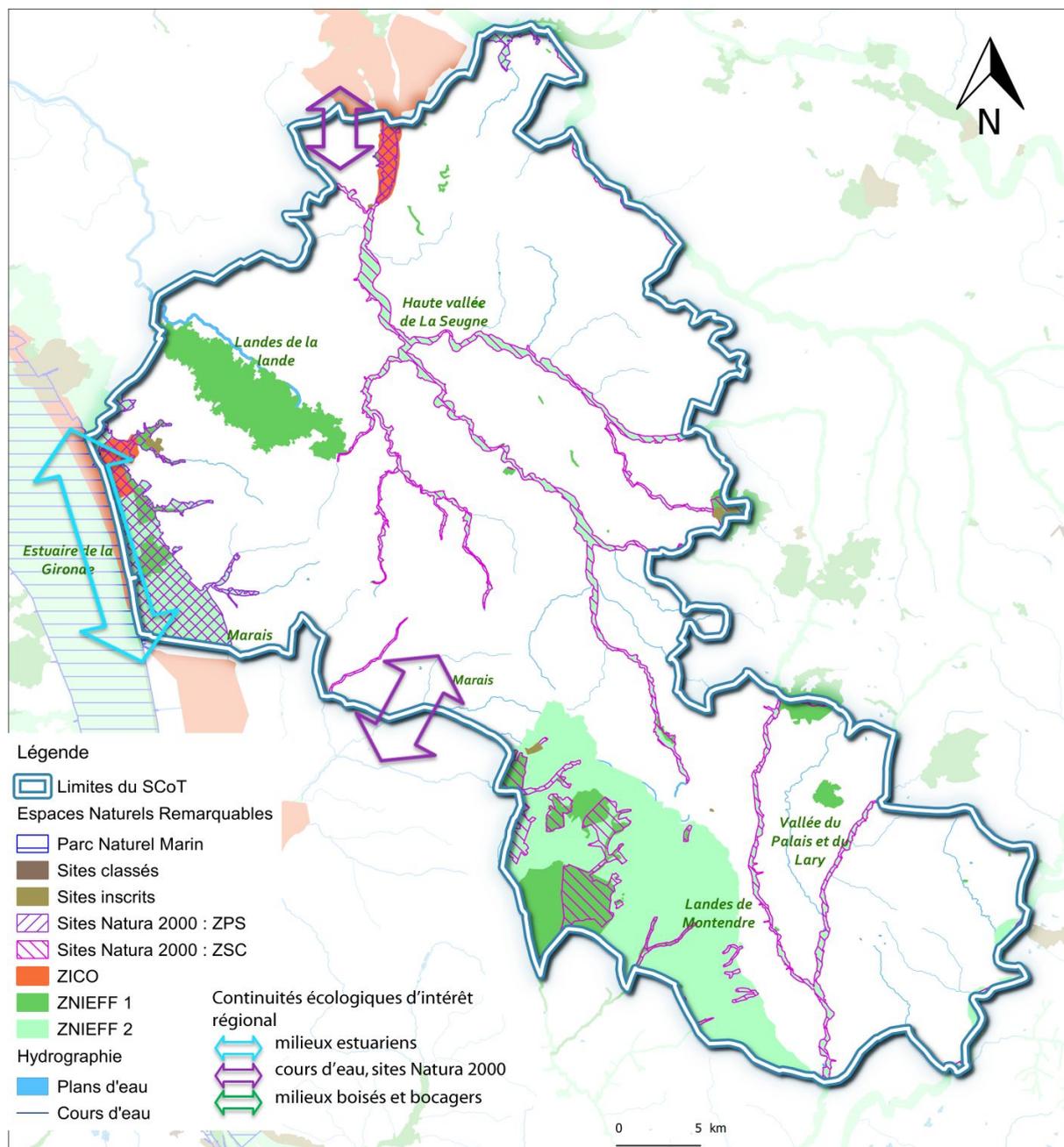


Cette diversité territoriale contribue à la présence de milieux écologiques variés et remarquables. Avec d'une part les milieux associés à l'estuaire de la Gironde, milieux naturels marins et coteaux, les vallées structurantes en particulier la Seugne, le Lary et le Palais.

Les espaces naturels remarquables mettent en relief ces interrelations et échanges au sein des écosystèmes remarquables avec les espaces naturels voisins.

Les continuités écologiques constitutives de la Trame Verte et Bleue locale sont connectées avec les espaces et les milieux des territoires voisins, impliquant des relations et une coopération dans la gestion des ressources entre le SCoT de la Haute-Saintonge et les territoires voisins.

Carte des espaces naturels remarquables et des continuités écologiques

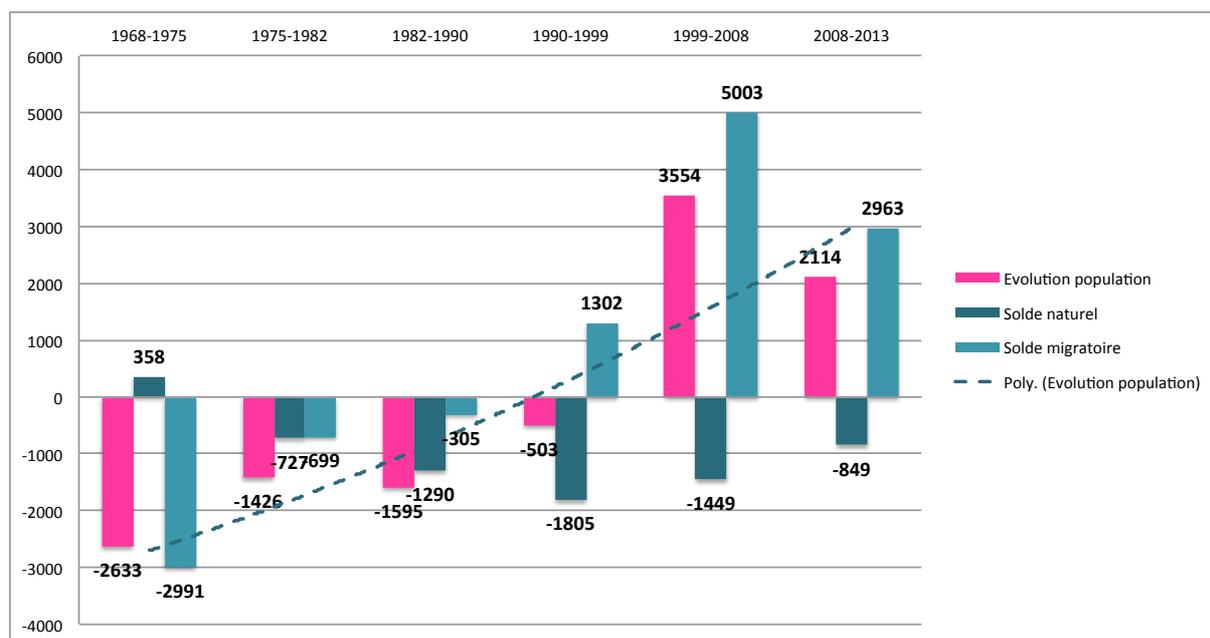


UNE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE QUI SE RÉVÈLE PAR UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, MAIS AUSSI PAR L'ORIGINE ET LE PROFIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Cette situation du territoire de la Haute-Saintonge entre les systèmes urbains revêt des atouts propres au territoire, notamment en terme d'attractivité résidentielle. Le territoire multiplie ses influences tant territoriales que sociales en accueillant des habitants des territoires voisins (+ 626 en provenance de communes de Charente-Maritime) comme des franciliens (+323), des actifs comme des retraités.

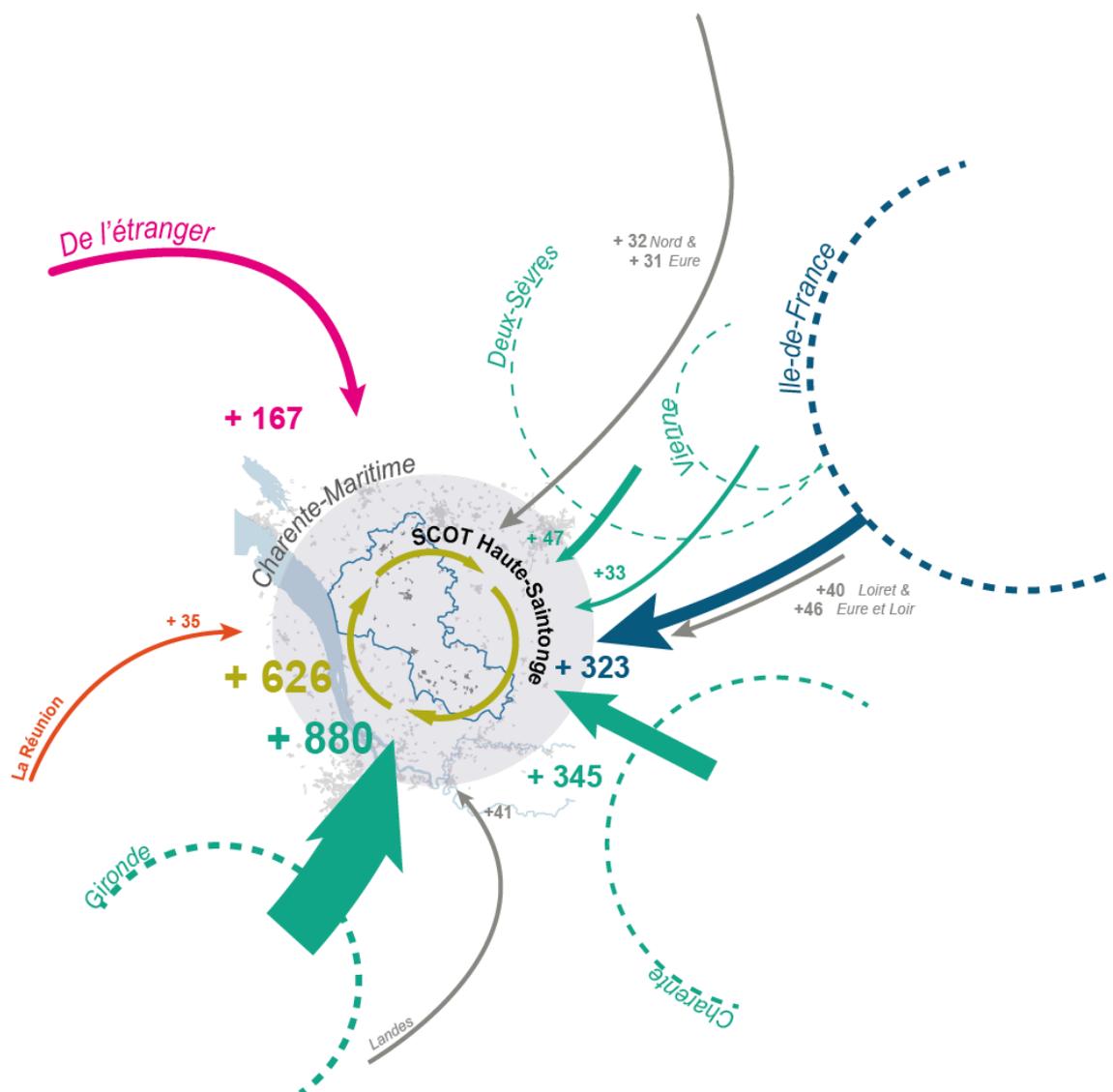
En effet, depuis la fin des années 90, la Haute-Saintonge renoue avec une croissance démographique positive. Une croissance moyenne annuelle de + 0,6% qui reste stable depuis 1999. Cette attractivité est marquée par un solde migratoire compensant un solde naturel négatif. La croissance démographique est portée par une attractivité résidentielle dynamique.

Variation de la population entre 1968 et 2013
Source INSEE 2013, traitement EAU





Origine des nouveaux arrivants sur le territoire du SCOT-
Source INSEE 2013, fichiers MIGCOM- Traitement EAU

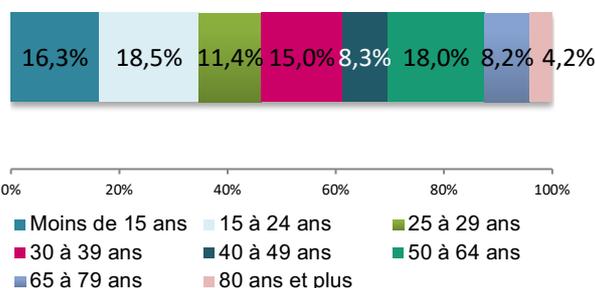


Une attractivité au-delà de la périurbanisation

Cette attractivité résidentielle est caractérisée par des origines multiples des nouveaux résidents, avec une attractivité qui demeure locale, exception faite de l'Île-de-France. Les flux qui proviennent majoritairement des départements limitrophes (Gironde, Dordogne, Charente) et des communes de Charente-Maritime. Le territoire ne se positionne cependant pas comme la couronne périurbaine de Bordeaux mais semble au contraire **multiplier les influences, tant locales, régionales que francilienne.**

Aujourd'hui encore, le territoire de la Haute-Saintonge ne subit pas fortement les effets de l'attraction Bordelaise, et les effets induits qui s'en suivent tels que la pression foncière et l'augmentation des prix de l'immobilier, bien que certaines communes de la frange sud enregistrent ponctuellement des dynamiques plus fortes en raison de leur proximité et accessibilité à la métropole.

Part des nouveaux arrivants sur le territoire selon leur tranche d'âge- Source INSEE RP2013



Dans un contexte de croissance de l'influence de la métropole Bordelaise, le territoire de la Haute-Saintonge devra composer et tirer partie de ces dynamiques extérieures.

Une attractivité choisie pour les séniors

L'attractivité du littoral de Charente-Maritime, la qualité du cadre de vie et le niveau d'équipement font du territoire du SCoT de la Haute-Saintonge un territoire particulièrement attractif pour les séniors.

Au regard du profil des nouveaux arrivants, près de 30% d'entre eux sont âgés de plus de 50 ans.

La Haute-Saintonge est un territoire dont la proportion d'habitants ayant plus de 65 ans est plus élevée que la population âgée de moins de 20ans.

Pyramide des âges du SCoT- Source INSEE RP2013

Ce vieillissement de la population de la Haute-Saintonge, outre le phénomène national d'allongement de la vie, est alimenté par deux caractéristiques spécifiques:

- Le départ des populations les plus jeunes pour étudier et trouver un emploi.
- L'arrivée de populations plus âgées sur le territoire qui souhaitent profiter d'un cadre de vie agréable à l'heure de la retraite.





*CSP des nouveaux arrivants du SCoT-
Source INSEE RP2013*



Autres personnes sans activité professionnelle: ce groupe comprend la population au chômage et la population inactive.



UN PARC INADAPTÉ AUX ÉVOLUTIONS

Cette attractivité résidentielle positive est marquée par l'arrivée importante de séniors, retraités ou pré-retraités qui passent le plus souvent par l'achat d'une résidence secondaire, transformée en résidence principale à l'heure de la retraite. Cette attraction caractérisée ne doit cependant pas être un frein à l'accès au parc de logement pour les actifs du territoire ou les futurs actifs qui souhaiteraient s'y installer. Elle doit également répondre aux évolutions des aspirations des ménages et aux mobilités résidentielles, permettre aux jeunes actifs d'accéder à la propriété, aux séniors de bien vieillir dans un cadre rural agréable à proximité des services.

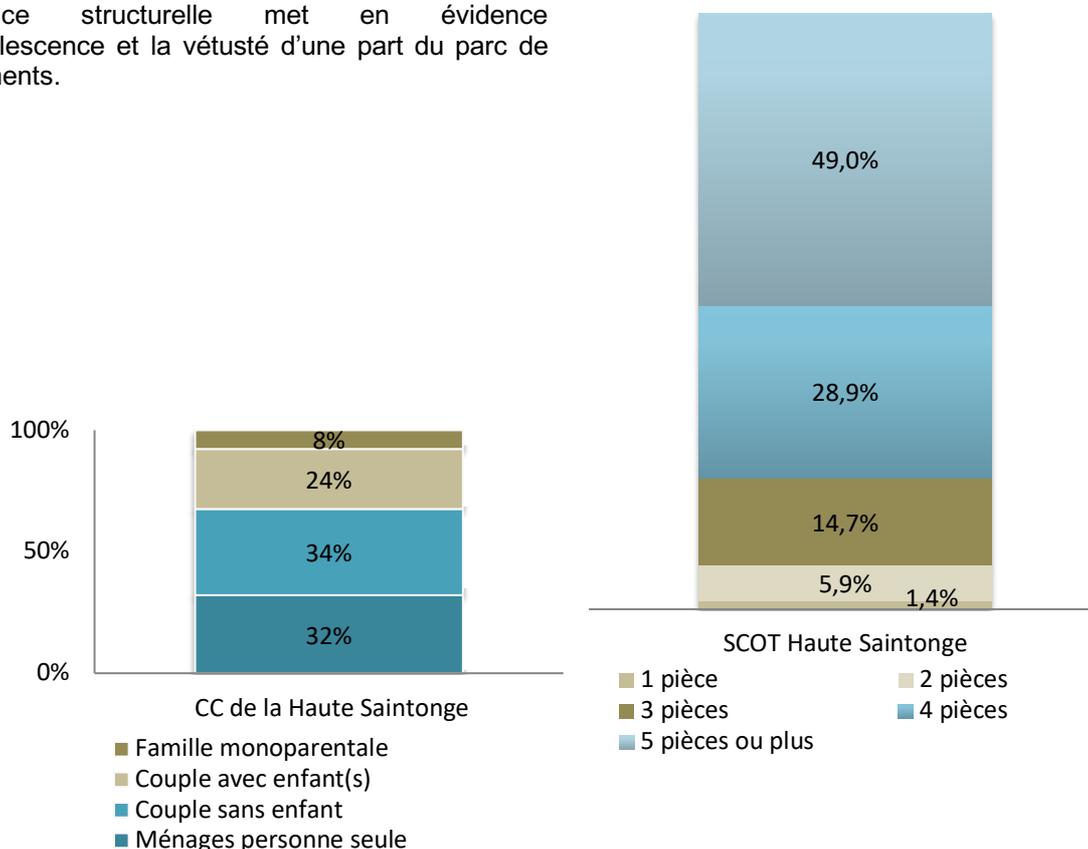
En effet, l'attractivité résidentielle doit être intégrée à la question de la qualité et du volume de logements au sein du parc du SCoT de la Haute-Saintonge. L'analyse de la composition et l'état du parc mettent en avant certaines inadéquations entre structure des ménages et caractéristiques du parc.

Alors que le desserrement des ménages s'accroît, le taux d'occupation des logements diminue toujours un peu plus, que le nombre de ménages de personne seule ou sans enfant domine, le parc de logement de grande taille (4 pièces et plus) représente près de 78% des logements quand les familles ne représentent que 32%.

Cette inadéquation entre la taille des ménages et la taille des logements constitue un des facteurs explicatifs d'une composition des logements caractérisés par un fort taux de vacance (11,2%).

Cette vacance croissante revêt des facteurs multiples, mais interroge notamment sur un traitement particulier de ces logements inoccupés, pour la plupart depuis une période longue. Cette vacance structurelle met en évidence l'obsolescence et la vétusté d'une part du parc de logements.

Taille des logements et des ménages à l'échelle du SCoT- Source INSEE RP2013



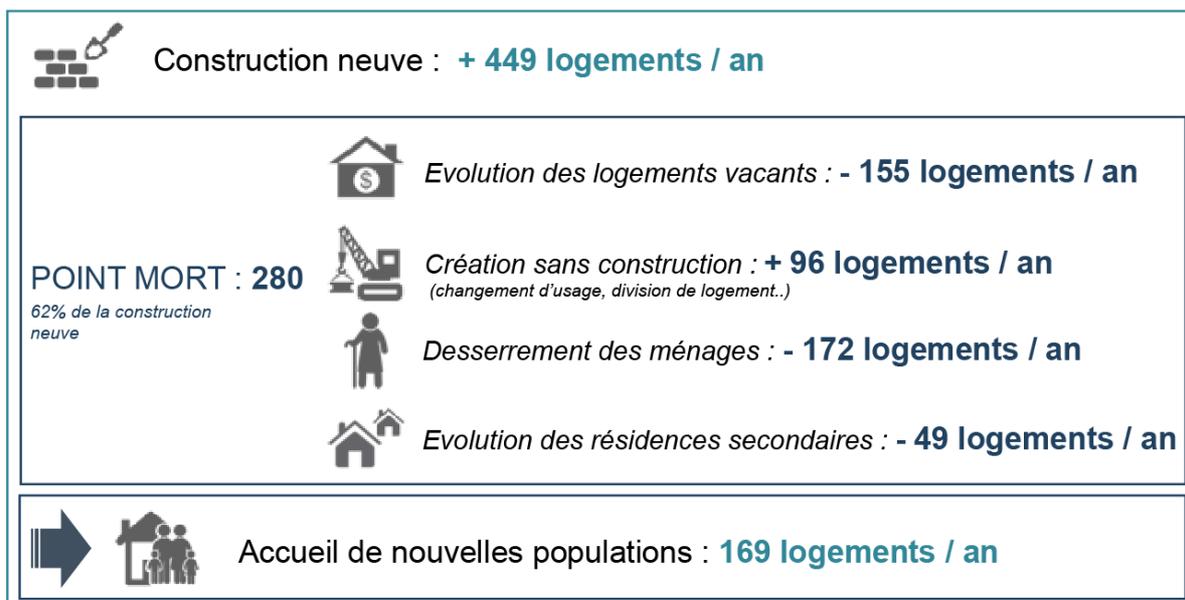
La question du parc inadapté influe sur l'occupation des logements et sur les besoins en logements exprimés par le territoire. Bien que le pouvoir de résilience du territoire face à la crise de 2008 ait pu être constaté, la dynamique de construction a connu un ralentissement jusqu'à ce jour.

Néanmoins le territoire enregistre un nombre de transactions bien supérieur à celui de ses voisins, cette résilience peut être imputée à une pression foncière faible et un prix de l'immobilier bas, qui rend attractif le territoire notamment pour des primo-accédants et des ménages modestes.

La cristallisation d'une partie du parc par les logements vacants influence les besoins de construction du territoire pour le maintien de la population et l'accueil de nouveaux ménages.

Entre 2008 et 2013, 449 logements ont été construits en moyenne par an, permettant d'alimenter la croissance « naturelle » de la population (62% de la construction neuve) et d'accueillir de nouvelles populations.

- Parmi les logements construits sur la période, 34 % des logements ont été absorbés par la hausse du nombre de logements vacants.
- 38% des logements construits ont permis de répondre aux besoins de desserrement de la population en place (décohabitation, vieillissement..).

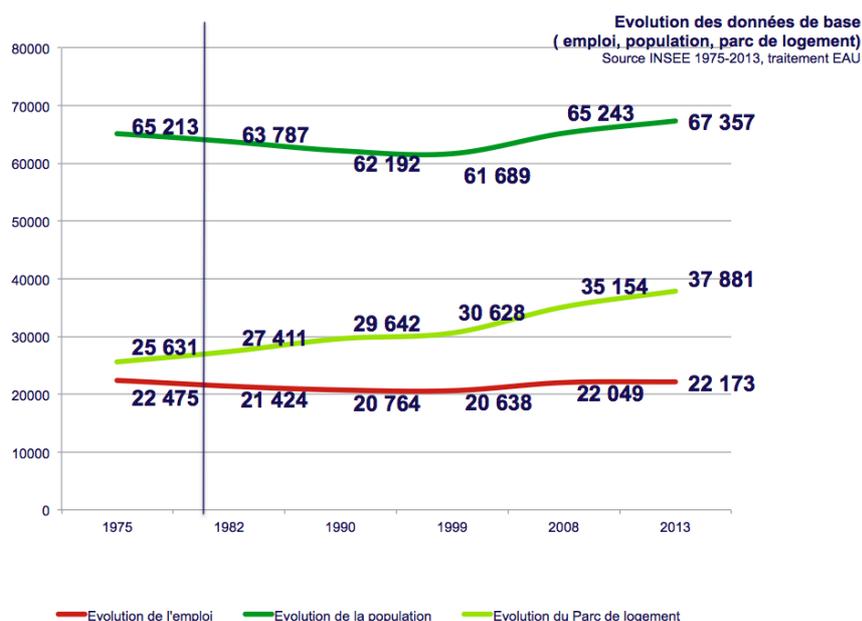


UNE ÉCONOMIE A FORTE GRAVITÉ

La position de territoire revêt une toute autre réalité économique notamment par une forte gravité de l'emploi. Le territoire entretient certes des liens avec les territoires voisins, mais dispose d'une réalité économique propre et un fonctionnement interne et autonome.

Le territoire du SCoT de la Haute-Saintonge connaît une croissance de l'emploi timide : moindre que celle de la population. Cependant le territoire enregistre une concentration de l'emploi stable de l'ordre de 88 emplois pour 100 actifs.

Cette concentration, met en relief une forte gravité de l'emploi sur le territoire, marquée par une part importante (70%) des actifs occupés qui travaillent au sein même du territoire. Parmi ceux travaillant au sein du SCoT, près d'un tiers travaille dans leur commune de résidence.



Ils sont 30% des actifs occupés à travailler en dehors du territoire en direction de 3 zones d'emplois : la Charente avec près de la moitié des travailleurs sur Cognac, la Gironde avec moins d'un tiers sur Bordeaux, et le reste de la Charente-Maritime avec une importante part vers Saintes. Ces flux à l'extérieur du territoire, sont en partie compensés par les flux entrants.

Ces flux domicile-travail confortent la position de la Haute-Saintonge en tant que territoire d'interface entretenant des relations avec les territoires voisins, tout en affirmant une réalité économique propre et une certaine autonomie de fonctionnement au regard de la concentration de l'emploi et des mobilités professionnelles.



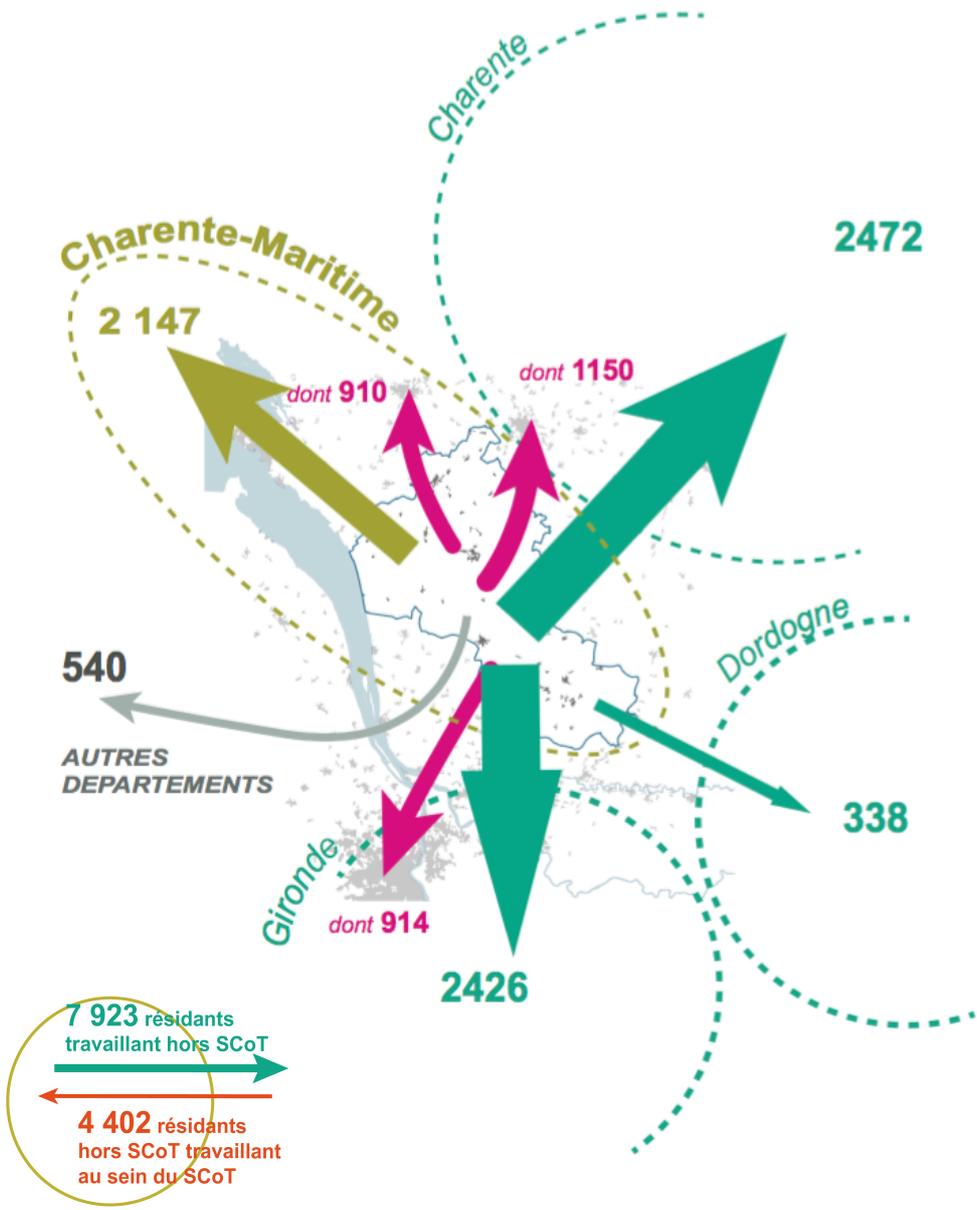


70 % des actifs travaillent au sein du SCoT

Soit : **17 762** résidents travaillant au sein du SCoT

8 249 hab travaillant au sein de leur commune de résidence

Flux domicile-travail des actifs travaillant en dehors du SCoT- Source INSEE RP2013



DES FONCTIONS METROPOLITAINES TIMIDES ET DES EMPLOIS PEU QUALIFIES

Au delà de la résilience économique et de la concentration de l'emploi, le territoire révèle, une part importante d'emplois qui restent peu qualifiés. D'autre part, les fonctions métropolitaines sont timides, avec une part très importante d'emplois productifs dans des filières traditionnelles.

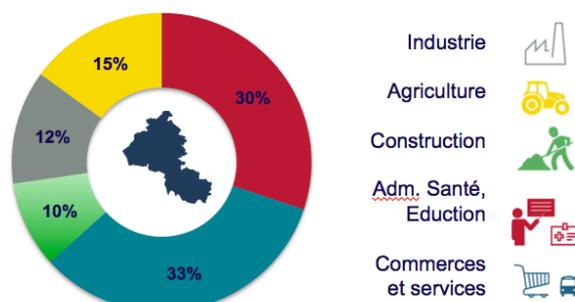
Le territoire de la Haute-Saintonge s'affirme par des activités économiques traditionnelles encore fortes, avec une agriculture qui pèse dans 15% de l'emploi du territoire, une industrie qui représente 12,3% de l'emploi soit 2 points de plus que l'échelle Départementale, un secteur de la construction comparable aux chiffres des territoires ruraux de comparaison. Le tissu productif du territoire reste élevé avec 38,2% de l'emploi relevant de la sphère productive soit près de 8 points de plus que la Charente-Maritime. Le territoire de la Haute-Saintonge a su maintenir ses activités et savoir-faire locaux.

Le socle productif est tout de même impacté au regard des pertes d'emploi dans les différents secteurs traditionnels. Néanmoins, ce dernier reste constitutif de l'identité économique du territoire. Ce socle productif s'appuie sur une dynamique entrepreneuriale, un réseau de TPE et un artisanat fort.

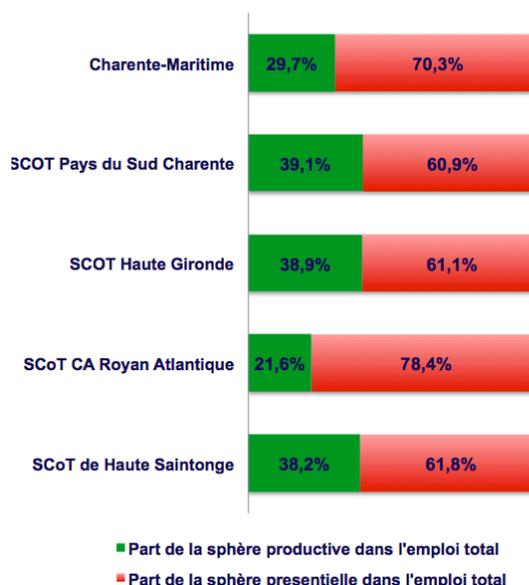
Parallèlement, à cette diminution de l'emploi productif, l'emploi présentiel se développe notamment dans le secteur des services à la personne, et offre des potentiels de développement notamment d'une silver economy dans un contexte de vieillissement de la population.

Le territoire du SCoT de la Haute Saintonge doit en partie cette résilience économique, au maintien des savoir-faire locaux, à la diversification des filières notamment par l'innovation et la transition énergétique et à une politique d'aménagement qui passe par une structuration et une irrigation du territoire.

Les secteurs d'activité du SCoT du territoire de la Haute-Saintonge – Source INSEE 2013 – traitement EAU



Part des emplois de la sphère productive et présenteielle
Source INSEE 2013, traitement EAU



Fonctions métropolitaines : il s'agit des différentes professions réparties en quinze fonctions, seules 5 de ces fonctions sont plus spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture-loisirs. Ces 5 fonctions constituent ce qu'on appelle donc les fonctions métropolitaines.

Les activités productives : il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Les activités présentesielles : il s'agit des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins des personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.



Le territoire est caractérisé par des emplois peu qualifiés et un niveau de formation de la population relativement faible, avec une proportion importante de sans diplôme (41%) et une faible proportion de diplômés de l'enseignement supérieur.

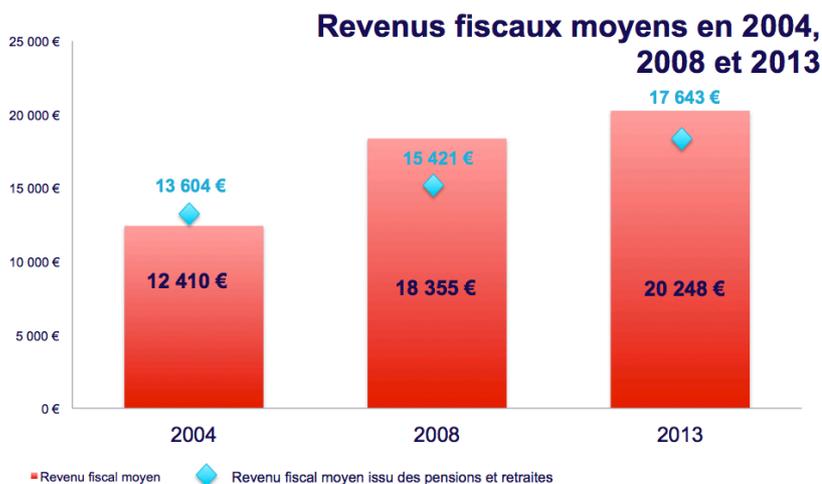
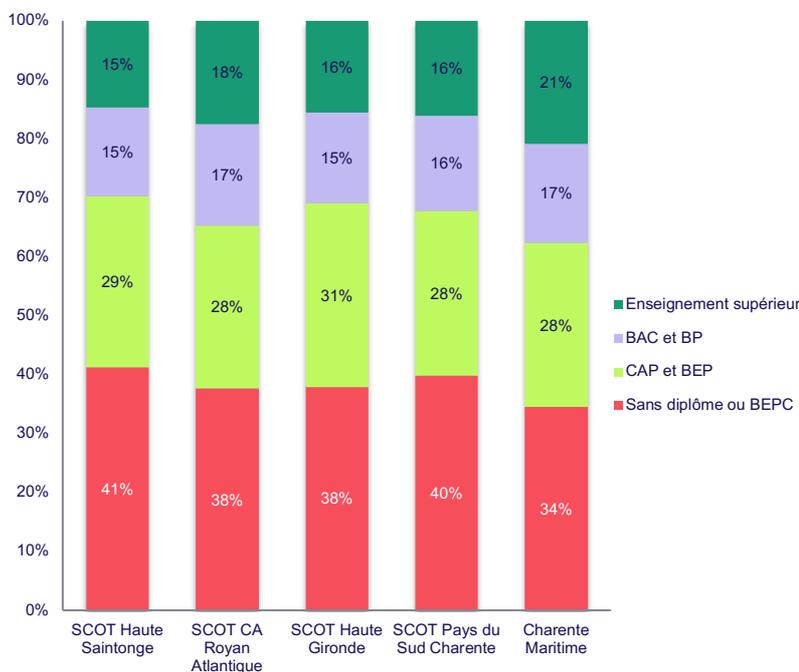
L'observation des revenus met en évidence un revenu médian de 18 093 euros à l'échelle du SCoT de la Haute-Saintonge soit en deçà du revenu médian de l'échelle départementale (19 631 euros).

Niveau de formation et diplôme à l'échelle du SCoT et des territoires de comparaison- Source INSEE RP2013

En revanche, l'observation de l'évolution des revenus fiscaux de référence moyens montre par ailleurs une hausse des revenus, imputable à l'augmentation des revenus de pensions et retraites. Cette augmentation concorde avec une attractivité résidentielle choisie par des séniors au niveau de vie plus élevé.

Cette augmentation des revenus pourrait bénéficier au développement de l'activité économique présente, c'est-à-dire aux commerces, services et artisanat dédiés aux personnes vivant ou ayant une activité sur le territoire.

Le territoire concentre pour l'instant peu de fonctions métropolitaines, et s'assoit majoritairement sur des activités économiques traditionnelles. Le profil des travailleurs du territoire interroge cependant sur la vulnérabilité du territoire, face à une fragilisation du tissu productif.





PARTIE 2 :

UNE RURALITE INNOVANTE.





Le territoire a pris le parti d'une ruralité innovante qui s'attache aux ressources et aux marqueurs d'identités territoriales constitutifs d'une réalité propre pour le territoire. L'innovation territoriale vient s'arrimer aux diverses ressources de la Haute-Saintonge, autour de l'activité agricole et viticole en lien avec l'AOC Cognac, autour de la filière bois s'appuyant sur le massif de la Double Saintongaise, de l'activité thermale avec les sources d'eaux chaudes exploitées à des fins touristiques et thérapeutiques.

Mais surtout le territoire, s'est engagé dans la transition énergétique et les énergies renouvelables et montre une volonté politique forte de développer des actions ou nouvelles filières autour de cet axe.

L'innovation est au cœur du développement du territoire de la Haute-Saintonge. Elle lui permet de faire valoir ses atouts de qualité face à des territoires plus polarisés et plus insérés dans les réseaux de villes.



UNE AGRICULTURE QUI SE MAINTIENT

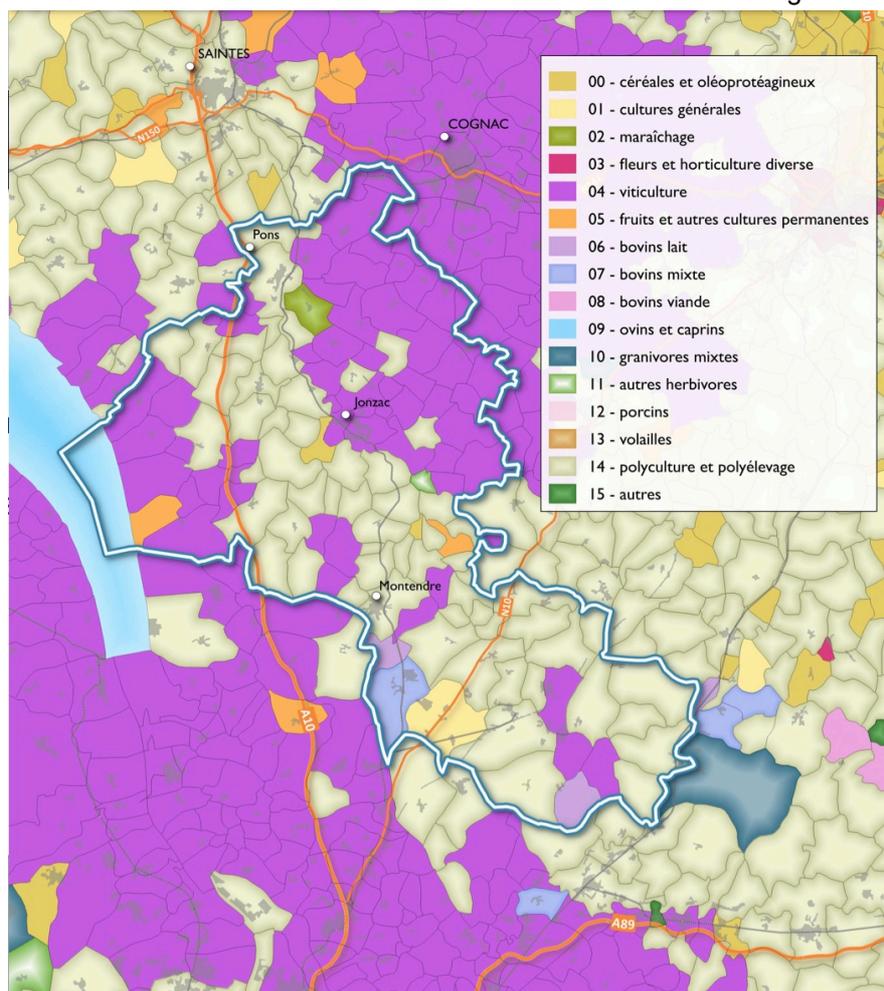
L'agriculture sur le territoire de la Haute-Saintonge tire partie de marqueurs d'excellence dans la production, avec des labellisations, des AOC et AOP. L'excellence et l'innovation, la tradition et l'expérimentation apparaissent comme des remparts aux difficultés que rencontre le monde agricole.

L'agriculture en Haute-Saintonge représente 15% dans l'emploi local, malgré les crises l'activité agricole se maintient. La surface agricole reste contenue malgré une chute du nombre d'exploitation et un recul de l'élevage. La viticulture et la céréaliculture restent les deux orientations agricoles dominantes, l'une prenant appui sur les crus valorisés de l'AOC Cognac au Nord. Les orientations participent à une différenciation dans la valeur vénale des terres, avec des prix plus élevés dans les régions viticoles.

Le territoire entreprend une politique de promotion de son terroir et de son agriculture au travers d'événements, de supports de communication ou encore autour de la Maison de la Vigne et des Saveurs qui révèle le patrimoine gastronomique et viticole du territoire.

En revanche les circuits courts restent peu développés. Mais des expérimentations dans le segment de la viande existent, comme les moutons de l'estuaire, les porcs à Vibrac et les bovins à Neuvicq. Cette démarche de circuits courts est encouragée par la CDCHS avec la publication d'un guide de producteurs.

Le territoire expérimente quant à lui une diversification avec la culture de plantes aromatiques et médicinales. Ce projet s'inscrit dans une démarche d'exploitation des ressources naturelles locales, de bien être et de santé.



Carte des orientations agricoles du SCoT- Source RGA 2010

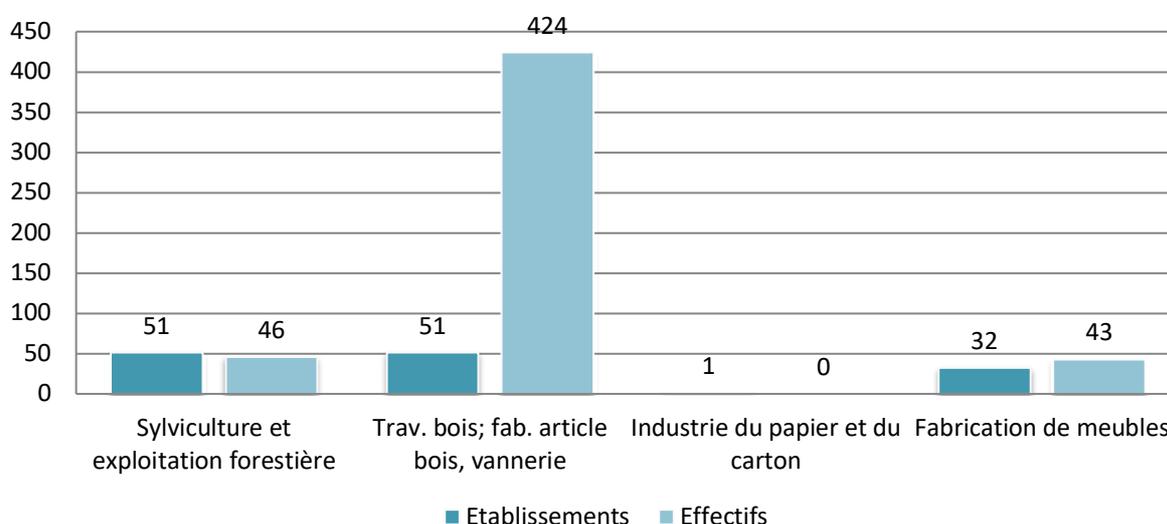
UNE FILIERE BOIS QUI INNOVE

La Haute-Saintonge possède une ressource forestière importante notamment avec la Double Saintongeaise au Sud du territoire, ces forêts majoritairement de résineux sont le support de l'activité sylvicole historique du territoire et surtout des activités de confection du bois en amont.

Aujourd'hui la filière bois se structure autour de petits établissements. L'emploi salarié concerne principalement l'activité de travail du bois, de confection d'articles en bois. Cette filière en 2014, représente près de 500 salariés.

Etats des lieux des établissements et effectifs salariés de la filière bois

Source CLAP 2014, traitement EAU



En effet, la filière bois entremêle à la fois savoir-faire locaux traditionnels et innovation. Le territoire conserve des activités traditionnelles et artisanales comme la tonnellerie et la merranderie principalement dans le Nord du territoire en lien avec les activités viticoles et de distillerie du Cognac. Au sud, se concentrent les activités de scierie et de valorisation du bois notamment en biomasse.

Le territoire est engagé dans une démarche de transition énergétique et développe la filière bois-énergie avec notamment le projet SAINTONGEBOIS.

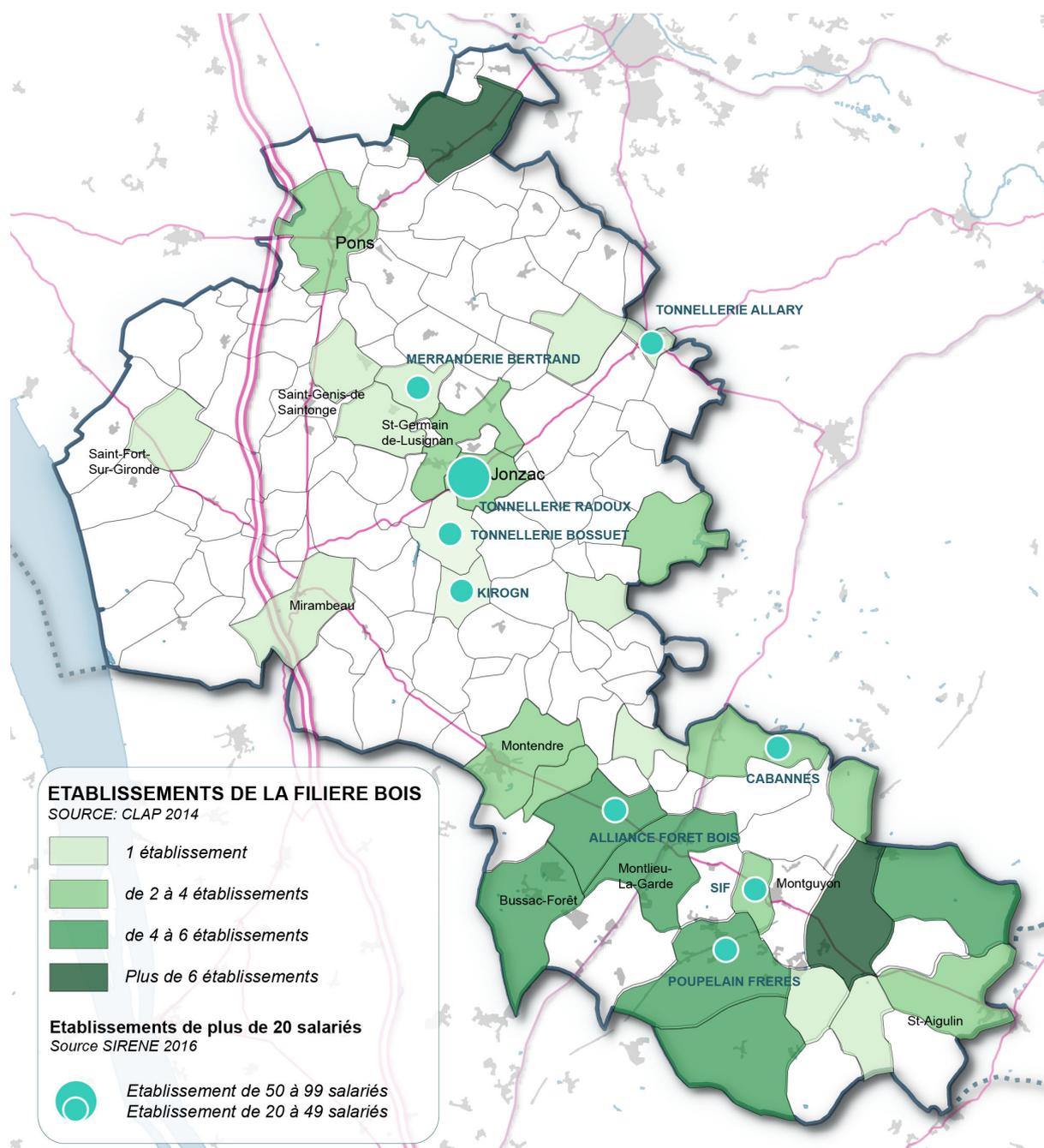
Le projet SAINTONGEBOIS, cherche à mobiliser du bois énergie supplémentaire pour alimenter les chaudières biomasse existantes et futures du territoire, en exploitant notamment le potentiel forestier du territoire, et en incitant aux bonnes pratiques en matière d'exploitation forestière et de gestion énergétique pour une gestion durable des peuplements forestiers.

Ce segment de la filière bois, s'insère dans une logique de proximité, de circuit court et d'économie circulaire qui rompt avec la logique : matières premières > production > déchets et est marqué par une gestion responsable de la ressource.



Cette gestion responsable de la ressource forestière est indispensable car la forêt contribue aussi au développement de l'éco-tourisme, avec la Maison de la Forêt qui accueille touristes et scolaires pour découvrir et sensibiliser à cette ressource. Cette offre est complétée par des activités de loisirs et de récréation avec notamment le nouveau Parc des Labyrinthes sur la commune de Montendre. Ces labyrinthes sont constitués autour de plantations d'arbres pérennes sur près de 11 ha.

Carte de la structuration de la filière bois sur le territoire-Source SIRENE-CLAP-traitement EAU



UN PATRIMOINE ECLECTIQUE ENTRE HISTOIRE, TRADITION ET INNOVATION QUI TROUVE SON ORIGINALITÉ DANS LES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUX RESSOURCES ET AMENITÉS DU TERRITOIRE.

Fort d'un patrimoine particulièrement riche avec près de 74 monuments historiques inscrits et 43 monuments historiques classés, avec deux pôles structurants que sont Pons et Jonzac, le territoire de la Haute-Saintonge est fortement impliqué dans la valorisation et la mise en réseau de son patrimoine historique. Cette valorisation du patrimoine passe par une palette d'outils de découverte et de sensibilisation.

Cette palette d'outils contribue à la mise en valeur de la variété patrimoniale de la Haute-Saintonge. Elle passe par la valorisation du petit patrimoine témoin d'anciens usages, à la découverte du patrimoine gastronomique et viticole du territoire au travers des productions agricoles de ce dernier, en passant par la reconversion d'anciens sites industriels.

Le territoire innove et révèle d'anciens sites industriels reconvertis pour sensibiliser habitants et touristes aux enjeux environnementaux et écologiques du territoire. Ainsi, est né d'une ancienne exploitation de kaolin, un belvédère d'observation et de sensibilisation aux formes géologiques.

Le territoire intègre dans sa valorisation patrimoniale une approche pédagogique des questions environnementales et énergétiques. L'originalité de cette mise en valeur, passe aussi par une diversité des supports de communication nombreux et variés.

Cette diversité du patrimoine et des paysages constitutifs de son identité est mise en scène s'appuyant sur des équipements localisés sur l'ensemble du territoire. Ces derniers à l'image de la Maison de la Forêt, la Maison de la Vigne et des Saveurs, du Pôle Nature de Vitrezay s'articulent autour de sentiers balisés pédestres et équestres.

A gauche: Plan du site du Pôle Nature de Vitrezay. En bas: Plan du sentier ludique autour de la Maison de la Forêt à Montlieu-la-Garde



LE THERMALISME, UN MOYEN DE DIFFERENCIATION ET D'APPUI POUR UNE STRATEGIE ECO-TOURISTIQUE.

Le patrimoine architectural, bâti et paysager du territoire complète une offre touristique axée sur le thermalisme. L'activité thermale représente une part importante de la fréquentation touristique du SCoT et est un formidable outil de différenciation du territoire, à l'image de produits cosmétiques dérivés qui participent à grande échelle à la promotion du territoire. Elle participe aussi à la stratégie de diversification éco-touristique du territoire comme destination responsable et durable

Le tourisme thermal s'appuie sur les ressources du territoire avec l'exploitation des sources d'eaux chaudes. La station thermale de Jonzac s'inscrit parmi les trois stations de Charente-Maritime avec Saujon et Rochefort-sur-Mer.

Le territoire avec les thermes développe un tourisme axé sur le **bien-être et de la santé** avec près de 16 000 curistes en 2016 et un objectif affiché de 25 000 curistes à moyen terme.

Cette activité thermale est un moyen de différenciation pour le territoire, tant en terme de flux et d'attractivité touristique que d'image et de notoriété du territoire. La déclinaison de **l'Eau Thermale de Jonzac** en produits cosmétiques participe au rayonnement du territoire au travers une image de marque éthique et responsable.

Cette marque donne une lisibilité au territoire et permet, associée à la marque Cognac, une identification géographique forte permettant un renforcement de sa notoriété.

En lien avec cette orientation touristique bien-être et santé, le territoire a développé une offre thermo-ludique avec le parc aqualudique Les Antilles de Jonzac.

La station thermale de Jonzac participe en effet à l'attractivité du territoire et aux activités connexes comme la restauration et l'hébergement touristique.

L'offre touristique se diversifie avec un tourisme vert-rural-viticole qui se développe avec les itinéraires pédestres, cyclables, équestres, mais aussi avec des équipements de qualité qui irriguent le territoire.

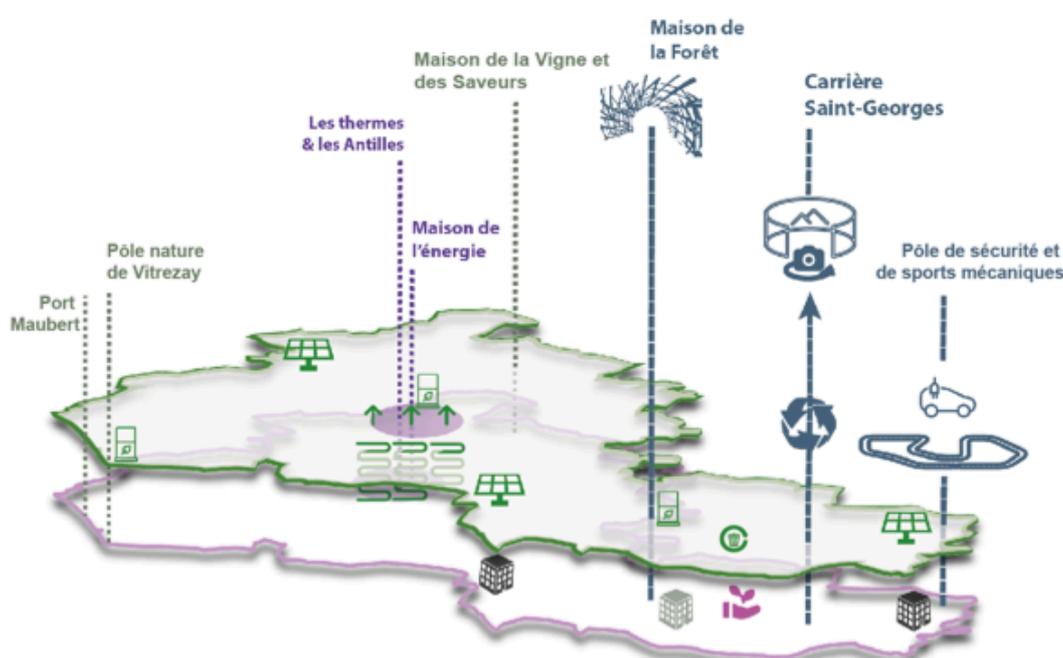
Le territoire capitalise sur son patrimoine bâti et historique, sur son potentiel thermal afin de développer un tourisme alternatif et diversifié autour de son terroir, ses ressources, ses paysages en prenant appui sur des équipements proposant un mix énergétique.



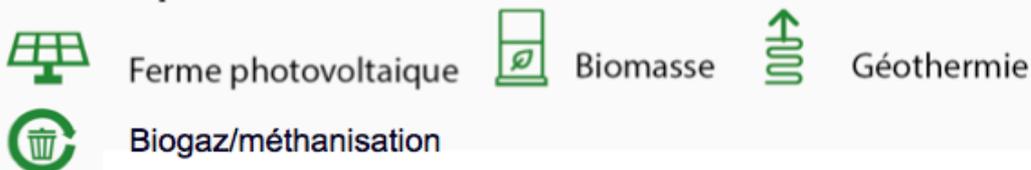
UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE PRENANT APPUI SUR L'ÉNERGIE.

Le territoire du SCoT de la Haute-Saintonge reconnu TEPos (Territoire à Energie Positive) et TEPosCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie, est engagé dans une politique de transition et de diversification énergétique, basée sur la production d'énergie renouvelable et la réduction de la consommation énergétique.

Une ressource énergétique diversifiée au service du développement économique



Un mix énergétique au service du territoire et du développement économique



Le territoire développe un mix énergétique, initié historiquement par l'exploitation des ressources en géothermie qui a par ailleurs dévoilé le potentiel thermal du territoire à la fin des années 70. La ville de Jonzac montre l'exemple par la mise en place d'un réseau de chaleur qui a permis d'absorber les



besoins énergétiques du complexe aqueduc Les Antilles, et de relier services publics, particuliers et entreprises à ce réseau.

Cette stratégie initiée par la géothermie est confortée par l'exploitation de l'énergie solaire propice en Charente-Maritime avec le développement de fermes photovoltaïques sur le territoire.

Fort de ses ressources en bois, le territoire développe aussi le bois énergie avec la production de biomasse et la mise en place de chaudière bois pour alimenter certains équipements du territoire, ainsi qu'une partie du réseau de chaleur de Jonzac et de Pons. La filière bois-énergie se structure aussi autour d'activités connexes avec l'exploitation sylvicole et la production de bois de chauffage. La Haute-Saintonge compte sur son territoire deux plateformes bois-énergie qui produisent ou valorisent en plaquettes forestières (combustible biomasse) le bois en circuit court.

A l'image des palettes ou des bois morts valorisés en biomasse, les déchets apparaissent comme une nouvelle ressource à explorer pour le territoire.

Aujourd'hui le territoire dispose d'un bon niveau d'équipement pour la gestion des déchets à la fois sur le territoire et en partenariat avec des territoires voisins.

L'économie circulaire et le recyclage apparaissent comme une nouvelle perspective de développement économique en lien avec les filières énergétiques. La Haute-Saintonge s'est engagée dans ce sens par la mise en œuvre d'un **programme d'écologie industrielle et territoriale**, en partenariat avec l'ADEME et la Région.

L'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) repose sur les interactions des flux (population, matières, énergies..) pour développer des **synergies industrielles et/ou territoriales** avec par exemple la mutualisation de moyens et de services, le partage d'infrastructures ou de bâtiments. Elle contribue à l'émergence d'activités intermédiaires, tout en réduisant l'impact environnemental du territoire et de ses activités.

Dans ce sens, la Haute-Saintonge renforce son action en cherchant à optimiser l'utilisation des ressources et de réduire globalement l'impact environnemental et le coût des activités, avec notamment un programme de collecte et de mutualisation des déchets s'appuyant sur un **réseau local d'entreprises éco-responsables (Réseau Symbiose)**.

Le territoire s'engage dans la valorisation des déchets, et la production de biogaz comme le démontre l'implantation de l'Écopôle sur Clérac. Il comprend une déchèterie, en lien avec la société AGS filiale d'Imerys qui valorise les gaz produits en biogaz pour le fonctionnement de son usine. D'autres projets de valorisation des déchets devraient voir le jour notamment un projet de valorisation des boues de STEP sur Jonzac.

Ces ressources énergétiques sont des points d'appui au développement de filières économiques et d'équipements du territoire. Elles alimentent à la fois les équipements nombreux du territoire, participent à l'animation du territoire au travers d'événements tel que la fête de l'énergie ou des actions de sensibilisation à la Maison de l'Énergie.

La transition énergétique apparaît ici comme un catalyseur de projets, un point d'appui au développement économique du territoire.

Plus globalement, l'environnement apparaît comme un moteur de résilience économique et de développement touristique. Dans ce sens, le territoire a été reconnu par deux fois par l'Etat comme Pôle d'Excellence Rurale pour ses actions menées en faveur du développement du territoire.

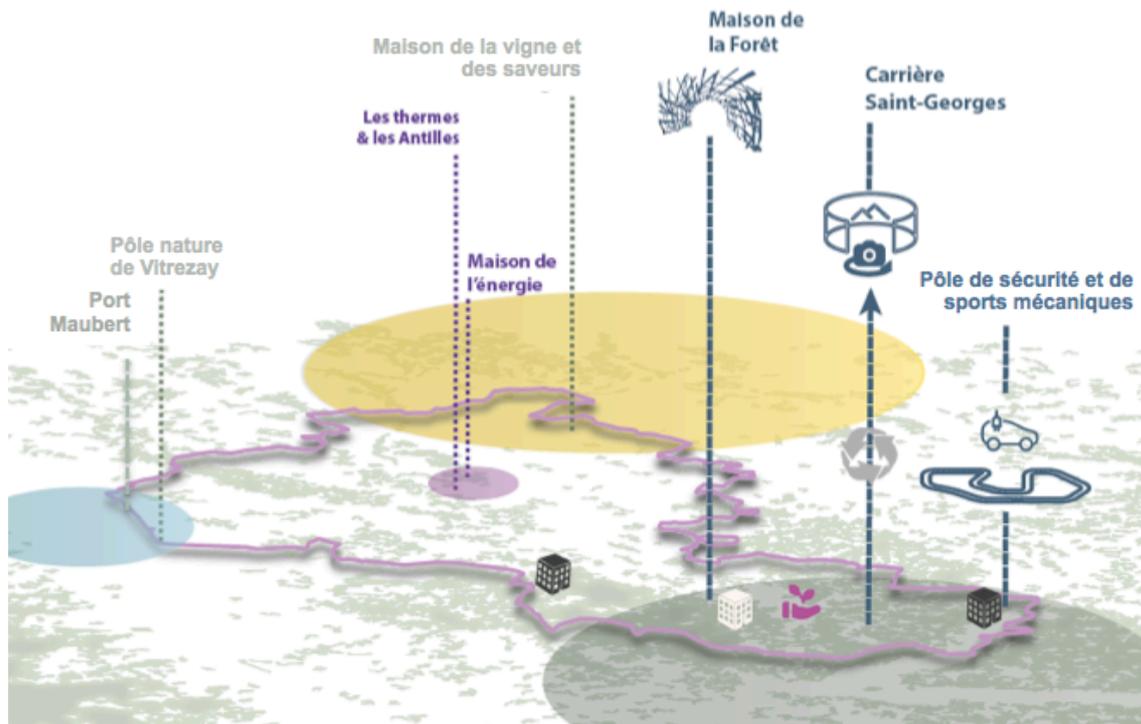
Le projet du pôle d'excellence rurale intitulé « valoriser l'environnement moteur du développement économique » combine à la fois mise en valeur environnementale, transition écologique et développement économique. Des projets qui s'orientent à la fois en direction de la mobilité durable avec le pôle mécanique de sécurité et de sports mécaniques auquel s'adjoint une pépinière d'entreprises dédiée aux véhicules du futur.

Le territoire de la Haute-Saintonge s'engage dans la création d'une nouvelle filière économique innovante avec le projet de culture de plantes aromatiques et médicinales. Des projets de valorisation et de sensibilisation aux ressources du territoire ont été développés avec une mise en scène autour de la filière bois matérialisée par la Maison de la forêt ou encore l'exploitation d'un ancien site industriel d'extraction d'argile pour le transformer en site touristique de sensibilisation aux formes géologiques.



A l'image, des actions menées en faveur de la valorisation des ressources du territoire tant énergétiques qu'environnementales, des ressources primaires (bois, argile, solaire, géothermie) comme des matières primaires secondaires (déchets..), le territoire du SCoT est engagé dans une démarche d'écologie territoriale avec une approche intégrée des ressources environnementales dans une logique de développement. Elle marque aussi une résilience territoriale par l'innovation comme en témoigne les pôles d'excellence rurale du territoire.

L'environnement moteur de développement économique



ORIENTATION DU POLE D'EXCELLENCE RURALE DE HAUTE SAINTONGE:
«Valoriser l'environnement moteur du développement économique»



Pôle de sécurité et de sports mécaniques



Culture de plantes aromatiques et médicinales



Carrière Saint-Georges



Pépinière d'entreprises



Maison de la forêt

DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES EN LIEN AVEC LES FILIÈRES REGIONALES

La résilience économique prend des formes variées. Malgré un affaiblissement du tissu productif, le territoire a su tirer partie de ses savoir-faire locaux et trouver des accroches à des filières extérieures ou des pôles de compétitivités externes.

Le territoire du SCoT de la Haute-Saintonge articule industrie traditionnelle, artisanat de pointes et gestion des ressources du territoire, production de matières premières et création de valeur ajoutée avec des produits finis.

Le territoire peut se vanter de ses spécialités industrielles. Aux regards des indices de spécialisation des activités industrielles, le territoire a su garder une industrie et des savoir-faire forts notamment autour du travail du bois (emballage, merranderie, sciage), de l'agroalimentaire (transformation de poissons et produits de la mer, distillerie), de l'industrie extractrice avec l'exploitation et la transformation des argiles.

Il vient s'arrimer à des pôles d'excellence externes, à l'image de l'activité de distillerie en lien avec le cluster viticole du Cognacais. Ou en lien avec les activités littorales (pêche et plaisance), le territoire transforme les produits de la pêche avec notamment l'usine DELABLI et vient s'arrimer au Cluster Plaisance de La Rochelle avec une spécialisation dans la construction de radeaux de survie.

Une complémentarité entre savoir-faire et innovation qui place le territoire dans un système de flux régionaux.

Indice de spécialisation des 10 activités industrielles principales rapportées à l'emploi départemental (17)

Source ACOSS 2013 (activités de plus de 80 salariés), traitement eau.

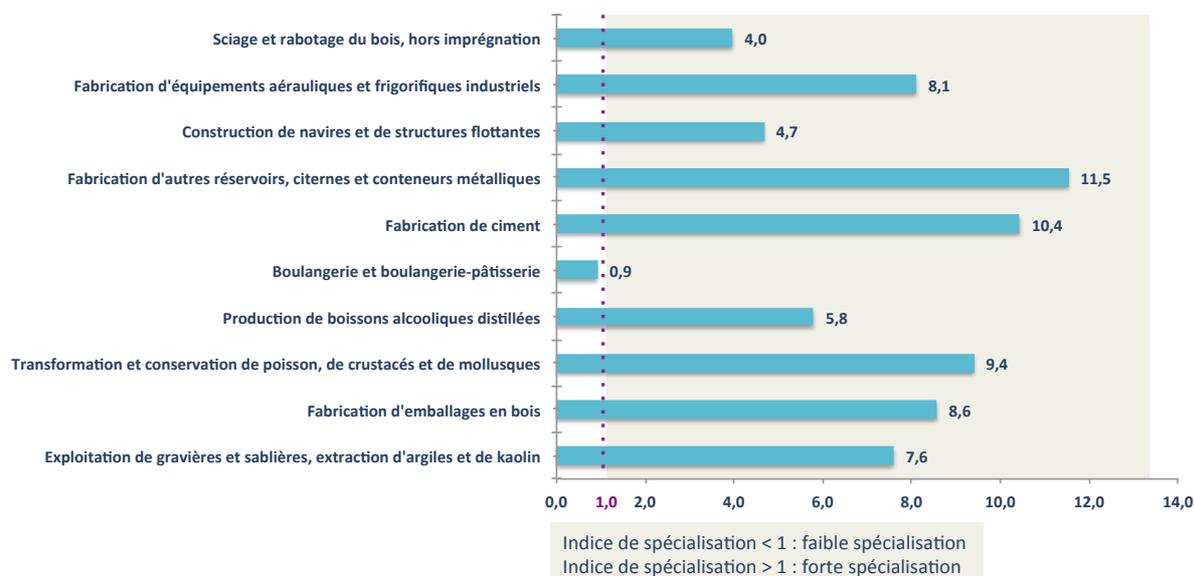
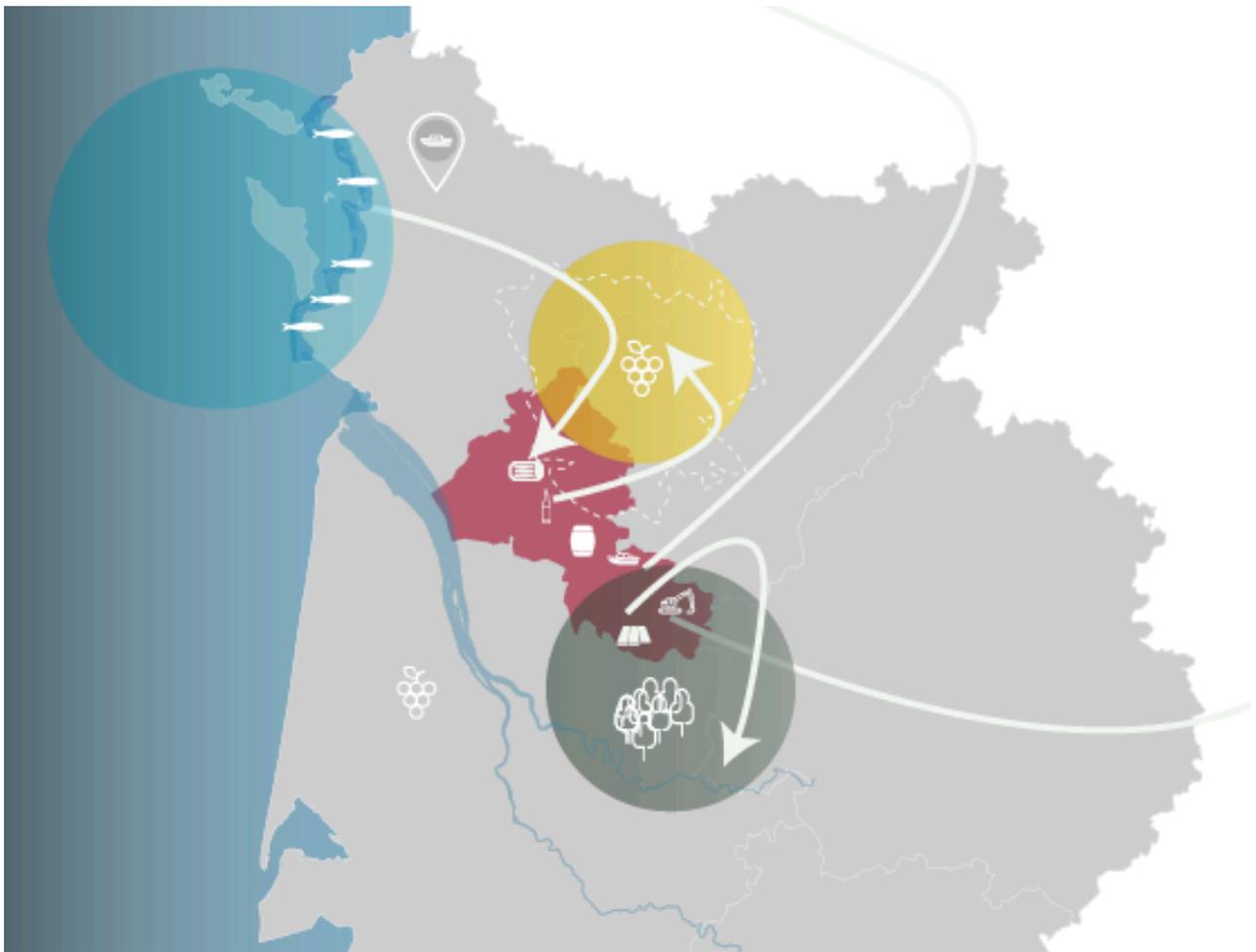


Schéma des accroches du territoire du SCoT de la Haute-Saintonge aux filières et pôles de compétitivité régionaux.



Filières, clusters et pôles d'excellence

-  Littoral (Cluster plaisance, filière pêche & conchyliculture)
-  Forêt (Filière Bois)
-  Vignoble(Cluster viticole,)

Spécialisations industrielles

-  Distillerie
-  Agroalimentaire & transformation des produits de la mer
-  Travail du bois
-  Construction de navires
-  Extraction de matériaux (argiles..)

Ressources & appuis

-  Ressources en bois
-  Viticulture
-  Filière pêche



PARTIE 3 :

UNE IRRIGATION PORTEE PAR UNE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE VOLONTARISTE





Le territoire du SCoT de la Haute-Saintonge est un espace rural faiblement polarisé. Les communes de Pons, Jonzac et Montendre concentrent 15% de la population. En revanche le poids de l'emploi est plus significatif, ces trois communes concentrent 35% des emplois du territoire.

Pour une ruralité vivante et active, le territoire s'est engagé dans une politique d'irrigation du territoire. Cette politique volontariste s'illustre notamment par une structuration des ZAE, la mise en réseau des équipements et une politique d'accueil visant à renforcer l'équilibre et la solidarité territoriale.

Jonzac concentre près de 12% des équipements avec le complexe aqualudique, les thermes, le casino et le centre des congrès.

Grâce au tourisme, le territoire dispose aussi d'équipements supérieurs voire de dimension métropolitaine.

Par ailleurs, l'accès aux équipements intermédiaires est organisé sur l'ensemble du territoire et l'offre d'équipement de proximité de niveau local participe à la vitalité et l'attractivité de la ruralité.



UNE STRUCTURATION DU TISSU ECONOMIQUE

Le territoire est marqué par une forte concentration de l'emploi et une part importante de résidents travaillant au sein du Scot. Cette autonomie dans le fonctionnement économique du territoire revêt des réalités spatiales et une organisation structurée de l'emploi. La politique d'irrigation territoriale passe en effet par un maillage des ZAE, pépinières et entreprises du territoire.

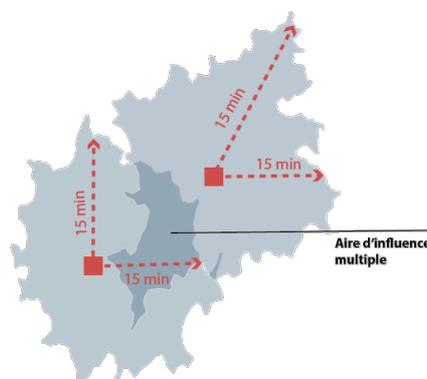
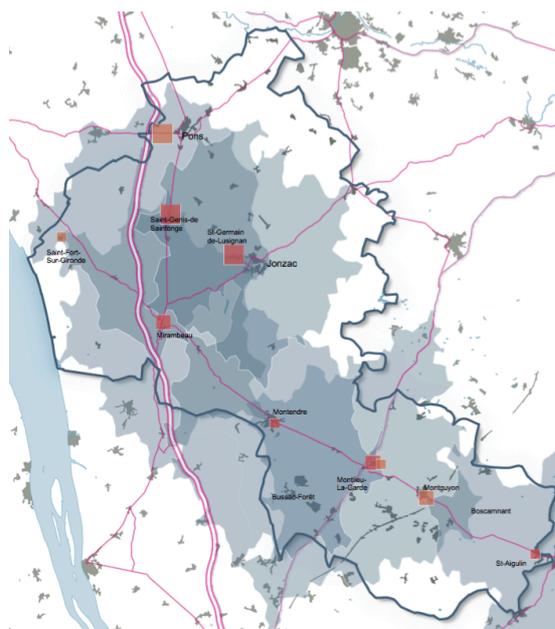
La concentration de l'emploi reflète une organisation structurée en lien avec les filières du territoire et le réseau d'infrastructures routières, mettant en évidence les zones d'activités et les établissements générateurs d'emplois et de flux sur le territoire.

L'irrigation du territoire sur le plan économique, est le résultat d'une politique d'aménagement engagée par le territoire. La CDCHS accompagne les entreprises dans le développement de leur activité, à travers une politique d'accueil ciblée (parc d'activités, pépinières, hôtels d'entreprises). Cette politique se reflète notamment dans le maillage des zones d'activités économiques sur l'ensemble du territoire. Ce maillage combiné à un réseau d'infrastructure irrigant et intégrateur permet une couverture maximale du territoire.

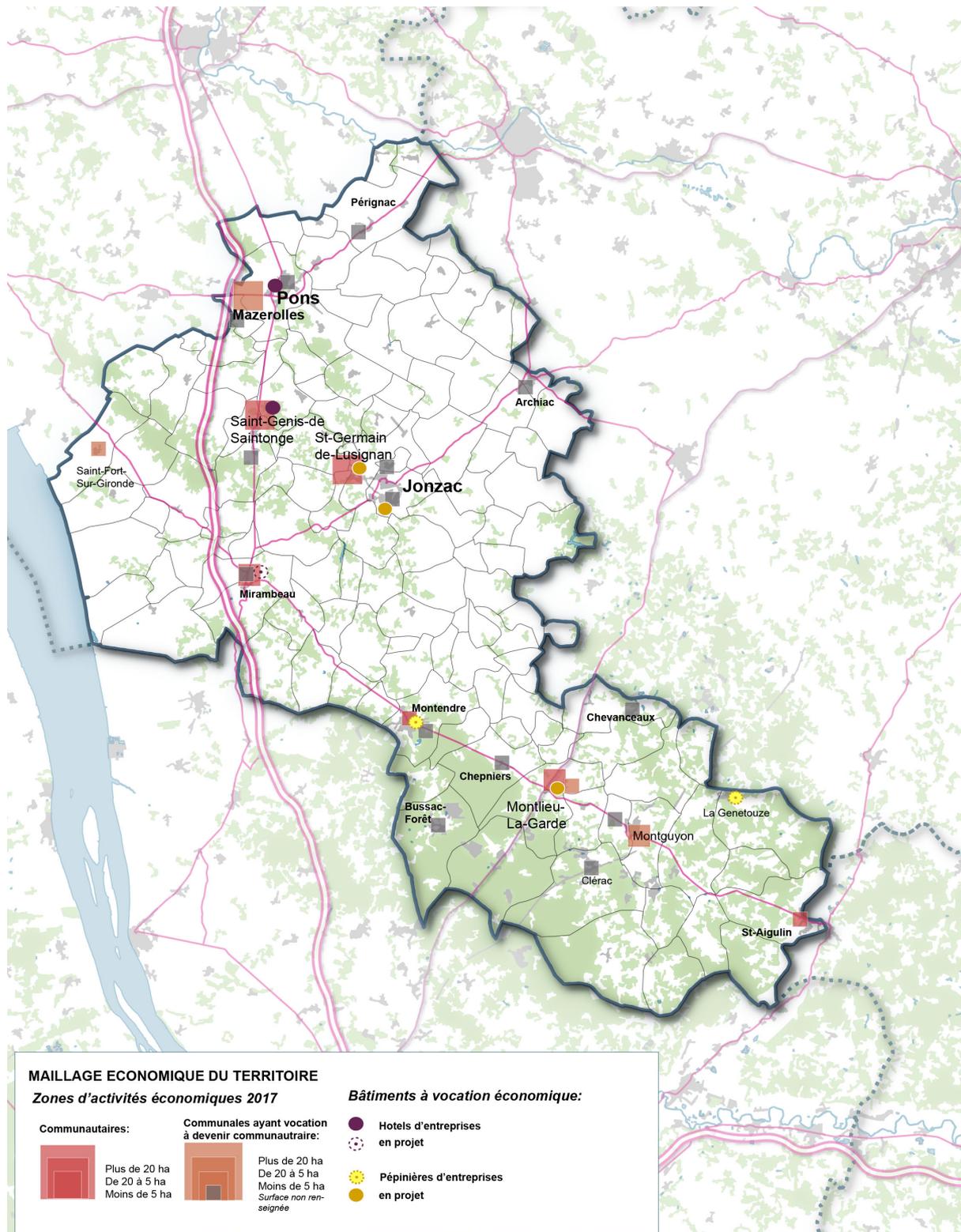
Cette stratégie d'accueil des entreprises, est permise grâce à une politique de développement du territoire proactive, qui anticipe les problématiques et les besoins futurs des acteurs économiques du territoire. La CDCHS réaffirme cette stratégie d'accueil et d'accompagnement avec le programme LEADER (Liaisons entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) ou encore le Contrat de Ruralité.

En effet, le territoire est largement couvert par les aires d'influences de 15 minutes autour des zones d'activités communautaires, seule la frange Sud-Est semble moins bien couverte, l'intégration de l'ensemble des ZAE notamment communales laisserait entrevoir une couverture totale du territoire.

Aires d'influence de 15 min des ZAE Communautaires



Maillage des zones d'activités du territoire en 2017
traitement EAU



UNE IRRIGATION AU SERVICE DES HABITANTS

La politique d'irrigation engagée pour la structuration du tissu économique du territoire, s'articule avec l'offre de service à la population. Le territoire de la Haute-Saintonge dispose d'une bonne offre d'équipement pour les habitants, actifs et touristes du territoire. Il dispose d'un bon maillage de commerces de proximité qui participe à la structuration de la ruralité et à la vitalité des centres-bourgs.

Le territoire apparaît comme relativement bien doté en équipement, avec 337 équipements pour 10 000 habitants soit un niveau supérieur aux territoires de comparaison et au niveau départemental. Cette densité témoigne d'une offre attractive et répondant aux besoins des habitants, actifs et touristes.

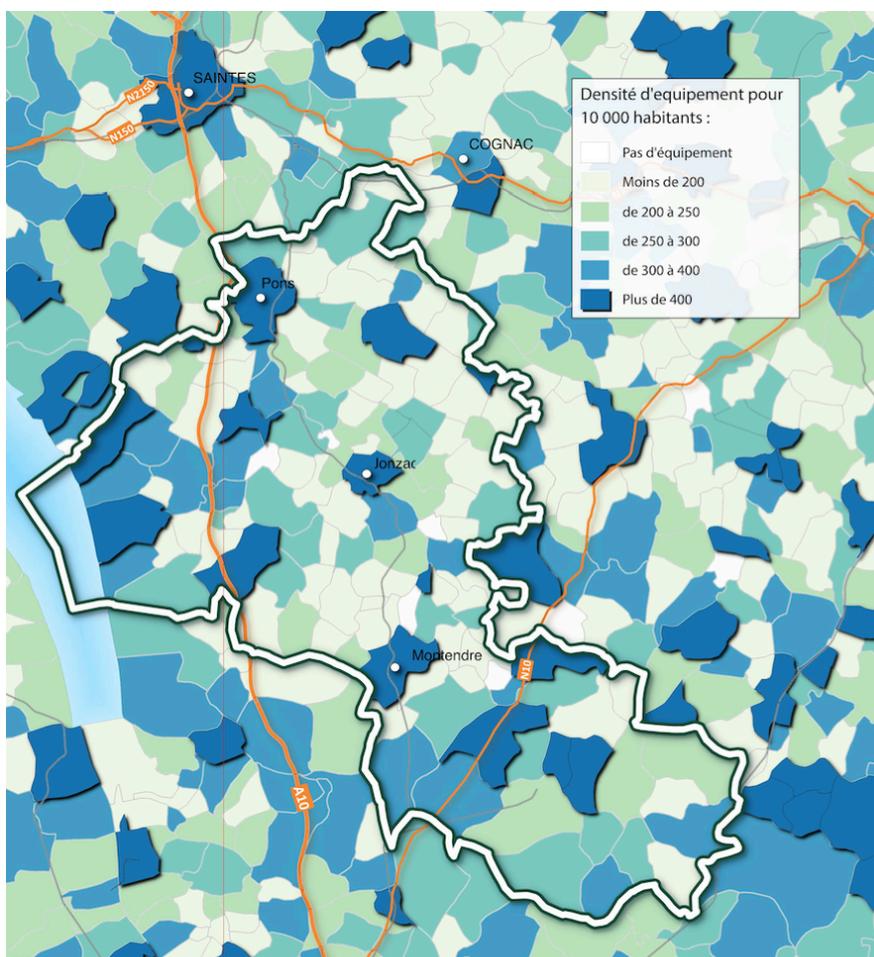
84% de ces équipements sont des équipements de proximité qui irriguent le territoire et participent localement à la vitalité et l'animation de la vie rurale au sein du territoire de la Haute-Saintonge.

La CDCHS porte une attention particulière au maintien des équipements et services sur l'ensemble du territoire. Le Contrat de Ruralité 2017-2020 réaffirme cet engagement d'une accessibilité et d'une irrigation des équipements optimale pour l'ensemble de la population.

L'offre d'établissements et d'activités sportives et culturelles est bien développée avec la présence d'équipements sportifs (bassin de natation, terrains multisports, centres équestres) et d'équipements culturels (médiathèque, école des arts..).

Les équipements de proximité sont suppléés par une offre d'équipements supérieurs et intermédiaires. On note une forte concentration sur Jonzac autour de l'activité thermique et thermo ludique. Ces équipements avec le complexe Les Antilles qui génère d'importants flux de visiteurs, sont vecteurs de différenciation pour le territoire. Ils participent au développement d'une image autour d'un tourisme axé sur des activités récréatives et de plein air.

**Densité d'équipement du SCoT du territoire de la Haute-Saintonge-
Source BPE 2016 -traitement EAU**



Le territoire dispose d'une bonne offre de service de santé et d'action sociale avec des établissements de niveau supérieur comme l'Hôpital de Jonzac, les EHPAD, l'ESAT. Cependant cette offre cache une densité faible de professionnels de santé et plus particulièrement de spécialistes. Ceci interpelle quant à la question de la désertification médicale, et interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer le renouvellement de l'offre de santé dans un contexte de vieillissement de la population et d'attractivité du territoire pour les séniors.

L'offre scolaire et de formation est globalement satisfaisante mais différenciée avec une densité d'écoles primaires inférieure à celle du département, une densité de lycées supérieure avec notamment une bonne offre en lycées techniques et agricoles. Par ailleurs, le territoire ne possède pas d'établissement d'enseignement supérieur qui se concentrent sur les pôles métropolitains et les grandes agglomérations.

Cette offre plurielle et dense en équipements devra être maintenue et diversifiée pour assurer au territoire une attractivité résidentielle et touristique à l'avenir.

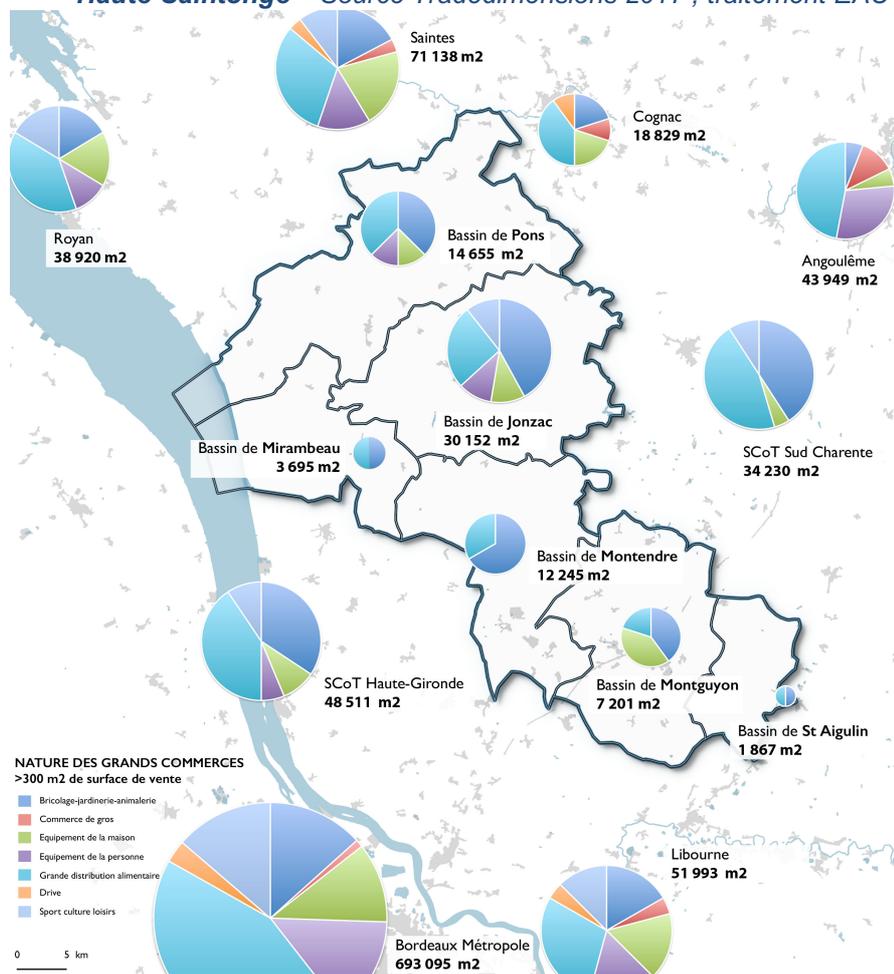
Le territoire du SCoT de la Haute-Saintonge enregistre une densité commerciale inférieure à celle du Département. Le territoire dispose d'une offre de grande distribution importante mais peu diversifiée, qui est complétée par une offre de commerces de proximité active.

En effet, la Haute-Saintonge compte 44 commerces pour 10 000 habitants contre 68 pour 10 000 habitants à l'échelle départementale.

Le commerce de proximité participe à la vitalité et à l'attractivité des centre-bourgs.

De la même façon, le territoire du SCoT de la Haute-Saintonge est marqué par une offre de services aux particuliers inférieure à celle du Département et des territoires de comparaison.

Surface commerciale (>300m²) du territoire du SCoT de CdC de la Haute-Saintonge – Source Tradedimensions 2017 ; traitement EAU



UNE COUVERTURE NUMERIQUE RAPIDE EN PERSPECTIVE

La couverture numérique accompagne la politique d'implantation des entreprises, des services et des équipements engagée par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge. L'enjeu du numérique se matérialise à des échelles diverses : celle de l'attractivité économique pour les ZAE, pépinières et entreprises du territoire, celle de l'attractivité résidentielle pour les habitants au travers de la santé, de l'éducation et des mobilités, et comme appui à la transition et la gestion énergétique du territoire (boucles locales, réseaux intelligents).

Aujourd'hui le Très-Haut-Débit comme la 4G couvre de façon hétérogène le territoire avec une partie Nord mieux couverte que la frange Sud du territoire. D'après le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique, l'état des lieux indique un réseau fibre en cours de déploiement jusqu'à Montlieu-la-Garde et une desserte en fibre optique sur les ZAE du Nord du territoire.

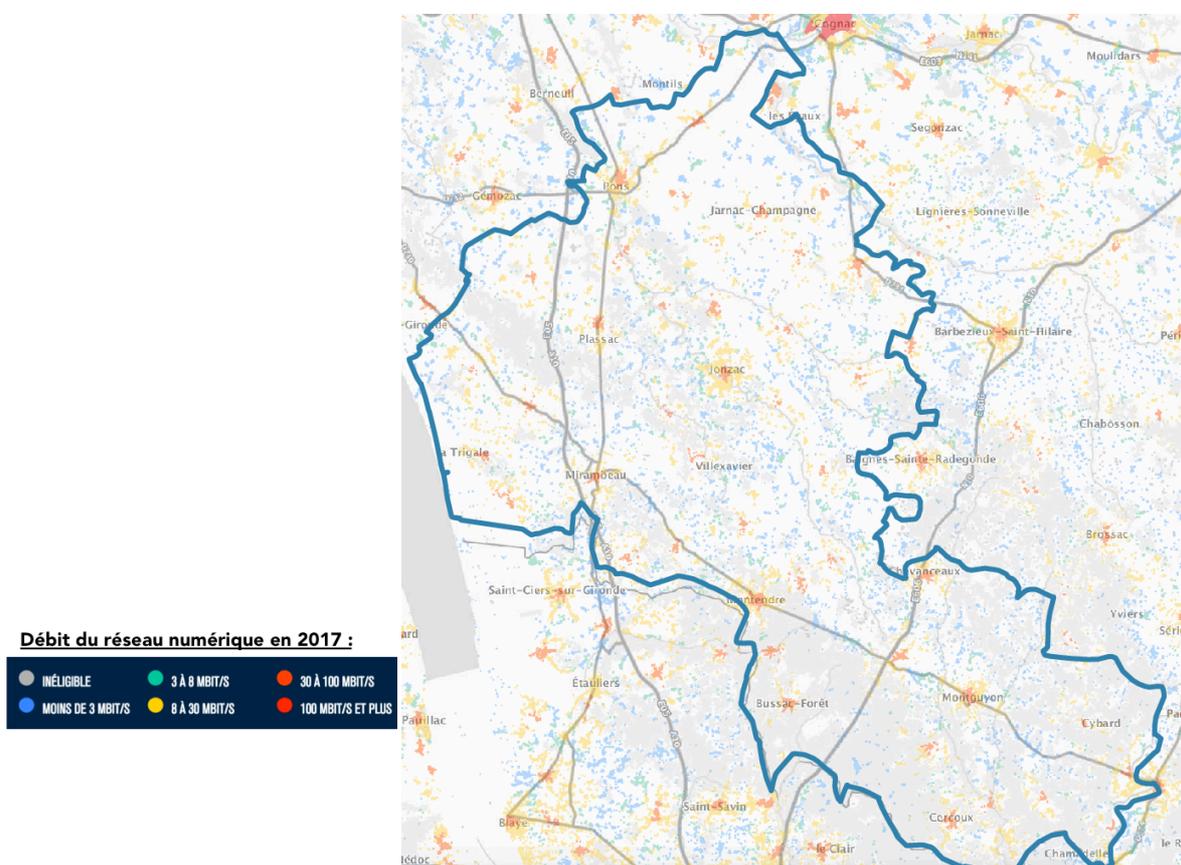
Mais là encore, le territoire s'est montré volontariste, et a contractualisé avec le Département pour accélérer l'aménagement numérique.

La couverture numérique totale du territoire devrait être effective à compter de 2022. Cette couverture est un enjeu majeur pour l'innovation et sa capacité à s'intégrer aux mutations économiques en cours et à venir.

Conscient des enjeux du numérique et de l'impact que ce dernier va avoir sur notre façon d'appréhender le territoire et les services qui le composent, la CDC de la Haute-Saintonge innove et s'engage dans ce sens en développant des offres hybrides à l'image du Parc des Labyrinthes qui s'appuie sur les ressources forestières et développe parallèlement une offre touristique innovante et connectée en proposant l'immersion dans des paysages en réalité augmentée.

Ici, le numérique sert l'expérience et la promotion touristique, il ouvre le champ des possibles dans bien d'autres domaines tels que la santé, la mobilité, ou encore le commerce.

Couverture numérique du SCoT de la Haute Saintonge - Source France THD - traitement EAU



UNE GESTION DYNAMIQUE DE L'ASSAINISSEMENT

A l'image des équipements, le territoire de la Haute-Saintonge est bien pourvu en STEP (Station d'Épuration). La répartition sur le territoire de ces équipements est le reflet d'une structuration du territoire et d'une politique d'aménagement engagée par la Haute-Saintonge et mise en place par le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime.

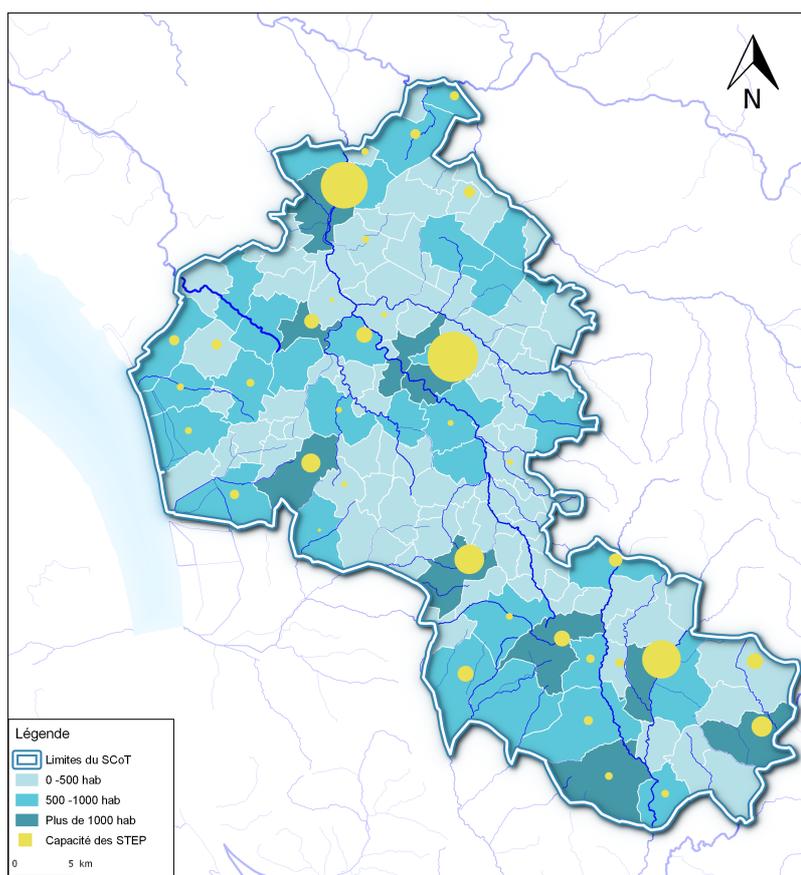
Le territoire dispose d'un bon niveau d'équipement en STEP, avec 67 équipements équivalent à une capacité de 64 000 EH (Equivalent Habitant) avec des procédés de traitement variés, 7 stations traitent les eaux usées par lagunage naturel notamment sur les communes proches de l'estuaire, 11 par filtres plantés, d'autres par les filières de boues activées, disques biologiques ou filtres à sable.

La politique d'assainissement à l'échelle du territoire confirme la volonté de la Haute-Saintonge d'irriguer le territoire dans une logique de solidarité entre les espaces dans l'aménagement et l'implantation comme dans la gestion de la ressource.

Par ailleurs l'eau tient une place considérable dans l'identité de la Haute Saintonge.

Carte de la répartition et de la capacité des STEP du territoire du SCoT de la Haute-Saintonge

- Sur le plan paysager : comme horizon préfigurant le littoral sur les communes de l'estuaire, ou comme rencontre bucolique des rivières et des villes.
- Sur le plan des activités dans sa forme récréative ou thérapeutique avec l'aménagement de plans d'eau en base nautique et de loisirs, ainsi que le développement de l'activité thermique. La répartition des prélèvements illustre la diversité des usages pour la ressource en eau (eau potable, agriculture, industries et activités économiques, activités récréatives, production d'eau minérale).





UN TERRITOIRE QUI DOIT COMPOSER AVEC LE FACTEUR RISQUE

Cette irrigation et occupation du territoire du SCoT de la Haute-Saintonge sont structurées par une politique d'aménagement volontariste et solidaire, qui doit cependant composer avec le facteur risque. Le territoire est en effet soumis à des aléas divers.

Il convient également de rappeler que le territoire du SCoT est soumis à de nombreux risques, trois étant particulièrement significatifs et ayant des conséquences plus fortes sur l'aménagement et l'urbanisme :

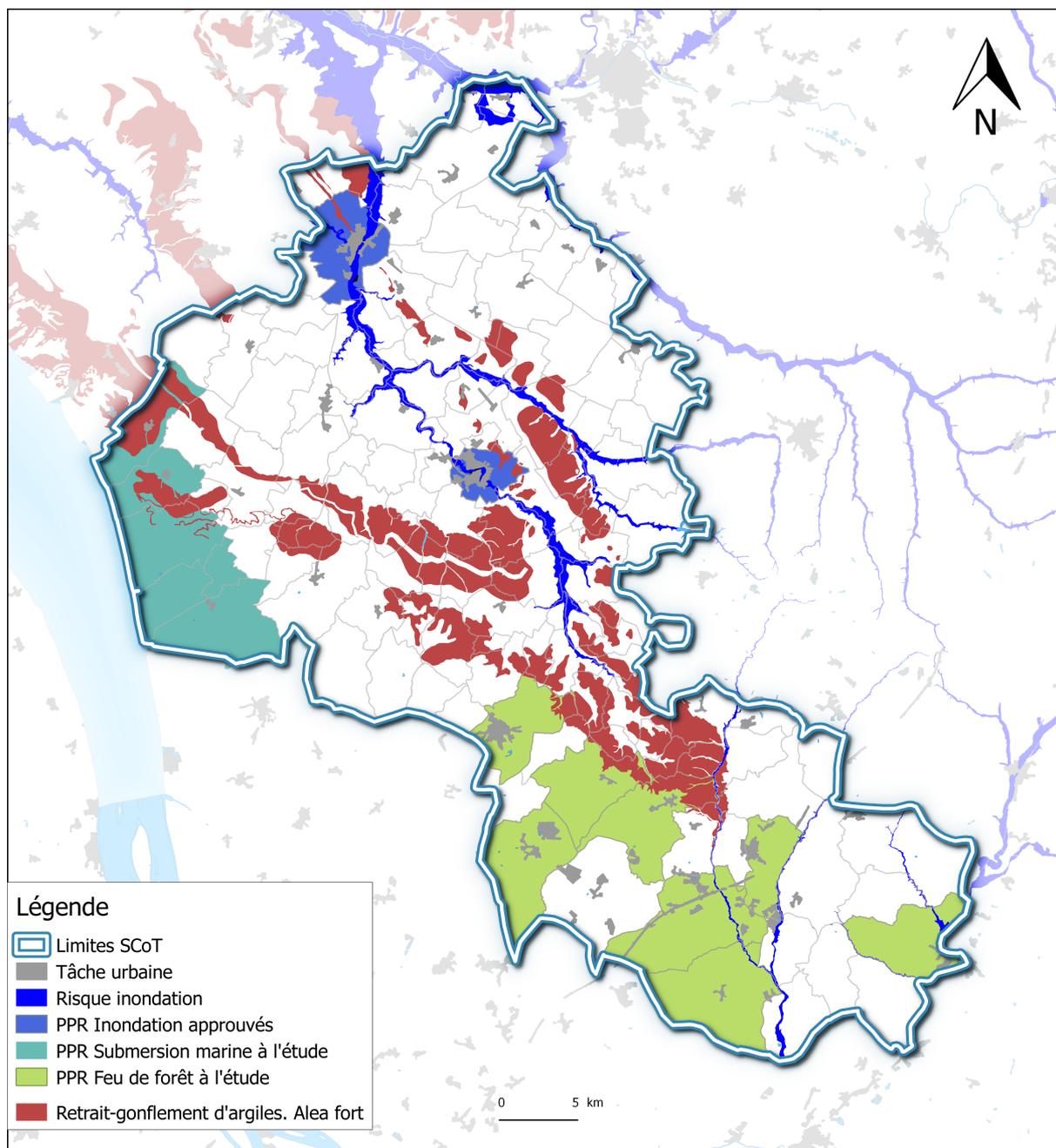
- Le risque inondation qui touche près de 74 % des communes du territoire et notamment les communes de Pons et Jonzac qui sont parcourues par la Seugne. Les inondations sont fréquentes sur cette vallée où elles touchent principalement des zones agricoles, mais également les villes principales. La Seudre au Nord est également un facteur de risque d'inondation.
- Le risque submersion marine qui touche 6 communes du territoire en bordure de l'estuaire de la Gironde.
- Le risque feu de forêt qui se localise dans le Sud du territoire au sein de la Double Saintongaise et sur la forêt de la Lande au Nord.

Par ailleurs, on recense des risques d'effondrement de cavités souterraines : des risques de retrait gonflement des argiles localisé. Ainsi que des risques technologiques avec des risques industriels (117 ICPE, dont 3 établissements SEVESO seuil bas), risque TMD avec l'autoroute A10, la RN 10, la RN 137, l'axe ferroviaire Bordeaux – Saintes, la canalisation de gaz Pons-Cognac. Le territoire est soumis au risque nucléaire sur 2 communes en lien avec la centrale nucléaire de Blaye.

Des plans de prévention des risques sont établis et d'autres en cours d'élaboration. De plus, les services de l'Etat incitent les communes à rédiger des plans communaux de sauvegarde. Ces documents permettront un aménagement du territoire plus sécurisé et plus efficient.



Carte de synthèse des risques sur le SCoT du territoire de la Haute-Saintonge



CONCLUSION

La position du territoire faiblement polarisé, entre les systèmes urbains interpelle et interroge sur son positionnement au sein des flux régionaux et sur la réalité propre du territoire. Le diagnostic a levé le voile sur un territoire à la fois autonome qui jouit de son positionnement d'interface en s'intégrant par un réseau d'infrastructure dense, facilitateur d'échanges et d'interactions avec les territoires voisins.

Fort de ses réalités propres (paysagères, écologiques, ressources environnementales, savoir-faire, terroir), le territoire du SCoT de la Haute-Saintonge résiste aux facteurs endogènes et conjoncturels. Cette résilience est le fruit d'une politique d'aménagement et de diversification économique marquée notamment par son engagement dans la transition énergétique.

La Haute-Saintonge a su tirer partie de son cadre de vie, de ses atouts et ses ressources en jouant la carte de la qualité et de l'innovation, tout en s'appuyant sur des réalités et spécificités propres.

Engagé dans la transition énergétique, le territoire multiplie et diversifie les filières en prenant appui sur ce potentiel énergétique et les clusters régionaux.

Le tourisme thermal apparaît comme un catalyseur, un marqueur de différenciation qui permet au territoire de capitaliser sur cette ressource pour diversifier son offre touristique notamment vers un agrotourisme, tourisme vert.

Le territoire propose une mise en scène de ses ressources (bois, énergie, viticulture..) au travers d'équipements sur l'ensemble du territoire, et encourage la découverte du patrimoine des paysages et spécificités Saintongeaises par un balisage de sentiers de randonnée.

La CdC de la Haute-Saintonge mène une politique d'aménagement et d'irrigation du territoire, notamment par la structuration économique (ZAE, pépinières d'entreprises) et le développement de nouvelles offres (équipements touristiques, centre des congrès pour un tourisme d'affaire..). Cette politique participe à la fois à l'attractivité pour les touristes et les actifs. Néanmoins, le territoire devra maintenir cette offre, l'adapter et la faire évoluer pour répondre aux besoins futurs des nouveaux arrivants et répondre aux nouvelles pratiques.

Aujourd'hui peu enclin aux pressions (foncières, immobilières) induites par le phénomène de métropolisation de Bordeaux, le territoire sera interpellé à l'avenir par la dilatation des couronnes périurbaines de la métropole, interrogeant sur la dimension d'attractivité résidentielle et les actions à mener dès aujourd'hui pour tirer partie au mieux de cette dynamique (espace économique, parc de logement adapté, mobilité et desserte ferroviaire, cadre de vie..), mais dans une logique d'intégration à un écosystème propre, à l'opposé d'une démarche purement opportuniste.



CAHIER 1



**DEMOGRAPHIE
& HABITAT**

DEMOGRAPHIE	44
POPULATION	44
UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE TIMIDE, SOUTENUE PAR UN APPORT MIGRATOIRE.	44
DES MIGRATIONS RESIDENTIELLES CARACTERISEES.	48
STRUCTURATION DE LA POPULATION	51
UN VIEILLISSEMENT DU TERRITOIRE MARQUE PAR LE DEPART DES POPULATIONS LES PLUS JEUNES ET L'ARRIVEE DE SENIORS.	51
MENAGES	54
UNE SURREPRESENTATION DES MENAGES DE PERSONNES SEULES.	54
LOGEMENTS	57
ETAT DES LIEUX DU PARC DE LOGEMENTS	57
TYPOLOGIE DU PARC DE LOGEMENTS	60
UN PARC DE LOGEMENTS PRINCIPALEMENT DE MAISONS INDIVIDUELLES AVEC UNE IMPORTANTE PART DE PROPRIETAIRES OCCUPANTS.	60
UNE SURREPRESENTATION DES LOGEMENTS DE GRANDE TAILLE, QUI INTERROGE SUR L'ADEQUATION AVEC LA STRUCTURE DES MENAGES.	60
CARACTERISTIQUE DU PARC SOCIAL DE LA CdC DE LA HAUTE-SAINTONGE.	63
MARCHE IMMOBILIER ET BESOIN EN LOGEMENT	65
DES PRIX COMPETITIFS QUI DYNAMISENT LES TRANSACTIONS IMMOBILIERES.	65
DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION	67
BESOIN EN LOGEMENT	68
SYNTHÈSE	70
ATOUS	70
FAIBLESSES	70
DEFIS	70





DEMOGRAPHIE

POPULATION

Une croissance démographique timide, soutenue par un apport migratoire.

Le territoire de la Haute Saintonge comptabilisait 67 357 habitants en 2013 soit 10,6 % du département de Charente-Maritime. Après une longue période de déclin démographique (jusque dans les années 99), le territoire semble renouer avec une dynamique démographique positive (+ 2 114 habitants entre 2008 et 2013), bien que ralentie sur cette période (+0,4%). Cette tendance est comparable aux territoires voisins notamment celui du SCoT Pays du Sud Charente. Cependant le territoire de Haute Saintonge se démarque avec un solde migratoire croissant (+ 5 868 habitants), qui contrebalance un solde naturel négatif.

Cette dynamique démographique est cependant très différenciée :

- **Avec un poids démographique des polarités du territoire relativement faible** (Pons : environ 6% de la population du SCoT, 5% pour Jonzac, 4,5% pour Montendre), phénomène qui risque de s'accroître au regard des dynamiques au profit des périphéries.
- Une **dynamique plus forte aux franges du territoire qui peut être imputée à l'influence des agglomérations voisines** telles que Saintes, Cognac au Nord, du Libournais et de la métropole Bordelaise au Sud.
- Des dynamiques démographiques à géométrie variable avec notamment une baisse d'attractivité des polarités du territoire au profit de leurs périphéries au sein même du territoire. Les communes de Jonzac et Pons perdent respectivement entre 2008 et 2013, 87 habitants et 311 habitants. Alors que les communes limitrophes gagnent des habitants à l'image de Bougneau (+ 78) ou St-Germain-de-Lusignan (+ 37).
- Une évolution moyenne annuelle de la population différenciée en interne, à l'échelle des bassins de vie, avec notamment une plus forte dynamique au sein du bassin de Montendre (+1%/an) et de Montguyon (+0,8%/an), qu'à l'échelle du territoire de la CdC de la Haute-Saintonge (+0,6%/an).

Cette croissance démographique timide s'explique d'une part par un solde naturel négatif qui peut notamment être imputable à une population vieillissante et d'autre part un solde naturel contrebalancé par une attractivité du territoire qui ne se dément pas au regard de la dynamique migratoire depuis la fin des années 90.

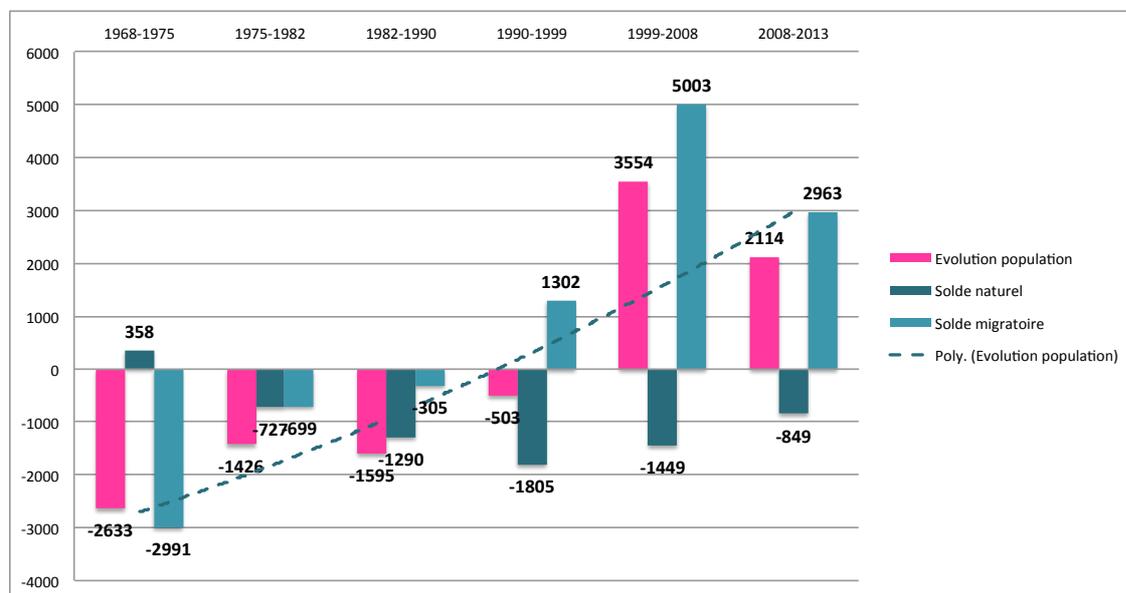
En effet, l'analyse de l'évolution de la population et de ses facteurs indique un retournement à la fin des années 90. Avant 1999, le territoire perdait de la population. Cette baisse de population était imputable à un solde naturel, et un solde migratoire tous deux négatifs. A partir des années 90, le solde naturel reste négatif, cependant le territoire renoue avec une attractivité par un solde migratoire positif, néanmoins ce dernier ne compense pas l'évolution « naturelle » de la population.



Tout cela interroge notamment sur l'origine de ses nouveaux habitants, ainsi que leur profil socio-économique.

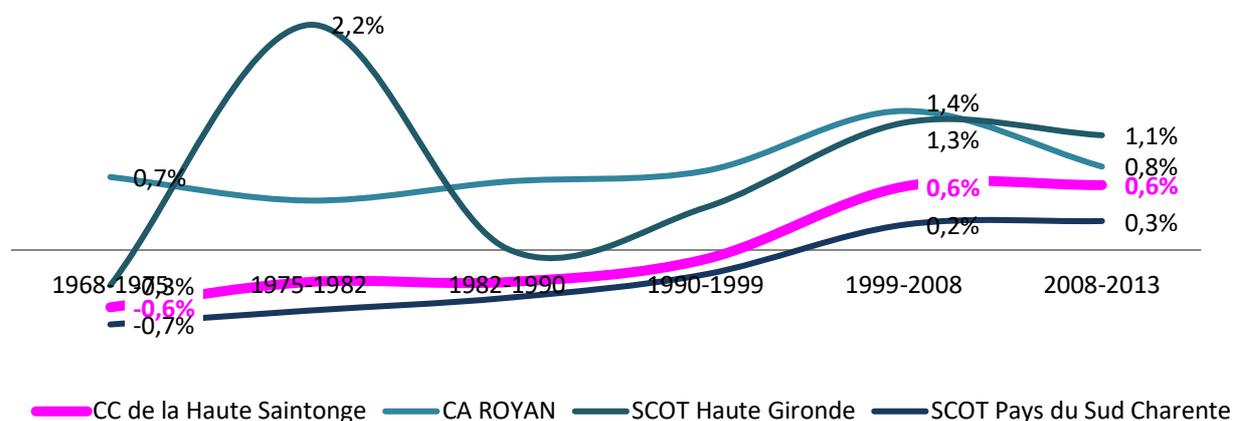
Evolution de la population entre 1968 et 2013

Source INSEE 2013, Traitement EAU



Taux d'évolution annuelle de la population sur le territoire de Haute-Saintonge

Source INSEE, traitement EAU



Population au sein de la CC de la Haute-Saintonge par bassins, entre 1968 et 2013
Source INSEE 2013, Traitement EAU

Territoires	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013
Bassin de Jonzac	16 539	16 565	16 554	16 136	16 155	16 857	17 330
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	3 963	3 906	3 693	3 404	3 297	3 341	3 420
Bassin de Montendre	10 359	9 890	9 606	9 441	9 488	10 207	10 738
Bassin de Montguyon	11 178	10 413	10 162	9 772	9 404	9 993	10 376
Bassin de Pons	19 341	18 694	18 162	18 043	17 953	19 248	19 733
Bassin de Mirambeau	6 466	5 745	5 610	5 396	5 392	5 597	5 760
SCOT de la CC de la Haute Saintonge	67 846	65 213	63 787	62 192	61 689	65 243	67 357

Evolution moyenne annuelle de la population au sein de la CC de la Haute-Saintonge entre 1968 et 2013

Source INSEE 2013, Traitement EAU

Territoires	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1999-2008	2008-2013
Bassin de Jonzac	0,0%	0,0%	-0,3%	0,0%	0,5%	0,6%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	-0,2%	-0,8%	-1,0%	-0,4%	0,1%	0,5%
Bassin de Montendre	-0,7%	-0,4%	-0,2%	0,1%	0,8%	1,0%
Bassin de Montguyon	-1,0%	-0,3%	-0,5%	-0,4%	0,7%	0,8%
Bassin de Pons	-0,5%	-0,4%	-0,1%	-0,1%	0,8%	0,5%
Bassin de Mirambeau	-1,7%	-0,3%	-0,5%	0,0%	0,4%	0,6%
SCOT de la CC de la Haute Saintonge	-0,6%	-0,3%	-0,3%	-0,1%	0,6%	0,6%

Evolution de la population entre 1968 et 2013 par le solde naturel

Source INSEE 2013, Traitement EAU

Territoires	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1999-2008	2008-2013
Bassin de Jonzac	0,3%	0,1%	-0,1%	-0,2%	0,0%	-0,2%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	0,2%	-0,2%	-0,4%	-0,3%	-0,6%	-0,8%
Bassin de Montendre	0,0%	-0,3%	-0,2%	-0,4%	-0,3%	-0,1%
Bassin de Montguyon	0,0%	-0,3%	-0,3%	-0,5%	-0,3%	-0,3%
Bassin de Pons	0,1%	-0,2%	-0,2%	-0,2%	-0,1%	-0,1%
Bassin de Mirambeau	-0,2%	-0,5%	-0,5%	-0,7%	-0,9%	-0,9%
SCOT de la CC de la Haute Saintonge	0,1%	-0,2%	-0,3%	-0,3%	-0,3%	-0,3%

Evolution de la population entre 1968 et 2013 par le solde migratoire

Source INSEE 2013, Traitement EAU

Territoires	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99	1999-2008	2008-2013
Bassin de Jonzac	-0,2%	-0,1%	-0,2%	0,2%	0,5%	0,8%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	-0,4%	-0,6%	-0,7%	0,0%	0,8%	1,3%
Bassin de Montendre	-0,7%	-0,1%	0,0%	0,4%	1,2%	1,1%
Bassin de Montguyon	-1,0%	0,0%	-0,1%	0,0%	1,0%	1,0%
Bassin de Pons	-0,6%	-0,3%	0,2%	0,2%	0,9%	0,6%
Bassin de Mirambeau	-1,5%	0,1%	0,0%	0,7%	1,3%	1,5%
SCOT de la CC de la Haute Saintonge	-0,6%	-0,2%	-0,1%	0,2%	0,9%	0,9%

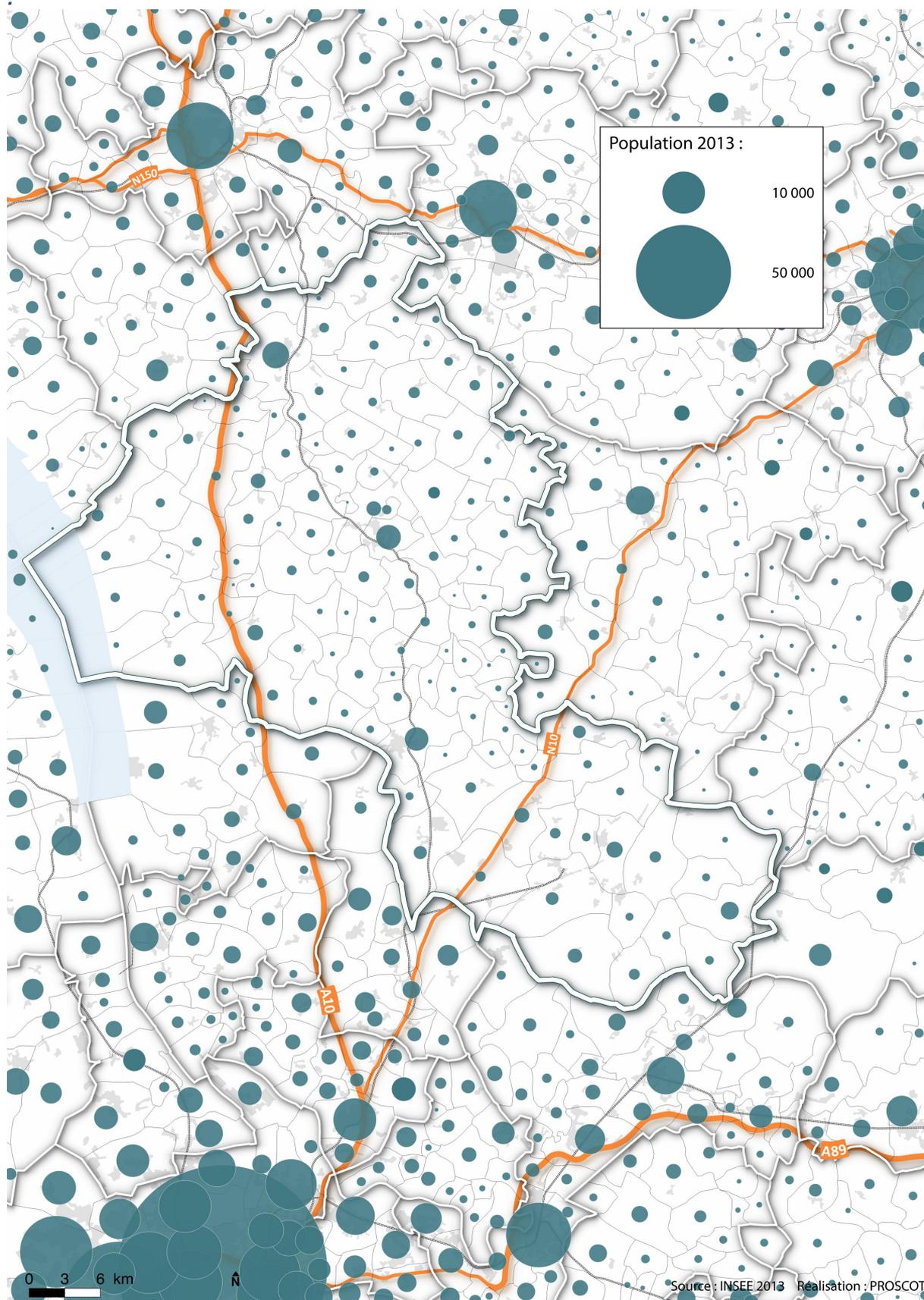
Poids démographiques des communes de plus de 1 000 habitants

Source INSEE 2013, Traitement EAU

Communes	Population 2013	Poids démographique (%)
Pons	4 116	6,1%
Jonzac	3 465	5,1%
Montendre	3 226	4,8%
Saint-Aigulin	1 901	2,8%
Montguyon	1 506	2,2%
Mirambeau	1 483	2,2%
Montlieu-la-Garde	1 324	2,0%
Saint-Germain-de-Lusignan	1 256	1,9%
Saint-Genis-de-Saintonge	1 241	1,8%
Cercoux	1 208	1,8%
Bussac-Forêt	1 001	1,5%
CdC de la Haute Saintonge	67 357	100,0%



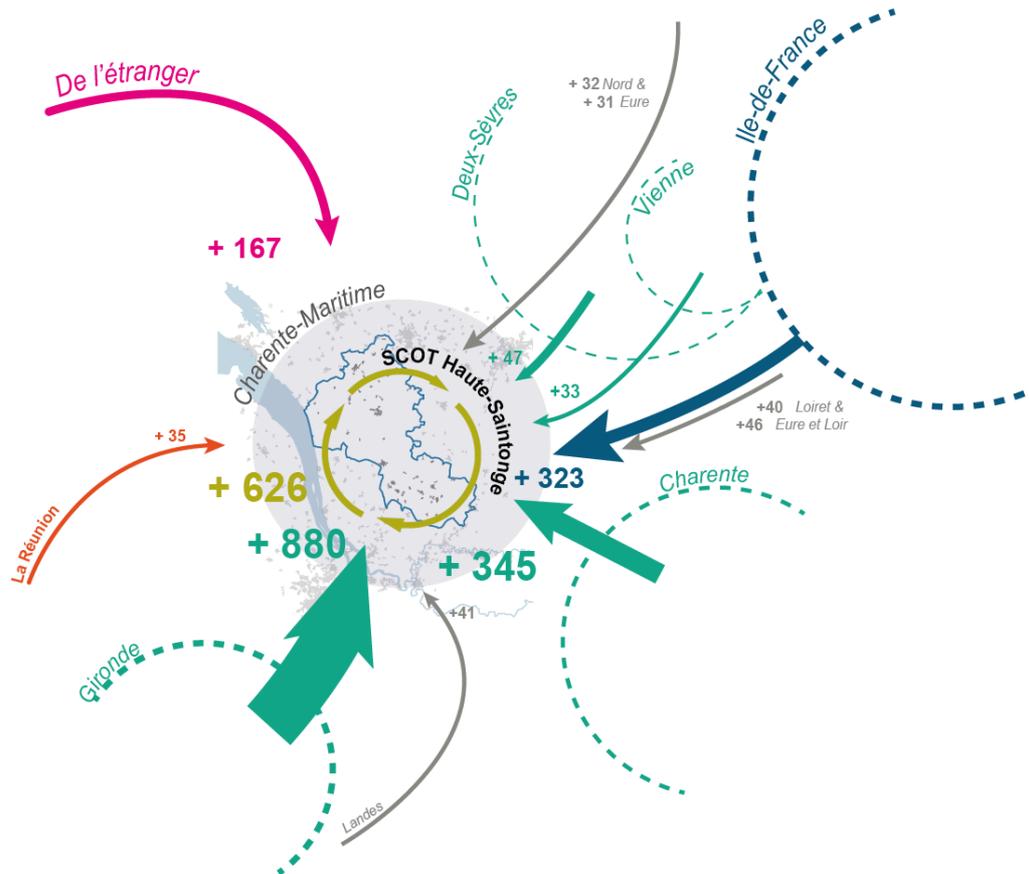
Poids démographique des communes à l'échelle du territoire de la Haute-Saintonge
Source : INSEE 2013



Des migrations résidentielles caractérisées.

Entre 2012 et 2013, 3 032 personnes se sont installées sur le territoire. Ces personnes proviennent majoritairement d'autres communes de Charente-Maritime, et des départements voisins (Gironde et Charente). On note la proportion de franciliens (+ 323) qui arrivent sur le territoire.

Origine des nouveaux arrivants sur le territoire entre 2012 et 2013 (non exhaustif : représentation des flux > 20 habitants). Source INSEE 2013, fichiers MIGCOM, traitement EAU



Cette influence des territoires voisins dans l'apport de population est à **double flux**, les territoires d'origine des nouveaux arrivants apparaissent aussi comme les destinations des habitants quittant le territoire. Cependant, le nombre d'arrivants est supérieur aux départs enregistrés vers ces destinations.

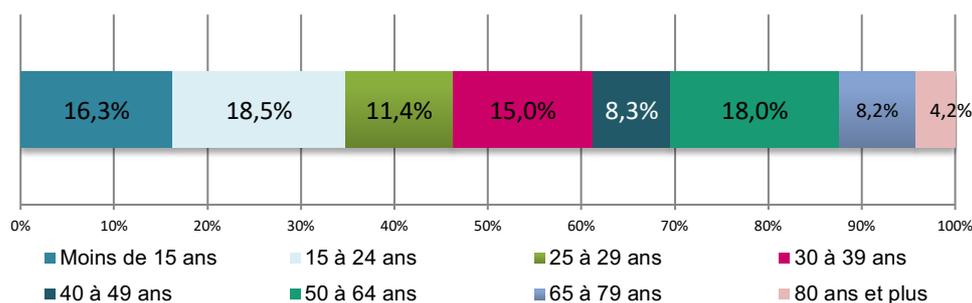
Les flux migratoires à destination du territoire de Haute-Saintonge sont caractérisés par des profils socio-économiques particuliers.

Les nouveaux arrivants sont des jeunes actifs principalement des ouvriers et employés qui répondent à l'offre d'emploi de territoire faiblement qualifié. 14,5% des nouveaux arrivants sont des ouvriers, les employés représentent 17,3%.

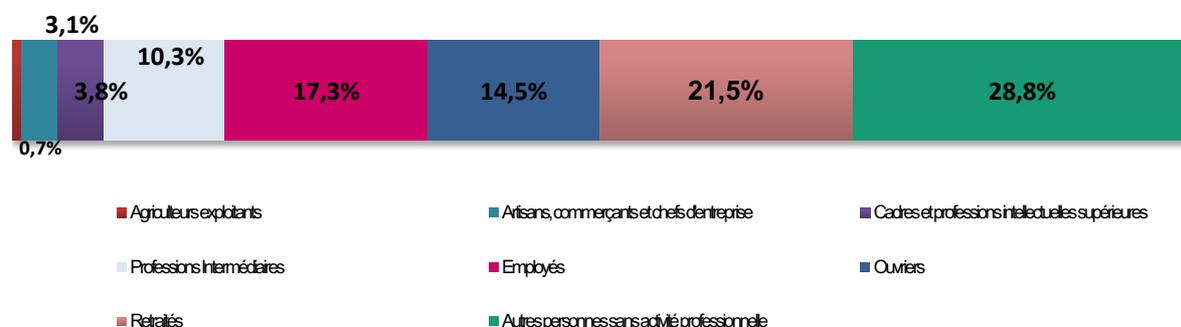
Parallèlement, on comptabilise une proportion de personnes ayant 50 ans et plus (environ 30%) pré-retraités ou retraités parmi les nouveaux arrivants. Les séniors qui viennent profiter du cadre de vie du territoire, contribuent à la croissance démographique du territoire.

La lecture des tranches d'âges des nouveaux arrivants interpelle par la faible représentativité des 40 à 49 ans.

Ages des nouveaux habitants du territoire de Haute-Saintonge
Source INSEE 2013, traitement EAU.



CSP des nouveaux habitants du territoire de Haute-Saintonge
Source INSEE 2013, traitement EAU.



Autres personnes sans activité professionnelle: ce groupe comprend la population au chômage et la population inactive.



STRUCTURATION DE LA POPULATION

Un vieillissement du territoire marqué par le départ des populations les plus jeunes et l'arrivée de séniors.

En 2013, l'indice de vieillissement du territoire est de 1,2. Cet indice est relativement stable (+0,1% entre 2008 et 2013). Il est comparable à celui du territoire du SCOT du Pays de Sud Charente (1,3 en 2013). Le territoire affiche une proportion d'habitants de plus de 65 ans supérieure à celle des moins de 20 ans, qui conduit à son vieillissement.

Indice de vieillissement : rapport de la population des plus de 65 ans, sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 1 indique que les plus de 65 ans et les moins de 20 ans sont présents dans les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

Les territoires voisins sont marqués par deux tendances fortes :

- Un vieillissement qui s'accroît sur le territoire du SCOT de Royan Atlantique avec un indice de vieillissement de 2 en 2013 et une variation de +0,3 entre 2008 et 2013.
- Un rajeunissement de la population sur le territoire du SCOT de la Haute Gironde avec un indice stable de 0,7 entre 2008 et 2013 ;

Le SCOT ne disposant pas d'établissement d'enseignement supérieur, les jeunes de 15 à 24 ans se voient forcés de quitter le territoire pour poursuivre leur scolarité. La tranche 20-24 ans est la plus faiblement représentée avec 2 563 habitants.

De ce fait les 0-19 ans représentent 21,3% de la population du SCOT alors que les plus de 65 ans représentent 24,5% en 2013.

Quant aux 20-64 ans, ils représentent près de 54% de la population, avec une sous représentation des 25-34 ans.

Les tranches d'âges les plus jeunes se voient compensées par une importante représentation des plus de 65 ans dans la structuration de la population.

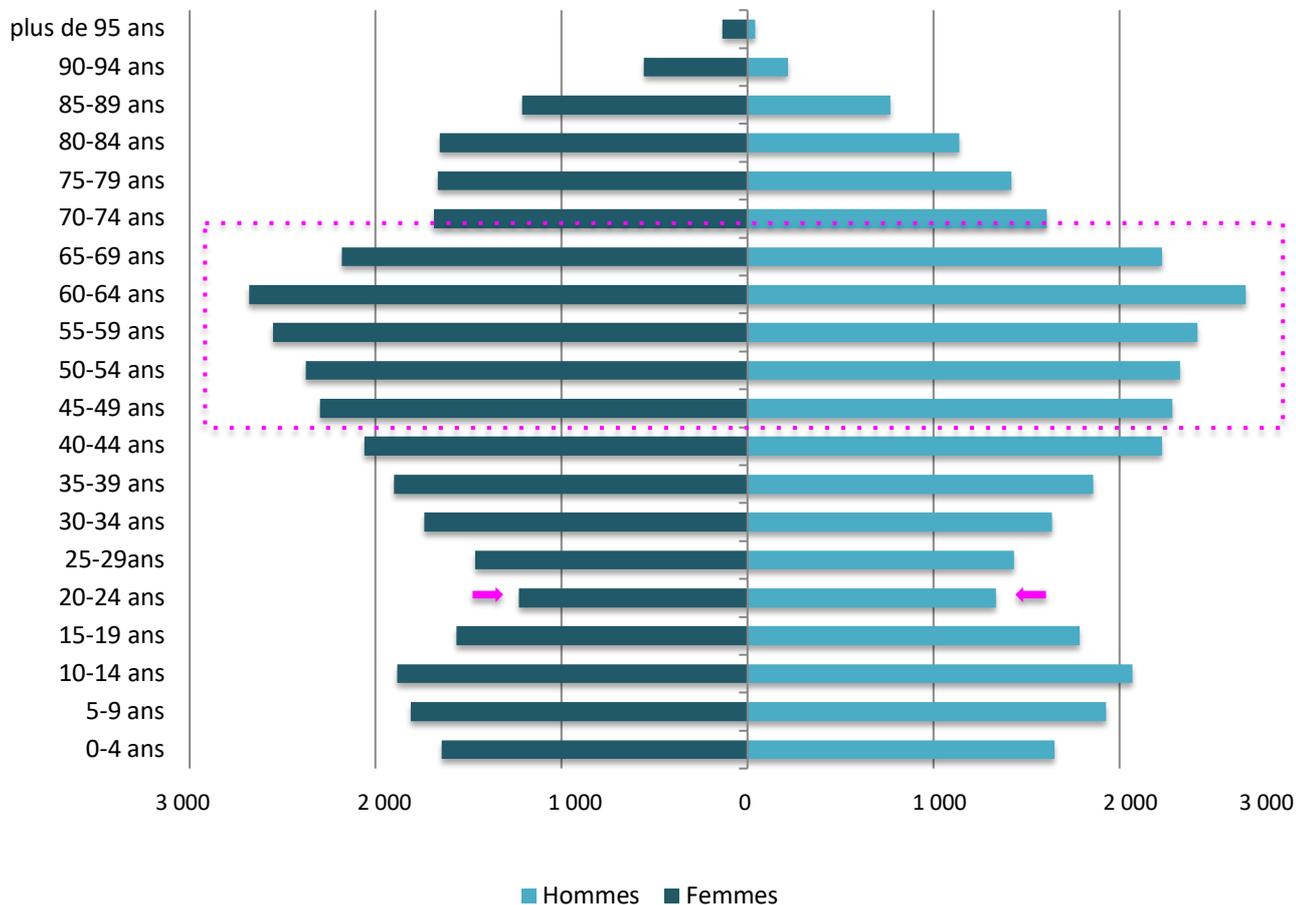
Un territoire qui voit les populations les plus jeunes partir pour se former et travailler et dispose d'une faible attractivité chez les jeunes actifs. Parallèlement l'attractivité est forte chez les séniors, notamment les pré-retraités et retraités.

Le vieillissement du territoire interroge sur le renouvellement de la population.

L'arrivée de jeunes actifs peu qualifiés notamment des ouvriers pose la question de la vulnérabilité de ces nouveaux habitants dans un contexte de diminution des emplois productifs (cf. - Cahier 2 : Économie).



Pyramide des âges du territoire du SCoT de la CC de la Haute-Saintonge
 Source INSEE RP2013, traitement EAU



Evolution de l'indice de vieillissement du territoire du SCoT de la CC de la Haute-Saintonge et des territoires de comparaison.

Source INSEE RP2013, traitement EAU

Territoire	2008	2013	Variation
Bassin de Jonzac	1,00	1,12	0,12
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	1,57	1,68	0,11
Bassin de Montendre	1,12	1,12	- 0,00
Bassin de Montguyon	1,13	1,14	0,01
Bassin de Pons	0,93	1,03	0,10
Bassin de Mirambeau	1,40	1,54	0,13
SCoT de la CC de la Haute Saintonge	1,07	1,15	0,08
SCoT de la CA Royan Atlantique	1,70	1,97	0,27
SCoT Haute Gironde	0,68	0,69	0,00
SCoT Pays du Sud Charente	1,24	1,31	0,07



Age moyen de la population du SCoT de la CC de la Haute-Saintonge et des territoires de comparaison.

Source INSEE RP2013, traitement EAU

2013	Age moyen	Part des moins de 20 ans	Part des plus de 65 ans
Bassin de Jonzac	44,80	21%	24%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	48,92	19%	31%
Bassin de Montendre	44,58	22%	24%
Bassin de Montguyon	45,11	22%	25%
Bassin de Pons	44,05	22%	23%
Bassin de Mirambeau	47,79	19%	28%
SCoT CdC de la Haute Saintonge	45,06	21%	25%
SCoTCA Royan Atlantique	49,98	17%	33%
SCOT Haute Gironde	40,41	25%	17%
SCOT Pays du Sud Charente	46,33	20%	26%



MENAGES

Une surreprésentation des ménages de personnes seules.

En 2013, la taille des ménages sur le territoire de Haute Saintonge est de 2,19 personnes par ménage. On observe une tendance identique de baisse de la taille des ménages sur l'ensemble des territoires voisins.

Tailles et variation des ménages entre 2008 et 2013

Source INSEE 2008-2013, traitement EAU

Territoires	Taille des ménages		
	2008	2013	Variation
Bassin de Jonzac	2,25	2,16	- 0,09
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	2,15	2,15	- 0,01
Bassin de Montendre	2,25	2,21	- 0,04
Bassin de Montguyon	2,25	2,22	- 0,03
Bassin de Pons	2,30	2,22	- 0,08
Bassin de Mirambeau	2,17	2,09	- 0,08
CC de la Haute Saintonge	2,25	2,19	- 0,07
CA ROYAN Atlantique	2,04	1,98	- 0,06
SCOT Haute Gironde	2,40	2,36	- 0,04
SCOT Pays du Sud Charente	2,22	2,17	- 0,05
Charente-Maritime	2,16	2,10	- 0,06

Au regard de la structuration des ménages, le territoire se compose principalement de ménage sans enfant (68,2%). Les ménages de personne seule et de couples sans enfant représentent respectivement 31,5% et 34,5%. Quant aux ménages avec enfants, ils représentent 31,8%.

La proportion des ménages avec et sans enfant reste cependant comparable à l'ensemble des territoires voisins. Exception faite du territoire du SCOT de la CA de Royan Atlantique pour qui le phénomène est fortement accentué avec moins de 24% de ménages avec enfants.

On note une régression moyenne annuelle de famille monoparentale de -0,5% et une augmentation de + 0,8% de couple avec enfants sur le territoire du SCOT de Haute Saintonge.

La dynamique semble tendre vers une augmentation des ménages de personne seule avec une augmentation de + 2,6% sur le territoire entre 2008 et 2013.

Comme l'ensemble des territoires étudiés, le territoire du SCOT de Haute Saintonge voit la taille de ses ménages diminuer, cette diminution est notamment liée au phénomène de desserrement des ménages. La taille des ménages était de 2,25 personnes / ménage en 2008 contre 2,19 personnes/ ménage en 2013. On peut supposer qu'il s'agisse à la fois de ménages dont les enfants ont quitté le domicile familial, et de jeunes retraités qui viennent profiter du cadre de vie exceptionnel du territoire.

Cette diminution de la taille des ménages peut aussi être imputée à un vieillissement de la population.



Composition et évolution de la structure des ménages sur le territoire de la Haute-Saintonge et au sein des territoires de comparaisons.

Source INSEE 2013, traitement EAU

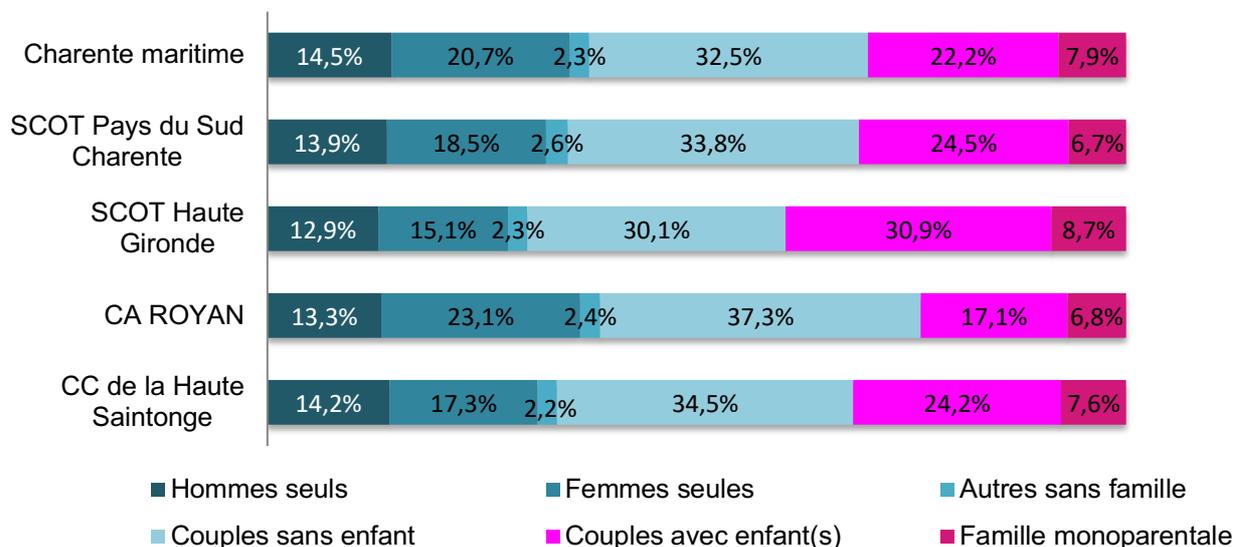
Territoires	homme seul			femme seule		
	Nombre	Var. absolue	%/an	Nombre	Var. absolue	%/an
Bassin de Jonzac	1 172	276	5,5%	1 423	102	1,5%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	182	- 65	-5,9%	293	60	4,7%
Bassin de Montendre	653	88	3,0%	777	56	1,5%
Bassin de Montguyon	680	86	2,7%	756	57	1,6%
Bassin de Pons	1 182	184	3,5%	1 458	184	2,7%
Bassin de Mirambeau	406	36	1,8%	488	97	4,5%
CC de la Haute Saintonge	4 274	606	3,1%	5 196	555	2,3%
CA ROYAN Atlantique	5 309	620	2,5%	9 248	1 163	2,7%
SCOT Haute Gironde	3 449	381	2,4%	4 039	498	2,7%
SCOT Pays du Sud Charente	2 042	223	2,3%	2 718	256	2,0%
Charente-Maritime	42 506	5 916	3,0%	60 949	6 699	2,4%

Territoires	autres sans famille			couple sans enfant		
	Nombre	Var. absolue	%/an	Nombre	Var. absolue	%/an
Bassin de Jonzac	181	- 24	-2,5%	2 591	126	1,0%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	35	- 5	-2,7%	544	24	0,9%
Bassin de Montendre	113	29	6,1%	1 568	- 25	-0,3%
Bassin de Montguyon	127	- 7	-1,1%	1 535	3	0,0%
Bassin de Pons	188	15	1,7%	3 102	189	1,3%
Bassin de Mirambeau	27	- 36	-15,5%	1 025	112	2,3%
CC de la Haute Saintonge	672	- 28	-0,8%	10 365	429	0,8%
CA ROYAN Atlantique	939	125	2,9%	14 916	1 015	1,4%
SCOT Haute Gironde	600	43	1,5%	8 020	253	0,6%
SCOT Pays du Sud Charente	377	105	6,7%	4 967	- 96	-0,4%
Charente-Maritime	6 759	335	1,0%	95 425	4 242	0,9%

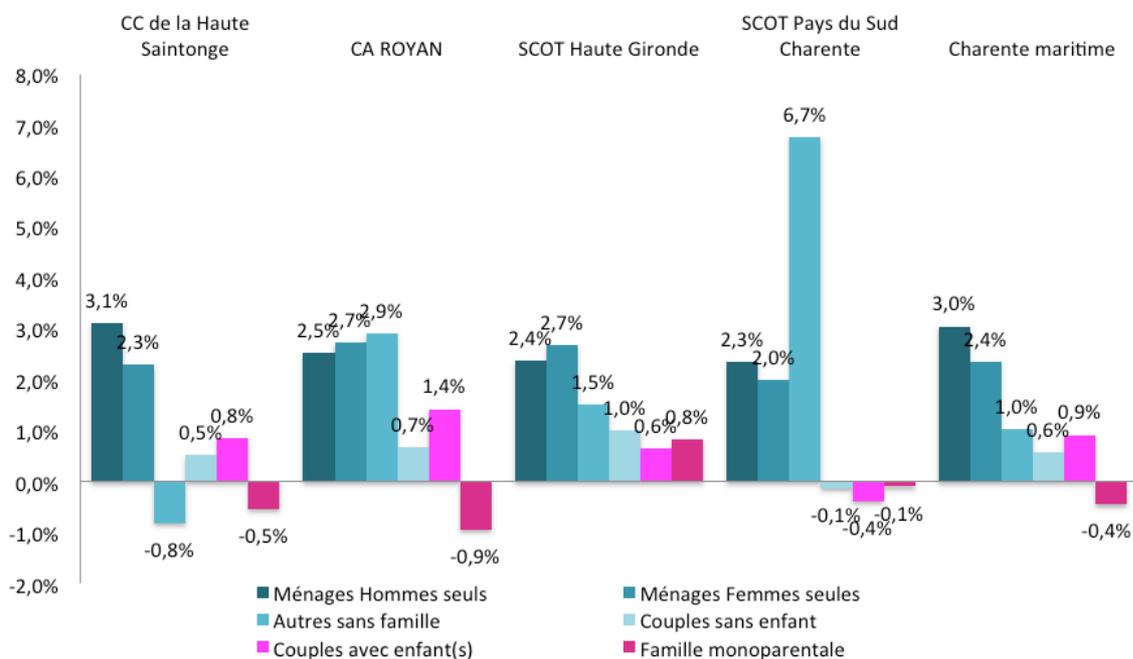
Territoires	couple avec enfant(s)			famille monoparentale		
	Nombre	Var. absolue	%/an	Nombre	Var. absolue	%/an
Bassin de Jonzac	1 870	- 54	-0,6%	592	21	0,7%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	335	- 28	-1,6%	126	33	6,4%
Bassin de Montendre	1 191	32	0,5%	417	112	6,5%
Bassin de Montguyon	1 106	15	0,3%	393	81	4,7%
Bassin de Pons	2 230	- 112	-1,0%	570	32	1,2%
Bassin de Mirambeau	543	- 51	-1,8%	175	- 6	-0,6%
CC de la Haute Saintonge	7 277	- 198	-0,5%	2 272	273	2,6%
CA ROYAN Atlantique	6 817	- 330	-0,9%	2 732	114	0,9%
SCOT Haute Gironde	8 255	330	0,8%	2 320	326	3,1%
SCOT Pays du Sud Charente	3 595	- 18	-0,1%	977	53	1,1%
Charente-Maritime	65 213	-1 481	-0,4%	23 115	2 359	2,2%



Composition des ménages sur le territoire de la Haute-Saintonge et des territoires de comparaison. - Source INSEE 2013, traitement EAU



Evolution de la composition des ménages en Haute-Saintonge et dans les territoires de comparaison - Source INSEE 2013, traitement EAU





LOGEMENTS

ETAT DES LIEUX DU PARC DE LOGEMENTS

Le parc de logement comptabilise 37 881 logements en 2013, il est à l'image de la répartition de la population est peu polarisé. 7,5% des logements se concentrent sur Jonzac, 6,6% sur Pons et 5,1% sur Montendre. Le poids du parc de logements correspond globalement à celui de la population.

On note un fort taux de logements vacants avec près de **4 242 logements vacants soit 11,2%** du parc. Ce taux est plus important dans les polarités du territoire, à près de 15% dans des communes comme Jonzac, Montendre et Mirambeau. Les communes plus rurales en périphérie de ces villes semblent quant à elles moins impactées par ce phénomène de vacance.

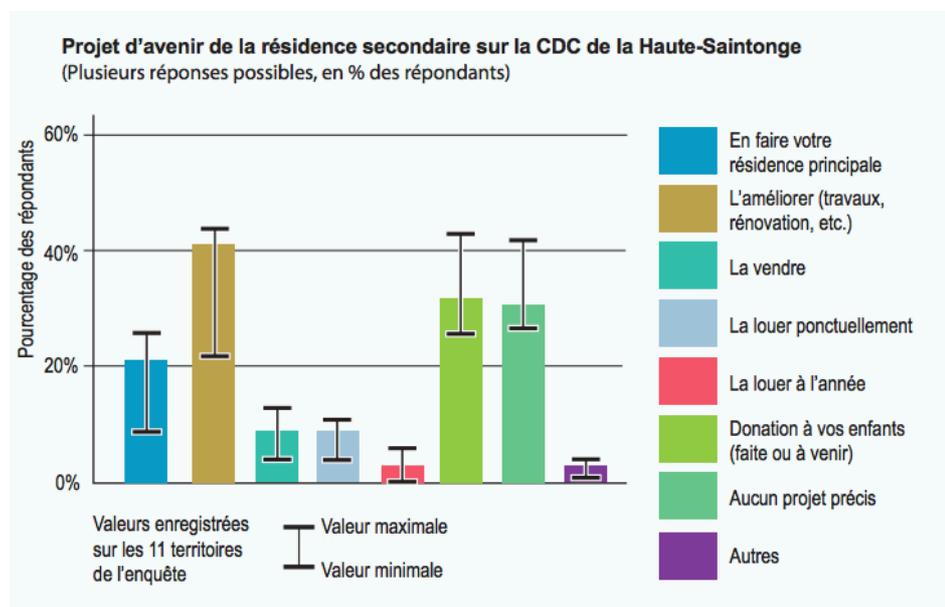
Le territoire est marqué par un phénomène de vacance structurelle, avec un volume de logements vacants qui croit quasiment continuellement depuis 1968. Il ne s'agit pas ici d'une vacance conjoncturelle qui serait imputable à une rotation, ou aux parcours résidentiels. Cette vacance est le reflet d'une inadéquation (confort, taille) entre les biens sur le marché et les attentes des ménages.

Les résidences secondaires représentent 9,3% du parc de logement. Cette proportion reste naturellement en deçà de celle de la Charente-Maritime, dont la proportion est très élevée en raison des caractéristiques particulières des territoires littoraux comme le SCoT de la CA de Royan Atlantique qui atteint les 44% de résidences secondaires.

Cependant la proportion de résidences secondaires n'est pas négligeable en comparaison avec les territoires ruraux voisins comme la Haute Gironde dont les résidences secondaires ne représentent que 3,4%.

Le volume de résidences secondaires croit depuis 1968, passant de 1 236 résidences secondaires à cette date, à 3 542 aujourd'hui. Les propriétaires de résidences secondaires semblent plébisciter une installation à l'année en résidence principale à l'avenir. Ce basculement de résidence secondaire en résidence principale est difficilement quantifiable, mais pourrait être non négligeable à en croire les résultats de l'enquête de 2014 sur l'usage des résidences secondaires.

Des résidences secondaires comme résidences principales. Résultats de l'enquête 2014 sur l'usage des résidences secondaires en Charente-Maritime



Poids du parc de logements des communes (de plus de 500 logements) au sein du parc de logements de la CC de la Haute-Saintonge. Source INSEE RP2013, traitement EAU

Communes	Logements en 2013 (princ)	Poids démographique (%)
Jonzac	2 843	7,5%
Pons	2 513	6,6%
Montendre	1 938	5,1%
Saint-Aigulin	1 117	2,9%
Mirambeau	942	2,5%
Montguyon	862	2,3%
Cercoux	666	1,8%
Saint-Fort-sur-Gironde	649	1,7%
Saint-Germain-de-Lusignan	645	1,7%
Saint-Genis-de-Saintonge	635	1,7%
Montlieu-la-Garde	604	1,6%
Chevanceaux	573	1,5%
Saint-Thomas-de-Conac	564	1,5%
Clérac	525	1,4%
Pérignac	500	1,3%
CdC de la Haute Saintonge	37 881	100,0%

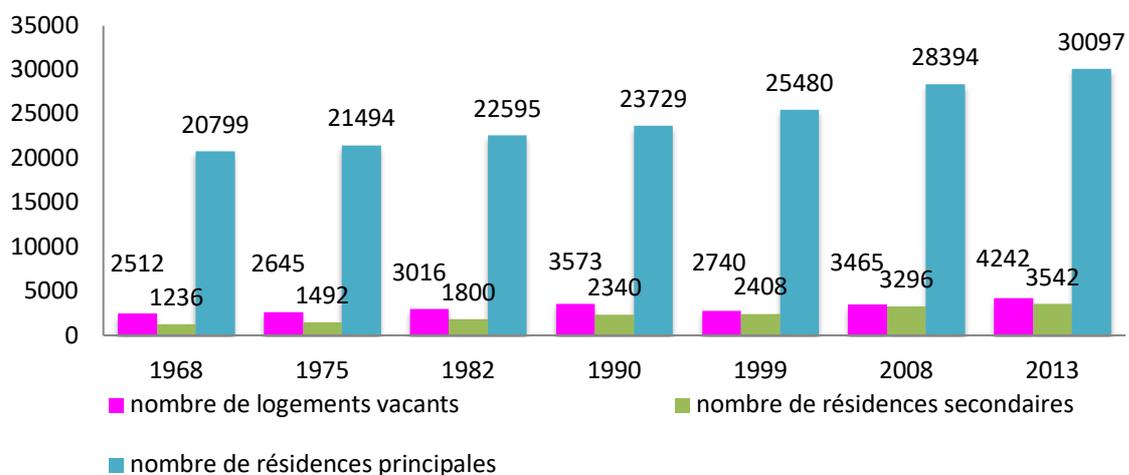
Composition du parc de logements du SCoT et des territoires de comparaisons. Source INSEE RP2013, traitement EAU

Territoires	Logements			Résidences principales			
	Nombre	Var. absolue	% / an	Nombre	%	Var. absolue	% / an
Bassin de Jonzac	10 039	782	1,6%	7 858	78,3%	494	1,3%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	1 853	47	0,5%	1 518	81,9%	29	0,4%
Bassin de Montendre	5 741	457	1,7%	4 717	82,2%	286	1,3%
Bassin de Montguyon	5 578	335	1,2%	4 594	82,4%	229	1,0%
Bassin de Pons	10 901	769	1,5%	8 739	80,2%	503	1,2%
Bassin de Mirambeau	3 769	336	1,9%	2 671	70,9%	162	1,3%
SCOT de la CC de la Haute Saintonge	37 881	2 727	1,5%	30 097	79,5%	1 703	1,2%
SCOT CA Royan Atlantique	77 379	460	0,1%	39 924	51,6%	2 621	1,4%
SCOT Haute Gironde	31 089	2 494	1,7%	26 669	85,8%	1 791	1,4%
SCOT Pays du Sud Charente	18 979	1 119	1,2%	14 697	77,4%	530	0,7%
Charente-Maritime	414 629	19 368	1,0%	293 970	70,9%	18 095	1,3%

Territoires	Résidences secondaires				Logements vacants			
	Nombre	%	Var. absolue	% / an	Nombre	%	Var. absolue	% / an
Bassin de Jonzac	1 117	11,1%	142	2,8%	1 063	10,6%	146	3,0%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	131	7,1%	- 21	-3,0%	204	11,0%	39	4,4%
Bassin de Montendre	345	6,0%	13	0,8%	679	11,8%	158	5,4%
Bassin de Montguyon	330	5,9%	- 12	-0,7%	655	11,7%	117	4,0%
Bassin de Pons	970	8,9%	41	0,9%	1 192	10,9%	225	4,3%
Bassin de Mirambeau	649	17,2%	82	2,7%	450	11,9%	92	4,7%
SCOT de la CC de la Haute Saintonge	3 542	9,4%	246	1,4%	4 242	11,2%	778	4,1%
SCOT CA Royan Atlantique	34 070	44,0%	- 2 546	-1,4%	3 386	4,4%	385	2,4%
SCOT Haute Gironde	1 072	3,4%	2	0,0%	3 348	10,8%	701	4,8%
SCOT Pays du Sud Charente	2 215	11,7%	231	2,2%	2 067	10,9%	357	3,9%
Charente-Maritime	91 886	22,2%	- 2 831	-0,6%	28 773	6,9%	4 104	3,1%



Evolution de la composition du parc de logement depuis 1968
 Source INSEE RP68-2013, traitement EAU



TPOLOGIE DU PARC DE LOGEMENTS

Un parc de logements principalement de maisons individuelles avec une importante part de propriétaires occupants.

La part de propriétaires occupants est importante avec près de 71% de propriétaires (21 712) contre 25% de locataires (7 472). Soit près de 10 points au dessus du Département pour les propriétaires et à contrario 5 points de moins que la Charente-Maritime pour les locataires.

La part de personnes logées en HLM est faible, près de 5 points de moins que la Charente-Maritime et deux fois moins que les territoires tels que la Haute-Gironde et le Pays Sud Charente. Ce taux s'explique par une proportion faible du parc social sur le territoire de la Haute-Saintonge.

L'habitat individuel est majoritaire sur le territoire avec près de 91% de maisons individuelles contre 9% d'appartements. Ces chiffres correspondent globalement aux chiffres des territoires de comparaison les plus ruraux.

Une surreprésentation des logements de grande taille, qui interroge sur l'adéquation avec la structure des ménages.

La moitié (49%) des logements sont des logements de grandes tailles de 5 pièces et plus, cette part atteint les 78% si on lui adjoint les logements de 4 pièces.

Les 1 pièce représentent 1,4% soit 436 logements, les 2 pièces représentent 5,9% du parc de logements soit 1 768 logements. Les petits logements représentent près de 7% quand les ménages de personne seule représentent 31,5% de la population.

Près de 58% des logements du parc ont été construits avant 1970 soit avant les premières réglementations thermiques. Le parc de logement de la Haute-Saintonge est vieillissant. L'âge, la vétusté du bâti peuvent être un des facteurs explicatifs d'une faible attractivité du parc de logements anciens, l'obsolescence d'une partie de le parc peut justifier ce taux de vacance si élevé.

Statut d'occupation du parc de logements sur le territoire du SCoT de la Haute-Saintonge et des territoires de comparaison.

Source INSEE RP2013, traitement EAU

Territoires	Propriétaires			
	Nombre	%	Var. absolue	% / an
Bassin de Jonzac	5 341	68,0%	- 15 189	1,1%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	1 091	71,9%	- 25 341	0,4%
Bassin de Montendre	3 424	72,6%	- 13 399	1,4%
Bassin de Montguyon	3 346	72,8%	- 6 687	1,3%
Bassin de Pons	6 472	74,1%	- 174 196	1,0%
Bassin de Mirambeau	2 038	76,3%	2 038	1,2%
SCOT de la CC de la Haute Saintonge	21 712	72,1%	1 182	1,1%
SCOT CA Royan Atlantique	28 209	70,7%	1 777	1,3%
SCOT Haute Gironde	18 262	68,5%	1 439	1,7%
SCOT Pays du Sud Charente	10 499	71,4%	467	0,9%
Charente-Maritime	191 648	65,2%	10 980	1,2%

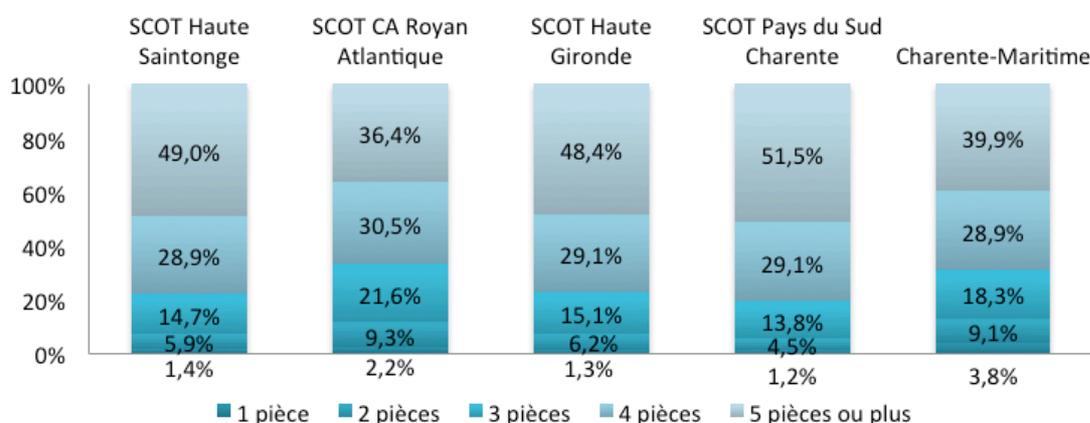
Territoires	Locataires				dont HLM louée vide				Logé gratuit			
	Nombre	%	Var. absolue	% / an	Nombre	%	Var. absolue	% / an	Nombre	%	Var. absolue	% / an
Bassin de Jonzac	2 285	29,1%	- 4 506	2,9%	124	1,6%	10	1,7%	232	3,0%	- 94	-6,6%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	383	25,3%	- 9 379	0,1%	52	3,4%	2	0,7%	44	2,9%	5	2,4%
Bassin de Montendre	1 150	24,4%	- 5 903	1,5%	85	1,8%	- 5	-1,1%	144	3,0%	- 30	-3,8%
Bassin de Montguyon	1 082	23,6%	- 2 516	0,8%	94	2,0%	- 20	-3,8%	165	3,6%	- 29	-3,2%
Bassin de Pons	2 064	23,6%	-86 105	2,0%	181	2,1%	- 37	-3,7%	203	2,3%	0	0,0%
Bassin de Mirambeau	508	19,0%	508	2,4%	24	0,9%	- 1	-1,2%	125	4,7%	- 10	-1,6%
SCOT de la CC de la Haute Saintonge	7 472	24,8%	681	1,9%	561	1,9%	- 51	-1,7%	913	3,0%	- 159	-3,2%
SCOT CA Royan Atlantique	10 808	27,1%	1 045	2,1%	1 086	2,7%	255	5,5%	907	2,3%	- 202	-3,9%
SCOT Haute Gironde	7 529	28,2%	476	1,3%	951	3,6%	- 82	-1,6%	878	3,3%	- 124	-2,6%
SCOT Pays du Sud Charente	3 665	24,9%	68	0,4%	573	3,9%	- 58	-1,9%	532	3,6%	- 4	-0,1%
Charente-Maritime	96 014	32,7%	7 845	1,7%	21 567	7,3%	1 547	1,5%	6 308	2,1%	- 730	-2,2%



Nombre et part des maisons et appartements en 2013 sur le territoire du SCoT de la Haute-Saintonge et des territoires de comparaison.
Source INSEE RP2008-13, traitement EAU

Territoires	Maisons				Appartements			
	Nombre	%	Var. absolue	% / an	Nombre	%	Var. absolue	% / an
Bassin de Jonzac	8 457	84,8%	689	1,7%	1 510	15,2%	92	1,3%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	1 783	96,8%	53	0,6%	60	3,2%	8	-2,5%
Bassin de Montendre	5 273	92,8%	395	1,6%	409	7,2%	49	2,6%
Bassin de Montguyon	5 177	93,8%	341	1,4%	341	6,2%	21	-1,2%
Bassin de Pons	9 906	91,4%	692	1,5%	931	8,6%	81	1,8%
Bassin de Mirambeau	3 353	93,8%	205	1,3%	223	6,2%	16	1,5%
SCOT de la CC de la Haute Saintonge	33 948	90,7%	2 375	1,5%	3 473	9,3%	209	1,2%
SCOT CA Royan Atlantique	56 015	73,1%	277	-0,1%	20 665	26,9%	2 003	1,4%
SCOT Haute Gironde	27 687	89,9%	2 136	1,6%	3 102	10,1%	436	1,4%
SCOT Pays du Sud Charente	17 376	92,2%	1 113	1,3%	1 471	7,8%	48	0,7%
Charente-Maritime	318 377	77,9%	17 914	1,2%	90 334	22,1%	6 682	1,3%

Tailles des logements du parc du SCoT et des territoires de comparaison.
Source INSEE RP2013, traitement EAU



Tailles des logements à l'échelle des bassins de vie du SCoT.
Source INSEE RP2013, traitement EAU

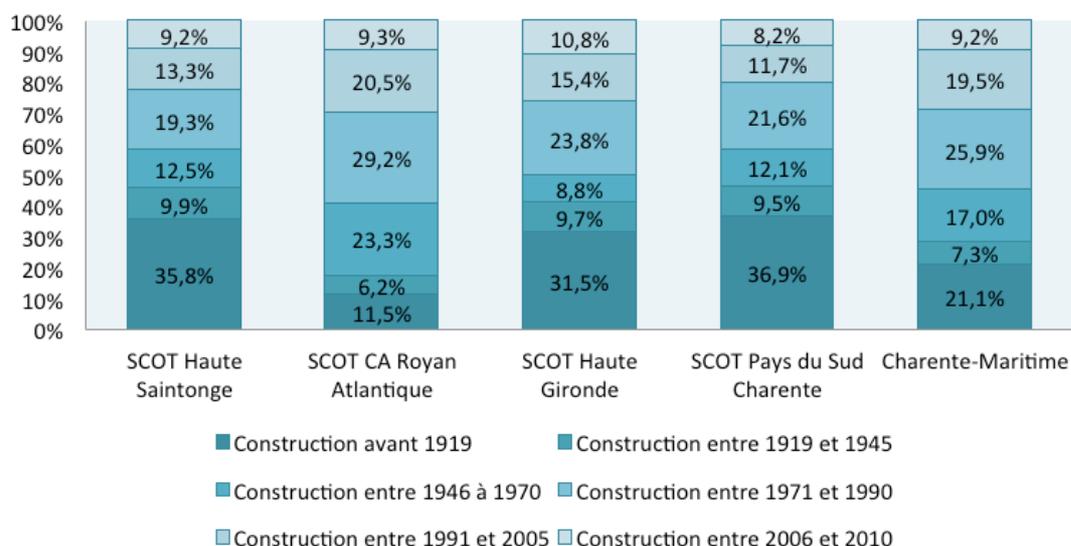
Territoire	1 pièce		2 pièces		3 pièces		4 pièces		5 pièces et plus	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part
Bassin de Jonzac	162	2,1%	575	7,3%	1 091	13,9%	2 171	27,6%	3 860	49,1%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	2	0,1%	60	3,9%	250	16,5%	528	34,8%	678	44,7%
Bassin de Montendre	46	1,0%	240	5,1%	677	14,4%	1 462	31,0%	2 291	48,6%
Bassin de Montguyon	42	0,9%	247	5,4%	717	15,6%	1 413	30,8%	2 175	47,3%
Bassin de Pons	154	1,8%	469	5,4%	1 239	14,2%	2 422	27,7%	4 455	51,0%
Bassin de Mirambeau	29	1,1%	177	6,6%	455	17,0%	708	26,5%	1 301	48,7%
SCOT de la CC de la Haute Saintonge	436	1,4%	1 768	5,9%	4 430	14,7%	8 704	28,9%	14 760	49,0%

Evolution du parc de résidences principales en fonction de la taille du logement.
Source INSEE RP2013, traitement EAU

Territoire	1 pièce		2 pièces		3 pièces		4 pièces		5 pièces et plus	
	Var. absolue	%/an	Var. absolue	%/an						
Bassin de Jonzac	37	5,3%	106	4,1%	51	1,0%	149	1,4%	152	0,8%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	- 2	-12,7%	- 7	-2,2%	24	2,0%	6	0,2%	9	0,3%
Bassin de Montendre	- 1	-0,3%	- 10	-0,8%	- 19	-0,6%	136	2,0%	180	1,6%
Bassin de Montguyon	10	5,7%	2	0,2%	19	0,5%	102	1,5%	96	0,9%
Bassin de Pons	7	0,9%	3	0,1%	2	0,0%	134	1,1%	358	1,7%
Bassin de Mirambeau	- 1	-0,5%	10	1,1%	44	2,1%	23	0,7%	86	1,4%
SCOT de la CC de la Haute Saintonge	50	2,5%	103	1,2%	122	0,6%	548	1,3%	880	1,2%



Ages du parc de logement du SCoT de la Haute-Saintonge et des territoires de comparaisons.
Source INSEE RP2013, traitement EAU



Ages du parc de résidences principales à l'échelle du SCoT.
Source INSEE RP2013, traitement EAU

Territoire	Avant 1919		1919 à 1945		1946 à 1970	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part
Bassin de Jonzac	2 586	32,9%	752	9,6%	779	9,9%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	326	21,4%	177	11,7%	357	23,5%
Bassin de Montendre	1 353	28,7%	476	10,1%	742	15,7%
Bassin de Montguyon	1 440	31,4%	445	9,7%	617	13,4%
Bassin de Pons	3 567	40,8%	751	8,6%	887	10,1%
Bassin de Mirambeau	1 147	43,0%	280	10,5%	259	9,7%
SCOT de la CC de la Haute Saintonge	10 419	34,6%	2 882	9,6%	3 640	12,1%

Territoire	1971 à 1990		1991 à 2005		2006 à 2010	
	Nb	Part	Nb	Part	Nb	Part
Bassin de Jonzac	1 570	20,0%	1 193	15,2%	722	9,2%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	307	20,3%	157	10,4%	124	8,1%
Bassin de Montendre	902	19,1%	589	12,5%	472	10,0%
Bassin de Montguyon	940	20,5%	593	12,9%	403	8,8%
Bassin de Pons	1 473	16,9%	1 046	12,0%	734	8,4%
Bassin de Mirambeau	404	15,1%	283	10,6%	215	8,1%
SCOT de la CC de la Haute Saintonge	5 596	18,6%	3 860	12,8%	2 670	8,9%



Caractéristique du parc social de la CdC de la Haute-Saintonge.

Le parc de logements sociaux du SCoT de la Haute-Saintonge, comptabilise 728 logements avec une répartition équivalente à l'échelle du territoire entre logements collectifs et logements individuels. Néanmoins, à l'échelle des bassins de vie on note des distinctions avec notamment un parc social sur le bassin de vie de Jonzac à dominante collectif (83%), à l'inverse les bassins de vie de Montendre et Montguyon sont majoritairement du logement individuel.

Le territoire de la Haute-Saintonge n'est **pas soumis à la loi SRU** (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui impose l'obligation pour certaines communes de disposer d'un taux minimum de logements sociaux, selon des critères définis par le Code de la construction et de l'habitation (CCH).

La Haute-Saintonge a enregistré 304 demandes de logement social en 2014. D'après l'Observatoire régional de la demande et des attributions qui a dressé un profil des EPCI en fonction des caractéristiques des demandeurs, la Haute-Saintonge est marquée par une forte part de demandeurs dont le niveau de ressources est inférieur à 60% des plafonds, ainsi que des familles monoparentales.

Cette question des ressources inférieures aux plafonds est notamment une des conséquences de la typologie de financement du logement social sur le territoire. Près de 56% du parc relève d'un conventionnement antérieur à 1977, pour le reste il s'agit de Prêt Locatif à Usage Social qui correspond aux HLM traditionnels, et dont les conditions de ressources sont supérieurs à certains ménages précaires résidents sur le territoire.

Le délai moyen d'attribution est de 6 à 9 mois : délai inférieur aux territoires littoraux de Charente-Maritime qui connaissent une forte tension, mais délai supérieur aux territoires comme le SCoT de Sud Charente dont les délais sont réduits à 3 à 6 mois.

Les logements sociaux se situent principalement à Jonzac et à Pons. Certaines communes enregistrent une plus forte proportion de logements sociaux au sein du parc de résidences principales dans des communes telles que : Saint-Genis-de-Saintonge, Archiac, Bussac-Forêt, Montlieu-la-Garde ou encore Saint-Aigulin.

Nombre de logements sociaux à l'échelle de la Haute-Saintonge.

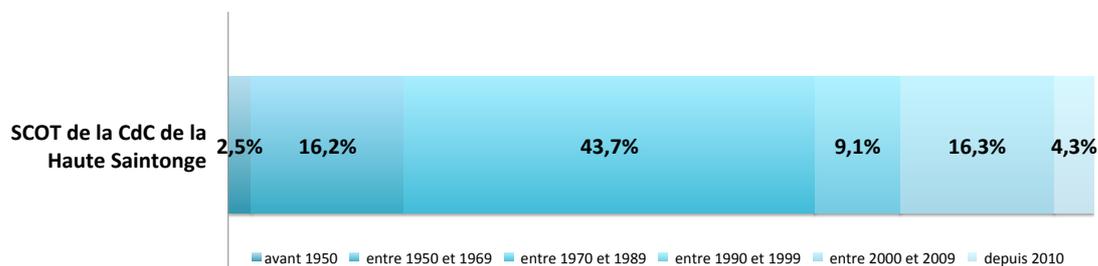
Source : RPLS 2016

Territoires	Parc locatif social	Dont individuels	%	Dont collectifs	%
Bassin de JONZAC	160	27	16,9%	133	83,1%
Bassin de ST AIGULIN	76	49	64,5%	27	35,5%
Bassin de MONTENDRE	95	71	74,7%	24	25,3%
Bassin de MONTGUYON	120	86	71,7%	34	28,3%
Bassin de PONS	243	103	42,4%	140	57,6%
Bassin de MIRAMBEAU	34	23	67,6%	11	32,4%
SCoT de la CdC de la Haute-Saintonge	728	359	49,3%	369	50,7%

Le parc locatif social constitue les logements appartenant aux organismes HLM ou à d'autres bailleurs de logements sociaux et qui sont soumis à la législation HLM pour la fixation de leur loyer ;



Age du parc social.
Source : RPLS 2016



Types de financement du parc social
Source : RPLS 2016

Territoires	Parc locatif social	Financements antérieurs à 1977	%	Financements à partir de 1977	%	PLAI	%	PLA-PLUS	%	PLS	%
Bassin de JONZAC	160	129	81%	-	0%	-	0%	31	19%	-	0%
Bassin de ST AIGULIN	76	57	75%	-	0%	-	0%	19	25%	-	0%
Bassin de MONTENDRE	95	57	60%	-	0%	-	0%	38	40%	-	0%
Bassin de MONTGUYON	120	72	60%	-	0%	-	0%	48	40%	-	0%
Bassin de PONS	243	96	40%	-	0%	-	0%	147	60%	-	0%
Bassin de MIRAMBEAU	34	-	0%	-	0%	-	0%	34	100%	-	0%
SCoT de la CdC de la Haute-Saintonge	728	411	56%	-	0%	-	0%	317	44%	-	0%

PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) réservé aux personnes en situation de grande précarité.

PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) correspond aux HLM traditionnelles.

PLS (Prêt Locatif Social) attribué aux familles dont les revenus sont trop élevés pour pouvoir accéder aux locations HLM ordinaires, mais trop bas pour pouvoir se loger dans le secteur privé.



MARCHE IMMOBILIER ET BESOIN EN LOGEMENT

Des prix compétitifs qui dynamisent les transactions immobilières.

Les prix de l'immobilier sont nettement inférieurs aux communes littorales, mais comparables à la communauté de communes des Vals de Saintonge.

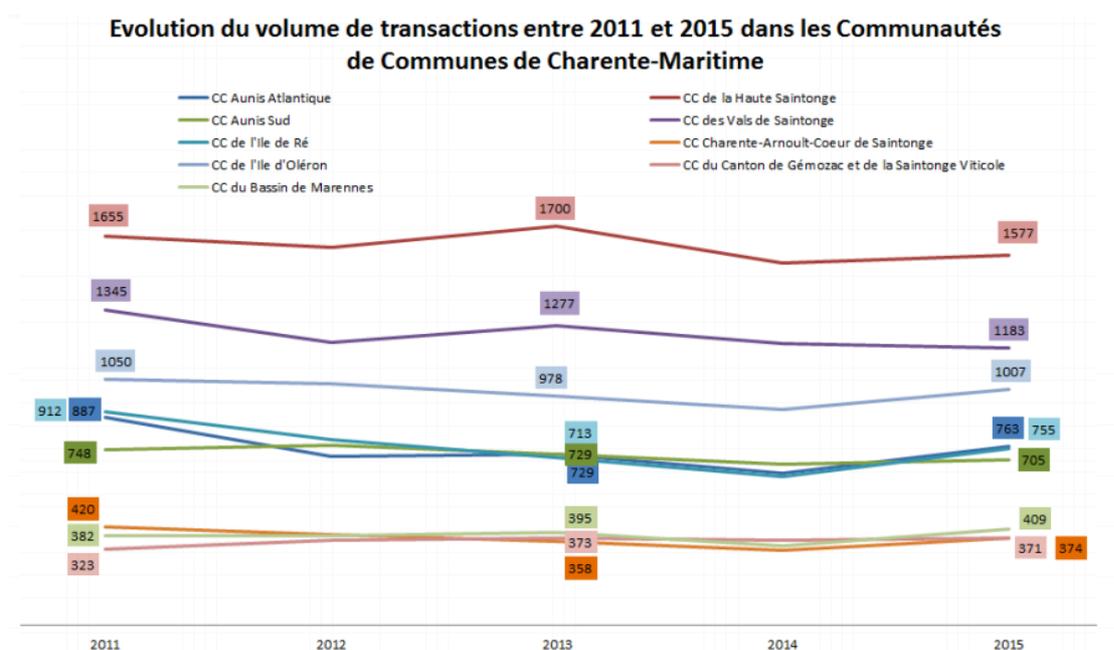
A l'échelle du territoire on note des disparités dans les prix, avec des prix plus élevés autour de Jonzac et Pons et aux franges du territoire.

Avec un prix de 123 768 euros pour une maison en 2014, la Haute-Saintonge est un des territoires où l'immobilier est le plus attractif en terme de prix à l'échelle de la Charente-Maritime.

La Haute-Saintonge avec 1 577 transactions en 2015 est la Communauté de Communes ayant enregistré le plus de transactions après les Communautés d'Agglomérations de Royan, La Rochelle et Rochefort Océan, malgré une baisse par rapport à 2013 où elle avait enregistré jusqu'à 1700 transactions.

Evolution du volume de transaction en Charente-Maritime

Source : DVF, Etude de la Direction de l'habitat et du logement, étude sur le parc de logements en Charente-Maritime.



La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge enregistre le plus grand volume de transactions de terrains à bâtir après les Communautés d'Agglomération de La Rochelle, Royan et Rochefort Océan avec une moyenne de **172 transactions / an de terrains à bâtir entre 2010 et 2013**.

On note que le prix moyen des terrains à bâtir est aussi le plus faible du territoire de la Charente-Maritime avec un prix moyen de 15 euros le m².



Les terrains à bâtir vendus entre 2010 et 2013, par EPCI, selon l'EPTB

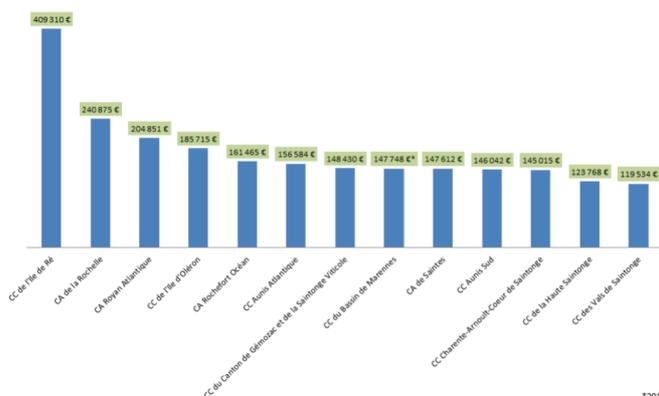
EPCI	transactions / an	prix moyen	surface moyenne	prix moyen au m ²
CA de La Rochelle	263	86 635 €	509	173 €
CC de l'Île de Ré	33	100 748 €	650	163 €
CC de l'Île d'Oléron	39	86 451 €	554	156 €
CA Royan Atlantique	270	67 952 €	720	94 €
CA Rochefort Océan	180	52 996 €	628	84 €
CC Aunis Atlantique	137	52 989 €	662	80 €
CC Bassin de Marennes	42	50 315 €	683	75 €
CC Aunis Sud	145	46 832 €	774	61 €
CA de Saintes	144	45 307 €	978	46 €
CC Charente-Arnoult, Coeur de Saintonge	69	41 148 €	894	46 €
CC Canton de Gémézac et de la Saintonge Viticole	53	32 569 €	1 149	28 €
CC Vals de Saintonge	109	26 032 €	1 224	21 €
CC Haute-Saintonge	172	26 251 €	1 780	15 €

Caractéristiques des transactions de terrains à bâtir entre 2010 et 2013 en Charente-Maritime

Source : Etude de la Direction de l'habitat et du logement, étude sur le parc de logements en Charente-Maritime.

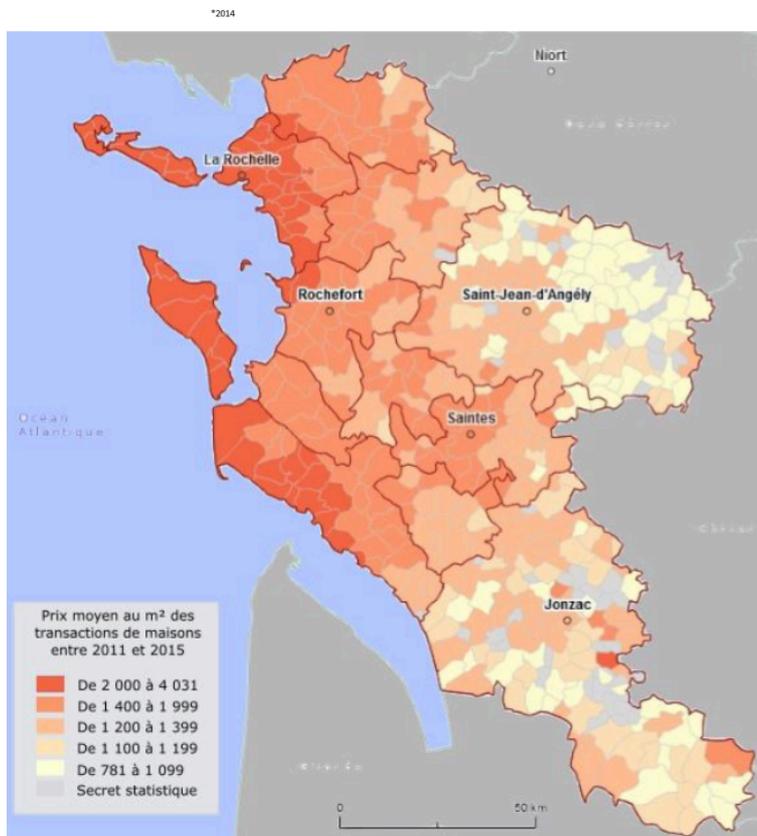
Prix moyen d'une maison en 2015 par EPCI de Charente-Maritime

Source : Etude de la Direction de l'habitat et du logement, étude sur le parc de logements en Charente-Maritime.



Carte prix moyen au m2 des maisons entre 2011 et 2015

Source : Etude de la Direction de l'habitat et du logement, étude sur le parc de logements en Charente-Maritime.



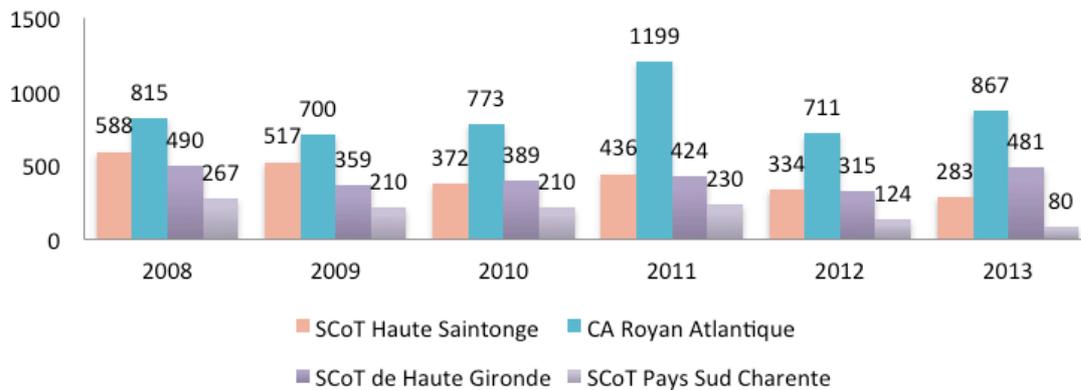
Dynamique de construction

Une dynamique de construction qui ralentit : ralentissement conjoncturel puisqu'il s'agit de la période de la crise (2008). La construction est la plus forte dans les polarités du territoire (Pons, Jonzac, Montendre). Les communes limitrophes des polarités enregistrent un des plus gros volumes de construction comme Saint-Germain-de-Lusignan, Saint-Simon-de-Bordes, Guitinières autour de Jonzac. Ou encore Bougneau près de Pons.

Les communes aux franges du territoire enregistrent les volumes de construction les plus élevés comme Cercoux au sud ou Germignac au Nord.

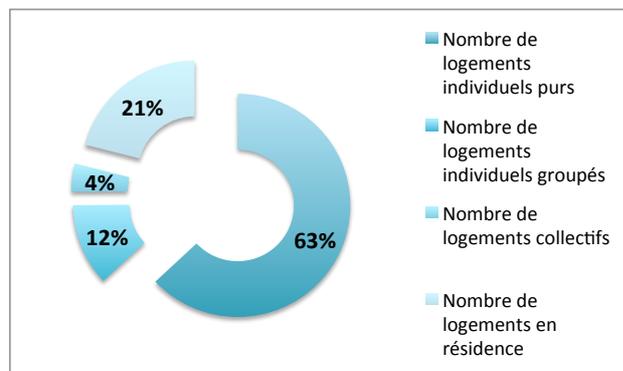
Evolution du nombre de constructions entre 2008 et 2013 sur le SCoT de la Haute-Saintonge et les territoires de comparaison.

Source : SITADELE 2008-2013 inclus (Période de 6 ans)



Répartition de l'effort constructif selon les différentes typologies de logements.

Source SITADELE 2008-2013 (Période de 5 ans).



Besoin en logement

Entre 2008 et 2013, 449 logements neufs ont été construits en moyenne par an au sein du SCoT de la Haute-Saintonge.-

Point Mort ou Utilisation de la construction neuve : il mesure la production de logement correspondant à la stabilité démographique sur un période antérieure (ici 2008 à 2013). Il permet de mettre en évidence l'utilisation de la construction de logement.

Point Mort = Renouvellement + Desserrement + Variation résidences secondaires + Variation logements vacants.

Le renouvellement ici négatif a été remplacé par « Création sans construction » : il s'agit de production de logement sans construction, il peut s'agir de la réhabilitation de bureaux, hangars agricoles en logement ou encore la division d'un logement en plusieurs logements.

Entre 2008 et 2013, 2 247 logements ont été construits soit 449 logements par an en moyenne au sein du SCoT de la Haute-Saintonge. 62% de la construction a permis d'alimenter la croissance naturelle de la population.

480 soit 96 logements/ an ont été remis sur le marché sans construction, il s'agit pour la majorité de changement d'usage, de division de logement. Ce phénomène est observable au sein des bassins de vie de Pons, Montendre, Montguyon, Mirambeau et plus particulièrement sur celui de Jonzac, où près de 37 logements sont créés sans construction annuellement.

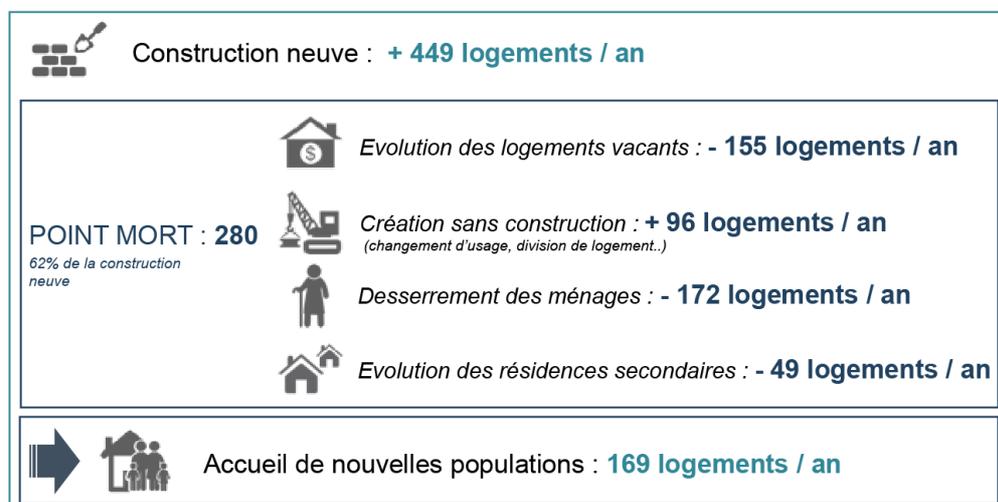
A l'échelle du SCoT, parmi les logements neufs :

- 155 logements par an ont été absorbés par la hausse des logements vacants.
- 172 logements par an ont comblé le phénomène de desserrement des ménages
- 49 résidences secondaires par an ont été créées amputant d'autant l'effort constructif.

La remise sur le marché des logements nouvellement vacants sur la période permettrait quasiment d'absorber le phénomène de desserrement des ménages du SCoT.

Par conséquent, 169 logements neufs ont donc été construits pour l'accueil de nouveaux ménages sur la période étudiée, soit 49 % des nouvelles résidences principales.

Au sein de la CdC, il faut distinguer les bassins de vie de Pons et Jonzac dont l'augmentation du parc de résidences principales, contribue pour une grande majorité au desserrement des ménages (64%), et non à l'accueil de nouvelles populations comme c'est le cas pour les bassins de Montendre et Montguyon, dont 75% des nouvelles résidences principales contribuent à l'accueil de nouveaux ménages.



Point mort – répartition de l'effort constructif à l'échelle des bassins de vie.
Source SITADELE 2008-2013 ; INSEE RP2008-2013.

Territoire	Construction neuve	Evolution logements vacants	Evolution résidences secondaires
Bassin de Jonzac	119	29	28
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	17	8	- 4
Bassin de Montendre	69	32	3
Bassin de Montguyon	49	23	- 2
Bassin de Pons	155	45	8
Bassin de Mirambeau	39	18	16
SCOT de la CC de la Haute Saintonge	449	156	49

Territoire	Desserrement des ménages	Point mort	Accueil de nouvelles populations
Bassin de Jonzac	63	83	36
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	1	13	5
Bassin de Montendre	16	28	41
Bassin de Montguyon	11	15	34
Bassin de Pons	63	117	38
Bassin de Mirambeau	19	25	14
SCOT de la CC de la Haute Saintonge	173	281	168

Destination de l'augmentation du parc de résidences principales.
Source SITADELE 2008-2013 (Période de 5 ans)- INSEE RP2008-2013.

Territoire	Evolution du parc de résidences principales	Logements destinés à l'accueil de nouvelles populations		Logements répondant aux besoins de desserrement des ménages	
	Nb	Nb	Part	Nb	Part
Bassin de Jonzac	99	36	36%	63	64%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	6	5	80%	1	20%
Bassin de Montendre	57	41	72%	16	28%
Bassin de Montguyon	46	34	75%	11	25%
Bassin de Pons	101	38	37%	63	63%
Bassin de Mirambeau	32	14	42%	19	58%
SCOT de la CC de la Haute Saintonge	341	168	49%	173	51%



ATOUPS

- Une croissance démographique positive portée par un solde migratoire en augmentation depuis quelques années, qui compense un solde naturel négatif.
- Une croissance démographique qui profite de divers facteurs : attractivité du littoral de Charente-Maritime, attractivité de la métropole Bordelaise, et de facteurs internes avec un cadre de vie agréable, un bon niveau d'équipement, résultat d'une politique d'aménagement d'irrigation du territoire.
- Une attractivité incitée et entretenue par des prix de l'immobilier relativement bas et une pression foncière faible.
- Une augmentation du nombre de résidences secondaires qui illustre l'attractivité résidentielle et touristique du territoire.

FAIBLESSES

- Un vieillissement de la population qui interroge sur le renouvellement de la population, phénomène amplifié par une attractivité choisie du territoire pour les séniors et retraités.
- Ce vieillissement de la population s'accompagne d'une faible proportion de famille avec enfants et une surreprésentation des ménages de personnes seules.
- Une attractivité du territoire notamment pour des actifs peu qualifiés, qui interroge sur la vulnérabilité de ces populations face à un recul de l'emploi productif et ouvrier dans le futur.
- Un parc de logement marqué par une forte vacance, symptomatique d'une inadéquation entre l'offre et les attentes des ménages. Caractéristiques du parc qui revêtent des inadéquations tant dans la taille des logements, que sur le niveau de confort.
- Des villes centres qui n'attirent plus, qui perdent de la population, qui voient la vacance de leurs parcs de logements grimper.
- Un parc social qui reste faible au regard du niveau de vie de la population du territoire.

DEFIS

- Une inscription du territoire à réfléchir à une échelle plus large, au regard des dynamiques extérieures notamment le phénomène de métropolisation de Bordeaux, sans pour autant perdre de vue les caractéristiques qui font de la Haute-Saintonge un territoire attractif : ses paysages, son cadre de vie, sa ruralité.
- Un territoire qui devra diversifier son offre de logement pour attirer des publics plus larges notamment des familles, des Catégories-Socio-Professionnelles intermédiaires et supérieures, le stock de logements vacants étant une véritable opportunité pour l'accueil de nouvelles populations.

CAHIER 2



ECONOMIE

PORTRAIT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE	72
EMPLOI	72
UNE POLARISATION DE L'EMPLOI	72
TAUX D'ACTIVITE	79
TAUX D'EMPLOI	79
TAUX DE CHOMAGE	79
CARACTERISATION DE L'EMPLOI	82
UNE SPHERE PRODUCTIVE QUI BAISSSE AU PROFIT DE L'EMPLOI PRESENTIEL	82
LES SECTEURS ECONOMIQUES ET ANALYSE FONCTIONNELLE DE L'EMPLOI	82
DES FONCTIONS METROPOLITAINES TIMIDES	83
REVENUS	86
NIVEAU DE FORMATION FAIBLE MAIS EN PROGRESSION	88
LES ETABLISSEMENTS DU TERRITOIRE	89
LES PARCS D'ACTIVITES ET BÂTIMENTS À VOCATION ÉCONOMIQUE.	91
LES FILIERES	95
INDUSTRIE EXTRACTRICE, AGROALIMENTAIRE ET MANUFACTURIERE ENCORE FORTE	95
SPECIALISATION ET SAVOIR FAIRE INDUSTRIEL	95
FILIERE BOIS	97
TOURISME	100
UN TOURISME THERMAL	101
VERS UN ECOTOURISME ?	102
UNE OFFRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT DIVERSIFIEE	103
AGRICULTURE	105
UTILISATION DES SURFACES AGRICOLES	105
LES ORIENTATIONS AGRICOLES : UNE DOMINANTE VITICOLE AUX FRANGES INFLUENCEE PAR L'AOC COGNAC ET	
UNE DORSALE DE POLYCULTURE-POLYELEVAGE QUI RESTE MAJORITAIRE.	106
LES EXPLOITATIONS AGRICOLES	107
SYNTHÈSE	112
ATOUTS	112
FAIBLESSES	112
DEFIS	112



PORTRAIT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

EMPLOI

En 2013, le SCOT de Haute Saintonge comptabilise **22 173 emplois** sur son territoire (soit 9,6 % de l'emploi de Charente-Maritime). Ces emplois sont répartis entre plusieurs polarités : Jonzac (3 670 emplois soit 17,7% des emplois du SCOT), Pons (2 784 emplois soit 12,5% des emplois du SCOT), et Montendre (1 373 emplois soit 6,2% des emplois du SCOT).

La CdC de la Haute-Saintonge se structure autour de 3 bassins d'emploi : celui de Jonzac, celui de Cognac et Saintes-Saint Jean d'Angely au Nord ;

Une croissance de l'emploi sur le territoire qui s'élève à + 0,11% par an entre 2008 et 2013.

Une évolution de l'emploi sur le territoire du SCOT de Haute Saintonge qui est plus mesurée en comparaison des territoires de référence. En effet, après avoir connu une déprise de l'emploi à la fin des années 70 et dans les années 90, le territoire renoue avec une croissance modérée de l'emploi. La crise ralentit l'évolution de l'emploi, le territoire semble cependant bien résister à la conjoncture économique peu favorable, et pâtit dans une moindre mesure des facteurs économiques exogènes, sans pour autant connaître une croissance importante.

Une évolution moyenne annuelle de l'emploi non homogène sur l'ensemble du territoire, avec des polarités comme Montendre qui connaissent une croissance de + 1,08% / an, alors que certaines polarités économiques du territoire telles que Pons (-0,89%) et Jonzac (-0,45%) perdent de l'emploi.

UNE POLARISATION DE L'EMPLOI

Un territoire qui fournit un nombre inférieur d'emploi au nombre d'actifs y vivant avec 88,3 emplois pour 100 actifs occupés. Ce chiffre est stable entre 2008 et 2013.

Une concentration de l'emploi à géométrie variable avec quelques communes, dont le taux de concentration est supérieure à 100.

Parmi elles, les polarités du territoire à l'instar de Jonzac, Pons et Montendre. Mais aussi des communes plus rurales comme Boscammant ou Clérac, dont la concentration de l'emploi s'explique par des établissements qui emploient un nombre important de salariés comme l'EHPAD de Boscammant ou encore l'entreprise Imerys à Clérac (extraction).

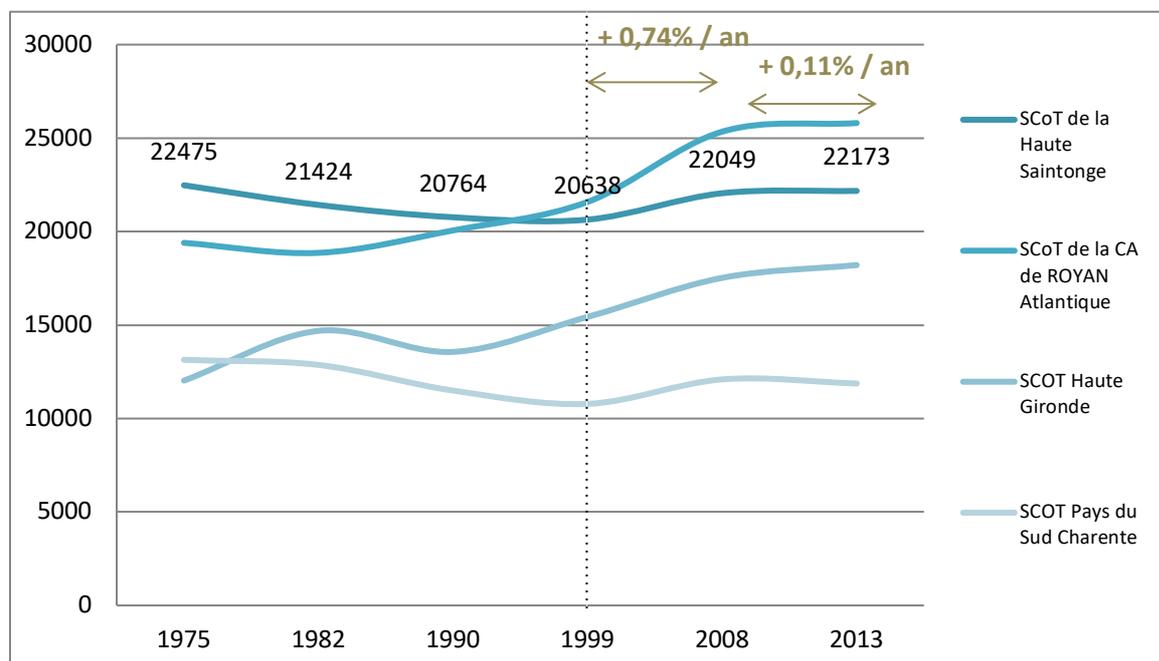
Le territoire est marqué par une forte proportion de résidents travaillant dans leur commune de résidence (8 249), ou au sein du territoire du SCoT de Haute-Saintonge (17 762).

Pour les autres, les flux domicile-travail s'orientent vers la Charente et la Gironde, ainsi qu'au sein des communes rurales de la Charente-Maritime en dehors du SCoT.

4 402 résidents hors SCoT viennent quant à eux travailler sur le territoire de la Haute-Saintonge.



Evolution de l'emploi sur le territoire de la Haute-Saintonge et les territoires de comparaison.
Source INSEE 2013, traitement EAU



Evolution de l'emploi sur le territoire de la Haute-Saintonge et les territoires de comparaison.
Source INSEE 2013, traitement EAU

Territoires	1975	1982	1990	1999	2008	2013
SCoT de Haute Saintonge	22 475	21 424	20 764	20 638	22 049	22 173
SCoT de la CA de ROYAN Atlantique	19 395	18 860	20 060	21 584	25 343	25 803
SCOT Haute Gironde	12 025	14 688	13 560	15 434	17 522	18 206
SCOT Pays du Sud Charente	13 135	12 864	11 492	10 781	12 089	11 871
Charente-Maritime	175 250	181 016	183 098	195 474	227 130	230 956

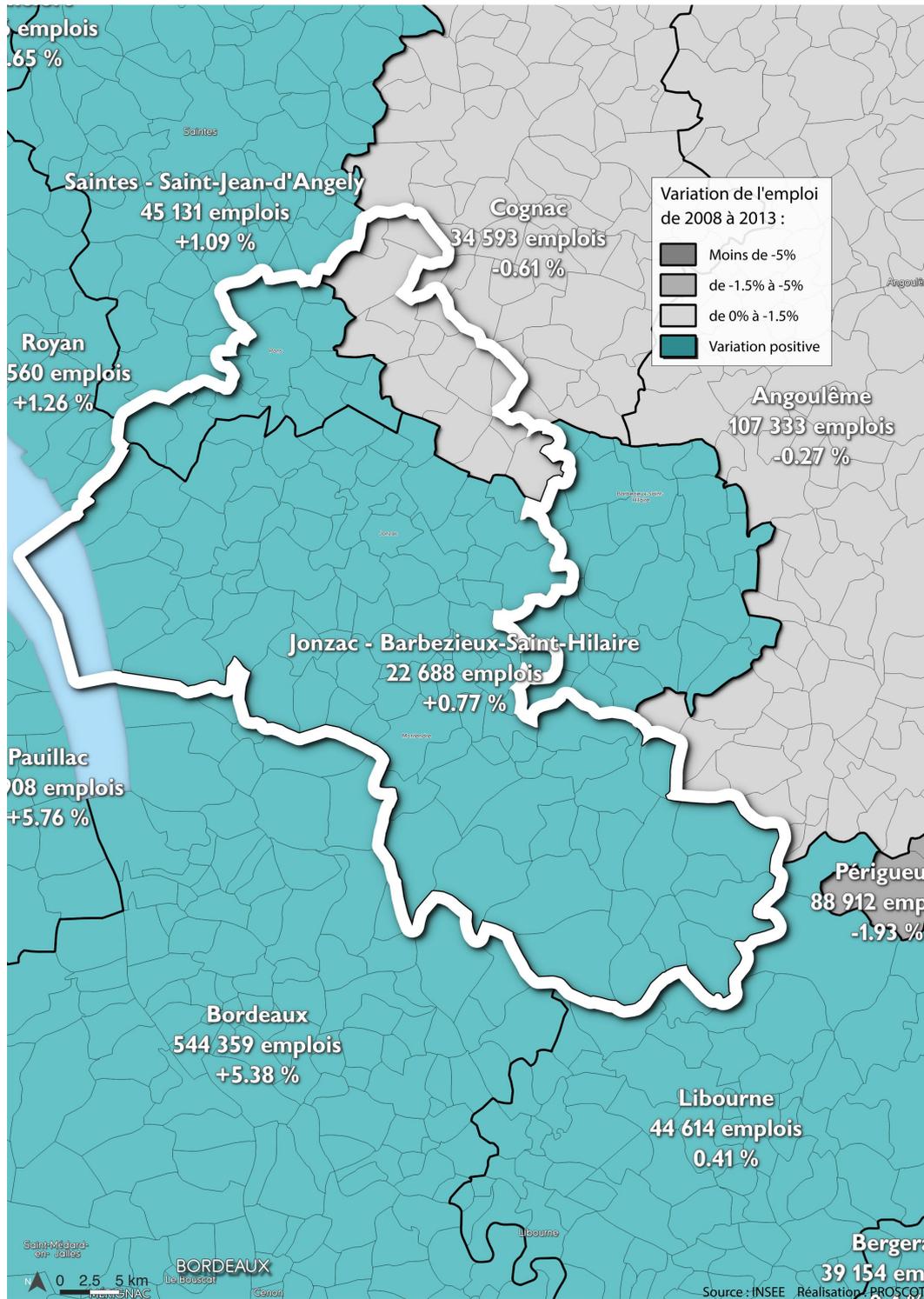
Variation moyenne annuelle de l'emploi sur le territoire de la Haute-Saintonge et les territoires de comparaison.

Source INSEE 2013, traitement EAU

Territoires	Emploi total		
	Nombre	Var. absolue	%/an
Bassin de Jonzac	7 301	7 065	0,7%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	823	860	-0,9%
Bassin de Montendre	2 770	2 562	1,6%
Bassin de Montguyon	3 304	3 314	-0,1%
Bassin de Pons	6 392	6 540	-0,5%
Bassin de Mirambeau	1 583	1 709	-1,5%
CC de la Haute Saintonge	22 173	124	0,1%
CA ROYAN Atlantique	25 803	460	0,4%
SCOT Haute Gironde	18 206	684	0,8%
SCOT Pays du Sud Charente	11 871	- 219	-0,4%
Charente-Maritime	230 956	3 827	0,3%



Emplois et variation de l'emploi à l'échelle des bassins d'emploi.
 Source INSEE 2013, traitement EAU



Zone d'emploi: espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.



Taux de concentration de l'emploi sur le SCoT de Haute-Saintonge et les territoires de comparaison

Source INSEE 2013, traitement EAU

Territoires	Taux de concentration		
	2008	2013	Variation
Bassin de Jonzac	104	109,3	5,1
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	78	73,0	- 4,7
Bassin de Montendre	70	67,8	- 2,1
Bassin de Montguyon	88	90,7	3,2
Bassin de Pons	83	83,3	- 0,1
Bassin de Mirambeau	81	79,2	- 2,2
CC de la Haute Saintonge	87,2	88,2	1,0
CA ROYAN Atlantique	99,5	100,9	1,4
SCOT Haute Gironde	71,1	69,3	- 1,8
SCOT Pays du Sud Charente	93,2	93,1	- 0,1
Charente-Maritime	96,9	96,9	0,0

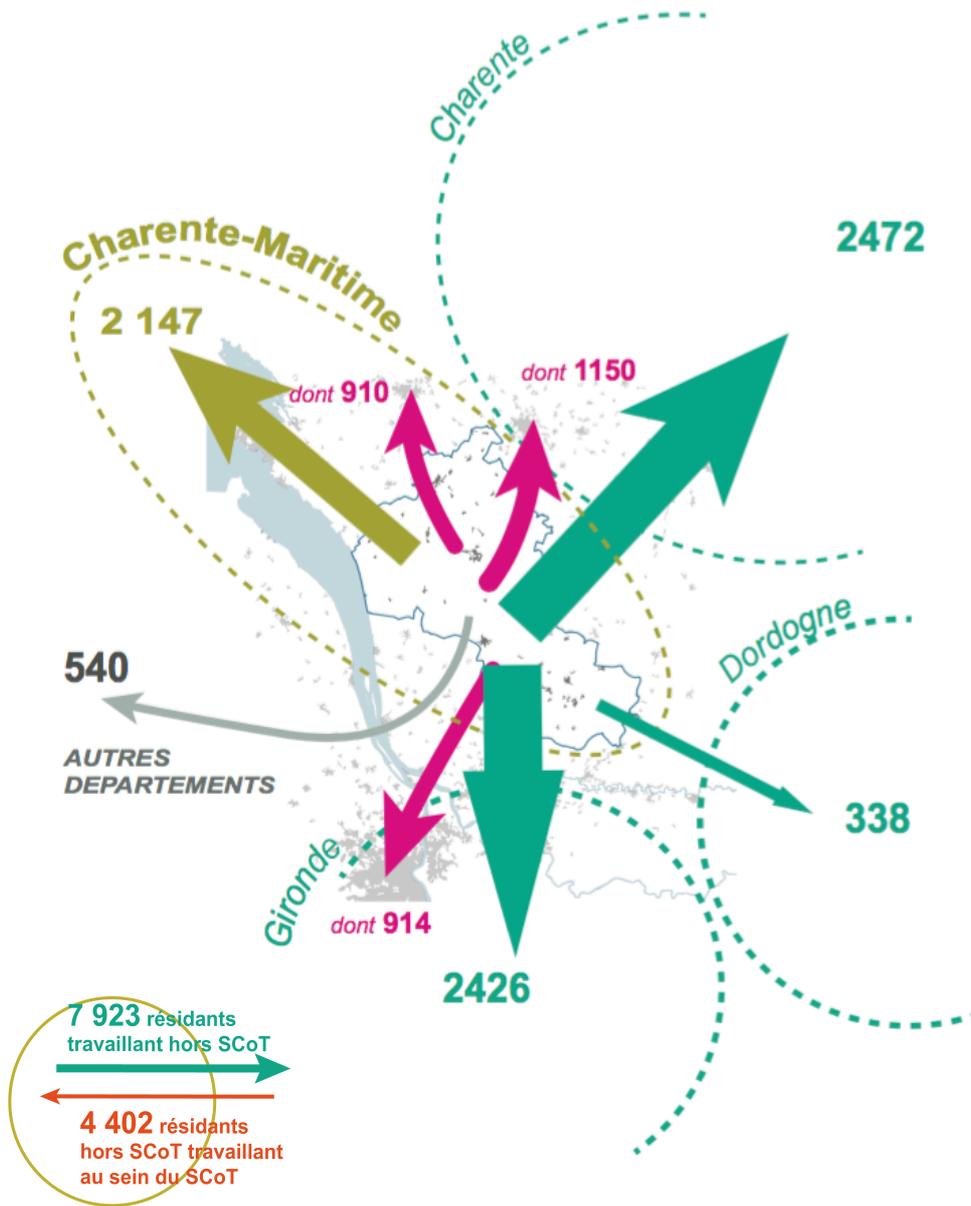
Communes du territoire dont le taux de concentration est proche/supérieur à 100

Source INSEE 2013, traitement EAU

Communes	Emploi 2013	Actifs occupés 2013	Concentration emploi	Part dans l'emploi total du territoire
Jonzac	3 993	1 145	349	17,7%
Boscarnant	246	99	248	1,1%
Pons	2 929	1 436	204	13,0%
Archiac	439	280	157	1,9%
Saint-Médard	46	30	153	0,2%
Montguyon	805	528	152	3,6%
Mirambeau	756	525	144	3,4%
Chevanceaux	495	366	135	2,2%
Montendre	1 337	997	134	5,9%
Saint-Genis-de-Saintonge	547	411	133	2,4%
Clérac	454	358	127	2,0%
Montlieu-la-Garde	622	492	126	2,8%
Orignolles	287	242	119	1,3%
Saint-Martin-d'Ary	183	163	112	0,8%
Saint-Germain-de-Lusignan	555	498	111	2,5%
Brie-sous-Archiac	113	108	104	0,5%
Saint-Martial-de-Vitaterne	162	158	102	0,7%



Schéma des flux domicile-travail des résidents du SCoT de la Haute-Saintonge travaillant en dehors du territoire.



Principales origines des résidents hors SCoT travaillant au sein du territoire de la Haute-Saintonge

Source : INSEE 2013, fichier mobilités professionnelles, traitement EAU

Synthèse flux domicile-travail

Commune de résidence	Résidents Hors SCOT et travaillant en Haute-Saintonge	Part des résidents Hors SCOT et travaillant en Haute-Saintonge
Communes rurales du département 17	1 533	35%
Communes rurales du département 16	721	16%
Communes rurales du département 33	417	9%
Saintes	282	6%
Bordeaux	214	5%
Cognac	148	3%

Source : INSEE MIGPRO 2013

Flux domicile-travail	Pop
Pop travaillant au sein de leur commune de résidence	8249
Pop du SCoT travaillant au sein du SCOT	17762
Pop du SCoT travaillant en dehors du SCOT	7923
Pop travaillant dans le SCoT et résidant hors du SCoT	4402
Différentiel travailleurs arrivants-sortants sur le SCoT	-3521

Catégories socio-professionnelles des résidents du SCoT travaillant à l'extérieur du territoire.

CSP	Agriculteurs	Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	Cadres & profession sup.	Prof. intermédiaires	Employés	Ouvriers
Travailleurs hors SCOT	147	362	699	1 778	2 052	2 886
Part des travailleurs hors SCoT	2%	5%	9%	22%	26%	36%

Source : INSEE 2013, fichier mobilités professionnelles, traitement EAU

Catégories socio-professionnelles des travailleurs du SCoT résidents à l'extérieur du territoire.

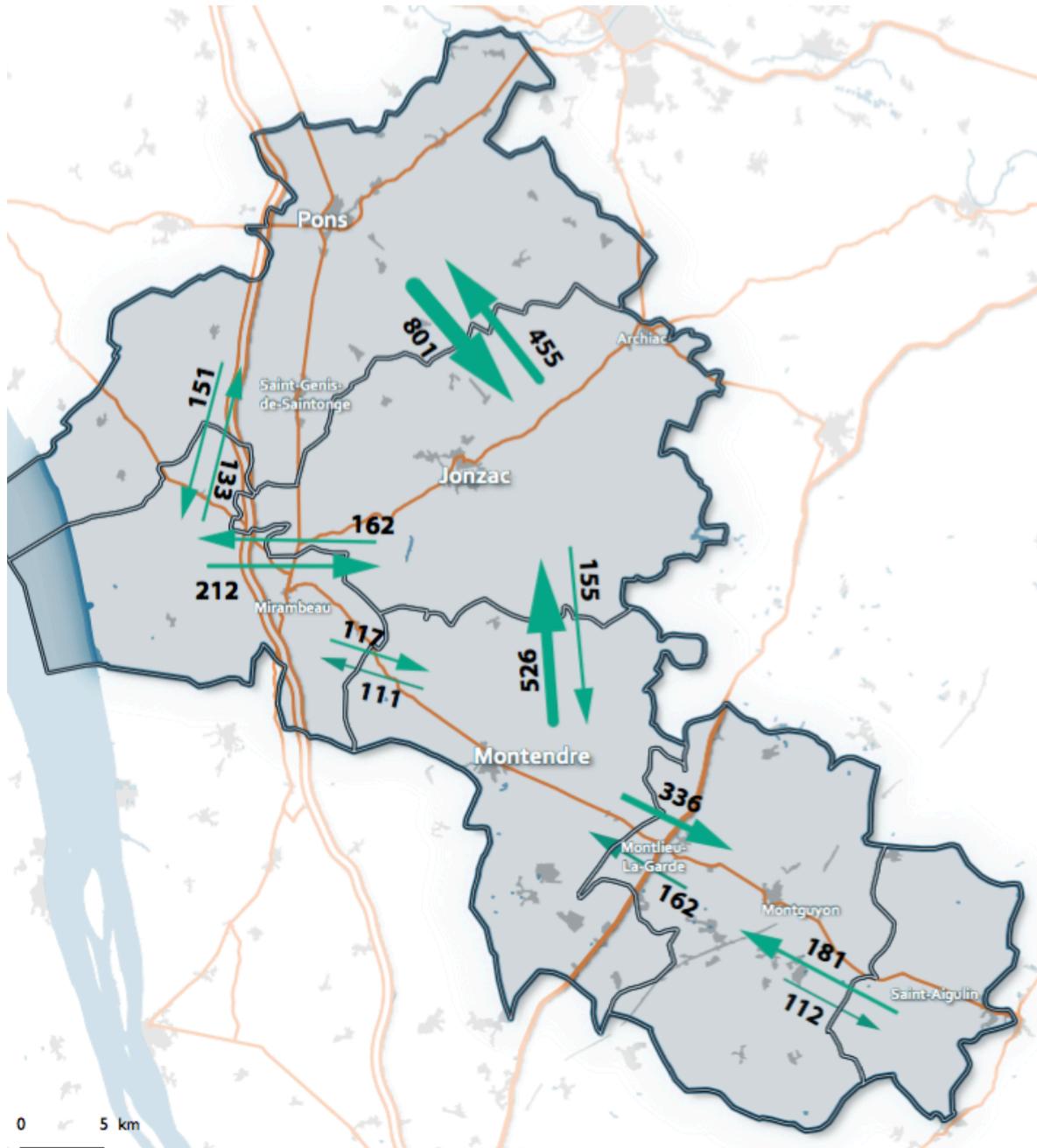
Source : INSEE 2013, fichier mobilités professionnelles, traitement EAU

CSP	Agriculteurs	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadre & profession sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Travailleurs du SCoT résidents Hors SCOT	41	224	488	1 141	939	1 569
Part des travailleurs du SCoT résidents Hors SCOT	1%	5%	11%	26%	21%	36%



Carte des migrations domicile-travail internes

Source : INSEE 2013, fichier mobilités professionnelles (flux > 100), traitement EAU



TAUX D'ACTIVITE

La Haute-Saintonge compte près de 28 900 actifs en 2013 : **un taux d'activité de 72,57%** qui croit (+0,7% / an), légèrement supérieur à celui de la Charente-Maritime (71,85%)

A l'échelle du SCOT, **25 125 actifs occupés en 2013**, avec une progression moyenne annuelle de + 0,2% d'actifs occupés /an.

Parmi les inactifs, les retraités et pré retraités représentent près de 41% : proportion qui reste stable et comparable aux taux observés en Charente-Maritime et territoires voisins.

Quant aux élèves, étudiants et stagiaires, ils représentent 23,5% des inactifs.

Parmi les actifs, les employés (28,9%) et les ouvriers (32,5%) sont les plus nombreux. Les professions intermédiaires représentent 17,5%. Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont moins bien représentées (5,7%) sur le territoire.

Les exploitants agricoles représentent 6,3% des actifs, à noter cependant une baisse de l'ordre de - 3,9% /an.

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises sont plutôt bien représentés (8,3%) pour un territoire rural, illustrant un dynamisme de l'artisanat et du commerce local.

TAUX D'EMPLOI

Un taux d'emploi de 63 % qui est supérieur au taux départemental de Charente-Maritime (61,7%) et à celui de la CA Royan Atlantique, mais inférieur aux taux du SCOT de Haute Gironde (64,4%) et du SCOT de Sud Charente (65,5%).

Un nombre d'actifs qui augmente légèrement (+ 1 007 actifs), un taux d'emploi qui croit timidement (+ 0,2 % / an).

TAUX DE CHOMAGE

Un taux de chômage qui progresse (+4,5% /an), mais un taux (9,5%) qui reste inférieur aux territoires de comparaison, exception faite du territoire du SCOT de Sud Charente qui jouit d'un taux de chômage plus faible (8,8%).

Le taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le taux d'emploi : c'est la proportion de personnes disposant d'un emploi (population active occupée au sens du recensement, comptée au lieu de résidence) parmi celles en âge de travailler (population des 15 à 64 ans).

Le taux de chômage : c'est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).



Taux d'activités sur le territoire du SCoT de la Haute-Saintonge et des territoires de comparaison.

Source INSEE RP2008-2013, traitement EAU

Actifs de 15 à 64 ans						
Territoires	2008	2013	Taux activité en 2008	Taux activité en 2013	Variation 2008-2013	Variation annuelle moyenne
CC de la Haute Saintonge	27914	28921	70,53%	72,57%	1007	0,7%
SCoT CA Royan Atlantique	29060	29760	66,19%	68,07%	700	0,5%
SCOT Haute Gironde	27928	29999	72,90%	74,68%	2072	1,4%
SCOT Pays du Sud Charente	13918	14387	71,54%	74,37%	468	0,7%
Charente Maritime	264336	273812	69,85%	71,85%	9476	0,7%

Taux d'emploi du territoire du SCoT de la Haute-Saintonge et des territoires de comparaison.

Source INSEE RP2008-2013, traitement EAU

Actifs occupés de 15 à 64 ans						
Territoires	2008	2013	Taux emploi en 2008	Taux emploi en 2013	Variation 2008-2013	Variation annuelle moyenne des actifs occupés entre 2008 et 2013
SCOT CC de la Haute Saintonge	24873	25125	62,9%	63,0%	251	0,2%
SCOT CA Royan Atlantique	25131	25293	57,2%	57,8%	162	0,1%
SCOT Haute Gironde	24392	25853	63,7%	64,4%	1460	1,2%
SCOT Pays du Sud Charente	12539	12681	64,4%	65,6%	142	0,2%
Charente Maritime	232267	235176	61,4%	61,7%	2909	0,2%

Taux de chômage du territoire du SCoT de la Haute-Saintonge et des territoires de comparaison.

Source INSEE RP2008-2013, traitement EAU



Chômeurs de 15 à 64 ans

Territoires	2008	2013	Taux de chômage en 2008	Taux de chômage en 2013	Variation 2008-2013	Variation annuelle moyenne
SCOT CC de la Haute Saintonge	3040	3796	7,68%	9,53%	756	4,5%
SCOT CA Royan Atlantique	3929	4467	8,95%	10,22%	538	2,6%
SCOT Haute Gironde	3536	4147	9,23%	10,32%	611	3,2%
SCOT Pays du Sud Charente	1379	1706	7,09%	8,82%	327	4,3%
Charente Maritime	32069	38636	8,47%	10,14%	6567	3,8%



CARACTERISATION DE L'EMPLOI

UNE SPHERE PRODUCTIVE QUI BAISSA AU PROFIT DE L'EMPLOI PRESENTIEL

Une sphère présentielle qui croit depuis les années 70, alors que la sphère productive perd des emplois.

- + 0,74% / an d'emplois de la sphère présentielle entre 2008 et 2013 sur le territoire, soit + 494 emplois.
- - 0,85% / an d'emplois pour la sphère productive soit - 369 emplois.

Cependant la sphère productive du territoire de Haute Saintonge (38,2%), reste nettement supérieure au taux départemental (29,7%) mais comparable aux territoires voisins.

Un taux plus élevé d'emploi de la sphère productive que les territoires voisins, qui peut être imputé à une industrie encore fortement présente sur le territoire, notamment les industries extractrices : les carrières au Sud du territoire de Haute Saintonge. Combiné à un développement touristique plus timide que les territoires littoraux comme le territoire du SCoT de la CA de Royan Atlantique.

LES SECTEURS ECONOMIQUES ET ANALYSE FONCTIONNELLE DE L'EMPLOI

Des secteurs traditionnels constitutifs de l'identité territoriale, en perte de vitesse

Les secteurs économiques traditionnels du territoire de la Haute-Saintonge revêtent les caractéristiques rurales de ce dernier avec près de 15% de l'emploi dans le secteur de l'agriculture. Cette catégorie d'emploi recule avec une perte de 203 emplois sur la période 2008-2013 dans ce secteur.

Une industrie qui représente encore une part non négligeable de l'emploi sur le territoire, puisqu'elle représente encore 12,3% de l'emploi: un taux supérieur à celui de la Charente-Maritime (10,3%).

Cependant le secteur industriel comme celui de la construction perd des emplois depuis quelques années, respectivement - 181 emplois pour l'industrie et - 116 emplois pour la construction entre 2008 et 2013.

Une tertiarisation de l'économie qui s'appuie sur le développement des services à la personne.

Un secteur tertiaire moins représenté que sur les territoires de comparaison, avec 7 363 emplois dans le commerce, le transport et les services, soit près de 33% de l'emploi.

Il est suivi par le secteur de l'administration publique, de la santé et l'action sociale, qui représente 30% de l'emploi.

Cependant ces services marchands et non marchands demeurent les premiers secteurs économiques pourvoyeurs d'emploi sur le territoire et on observe une dynamique à la hausse.

Les emplois dans ces secteurs continuent à croître entre 2008 et 2013, avec + 475 emplois dans les services marchands et + 150 emplois dans les services non marchands tels que l'administration et la santé.

Cette croissance illustre une tertiarisation d'une partie de l'économie, que l'on peut observer de façon globale sur l'ensemble des territoires voisins et plus généralement au sein de l'économie française.

Un secteur de service à la personne qui se développe, avec des services de proximité qui représentent 11,8% de l'emploi (2 608 emplois), ils sont en progression avec + 304 pour les services de proximité, on comptabilise + 174 emplois pour la santé et l'action sociale.

Les secteurs du commerce, transport et services divers ainsi que l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale concentrent la majorité des emplois du territoire.



Au sein de ces secteurs, certaines activités sont fortement représentées sur le territoire, à l'image du transport routier de fret interurbain (540) et de proximité (104). En effet, le territoire dispose de nombreuses entreprises liées au secteur du transport et de la logistique, notamment dans le sud Saintonge en lien avec l'exploitation des carrières et le transport de matières.

Le territoire compte un seul établissement de plus de 500 salariés, il s'agit du Centre Hospitalier de Jonzac. Les établissements dont les effectifs sont les plus élevés relèvent principalement des services non marchands (administration publique et centre hospitalier..).

L'hébergement des personnes âgées (195) et handicapées (141), génère de l'emploi. L'aide à domicile qui vient compléter l'offre de service à la population notamment des séniors représente 370 emplois.

Avec plus de 2 000 emplois salariés, le commerce pèse dans l'activité économique du territoire. Les activités générant la plus grande part d'emploi sont les supermarchés (17,2%) et hypermarchés (13,6%) ainsi que les activités d'entretien et de réparation de véhicules (10,4%).

DES FONCTIONS METROPOLITAINES TIMIDES

Des fonctions urbaines sont présentes sur le territoire, principalement des fonctions de gestion (8,1%) et de distribution (7,7%). Les emplois dit métropolitains représentent 13,4% de l'emploi total, quand ils représentent 18,8% de l'emploi à l'échelle de la Charente-Maritime.

Un encadrement métropolitain globalement plus faible (25% des emplois métropolitains) qu'à l'échelle du département (28,2%)

Des fonctions urbaines répondant à un besoin de services de proximité des résidents.

Des fonctions agricoles et industrielles encore prégnantes malgré des pertes d'emplois observées dans ces secteurs sur les dernières décennies.

Malgré la crise de 2008 et la fragilisation de l'industrie : le territoire semble conserver son socle agricole et industriel, tout en développant un tissu présentiel pour répondre aux besoins des résidents

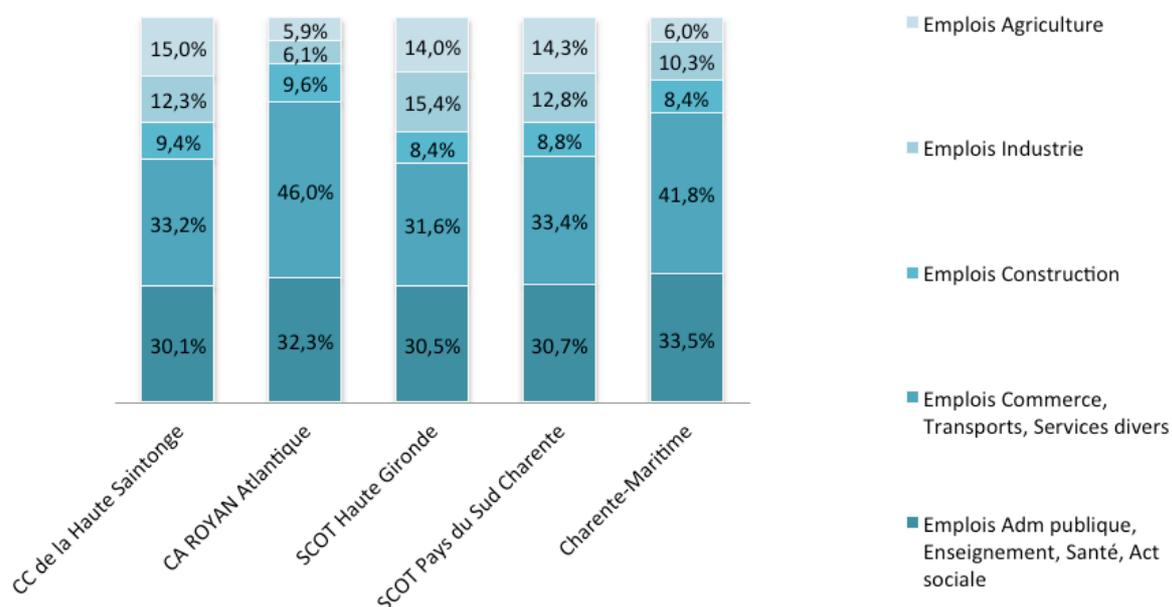
Part et évolution de la sphère productive et présenteielle entre 2008 et 2013 sur le territoire de la Haute-Saintonge et pour les territoires de comparaisons.

Source INSEE, traitement EAU

Territoires	Part de la sphère productive dans l'emploi total	Part de la sphère présenteielle dans l'emploi total	TCAM sphère productive	TCAM sphère présenteielle
SCoT de la Haute Saintonge	38,2%	61,8%	-0,85%	0,74%
SCoT CA Royan Atlantique	21,6%	78,4%	-0,52%	0,61%
SCOT Haute Gironde	38,9%	61,1%	-0,91%	1,93%
SCOT Pays du Sud Charente	39,1%	60,9%	-2,36%	1,06%
Charente-Maritime	29,7%	70,3%	0,27%	0,36%



L'emploi par secteurs économiques INSEE RP2013, Traitement EAU



Emplois par secteurs d'activités et variation entre 2008 et 2013 INSEE RP2008, RP2013, traitement EAU

Territoires	Agriculture			Industrie			Construction			Commerces, Transports, Services divers			Admin. Publique, Enseignement, Santé et Action Sociale		
	Nombre	Var. absolue	%/an	Nombre	Var. absolue	%/an	Nombre	Var. absolue	%/an	Nombre	Var. absolue	%/an	Nombre	Var. absolue	%/an
Bassin de Jonzac	1 140	156	3,0%	691	- 114	-3,0%	568	- 85	-2,8%	2 258	110	1,0%	2 645	170	1,3%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	123	- 24	-3,5%	69	- 30	-7,0%	27	- 53	-19,5%	176	20	2,4%	428	51	2,6%
Bassin de Montendre	352	39	2,4%	411	45	2,3%	273	45	3,7%	1 105	97	1,9%	630	- 18	-0,6%
Bassin de Montguyon	202	- 65	-5,4%	525	- 163	-5,3%	395	- 2	-0,1%	1 216	150	2,7%	966	69	1,5%
Bassin de Pons	1 145	- 243	-3,8%	932	140	3,3%	653	- 0	0,0%	2 149	102	1,0%	1 513	- 146	-1,8%
Bassin de Mirambeau	355	- 67	-3,4%	107	- 58	-8,3%	159	- 20	-2,4%	459	- 4	-0,2%	503	23	0,9%
CC de la Haute Saintonge	3 317	- 203	-1,2%	2 734	- 181	-1,3%	2 075	- 116	-1,1%	7 363	475	1,3%	6 684	150	0,5%
CA ROYAN Atlantique	1 526	- 52	-0,7%	1 584	- 185	-2,2%	2 485	- 277	-2,1%	11 870	191	0,3%	8 338	784	2,0%
SCOT Haute Gironde	2 657	- 317	-2,3%	2 812	111	0,8%	1 532	165	2,3%	5 760	73	0,3%	5 545	653	2,5%
SCOT Pays du Sud Charente	1 700	- 276	-3,0%	1 516	- 492	-5,5%	1 046	79	1,6%	3 967	254	1,3%	3 642	216	1,2%
Charente-Maritime	13 950	- 497	-0,7%	23 724	- 1 536	-1,2%	19 313	- 825	-0,8%	96 490	4 313	0,9%	77 480	2 371	0,6%



Emplois dans les 15 fonctions métropolitaines
Source INSEE, traitement EAU

Territoires	CC de la Haute Saintonge	SCoT de la CA de Royan	SCOT Haute Gironde	SCOT Pays du Sud Charente	Charente Maritime
Emploi total	124,16	460,15	683,83	- 218,77	3 826,52
Administration publique	- 34	244	105	83	95
Agriculture	- 323	- 206	- 260	- 310	- 735
Bâtiment-Travaux Publics	- 19	- 270	112	- 31	- 1 268
Commerce inter-entreprises	- 31	- 14	23	1	809
Conception, Recherche	- 11	- 6	62	- 23	123
Culture, Loisirs	- 42	115	166	25	667
Distribution	190	103	105	109	- 29
Education, Formation	- 232	- 65	- 41	- 76	- 370
Entretien, Réparation	12	1	151	77	- 437
Fabrication	- 123	- 27	93	- 247	- 499
Gestion	- 32	- 52	- 213	41	- 362
Transports, Logistique	179	143	80	- 66	314
Prestations Intellectuelles	112	- 9	103	- 5	1 009
Santé, Action Sociale	174	493	125	44	2 275
Services de Proximité	304	12	71	159	2 233

Emplois et encadrement métropolitains.
Source INSEE, traitement EAU

Territoires	Emploi métropolitain			Encadrement métropolitain		
	Effectifs 2013	% dans l'emploi total	Variation 2008-2013	Effectifs 2013	% dans emplois métropol.	Variation 2008-2013
CC de la Haute Saintonge	2 982	13%	- 3,81	738	25%	58
CA Royan Atlantique	4 219	16%	33,21	1 015	24%	- 3 171
SCOT Haute Gironde	2 630	14%	141,40	750	29%	- 1 739
SCOT Pays du Sud Charente	1 479	12%	39,29	383	26%	- 1 057
Charente Maritime	43 482	19%	2 246,16	12 272	28%	- 28 964

Emploi métropolitain : parmi les 15 fonctions, 5 sont plus spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion, culture-loisirs.



REVENUS

Le territoire avec un revenu médian de **18 093 euros en 2013** (source : FILOSOFI), se positionne légèrement en deçà du revenu médian du département qui s'élève à 19 631 euros en 2013.

Les revenus tendent à augmenter avec notamment une hausse des pensions et retraites. Ce phénomène est en partie lié à l'accueil de nouvelles populations notamment de retraités plus aisés.

Cette conclusion recoupe les résultats d'une enquête menée par la CCI qui a tenté de dresser le profil sociologique des résidants, *qui sont plutôt de catégories socio professionnelles supérieures même si leurs revenus sont inférieurs à ceux observés sur la CA de Royan Atlantique*

Une part des pensions, retraites et rentes importantes (33,6%) dans la répartition des revenus fiscaux des ménages en 2013 à l'échelle de la Haute Saintonge.

Une part des revenus d'activité qui avoisine les 64,5% dont une part des activités non salariées représente 12,7%.

Le revenu fiscal de référence est calculé par l'administration à partir du montant net des revenus.

Ce chiffre est à prendre avec la plus grande précaution, il permet de montrer certes la dynamique à la hausse des revenus de la population, mais l'augmentation du chiffre ne donne pas de réelle indication quand à l'augmentation du niveau de vie de la population, seul une poignée de la population à fort revenu peut contribuer à une forte hausse de la moyenne des revenus fiscaux moyens de référence.

Le revenu fiscal de référence ne distingue pas le nombre de personne du foyer ce qui peut expliquer le différentiel avec le revenu fiscal médian.

Il donne cependant des indications, quant à l'apport de population plus aisée, notamment des retraités aux regards de l'augmentation des revenus issus des retraites et pensions.



Revenu fiscal moyen de référence par foyer fiscal en 2004, 2008 et 2013

Source IRCOM, traitement EAU



Revenu fiscal moyen sur le territoire de Haute-Saintonge

Source IRCOM

Années	2004	2008	2013
Nombre de foyers fiscaux	36430	38209	39100
Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux	452 099 983	701 331 962	791 678 233
Revenu fiscal moyen	12 410 €	18 355 €	20 248 €

Revenu fiscal moyen des retraites et pensions sur le territoire de Haute-Saintonge

Source IRCOM

Années	2004	2008	2013
Nombre de foyers fiscaux retraites & pensions	14438	16076	17089
Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux retraites & pensions	196 412 158	247 905 695	301 504 592
Revenu fiscal moyen	13 604 €	15 421 €	17 643 €

Revenu fiscal moyen traitements et salaires sur le territoire de Haute-Saintonge

Source IRCOM

Années	2004	2008	2013
Nombre de foyers fiscaux retraites & pensions	20300	21717	21989
Revenu fiscal de référence des foyers fiscaux traitements et salaires	349 120 311	411 505 339	446 213 622
Revenu fiscal moyen	17 198	18 949	20 293



NIVEAU DE FORMATION FAIBLE MAIS EN PROGRESSION

Un faible niveau de formation dans le SCoT, avec une proportion de la population ayant obtenu un diplôme de l'enseignement de 15%, soit en deçà des chiffres à l'échelle de la Charente-Maritime, où la part de la population qualifiée d'un diplôme de l'enseignement supérieur est de 21 % (soit + 6 points). De plus, on note une forte proportion (41%) de la population n'ayant pas de diplôme ou à minima un BEPC.

Un niveau de formation de la population qui semble évoluer avec une augmentation constatée de + 4,6 % / an pour les diplômes de l'enseignement supérieur.

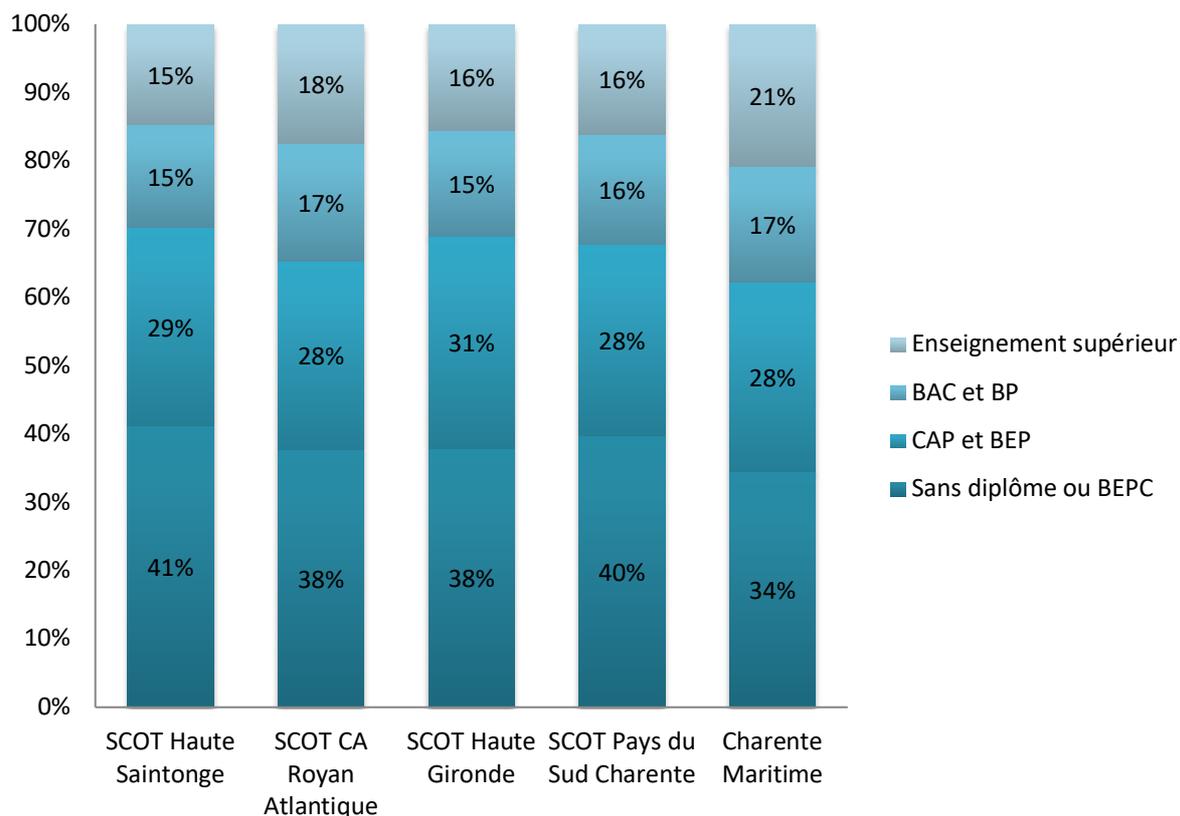
Une qualification professionnelle de la population qui augmente avec une croissance de +1,7% / an pour les CAP et BEP, de 3,3% pour les BAC et BP.

Ce rattrapage du niveau de la formation professionnelle s'appuie sur l'offre de formation qualifiante du territoire : lycée agro-viticole, lycée polyvalent de Jonzac.

Quant aux formations de l'enseignement supérieur, elles sont absentes du territoire de la Haute-Saintonge, les établissements d'enseignement supérieur les plus proches se situent à La Rochelle, Poitiers, Angoulême, Bordeaux.

Niveau de formation des 15 ans et plus sur le territoire du SCoT de la Haute-Saintonge et des territoires de comparaison.

Source INSEE RP2013, traitement EAU



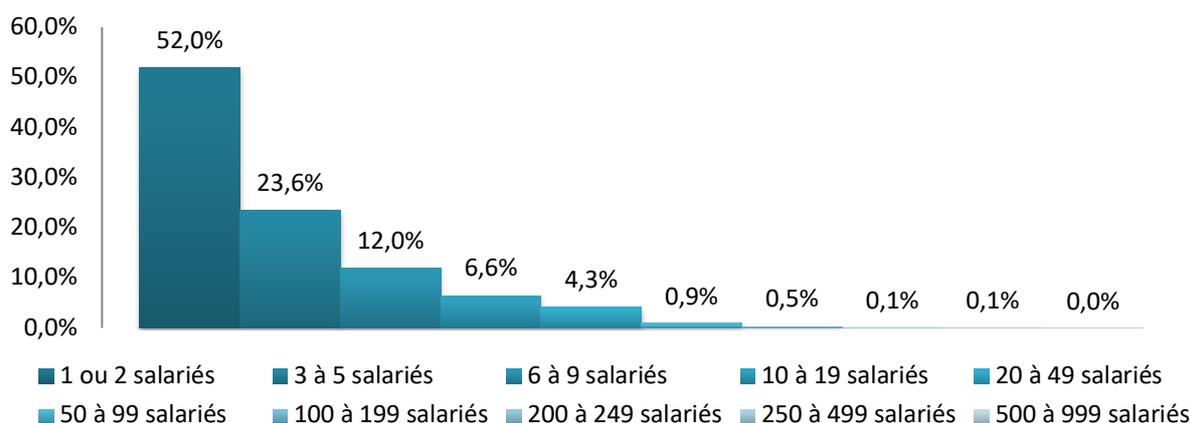
LES ETABLISSEMENTS DU TERRITOIRE

Une dynamique entrepreneuriale forte sur le territoire avec une moyenne 66 établissements créés entre 2006 et 2016.

Une majorité de petits établissements : avec 95% des établissements qui sont des PME de moins de 10 salariés dont 52% de 1 ou 2 salariés. Le territoire compte moins d'une vingtaine d'établissements de plus de 100 salariés, parmi ces derniers on retrouve des établissements d'administration et de santé et quelques établissements industriels. Le plus gros employeur est l'hôpital de Jonzac.

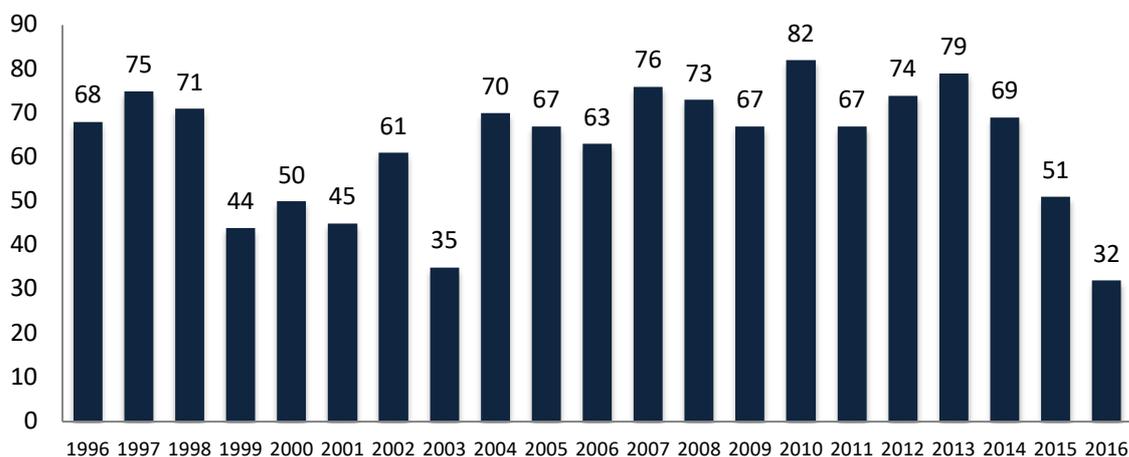
Taille des établissements en fonction du nombre de salariés.

Source SIREN 2016,

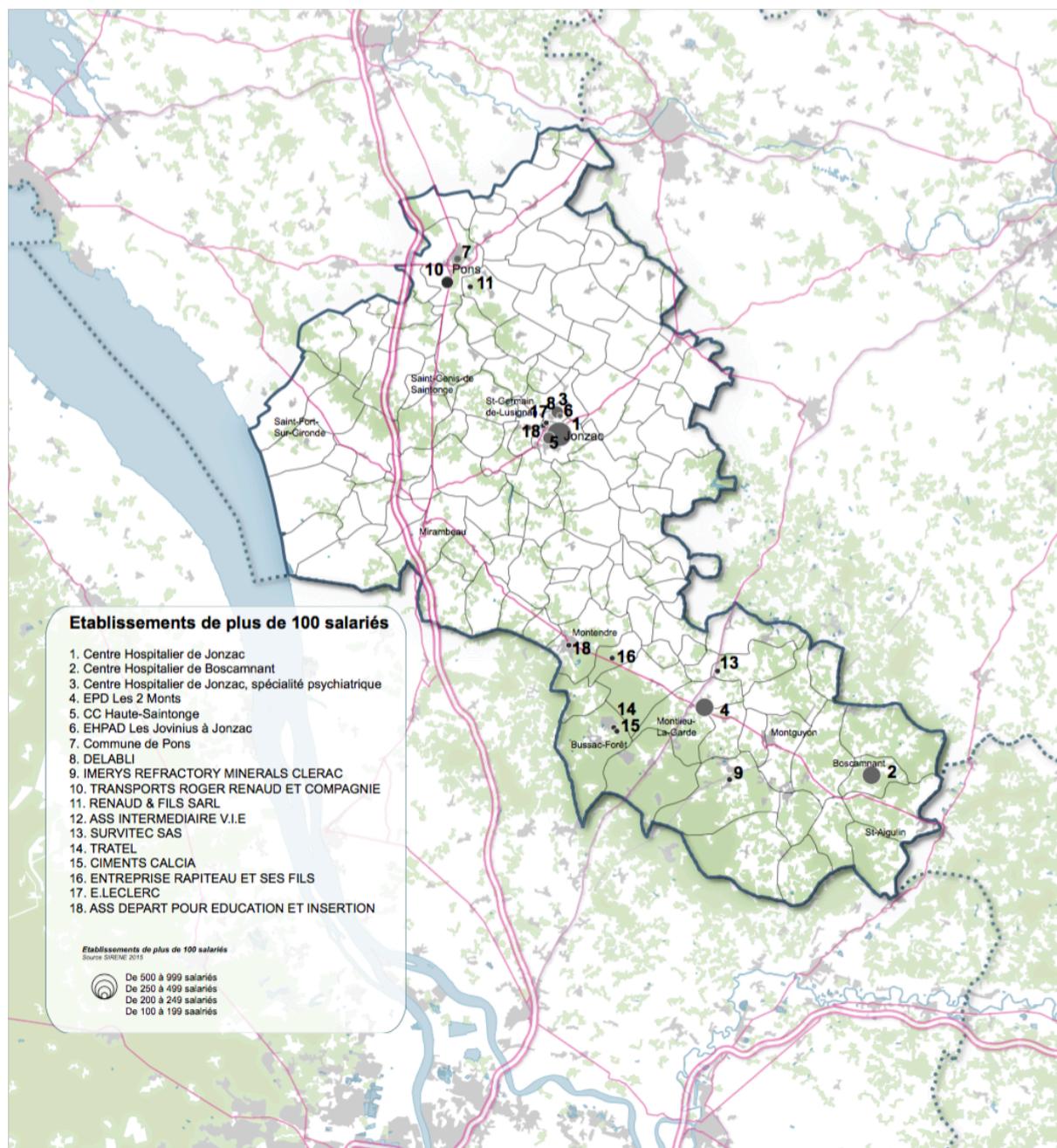


Dynamique de création d'entreprises sur le territoire de Haute-Saintonge entre 1996 et 2016.

Source SIRENE 2016, Traitement EAU



Les établissements de plus de 100 salariés sur le territoire de Haute-Saintonge
Carte des établissements de plus de 100 salariés sur le SCoT de la Haute-Saintonge.
 Source SIRENE 2015 , traitement EAU



LES PARCS D'ACTIVITES ET BÂTIMENTS À VOCATION ÉCONOMIQUE.

Le territoire de la Haute-Saintonge dans le cadre des compétences obligatoires mène des actions de développement économique communautaires, à travers l'aménagement de ZAE et l'aménagement de bâtiments d'activités économiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, en vertu de la loi NOTRe et de l'article L.5214-16 du Code Général des collectivités territoriales, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge exerce désormais, en lieu et place des communes membres, la compétence en matière d'aménagement de zones d'activités économiques (ZAE), industrielles, commerciales, artisanales et tertiaires.

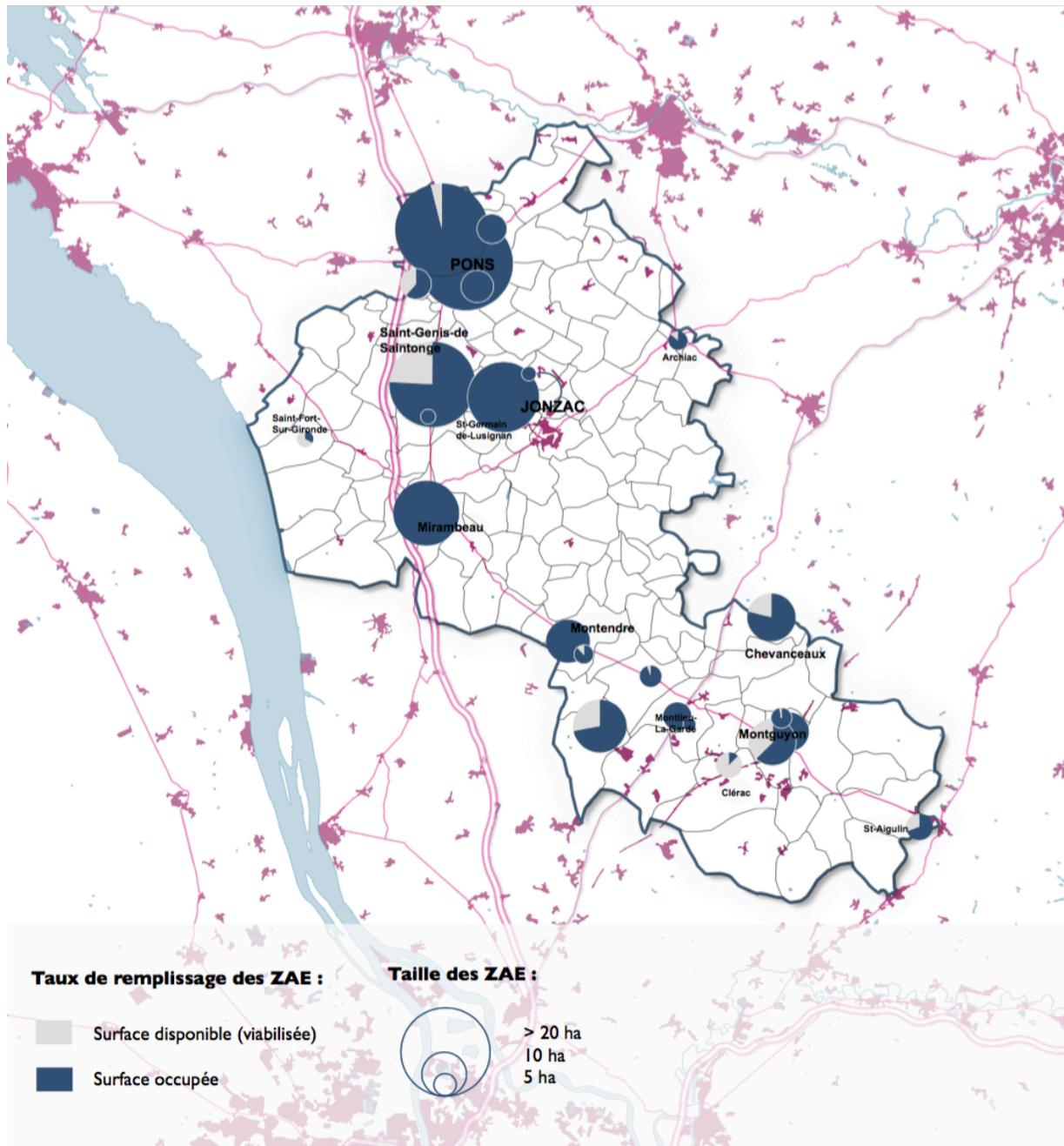
La CdC de la Haute-Saintonge gère dès à présent sur son territoire 24 zones d'activités économiques. Ces zones d'activités économiques sont principalement des zones mixtes à dominantes artisanales, exception de la zone du Clairvent et la zone Au Plaisir à Jonzac qui sont à dominante commerciale.

Parmi ces zones d'activités, les disponibilités pour l'implantation de nouvelles entreprises et activités sur le territoire sont faibles, avec un taux de remplissage des ZAE de près de 90% et une disponibilité d'environ 23 ha sur l'ensemble du parc de ZAE.

Tableaux disponibilités des ZAE du territoire de la CdC de la Haute-Saintonge :

Nom ZA	Localisation	Vocation	Surface totale	Surface occupée	Surface disponible (viabilisée)	Taux occupation ZAE
ZAE DU TONNEAU	ARCHIAC	Mixte	2	2	0	98%
ZA Les Sard de Bussac Forêt	BUSSAC FORÊT	Artisanale	11	11	-	100%
FONT MARGOT	CHEPNIERS	Artisanale	3	3	0	95%
ZA Pierre Folle Grimard à Chevanceaux	CHEVANCEAUX	Mixte	12	12	-	100%
	CLÉRAC	Mixte	6	1	5	13%
ZA de Jonzac Au Plaisir	JONZAC	Commerciale	-	-	-	-
ZA PONS MAZEROLLES	MAZEROLLES	Mixte	8	5	3	61%
ZA MIRAMBEAU	MIRAMBEAU	Mixte	9	9	-	100%
ZA ENVIRONNEMENTALE DE MONTENDRE	MONTENDRE	Mixte	2	2	0	88%
ZA du Lézard	MONTENDRE	Mixte	7	7	-	100%
ZA DE MONTGUYON CLAIRVENT	MONTGUYON	Commerciale	12	7	4	63%
ZI la Gautonne	MONTGUYON	Mixte	10	10	-	100%
ZA DE MONTLIEU LA GARDE	MONTLIEU-LA-GARDE	Industrielle	7	7	-	100%
ZA MONTLIEU LA GARDE LA PETITE GARE	MONTLIEU-LA-GARDE	Mixte	1	1	0	92%
ZA LES AGRIERES	PERIGNAC	Artisanale	9	9	-	100%
ZA DES EPINGLIÈRES	PLASSAC	Mixte	2	2	-	100%
ZA PONS Bonnerme	PONS	Mixte	18	17	1	96%
ZA le Chail	PONS	Mixte	17	17	-	100%
ZI touvent	PONS	Commerciale	7	7	-	100%
ZA DES GRANDS CHAMPS	SAINT AIGULIN	Mixte	5	3	1	70%
ZA de SAINT FORT SUR GIRONDE	SAINT FORT SUR GIRONDE	Artisanal	5	2	3	33%
ZA DE SAINT GENIS DE SAINTONGE-TERRE DU POTEAU	SAINT GENIS DE SAINTONGE	Mixte	18	14	4	76%
ZA DE JONZAC	SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN	Mixte	21	21	-	100%
ZI DE LAUBIGNAC	SAINT MARTIN D'ARY	Artisanale Industrielle	8	7	0	97%
ZA DU CHEMIN VERT	ST MARTIAL DE VITATERNE	Mixte	1	1	-	100%
TOTAL	CdC de la HAUTE-SAINTONGE		198	175	23	89%

Localisation et taux de remplissage des ZAE de la Cdc de la Haute-Saintonge.
 Source CdC de la Haute-Saintonge 2017,



La dynamique entrepreneuriale et d'innovation du territoire est soutenue par la CdC de la Haute-Saintonge, notamment grâce à l'existence d'outils dédiés au développement des entreprises, et à l'accompagnement des acteurs économiques :

- Pépinière d'entreprises de 840 m², en plein cœur de Montendre, elle est la première créée par la CdC de la Haute-Saintonge, elle accueille et accompagne depuis sa création des entreprises et porteurs de projets dans des domaines divers (Transport, Marketing, Publicité, Rénovation énergétique, Energie renouvelables, E-commerce..)



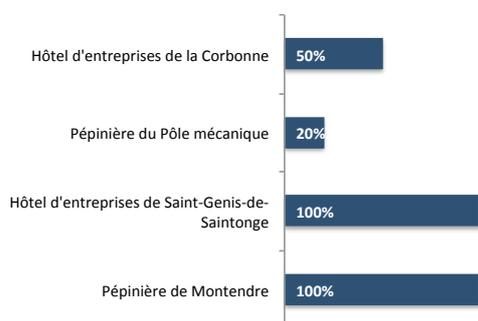
- **Pépinière d'entreprises du Pôle Mécanique**, implantée à proximité du circuit automobile de la Génétouze, elle est dédiée aux innovations mécaniques. Elle accueille et accompagne sur près de 1 200 m² de bureaux et ateliers des entreprises dans le secteur du sport automobile, des nouvelles motorisations et des véhicules du futur.



- **Hôtel d'entreprises de Pons**, situé dans les anciens bâtiments de l'Usine Wesper réhabilitée, accueille sur près de 6 000m² de bureaux et d'ateliers des entreprises en création en développement. ROBTRONIC, AIR THERMIK, TKM (Fabricant de matériel médical)
- **Hôtel d'entreprises de Saint-Genis-de-Saintonge**, implanté sur la Zone d'activités du Poteau, il accueille des jeunes entreprises en incubation, en proposant un accompagnement et un suivi de projet, des loyers attractifs et des conditions de location souples pour leur permettre de se développer.

Au sein de ces espaces, en 2017, 18 entreprises sont hébergées et 7 autres bâtiments sont loués par la CdC de la Haute-Saintonge à des entreprises.

Taux de remplissage des pépinières et hôtels d'entreprises du territoire
Source CdC de la Haute-Saintonge 2017,



Plus de la moitié des entreprises accompagnées dans les pépinières et hôtel d'entreprises ces dernières années, par la CdC, se sont installées dans une ZAE du territoire. Un quart s'est installé dans des zones d'activités à l'extérieur, pour le quart restant, l'activité développée n'a pas été pérennisée. L'accompagnement des entreprises dans leurs parcours résidentiels apparaît comme un véritable enjeu pour la CdC et la pérennisation des entreprises sur le territoire.



La CdC de la Haute-Saintonge entend poursuivre son soutien à la création d'entreprises et aux projets innovants, avec :

- **Une pépinière d'entreprises à Montlieu-la-Garde**, dédiée aux métiers et à la filière bois ouvrira ses portes courant 2018, à côté de la Maison de la forêt.
- **Une pépinière d'entreprises dédiées à l'aéronautique autour de l'aérodrome Jonzac-Neulles à Saint-Germain-de-Lusignan.**
Plusieurs pistes sont avancées : activités touristiques notamment d'affaires, centre d'excellence et de formation pour l'aviation légère, ou encore le développement d'un projet autour de la conduite de drone civil.
- **Une pépinière d'entreprises à Jonzac**
- **Un Hôtel d'entreprises supplémentaire sur Mirambeau**

La CdC de la Haute-Saintonge encourage l'émulation économique, et les synergies d'acteurs et d'innovation par le biais de cette offre immobilière et d'incubation. Elle va plus loin, en pilotant des réseaux d'acteurs économiques, en facilitant les échanges, et en valorisant les écosystème locaux :

La CdC de la Haute-Saintonge déjà engagée dans ses projets territoriaux dans l'économie circulaire, l'EIT (Ecologie industrielle et territoriale) et la transition énergétique (territoire TEPOS), fait parti du Pôle Eco-Industrie, et participe au développement du réseau d'entreprises Symbiose.

Symbiose est un réseau d'entreprises éco-responsables engagé dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale. L'objectif du réseau Symbiose est de consommer et produire autrement en optimisant et mutualisant la gestion des ressources.



Depuis le 1er janvier 2017, les 129 communes de la Haute-Saintonge sont classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). Cette classification permet aux entreprises de bénéficier d'exonération ou allègement fiscaux lorsqu'elles s'implantent dans les territoires en ZRR. Cette mesure est applicable pour les activités artisanales, de fabrication, de transformation, de réparation ou des prestations de services, ainsi que les activités commerciales, sous conditions. Cet outil participe à l'attractivité du territoire pour certaines entreprises désireuses de s'y implanter sur le territoire.





LES FILIERES

INDUSTRIE EXTRACTRICE, AGROALIMENTAIRE ET MANUFACTURIERE ENCORE FORTE

L'industrie avec 2 734 emplois représente 12,3% de l'emploi sur le territoire de Haute Saintonge.

SPECIALISATION ET SAVOIR FAIRE INDUSTRIEL

L'activité industrielle de la Haute-Saintonge est marquée par une forte réalité territoriale, une diversité des spécialisations industrielles et des savoir-faire locaux.

- Des spécialisations industrielles avec une **industrie extractrice** : industrie historique qui a débuté à Jonzac et Pons avec notamment l'exploitation de carrières de pierre de taille.

Une **industrie extractrice** avec les carrières d'argile (Imérys à Clérac) et l'exploitation des gravières et sablière qui se localise au sud du territoire. L'exploitation de ces gravières génère près de 195 emplois sur le territoire. Des activités connexes à l'extraction comme la fabrication de ciment génère quant à elle 114 emplois.

- Une **industrie agroalimentaire locale** avec la fabrication et transformation de produits alimentaires et de boissons (691 emplois), notamment la fabrication/distillerie d'eaux de vie de Cognac, et la transformation et conservation de poissons, crustacés et mollusques.

Bien que l'activité de pêche et aquaculture ne soit que peu représentée sur le territoire. Le territoire semble s'être spécialisé dans la transformation des produits de la pêche, avec l'entreprise DELABLI.

L'activité de boulangerie avec notamment la boulangerie COLIBRI qui génère 117 emplois, cependant son indice de spécialisation est bas.

- Une **industrie manufacturière** encore importante, avec notamment un **travail du bois** non négligeable dans l'économie locale (528 emplois), qui s'appuie sur les ressources en bois du territoire, et des savoir faire locaux (merranderie, tonnellerie et l'émergence de la filière bois énergie).

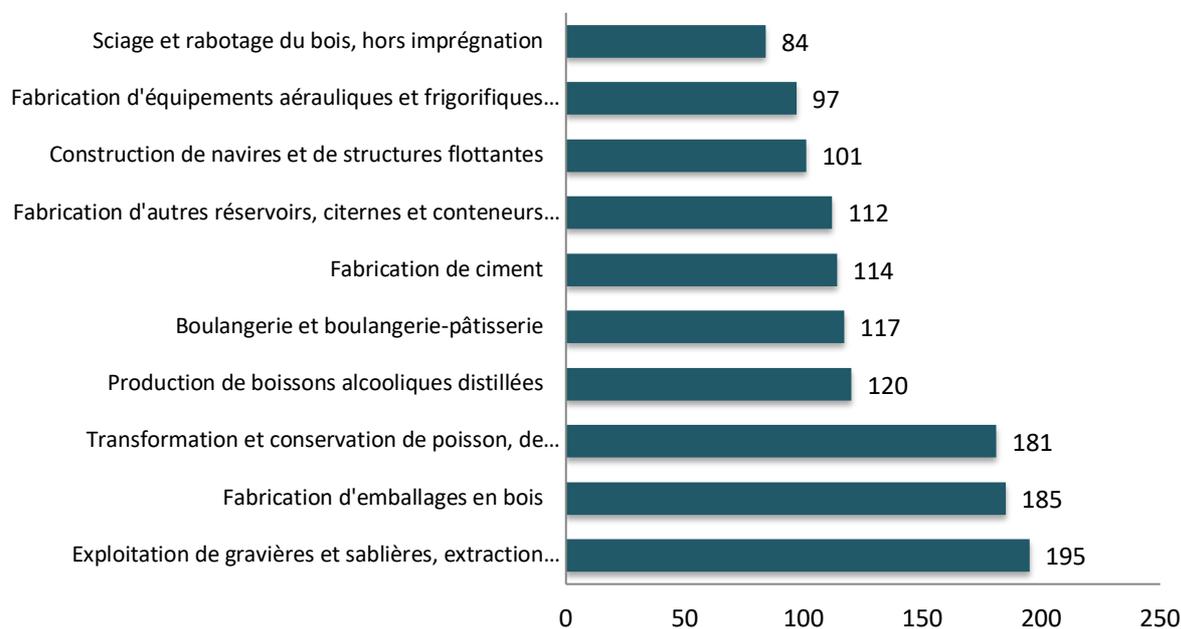
La construction de structures flottantes s'attache à la fois à ce savoir-faire manufacturier et à la proximité du littoral pour se développer sur le territoire.

Ces spécialisations industrielles contribuent à la structuration sur le territoire d'une filière transport et logistique, en lien avec l'acheminement, l'orchestration des flux de matières et produits finis, facilitée par un bon réseau routier. Avec près de 10 000 poids lourds/ jour sur la N10 (source DIRA, 2016, tronçon Reignac-Chevanceaux), le transport engendre des activités connexes importantes (restauration, réparation, mécanique, vente de carburants..).

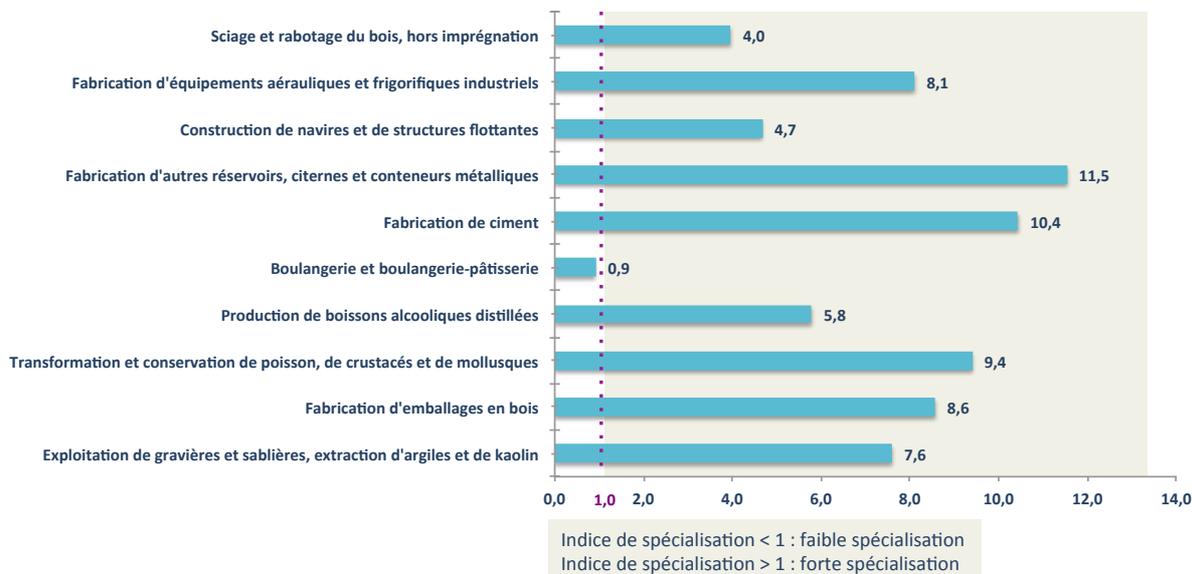


Les 10 principales activités industrielles en terme d'emplois salariés sur le territoire du SCoT de la Haute-Saintonge.

Source ACOSS 2015, traitement EAU



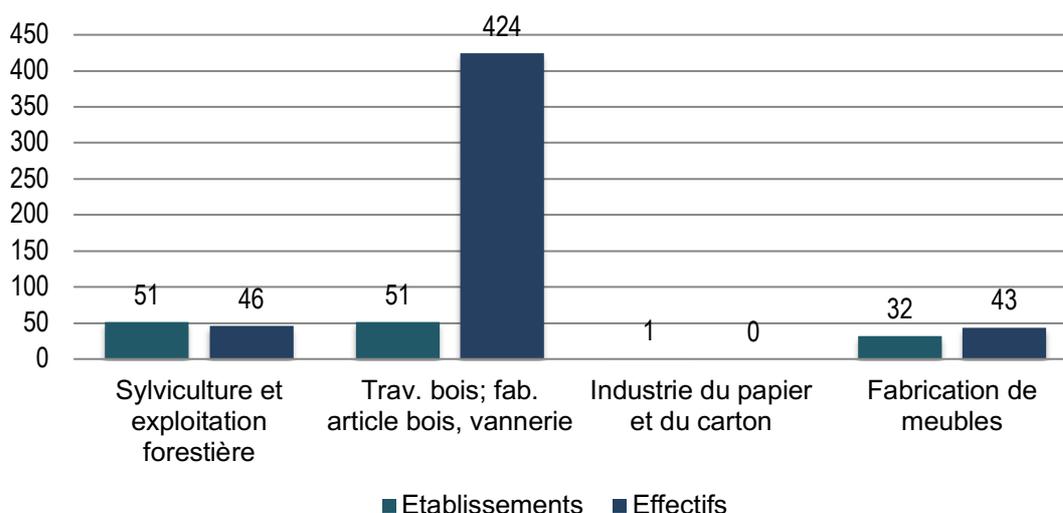
Indice de spécialisation des principales activités industrielles du territoire de la Haute-Saintonge- Source ACOSS 2015, traitement EAU



FILIERE BOIS

Le bois est une ressource présente sur le territoire de Haute-Saintonge notamment dans sa frange sud avec le massif forestier de la Double Saintongaise qui recouvre près de 34 000 ha du territoire. Ce massif forestier constitue la base de la filière bois avec une **matière première de proximité**. L'exploitation de cette ressource se décline en amont par des activités de transformation et de valorisation du bois.

Etat des lieux des établissements et effectifs salariés de la filière bois. CLAP 2014, traitement EAU



La filière forêt-bois sur le territoire de la Haute-Saintonge représente 513 salariés (CLAP 2014). On note beaucoup de très petits établissements dans la sylviculture et l'exploitation forestière avec 51 établissements pour 46 salariés sur le territoire de la Haute-Saintonge. La filière se structure principalement autour d'artisans indépendants.

La filière bois se concentre principalement dans le sud du territoire dans la Double Saintongaise, avec les exploitations forestières mais aussi les activités de sciage.

Le sciage et le travail du bois : sont le segment de la filière qui concentre le plus d'emplois salariés (424 emplois salariés sur le territoire de Haute-Saintonge soit 82% de l'emploi de la filière).

Ce segment est assez varié : il comporte la fabrication de charpentes, de menuiseries, d'emballages en bois, placage et panneaux de bois, mais aussi les activités relevant de l'énergie bois et de la chimie du bois.

Au regard des établissements (source SIRENE) du territoire, la filière bois de Haute-Saintonge concentre principalement des activités de fabrication d'emballage bois, ainsi que le sciage et le rabotage.

Les activités de confection notamment de tonnellerie et de merranderie : on peut observer que les plus gros établissements se concentrent autour de Jonzac en lien avec les activités de distillerie du Nord du territoire. Parmi les établissements de la filière bois comptant plus de 20 salariés, la fabrication d'emballage est fortement représentée.

La fabrication de meubles est plutôt faible sur le territoire en comparaison aux territoires voisins et au chiffre départemental. L'industrie du papier et carton est peu présente sur le territoire de Haute-Saintonge contrairement au territoire du SCoT de Sud Charente.





La Double Saintongeaise est essentiellement constituée de résineux (pins maritimes), essences qui représentent à l'échelle régionale 87% des volumes de bois d'œuvre. Le bois d'œuvre est utilisé pour fabrication d'emballages (palettes, caisses) ainsi que dans la construction (menuiserie, charpente) ou la production de bois profilés (lames pour parquet, lambris..), ce qui explique en partie la spécialisation traditionnelle du territoire dans cette filière.

Le bois énergie enregistre des augmentations de volume important, en 2015 la région Nouvelle-Aquitaine fournit 14 % des volumes de bois énergie produit pour la commercialisation en France.

La filière bois énergie offre de fortes potentialités de développement au territoire de la Haute-Saintonge, déjà engagé dans ce sens, notamment avec le projet SAINTONGEBOIS porté par la CDC, financé par l'ADEME au travers l'AMI DYNAMIC Bois.

Cette dernière valorise les actions innovantes au sein de projets territoriaux cherchant à mobiliser et transformer des **ressources supplémentaires en bois énergie** pour alimenter les chaudières biomasses existantes et futures, tout en assurant un **renouvellement de la ressource** par une **gestion durable** des peuplements forestiers et le développement de la filière bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie.

Pour soutenir sa stratégie de développement, la Haute-Saintonge a été retenue au programme européen LEADER (Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale 2014-2020). Sa stratégie s'appuie notamment sur le développement et la structuration de cette filière bois énergie.

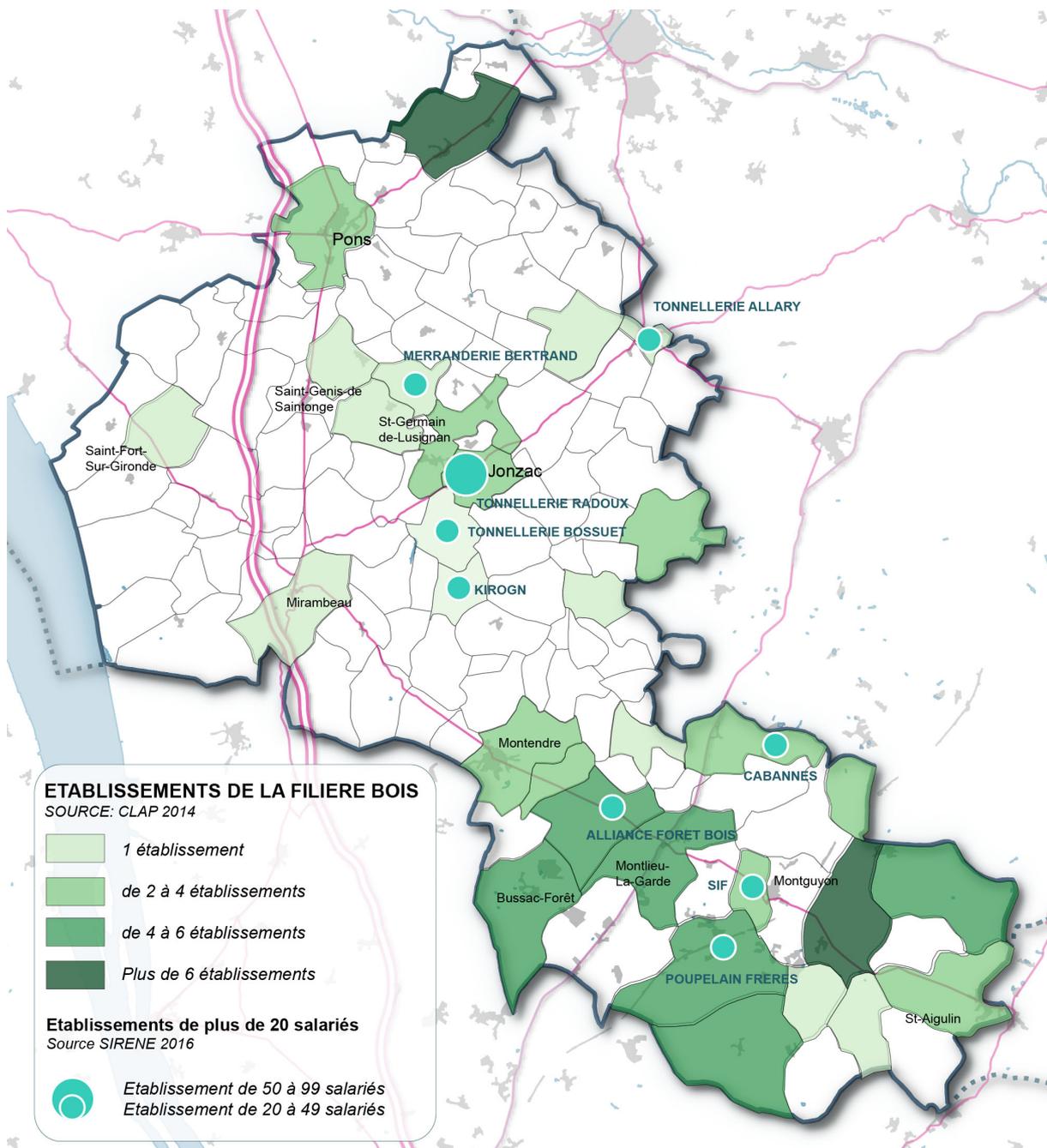
Le territoire dispose de 2 plateformes bois-énergie, ces plateformes ne sont pas uniquement dédiées au bois énergie, mais cette activité représente une part majoritaire, et non négligeable du chiffre d'affaire de ces plateformes. Elles dénichent du bois pour produire des plaquettes forestières qui représentent une des sources d'approvisionnement des chaudières bois.

Le territoire accompagne cette filière bois à la fois basée sur des savoir-faire traditionnel et le développement de nouvelles activités. Dans ce sens, le territoire souhaite développer une nouvelle pépinière d'entreprises sur la commune de Montlieu-la-Garde, pour accompagner les entreprises des métiers du bois.

Une filière bois dont il ne faut pas sous estimer la vulnérabilité de la ressource face aux différents aléas climatiques et notamment au risque feux de forêt



Carte de la structuration de la filière bois sur le territoire
 Source SIRENE-CLAP-traitement EAU



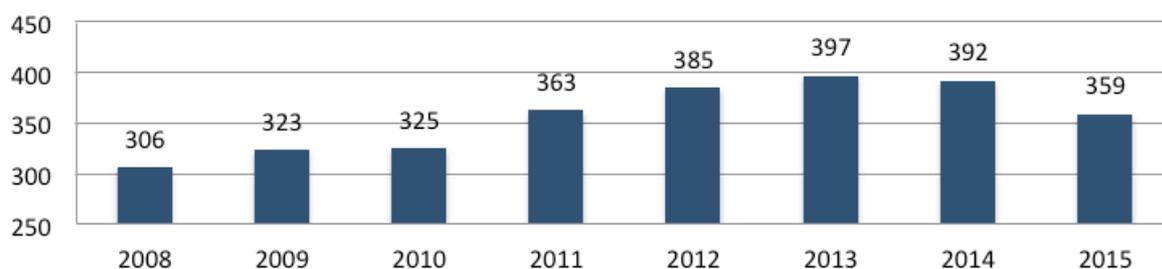
TOURISME

Les emplois du secteur du tourisme représentent environ 12 % de l'emploi de service sur le territoire, pour environ près de 500 salariés dans des activités diverses (hôtels, hébergement, restauration, attractions touristiques).

En près de 10 ans, l'emploi lié aux services touristiques a augmenté (+ 53 emplois), soit près de +2,3% annuel.

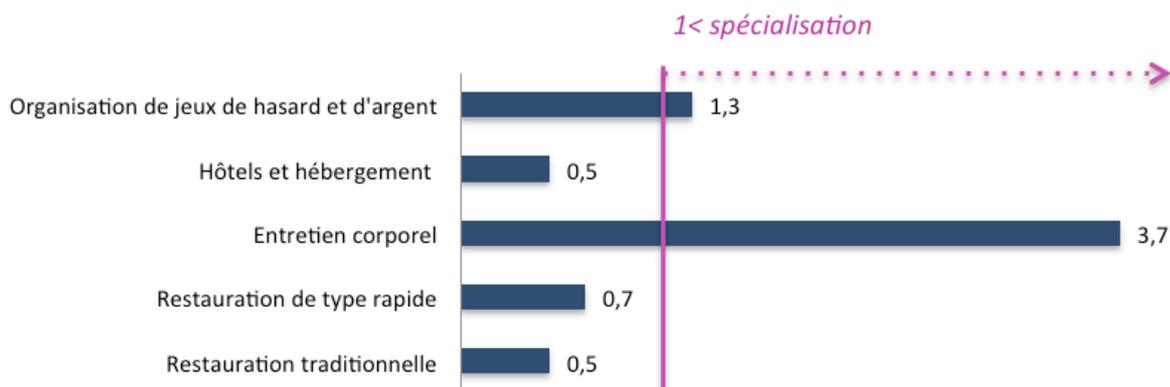
Les principales activités dans le secteur du tourisme générant de l'emploi salarié sur le territoire sont : la restauration rapide et traditionnelle (44,8%), l'hôtellerie et les hébergements touristiques (14,3%), les services d'entretien corporel (14,5%), et l'organisation de jeux de hasard notamment avec le casino de Jonzac (7,8%).

Evolution de l'emploi salarié en lien avec les activités touristiques



Indice de spécialisation des activités touristiques

Source ACOSS, traitement EAU



UN TOURISME THERMAL

Le tourisme se structure autour de l'activité thermale avec les thermes et le complexe aqua-ludique des Antilles de Jonzac, qui participent à un tourisme de détente et de bien-être.

Les thermes dont la gestion des cures est déléguée à la Chaîne Thermale du Soleil accueillent en 2016 près de 16 000 curistes contre 13 000 curistes en 2013. La fréquentation est en augmentation, avec un objectif à moyen terme de 25 000 curistes.

L'offre de thermalisme est complétée par une offre bien-être avec un espace remise en forme et un espace Beauté aux Antilles de Jonzac.

Le territoire de la Haute-Saintonge est marqué par une spécialisation forte dans les activités liées à l'entretien corporel et à la cosmétique grâce à son activité thermale et au développement de la marque « Eau thermale Jonzac ® » élaborée par les laboratoires Léa Nature.

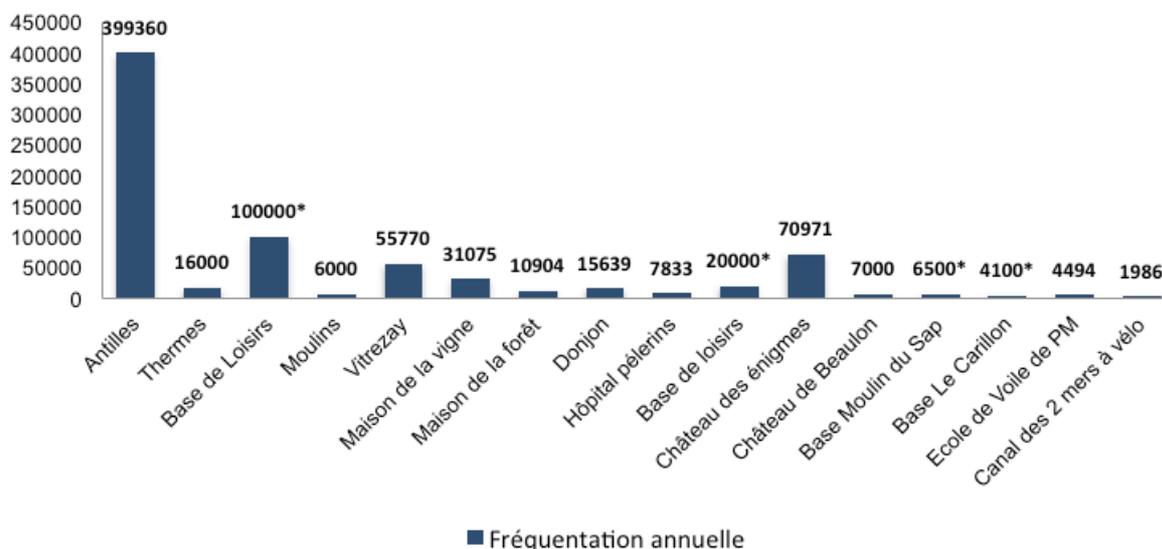
Avec près de 400 000 visiteurs par an, les Antilles participent à l'attractivité du territoire, et attirent un public diversifié sur le territoire notamment un public familial.

Cet équipement touristique, l'un des plus grands parcs aqualudiques d'Europe dispose d'un rayonnement large, qui génère, au vu de sa fréquentation, d'importants flux sur le territoire.

L'offre touristique de Jonzac se concentre autour des thermes et du Parc du Val de Seugne avec des hébergements touristiques, le casino, le centre des congrès.

Les équipements du territoire, notamment de sports et loisirs, participent à l'attractivité touristique du territoire avec les bases de loisirs, des activités récréatives, sportives et de plein-air.

Fréquentation annuelle des équipements touristiques (non exhaustifs) du territoire du SCoT de la Haute-Saintonge. Source : Office du tourisme (*estimation de fréquentation)





VERS UN ECOTOURISME ?

Le territoire de Haute-Saintonge diversifie son offre touristique avec un tourisme vert et rural. Ce tourisme vert se structure autour de boucles et sentiers pédestres et équestres.

Le territoire met aussi en exergue les savoir-faire, aménités et les ressources du territoire au travers des lieux de sensibilisation, d'information des différents publics (touristes et scolaires). Ces lieux s'articulent avec les itinéraires de balades.

Cette scénographie thématique des aménités du territoire est ponctuée par différents équipements culturels, et divers événements qui participent à son animation et son attractivité, à l'image de la mise en scène de la maison de la forêt de Montlieu-la-Garde et de son circuit de découverte du massif forestier.

Le territoire s'est engagé dans le cadre de la première génération de Pôle d'Excellence Rurale à la valorisation des sentiers équestres en lien avec les centres présents sur le territoire. Ce dernier s'était attaché au développement et à la valorisation de l'univers des rivières et l'univers équestre.

La CDCHS poursuit son action au travers une nouvelle génération de pôle d'excellence dont l'ancrage reste la valorisation économique environnementale avec notamment l'aménagement scénographique de la Maison de la Forêt, de l'étang d'Allas Bocage, la création de sites de valorisation pédagogiques des paysages et la biodiversité locale.



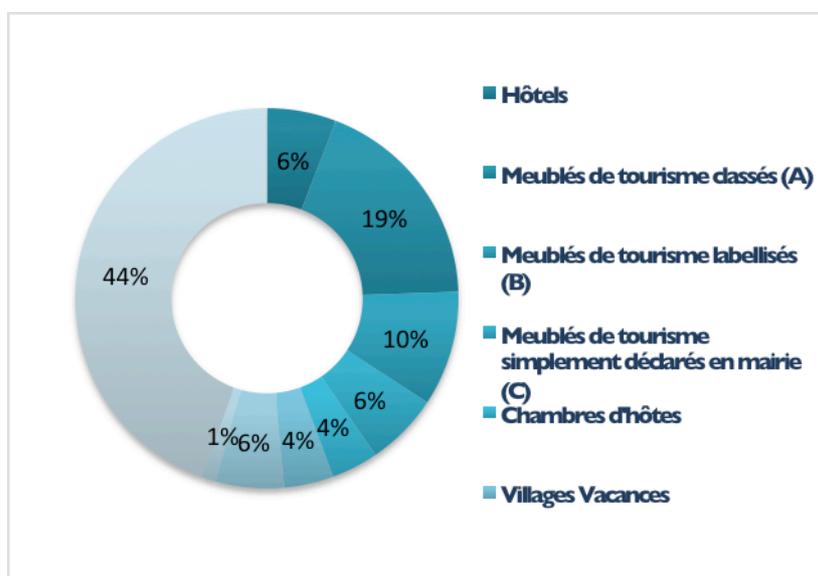


UNE OFFRE D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT DIVERSIFIEE

L'accueil et l'information au public est de qualité, par la mise en place d'outils de communication et de découverte, s'appuyant sur un réseau d'Office du Tourisme pour chacun des secteurs du territoire (Archiac, Jonzac, Mirambeau, Montendre, Montguyon, Pons, Saint-Genis-de-Saintonge). Ce réseau est depuis le 1^{er} janvier 2017, géré par la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge.

Le territoire peut compter sur une offre d'hébergement diversifiée, avec 17 hôtels et 16 campings, ainsi que 2 villages vacances et résidences de tourisme. Il faut compter aussi les gîtes ruraux, chambres d'hôtes et meublés qui font grimper la capacité d'accueil à près de 3 700 unités touristiques.

Cette offre d'hébergement se concentre principalement sur les communes de Jonzac (20%) et de Pons (9%). A l'échelle des Offices de Tourisme, le secteur de Jonzac représente près de 35% de la capacité d'hébergements, le secteur de Mirambeau enregistre aussi une forte capacité d'accueil avec près de 16,4% des hébergements (dont 900 emplacements de camping).



Capacité d'hébergement touristique des établissements selon leur typologie
Source : Office du tourisme de la Haute-Saintonge



Hébergements touristiques insolites



Capacités d'hébergements touristiques maximales - (Source : BPE 2016-INSEE 2013 ; traitement : EAU)

Territoires	Chambres dans hôtels	Emplacements de camping	Lits dans villages vacances	Lits dans résidence de tourisme	Résidences secondaires	Capacités potentielles d'hébergements touristiques
Bassin de Jonzac	144	597	-	520	5 585	6 846
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	24	-	131	-	655	810
Bassin de Montendre	14	318	200	-	1 725	2 257
Bassin de Montguyon	96	240	-	-	1 650	1 986
Bassin de Pons	102	858	-	-	4 850	5 810
Bassin de Mirambeau	40	579	-	-	3 245	3 864
CC de la Haute Saintonge	420	2 592	331	520	17 710	21 573
CA ROYAN Atlantique	2 384	60 741	6 287	1 041	170 350	240 803
SCOT Haute Gironde	266	1 335	-	106	5 360	7 067
SCOT Pays du Sud Charente	176	567	-	-	11 075	11 818

A ces établissements s'ajoutent les 3 543 résidences secondaires (9,3% du parc de logements en 2013) qui ne sont pas à négliger dans l'économie touristique du territoire.

Communes	Arrivées voyageurs	Revenu annuel des hôtes	Annonces disponibles
Jonzac	800	1 700 €	60
Pons	900	1 300 €	40

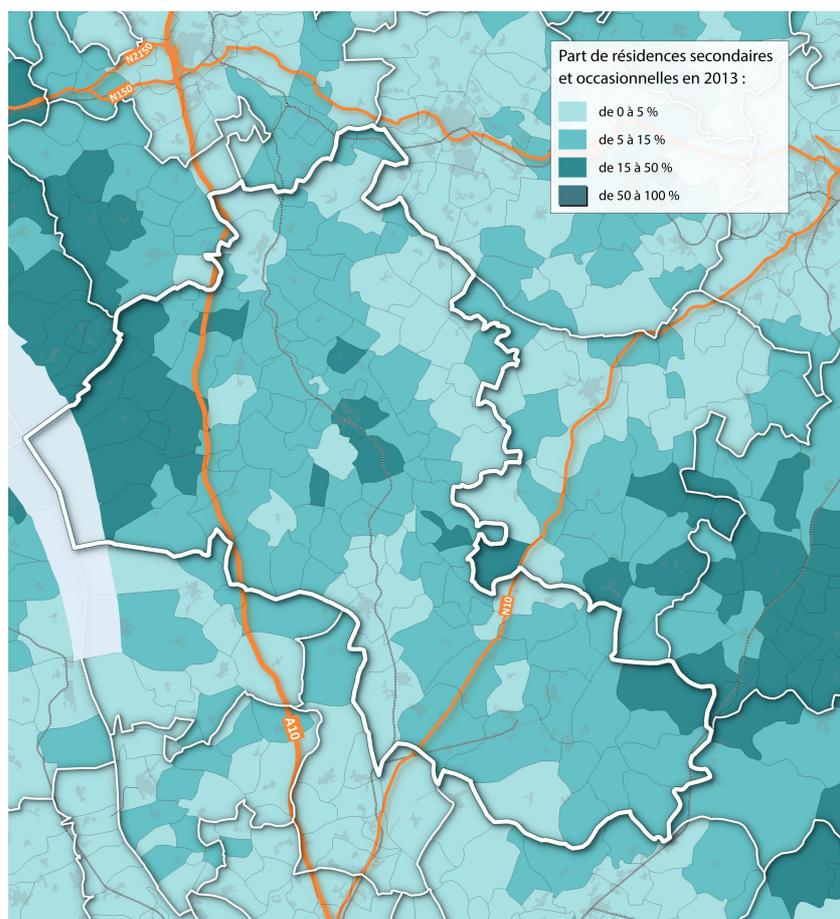
Nombre d'annonces sur AirBnb et nombre de voyageurs reçus en 1 an sur les communes de Jonzac et Pons. - (Source : Dataville AirBnb ; traitement : EAU)

Les locations de particuliers à particuliers (comme AirBnB) et les résidences secondaires, représentent une part importante des hébergements et viennent augmenter la capacité d'accueil du territoire, tout en transformant les produits immobiliers. En effet, le parc de logement connaît des mutations, qui peuvent être imputables à la nature même des séjours touristiques, et notamment la demande de logements liés à l'activité thermale, avec des petits logements et studios en location pour accueillir les curistes durant leur séjour.

Des créations de logements par division sont observées à l'échelle du territoire et sur Jonzac tout particulièrement. (cf. Cahier 1 – Démographie et Habitat). Ces divisions de logements peuvent notamment être la résultante d'une adaptation des logements à la demande spécifique des curistes dans une perspective de transformation des logements en biens immobiliers de rendement par leurs propriétaires.

Part des résidences secondaires dans le SCoT en 2013

Source : INSEE RP2013



AGRICULTURE

L'agriculture représente près de **15%** de l'emploi local, cependant on observe que les unités de travail annuel ont été divisées par deux en 20 ans. L'Unité de travail annuel la plus importante reste pour l'activité viticole (près de la moitié de l'UTA se concentre dans les exploitations viticoles).

Utilisation des surfaces agricoles

La superficie agricole utilisée du territoire représente près de 22% des SAU du département de Charente-Maritime, soit 93 300 ha.

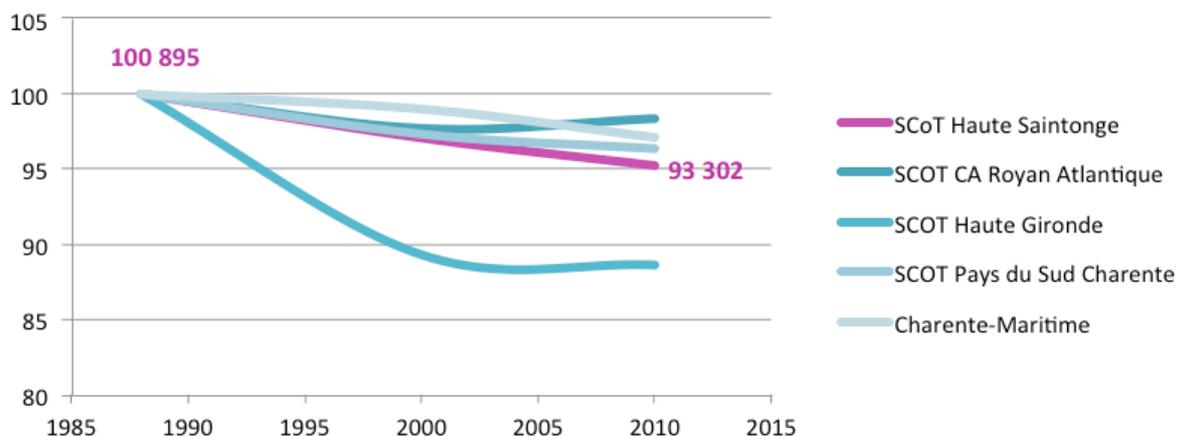
Cependant, elle diminue avec une baisse moyenne de la SAU de -0,4% /an entre 1988 et 2010 soit près de - 7 600 hectares.

UTA : Unité de Travail Annuel c'est l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole.

SAU : Surface Agricole Utilisée comprenant les terres arables, les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes.

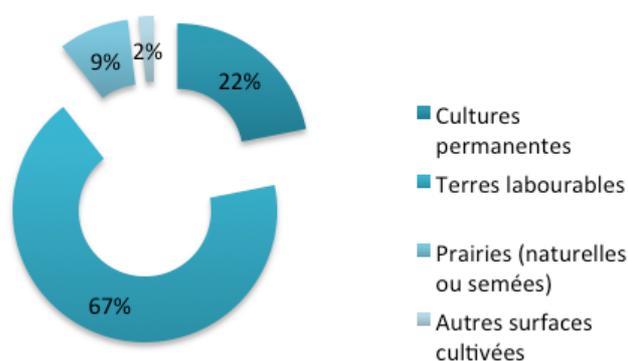
Evolution de la SAU (base 100).

Source RGA 2010, traitement EAU



Répartition de l'utilisation de la SAU

Source RGA 2010, traitement EAU



Superficie en terres labourables : superficie en céréales, cultures industrielles, légumes secs et protéagineux, fourrages, tubercules, légumes de plein champ, jachères.

Superficie en cultures permanentes : superficie en vignes, vergers, pépinières ornementales, fruitières et forestières, etc. **Superficie toujours en herbe** : prairies naturelles ou semées depuis six ans ou plus.

Superficie toujours en herbe : prairies naturelles ou semées depuis six ans ou plus.



Les orientations agricoles : une dominante viticole aux franges influencée par l'AOC Cognac et une dorsale de polyculture-polyélevage qui reste majoritaire.

Des productions principalement orientées vers l'activité viticole, la polyculture et le polyélevage avec :

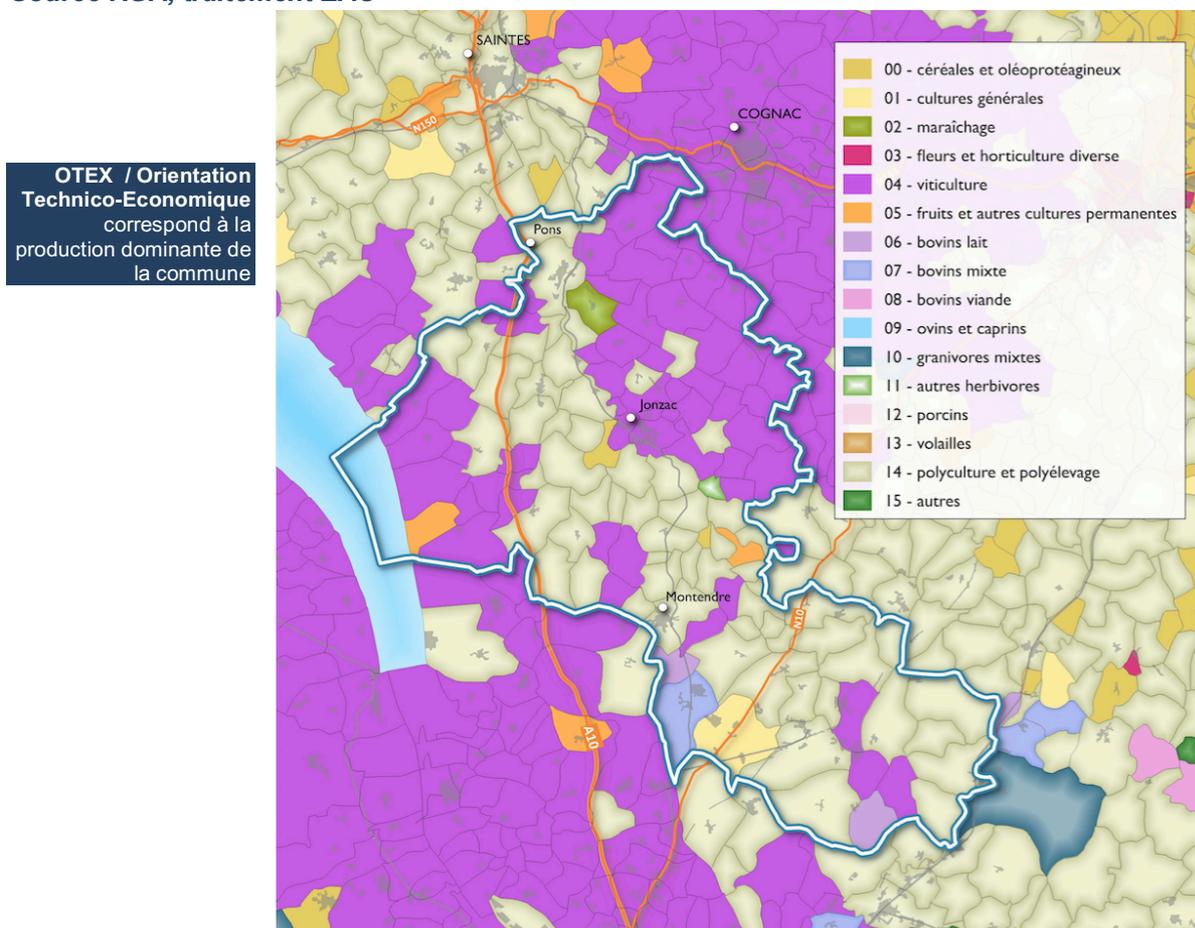
- Une diagonale de Saintes à l'extrême sud du territoire qui correspond à la vallée de la Seugne : accueillant polyculture et élevage.
- Les exploitations viticoles pour la production de Cognac se localisent en frange Est du territoire et en bordure de l'estuaire de la Gironde.

Sur le SCoT, la céréaliculture représente 38% de la SAU, avec des productions de blé tendre, maïs et tournesol. La vigne représente quant à elle 17 129 ha soit 18,5%.

Le recensement agricole permet de mettre en évidence entre 2000 et 2010 : une baisse de la surface viticole et céréalière qui correspond de façon globale au phénomène de baisse de la SAU observée sur cette période. A noter, une progression de la culture de tournesol avec une progression de +1 675 hectares, correspondant quasiment à la perte de surface de vignes (- 1 562 ha) enregistrée.

Néanmoins, depuis 2010, on peut observer une vague de plantations de vignes faisant suite à une décennie de campagne d'arrachages. La reprise du marché du Cognac et la dynamique d'exportation observée ces dernières années, a entraîné le rachat de droits de vignobles du territoire pour celui de Cognac.

Les OTEX du SCoT en 2010 Source RGA, traitement EAU



Les exploitations agricoles

Le nombre d'exploitations du territoire a quasiment été divisé par deux (- 48%), en près de vingt ans.

Une crise de l'élevage qui s'observe notamment dans la diminution des cheptels de bétails avec une baisse de près de 44% entre 1988 et 2010.

Evolution et variation du nombre d'exploitations agricoles.

Source AGRESTE, RGA ; traitement EAU

TERRITOIRES	Nb exploitations en 1988	Nb exploitations en 2000	Nb exploitations en 2010	Variation 1988-2000	Variation 2000-2010	Variation 1988-2010
SCoT Haute Saintonge	4 644	2 961	2 231	-1 683	-730	-2 413
SCOT CA Royan Atlantique	1 198	752	567	-446	-185	-631
SCOT Haute Gironde	2 716	1 807	1 237	-909	-570	-1 479
SCOT Pays du Sud Charente	2 569	1 752	1 418	-817	-334	-1 151
Charente-Maritime	15 766	9 999	7 367	-5 767	-2 632	-8 399

Evolution et variation du cheptel entre 1988, 2000 et 2010.

Source AGRESTE, RGA 1988, 2000 et 2010, traitement EAU.

TERRITOIRES	Nb de cheptels en 1988	Nb de cheptels en 2000	Nb de cheptels en 2010	Variation 1988-2000	Variation 2000-2010	Variation 1988-2010
SCoT de la Haute Saintonge	36 769	25 652	20 273	-11 117	-5 379	-16 496
SCOT CA Royan Atlantique	9 981	7 714	6 263	-2 267	-1 451	-3 718
SCOT Haute Gironde	13 343	9 319	6 426	-4 024	-2 893	-6 917
SCOT Pays du Sud Charente	39 838	33 761	31 549	-6 077	-2 212	-8 289
Charente-Maritime	197 219	144 905	119 545	-52 314	-25 360	-77 674



Surfaces et variation de la surface des différentes cultures sur le SCoT
Source AGRESTE, RGA 2000 et 2010, traitement EAU.

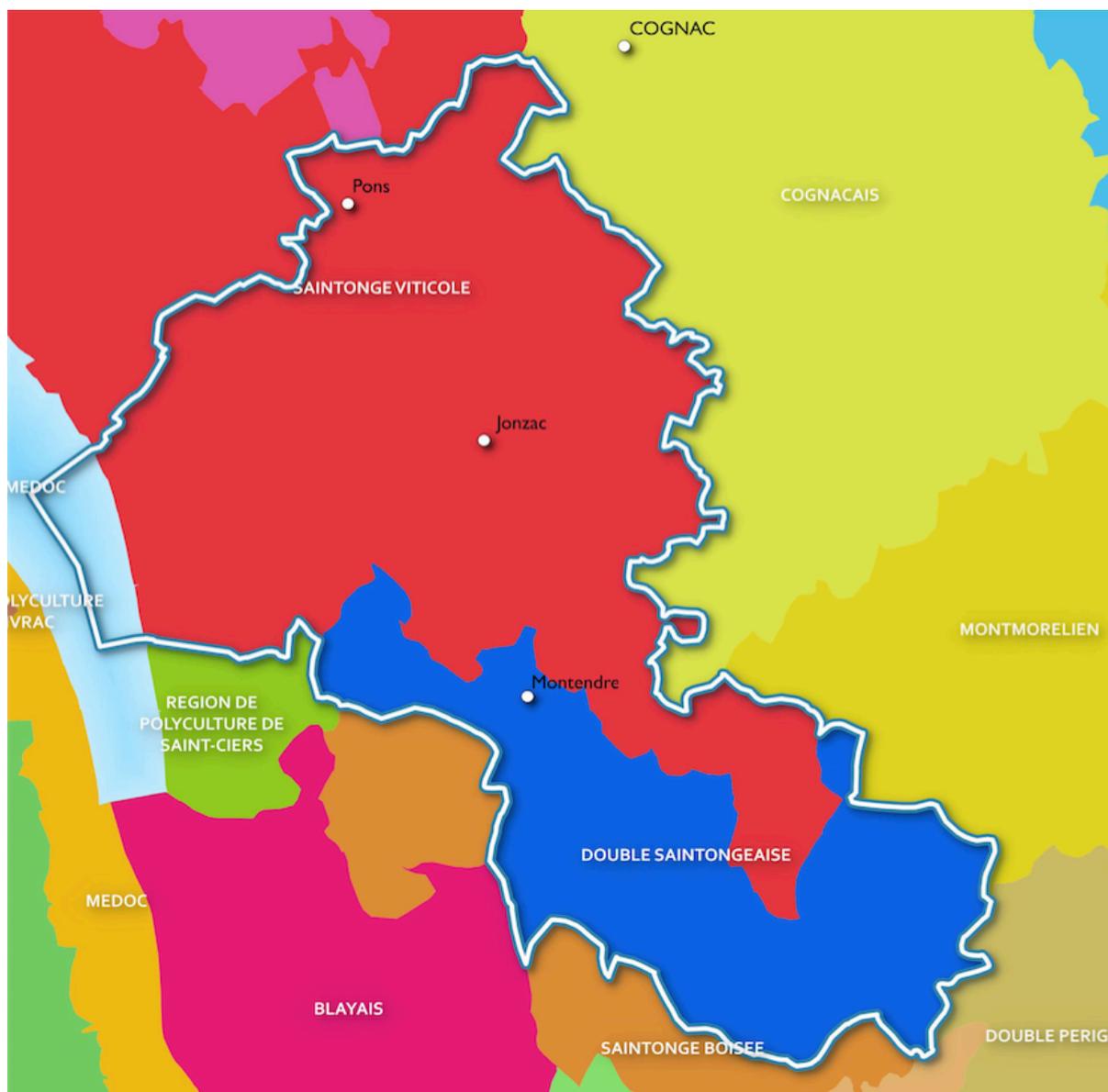
CULTURES	Surfaces en ha en 2010	Part dans la SAU	Surface en ha en 2000	Part dans la SAU	Variation surface entre 2000 et 2010
SAU	92 389		97633		-5 244
CEREALES	35 174	38,1%	38150	39%	-2 976
BLE TENDRE	9 549	10,3%	9604	10%	-55
ORGE	5 319	5,8%	10682	11%	-5 363
MAIS	10 246	11,1%	14426	15%	-4 180
OLEAGINEUX	8 405	9,1%	7527	8%	878
COLZA	551	0,6%	620	1%	-69
TOURNESOL	11 855	12,8%	10180	10%	1 675
FOURRAGE	13 498	14,6%	15770	16%	-2 272
MAIS FOURRAGE	434	0,5%	738	1%	-304
STH	7 827	8,5%	8978	9%	-1 151
PDT OU TUBERCULES	0	0,0%	0	0%	0
LEGUMES	102	0,1%	90	0%	12
FLEURS ET PLANTE	0	0,0%	0	0%	0
VIGNES	17 129	18,5%	18691	19%	-1 562
VERGERS	25	0,0%	27	0%	-2
JACHERE	4 400	4,8%	6087	6%	-1 687



Valeurs des terres agricoles

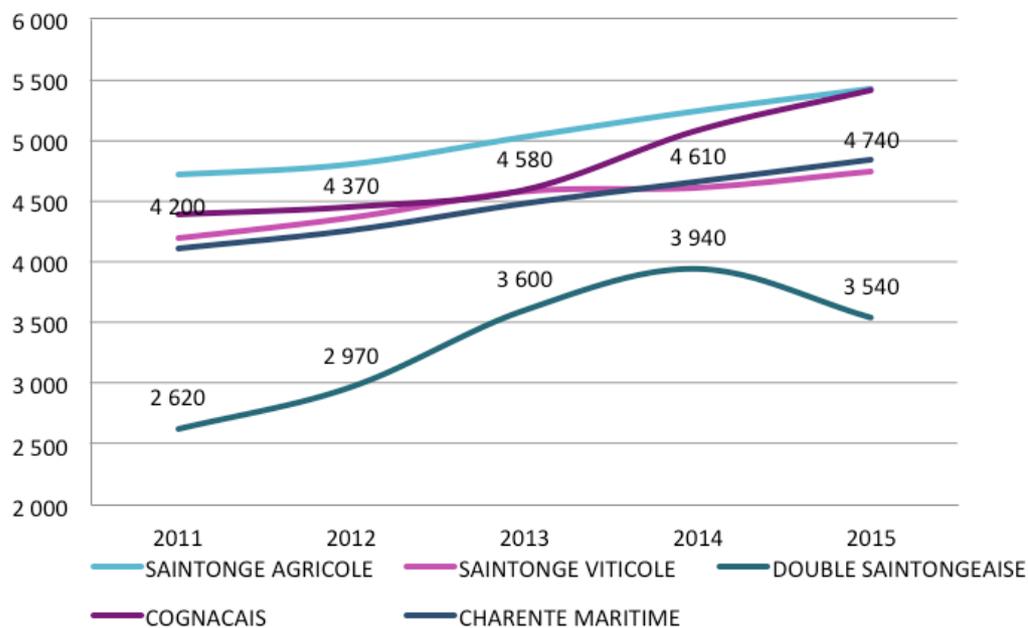
Une hausse de la valeur vénale des terres agricoles libres et louées entre 2011 et 2015 qui illustre une pression sur le foncier.

Une fluctuation des prix qui varie selon les régions agricoles : la Saintonge viticole semble suivre les tendances départementales avec des prix plus élevés mais une augmentation de la valeur vénale plus contenue. Tandis que la Double Saintongeaise dont les prix sont en-deçà des régions agricoles voisines, connaît des augmentations de prix de près de 25% sur la période.



Valeur vénale (prix moyen en euros courants) des terres et prés libres de plus de 70 ares par région agricole entre 2011 et 2015.

Source : direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, traitement EAU.



Des marqueurs d'excellence agricole : AOC/AOP/IGP et Label.

Le territoire de la Haute-Saintonge détient plusieurs AOC/AOP avec notamment des produits tels que le Cognac candidat au patrimoine immatériel de l'UNESCO, le Pineau des Charentes ou encore l'AOC/AOP beurre Poitou-Charentes.

- Un vignoble qui profite de l'AOC Cognac

La zone d'appellation Cognac comprend six crus: Grande Champagne, Petite Champagne, Borderies, Fins Bois, Bons Bois et Bois Ordinaires. Le cru le plus valorisé se situe en Grande Champagne principalement autour de Cognac.

Les surfaces viticoles du SCoT se concentrent majoritairement dans les périmètres des crus de Petite Champagne au Nord-Est de Jonzac, et de Fins Bois toujours dans la frange Est du territoire et en bordure de l'estuaire de la Gironde (Sud-Ouest du territoire)

- Les circuits- courts

Les circuits courts en direction de consommateurs locaux sont peu développés sur le territoire notamment en raison des orientations agricoles du territoire.

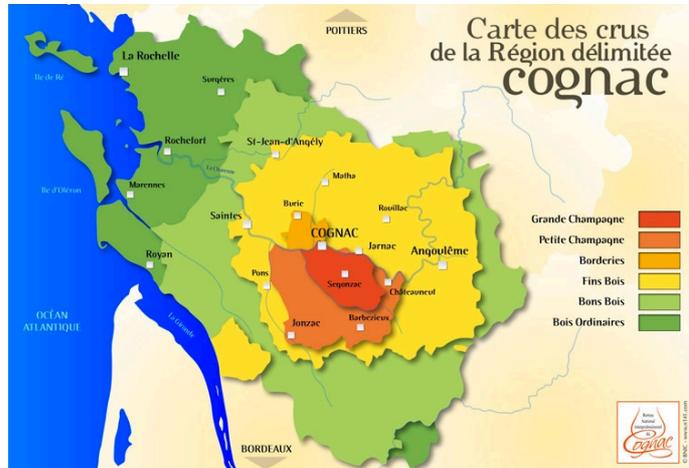
Des circuits-courts de la viande se développent, comme les moutons de l'estuaire, porcs à Vibrac, bovins à Neuvicq avec un maillon de proximité qu'est l'abattoir de Montguyon.

Le maraichage et les vergers restent marginaux au regard des SAU dédiées avec respectivement 102 ha et 25 ha dédiées, bien qu'ils soient en progression.

Néanmoins le territoire de la Haute-Saintonge s'attache à promouvoir et valoriser les initiatives par une lisibilité des offres existantes à travers une communication autour des productions locales et la vente directe à la ferme.

- Labellisation biologique

La labellisation en agriculture biologique est encore timide sur le territoire avec 8 exploitations labellisées recensées au sein du Guide des producteurs de la Haute-Saintonge.



SYNTHÈSE

ATOUTS

- Une croissance timide de l'emploi, portée principalement par une tertiarisation de l'économie et notamment l'augmentation d'emploi dans les services marchands et non marchands.
- Une concentration de l'emploi de 88 qui reste stable et des actifs occupés qui travaillent majoritairement au sein du territoire (70%), qui démontre l'autonomie du territoire et la gravité de son économie.
- Des zones d'activités économiques qui irriguent le territoire et placent l'ensemble du territoire à moins de 15 min d'une ZAE communautaire.
- Une dynamique entrepreneuriale forte, un artisanat qui s'appuie sur un réseau de TPE.
- Des filières économiques traditionnelles encore fortes, et vectrices d'une identité forte. Une sphère productive qui perd des emplois, mais reste constitutive de l'identité et des savoir-faire locaux (filière bois, distillerie, viticulture, produits d'excellence, artisanat.)
- Des filières innovantes émergentes qui s'arriment à la fois à des savoir-faire spécifiques, des ressources du territoire et à des pôles de compétitivités internes et externes.
- Le tourisme et l'activité thermale sont des locomotives économiques pour l'attractivité et la dynamique économique du territoire, ce dernier a su tirer partie de cette activité pour diversifier son offre et s'imposer comme une destination écotouristique.
- Une politique de programmation et de développement du territoire, qui expérimente, qui anticipe les problématiques et les besoins futurs, forte de ses nombreux partenariats institutionnels, économiques et associatifs.

FAIBLESSES

- Un taux de chômage qui progresse mais qui reste toutefois inférieur au taux départemental.
- Un niveau de formation faible, avec 15% de diplômés de l'enseignement supérieur qui peut s'expliquer notamment par une faible part d'emplois métropolitains.
- Une agriculture à géométrie variable : la viticulture qui profite de la renommée de ces produits (Cognac, Pineau des Charentes), la polyculture et polyélevage qui faiblit avec une baisse du cheptel, des sols lenticulaires peu propices à la mise en culture dans certaines parties du territoire.

DEFIS

- Une résilience territoriale face à la crise de l'appareil productif, qui a vu le jour en proposant des services et filières innovantes, afin de faire face aux mutations économiques. Le territoire aura à répondre à l'émergence, et au développement de nouvelles filières pour continuer à innover, et maintenir la dynamique engagée.
- Des savoir-faire locaux menacés par le départ des jeunes poursuivant leurs études, l'émergence de nouveaux savoirs et compétences seront autant de défis auquel le territoire devra répondre pour proposer une offre de formation en cohérence avec les filières économiques actuelles et futures.
- La proximité, les circuits-courts comme réponse aux crises que connaît l'agriculture



- Une filière bois traditionnelle qui s'appuie sur des savoir-faire locaux, et qui s'intègre aux engagements du territoire pour la transition énergétique avec le développement de la biomasse, l'énergie bois et toutes les innovations que la filière bois régionale appelle. Une vulnérabilité de la ressource bois, qui ne doit cependant pas être négligée dans la perspective d'une filière bois énergie forte et moteur de développement.
- Un accompagnement efficace des entreprises et activités dans leur développement, permet par une offre de pépinières et hôtels d'entreprises adaptées, qui devra à l'avenir veiller à la pérennisation de ces activités par une offre adaptée au parcours résidentiel des entreprises accueillies.



CAHIER 3



EQUIPEMENTS

EQUIPEMENTS	115
LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS	115
LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES	118
LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	118
LA SANTE ET L'ACTION SOCIALE	119
LES SERVICES AUX PARTICULIERS	122
L'OFFRE COMMERCIALE	123
LES EQUIPEMENTS DE SPORT, CULTURE ET LOISIRS	126
LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	128
LE RESEAU ROUTIER	129
LE RESEAU FERRE ET LA DESSERTE FERROVIAIRE	130
DES DEPLACEMENTS CONDITIONNES PAR L'UTILISATION DE LA VOITURE.	130
LE COVOITURAGE : ALTERNATIVE A LA VOITURE INDIVIDUELLE	130
L'OFFRE EN TRANSPORT EN COMMUN	131
LE TRANSPORT SCOLAIRE	131
VOIE AERIENNE	131
DES ITINERAIRES PEDESTRES, CYCLABLES ET EQUESTRES QUI QUADRILLENTE LE TERRITOIRE.	132
LA COUVERTURE NUMERIQUE	133
SYNTHÈSE	134
ATOUTS	134
FAIBLESSES	134
DEFIS	134



EQUIPEMENTS

LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS

La densité de 337 équipements pour 10 000 habitants sur le territoire du SCoT se rapproche de la densité départementale (382 pour 10 000 habitants), mais se distingue surtout par une forte majorité d'équipements de gamme de proximité. Ils représentent 82,5% contre 77,5% à l'échelle départementale.

Des équipements structurants majoritairement localisés au sein des polarités du territoire tels que Jonzac (avec Les Antilles, le Centre Hospitalier Spécialisé) mais accompagné d'une variété (services, commerces, sports et loisirs) et une irrigation des équipements sur l'ensemble du territoire.

Une densité à l'échelle des bassins de vie, qui illustre une certaine autonomie dans l'accès aux équipements de proximité notamment. En revanche, les communes du bassin de vie de Saint-Aigulin enregistrent une densité plus faible en raison de la proximité avec la commune de La Roche-Chalais située en dehors du territoire.

La CDCHS se mobilise afin de maintenir un accès aux services publics, marchands et aux soins sur l'ensemble du territoire notamment par la signature début 2017, d'un Contrat de ruralité 2017-2020 avec la Préfecture et le Département. Il affirme la volonté de la CDCHS de garantir un accès aux services à tous, d'anticiper les besoins futurs de la population, de rechercher des alternatives innovantes, notamment la mutualisation de certains services et équipements pour assurer une couverture et un maillage optimal du territoire.

Nombre et part des équipements en fonction des niveaux de gamme des équipements.
Source INSEE BPE 2016, traitement EAU

Territoires	Proximité			Intermédiaire			Supérieur		
	Nb	Part %	/ 10 000 hab	Nb	Part %	/ 10 000 hab	Nb	Part %	/ 10 000 hab
Bassin de Jonzac	523	26%	272	111	35%	58	26	54%	14
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	72	4%	209	20	6%	58	2	4%	6
Bassin de Montendre	289	15%	268	48	15%	45	4	8%	4
Bassin de Montguyon	352	18%	338	41	13%	39	5	10%	5
Bassin de Pons	557	28%	281	72	23%	36	11	23%	6
Bassin de Mirambeau	187	9%	326	21	7%	37	-	0%	-
CC de la Haute Saintonge	1 980	100%	285	313	100%	45	48	100%	7
CA ROYAN Atlantique	3 050		372	730		89	154		19
SCOT Haute Gironde	1 717		266	253		39	63		10
SCOT Pays du Sud Charente	1 126		297	172		45	40		11
Charente-Maritime	19 455		305	4 066		64	909		14

La classification des équipements en gammes par l'INSEE permet de refléter l'organisation hiérarchisée des territoires en terme de services à la population. Au sein de la Base Permanente des Equipements de 2015, 104 équipements ont été retenus, répartis en 3 gammes : de proximité, intermédiaire, et supérieure.

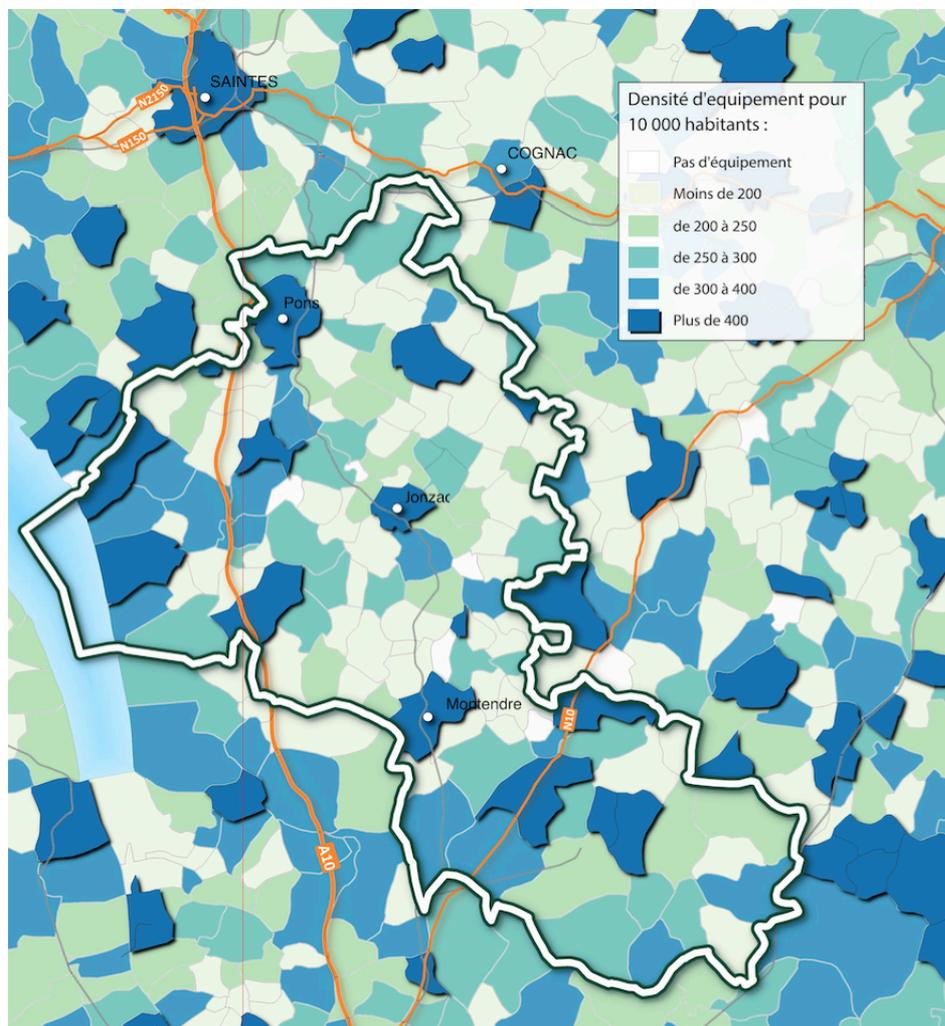
Les équipements de proximité (école maternelle, pharmacie, boulangerie...) permettent de répondre aux besoins quotidiens des habitants et usagers.

Les équipements de gamme intermédiaire (orthophoniste, supermarché, gendarmerie...) répondent à des besoins moins fréquents, hebdomadaires par exemple.

Les équipements de gamme supérieure (maternité, agence Pôle Emploi, médecin spécialiste...) se trouvent davantage dans les pôles urbains, et permettent de répondre à des besoins plus rares, et spécifiques.



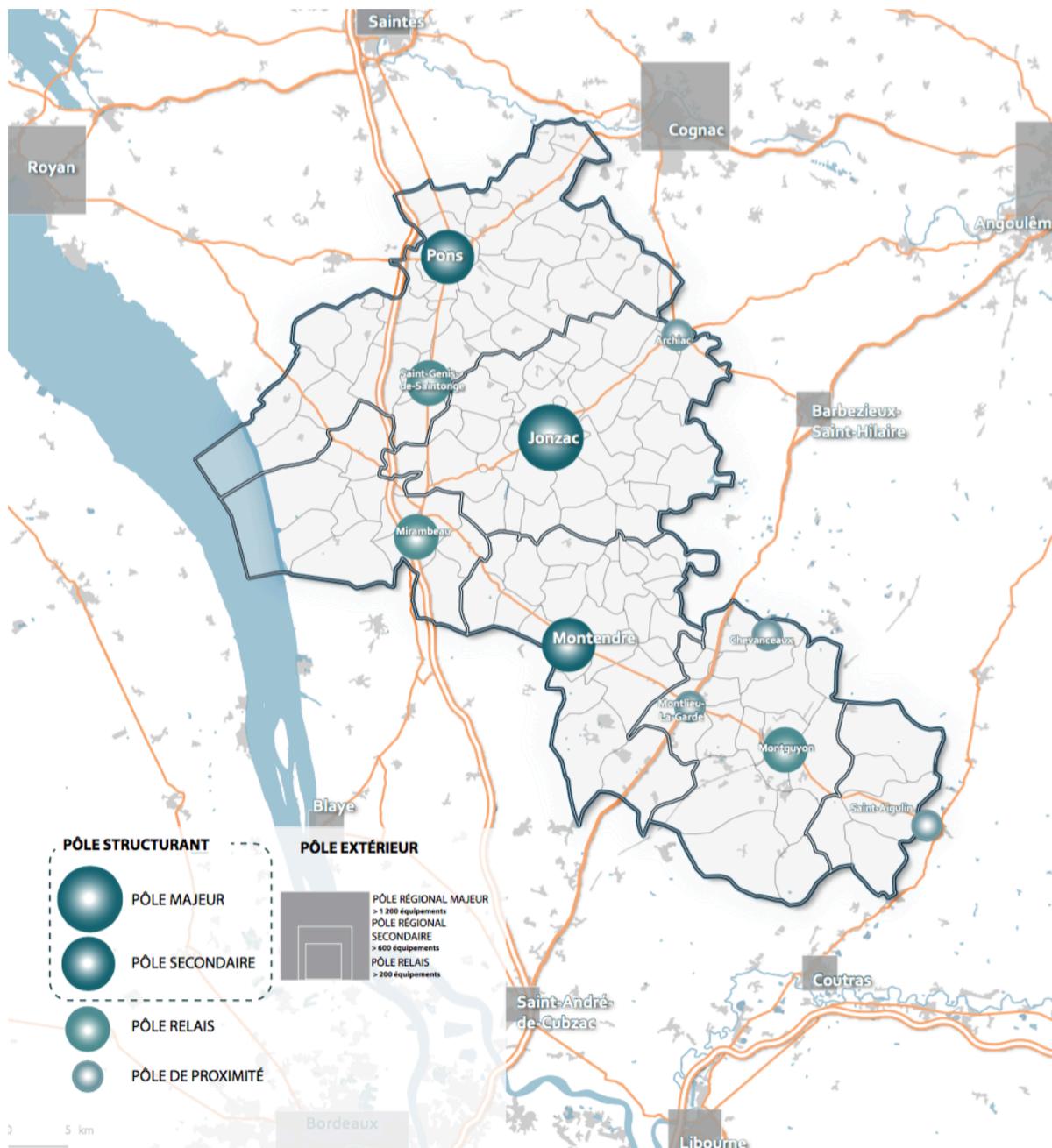
Densité d'équipements au sein du territoire du SCoT de la Haute-Saintonge.
 Source : INSEE BPE 2015, traitement EAU



Nombre et densité d'équipements au sein des bassins de vie du territoire du SCoT de la Haute-Saintonge - Source : INSEE BPE 2016, traitement EAU

Territoires	Equipements	
	Nb	/ 10 000 hab
Bassin de Jonzac	660	343
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	94	273
Bassin de Montendre	341	317
Bassin de Montguyon	398	382
Bassin de Pons	640	323
Bassin de Mirambeau	208	362
CC de la Haute Saintonge	2 341	337
CA ROYAN Atlantique	3 934	480
SCOT Haute Gironde	2 033	315
SCOT Pays du Sud Charente	1 338	353
Charente-Maritime	24 430	382

La structuration des pôles d'équipements
 Source : INSEE BPE 2016, traitement EAU



LES EQUIPEMENTS ET LES SERVICES

LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Une densité inférieure aux territoires de comparaison pour le premier degré (écoles maternelles et élémentaires), mais supérieure pour le second degré notamment les collèges et lycées. Pour les communes qui ne disposent pas d'école, des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) se sont structurés afin de maintenir une proximité des écoles maternelles et élémentaires pour les familles.

Le territoire dispose de lycées techniques et agricoles contribuant à l'offre de formation locale. Cette offre est complétée par deux Maisons Familiales Rurales (MFR) à Saint-Genis-de-Saintonge et Chevanceaux, ainsi que le Campus des métiers situé à Saint-Germain-de-Lusignan qui propose des formations de niveau CAP au Bac Pro.

L'offre de formation correspond aux filières économiques du territoire (agriculture, carrière médico-sociale, tourisme-animation, recyclage, énergie..).

Par ailleurs, le territoire ne dispose pas d'établissement d'enseignement supérieur. Les établissements les plus proches se situent à Bordeaux, Poitiers, La Rochelle ou Angoulême. L'offre régionale est importante et variée pour la poursuite d'études post-bac (Universités, IUT, écoles d'ingénieurs..)

Nombre et densité (/10 000 hab) d'établissements scolaires.

Source INSEE BPE 2016, traitement EAU

Territoires	Ecole maternelle		Ecole élémentaire		Collège		Lycée	
	Nb	/ 10 000 hab	Nb	/ 10 000 hab	Nb	/ 10 000 hab	Nb	/ 10 000 hab
Bassin de Jonzac	2	1,0	5	2,6	2	1,0	1	0,52
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	1	2,9	1	2,9	1	2,9	-	-
Bassin de Montendre	2	1,9	2	1,9	1	0,9	-	-
Bassin de Montguyon	2	1,9	8	7,7	2	1,9	-	-
Bassin de Pons	1	0,5	2	1,0	2	1,0	1	0,51
Bassin de Mirambeau	1	1,7	1	1,7	1	1,7	-	-
CC de la Haute Saintonge	9	1,3	19	2,7	9	1,3	2	0,29
CA ROYAN Atlantique	19	2,3	32	3,9	7	0,9	1	0,12
SCOT Haute Gironde	9	1,4	32	5,0	5	0,8	1	0,16
SCOT Pays du Sud Charente	6	1,6	10	2,6	6	1,6	1	0,26
Charente-Maritime	121	1,9	235	3,7	61	1,0	20	0,31



LA SANTE ET L'ACTION SOCIALE

Des établissements de santé structurant de niveau supérieur (Hôpital de Jonzac, EHPAD), mais une densité de professionnels de santé faible, qui semble néanmoins répondre aux besoins de la population résidente.

Il existe plusieurs projets de maison de santé (Archiac, St Bonnet sur Gironde, Mirambeau, Jarnac-Champagne, Pons) sur le territoire. L'objectif est d'attirer les praticiens de santé et de palier un manque de praticiens par endroit.

Les densités d'équipements de santé, et l'accessibilité potentielle aux médecins généralistes, montrent un déficit de praticiens au regard de la demande de soin potentiel de la population du bassin de Montendre. En revanche, sur le reste du territoire, l'offre semble correspondre aux besoins actuels de la population. Néanmoins, cette offre doit être interrogée aux regards du vieillissement de la population et du renouvellement des praticiens.

Nombre d'équipements de santé au sein du SCoT de la Haute-Saintonge.

Source : INSEE BPE 2016, traitement EAU

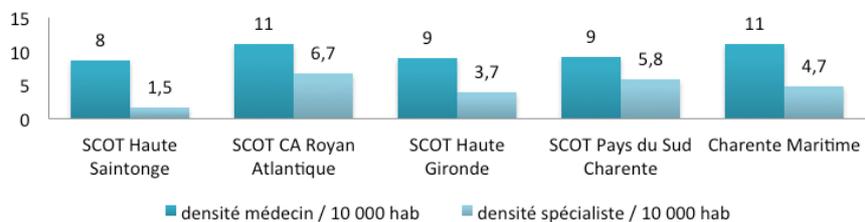
Territoires	Action sociale		Fonctions médicales et paramédicales		Etablissements de santé	
	Nb	/ 10 000 hab	Nb	/ 10 000 hab	Nb	/ 10 000 hab
Bassin de Jonzac	16	8	61	32	18	9
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	1	3	12	35	4	12
Bassin de Montendre	4	4	30	28	5	5
Bassin de Montguyon	10	10	58	56	11	11
Bassin de Pons	11	6	59	30	13	7
Bassin de Mirambeau	8	14	19	33	4	7
CC de la Haute Saintonge	50	7	239	34	55	8
CA ROYAN Atlantique	76	9	501	61	70	9
SCOT Haute Gironde	41	6	322	50	42	7
SCOT Pays du Sud Charente	34	9	133	35	26	7
Charente-Maritime	568	9	3 329	52	456	7

Action sociale : garde d'enfant d'âge périscolaire, hébergement, service de repas à domicile, services d'aides pour personnes âgées, pour adultes handicapés, aide sociale à l'enfance et enfants handicapés avec hébergement, services à domicile ou ambulatoires.

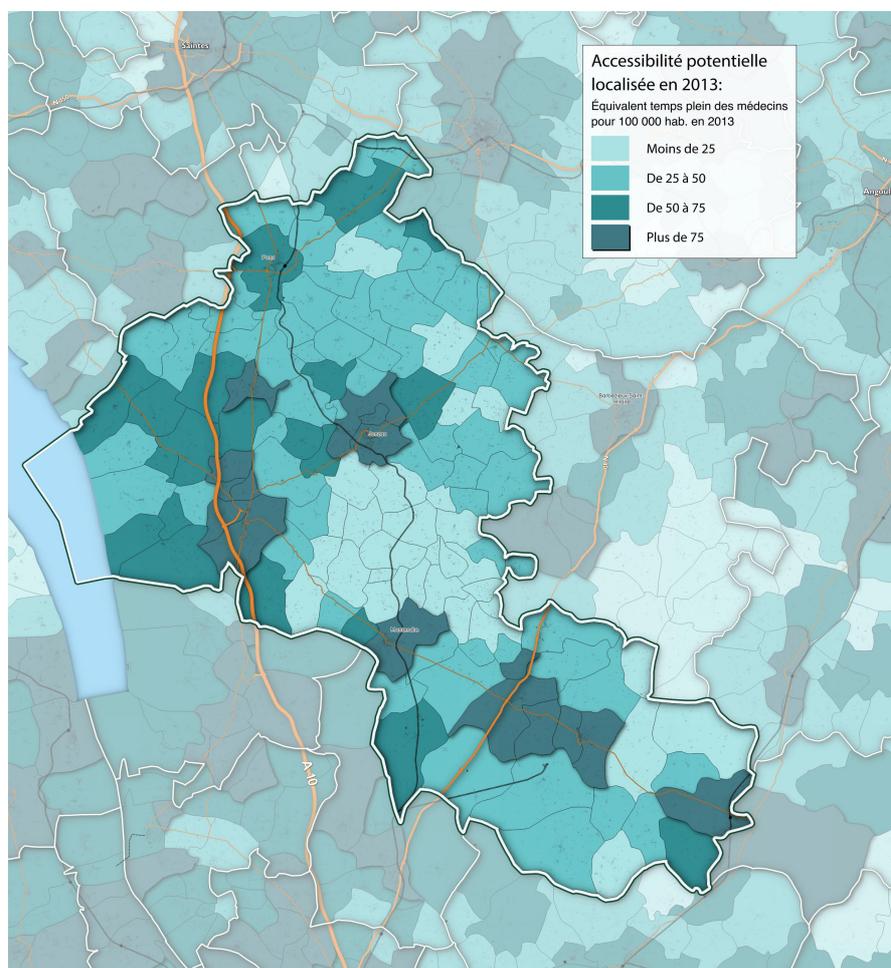
Etablissements de santé : ambulance, laboratoire d'analyses médicales, pharmacie, centre de santé dialyse, établissement psychiatrique, établissement de santé de court, moyen, et long séjours, maternité, structures psychiatriques en ambulatoire, urgences.

Services médicaux et paramédicaux : orthophoniste, pédicure-podologue, chirurgien dentiste, infirmier masseur kinésithérapeute, médecin omnipraticien, audioprothésiste, orthopédiste, sage-femme, spécialiste en gynécologie, en ophtalmologie, en oto-rhino- laryngologie, en pédiatrie, en radiodiagnostic et imagerie médicale.

Densité de médecins généralistes et de spécialistes pour 10 000 habitants au sein du SCoT de la Haute-Saintonge et des territoires de comparaison. Source : INSEE BPE 2015

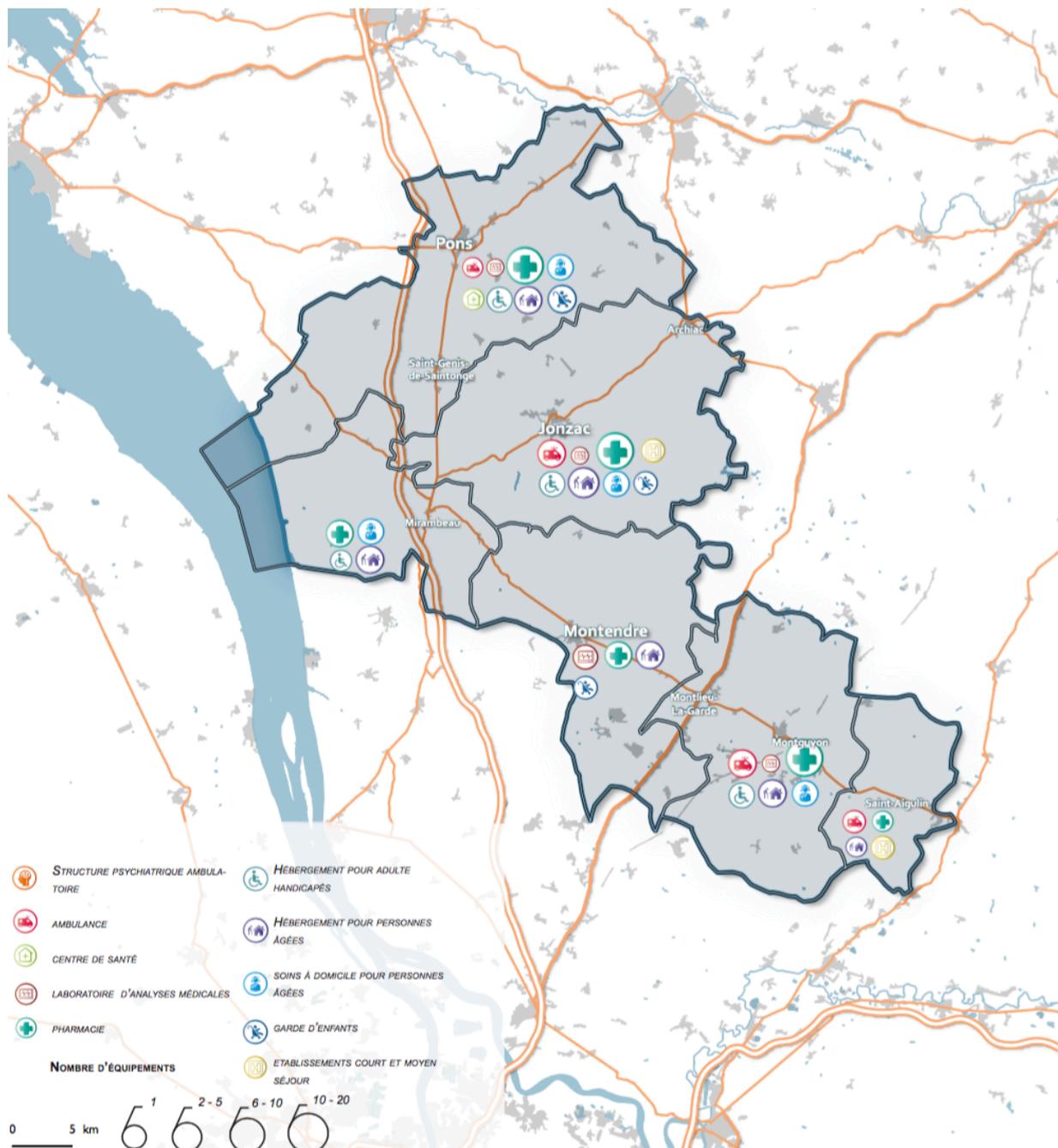


Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes





Carte des équipements de santé et d'action sociale à l'échelle des bassins du territoire
Source INSEE BPE 2016, traitement EAU



LES SERVICES AUX PARTICULIERS

Une densité de services aux particuliers légèrement plus faible que les territoires de comparaison. Un nombre important de services en lien avec le bâtiment (Maçons, peintres, plombiers, électriciens..).

Nombre et densité de services aux particuliers au sein du SCoT et des territoires de comparaison. Source INSEE BPE 2016, traitement EAU

Territoires	Services aux particuliers	
	Nb	/ 10 000 hab
Bassin de Jonzac	330	172
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	51	148
Bassin de Montendre	216	201
Bassin de Montguyon	236	227
Bassin de Pons	399	202
Bassin de Mirambeau	120	209
SCoT de la CC de la Haute Saintonge	1 352	195
SCoT de la CA de Royan	2 233	273
SCoT Haute Gironde	1 196	186
SCoT Pays du Sud Charente	733	194
Charente-Maritime	13 555	212

Offre de services aux particuliers à l'échelle du SCoT de la Haute-Saintonge.

Territoire	Agence de travail temporaire	Agence immobilière	Banque	Bureau & relais de poste, agence postale	Centre de finances publiques	Pôle emploi	Police	Gendarmerie	Pompes funèbres	Contrôle technique	Ecole de conduite	Location auto-utilitaires légers	Réparation automobile
Bassin de Jonzac	2	17	11	9	4	1	-	2	6	2	4	-	35
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	-	-	2	2	1	-	-	1	3	-	1	-	-
Bassin de Montendre	1	8	5	5	-	-	-	1	2	1	4	-	21
Bassin de Montguyon	-	4	5	7	1	1	-	1	2	1	3	-	25
Bassin de Pons	-	23	8	15	2	1	-	2	2	4	6	-	47
Bassin de Mirambeau	-	2	3	6	1	-	-	2	2	-	1	-	14
SCoT de la CC de la Haute Saintonge	3	54	34	44	9	3	-	9	17	8	19	-	142
SCoT de la CA de Royan	6	212	51	29	6	1	1	4	22	10	20	6	165
SCoT Haute Gironde	5	47	20	36	4	1	-	5	12	6	13	1	120
SCoT Pays du Sud Charente	3	43	23	17	3	3	-	6	8	5	6	-	78
Charente-Maritime	78	934	336	258	63	16	7	39	111	80	173	41	1 039

Territoire	Coiffeur	Soins, beauté	Blanchisserie	Vétérinaire	Restaurant	Electricien	Entretien général du bâtiment	Maçon	Menuiserie & Charpentier	Plâtrier & Peintre	Plombier, Couvreur, Charpentier
Bassin de Jonzac	27	11	4	3	42	20	12	37	31	23	27
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	2	2	-	3	8	4	2	7	4	7	2
Bassin de Montendre	17	8	2	2	30	20	4	28	22	15	20
Bassin de Montguyon	30	9	1	2	16	17	5	38	24	21	23
Bassin de Pons	27	21	3	3	47	31	9	42	32	42	32
Bassin de Mirambeau	15	3	1	2	12	8	3	19	12	6	8
SCoT de la CC de la Haute Saintonge	118	54	11	15	155	100	35	171	125	114	112
SCoT de la CA de Royan	157	80	23	21	493	137	64	219	158	191	157
SCoT Haute Gironde	98	57	8	13	124	94	27	136	107	150	112
SCoT Pays du Sud Charente	54	20	6	5	85	39	24	113	94	57	41
Charente-Maritime	990	517	125	110	2 353	928	376	1 387	1 248	1 308	1 038

Services aux particuliers : banques, caisses d'épargne, bureaux de poste, relais poste, agences postales, réparation automobile et de matériel agricole, maçons, plâtriers, peintres, menuisiers, charpentiers, serruriers, plombiers, couvreurs, chauffagistes, électriciens, entreprises générales du bâtiment, coiffeurs, restaurants, agences immobilières, soins de beauté, polices, gendarmeries, centres de finances publiques, pompes funèbres, contrôles techniques automobiles, écoles de conduite, vétérinaires, blanchisseries, teintureries, agences pôle emploi, agences de location d'automobiles et utilitaires légers, agences de travail temporaire.



L'OFFRE COMMERCIALE

Une densité commerciale faible avec 46 commerces pour 10 000 habitants, une concentration forte des commerces dans les polarités, avec notamment Jonzac qui concentre près de 44% de l'offre commerciale du territoire.

Une offre commerciale qui s'appuie sur les **commerces de proximité à l'échelle des bassins de vie**. Les grandes surfaces alimentaires irriguent le territoire, avec notamment un important développement du *drive* sur le territoire, avec 8 hypermarchés et supermarchés proposant ce mode de retrait en magasin. La CdC compte près de 48 500m² de surface commerciale en 2017, soit 10 365 m² pour 10 000 habitants.

En revanche, l'offre de grande surface apparaît peu diversifiée, elle est principalement orientée sur l'alimentaire et le bricolage-jardinage, et relativement peu pourvue en magasins culturels et de loisirs.

Nombre et densité commerciale du SCoT et des territoires de comparaison.

Source INSEE BPE 2016, traitement EAU

Territoires	Proximité		Intermédiaire		Supérieure		Total	
	Nb	/ 10 000 hab	Nb	/ 10 000 hab	Nb	/ 10 000 hab	Nb	/ 10 000 hab
Bassin de Jonzac	40	21	65	34	3	2	108	56
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	7	20	3	9	-	-	10	29
Bassin de Montendre	20	19	23	21	-	-	43	40
Bassin de Montguyon	28	27	15	14	-	-	43	41
Bassin de Pons	40	20	32	16	3	2	75	38
Bassin de Mirambeau	19	33	6	10	-	-	25	44
SCoT de la CC de la Haute Saintonge	154	22	144	21	6	1	304	44
SCoT de la CA de Royan	252	31	533	65	47	6	832	102
SCOT Haute Gironde	105	16	128	20	7	1	240	37
SCOT Pays du Sud Charente	75	20	91	24	2	1	168	44
Charente-Maritime	1 458	23	2 651	42	203	3	4 312	68

Nombre, part et densité commerciale des polarités au sein du SCoT.

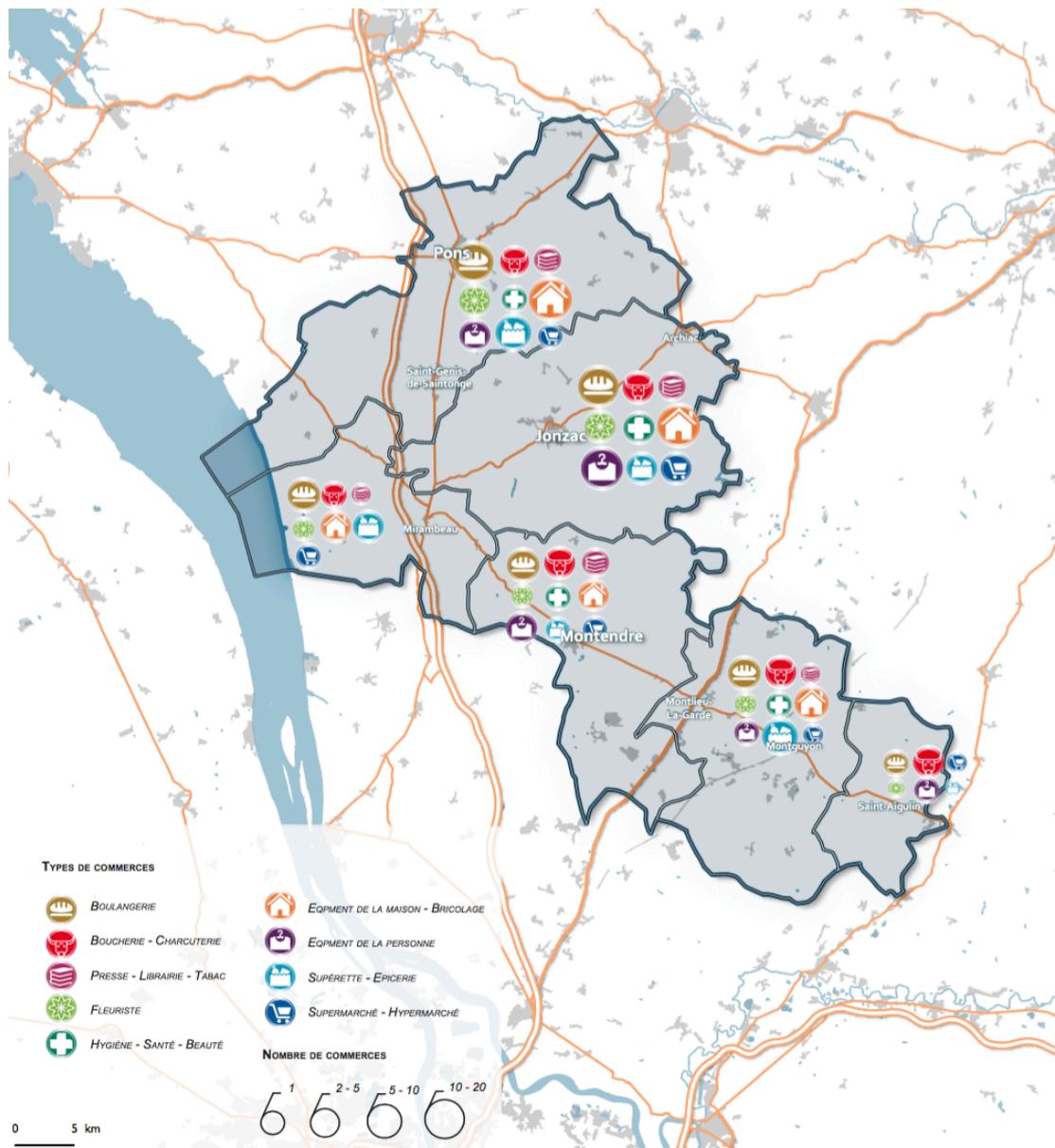
Source INSEE BPE 2016, traitement EAU

Commune	Nb	/ 10 000 hab	Part %
Jonzac	75	22	25%
Pons	34	8	11%
Montendre	31	10	10%

Le commerce regroupe : boulangeries, boucheries, charcuteries, presses, librairies, tabacs, fleuristes, parfumeries, pharmacies, soins de beauté, magasins d'optique, d'électroménager, de matériel audio-vidéo, d'équipement du foyer, de meubles, de revêtements murs et sols, les drogueries/quincalleries, magasins d'articles de sports et de loisirs, de chaussures et vêtements, les supérettes, épicerie, hypermarchés, supermarchés, produits surgelés et stations services.

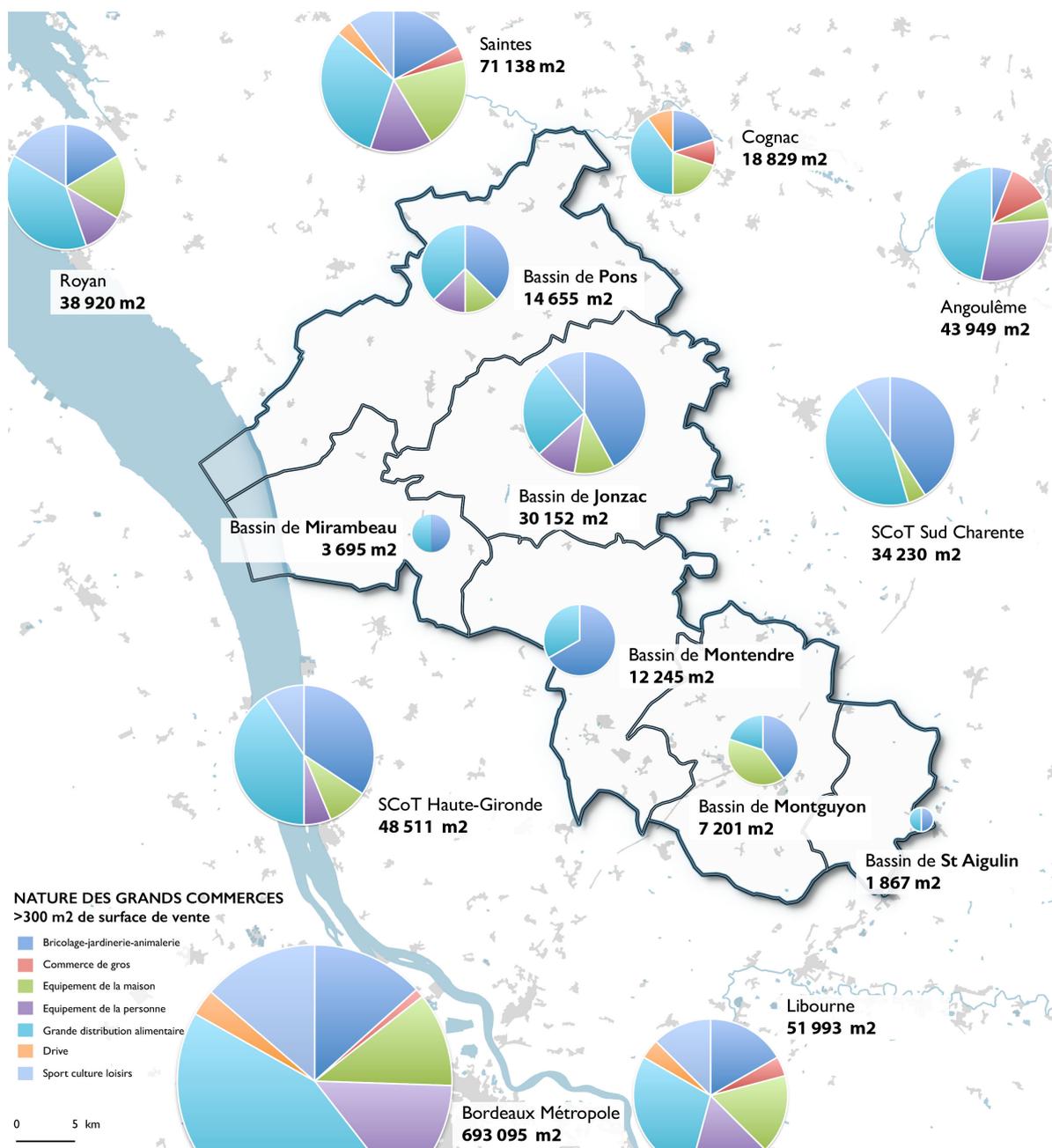


Le commerce de proximité à l'échelle des bassins du territoire
 Source INSEE BPE 2016, traitement EAU



La répartition du grand commerce en 2017.

Source Tradedimensions 2017, traitement EAU



Surfaces commerciales pour 10 000 habitants en 2017. Source Tradedimensions 2017-INSEE 2013, traitement EAU

m2/10 000 hab	Bricolage-Jardinerie	Equipement de la maison	Equipement de la personne	Grande distribution alimentaire	Sport-Culture-Loisirs	Total
Bassin de Jonzac	7 746	1 673	1 443	5 470	1 068	17 399
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	2 924			2 535		5 459
Bassin de Montendre	7 209			4 194		11 403
Bassin de Montguyon	3 369	1 190		2 380		6 940
Bassin de Pons	2 469	405		4 198		7 427
Bassin de Mirambeau	1 884			4 531		6 415
SCoT de la CdC de la Haute Saintonge	4 694	733	475	4 189	275	10 365
SCoT de la CA Royan Atlantique	4 638	908	610	4 971	730	11 857
SCoT Haute Gironde	2 693	406	278	3 720	476	7 573
SCoT Pays du Sud Charente	4 699	394		4 890	394	10 377



LES EQUIPEMENTS DE SPORT, CULTURE ET LOISIRS

Avec une densité de 42 équipements / 10 000 habitants, le territoire est bien doté en équipements de sports, culture et loisirs, et mieux doté que les territoires de comparaison, à titre d'exemple la Charente-Maritime enregistre une densité de 29 pour 10 000 habitants.

Une offre culturelle, sportive et de loisirs diversifiée mais une gamme supérieure limitée : avec seulement 4 cinémas recensés au sein du territoire en tant que gamme supérieure.

Toutefois, cette base de données ne distingue ou ne différencie pas certains types d'équipements, il faut ainsi prendre en compte les équipements tels que la Maison de la forêt, la Maison de la vigne et des Saveurs, le Pole de sécurité et des sports mécaniques, Pôle Nature de Vitrezay, ainsi que le Labyrinthe de Montendre.

L'offre culturelle et sportive s'accompagne aussi d'évènements à l'échelle du territoire avec des manifestations comme le festival Les Estivales, les Drôles de rues...

Il faut noter la forte densité et concentration d'équipements sur Jonzac avec notamment les thermes, le complexe des Antilles de Jonzac, la base de loisirs, le casino, le centre des congrès. Hormis cette concentration autour de l'activité thermale, l'ensemble du territoire est bien irrigué en équipement de sports, de culture et de loisirs tant pour les résidents que les touristes qui pratiquent le territoire.

Densité d'équipements de sports, culture et loisirs sur le SCoT et les territoires de comparaison.

Source INSEE BPE 2016, traitement EAU

Territoires	Equipement	
	Nb	/ 10 000 hab
Bassin de Jonzac	87	45
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	12	35
Bassin de Montendre	39	36
Bassin de Montguyon	37	36
Bassin de Pons	81	41
Bassin de Mirambeau	36	63
SCoT de la CC de la Haute Saintonge	292	42
SCoT de la CA de Royan	200	24
SCOT Haute Gironde	160	25
SCOT Pays du Sud Charente	134	35
Charente-Maritime	1 878	29

Equipements de sport, culture et loisirs à l'échelle du SCoT de la CC de la Haute-Saintonge

Source INSEE BPE 2016, traitement EAU

Bassin de vie	Athlétisme	Bassin de natation	Boulodrome	Cinéma	Roller-Skate Vélo bicross ou freestyle	Salle spécialisée	Salle de combat	Salle remise en forme	Terrain de jeux extérieur	Salle non spécialisée	Gymnase	Tennis	Terrain de grands jeux
Bassin de Jonzac	1	3	11	1	2	8	3	4	8	12	5	15	14
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	1	1	2	-	-	-	1	1	-	-	2	1	3
Bassin de Montendre	-	2	8	-	2	1	1	1	5	4	3	5	7
Bassin de Montguyon	-	2	7	1	-	1	2	-	3	-	2	7	12
Bassin de Pons	2	2	20	2	1	5	1	4	3	11	4	10	16
Bassin de Mirambeau	-	2	10	-	1	1	1	1	5	3	2	4	6
SCoT de CC de la Haute Saintonge	4	12	58	4	6	16	9	11	24	30	18	42	58



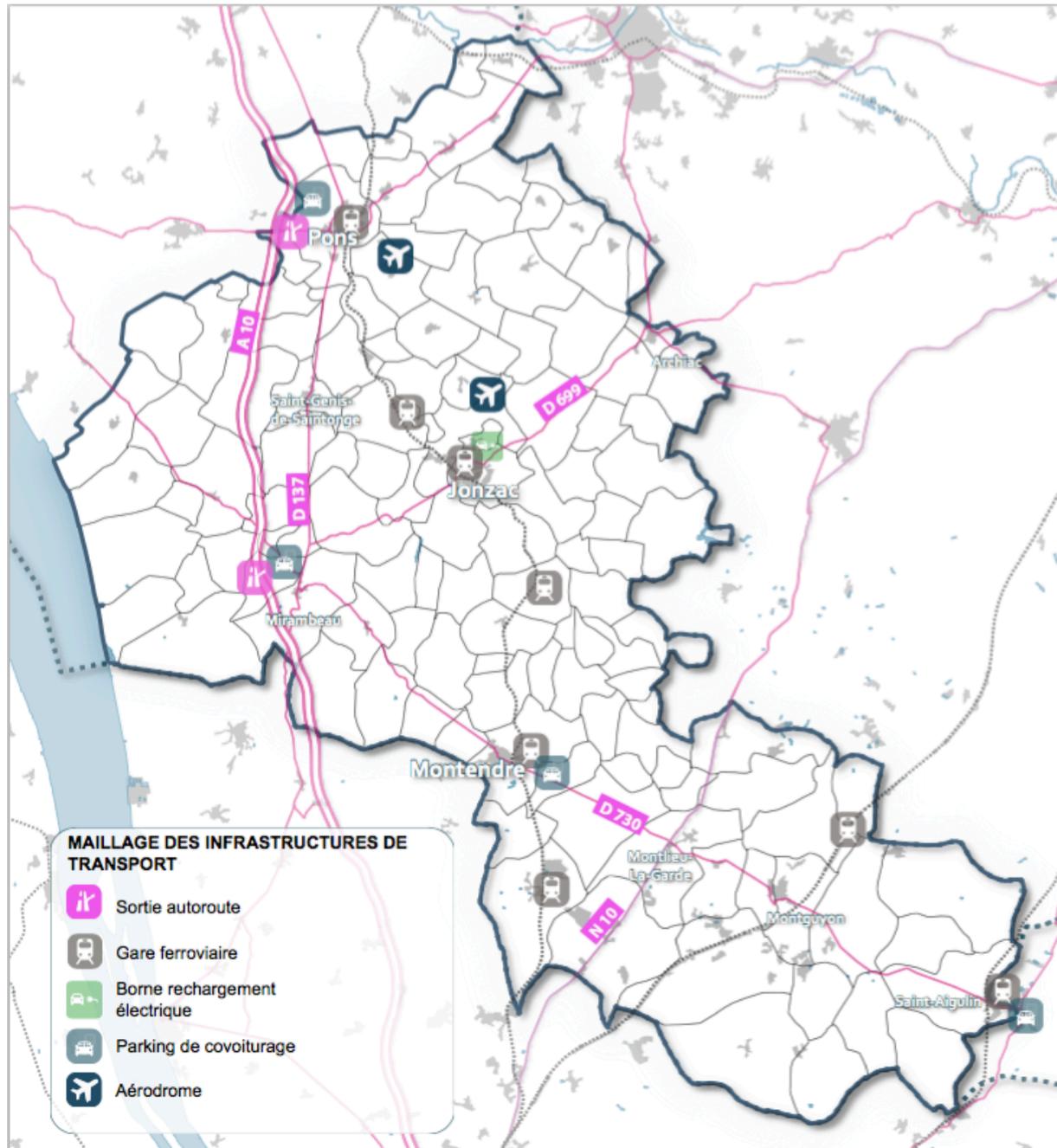


- 1- *Centre Aqualudique Les Antilles de Jonzac*
- 2- *Maison du Parc des Labyrinthes à Montendre – Source IGREC INGENIERIE*
- 3- *Centre des Congrès de Jonzac- Source TETRAC*



LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Les infrastructures de transport à l'échelle du territoire du SCoT de la Haute-Saintonge



LE RESEAU ROUTIER

Un maillage routier dense qui quadrille le territoire :

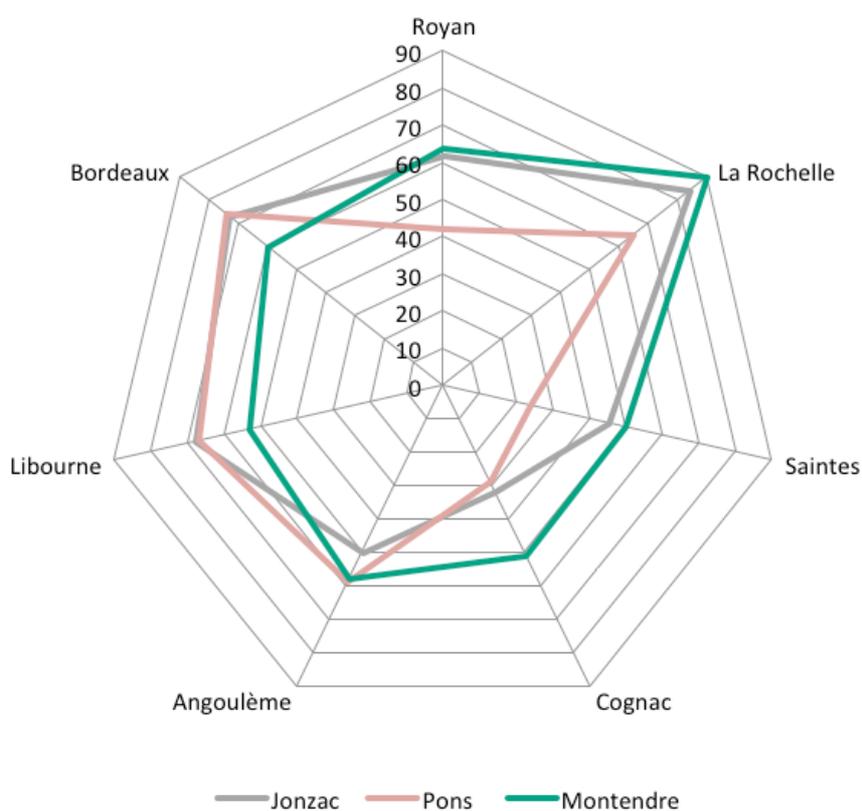
- Avec l'autoroute A10 qui traverse le territoire du Nord au Sud avec deux sorties à hauteur de Pons et Mirambeau.
- La nationale 10 qui traverse le territoire d'Est en Ouest à hauteur de Montlieu-la-Garde et Bédénac.
- Un réseau de routes départementales irrigue et relie le territoire aux polarités voisines telles que Saintes et Bordeaux via la D137, Angoulême via la D699, Cognac via la D731.

Un maillage interne de voies qui permet de relier l'ensemble du territoire de la Haute-Saintonge et notamment ses principales polarités.

Cette armature routière dense permet ainsi de rejoindre rapidement les villes voisines.

Distance temps depuis les polarités du territoire vers les agglomérations voisines.

Source Google Map, traitement EAU



LE RESEAU FERRE ET LA DESSERTE FERROVIAIRE

Le territoire possède un bon réseau ferré, avec 7 haltes ferroviaires sur le territoire : Pons, Clion sur Seugne, Jonzac, Fontaines d'Ozillac, Montendre, Bussac-Forêt, Saint Aigulin.

Cependant la fréquence varie selon les haltes ferroviaires, ainsi celles de Bussac-Forêt ou Clion voient leurs destinations limitées (Bordeaux et Saintes) et leurs fréquences raréfiées. Cette baisse des fréquences a notamment des répercussions sur la fréquentation de voyageurs des gares du territoire.

De la gare de Jonzac des liaisons existent vers Pons (autocar), Saintes, Angoulême, La Rochelle, Nantes et Bordeaux.

L'arrêt en gare de Neuviq sur la ligne TGV Paris-Bordeaux-Toulouse, situé au coeur d'un bassin de vie de près de 300 000 habitants à moins de 45 minutes (Haute-Saintonge, Blayais, Nord Dordogne, Sud Charente), apparaît comme un véritable potentiel pour la Haute-Saintonge.

Cet arrêt sur le territoire apparaît comme une alternative notamment aux problèmes de congestion de la Métropole Bordelaise et d'engorgement de la N10 pour les navetteurs du territoire et des territoires voisins. Il offre une opportunité de report modal efficient.

DES DEPLACEMENTS CONDITIONNES PAR L'UTILISATION DE LA VOITURE.

Le territoire est marqué par une forte dépendance à l'automobile, avec 90% des ménages qui disposent au moins d'un véhicule en 2013, ce taux est porté à 97,7% pour les ménages actifs occupés (*INSEE RP2013, fichiers détails mobilités professionnelles*).

La voiture est le moyen de transport le plus plébiscité notamment pour les trajets domicile-travail avec **84 % des navetteurs qui utilisent la voiture** contre 1% pour les transports en commun, 3% pour les deux roues, 5% pour la marche.

Le territoire attaché aux questions environnementales, de transition énergétique et de mobilité durable, a engagé une démarche de promotion du véhicule électrique en installant des bornes de rechargement électrique à proximité de la gare de Jonzac. Un déploiement de 13 bornes électriques sur le territoire durant la période 2018/2019 est projeté dans le cadre du schéma départemental de la Charente-Maritime.

Taux de motorisations des ménages.

Source INSEE RP2008 et RP2013, traitement EAU

Territoires	Ménages disposant au moins une voiture en 2008	Ménages disposant au moins une voiture en 2013	Part des ménages disposant au moins d'une voiture en 2008	Part des ménages disposant au moins d'une voiture en 2013
CC de la Haute Saintonge	25 254	27 026	89%	90%
Bassin de Jonzac	6 538	7 011	89%	89%
Bassin de la Roche-Chalais-Saint-Aigulin	1 263	1 314	85%	87%
Bassin de Mirambeau	2 251	2 419	90%	91%
Bassin de Montendre	3 766	4 067	89%	90%
Bassin de Montguyon	4 042	4 299	89%	89%
Bassin de Pons	7 394	7 917	90%	91%

Le covoiturage : alternative à la voiture individuelle

Le territoire compte 5 parkings de covoiturage (CG aires de covoiturage), situés :

- Montendre, parking Intermarché 8 places
- Montlieu-la-Garde, maison de la forêt 15 places
- Saint Aigulin, Pont de la Dronne, RD730, 8 places
- Pons, A10, 15 places
- St Martial de Mirambeau, Croix Jourdain, A 10 / RD 137 / RD 730, 8 places



Le territoire met à disposition des scooters dans le cadre de la mission locale, pour améliorer l'insertion professionnelle.

L'offre en transport en commun

Le Conseil Départemental a mis en place un service de transport en commun : car et bus baptisé Les Mouettes. En Haute-Saintonge, 5 lignes sont accessibles :

- LIGNE 13 (Saintes - Pons)
- LIGNE 14 (Jonzac - Pons)
- LIGNE 17 (Saint Aigulin – Mirambeau – Pons – Saintes)
- LIGNE 19 (Lorignac – Gémozac – Saintes)
- LIGNE 20 (Montendre – Jonzac – Pons)

En complément des lignes régulières, une offre de transport à la demande (Taxi Mouettes) est mise à disposition des habitants.

Carte réseau de bus départemental Les Mouettes



Le transport scolaire

Des lignes secondaires du réseau *Les Mouettes* assurent la desserte des établissements scolaires . Ces lignes peuvent être utilisées par tous (en fonction des places disponibles dans le car).

Voie aérienne

L'aérodrome de Jonzac-Neulles situé entre Saint-Germain-de-Lusignan et Clam, est aujourd'hui principalement utilisé pour le tourisme et les loisirs, notamment pour de l'aviation légère et des vols en montgolfière. Cette piste va être aménagée pour permettre son utilisation par des vols d'affaire.

La commune de Pons dispose aussi d'un aérodrome.



DES ITINERAIRES PEDESTRES, CYCLABLES ET EQUESTRES QUI QUADRILLENENT LE TERRITOIRE.

Des itinéraires cyclables départementaux qui relient le territoire aux territoires voisins :

- l'itinéraire du canal des 2 mers à vélo qui longe l'estuaire de la Gironde depuis Royan vers le département de la Gironde, en traversant les communes du territoire en bordure d'estuaire.
- La voie verte dit la Scandibérique qui traverse le territoire de la Haute-Saintonge dans sa pointe Sud, traversant la campagne et la forêt de la Double Saintongeaise sur près de 30 km.

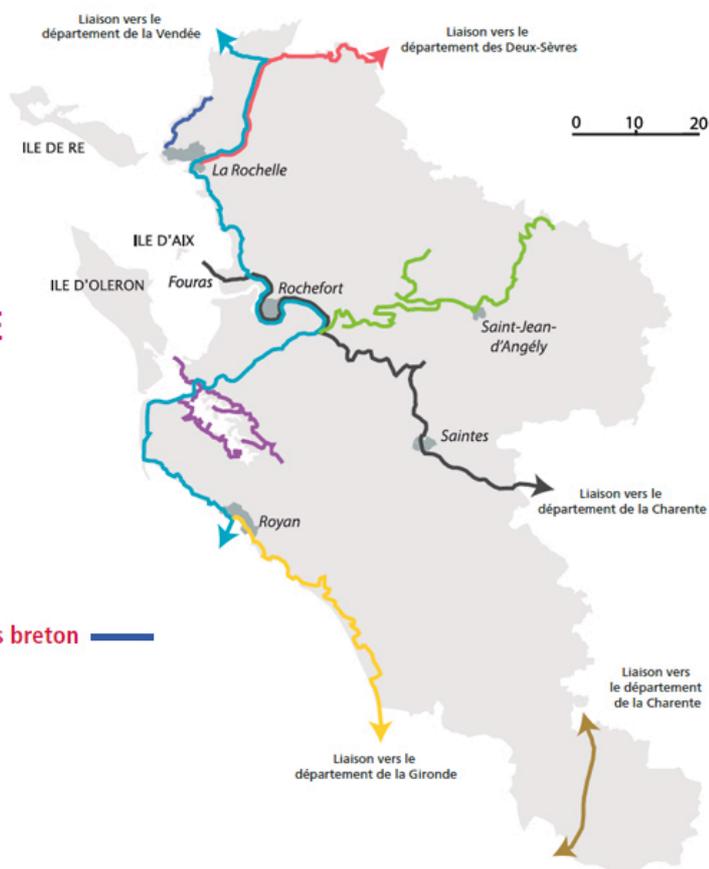
Des balisages locaux avec des boucles de découverte du territoire s'arrimant aux sentiers départementaux.

La Haute-Saintonge offre en effet aux visiteurs et habitants du territoire des itinéraires et circuits de randonnées pédestres autour des entités paysagères constitutives de son identité : de la vallée de la Seugne aux terres de Champagne, des Marais de l'estuaire à la forêt de la Lande, la Double Saintongeaise de Monts en Lacs. Les boucles de randonnées proposées sur le territoire offre une diversité de niveau avec des boucles courtes, d'autres plus longues permettant à chacun des randonneurs de découvrir le territoire selon son niveau. Des promenades encadrées sont aussi organisées sur le territoire.

Le territoire de la Haute-Saintonge est aussi une destination équestre avec 15 centres recensés qui ponctuent les 1200 kilomètres d'itinéraires balisés permettant de découvrir ses paysages. Une activité autour de l'équidé structurée, qui propose des gîtes, et haltes équestres.

PANORAMA DES ITINERAIRES VÉLO EN CHARENTE-MARITIME

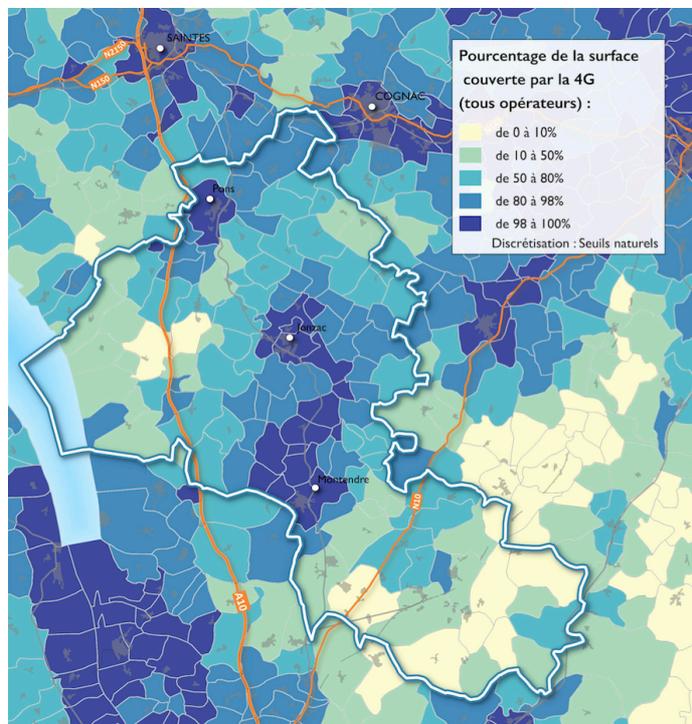
- La Vélodyssée®
- La Vélo Francette®
- Le Canal des 2 Mers à vélo®
- La Scandibérique®
- La V92 – Les rives de Charente®
- Le chemin littoral des falaises du pertuis breton
- Les rives de Boutonne
- Les chemins de la Seudre





LA COUVERTURE NUMERIQUE

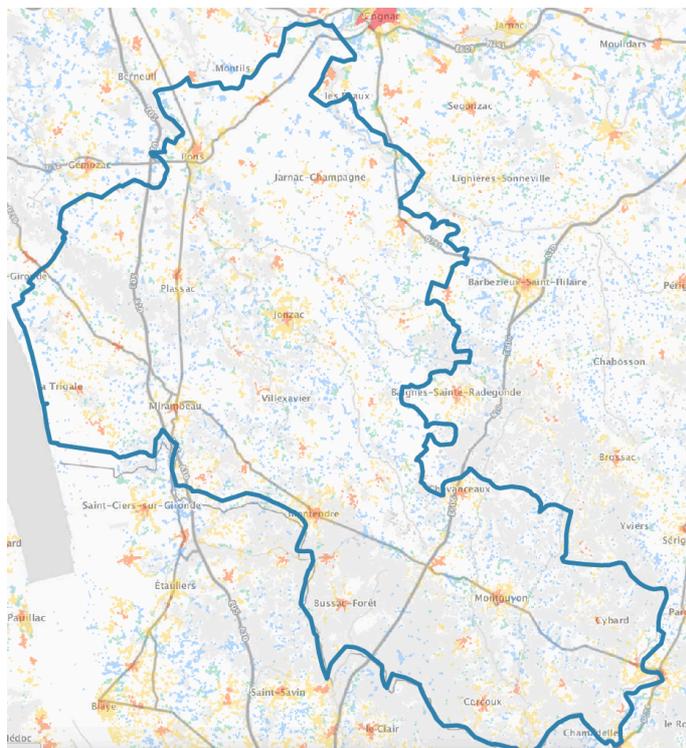
Une couverture numérique hétérogène, mais des actions sont engagées dans le cadre du SDAN pour une couverture totale du territoire à l'horizon 2022, compte tenu de l'enjeu d'un développement numérique tant en terme d'attractivité résidentielle, que d'attractivité économique.



Pourcentage des surfaces communales couvertes par la 4G.

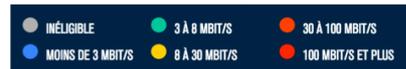
Une couverture 4G à géométrie variable, avec des polarités relativement bien couvertes (Jonzac, Pons et Montendre) et globalement une couverture plus faible au sud du territoire et au sein des communes en bordure de l'estuaire.

Éligibilité aux différents débits sur le territoire de la Haute-Saintonge.



L'éligibilité au Haut-Débit (>30Mbit/s) est effective dans les centres urbains, les couronnes autour des centres oscillent entre 8 et 30 Mbit/s.

Débit du réseau numérique en 2017 :



SYNTHÈSE

ATOUPS

- Un territoire qui sait tirer partie de son positionnement d'interface, qui profite d'un bon réseau d'infrastructures routières, permettant aux résidents, travailleurs, touristes de rejoindre facilement les polarités principales, ainsi que les agglomérations voisines.
- Le territoire dispose de plusieurs haltes ferroviaires et gares, véritables atouts en terme d'attractivité touristique, les fréquences n'étant pas satisfaisantes pour être une solution alternative à la voiture dans le cadre des déplacements domicile-travail.
- Une forte densité d'équipements, supérieure à celle du département, offrant des leviers forts à la fois en terme de cadre de vie résidentiel ou d'attractivité touristique à l'image du complexe des Antilles de Jonzac qui drainent près de 400 000 visiteurs annuels.
- Une polarisation des équipements autour de Jonzac en lien avec le thermalisme, locomotive de l'attractivité touristique qui se diffuse sur le territoire par un réseau d'équipements locaux et de boucles de découvertes pédestres, cyclables ou équestres.
- Des formations en adéquation avec les filières du territoire.

FAIBLESSES

- Une dépendance à l'automobile caractéristique des territoires ruraux, intensifiée par une offre en transport en commun limitée.
- Malgré la présence d'équipement de santé structurant sur Jonzac, la densité de professionnels de santé reste faible.
- Une desserte numérique hétérogène marquée par une couverture partielle au Sud du territoire.
- Une absence regrettée d'établissements d'enseignement supérieur qui contraint les jeunes voulant poursuivre des études supérieures à quitter le territoire.
-

DEFIS

- Une activité thermale qui participe à l'attractivité du territoire et à sa promotion avec le développement d'une image de marque autour de l'eau thermale de Jonzac par sa déclinaison en gamme cosmétique. « le produit au service du territoire, le territoire au service du produit ».
- Une offre de service et d'équipement qui participe à la vitalité et à l'animation du territoire. Cette offre est à renouveler et à faire évoluer pour attirer et fixer des nouveaux habitants, résidents ou touristes.
- Une densité faible de professionnel de santé qui interroge sur les conditions du « bien vieillir » à la campagne et la perspective de développement de la silver economy.
- Une bonne densité d'équipements notamment scolaires qui participe à l'attractivité résidentielle du territoire qui suppose le maintien du niveau de l'offre pour soutenir à l'avenir cette attractivité.
- Les mutations et évolutions qu'offrent le développement du numérique sont autant d'opportunités pour le territoire de voir se développer de nouvelles activités et nouveaux espaces, usages (espace de coworking, lieux multiutilisateurs, formation en ligne, moocs..).



CAHIER 4



Etat Initial de l'Environnement

I. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE	138
I.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET OCCUPATION DE L'ESPACE	138
I.1.1 UN TERRITOIRE LARGEMENT OCCUPE PAR L'AGRICULTURE	138
I.2. LE CADRE PHYSIQUE	141
I.2.1 UNE HISTOIRE GEOLOGIQUE QUI A FAÇONNE LES PAYSAGES	141
I.3. LES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES DE LA CC DE HAUTE SAINTONGE	143
I.4. ENJEUX	143
II. LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE	144
II.1. LES EQUIPEMENTS ET OUTILS DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES	144
II.2. LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES	144
II.3. LES SOUS-ENTITES PAYSAGERES	147
II.3.1 LA CHAMPAGNE CHARENTAISE	149
II.3.2 LA CAMPAGNE DE PONT-L'ABBE-GEMOZAC	149
II.3.3 LES « COTEAUX » AGRICOLES DE GIRONDE ET DE MIRAMBEAU	150
II.3.4 LE MARAIS DE GIRONDE	151
II.3.5 LA DOUBLE SAINTONGEISE	152
II.3.6 LE PETIT ANGOUMOIS	153
II.3.7 LES COTEAUX DU LARY	153
II.3.8 LES VALLEES	154
II.1. LES PAYSAGES BATIS	156
II.1.1 LE PATRIMOINE RELIGIEUX : L'ART ROMAN	156
II.1.2 UNE QUALITE ARCHITECTURALE RECONNUE	156
II.1.3 LES SITES INSCRITS ET CLASSES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES	161
II.1.1 UNE URBANISATION EN COURS QUI AFFECTE LES PAYSAGES	165
II.1.2 LES ENTREES DE VILLES ET LISIERES URBAINES :	166
II.2. ENJEUX	169
III. LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE	170
III.1. LES PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS DU TERRITOIRE	171
III.1.1 LES MILIEUX ASSOCIES A L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE	171
III.1.2 LES VALLEES STRUCTURANTES	172
III.1.3 LES FORETS ET LANDES	174
III.1.4 LES MILIEUX OUVERTS	176
III.2. LES MESURES DE CONNAISSANCES, DE GESTION ET DE PROTECTION	177
III.2.1 LES ESPACES NATURELS DE PROTECTION FORTE	178
III.2.2 LES ESPACES NATURELS DE GESTION CONCERTEE	178
III.2.3 LES ESPACES NATURELS INVENTORIES	187
III.2.4 ZOOM SUR LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU	188
III.3. LA TRAME VERTE ET BLEUE	190
III.3.1 ELEMENTS DU SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE A PRENDRE EN COMPTE	191
III.3.2 LA PREFIGURATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SCOT	195



III.4. ENJEUX	196
IV. LES RESSOURCES NATURELLES	197
IV.1. LE SOUS-SOL ET L'EXPLOITATION DES CARRIERES	197
IV.1.1 LES CARRIERES SUR LE TERRITOIRE DU SCOT DE LA HAUTE-SAINTONGE	198
IV.1.2 EVOLUTION DES PRODUCTIONS SELON LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES CARRIERES	199
IV.1.3 L'IMPACT DES CARRIERES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES PAYSAGES	200
IV.2. LA RESSOURCE EN EAU	201
IV.2.1 UN RESEAU HYDROLOGIQUE DENSE	201
IV.2.2 UNE RESSOURCE ABONDANTE	204
IV.2.3 DES DESEQUILIBRES SAISONNIERS DES EAUX DE SURFACE	205
IV.2.4 LES USAGES	207
IV.2.5 LA GESTION CONCERTEE DE L'EAU	216
IV.3. ENJEUX	223
V. LES POLLUTIONS ET NUISANCES	224
V.1. L'ASSAINISSEMENT	224
V.2. LA QUALITE DES COURS D'EAU AU REGARD DES OBJECTIFS DE BON ETAT GLOBAL	227
V.3. LA GESTION DES DECHETS	230
V.3.1 UN TERRITOIRE BIEN EQUIPE POUR LA COLLECTE, LA VALORISATION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS	230
V.3.2 DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES ET DE NOUVEAUX GISEMENTS DE DECHETS RECUPERES	231
V.4. LA QUALITE DE L'AIR	233
V.4.1 LES GRANDS ENJEUX LIES A LA QUALITE DE L'AIR	233
V.4.2 REPARTITION DES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES PAR SECTEURS	235
V.4.3 LES NOUVEAUX OBJECTIFS POUR LA QUALITE DE L'AIR	239
V.5. LE BRUIT	240
V.6. LES SITES ET SOLS POLLUES	242
V.7. ENJEUX	243
VI. LES RISQUES	243
VI.1. LES RISQUES NATURELS	244
VI.1.1 LE RISQUE INONDATION	244
VI.1.2 LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAINS	250
VI.1.3 LE RISQUE SISMIQUE	252
VI.1.4 LE RISQUE FEUX DE FORETS	253
VI.2. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	258
VI.2.1 RISQUES INDUSTRIELS	258
VI.2.2 RISQUE NUCLEAIRE	259
VI.2.3 TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	261
VII. ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	263



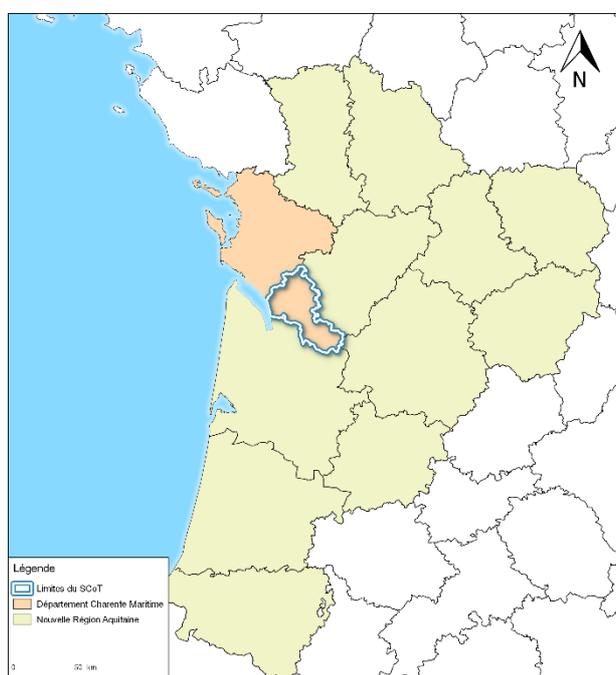
VII.1. UN CONTEXTE REGLEMENTAIRE QUI SE RENFORCE PROGRESSIVEMENT	263
VII.2. LES OBJECTIFS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX	264
VII.2.1 LE SRCAE DE POITOU-CHARENTES	264
VII.2.1 LE SCHEMA REGIONAL DE RACCORDEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES (S3RER)	265
VII.2.2 LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	266
VII.3. UN ENGAGEMENT CONTINU POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	269
VII.3.1 LES VULNERABILITES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	274
VII.4. ENJEUX	276
VIII. CONCLUSION	277
IX. ANNEXES	279
ANNEXE 1 - LISTE DES SITES INSCRITS ET CLASSES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES	279
ANNEXE 2 – INVENTAIRE DES ZONES NATURELLES D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE	286
ANNEXE 3 - LISTE DES ICPE SUR LE TERRITOIRE	294
ANNEXE 3 - LES OBJECTIFS ET LES DISPOSITIONS DU SAGE ESTUAIRE ET MILIEUX ASSOCIES :	300
ANNEXE 4 - LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DU SAGE CHARENTE EN COURS D'ELABORATION	303
ANNEXE 5 - LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DU SAGE SEUDRE EN COURS D'ELABORATION	304
ANNEXE 6 - LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES	306
ANNEXE 7 - LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES	307
ANNEXE 8 - LES STATIONS D'EPURATION	309
ANNEXE 9 – CARTES ISSUES DU PLAN D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI 2016-2021)	310
ANNEXE 10 : CARTE DES OBSTACLES A L' ECOULEMENT DE L'EAU	314



I. PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

I.1. Situation géographique et occupation de l'espace

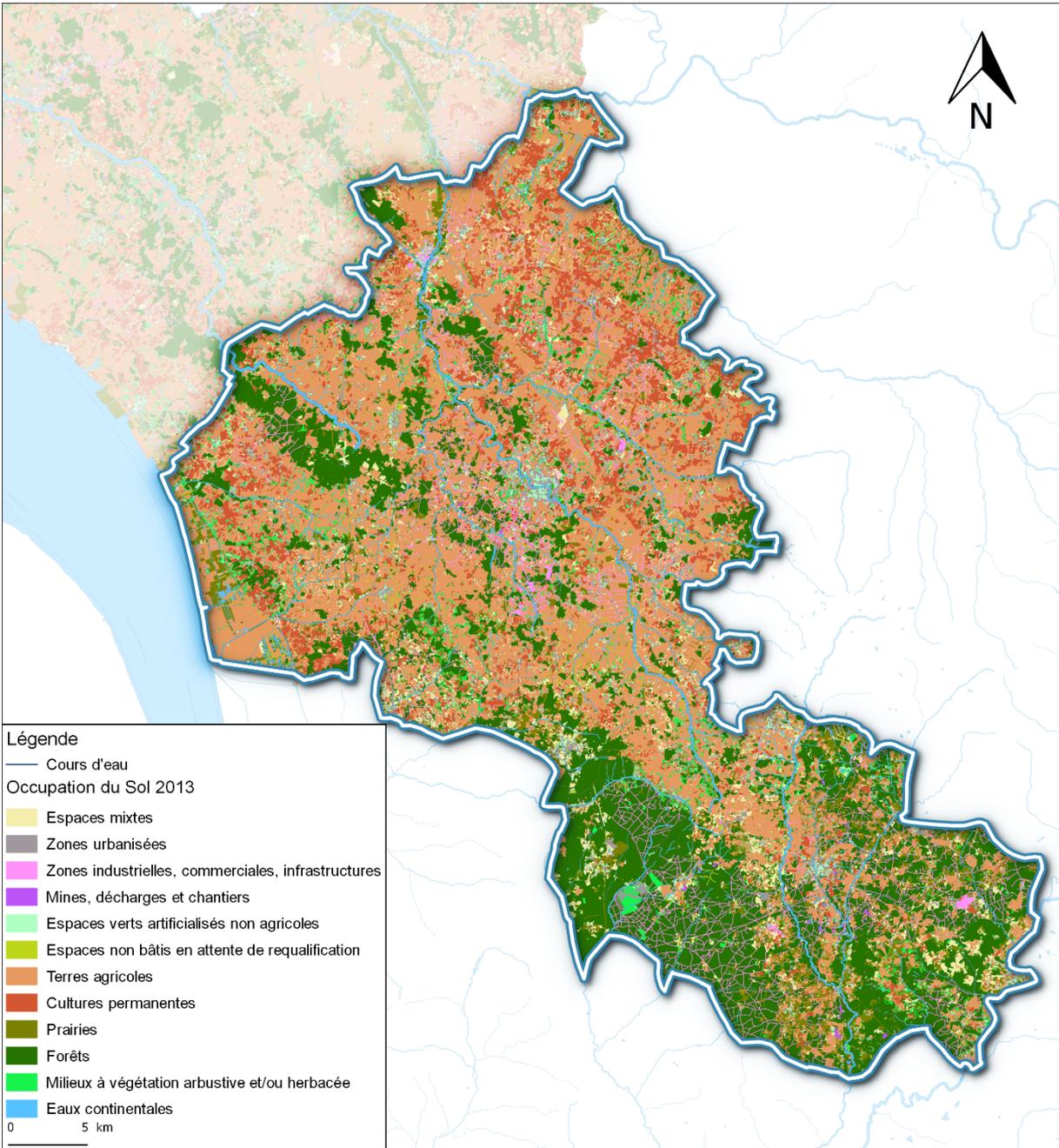
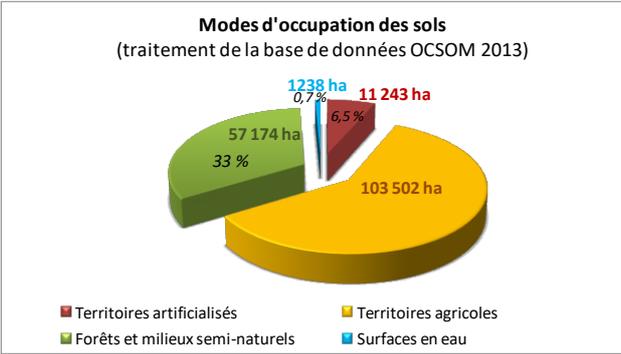
Le territoire de la Haute-Saintonge s'étend sur 1 760 km² soit environ 25% de la superficie départementale. Au cœur de la nouvelle région Nouvelle Aquitaine, il s'inscrit en totalité dans le département de Charente-Maritime.



*Localisation du territoire
Réalisation : E2D – Avril 2017
Source : IGN*

I.1.1 Un territoire largement occupé par l'agriculture

L'agriculture est présente sur l'ensemble du territoire : les espaces agricoles occupent près de 60% de la superficie totale du SCoT, soit 103 500 hectares. Les espaces boisés sont principalement concentrés sur le sud du territoire. Cette occupation de l'espace est l'un des déterminants de la perception des paysages qui seront décrits plus loin.



L'occupation du Sol
Réalisation : E2D – Avril 2017
Source : Base de données OCSOM 2013



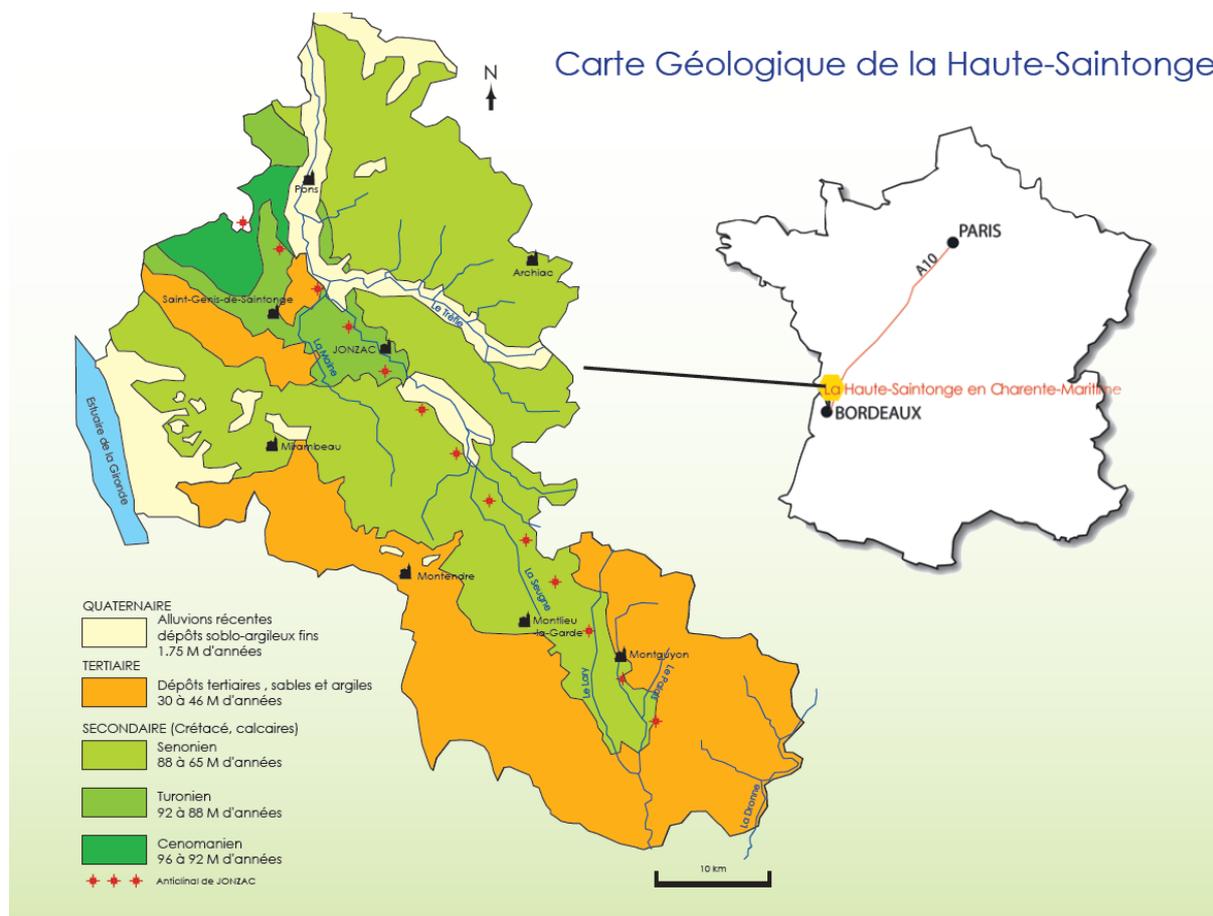


La carte ci-dessus représente les modes d'occupation des sols, selon l'Observatoire des Sols à l'Echelle Communale « OSCOM » qui intègre un ensemble de couches graphiques de référence (couches forêts et parcellaire Majic datant respectivement de 2000 et 2009 ; autres données de 2013 : BD-TOPO® et BD-FORET® de l'IGN, Recensement Parcellaire Graphique agricole, parcellaire Majic de la Direction des finances). L'objectif est donc de pouvoir estimer l'occupation du sol selon une approche basée sur un traitement purement informatique de compilation de couches hétérogènes, notamment en termes de précision, ce qui implique de prendre des précautions quant à l'utilisation des résultats obtenus.



I.2. Le cadre physique

I.2.1 Une histoire géologique qui a façonné les paysages



■ l'Ère secondaire

Il y a 100 millions d'années, l'ensemble du territoire de la Haute-Saintonge était recouvert par l'océan, qui a donné lieu à la formation d'épaisses couches de calcaires issues des squelettes des organismes marins, fossilisés ou mal décomposés, accumulés sur le fond océanique.

Ces formations calcaires affleurent de l'estuaire de la Gironde jusqu'à la limite orientale du département, puis s'enfoncent en descendant vers le Sud sous les terrains tertiaires. La roche calcaire est ainsi très utilisée pour les constructions haut-saintongeaises.

■ l'Ère tertiaire

Le niveau des océans a sensiblement diminué au cours de l'ère tertiaire laissant ainsi émerger les fonds calcaires marins. Le relief de la Haute-Saintonge s'est alors façonné au cours de l'Éocène inférieur et moyen (53 à 40 M d'années), sous l'influence des oscillations du climat qui ont contribué à l'érosion du Massif Central qui a déversé sur tout le sud de la Haute-Saintonge des sédiments, qui associés aux phénomènes de déformations tectoniques, ont engendré un plissement des couches calcaires, donnant lieu à la formation de l'anticlinal de Jonzac qui traverse la territoire en diagonale, de Montguyon

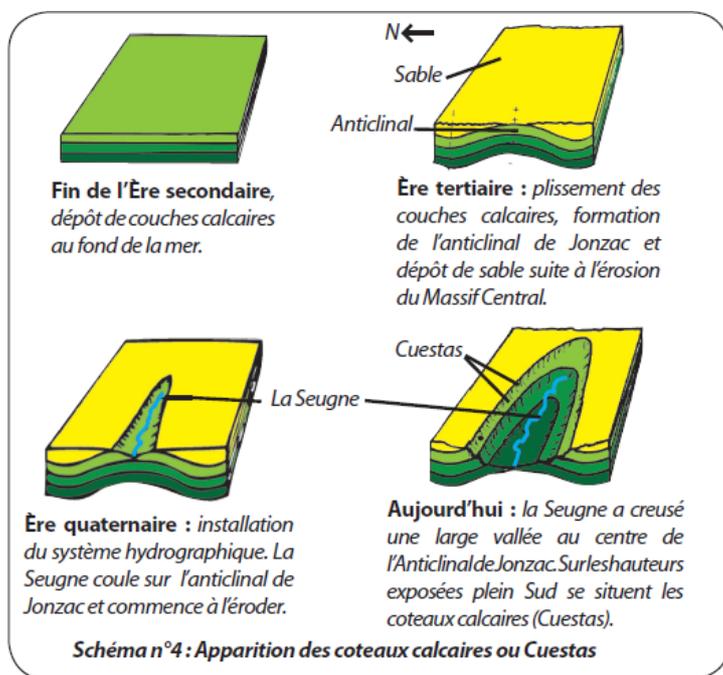
jusqu'aux abords de Pons. Ces roches issues de l'érosion du Massif Central se sont déposées sous la forme de graviers, de sables plus ou moins grossiers et d'argiles.

La richesse géologique du territoire explique ainsi le fort développement des activités d'extraction et d'exploitation de l'argile qui représente une activité économique importante, notamment dans le massif de la Double Saintongeaise. La présence de lentilles d'argiles kaoliniques est liée à la dépression du toit des calcaires crétacés et peut également être observée dans les vallées du Lary et du Palais. On retrouve également ce type de dépôts tertiaires non érodés à l'emplacement actuel de la forêt de la Lande.

■ l'Ère quaternaire et formations superficielles

C'est durant l'ère quaternaire qu'ont eu lieu les derniers événements notables qui ont modelé la géologie haut-saintongeaise. C'est en effet à cette période que des alluvions composées de dépôts sablo-argileux se sont accumulées sur le littoral et dans les vallées alluviales. Les évolutions climatiques et du niveau des eaux au cours de cette ère ont accéléré le creusement des vallées et ont façonné durablement le relief et le littoral de la Haute Saintonge.

Les déformations tectoniques et les mouvements de remontées des eaux ont ensuite finalisé le relief haut-saintongeais et l'installation hydrographique, donnant aux paysages leur aspect actuel. La Seugne s'est ainsi développée dans l'anticlinal de Jonzac, creusant au fil du temps une large vallée. Aux alentours de ce plissement géologique remarquable, peuvent être observées des ondulations du relief relativement élevées, mais plutôt émoussées. Ces hauteurs correspondent aux « cuestas », qui sont en fait des couches de calcaire légèrement redressées car peu usées par l'érosion. Quelques buttes isolées comme à Sainte-Lheurine peuvent dépasser les 100 m d'altitude.



Source : CDCHS



I.3. Les politiques environnementales de la CC de Haute Saintonge

La communauté de Haute Saintonge « a pour objectif le développement harmonieux de son territoire dans le souci d'une gestion solidaire, ambitieuse mais économe et durable des ressources, du maintien des habitants et de l'accueil de nouvelles populations en y exerçant les compétences suivantes » : en vertu de l'article 68 de la loi NOTRe et du L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge exerce, en ce qui concerne les politiques environnementales, les compétences obligatoires et optionnelles suivantes :

- Organisation de la collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés (compétence obligatoire).
- Protection et mise en valeur de l'environnement (compétence optionnelle) :
 - Action de nettoyage et d'entretien des cours d'eau de Haute Saintonge, de valorisation des sites remarquables (tourbières, coteaux à orchidées....)
 - Mise en place d'un plan climat air énergie territorial (PCAET)
 - Contribution à la transition énergétique : production d'énergies renouvelables, participation à une SEM énergie, actions en matière de maîtrise de demande d'énergie, actions dans le cadre des démarches Territoire à Energie Positive (TEPOS), Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) et autres mesures et appels à projets à venir.
- Parmi les autres compétences exercées par la communauté de communes, de nombreuses actions concernent l'environnement, sa mise en valeur ou sa protection, par exemple, dans le cadre des actions culturelles ou touristiques, la création et l'animation d'équipements qui ont une forte portée pédagogique :
 - la Maison de la Forêt à Montlieu la Garde
 - le Parc des labyrinthes à Montendre
 - la Maison de la Vigne et des saveurs à Archiac
 - le Jardin médicinal de l'Hôpital des Pèlerins à Pons
 - le site de Cordis à Marnac
 - la Voie Verte sur les Communes de Chevanceaux, Saint Palais de Négrignac, Montlieu la Garde, Orignolles et Clérac,
 - l'École de Voile à Port-Maubert
 - le Pôle Nature de Vitrezay à Saint-Sorlin-de-Conac
 - la Carrière St Georges au Fouilloux

I.4. ENJEUX

Sa situation géographique place la Haute Saintonge en relation de transition avec des espaces très contrastés : la partie littorale du département de Charente-Maritime, l'estuaire de la Gironde, les terres agricoles et viticoles de la Charente, les espaces boisés de la Double Saintongaise prolongeant ceux de la Double de la Dordogne. Il en découlera des enjeux spécifiques au territoire de la Haute-Saintonge liés à ses choix stratégiques et à ses caractéristiques physiques (gestion des paysages et du patrimoine, énergie renouvelable, ...), ainsi que nombre d'enjeux partagés avec les territoires environnants (notamment liés à l'eau et à la biodiversité).



II. Les paysages et le patrimoine

Dans le cadre d'un SCoT, l'analyse paysagère permet avant tout d'identifier les qualités d'un espace, qualités fonctionnelles liées à l'occupation des sols, mais aussi les qualités sensibles, esthétiques, qui découlent tant des usages que du cadre géophysique du territoire. Cette approche ne suffirait pas à éclairer les choix si elle ne s'arrêtait pas sur les dynamiques en cours et les pressions qui tendent à faire évoluer les paysages.

L'objectif pour la planification territoriale est double : d'une part, agir sur le cadre de vie quotidien des gens sur les lieux de résidence, de travail ou de loisirs, afin de le préserver ou de l'améliorer, d'autre part, conserver et mettre en valeur les éléments remarquables du paysage et du patrimoine afin de valoriser le territoire.

II.1. Les équipements et outils de mise en valeur des paysages

La Communauté de Communes a créé et gère **plusieurs équipements et aménagements destinés à la sensibilisation de tous publics aux paysages et à l'environnement**. Cette politique de sensibilisation est complétée par de nombreuses publications de qualité qui font connaître la biodiversité et le patrimoine de la Haute Saintonge. Le pôle nature de Vitrezay et la Maison de la Forêt sont labellisés « Pôles nature de Charente-Maritime », ce label ayant pour objectif de garantir la qualité des sites et des programmes d'actions de sensibilisation à la nature.



Maison de l'énergie, Jonzac. Maison de la forêt, Montlieu-la Garde. Pôle Nature, Vitrezay. Carrière, Le Fouilloux

II.2. Les grandes entités paysagères

Le paysage traduit une organisation socio-économique des territoires. En ce sens, le paysage naît de la combinaison entre des éléments naturels (le relief, la géologie, le climat) et l'organisation spatiale des hommes qui ont façonné le territoire par leurs activités et fait ainsi émerger de grandes entités paysagères caractéristiques de la Haute Saintonge.

Le socle physique permet d'avoir une première approche des paysages de la Haute-Saintonge, en premier lieu, la géologie marque les paysages d'une empreinte déterminante. Notamment, la présence de sols calcaires datant du Crétacé supérieur (ère secondaire) tendres et souvent crayeux et de sols argilo-calcaires (localement appelés doucins) qui ont favorisé le développement de la viticulture.

Les principales entités boisées présentes sur le territoire (forêt de la Lande et forêt de la Double Saintongaise) sont également très liées à la nature des sols sur lesquels elles sont implantées, à savoir des dépôts tertiaires de sables et de graviers siliceux qui recouvrent ici les calcaires crétacés et ont donné naissance à des sols acides et infertiles plus propices aux landes et aux forêts qu'aux cultures.

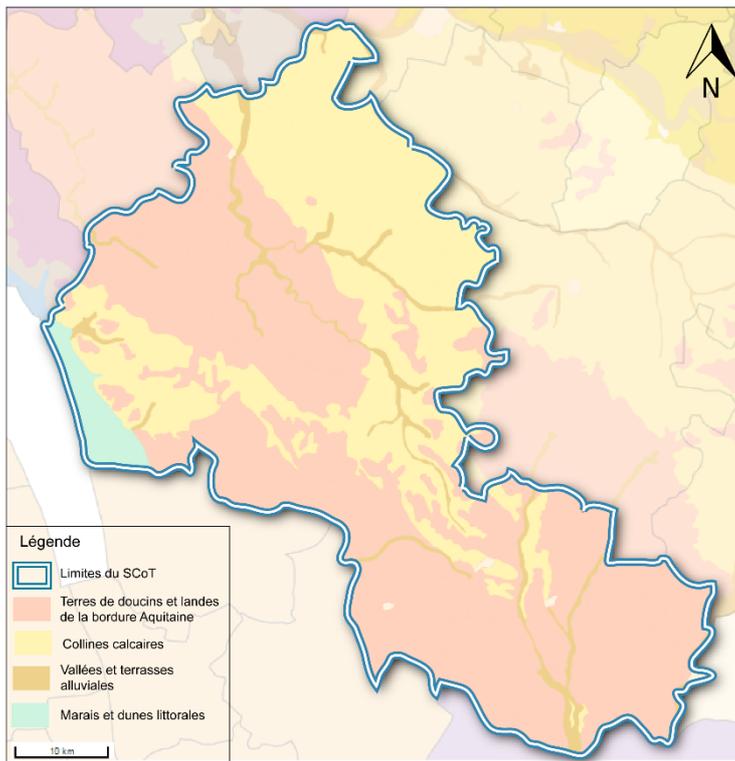


Les cours d'eau qui parcourent le territoire tels que la Seugne et ses affluents sont quant à eux installés sur des alluvions récents constitués de limons sableux et de sables à petits galets et débris calcaires.

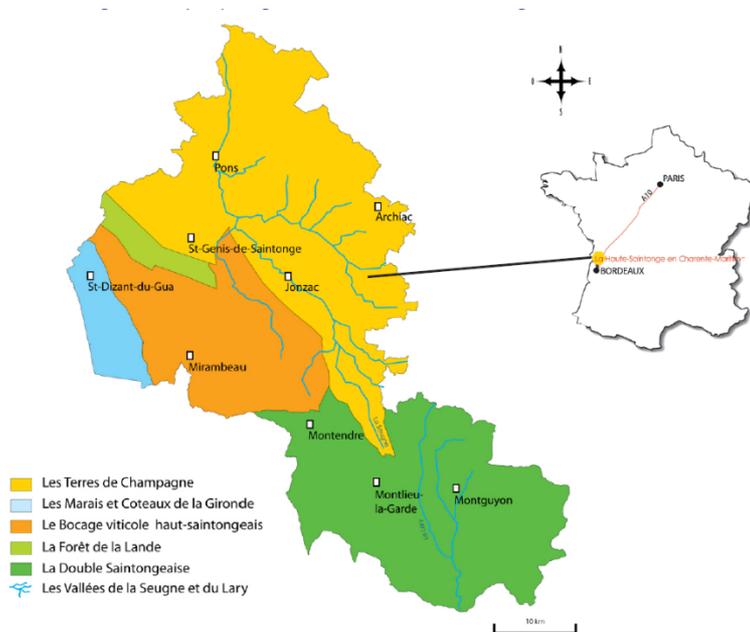
Six grandes entités paysagères territoire peuvent être identifiées sur le territoire :

- Sur la partie nord-est du territoire, les « Terres de Champagne » se caractérisent par des plaines agricoles et de nombreux domaines viticoles positionnés sur les vallons à l'est du territoire, appelées « cuestas » (plissement de la croûte terrestre). Le nord-est de la Communauté de communes est intégré dans la zone d'appellation contrôlée des crus de la région de cognac, en tant que « Petite Champagne », par opposition à la « Grande Champagne » qui produit les plus fines eaux-de-vie de cognac.
- En descendant vers le sud, le secteur des Terres de Champagne laisse place au bocage viticole haut-saintongeais, organisé autour de Mirambeau. Ce secteur se caractérise par la présence une polyculture développée associée aux vignes, ainsi que par la persistance d'un maillage bocager constitué par chapelets de bosquets.
- Ces deux espaces sont séparés par une vaste bande boisée de forêt de la Lande qui marque la transition entre les Terres de Champagne et les paysages du littoral de Gironde. La forêt de la Lande constitue un important massif forestier à l'échelle du département, et annonce déjà les paysages typiques de la Double Saintongeaise situés au sud du territoire où prédomine le pin maritime. Ces paysages boisés sont marqués par la sylviculture et diverses altérations liées à d'autres activités (réalisation d'enclos de chasse notamment).
- En, allant vers la côte et l'estuaire de Gironde, une nouvelle entité paysagère se dégage avec les coteaux de Gironde et le marais. Dans cette zone, les paysages plats du marais contrastent avec le relief marqué des coteaux calcaires. Une diversité d'éléments compose les paysages : pâturages, cultures céréalières, ports et moulins à vents.
- Finalement, le territoire est aussi parcouru par de nombreuses vallées, dont les plus marquantes sont celles de la Seugne, affluent de la Charente qui parcourt le territoire du nord vers le sud ; et la vallée du Lary au sud, affluent droit de l'Isle et donc sous-affluent de la Dordogne. Le bassin versant de la Seugne est caractérisé par des reliefs peu marqués et des altitudes relativement faibles. La vallée de la Seugne s'accompagne de plans d'eau dont les étangs de Saint-Maigrin, Allas Bocage et Soubran, de boisements humides linéaires ou étendus, prairies inondables, cultures et peupleraies.





Pédopaysages
 Réalisation : E2D - Avril 2017
 Source : Chambre d'agriculture de Poitou-Charentes,
 Programme IGCS (Inventaire, Gestion, Conservation des Sols) - 2007.

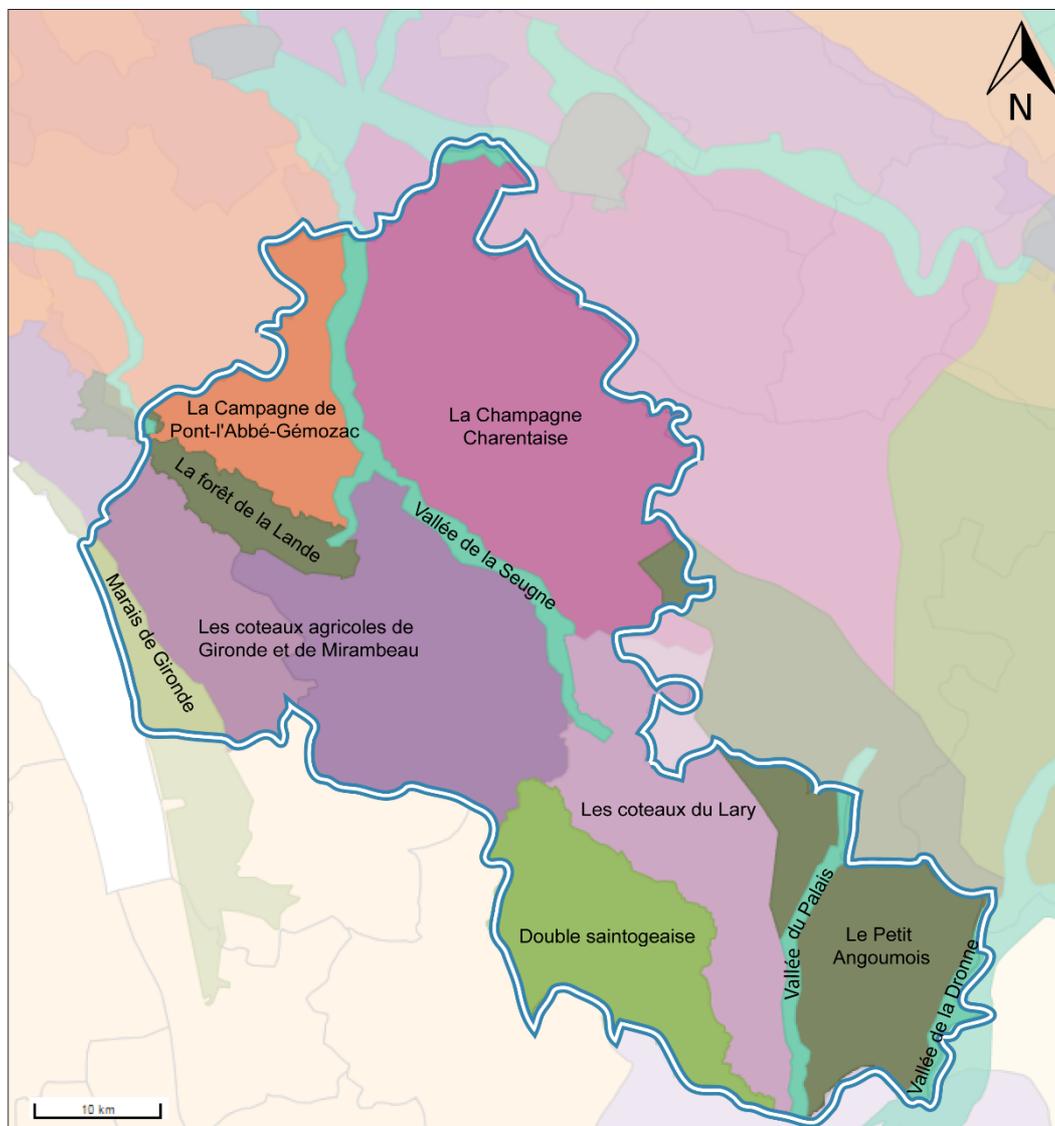


Les grandes entités paysagères
 Source : CDCHS



II.3. Les sous-entités paysagères

En s'appuyant sur l'Atlas régional des Paysages de Poitou-Charentes, les grandes entités évoquées dans la partie précédente peuvent se décliner en une variété de sous-entités paysagères.



Sous-entités paysagères- Réalisation : E2D - Avril 2017
Source : Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes - Cabinet OUTSIDE

Champagne charentaise



Parcelles de vignes - Vers Echebrune

Coteaux agricoles de Gironde de Mirambeau



Cultures autour de Mirambeau

La Double



Vue sur l'estuaire depuis les coteaux - St Dizan du Gua



Feuilus et pins - Montendre

Campagne de Pont-l'Abbé



Terres rouges - Près de St Léger

Marais



Port Maubert - St Fort sur Gironde

Vallées et cours d'eau



La Seugne et peuplierates attenantes - Vers Mosnac



Le Petit Angoumois - Lé Génétouze

Coopérative agricole - St Genis de Saintonge



Carrelets sur l'estuaire - St Sorlin de Conac



La Seugne - Pons



Le Petit Angoumois - Lé Génétouze



II.3.1 La Champagne charentaise

Les paysages de la Champagne charentaise sont très liés à la production viticole, principalement axée autour de la production de Cognac et du Pineau des Charentes, tous deux en appellation d'origine contrôlée. Délimitée au nord par la vallée de la Charente, **cette entité se caractérise par de vastes étendues de cultures céréalières dans les plaines mais aussi et surtout par une présence de la vigne** suffisamment prégnante pour devenir l'élément dominant du paysage, notamment au nord-est de Jonzac. Les vignes sont implantées sur les « cuestas » qui sont des buttes plus ou moins prononcées issues des points de contact des couches sédimentaires plus dures. Quelques arbres épars et bosquets ponctuent ces paysages majoritairement viticoles.

Si le terroir de la Champagne charentaise se partage entre cultures céréalières et parcelles de vigne, la prédominance du caractère viticole de la zone est confirmée par la présence de distilleries et par l'architecture particulière des demeures, avec la présence de chais et les panneaux publicitaires qui annoncent les dégustations-ventes à la propriété. La Maison de la Vigne et des Saveurs située sur la commune d'Archiac s'inscrit dans cette dynamique de valorisation des paysages viticoles haut-saintongeais.

Globalement, les paysages de la Champagne charentaise sont relativement peu pittoresques mais sont au service de la qualité des produits qui contribuent au développement économique du territoire. La présence de terres céréalières garantit tout de même une certaine diversité de paysages, à travers une variété de textures et de couleurs qui enrichissent les paysages. La qualité des paysages de ce secteur tient donc essentiellement à cette diversité fragile et à la présence de bosquets et arbres épars qu'il est très important de maintenir, voire de densifier, pour créer des motifs visuels, donner du relief et animer l'horizon. L'évolution des paysages de ce secteur reste intimement liée aux évolutions de la production viticole qui dépendent beaucoup du maintien des exportations.

II.3.2 La campagne de Pont-l'Abbé-Gémozac

Cette entité peut se distinguer de la Champagne charentaise car la viticulture y est moins présente au profit de l'agriculture, bien visible à travers les grands bâtiments et coopératives agricoles qui ponctuent les paysages. Le sol dégagé par les cultures laisse par endroits voir la terre, moins calcaire et plus rouge. On note également que les paysages sont moins ondulés, avec des bosquets plus présents et plus importants en taille.

Ainsi, **la perception de ces paysages est principalement conditionnée par la platitude du relief et des cultures et des prairies.** On ne retrouve pas les vastes amplitudes des plaines dégagées. De plus, les parcelles agricoles sont de taille modeste en comparaison des plaines de champs ouverts et la campagne est hérissée de nombreux motifs végétaux qui s'intercalent entre l'observateur et l'horizon. Des bosquets, des haies et des arbres isolés s'articulent avec une certaine variété, entre eux, ainsi qu'avec les cultures, sans pour autant former un véritable système bocager. La beauté des arbres vient donner de la vigueur aux paysages : des chênes et des châtaigniers le plus souvent à la silhouette remarquable, se détachent dans les champs ou le long d'une haie, voire au long des routes.



II.3.3 Les « coteaux » agricoles de Gironde et de Mirambeau

La zone des coteaux agricoles autour de Mirambeau est séparée de l'entité paysagère de la Champagne charentaise par la vallée de la Seugne et s'en distingue par **son relief constitué d'ondulations plus marquées, et légèrement creusé par les vallées affluentes de la Seugne**, ainsi que par une occupation des sols alliant quelques vignobles mais surtout des cultures agricoles prédominantes permettant un jeu de motifs intéressant sur des parcelles de dimensions moyennes. La viticulture reste bien présente sur les coteaux. Les cultures agricoles et viticoles sont associées à une présence boisée suffisamment développée pour structurer l'espace ouvert des terres cultivées et assez lâche pour ne pas occulter la douceur du relief et ses ondulations.

L'orientation des coteaux et la proximité du littoral ont permis le développement d'une flore particulière de pelouses sèches sur les zones les plus pentues.

Aux alentours de Mirambeau, à l'approche de l'ancien rivage, le relief s'accroît et marque une limite franche face à l'étendue plate du marais. Ce relief surélevé offre l'opportunité de vastes points de vue vers l'estuaire et au-delà. On peut notamment admirer quelques magnifiques vues panoramiques sur l'estuaire depuis la RN137 au Sud de Mirambeau. Cet espace constitue une composante forte d'une grande valeur patrimoniale au niveau paysager.

L'ancien maillage bocager qui pouvait autrefois caractériser la zone est aujourd'hui majoritairement démantelé. Peu de haies subsistent et fractionnent l'espace de cultures à champs ouverts. Toutefois, les horizons vallonnés sont parfois accompagnés de chapelets de boisements creusés de profonds essarts, qui devaient autrefois prolonger les forêts de la Lande et de la Double.



Vue sur l'estuaire depuis le coteau. Source : Région Poitou-Charentes, inventaire du patrimoine culturel / C. Rome, 2011.

II.3.4 Le marais de Gironde

Les marais de Gironde prennent la forme d'un triangle composé de terres et de polders, situé entre les falaises mortes témoignant de l'ancienne ligne du rivage et les eaux vives de l'estuaire. Ils s'appuient à l'est sur les coteaux, et sont ouverts à l'ouest sur le large estuaire de la Gironde. Au sud les marais sont au maximum de leur étendue.

Le marais est cultivé de manière importante (maïsiculture, céréales...) et marqué par la présence de prairies de pâture. En général, ces cultures forment de grandes entités solidaires (maïsiculture pratiquée sur de grands espaces par exemple). La présence de ces cultures, prairies associée aux réseaux de canaux, témoigne de l'emprise de l'activité humaine sur ce marais.

Cependant **cette zone est préservée de l'urbanisation et peu affectée par le tourisme balnéaire, la population ayant préféré se regrouper dans des villages situés sur les flancs des coteaux.** On note toutefois la présence à Saint-Sorlin-de-Conac du Pôle Nature Vitrezay, qui a pour objectif de faire découvrir aux visiteurs la faune et la flore du marais.

De nombreux carrelets jalonnent la rive du marais saintongeais, notamment à Saint-Thomas-de-Cônac et Saint-Sorlin-de-Cônac, entre la Grange d'Allouet et le port de Vitrezay. Ces installations de pêche sont devenues un des éléments marquants du paysage littoral charentais.



*Marais et carrelets dans le port de Cônac, à Saint-Sorlin-de-Cônac.
Source : Région Poitou-Charentes, inventaire du patrimoine culturel / G. Beauvarlet, 2012
Vue aérienne du marais. Source : Geoportail*

II.3.5 La Double Saintongeaise

Cette région est dénommée « Double Saintongeaise » car elle prolonge la forêt de la Double en Dordogne. Implantée en Charente-Maritime au XIXème siècle pour assainir des terrains humides, elle est aujourd'hui exploitée pour la production de bois, principalement de pins maritimes.

La Double Saintongeaise constitue un paysage de transition entre les paysages vallonnés et boisés du Périgord (séparés par la vallée de la Dronne) et les paysages viticoles plus ouverts de la Champagne charentaise. Elle annonce également, par ses paysages de landes boisées de pins, les forêts du littoral aquitain. Au-delà des paysages de pins et de landes, une diversité d'essences y est également présente à l'état naturel grâce à la diversité des sols (argiles, sables, limons), notamment divers feuillus (chênes, frênes, châtaigniers, aulnes, bouleaux,...). Le massif est parsemé de clairières déboisées et dispersées utilisées en prairie ou pour des cultures. Globalement, le relief de la Double Saintongeaise est peu marqué, ce qui limite le potentiel de points de vue, malgré une frange haute constituée à l'est par le haut des coteaux du Lary.

L'eau alimente dans la Double un nombre important d'étangs et de marais issus pour beaucoup de l'exploitation de l'argile. Les plans d'eau constituent des scènes paysagères particulières, clairières d'eau cernées de forêt où le sable de la lande prend des allures de plage ; les plus vastes, comme le Lac Baron-Desqueyroux au sud de Montendre, sont aménagés en espaces de loisirs. La vocation de loisirs et touristique de cet espace est confortée par un projet de labyrinthes porté par la Communauté des Communes de la Haute Saintonge et la Commune de Montendre. Ce parc thématique original s'étendra sur un peu plus de 11 ha de plantation forestière. Il s'organisera autour d'une Maison des Labyrinthes et d'une mosaïque de 7 labyrinthes thématiques.



*Lac Baron-Desqueyroux, Parc des Labyrinthes en construction, Montendre
Source : Google Street View*

Les carrières encore en activité dédiées à l'activité d'extraction de l'argile continuent également de façonner les paysages, à travers des lacs bleus et des fronts de taille, sans pour autant impacter directement le regard car situées majoritairement au cœur de la forêt.





*Site de carrières à Clérac
Source : Géoportail*

Le secteur de la Double est de plus en plus affecté par le développement de l'urbanisation (Montendre, Bussac-Forêt, Bedenac, Montlieu la Garde, Orignolles...) qui, associé aux nombreuses exploitations des carrières d'argiles, tend à générer un phénomène de mitage au sein du massif forestier. Les impacts paysagers et environnementaux liés à l'exploitation des carrières ne devraient à priori pas s'accroître du fait de la stagnation du marché (soulignée par le SRCE) et du renforcement des règles liées à la qualité environnementale des exploitations.

II.3.6 Le Petit Angoumois

Les paysages du Petit Angoumois se caractérisent par une succession d'espaces boisés alternant avec de vastes clairières de cultures principalement dédiées aux prairies permanentes et également ponctuées de vigne.

Le relief du Petit Angoumois est animé plus régulièrement par un réseau de vallons et thalwegs peu profonds, coupé en diagonale par le creusement un peu plus important des vallées du Lary et du Palais.

II.3.7 Les coteaux du Lary

Les coteaux du Lary constituent un secteur de transition paysagère entre les paysages viticoles du nord de la Haute-Saintonge et les terres boisées au sud, mais aussi un secteur de transition géographique, puisqu'ils sont à la limite du bassin versant de la Charente et de celui de la Dordogne qu'alimentent le

Lary et ses affluents. Les cours d'eau ont tendance à être peu visibles, manifestant plutôt leur présence au travers de leur ripisylve.

II.3.8 Les vallées

Les paysages de la Haute Saintonge sont également marqués par la présence de nombreux cours d'eau dont le creusement léger des vallées ajoute à la richesse des paysages. La Seugne, qui prend sa source à Montlieu-la-Garde, est à l'origine d'un vaste réseau hydrographique qui parcourt le territoire, dont les principaux affluents sont le Medoc, le Trèfle, le Tâtre, le Pharaon et la Pimparade en rive droite, la Maine, le Tort et la Laurençanne en rive gauche. Il s'agit pour l'essentiel de **cours d'eau lents à nombreux méandres et ramifications isolant des îlots boisés peu accessibles à l'homme et bordés de forêts alluviales bien développées**, dont la structure est hétérogène. Ce bassin versant se caractérise par des reliefs globalement peu marqués et des altitudes faibles.

On remarque que la présence des cours d'eau s'exprime davantage par les ripisylves boisées, que par l'eau elle-même. Les peupliers constituent un motif récurrent des fonds de vallées. De manière générale, ils sont assez peu exploités et ne constituent pas des exploitations sylvicoles à grande échelle. Dans la vallée de la Seugne par exemple, les peupliers sont très présents car ils bénéficient de sols adaptés, riches en matières minérales, et suffisamment alimentés en eau. On peut ainsi parfois remarquer une tendance à la fermeture des vallées par des peupleraies mal implantées et/ou mal entretenues, à l'image des coteaux du Lary où les plantations de peupliers tendent à opacifier les fonds des vallées. Le maintien d'une végétation arborée est intéressant pour marquer et valoriser le passage des cours d'eau, à condition d'en ménager la transparence pour maintenir des fenêtres de vue sur le passage de l'eau.

Cette ambiance paysagère spécifique, ainsi que les nombreux usages, anciens et actuels, liés à l'eau (moulins, pêche, promenade, canoë-kayak, baignade...), et la présence d'un bâti traditionnel souvent de qualité expriment la liaison forte entre la population et les vallées. De nombreux moulins jalonnent les différentes rivières du territoire et sont transformés en résidences principales ou secondaires.



La Seugne (à droite), le Né (à gauche)



*Le Lary (à gauche) et son affluent Le Palais (à droite)
Source : Geoportail*



La Seugne à Jonzac. Photo E2D

II.1. Les paysages bâtis

II.1.1 Le patrimoine religieux : l'art roman

Les paysages bâtis de la Haute-Saintonge sont diversifiés, à l'image des paysages naturels, avec un élément marquant qu'est l'art roman.

Le territoire est riche de plus d'une centaine d'églises romanes. Celles-ci se caractérisent par certaines dispositions et techniques architecturales spécifiques, avec une forme allongée, l'axe majeur étant donné par la nef et le sanctuaire. Les églises ne possèdent pas obligatoirement de transept, les chœurs sont de taille variable et se terminent soit par une abside, ronde ou polygonale, soit par un mur plat. La décoration (arcs, arcades, niches, colonnettes, corniches...) est typique de l'art roman.



Eglises de St Léger, Jonzac, Champagnolles, Pons. Photos E2D

II.1.2 Une qualité architecturale reconnue

La qualité du bâti traditionnel du territoire haut-saintongeais doit être soulignée. Le bâti typique (les fermes, les propriétés viticoles à cours fermées, ou encore les cossues maisons de maître) comptent parmi les éléments architecturaux qui composent une identité perceptible malgré la diversité des constructions. Cette identité architecturale s'articule autour de la pierre calcaire qui joue un rôle essentiel dans le charme du bâti saintongeais marqué par l'utilisation de matériaux naturels, notamment la pierre calcaire et les nombreux sables issus des carrières locales. Abondants et peu coûteux, ils furent utilisés

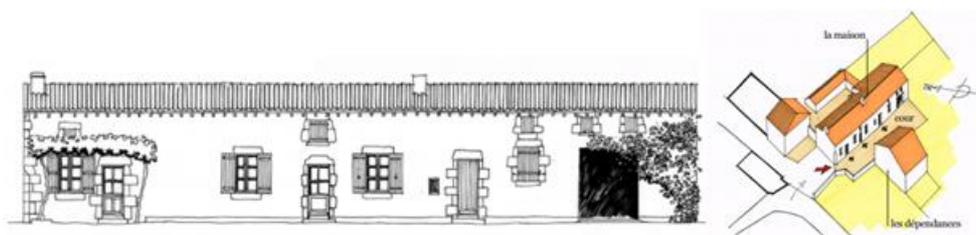


de manière courante quel que soit le statut de la construction, façonnant ainsi une grande homogénéité d'aspect.

Les autres formes architecturales repérées sur le territoire illustrent avec authenticité son histoire et sont le témoin d'une culture et d'un mode de vie haut-saintongeais.

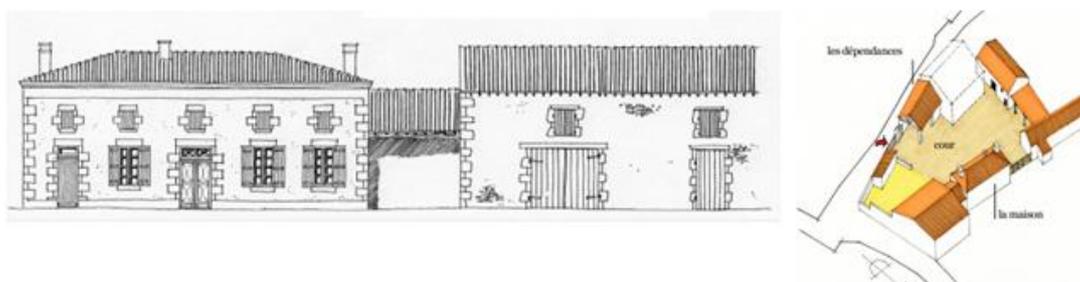
■ Les fermes saintongeaises

Du début du XIXe siècle jusqu'aux années 1850, la ferme saintongaise est un bâtiment de forme simple surmonté d'un grenier et prolongé d'une étable. La façade est souvent constituée de pierres de taille du pays et appareillée de moellon, tandis que le toit est souvent couvert de tuiles canal de couleur claire.



Source : CAUE17

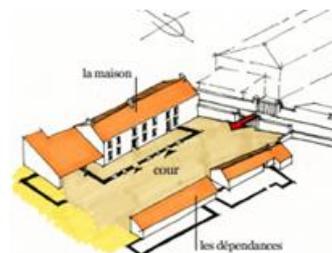
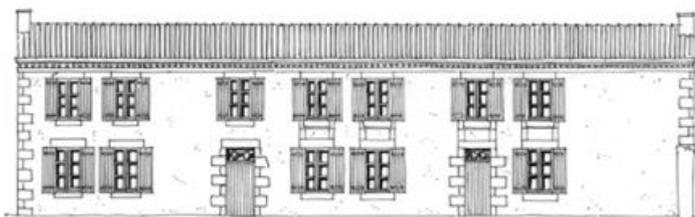
La composition architecturale de la ferme saintongaise évolue ensuite, en lien avec la croissance économique et le changement des activités du territoire, et l'habitation s'agrandit avec l'aménagement d'une chambre et l'ajout de dépendances agricoles. L'écurie est adossée à l'habitation, suivie d'une grange. Un chai permet de conserver le vin à l'abri de la lumière. A la fin du XIXe siècle, l'architecture de la ferme saintongaise évolue de nouveau avec la construction d'un étage et l'aménagement d'un corridor central.



Source : CAUE17

■ Les grandes fermes carrées

Ce type de ferme n'est pas visible partout sur le territoire car elle est essentiellement liée aux exploitations viticoles de taille importante. Cette forme architecturale apparaît à partir des années 1850 en lien avec l'important développement économique du territoire permis par le commerce des eaux de vie. De nombreux propriétaires distillateurs matérialisent leur richesse par l'aménagement de leur habitation qui s'inspire du style des maisons bourgeoises. La ferme traditionnelle s'agrandit alors et prend la forme d'une ferme à cour carrée, agrémentée de jardins, et se dote d'un portail, autrefois réservé aux logis nobles. L'habitation principale est une vaste demeure à plusieurs étages, structurée par un couloir central qui dessert plusieurs pièces. Les différents bâtiments agricoles sont répartis autour de la cour carrée et accueillent les communs, les bâtiments d'exploitation, la distillerie, les chais.



Source : CAUE17

■ Les maisons bourgeoises

Ces habitations sont également liées à l'essor du cognac qui apporte richesse et opulence à la région. Ces demeures bourgeoises sont des maisons imposantes, ressemblant parfois à de petits châteaux. Elles se caractérisent par une organisation architecturale précise : souvent constituées de 2 étages, les maisons s'élèvent sur une base carrée et se composent d'une façade symétrique, plus ou moins décorée, en pierres de taille. Le toit est différent des autres formes architecturales rencontrées sur le territoire car il est constitué de quatre pans et souvent recouvert d'ardoises et de lucarnes décorées avec ornements végétaux ou géométriques. L'habitation s'accompagne de deux petites ailes latérales en rez-de-chaussée, tandis que les dépendances sont situées plus loin, dans la cour de l'exploitation. La propriété est encadrée de murets de pierre agrémentés de grilles en fer forgé. Le jardin est particulièrement soigné, agrémenté de bassins ou de kiosques et arboré avec des espèces rares pour l'époque, comme les sapins, cèdres du Liban, magnolias...



Source : CAUE17

■ Les châteaux et manoirs

Ils sont également très présents sur le territoire de la Haute-Saintonge et témoignent de l'histoire riche du territoire, marquée par la guerre de Cent ans et les guerres de religion.

Les châteaux forts de la Haute Saintonge sont situés sur les hauteurs ou à des points stratégiques. Il s'agit de forteresses de pierre, composées d'une ou plusieurs tours ou donjons, et reliées par un rempart ou une courtine. Le château de Pons présente ce type de caractéristiques, tout comme ceux de Montendre ou Montguyon.





Donjon et château de Pons – Photos E2D



Châteaux de Montendre et de Montguyon – Photos Tourisme en France

Le style du château de Jonzac est quant à lui différent et date du XVe siècle. Dominant la Seugne, ce château constituait un élément essentiel de la défense militaire de la Saintonge. Il a connu de nombreuses modifications au fil des guerres et des époques, passant d'une construction défensive à une demeure aristocratique. D'autres châteaux de ce type sont situés à Saint-Dizand-du-Gua ou Clérac.



Château de Jonzac – Photos E2D

D'autres châteaux plus récents sont présents sur le territoire, datant des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. A titre d'exemples, peuvent être cités les châteaux de Chaux entre Chevanceaux et Montguyon, le logis de Beaulieu à Germignac, ou encore le château de Plassac.



Château de Plassac – Source : www.chateaudeplassac.com

- Les autres éléments de patrimoine : moulins, pigeonniers, fours à pain, lavoirs et puits

Si les églises, châteaux et habitations sont les éléments patrimoniaux les plus visibles dans le paysage, le petit patrimoine de la Haute Saintonge est également remarquable : lavoirs, fours, moulins à eau et à vent... portent la mémoire des usages anciens.

La Haute Saintonge comptait autrefois plus de cinq cent moulins à vent. De forme ronde, les plus anciens sont appareillés de moellons tandis que les plus récents sont constitués de pierre de taille. Ils possèdent deux portes opposées, une fenêtre, une lucarne et un toit recouvert de bardeaux en bois. Les moulins à eau sont également très présents sur le territoire et bénéficient aujourd'hui d'un regain d'intérêt et sont restaurés et peu à peu remis en fonctionnement, comme l'illustre le moulin du Cluzelet et de Chez Bret à Jonzac.



Moulin à vent du Cluzelet – Source : CDCHS - Moulin à eau Chez Bret– Photo E2D



Les pigeonniers datent de la fin du XVI^e siècle ou du XVII^e et XVIII^e siècles, et rythment les paysages haut-saintongeais. Ils sont présents près des logis et des châteaux ou intégrés aux dépendances des grandes fermes. Le premier niveau des pigeonniers accueillait un four, une cave, un porche ou encore un espace réservé à l'élevage des lapins ou volailles, tandis que le second niveau était aménagé pour servir de nids. Parfois de forme ronde, parfois carrée, les pigeonniers sont reconnaissable par la corniche protection qui les ceinture et par les lucarnes, permettant l'aération et l'ensoleillement.

Les fours à pain sont un autre élément de patrimoine préservé sur le territoire. Jusqu'au XX^e siècle, on trouvait en effet un four à pain dans pratiquement tous les foyers. Toutefois, en lien avec la diversité des matériaux trouvés sur place, les fours à pain de la Haute-Saintonge révèlent des aspects hétérogènes (briques, tuileaux, moellons, pierres de taille...), tout en conservant un principe de construction et de fonctionnement identique.

Les lavoirs et les puits témoignent eux aussi des usages anciens. Les lavoirs sont multiples et diversifiés sur le territoire, ils sont souvent couverts, agrémentés de pans de bois ou de murs maçonnés, de forme rectangulaire ou ovale. Les puits sont soit privés et rattachés à une exploitation, soit publics et placés sur la voie publique. Il s'agit de constructions de forme ronde et maçonnée, dont l'ouverture est surmontée par un mur de pierre.



Four à pain Saint-Georges Antignac / Four à tuiles à Saint-Maigrin

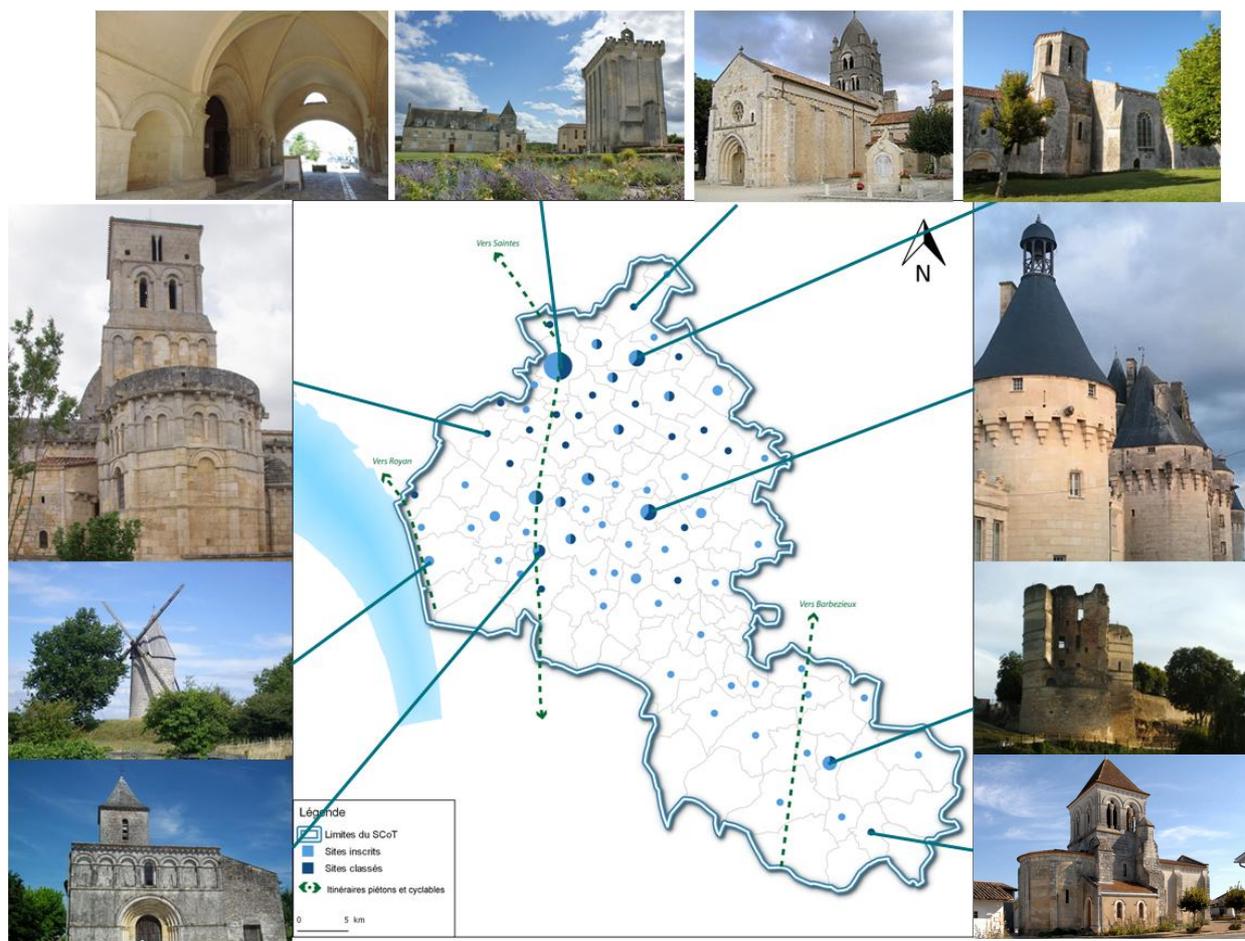


*Lavoirs à Expiremont / Bussac-Forêt
Source : www.en-charente-maritime.com*

II.1.3 Les sites inscrits et classés au titre des monuments historiques

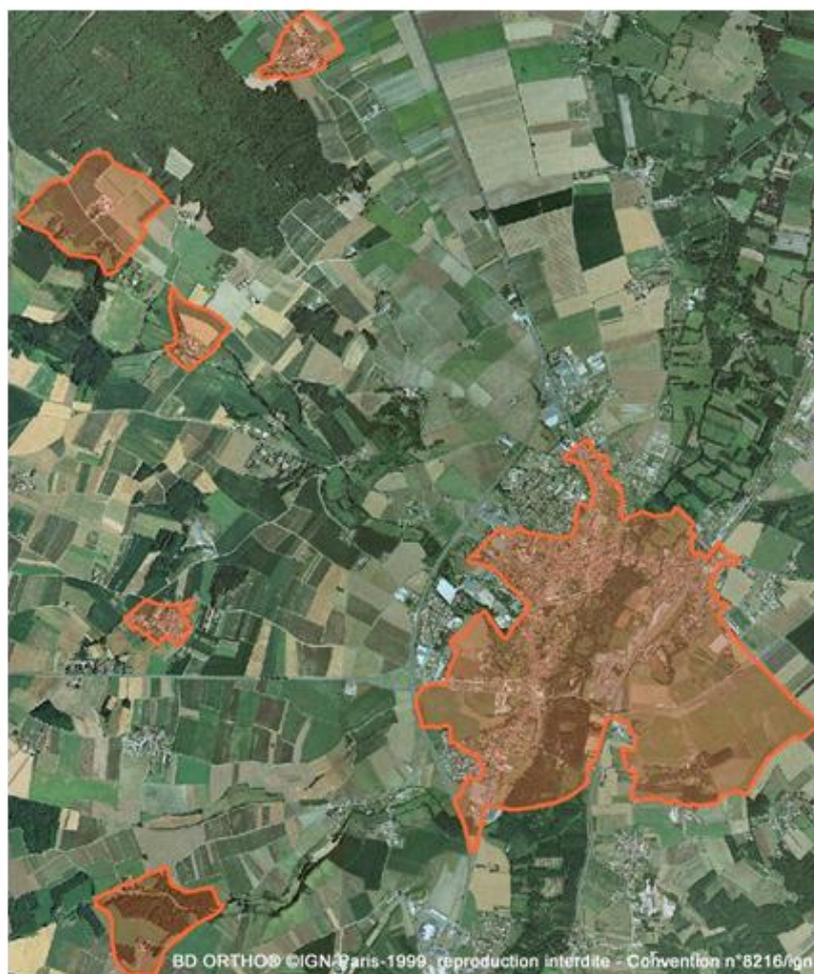
Le territoire de la Haute-Saintonge possède un patrimoine historique particulièrement riche. On dénombre ainsi de nombreux éléments du patrimoine classés ou inscrits sur la liste des Monuments historiques protégés pour leur intérêt historique, artistique ou architectural. A l'échelle du territoire du SCoT, l'essentiel des monuments historiques protégés concerne des églises et châteaux. Au total, d'après la liste établie par le Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Charente Maritime, on recense 120 monuments historiques, dont **74 sites inscrits et 46 sites classés** au titre de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques (voir liste complète en annexe). Depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (2016), les périmètres délimités créés par l'Etat après enquête publique et accord de l'autorité compétente en matière de PLU deviennent la règle (ils remplacent les périmètres modifiés et les périmètres adaptés). A défaut, le périmètre de 500 mètres s'applique.

Il convient également de noter la présence d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, à savoir l'Hôpital des Pèlerins à Pons. La commune de Pons possède un patrimoine historique particulièrement riche avec 8 monuments inscrits et 7 monuments classés. Ancienne cité médiévale située sur un promontoire rocheux dominant la Seugne, on peut également admirer à Pons le donjon datant du XIIème siècle, culminant à 30 mètres et offrant un panorama exceptionnel sur la ville et la vallée. Sur le château-fort démantelé pendant les guerres de religion fut construite une demeure seigneuriale, qui accueille aujourd'hui l'hôtel de ville, et qui compte également parmi les sites classés monuments historiques.



Répartition proportionnelle des Sites inscrits et classés au titre des monuments historiques.
Réalisation : E2D – Avril 2017.

Deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) sont présentes sur le territoire : à Jonzac (arrêté de création de zone du 30/11/2004) et Pons (23/11/2001). Depuis la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (2016), les ZPPAUP sont appelées à fusionner avec les « AVAP » et « secteurs sauvegardés » pour créer des Sites Patrimoniaux Remarquables. Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présentent, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. Le classement au titre des sites patrimoniaux remarquables a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.



Périmètre de la ZPPAUP de Jonzac (haut) et Pons (bas)

Source : Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Charente-Maritime





II.1.1 Une urbanisation en cours qui affecte les paysages

Outre les activités agricoles et viticoles qui façonnent fortement les paysages de la Haute-Saintonge, le développement urbain est aujourd'hui l'un des facteurs de transformation les plus perceptibles. Comme sur la plupart des territoires ruraux, on peut constater des extensions urbaines guidées par les axes routiers. Les transitions entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés sont peu lisibles lorsque ces extensions s'étirent en une bande de constructions le long des routes en bordure des espaces agricoles et naturels.

Les entrées de ville ne présentent pas de problématiques d'envahissement par les enseignes et pré-enseignes, ce qui montre la capacité des communes à maintenir des commerces au sein de l'espace urbain plutôt que sous la forme de zones commerciales en périphérie des bourgs.

Globalement, les paysages urbains restent relativement discrets et ne s'imposent pas dans la perception du caractère prépondérant de la ruralité. Au sein des villes, les paysages urbains sont souvent remarquables, en lien avec la qualité architecturale du bâti et du patrimoine historique préservé. La traversée de Pons et de Jonzac par la Seugne forme des espaces de grand intérêt paysager, d'une part, grâce à des aménagements permettant l'accès à l'eau et à des usages de loisirs, d'autre part grâce aux vallées boisées qui occupent des espaces importants.



Bussac-Forêt et Montendre
Source : Géoportail



Jonzac et Pons
Source : Géoportail



II.1.2 Les entrées de villes et lisières urbaines :



Les entrées de ville participent à l'attractivité et la perception d'un territoire. Cette première image



1- **Entrée Ouest de Pons** par la D732, Zone commerciale de la Coudenne.

2- **Entrée Est de Pons** par la D732 depuis Bougneau, ZI du Chail.

3- **Echangeur A10-D132**, Rond-Point de Mazerolles vers Pons.

4- **Entrée Sud de Jonzac** par la D142,





véhiculée aux automobilistes depuis les voies d'accès n'est pas toujours révélatrice des aménités du territoire traversé, et concourt le plus souvent à une banalisation des paysages. Le développement résidentiel linéaire et l'implantation de zones d'activités économiques en périphérie des villes, posent la question de la qualité des lisières et la gestion paysagère des abords des villes.

L'enjeu majeur sur le territoire de la CdC de la Haute-Saintonge se trouve dans la qualification des zones d'activités économiques (stockage visible depuis la route) et notamment commerciales (banalisation des paysages commerciaux).

La qualité des lisières urbaines peut être améliorée via des plantations ou alignements d'arbres qui guident le regard et servent de **transition avec les espaces agricoles ou naturels environnants**.

Une bonne gestion des **enseignes publicitaires** permet également de limiter les pollutions visuelles, s'imposant souvent au regard en entrées de ville.

Certaines entrées du territoire, à l'image des entrées Sud de Jonzac par la D142 et D134, donnent à voir la qualité des équipements (Thermes, Antilles, Centre des Congrès), sont mis en valeur par un aménagement d'ensemble renvoyant une image qualitative du territoire traversé.

Dans les espaces ruraux, la gestion des entrées de villages nécessite une attention particulière sur :

- Le développement linéaire du bâti le long des voies
- La gestion des lisières urbaines par les choix d'urbanisation qui modifieront les silhouettes villageoises
- La mise en place d'un paysagement végétal effectuant une transition nuancée entre les espaces urbains et agricoles ou naturels environnants.



II.2. ENJEUX

- Préservation des boisements qui permettent de donner du relief et d'animer les paysages : avec la régression des systèmes bocagers qui prévalaient dans un contexte de polyculture-élevage, les paysages s'uniformisent et se banalisent. La préservation, voire la restauration du maillage bocager doit faire l'objet d'une attention particulière.
- Maîtrise de l'urbanisation linéaire amorcée, maintien des zones de coupures entre la ville et l'espace naturel et rural.
- Maintien de la diversité des peuplements forestiers pour maintenir l'intérêt paysager de ces espaces.
- Innovation dans l'architecture et les formes urbaines en lien avec la qualité des paysages et une ambition de modernité.



III. LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

La diversité et la qualité des milieux naturels sont les garants du maintien de la richesse du « vivant » : chaque type de milieu, et plus encore l'imbrication et la complexité de l'occupation de l'espace par les milieux naturels du territoire, répondent aux besoins de refuge, de déplacements, de reproduction, d'alimentation, ... des espèces végétales et animales.

C'est pourquoi la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification est liée à une notion de réseau des espaces naturels. Il ne s'agit pas nécessairement d'espaces remarquables au sens où les inventaires répertorient un plus ou moins grand nombre d'espèces au sein d'un site, mais d'habitats naturels, connectés, imbriqués, et non pollués. La constitution de réseaux d'espaces naturels est mise en place à très grande échelle, par la politique européenne des sites Natura 2000 ; elle se prolonge dans les documents de planification par la mise en place de trames vertes et bleues de manière de plus en plus fine et précise lorsqu'elle se rapproche de l'échelon local.

La trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui a pour objectif de faciliter la prise en compte et la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, dans le cadre des projets d'aménagement du territoire.

La définition de la trame verte et bleue d'un territoire s'appuie à la fois sur l'identification des réservoirs de biodiversité, qui correspondent aux habitats naturels favorables à un groupe d'espèces donné (par exemple, les espèces forestières), et des corridors écologiques assurant la connexion entre ces réservoirs.

Dans un territoire donné, chaque espèce occupe un habitat ou un ensemble d'habitats naturels spécifiques, qui lui permet de subvenir à ses besoins fondamentaux : nourrissage, reproduction, dispersion. La perception des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques est différente d'une espèce/groupe d'espèce à l'autre. Certaines espèces affectionnent les milieux boisés, tandis que d'autres dépendent de milieux ouverts. Afin de prendre en compte au mieux cette diversité, on distingue généralement plusieurs sous-trames, qui correspondent aux grands types d'habitats naturels sur le territoire, à savoir généralement, les habitats forestiers, ouverts/semi-ouverts et aquatiques/humides. Chaque sous-trame est constituée des réservoirs et corridors utiles aux espèces qui y sont inféodées. C'est l'ensemble des réservoirs et corridors issus des différentes sous-trames qui constituent la trame verte et bleue d'un territoire.

Dans le cadre du SCoT, la trame verte et bleue identifiera schématiquement les principales continuités entre les espaces naturels les plus importants, en compatibilité ou en prenant en compte les documents supra :

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Adour-Garonne (SDAGE) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'eau Estuaire de la Gironde et milieux associés (SAGE),
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE),
- La charte du Parc Naturel Marin.



III.1. Les principaux milieux naturels du territoire

Le périmètre du SCoT de la Haute-Saintonge, situé sur l'estuaire de la Garonne, est marqué par son rapport à l'eau et au littoral, qui se traduit par les milieux suivants :

- Les milieux associés à l'estuaire de la Gironde, mêlant milieux marins, littoraux, marais et coteaux. Il s'agit d'écosystèmes particulièrement riches en biodiversité, sensibles aux activités anthropiques et aux changements climatiques, et en même temps particulièrement importants pour le cadre de vie et l'économie touristique du territoire.
- Les vallées structurantes, en particulier la Seugne, le Lary et le Palais.

En parallèle, la situation du territoire en limite sud de la Charente-Maritime l'inscrit dans des ensembles de milieux plus vastes et moins influencés par le littoral :

- Les forêts et landes : la concentration de ces milieux est très représentative en Haute-Saintonge, par rapport au reste du département, nous sommes aux marges de la Dordogne, dans la partie occidentale de la Double,
- Les systèmes bocagers, qui se maintiennent encore en Dordogne, sont ici peu développés, ce qui leur confère d'emblée un intérêt particulier,
- Quelques pelouses sèches calcicoles sont recensées, mais de façon relictuelle.

Les descriptifs qui suivent s'appuient notamment sur les inventaires des zones naturelles d'intérêt faunistique, floristique.

III.1.1 Les milieux associés à l'estuaire de la Gironde

Le périmètre du SCoT est concerné directement sur une petite partie du territoire par ce vaste ensemble, qui toutefois influence fortement les qualités écologiques, fonctionnelles et paysagères de l'ensemble de la Haute-Saintonge.

La partie terrestre est constituée de prairies naturelles humides bordant la rive droite de la Gironde, entrecoupées par un réseau de fossés à dense végétation aquatique et, en avant des digues, par des prés salés développés sur la bande de terre régulièrement recouverte par la marée. La situation en amont de l'estuaire entraîne le développement de systèmes progressivement dulcicoles.

Sur le plan faunistique, on observe la présence simultanée de la Loutre et du Vison, et de nombreux sites de ponte pour les amphibiens, etc. la zone humide est également très utilisée par de nombreux oiseaux d'eau en halte migratoire ou en hivernage.

Comme c'est le cas pour tous les marais littoraux centre-atlantiques, le facteur majeur de perte et d'altération des habitats est dû aux mutations agricoles récentes se traduisant par le drainage et la mise en culture (céréaliculture intensive) d'importantes surfaces de prairies naturelles autrefois consacrées au pâturage extensif.

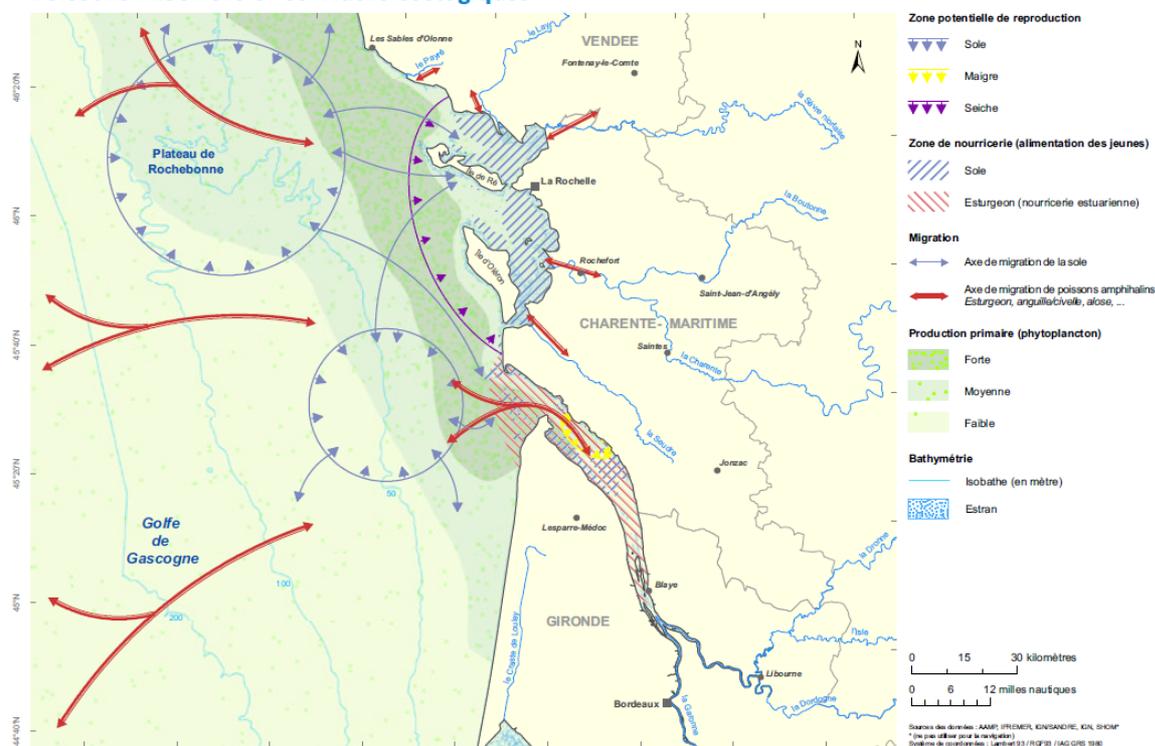
Outre la perte d'importantes surfaces d'habitats semi-naturels au rôle fonctionnel important, cette intensification entraîne également une nette dégradation de la qualité de l'eau qui circule dans les fossés inter-parcellaires (eutrophisation, pullulation d'espèces invasives végétales, ici surtout *Ludwigia*, et espèces animales telles ragondin, écrevisse américaine, Crabe chinois...) qui se traduit par un appauvrissement des biocénoses aquatiques.



L'urbanisation, primaire ou générée par le tourisme balnéaire, constitue aussi un facteur fort de dégradation des milieux naturels, mais la Haute-Saintonge est moins concernée que d'autres parties de l'estuaire (surtout au nord de Meschers : nombreux campings, villas privées et résidences de vacances en liaison avec la présence des dernières plages avant les vasières de l'estuaire).

Pour ce qui est des milieux aquatiques, la partie Poitou-charentaise de l'Estuaire de la Gironde constitue un vaste écosystème estuarien résultant de la rencontre et du mélange des eaux douces issues des bassins versants de la Garonne et de la Dordogne et des eaux salées poussées par les marées de l'océan atlantique dont l'influence se fait sentir jusqu'à 75km de l'embouchure. Le site est remarquable par ses populations de poissons migrateurs - Esturgeon, Saumon, aloses, lamproies - qui utilisent l'estuaire à la fois comme zone de transit et comme zone de reproduction.

Poissons : habitats et corridors écologiques



Richesses naturelles de la mer et des estuaires

Source : Parc Naturel de l'estuaire de La Gironde et des Pertuis Charentais, Agence Marine des Aires Protégées

III.1.2 Les vallées structurantes

On retiendra ici particulièrement la Haute-vallée de la Seugne et les vallées du Palais et du Lary, même si les cours d'eau et zones humides associés sont nombreux sur le territoire.

La haute vallée de la Seugne est un vaste complexe alluvial comprenant le bassin amont de la rivière Seugne et incluant le chevelu de ses principaux affluents. Les milieux aquatiques et humides y sont variés : cours d'eau à nombreux méandres et ramifications isolant des îlots boisés peu accessibles à l'homme, ruisseaux à courant rapide et eaux bien oxygénées, boisements humides linéaires ou en bosquets, roselières riveraines, mégaphorbiaies et prairies inondables, plans d'eau.





L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population stable de Vison d'Europe, mammifère en voie d'extinction à l'échelle nationale, victime historiquement du piégeage pour sa fourrure, aujourd'hui confronté aux collisions routières, au piégeage non sélectif des ragondins, à la concurrence du Vison d'Amérique et à la dégradation irréversible de ses habitats.

Sur le site, le Vison est accompagné de diverses autres espèces rares ou menacées, indicatrices d'un milieu aquatique encore en bon état : mammifères comme la Loutre, poissons tels que le Toxostome ou encore insectes rares tels que la Cordulie à corps fin ou l'Agrion de Mercure, 2 libellules menacées en Europe. La Rosalie des Alpes, un des plus grands Coléoptères d'Europe, fréquente également les boisements alluviaux du site où ses larves creusent des galeries dans le bois tendre des frênes et des aulnes.



Vison d'Europe, Toxostome, Agrion de Mercure
Source : Photos INPN

Les vallées du Palais et du Lary se jettent dans la Dronne et traversent les sables tertiaires de la Haute-Saintonge Boisée. Sur l'ensemble de leur cours, elles associent des milieux variés : cours d'eau lents à nombreux méandres et ramifications isolant des îlots boisés ; rivière à courant rapide et eaux bien oxygénés ; boisements humides linéaires ou en bosquet ; peuplements riverains de plantes semi-aquatiques ; prairies humides inondables ; bas-marais alcalins ou acides, cultures.

L'intérêt faunistique majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe. La proximité des secteurs amont du Lary et du Palais avec des cours d'eau du bassin de la Charente (Trèfle) joue d'ailleurs un rôle majeur pour cette espèce en permettant des échanges d'animaux entre ces deux bassins alluviaux (corridor de déplacement et de colonisation).

Plusieurs autres espèces et habitats menacés en Europe, dont certains considérés comme prioritaires (forêt alluviale à Aulne et Frêne, Rosalie des Alpes) sont également présents sur la zone. C'est par exemple le cas de la Loutre, du Murin de Bechstein, de la Cistude d'Europe, de la Lamproie de Planer, du Toxostome et de plusieurs espèces d'invertébrés.



Rosalie des Alpes, Murin de Bechstein, Cistude d'Europe
Source : Photos INPN

La vallée de la Seudre (source : Syndicat Mixte du Sage Seudre) prend place entre les reliefs modérés de l'anticlinal de Jonzac et les coteaux de Gironde, dans un contexte géologique très largement dominé par des formations calcaires. Ce substrat perméable induit une étroite relation entre l'écoulement du fleuve et les nappes d'eau souterraines. Ainsi, la Seudre est essentiellement alimentée par trop-plein des nappes phréatiques, dont la variabilité saisonnière influence leur relation avec l'écoulement de surface. Cela induit notamment la définition de deux secteurs distincts sur le fleuve pour sa partie continentale (hormis le pertuis) :

- La partie du fleuve qui parcourt le territoire de la Haute Saintonge : le bassin amont (des sources à Chadeniers) sur lequel le fleuve s'assèche naturellement en période estivale. Sur ce secteur, la Seudre est un petit ruisseau. L'une des caractéristiques du secteur amont est de présenter des dolines dont l'une située sur la commune de St-Genis-de-Saintonge est considérée comme la source officielle de la Seudre. Le niveau d'eau dans la dépression dépend principalement de celui de l'aquifère de l'étage coniacien.
- Le bassin moyen (de Chadeniers à Saujon) sur lequel l'écoulement est réputé permanent.

Du point de vue de la biodiversité, la Seudre aval est classée en Natura 2000 lorsqu'elle rejoint les marais du littoral qui forment un espace de zones humides particulièrement important.

III.1.3 Les forêts et landes

Au sein de cette trame de milieux, on distingue nettement les secteurs de la Double Saintongeaise et du Petit Angoumois du reste du territoire. En effet, sur ces portions d'espace, par ailleurs les plus boisées du territoire, le pin maritime domine, en mélange ponctuellement avec le feuillu. Sur le reste du territoire, au contraire, c'est le feuillu qui est majoritaire, en particulier sur le secteur de la forêt de la Lande.

Les landes de Montendre correspondent à la partie occidentale de la Double, petite région naturelle du sud-ouest de la France caractérisée par son fort taux de boisement.

Elles sont constituées d'une mosaïque de landes calcifuges (craignant les sols calcaires) et de bois mixtes sur des sols très pauvres (podzols) s'étant développés sur les sables et graviers argileux éocènes qui couvrent l'ensemble de la région. Il s'agit ainsi du plus vaste ensemble régional de landes et bois calcifuges, à forte tonalité ibéro-atlantique.

L'intérêt biologique de la zone est exceptionnel avec la présence, sur des surfaces étendues, de groupements végétaux originaux : différents types de landes en fonction du gradient d'hydromorphie, forêt à Chêne tauzin et Pin maritime, tourbières acides à Narthécie des marais, sables humides temporaires à Linaire à vrilles, taillis tourbeux à piment royal, forêt-galerie riveraine...

Sur le plan floristique, il faut noter une richesse très élevée en espèces rares/menacées, dont beaucoup sont en station régionale unique, voire en aire disjointe.

L'intérêt faunistique est très élevé lui-aussi, notamment le long du réseau hydrographique parcourant toute la zone : présence de la Cistude, du Vison et de la Loutre, de libellules rares, remontée de poissons migrants, etc.



Les landes et boisements ouverts hébergent quant à eux une grande diversité de reptiles (dont le Lézard ocellé, ici en population disjointe).



Narthécie des marais, Linaire à vrilles
Source : Photos INPN

Le faciès originel de *la forêt de la Lande* est, quant à lui, la chênaie atlantique acide à Chêne pédonculé et Chêne tauzin entrecoupée de landes à Ericacées : elle ne subsiste plus aujourd'hui que sous la forme de vestiges isolés plus ou moins artificialisés par la présence d'essences non autochtones (Châtaignier, notamment), entrecoupés de parcelles plantées en Pin maritime qui tend à devenir, comme plus au sud, l'essence dominante. Malgré l'intensification de la sylviculture et diverses altérations liées aux activités humaines (réalisation d'enclos de chasse...), cet ensemble reste intéressant de par sa surface boisée et l'alternance de faciès feuillus et résineux, coupes et landes.

Sur le plan de la faune, la forêt est surtout remarquable par son riche cortège de Rapaces diurnes nicheurs, parmi lesquels figurent plusieurs oiseaux qui ont du mal à se maintenir en Europe de l'Ouest - Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore, Faucon hobereau - alors que les secteurs de landes et les jeunes plantations de pins constituent le biotope favori de l'Engoulevent d'Europe et de la Fauvette pitchou.

Parmi les mammifères, la présence d'une petite population de cerfs, espèce très localisée en Charente-Maritime mérite d'être mentionnée, de même que celle de la Genette, petit carnivore méridional peu fréquent en Poitou-Charentes.

Dans l'état actuel des connaissances, l'intérêt botanique de la zone s'avère beaucoup plus modeste que sur les landes de Montendre-Montlieu (absence de zones tourbeuses et de bas-marais acides) : on y note néanmoins un contingent assez riche de plantes caractéristiques des landes thermo-atlantiques parmi lesquelles l'Avoine de Thore, la Violette laiteuse ainsi que diverses espèces d'ajoncs et de bruyères.



Circaète Jean-le-Blanc, Engoulevent d'Europe, Genette commune
Source : Photos INPN

Au-delà de ces secteurs, où les boisements sont relativement importants, les milieux de forêts et de lande sont peu présents et morcelés.

III.1.4 Les milieux ouverts

Les milieux ouverts du territoire sont en très grande majorité cultivés. Les cultures sont dominées par la vigne et la culture de céréales et oléagineux. Les milieux cultivés ne sont pas très propices à la biodiversité du fait de l'usage des pesticides (la culture de la vigne est une grande consommatrice de produits phytosanitaires) et du désherbage entre les rangs. La biodiversité se concentre dans les bordures de champs (fossés, haies quand elles existent encore, bordure enherbées de chemins, etc.).

Toutefois, les prairies permanentes et temporaires occupent environ 10% du territoire et constituent des espaces davantage favorables à la biodiversité, d'autant plus si elles sont accompagnées de haies, boisements et zones humides. Localement, on peut parler de bocage, même si la connaissance des milieux bocagers sur le territoire est faible. Parmi les espaces naturels remarquables identifiés sur le territoire (voir chapitres suivants) la Dronne est le seul secteur présentant ce type de milieu.

Les milieux ouverts peuvent également prendre la forme de percées au sein des espaces forestiers, du fait de la sylviculture, des conditions climatiques (tempêtes) ou de l'agriculture. Les clairières ainsi formées peuvent avoir, plus ou moins temporairement, un grand intérêt pour la biodiversité, du fait de la création de mosaïques de milieux ouverts et fermés, qui introduit une diversité d'habitats et de conditions de vie. Ces clairières sont conditionnées par un entretien du milieu, sinon elles se referment rapidement : c'est le cas par exemple sur la lande de Touverac-Saint-Vallier (« vieillissement » de la lande par boisement avec la disparition de toute gestion exportatrice).

Ce processus concerne en particulier les pelouses sèches, Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides, représentées sur le territoire. Bien qu'elles soient très localisées sur le territoire de la Haute-Saintonge, de nombreuses espèces thermophiles sont recensées sur certains secteurs, dont plusieurs rares/menacées ou à fort intérêt biogéographique, comme par exemple Biscutelle de Guillon, *Dorycnium ligneux*, Catananche bleue. Les pelouses calcaires, hormis leur intérêt floristique, s'accompagne d'un cortège avifaunistique représentatif des coteaux calcaires de petite surface. Des espèces rares et/ou menacées peuvent ainsi être recensées, comme l'Alouette lulu.

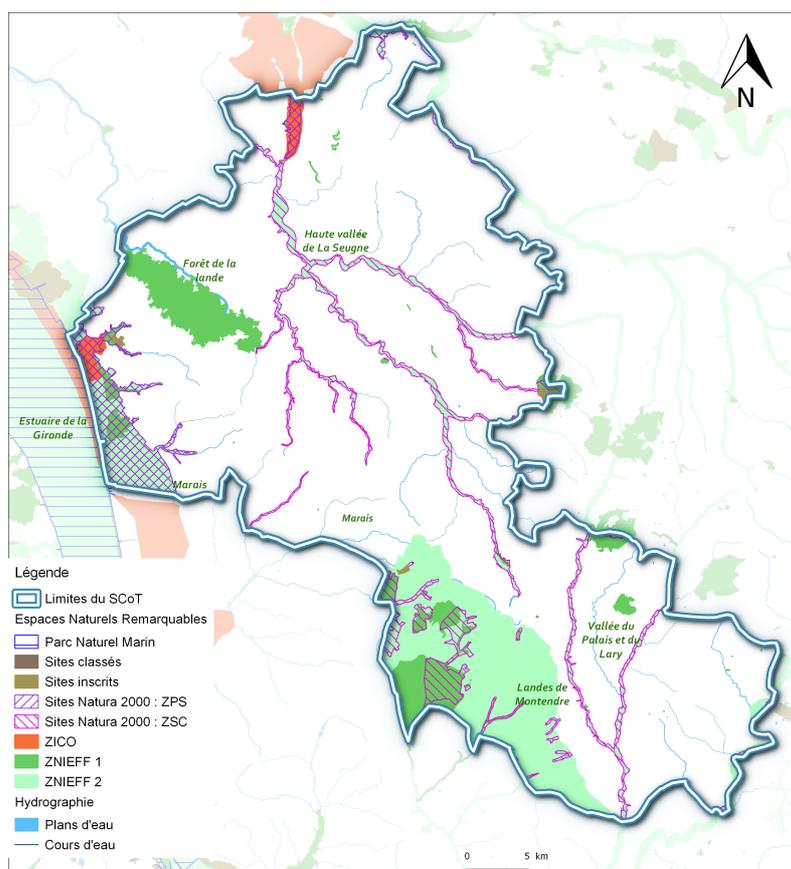


Biscutelle de Guillon, Dorycnium ligneux, Catananche bleue, Alouette lulu
Source : Photos INPN

III.2. Les mesures de connaissances, de gestion et de protection

Le SCoT de la Haute-Saintonge comporte des espaces naturels remarquables, principalement concernés par des inventaires scientifiques, des périmètres de gestion durable et quelques sites protégés, davantage pour leur valeur paysagère qu'écologique. Ceux-ci occupent globalement de faibles superficies (moins du quart du territoire) et sont situés principalement sur l'estuaire de la Gironde, les Landes de Montendre, la Lande et les vallées structurantes.

	Superficie terrestre Haute-Saintonge (ha)	Part du territoire (%)
4 Sites inscrits	161,96ha	0,09%
12 Natura 2000	14889,5ha	8,52%
37 ZNIEFF 1	10018,27ha	5,7%
10 ZNIEFF 2	30912,8ha	17,7%



Les espaces naturels remarquables et protégés
 Réalisation : E2D - Avril 2017
 Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, BD Carthage

III.2.1 Les espaces naturels de protection forte

■ Les sites classés et inscrits au titre des sites naturels

Le classement et l'inscription au titre de la loi de 1930 sont motivés par l'intérêt de certains secteurs pour leur caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, le but étant la conservation des milieux, des bâtis ou des paysages dans leur état actuel.

Les sites classés ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle-ci, en fonction de la nature des travaux, est soit de niveau préfectoral, soit de niveau ministériel. En site classé, le camping et le caravaning, l'affichage publicitaire, l'implantation de lignes aériennes nouvelles sont interdits. Ils appellent ainsi à un niveau de protection élevé confirmant la vocation conservatoire de ces sites.

En site inscrit, les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition. Il s'agit d'espaces qui doivent garder leur intégrité paysagère et naturelle globale, mais n'excluent pas l'urbanisation dès lors qu'elle ne contrarie pas l'objet de l'inscription.

Sur le territoire, il n'existe qu'un seul site classé, celui de la Place du Château de Jonzac. Si ce site ne manque pas d'intérêts en termes de patrimoine historique, le château, avec le châtelet et les tours, faisant d'ailleurs l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis le 3 mai 1913, ce site n'a que peu d'intérêt pour la biodiversité.

Les sites inscrits sont quant à eux au nombre de 5 sur le territoire :

- 1 site est inscrit en tant que monument naturel, celui de la grotte des Fadets, à Montlieu-la-Garde. Celle-ci a servi pendant la guerre d'entrepôt à munitions et ne semble pas, en l'état, avoir un grand intérêt écologique.
- 2 sites ont un intérêt limité en tant que parcs et jardins urbains, permettant le maintien de la nature en ville, soit un intérêt pour une faune et une flore ordinaire. Il s'agit du Château de Beaulon (jardin à la française et parc anglais qui s'étendent sur 13ha, labellisés « Jardin remarquable ») et des jardins du château de Pons (parc urbain planté en terrasse sur les anciens remparts qui offre de remarquables vues plongeantes sur la vallée de la Seugne).
- 2 sites sont inscrits pour leur caractère naturel et sont donc davantage intéressants pour la biodiversité du territoire : les périmètres de protection et de gestion s'y superposent, confortant un intérêt notable pour la biodiversité, au même titre que les paysages et habitats naturels. Il s'agit notamment de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique.
 - Le site de l'étang de Saint-Maigrin
 - Le lac de Montendre et ses abords.

III.2.2 Les espaces naturels de gestion concertée

■ Les sites Natura 2000



Il s'agit de sites faisant partie d'un réseau de sites écologiques à l'échelle de l'Europe, dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires. Deux Directives européennes établissent les bases réglementaire du réseau Natura 2000, il s'agit de :

- La Directive « Oiseaux » : conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Elle donne lieu à la définition de Zones de Protection Spéciales (ZPS), sur la base d'un inventaire des Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO).
- La Directive « Habitats faune flore » : cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages, ainsi que de leur habitat. Elle répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Elle se traduit par la définition de Zone Spéciale de Conservation (ZSC), après arrêté du Ministre chargé de l'environnement.

La traduction en droit français de ces Directives européennes est inscrite dans la Code de l'Environnement, qui précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 (Articles L 414.1 à L 414.7). La France a choisi de faire des sites du réseau Natura 2000 des espaces de bonne gouvernance et de concertation, d'intégration de politiques de préservation de la biodiversité à l'ensemble des activités économiques et sociales. Il s'agit d'une démarche de développement durable.

Le document d'objectifs (DOCOB) est à la fois un état des lieux et un ensemble d'orientations de gestion établies à la suite d'une large concertation. Pour chaque site, il recense les espèces et les habitats remarquables (au niveau européen) mais aussi les usages locaux autorisés. Tout projet ou aménagement susceptible de porter atteinte à ces sites doit faire l'objet d'un document d'incidence.

Il existe sur le territoire du SCoT **2 Zones de Protection Spéciales et 10 Zones Spéciales de Conservation** :

- La ZPS « Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord », qui se superpose à la ZSC « Marais et falaises des coteaux de Gironde » ;
- La ZPS « Vallée de la Charente moyenne et Seignes » ; qui se superpose à la ZSC « Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran » ;
- La ZSC « Haute vallée de la Seigne en amont de Pons et affluents » ;
- La ZSC « Marais de Braud et Saint-Louis et Saint-Ciers-sur-Gironde » ;
- La ZSC « Landes de Montendre ;
- La SZC « Vallée du Lary et du Palais » ;
- La ZSC « Landes de Trouvérac St-Vallier » ;
- La ZSC « Vallée du Né et ses principaux affluents », en limite de département avec La Charente ;
- La ZSC « Carrière de Bellevue » ;
- La ZSC « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle ».

Les documents d'objectifs (DOCOB) existent pour l'ensemble de ces sites.

Parmi les habitats naturels les plus représentés dans le réseau Natura 2000 du territoire, se trouvent des zones humides (notamment prairies semi-naturelles humides) et des forêts, en particulier de résineux.





Les facteurs de vulnérabilité identifiés sont particulièrement liés à l'évolution des pratiques agricoles, qu'il s'agisse d'une intensification impliquant des évolutions des systèmes hydrologiques, de pertes d'espaces naturels pour l'agriculture, voire au contraire d'une déprise de systèmes extensifs traditionnels se traduisant par des fermetures de milieux. La sylviculture est également un facteur d'évolution important sur le territoire : on retiendra particulièrement le développement de la culture du peuplier ou l'enrésinement sur des secteurs où les boisements étaient diversifiés.

Le tableau ci-dessous résume les habitats dominants et principaux facteurs de vulnérabilité par site, d'après l'INPN.



Nom du site	Surface (ha)	Habitats dominants	Principaux facteurs de vulnérabilité
ZSC VALLÉE DE LA DRONNE DE BRANTÔME À SA CONFLUENCE AVEC L'ISLE	5 173 ha	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées ; Autres terres arables ; Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) ; Forêts caducifoliées ; Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	Régression du bocage. Barrages empêchant la migration des poissons (aménagement de passes à poissons prévus ou en cours).
ZSC CARRIÈRES DE BELLEVUE	1,09 ha	Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente ; Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana ; Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	Dernière zone non exploitée des vastes carrières de Jonzac (zone d'Hurtebise). Les autres cavités ont été aménagées en station thermale.
ZSC VALLÉE DU NÉ ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS	4 630 ha	Autres terres arables ; Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) ; Forêts caducifoliées ; Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées ; Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) ; Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière) ; Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	Altération de la qualité des eaux, changement d'affectation des prairies naturelles humides, extension de la céréaliculture, diminution de débit critique pendant la période estivale.
ZSC LANDES DE TOUVERAC - SAINT-VALLIER	2 222 ha	Forêts de résineux ; Autres terres arables ; Forêts mixtes Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana ; Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	Zone soumise à des facteurs d'altération très actifs d'origine naturelle ou anthropique : « vieillissement » de la lande par boisement avec la disparition de toute gestion exportatrice, assèchement des habitats tourbeux par la réalisation de fossés de drainage précédant l'enrésinement, artificialisation de la chênaie mixte à Chêne tauzin par une sylviculture plus intensive axée sur le seul Pin maritime, dégradation de la qualité physico-chimique des ruisseaux et des étangs (création de plans d'eau de loisirs, déversement de sédiments), ablation de la lande par la création ou l'extension de carrières, dégradation de vastes secteurs par la réalisation d'enclos à gibier avec introduction d'espèces « exotiques ».
ZSC VALLÉES DU LARY ET DU PALAIS	1 844 ha	Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) ; Forêts de résineux ; Autres terres arables ; Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	Pollution des eaux (carrières), drainage des prairies humides, aménagement et plantation des fonds de vallées... Disparition des pratiques agricoles extensives du pâturage, des prairies de fauche.

ZSC LANDES DE MONTENDRE	3 141 ha	Forêts de résineux ; Forêts caducifoliées ; Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	<p>Depuis une trentaine d'années, l'ensemble de la zone connaît une intensification sylvicole qui se traduit par diverses évolutions ayant un effet négatif sur les habitats et les espèces menacés : restructuration foncière ayant pour but d'aboutir à la création de blocs de parcelles d'une surface plus importante, plantation « intensive » de Pin maritime, y compris dans des zones pédologiquement défavorables - bas-fonds humides ou tourbeux - grâce à d'importants travaux de drainage ; parallèlement, la disparition des pratiques agro-pastorales qui permettaient le maintien de vastes surfaces de landes ont aujourd'hui totalement disparu et les landes connaissent un processus rapide de boisement. Seul le camp militaire de Bussac (800 hectares) a conservé encore des surfaces significatives de landes grâce aux incendies périodiques accidentels.</p> <p>L'ouverture ou l'extension de carrières (calcaires et argiles kaoliniques) constitue également une menace importante, spécialement au niveau des affleurements de calcaires maestrichtiens situés entre Bussac et Corignac qui font l'objet d'une exploitation importante (cimenterie employant directement ou indirectement plusieurs centaines de personnes). Par ailleurs, des effets indirects néfastes de telles exploitations se manifestent dans le cas de lavage des boues ou de déversement des sédiments dans le réseau hydrographique (forte augmentation des Matières En Suspension et de la turbidité, perturbation des équilibres thermiques etc). La présence récente de l'écrevisse de Louisiane compromet très fortement la conservation des habitats aquatiques, qu'ils soient ruisseaux ou mares.</p> <p>Le tourisme enfin peut représenter ponctuellement une menace sérieuse sur certains habitats précieux (exemple de l'influence de la réalisation d'une base de loisirs sur la tourbière acide de l'étang de Montendre).</p>
ZSC MARAIS DE BRAUD-ET-SAINT-LOUIS ET DE SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE	4 850 ha	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées ; Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) ; Forêts caducifoliées ; Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières	Agriculture intensive en amont et en bordure du secteur
ZSC HAUTE VALLÉE DE LA SEUGNE EN AMONT DE PONS ET AFFLUENTS	4 342 ha	Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) ; Autres terres arables ; Forêts caducifoliées ; Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées ; Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) ; Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière) ; Prairies	Intensification agricole, transformation des prairies naturelles humides, transformation des prairies naturelles en peupleraies, arasement de la végétation rivulaire, diminution critique du débit en période estivale.

		améliorées ; Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	
ZSC MOYENNE VALLÉE DE LA CHARENTE ET SEUGNES ET CORAN	7 106 ha	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées ; Autres terres arables ; Forêts caducifoliées ; Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) ; Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) ; Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières ; Prairies améliorées ; Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) ; Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	Très fortes menaces : intensification agricole avec, dans le cadre de la PAC, transformation des prairies semi-naturelles en cultures céréalières (maïs essentiellement), évolution ayant déjà affecté une partie importante du lit majeur de la Charente ou en monoculture de peupliers ; altération de la dynamique fluviale (écrêtage des crues), dégradation de la qualité des eaux (eutrophisation généralisée), enfoncement estival de la nappe phréatique (pompages agricoles). D'autres milieux, plus ponctuels, souffrent inversement d'une « déprise » : pelouses xérophiles en voie de densification après disparition de tout pâturage, cladiaie en cours de boisement par la Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>) et le Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>).
ZSC MARAIS ET FALAISES DES CÔTEAUX DE GIRONDE	12 508 ha	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées ; Autres terres arables ; Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) ; Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana ; Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes) ; Pelouses sèches, Steppes ; Forêts mixtes ; Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières ; Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente ; Forêts caducifoliées ; Forêts sempervirentes non résineuses ; Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) ; Marais salants, Prés salés, Steppes salées ; Dunes, Plages de sables, Machair ; Galets, Falaises maritimes, Ilots	Le facteur majeur de perte et d'altération des habitats est dû aux mutations agricoles récentes se traduisant par le drainage et la mise en culture (céréaliculture intensive) d'importantes surfaces de prairies naturelles autrefois consacrées au pâturage extensif. Outre la perte d'importantes surfaces d'habitats semi-naturels au rôle fonctionnel important, cette intensification entraîne également une nette dégradation de la qualité de l'eau qui circule dans les fossés inter-parcellaires (eutrophisation, pullulation de pestes végétales - ici surtout <i>Ludwigia sp.pl.</i> - et animales - ragondin-) qui se traduit par un appauvrissement des biocénoses aquatiques. L'urbanisation, primaire ou générée par le tourisme balnéaire, constitue aussi un facteur fort de dégradation des milieux naturels, surtout au nord de Meschers : nombreux campings, villas privées et résidences de vacances en liaison avec la présence des dernières plages avant les vasières de l'estuaire. Les pelouses calcicoles - d'une grande importance biogéographique avec de nombreux taxons en limite d'aire ou aire disjointe - subissent un important processus de densification (remplacement des pelouses par des ourlets en nappe où domine <i>Dorycnium pentaphyllum</i> , voire par des fourrés des <i>Prunetalia</i> d'un intérêt bien moindre) en l'absence de toute gestion exportatrice.
ZPS VALLÉE DE LA CHARENTE MOYENNE ET SEUGNES	7 087 ha	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées ; Autres terres arables ; Prairies améliorées ; Forêts caducifoliées ; Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) ; Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières ; Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	Le site est soumis à de très fortes menaces : intensification agricole avec, dans le cadre de la PAC, transformation des prairies semi-naturelles en cultures céréalières (maïs essentiellement), évolution ayant déjà affecté une partie importante du lit majeur de la Charente. La monoculture de peupliers est une menace bien réelle, ayant dégradé des secteurs entiers du site. L'altération de la dynamique fluviale (écrêtage des crues, assèchement estival), dégradation de la qualité des eaux (eutrophisation généralisée), enfoncement estival de

			<p>la nappe phréatique en raison des pompages agricoles, représentent des menaces supplémentaires.</p> <p>D'autres milieux, plus ponctuels, souffrent inversement d'une « déprise » : cladiaie en cours de boisement par la Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>) et le Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>).</p>
<p>ZPS ESTUAIRE DE LA GIRONDE : MARAIS DE LA RIVE NORD</p>	<p>12 508 ha</p>	<p>Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées ; Autres terres arables ; Rivières et Estuaires soumis à la marée, Vasières et bancs de sable, Lagunes (incluant les bassins de production de sel); Mer, Bras de Mer ; Forêts caducifoliées ; Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques) ; Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)</p>	<p>Le facteur majeur de perte et d'altération des habitats est dû aux mutations agricoles récentes, se traduisant par le drainage et la mise en culture.</p> <p>D'importantes surfaces de prairies naturelles autrefois consacrées au pâturage extensif sont maintenant occupées par des cultures. En outre, cette intensification entraîne également une nette dégradation de la qualité de l'eau qui circule dans les fossés (eutrophisation, pullulation de pestes végétales - Jussie des marais <i>Ludwigia</i> sp.pl. - et animales - ragondin-) qui se traduit par un appauvrissement des biocénoses aquatiques.</p>

■ Le Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Le Parc a été créé le 04 avril 2015 par décret du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie¹, c'est aujourd'hui le 7ème de ce type de France. Il couvre 6 500 km² d'espace marin sur la façade atlantique et environ 800 km de côtes sur trois départements (Vendée, Charente-Maritime, Gironde). Il comprend tout l'estuaire depuis le Bec d'Ambès et le littoral marin jusqu'au chenal du Payré au sud des Sables d'Olonne.

Selon l'article 1 du décret de création :

« La spécificité de l'estuaire de la Gironde et des pertuis est liée notamment :

1. A la remarquable diversité des habitats marins et au caractère exceptionnel de certains d'entre eux, en particulier les vasières, les estrans calcaires, les estuaires et leurs panaches ainsi que les couloirs de migration qui s'y rattachent.
2. A l'existence d'espèces rares et menacées, notamment l'avifaune, les mammifères marins, les tortues marines, l'esturgeon et les autres poissons amphihalins, pour lesquels l'estuaire de la Gironde et les Pertuis sont d'intérêt national et européen.
3. A la grande productivité des milieux humides littoraux et marins, due à des habitats interconnectés et à une biodiversité ordinaire très riche dans les marais, claires, fleuves, estrans, pertuis et au large.
4. Aux richesses marines et aux produits de la mer à la qualité reconnue, travaillés par les communautés de conchyliculteurs et de pêcheurs, indicateurs du bon état des milieux.
5. Aux activités maritimes, portuaires et industrielles, structurantes d'un tissu économique interrégional, et aux nombreuses activités touristiques, de loisirs, et sportives qui s'y exercent.
6. A l'importance des patrimoines culturel et naturel, témoins d'une passion maritime riche et ancienne partagée par les marins, les conchyliculteurs, les pêcheurs professionnels et récréatifs, les plaisanciers et les sportifs, aussi bien dans les estuaires, le bord de mer, les espaces maritimes que les îles ».

Le Parc naturel marin regroupe 3 grandes zones, interdépendantes les unes des autres :

- la mer des Pertuis (Breton, d'Antioche et de Maumusson),
- l'estuaire de la Gironde et son panache, auquel appartient le territoire du SCoT de la Haute-Saintonge,
- le large.

La gestion du parc est guidée par 6 orientations :

- Améliorer et partager la connaissance scientifique et empirique des milieux marins, des espèces et des usages.
- Préserver et restaurer les milieux et les fonctionnalités écologiques, dans un équilibre durable entre biodiversité et activités socio-économiques.
- Renforcer le lien « Mer & Terre » par le partenariat des acteurs concernés afin de préserver la qualité et la quantité des eaux.
- Promouvoir et développer les activités de pêche professionnelle (côtière et estuarienne), aquacoles et conchylicoles, dans le respect des écosystèmes marins.

¹ Décret n° 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis



- Promouvoir et développer les activités maritimes portuaires et industrielles ainsi que les activités de loisirs dans le respect des écosystèmes marins.
- Diffuser, auprès du plus grand nombre, la passion de la mer et impliquer chacun dans la préservation du milieu maritime et littoral.

Ces orientations seront déclinées dans un plan de gestion, qui constituera la feuille de route du Parc pour 15 ans, et traduites en plan d'actions. Le plan de gestion doit être élaboré dans un délai de trois ans à compter de la date de création du parc.

■ Les espaces naturels gérés par la CDCHS

La communauté de communes gère et préserve, en partenariat avec les communes concernées et des associations naturalistes, plusieurs sites naturels d'intérêt pédagogique exceptionnel au regard d'habitats et d'espèces rares ou menacés.

Cette gestion conservatoire concerne plus précisément :

- ❖ Les coteaux calcaires à Orchidées de Sainte-Maurice-de-Tavernole et de Saint-Dizant-de-Gua,
- ❖ L'espace naturel des Bénissons à Soubran,
- ❖ Le site de la Maison de la Forêt et sa réserve de papillon de jour,
- ❖ L'espace naturel de Rabanier à la Genétouze.

L'ensemble des sites naturels cités ci-dessus sont dotés de panneaux de sensibilisation et sont ouverts au public. Ces sites ont vocation à sensibiliser et informer les publics par le biais de guides sur la faune et la flore et de sorties découvertes grâce à la création de sentiers.

LE COTEAU CALCAIRE DU FIEF-DE-CHAUX

A partir de 1998, une gestion conservatoire est mise en place par la Communauté de Communes après une convention signée entre les propriétaires et la commune de Saint-Maurice-de-Tavernole. Le but est de protéger la flore du coteau, notamment les orchidées et de sensibiliser le public grâce à la signalétique. La convention a été renouvelée en 2009 et la gestion a été élargie aux papillons.

ESPACES NATURELS DES BENISSONS

Cet espace est réhabilité en 1998 après la signature d'une convention entre la CdC, la mairie de Soubran et la Fédération départementale de la pêche. Les tourbières et les étangs ont été restaurés. Et le site a été ouvert au public. En 2006, un cheminement piéton avec une plate-forme d'observation est créé autour de l'étang de la Renardière.

AMENAGEMENT D'UNE RESERVE A PAPILLONS A LA MAISON DE LA FORET

Le Pôle Nature notamment de la Maison de la Forêt située à Montlieu-La-Garde sensibilise entre autre les écoliers. Il est labellisé « Pôle Nature » du département en 1995. En 2006, une réserve à papillon a été créée ; de plus, une mare a été restaurée et a permis d'augmenter le nombre de libellules et d'amphibiens présents.

COTEAU CALCAIRE DES GROIES

En 2008, une nouvelle convention a été signée avec la commune de Saint-Dizant-de-Gua concernant le coteau calcaire des Groies afin de renforcer la présence des orchidées.



III.2.3 Les espaces naturels inventoriés

■ Les zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique

Les ZNIEFF, qu'elles soient de type 1 (les zones les plus remarquables) ou de type 2 (grands ensembles naturels intéressants), ont pour objectif le recensement et l'inventaire aussi exhaustif que possible des espaces naturels dont l'intérêt repose, soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux patrimoniaux rares et menacées. Cet outil de connaissance doit permettre une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles. Elles n'ont aucun statut de protection réglementaire (pas de valeur juridique en soi) ; en revanche, les inventaires doivent être consultés lors de l'élaboration des documents et projets d'urbanisme et d'aménagement.

Il existe **37 ZNIEFF de type 1, la plupart du temps de petite taille, excepté par exemple pour la forêt de La Lande**. Souvent, ces espaces ne sont pas protégés et seulement inventoriés (Forêt de la Lande et majeure partie de la Haute Vallée de la Saye...).

10 ZNIEFF de type 2 retracent les 3 grands ensembles de milieux naturels du territoire, qui débordent largement sur les territoires voisins et inscrivent la Haute-Saintonge dans des écosystèmes souvent plus vastes, en particulier pour les milieux associés à l'estuaire de la Gironde et les vallées structurantes, moins pour les forêts et landes dont le territoire est particulièrement représentatif à l'échelle du département de la Charente-Maritime.

Globalement, les principaux habitats déterminants (Corine Biotopes) inventoriés sur les espaces classés en ZNIEFF sont les prairies humides ; les landes (humides et sèches) ; les forêts, notamment les forêts de frênes et d'aulnes ; les pelouses semi-arides et sèches ; les surfaces en eau et les végétations et communautés amphibiennes associées.

A ce stade de l'analyse, la pression majoritaire recensée sur ces espaces, tout comme pour les zones Natura 2000, est l'agriculture, notamment à travers l'abandon des systèmes culturaux et pastoraux générant l'apparition de friches sur certains secteurs qui tendent ainsi à être impactés par une fermeture du milieu, tandis que d'autres sont modifiés par la mise en culture impliquant des travaux du sol importants. Le pâturage est également évoqué comme une source d'effets significatifs sur les espaces classés en ZNIEFF, on note toutefois que ces impacts peuvent être positifs ou négatifs selon les milieux et espèces concernés. La chasse et la pêche sont également des pressions significatives sur les espaces naturels inventoriés en ZNIEFF 1. La 3^{ème} activité la plus impactante est la sylviculture avec des coupes, abattages, arrachages et déboisements perturbateurs pour les milieux. Notamment, le développement de la culture intensive du Pin maritime sur certains secteurs comme les Landes de Bussac, tend à entraîner des pertes significatives de diversité biologique. Les secteurs classés en ZNIEFF 2 concernant principalement des vallées, les pratiques liées à la gestion des eaux, notamment l'entretien des rivières et les modifications du fonctionnement hydraulique, ont également un impact significatif.

Tableau de présentation des ZNIEFF et leurs principales caractéristiques en annexe.

■ Les zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux

Les ZICO sont des espaces qui abritent des effectifs significatifs d'oiseaux, qu'il s'agisse d'espèces de passage en halte migratoire, d'hivernants ou de nicheurs.

Il s'agit d'une base de données scientifiques, créée par la Directive « Oiseaux », et gérée en France par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). En termes d'aménagement du territoire, leur rôle est avant





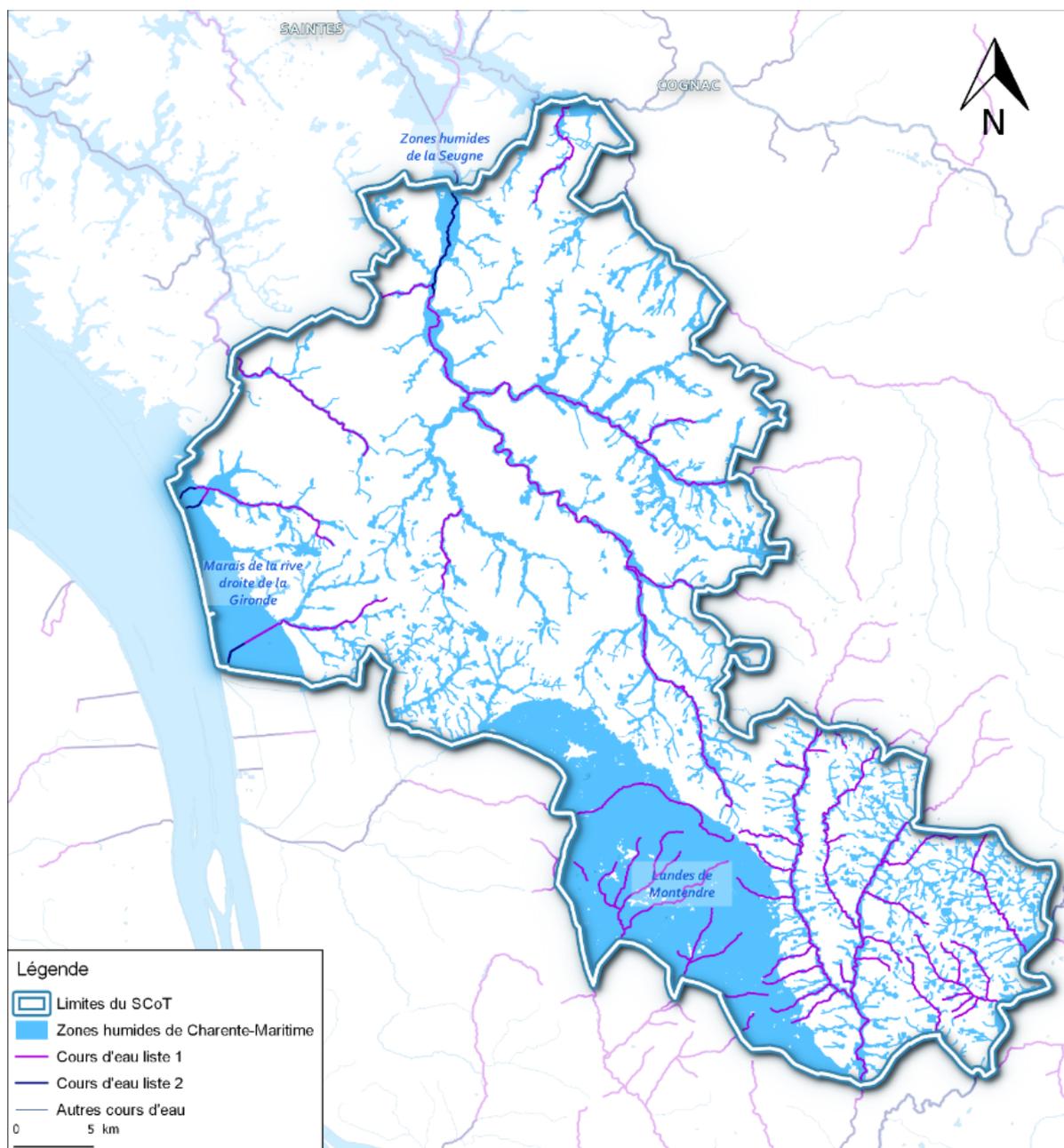
tout de contribuer à la définition des sites Natura 2000. Ainsi, les 2 ZICO du territoire (« estuaire de la Gironde : marais de la rive nord » et « Vallée de la Charente et de la Seugne ») sont ainsi pleinement intégrées dans les sites Natura 2000, et font l'objet de documents d'objectifs appropriés.

III.2.4 Zoom sur les zones humides et les cours d'eau

Selon l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, les zones humides sont « *des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année* ». Les sols et la végétation se développent de manière spécifique dans les zones humides et persistent au-delà des périodes d'engorgement des terrains et, dans une certaine mesure, de leur aménagement. Ils constituent ainsi des critères fiables de diagnostic, c'est pourquoi ils sont retenus pour délimiter les zones humides. Les zones humides sont, le plus souvent, des interfaces entre les milieux terrestres et aquatiques et s'identifient par leurs fonctions et leurs valeurs. Elles représentent 3 grandes fonctions :

- hydrologiques par la régulation de la ressource en eau (stockage de l'eau, atténuation des crues, restitution de l'eau en période de sécheresse, échange avec les nappes souterraines),
- biologiques par la constitution de réservoirs de biodiversité (faune et flore particulières) et de production de biomasse,
- physiques et biochimiques par la dépollution des eaux (filtre naturel, transformation des matières organiques et chimiques).

Ainsi, le rôle et la présence des zones humides est très important. Sur le territoire elles sont très présentes, mais de nature différente, notamment sur les espaces proches de l'estuaire où les anciens marais ont été drainés et sur le secteur des Landes de Montendre ainsi que sur la Double où leur présence est davantage liée au chevelu hydrographique en amont des principaux cours d'eau et aux mares et étangs qui maillent ces territoires.



*Les milieux humides et aquatiques les plus remarquables Réalisation : E2D - Avril 2017
 Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne,
 Pré-localisation des Zones humides dans le département de la Charente-Maritime 2012*

Les cours d'eau, quant à eux, font l'objet de classifications établies sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE 2016-2021, des cours d'eau en très bon état écologique et des cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins. L'article L214-17 du Code de l'Environnement se traduit ainsi par la définition de cours d'eau liste 1 ou 2 :

- Sur les cours d'eau dits « liste 1 », l'objectif est la préservation des cours d'eau à caractère « patrimonial » sur lesquels il sera interdit de construire de nouveaux ouvrages faisant obstacle à la continuité ;

- Les cours d'eau dits « liste 2 », comprennent des rivières ou canaux nécessitant une restauration des milieux en intervenant sur les ouvrages existants pour rétablir la continuité écologique dans les 5 ans suivant l'arrêté de classement.

Sur le territoire du SCoT, les cours d'eau remarquables selon les critères identifiés plus haut sont nombreux, en particulier sur toute la moitié sud, avec une majorité de classements en liste 1 et peu de cours d'eau de liste 2. Les cours d'eau principaux du territoire sont concernés, ce qui devra particulièrement être pris en compte dans la définition de la trame verte et bleue du SCoT (Seugne, Lary, Palais, Saye... et leurs principaux affluents).

III.3. La trame verte et bleue

Une trame verte et bleue se compose de plusieurs éléments :

- des réservoirs, ou noyaux de biodiversité :

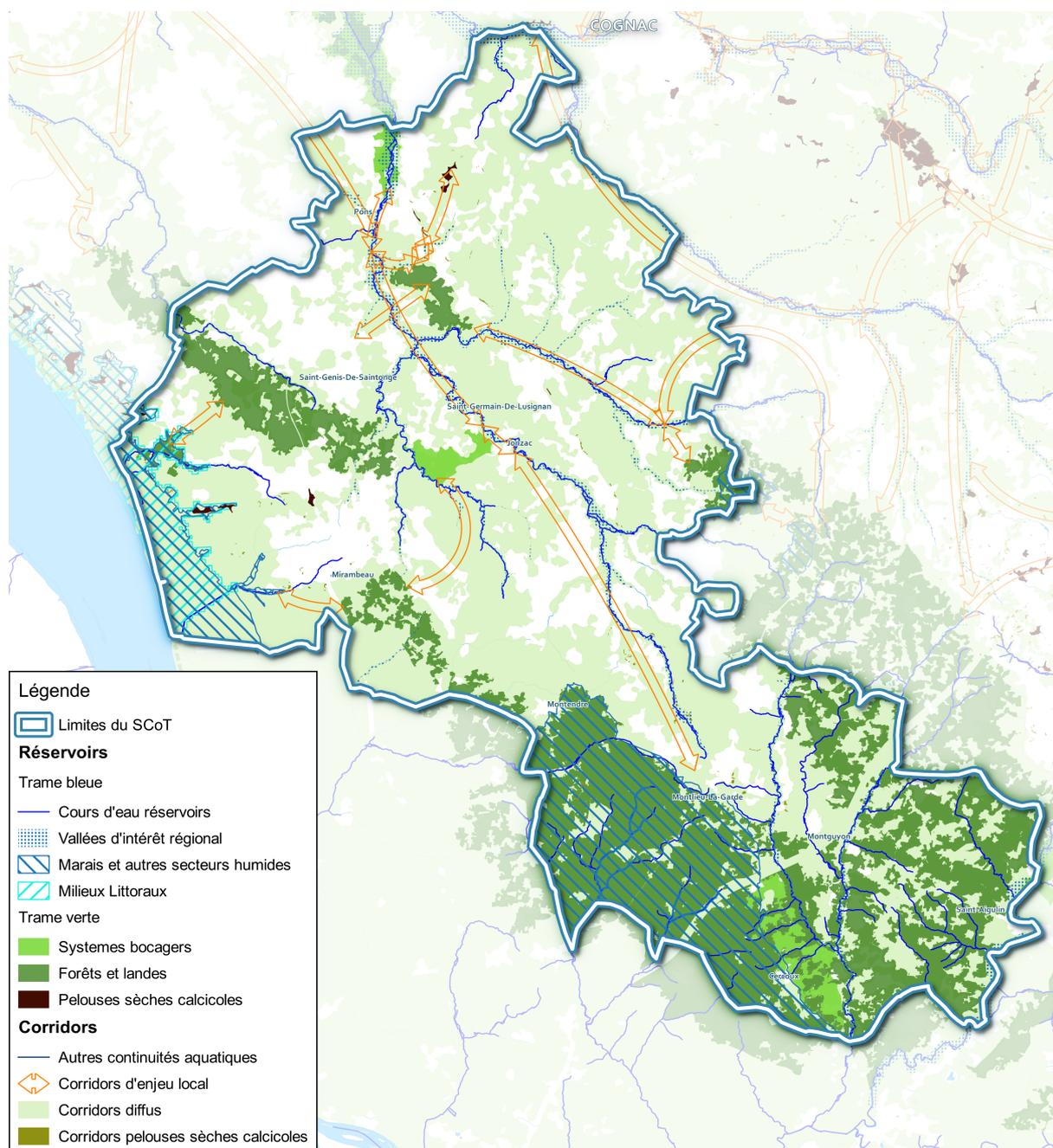
« Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante ». Ils peuvent « abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations » - Article R.371-19-II du Code de l'environnement.

- des corridors écologiques, qui relient les pôles de biodiversité entre eux :

« Espaces qui assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers » - Article R.371-19 - III du Code de l'environnement. D'un point de vue réglementaire, les corridors écologiques sont définis dans le Code de l'Environnement comme comprenant :

- les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau (mentionnés au 3° du II de l'article L.371-1 du Code de l'Environnement),
 - tout ou partie des cours d'eau et canaux (mentionnés au 1° et au 3° du III de l'article L.371-1 du Code de l'Environnement qui constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques),
 - tout ou partie des zones humides (mentionnées au 2° et au 3° du livre III de l'article L.371-1 du Code de l'Environnement, qui peuvent jouer le rôle soit de réservoirs de biodiversité, soit de corridors écologiques, ou les deux à la fois).
- L'identification des coupures ou barrières écologiques, créées par l'anthropisation du territoire.

III.3.1 Éléments du Schéma Régional de Cohérence Ecologique à prendre en compte



*Les continuités écologiques régionales
Réalisation et traitement E2D - Février 2018*

Source : Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Poitou-Charentes, 2015



Les principaux réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE, ainsi que les critères ayant permis leur définition sont les suivants. Ils doivent être préservés en raison de leur intérêt reconnu pour la conservation d'espèces faunistiques et floristiques patrimoniales.

■ Les milieux aquatiques et zones humides :

La sous-trame des milieux aquatiques rassemble des éléments de 3 composantes : les cours d'eau, les milieux littoraux et les zones humides, qui intègrent les vallées et les marais rétro-littoraux. C'est une trame de milieux importante pour le territoire de la Haute-Saintonge, qui comprend :

- **Les cours d'eau retenus comme réservoirs de biodiversité** : ils ont été soumis à une analyse multicritères reposant sur l'état écologique des masses d'eau, le chevauchement avec des réservoirs de biodiversité obligatoires ou non obligatoires et la présence d'espèces indicatrices, en considérant à part le cas du Vison d'Europe, espèce pour laquelle le Poitou-Charentes a une responsabilité particulière. Les autres cours d'eau sont considérés comme des corridors de biodiversité.
- **Plusieurs vallées d'intérêt régional** : il s'agit des vallées associées aux cours d'eau, dont les limites s'appuient sur les contours des zones inondables, les espaces d'inventaires et de connaissance, voire les paysages. Il s'agit des vallées suivantes : Palais, Lary, Seudre et Haute vallée de la Seugne, Marguerite, Charente, Dronne en limite commune avec le département de La Dordogne.
- **Des secteurs rentrant dans la catégorie « autres secteurs humides, marais »** : marais de la Gironde, étang de St-Maigrin et Landes de Montendre.

Ces réservoirs comprennent peu de bâti mais traversent ou longent ponctuellement des zones urbaines denses (Jonzac, Pons...).

Sur la lande de Montendre, la zone humide s'articule avec les sous-trames forestières et bocagères créant un vaste ensemble éco-fonctionnel et riche en biodiversité.

Ces éléments appellent à être protégés en priorité, dans le respect de leurs caractéristiques, et nécessitent de maîtriser les risques de banalisation des lisières forestières.

■ Les systèmes bocagers :

Les réservoirs de biodiversité du système bocagers définis sur la Haute Saintonge comprennent à la fois des espaces bordant les vallées humides (de la Seugne et de la Dronne), faisant fréquemment le lien avec des espaces boisés en amont (coteaux du Lary) et un bocage viticole (bocage de Mirambeau, communes de Guitinières, Saint-Hilaire-du-Bois, Saint-Germain-de-Lusignan). Ces réservoirs comprennent des zones urbanisées.

Si l'espace bocager (haies, mares, prairies) permet des cycles de vie spécifiques (avifaune, insectes, batraciens...), il est aussi un espace de mobilité pour certaines espèces (petits mammifères...). Tous les éléments de l'espace bocager ne détiennent pas un intérêt écologique notable et la perte d'éco-fonctionnalité est d'autant plus grande si les terres agricoles sont exploitées intensivement en entraînant la disparition des prairies. Ainsi, doit-on considérer :

- Les systèmes bocagers constituant une sous-trame représentée dans les réservoirs de biodiversité « vallées humides » et qui rassemblent des haies ponctuelles, sections de ripisylve et prairies fraîches dans un écosystème plus large, celui de la zone humide du fond de vallée. Le système bocager est ici une composante favorisant l'apport spécifique d'espèces et ponctuellement « complémentaires » avec celles des zones





humides (faune semi-aquatique...). Ces espaces (réservoirs vallées humides) sont sensibles et vulnérables et nécessitent des mesures conservatoires de gestion.

- Les systèmes bocagers situés hors des réservoirs « vallées humides » et qu'ils prolongent en amont vers des secteurs boisés ou forestiers. Ici l'éco-fonctionnalité est très dépendante du maintien des prairies et donc des pratiques agricoles, car sans ces espaces semi-ouverts l'intérêt écologique et la diversité biologique décroît très fortement (banalisation).

- Les forêts et landes :

Ce réservoir de biodiversité a été identifié par la modélisation cartographique, sur la base de paramètres de l'écologie du paysage (naturalité, connectivité, surface, compacité, fragmentation) et d'un critère supplémentaire d'ancienneté des massifs. Cette information traduit l'intérêt pour la biodiversité des sols forestiers anciens et peu remaniés.

Logiquement les milieux forestiers sont les plus représentés et se concentrent sur les massifs les plus vastes de la Double Saintongeaise, des Landes de Montendre. L'enjeu est de garantir la pérennité de ces espaces tout en autorisant une gestion et une exploitation qui permettent le renouvellement des essences locales et le maintien de clairières et espaces semi-ouverts favorisant les effets de lisières (éviter l'enrichissement et la fermeture totale de l'espace forestier).

D'autres ensembles forestiers ont été considérés comme des réservoirs de biodiversité : la forêt de La Lande en premier lieu, et des ensembles de superficie plus petite, tels le Bois du Plein, le Bois de Marignac et le Bois de Saint-Dizant du Gua.

- Les pelouses sèches :

L'identification des milieux constitutifs de cette sous-trame a été réalisée en rassemblant les éléments de connaissance disponibles (inventaires des associations naturalistes en complétant par photo interprétation).

Les espaces de pelouses sèches ont été regroupés en ensembles de dimension suffisante pour correspondre à la définition des réservoirs de biodiversité du SRCE. Il est considéré qu'au sein d'un même réservoir, les pelouses sèches peuvent fonctionner pratiquement comme une seule entité du fait de leur faible éloignement pouvant permettre les déplacements de la plupart des espèces à une petite échelle de temps (besoins journaliers).

Cette sous-trame est très peu représentée sur le territoire de la Haute-Saintonge, et concerne uniquement les pelouses et falaises de l'estuaire de La Gironde, les coteaux de la Champagne-Charentaise et un petit secteur sur la commune de Consac.

Les corridors identifiés par le SRCE s'affranchissent des trames de milieux, et sont davantage considérés comme multi-trames. Il s'agit des zones du territoire non fragmentées et reliant les réservoirs de biodiversité de manière fonctionnelle. Selon leur caractérisation, un double objectif de préservation et de restauration leur est assigné.

Trois types de corridors écologiques ont ainsi été représentés :

- **Les corridors écologiques linéaires**, qui représentent un « fuseau » dans lequel le corridor est susceptible d'exister, dans la mesure où ils ont été définis par la méthode des chemins de moindre coût, qui s'avère le plus court. Ces corridors présentent soit de forts enjeux régionaux,





soit des enjeux locaux : sur le territoire de la Haute-Saintonge, il n'existe pas de corridor de niveau régional et les corridors locaux sont la plupart du temps liés à la Seugne et à ses affluents, voir à La Charente. Dans le bocage viticole haut-saintongeais, des corridors sont indiqués pour relier les boisements, le bocage et les zones humides de l'estuaire de La Gironde.

- **Les corridors diffus**, qui correspondent à des occupations des sols favorables aux déplacements et à la survie des espèces des bocages, forêts et landes, et également des milieux humides. Il s'agit d'éléments suffisamment intéressants d'un point de vue qualitatif pour présenter un intérêt pour les espèces, et en connexion les uns avec les autres, sans que leurs caractéristiques puissent permettre de prétendre au « statut » de réservoir de biodiversité.
- **Les corridors écologiques en pas japonais**, spécifiques aux pelouses sèches calcicoles, comprenant les espaces dont le caractère de pelouse reste à vérifier localement (éventuellement à l'échelle des Plans Locaux d'Urbanisme). Ils sont de faible superficie et concernent principalement les collines calcaires des Terres de Champagne et du bocage Haut-Saintongeais.

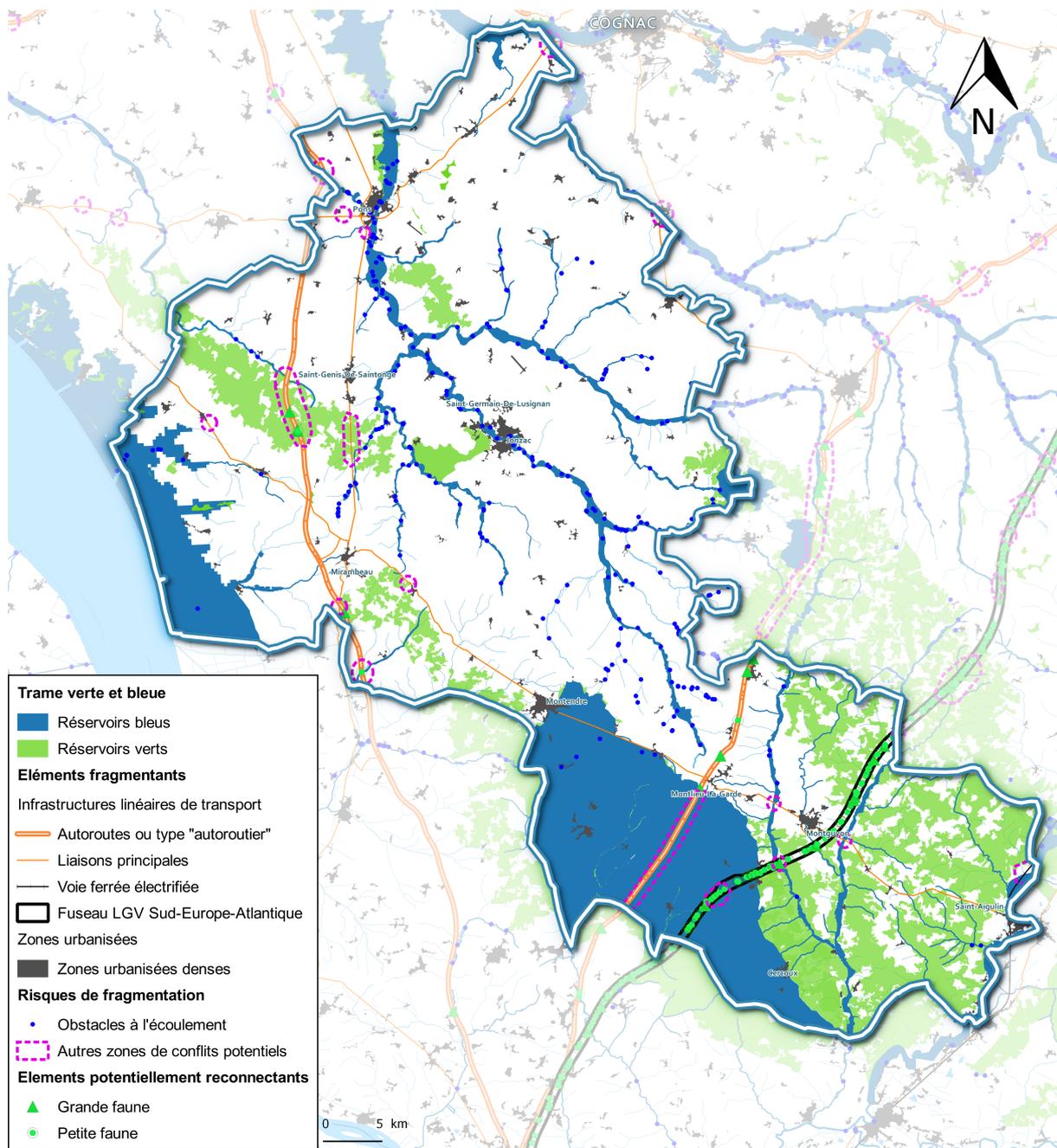
Le SRCE identifie également les éléments de fragmentation à l'échelle de la Région. La notion de fragmentation englobe tout phénomène naturel ou artificiel de morcellement de l'espace, qui peut ou pourrait empêcher les espèces de se déplacer comme elles le devraient et le pourraient en l'absence de facteur de fragmentation.

La notion de fragmentation est relative à l'entité considérée (une autoroute n'est pas un élément fragmentant pour un oiseau). Les éléments fragmentant pris en compte à l'échelle régionale, représentés sur la carte ci-après, sont de trois types :

- Les infrastructures linéaires de transport : il s'agit des autoroutes et des liaisons régionales dont le trafic journalier moyen est supérieur à 5000 véhicules/jour. Il y a zone de conflits potentiels lorsque ces axes traversent un réservoir de biodiversité sans qu'il n'y ait d'élément potentiellement reconnectant. C'est le cas en particulier sur les zones de Landes de Lalande et de Montendre.
- Les ensembles urbains : seuls les ensembles urbains d'une superficie égale ou supérieure à 100 ha ont été retenus comme éléments fragmentants. Les ensembles urbains sur la Seugne et la Lande de Montendre constituent particulièrement des obstacles aux déplacements des espèces.
- Les obstacles à l'écoulement : il s'agit des obstacles à la continuité longitudinale des cours d'eau identifiés dans le Référentiel Obstacles à l'Écoulement de l'ONEMA (néanmoins chaque situation est à examiner localement). Ils sont nombreux sur la Seugne et ses affluents.
- La LGV Tours-Bordeaux qui traverse plusieurs réservoirs de biodiversité du territoire de la Haute-Saintonge, affectant la Lande de Montendre, déjà concernée par l'autoroute et la trame forestière de la Double Saintongeaise.

Certaines infrastructures linéaires de transport de la région sont équipées d'aménagements (passages faunes) permettant de restaurer les continuités écologiques (les éléments potentiellement reconnectants). Il existe 4 classes de passages faunes, mais seuls les ouvrages des deux premières classes (1 - ouvrages utilisables par la grande faune et la petite faune ; 2 - ouvrages utilisables par la petite faune) ont été cartographiés. Les ouvrages de la classe 3 (non déterminé) doivent être précisés à une échelle locale. Des vérifications de terrain sont nécessaires afin d'analyser la fonctionnalité de chacun de ces ouvrages.





*Les éléments fragmentants d'importance régionale
Réalisation et traitement : E2D – Février 2018
Source : Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Poitou-Charentes, 2015*

III.3.2 La préfiguration de la trame verte et bleue du SCoT

Travail en cours

III.4. ENJEUX

- Prise en compte des articulations dues à l'inscription dans des ensembles écologiques plus vastes, liées : à l'estuaire de la Gironde avec les spécificités de la biodiversité qui en résultent (intérêts pour les oiseaux, milieux de marais...), aux vallées (Seudre, Seugne, Lary et Palais, Dronne), aux forêts (Double)... cette situation en relation avec les éco-paysages des territoires voisins implique de grandes continuités à préserver.
- La gestion des obstacles aux continuités écologiques : traversée du territoire par l'autoroute et des routes à trafic important, projet de ligne LGV, malgré une réflexion en amont sur les éléments potentiellement reconnectant.
- Les nombreux obstacles à l'écoulement de l'eau recensés par l'ONEMA sur la moitié nord du territoire (digues, seuils en rivière, ...). Le sud et les grands réservoirs biologiques du SDAGE sont davantage épargnés. La carte des obstacles à l'écoulement est présentée en annexe.

IV. LES RESSOURCES NATURELLES

IV.1. Le sous-sol et l'exploitation des carrières

Par sa diversité, le sous-sol du département de la Charente Maritime offre de nombreuses ressources minérales qui sont à l'origine d'une importante activité économique, ce dont témoignent de nombreuses carrières en cours d'exploitation ou anciennes, disséminées sur le territoire.



Site de carrière à St Simon de Bordes. Source : E2D

Les besoins en matériaux de construction pour le logement et les infrastructures ne cessent de croître en France tandis que l'accès à la ressource devient plus limité : la consommation de matériaux de construction est estimée à 6 tonnes de granulats/an par habitant à l'échelle nationale. Ces besoins sont couverts par l'exploitation de 4700 exploitations actives, et la production de 379 millions de tonnes de granulats dont 6,6% de granulats recyclés issus principalement des matériaux de démolition. La réponse aux besoins de matériaux de construction évolue et favorise des pratiques plus économes des ressources. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promeut l'émergence d'une économie «circulaire» (gestion économe des ressources → production → consommation → recyclage-revalorisation) en substitution d'un modèle « linéaire » (ressource → production → consommation → déchets). L'augmentation de la part du recyclage dans l'industrie extractive s'inscrit dans cette dynamique ; cette part a doublé en 20 ans, mais elle est soumise à des freins importants, ce qui se vérifie en Charente Maritime comme sur tous les territoires.

La ressource en matériaux est associée à une problématique complexe liant les besoins pour la construction ou les travaux publics et la protection des milieux naturels, des terres agricoles et des paysages. La loi n° 93-3 du 4 janvier 1993 relative aux carrières harmonise la réglementation : toutes



les carrières sont classées sous une même rubrique (2510) de la nomenclature des installations classées et de ce fait sont soumises à autorisation préfectorale après enquête publique, quelle que soit leur production (leur ouverture était déjà soumise à autorisation préfectorale préalable depuis 1970, mais l'enquête publique était réservée à celles de plus vastes superficies). Cette loi introduit également l'obligation de réaliser un Schéma départemental des carrières, auquel la loi ALUR du 24 mars 2014 substitue un Schéma régional, qui doit définir les conditions générales d'implantation des carrières dans le département, en fonction de plusieurs enjeux :

- l'identification des ressources géologiques départementales, leurs utilisations et les carrières existantes,
- l'intérêt économique national et l'estimation des besoins en matériaux du département et de sa périphérie,
- l'optimisation des flux de transport entre zones de production et de consommation,
- la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles.

Le Schéma régional est en cours d'élaboration sous l'égide du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et doit être approuvé au plus tard le 1er janvier 2020.

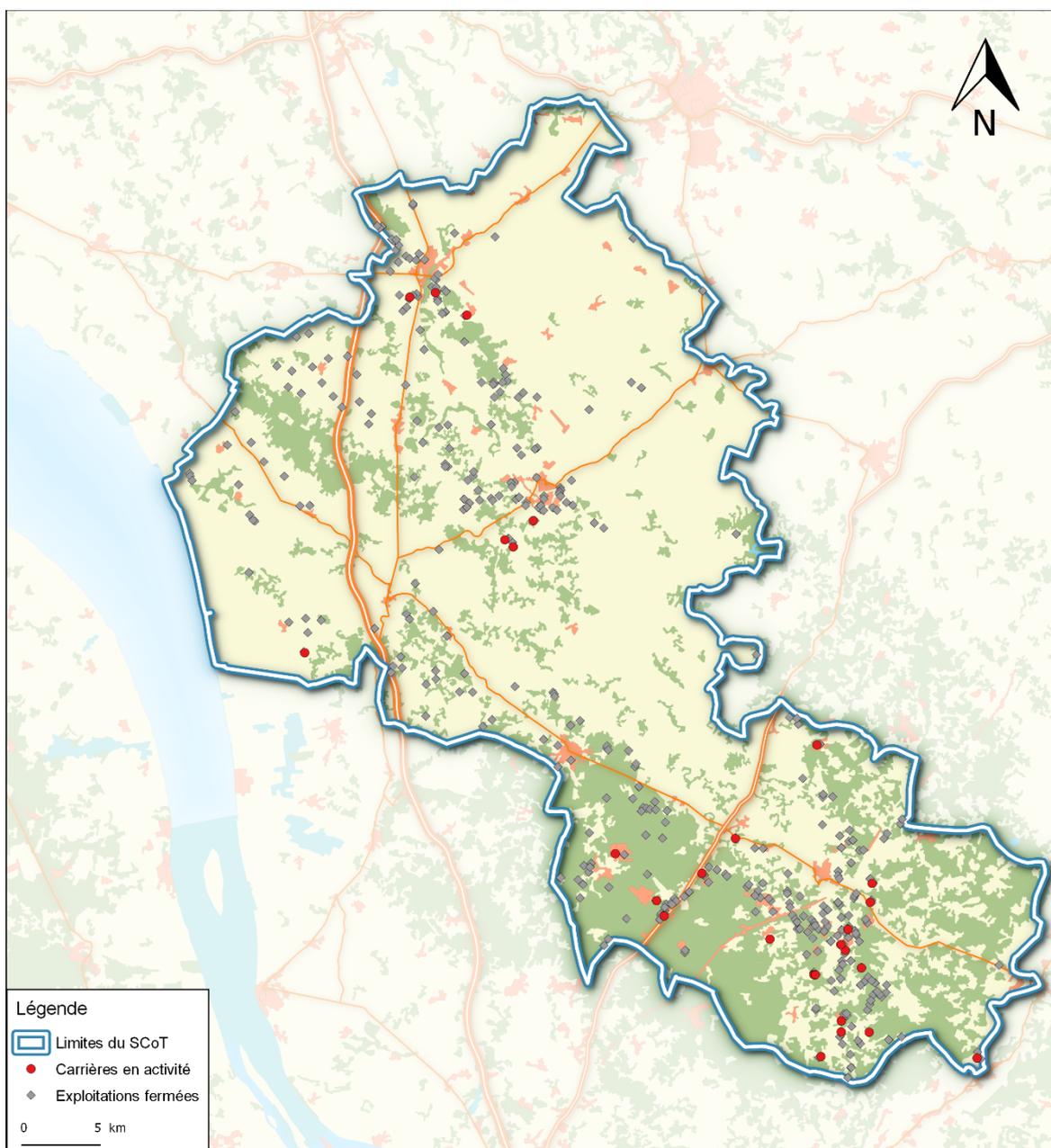
IV.1.1 Les carrières sur le territoire du SCoT de la Haute-Saintonge

Une trentaine de carrières étaient toujours en fonctionnement sur le territoire en 2014, d'après les données fournies par la DREAL Poitou-Charentes.

- 2 (à Jonzac et Avy) ont pour activité principale l'extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise
- 3 (à Pons, Saint Bonnet sur Gironde, Saint Simon de Bordes) sont axées sur le secteur du BTP (construction de routes, travaux de terrassement,...)
- Les autres carrières sont dédiées à l'exploitation de d'argile kaolinique, des gravières et sablières. Présentes essentiellement dans le Sud du territoire de la Haute Saintonge, ces formations à dominante sableuse d'âge tertiaire sont rattachées au bassin argilier des Charentes, le plus important de France. Ces produits sont caractérisés par une abondance de la fraction argileuse, par une pureté minéralogique et par une granulométrie d'une finesse exceptionnelle. Ces argiles sont utilisées dans trois domaines principaux : comme produits réfractaires, céramique sanitaire et comme charge pour l'industrie. Les produits réfractaires trouvent une utilisation dans toutes les industries à équipements thermiques (sidérurgie, métaux non ferreux, verre, céramique, ciment, chaux, chimie, pétrochimie, production d'énergie, installation d'incinération, chauffage). L'autre utilisation de ces produits qui tend à se développer est le domaine des charges minérales, ces argiles entrent alors dans la fabrication des peintures, des pneumatiques, dans les matières plastiques, elles servent aussi de support aux engrais et insecticides.

Il s'agira d'anticiper la fin de l'exploitation des carrières : sous réserve de renouvellement d'autorisations d'exploiter, celles-ci sont fixées pour la plupart aux horizons 2020 ou 2030, à l'exception des carrières de Pons et Avy dont les autorisations de fin d'exploitation sont fixées en 2042 et celle de Saint-Simon de Bordes, en 2035.





*Localisation des carrières
Réalisation : E2D - Avril 2017
Source : DREAL, BRGM*

IV.1.2 Evolution des productions selon le Schéma départemental des Carrières

Le Schéma départemental des Carrières souligne que la production en volume n'a cessé de progresser tandis que le nombre de carrières est en constante diminution : de 1982 à 2000 elles sont passées de 230 à 86, soit une chute totale de 62,6 % en près de 20 ans. Cette chute s'explique principalement par le renforcement des contraintes réglementaires.

Quant à l'avenir des productions, le Schéma départemental des Carrières souligne la forte valeur ajoutée des argiles kaoliniques, dont les produits sont exportés bien au-delà des limites du département grâce à la plus-value apportée sur place. Cependant, la concurrence des pays de l'Est et la Chine pour



la production d'argiles kaoliniques est à prendre en compte. La production de calcaire est quant à elle en constante augmentation et reflète l'importance des travaux et aménagements routiers entrepris depuis plusieurs années dans le département. La pierre de taille est également en forte progression, principalement utilisée pour l'architecture locale.

Le Schéma départemental préconise ainsi « de favoriser les carrières en raison des effets positifs sur l'environnement et sur l'économie locale sans devoir ajouter une réglementation supplémentaire par la voie des documents d'urbanisme. »

IV.1.3 L'impact des carrières sur l'environnement et les paysages

Les carrières sont des installations classées pour la protection de l'environnement et à ce titre, les demandes d'autorisation s'accompagnent d'une étude d'impact des effets sur l'environnement et les paysages. Ces effets sont de plusieurs ordres et d'importance variable selon la sensibilité des sites, l'importance de l'exploitation et les conditions d'exploitation. Dans tous les cas, plusieurs enjeux sont concernés, notamment l'occupation de l'espace, les nuisances sonores et atmosphériques liées à l'exploitation et au transport, et l'état des milieux et des paysages après l'exploitation. Dans une perspective de gestion économe de l'espace et de préservation de l'environnement, le devenir des sites après exploitation devient donc un enjeu significatif (problématique similaire à la gestion post activité d'anciens sites industriels).

La localisation de nombreuses carrières au cœur du massif forestier classé en ZNIEFF de la Double Saintongeaise, implique donc une vigilance particulière quant aux impacts environnementaux et paysagers de cette activité. En effet, comme toute activité humaine, l'exploitation des carrières modifie profondément les milieux naturels dans lesquels elle se réalise, par enlèvement de la végétation, décapage des sols, modification du sous-sol... processus qui impactent sensiblement et durablement les milieux naturels et les paysages. Au-delà de cette destruction du milieu exploité, les milieux alentours peuvent également être concernés par le mode d'exploitation sans être directement touchés par les travaux (bruit, vibrations, poussières...).

La nécessité d'une remise en état des terrains exploités après cessation de l'activité est aujourd'hui réglementaire mais cette opération ne mène pas obligatoirement à un retour à l'état antérieur et peut conduire à une utilisation différente des terrains (espaces de loisirs, champs photovoltaïques, plans d'eau pour la pêche ou la voile, motocross, zones humides favorables à l'avifaune....). Sur la commune de Fouilloux, la carrière de Saint-Georges a été fermée à l'exploitation argilière en 2014, l'ensemble du site a été réaménagé par l'exploitant et la Communauté de communes, avec la plantation de pins maritimes permettant de stabiliser les sols et l'aménagement d'un site de sensibilisation à la lecture du paysage.





Le site de la carrière Saint-Georges. Photo E2D

Les extractions réalisées jusqu'à présent au sein du massif de la Double l'ont été dans le cadre de la réglementation existante relative aux autorisations de déboisement. Elles ont d'ailleurs donné lieu à un reboisement réussi et dans certains cas à la création de bassins d'eau qui façonnent aujourd'hui les paysages de la Double Saintongeaise. Concernant le reboisement, le Schéma départemental des carrières souligne que « *l'ennrésinement systématique ne représente plus la réponse adéquate à apporter aux plantations et il convient désormais de privilégier des semis de feuillus autochtones ou, au minimum, une mixité de conifères (pins Laticio, maritimes, sylvestres et parasols) à panacher 50/50 avec des essences de feuillus, en particulier le chêne pédonculé ou le chêne vert* ». Par ailleurs, l'intérêt de créer des milieux ouverts favorisant la biodiversité doit également être examiné.

IV.2. La ressource en eau

L'eau tient une place considérable dans l'identité de la Haute Saintonge bien qu'elle soit perceptible de manière très contrastée selon les secteurs, plus ou moins visible et apparaissant tantôt comme un horizon préfigurant le littoral sur les communes de l'estuaire, tantôt comme la rencontre bucolique des rivières et des villes, parfois enfin sous la forme des plans d'eau aménagés pour les loisirs. Les cours d'eau, c'est le cas notamment de la Seugne, ont été profondément modifiés par les aménagements hydrauliques : seuils, moulins, jalonnent le cours d'eau et témoignent des anciennes activités économiques

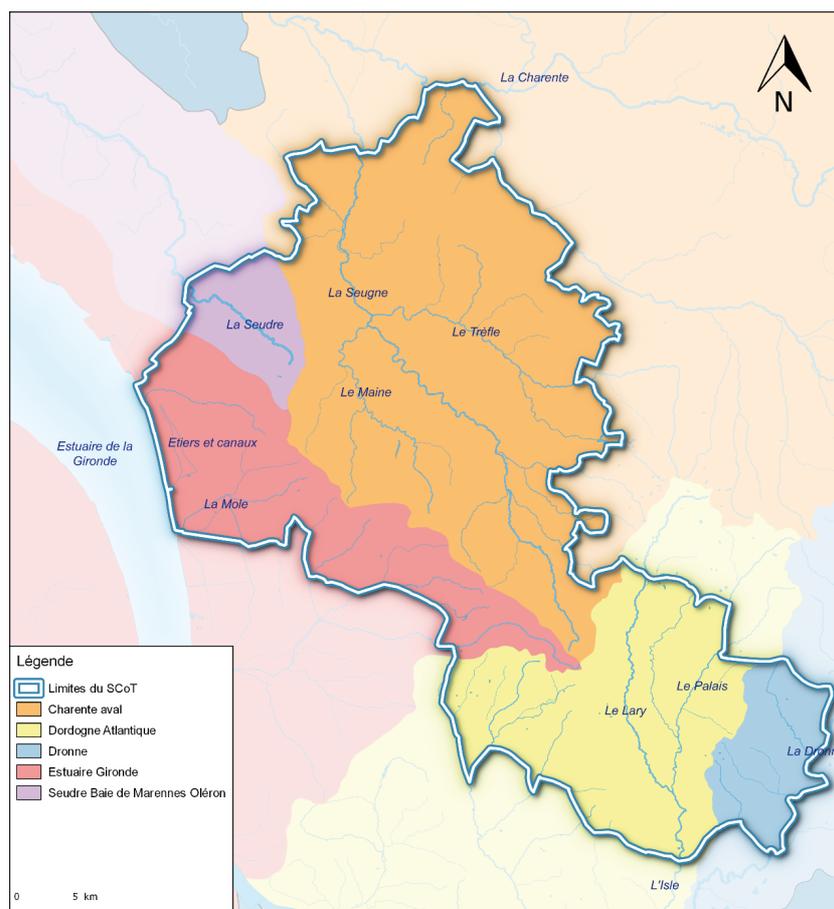
IV.2.1 Un réseau hydrologique dense

La Haute Saintonge se situe à la pointe ouest du bassin hydrographique Adour Garonne qui englobe la rive gauche du bassin de la Charente, tandis qu'une partie du département de Charente Maritime (hors

du périmètre du SCoT) s'inscrit dans le périmètre du bassin hydrographique Loire-Bretagne. La Haute Saintonge appartient du point de vue hydrographique au bassin Aquitain.

Le territoire du SCOTest bordé par deux fleuves, la Gironde et la Charente. Il s'appuie sur l'estuaire de la Gironde, avec 4 communes qui ont une façade littorale. La Haute Saintonge est alimentée par les bassins versants de plusieurs cours d'eau importants :

- La Seugne, affluent de la Charente appartenant à l'unité hydrographique de la Charente aval, irrigue toute la partie centrale du territoire ;
- La Seudre, fleuve côtier accompagné d'une vaste superficie de marais dans sa partie aval, hors du périmètre du SCoT, prend sa source sur la commune de Plassac et rejoint le littoral au pertuis entre Marenne et La Tremblade ;
- Le Lary, au sud, affluent de l'Isle appartient à l'unité de référence de la Dordogne atlantique ;
- La Dronne, à la pointe sud du département marque la limite avec le département de la Dordogne ;
- Deux fleuves côtiers se jettent dans l'estuaire : le Rau de Moulineau qui alimente les canaux sur la commune de Saint-Bonnet sur Gironde et l'Etier de Maubert qui rejoint l'estuaire à Port Maubert sur la commune de Saint-Fort sur Gironde.
- La Livenne qui prend sa source à Montlieu-la-Garde.



Les principaux cours d'eau et les unités hydrographiques de référence
Réalisation : E2D – Avril 2017. Source : BD Carthage

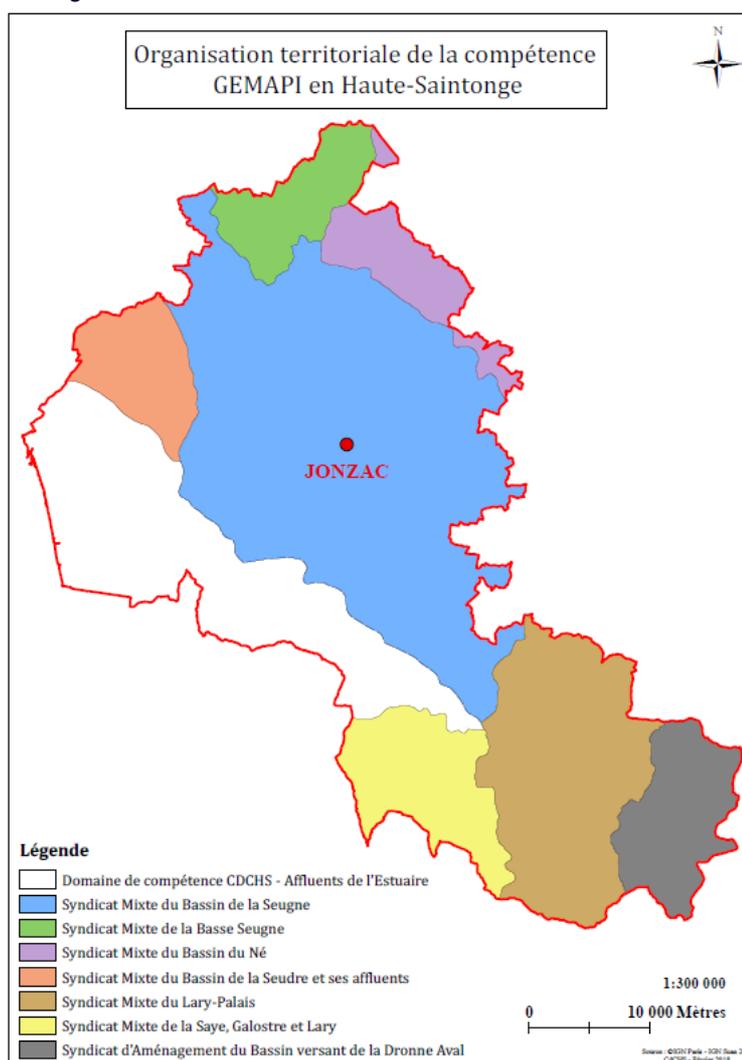


Les rivières de Haute Saintonge présentent des régimes très contrastés, avec des inondations fréquentes sur la vallée de la Seugne où elles touchent des zones agricoles, mais également les villes principales (Jonzac et Pons) tandis que des rivières sont concernées par des étiages très sévères et des asssecs importants.



La Seugne à Pons. Photo E2D

L'entretien des rivières est effectué par les syndicats de rivières. Pour les communes n'appartenant pas à un syndicat de rivière (zone en blanc sur la carte), la Communauté de Communes exerce directement la gestion de l'entretien des rivières.



IV.2.2 Une ressource abondante

La ressource est particulièrement abondante grâce à la présence de puissants aquifères souterrains. Les types d'aquifères présents sont essentiellement des calcaires du crétacé supérieur et des formations sableuses du tertiaire.

L'état qualitatif et quantitatif des masses d'eau est présenté en annexe

Les masses d'eau constituent le découpage élémentaire des milieux aquatiques destinées à être l'unité d'évaluation de la directive cadre sur l'eau 2000/60/CE : nappes, lacs, rivières, etc.

Les grands systèmes aquifères du territoire renferment principalement les nappes, libres ou captives, insérées dans les étages géologiques de l'ère secondaire, plus particulièrement des systèmes datant du crétacé supérieur : le Cénomaniens, le Turonien et le Sénonien, qui occupent la plus grande partie du territoire. Dans le secteur de la Double, les grands aquifères se situent dans les couches plus récentes du Tertiaire, dans les systèmes datant de l'éocène et du pliocène, de même que sur les secteurs de la vallée de la Seudre et de la Forêt de la Lande ; dans le secteur proche de l'estuaire se trouvent les nappes alluviales de formation récente selon les temps géologiques.

L'une des caractéristiques de la structure géologique en relation avec les aquifères est la présence de l'anticlinal de Jonzac avec des nappes du crétacé supérieur entre Jonzac et Pons en relation avec le cours d'eau. Les nappes profondes sont captives. L'une des caractéristiques qui se retrouve souvent dans la région Poitou-Charente est la superposition de nappes.

Actuellement, parmi les 13 masses d'eau souterraines évaluées au regard du niveau d'atteinte d'un bon état global lors de l'état des lieux effectué en 2013, seules 4 présentent à la fois un bon état quantitatif et chimique. Pour les autres, le principal paramètre déclassant pour l'état chimique est une teneur en nitrates qui est en augmentation ou « nitrates et pesticides » dans 4 cas sur 13.

Synthèse de l'état des masses d'eau souterraines	objectif de bon état quantitatif	objectif de bon état chimique	Bon état quantitatif observé	bon état chimique observé
13 masses d'eau souterraines	2015 : 9 report à 2021 : 2 report à 2027 : 2	2015 : 9 report à 2021 : 2 report à 2027 : 2	9 / 13	6 / 13

Les nappes alluviales sont en relation avec les eaux de surface (alluvions de la Charente et alluvions Lisle-Dronne). Elles sont en bon état quantitatif, mais avec un mauvais état qualitatif des alluvions de la Charente, où il est constaté une tendance à la hausse des teneurs en nitrates ; cette masse d'eau est située en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole.

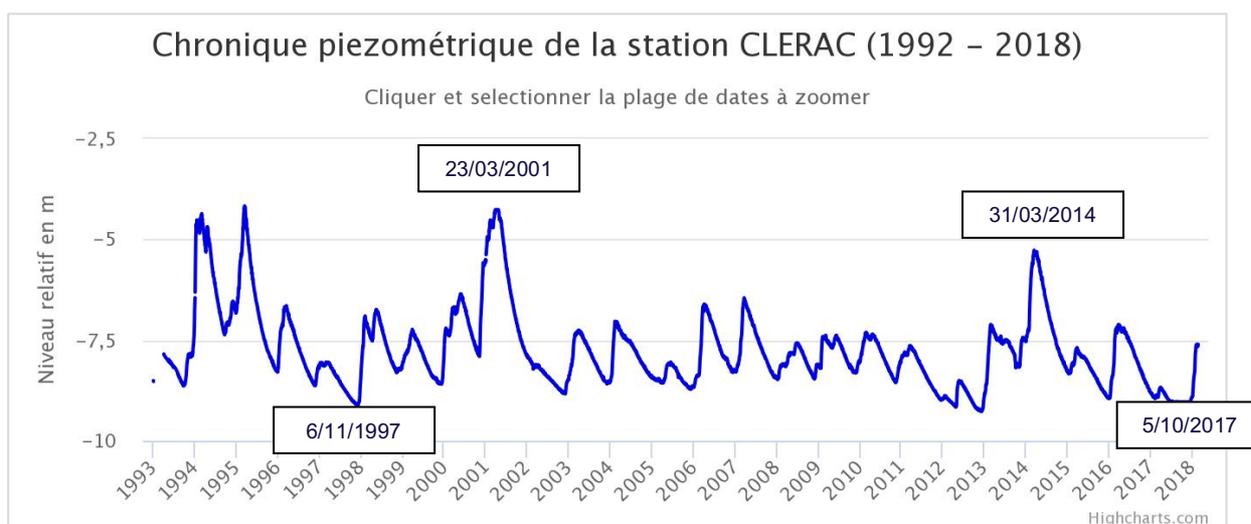
Les nappes profondes qui concernent le territoire sont majoritairement en bon état quantitatif (masses d'eau « sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien » (FR078) ; « calcaires du santonien bassin versant Isle-Dronne » (FR096). Les nappes profondes en déséquilibre quantitatif concernent moins la Haute-Saintonge. Concernant l'aquifère « Sables-graviers de l'éocène de Gironde » majoritairement sollicitée pour l'eau potable, cette nappe ne concerne qu'une petite partie du territoire, au sud ; elle comprend une zone centrale en déséquilibre besoin/ressource, liée aux prélèvements pour l'agglomération bordelaise, tandis que les autres zones, nord, sud et littoral, sont en équilibre. Sur la nappe « calcaires et calcaires marneux du santonien-campanien du bassin versant Charente-Gironde », il est précisé qu'une étude de connaissance est envisagée sur ce secteur pour préciser l'état quantitatif donné globalement comme mauvais. Localement des assecs sont dus à des prélèvements dans les nappes mais de nombreuses sources existent et leurs impacts sont peu étudiés.



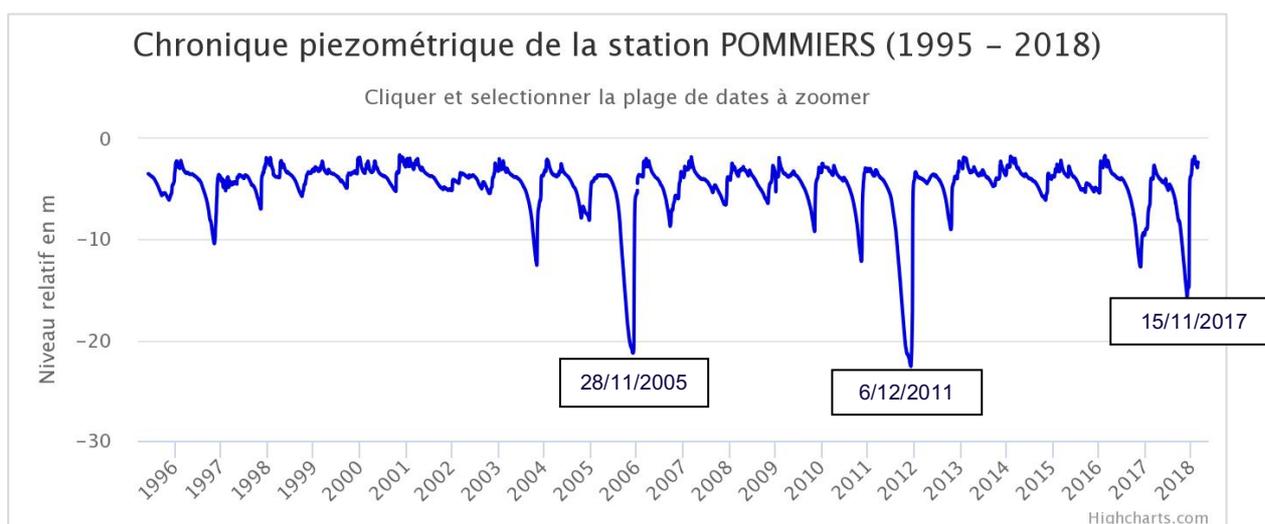
Les suivis piézométriques des réseaux régional et départemental montrent que les nappes ont un comportement hydrodynamique subissant des variations saisonnières et pluriannuelles.

Exemples de variabilité saisonnière des nappes souterraines (source <http://www.piezo-poitou-charentes.org>) :

- ❖ Piézomètre de Clérac dans le bassin du Lary. Aquifère Double et Landais. La nappe se rencontre dans les terrains détritiques argilo-sableux.



- ❖ Piézomètre de Pommiers-Moulons, dans le bassin de la Seugne. La nappe se rencontre dans les calcaires détritiques du Santonien et les calcaires du Coniacien. La nappe est drainée par la rivière. Cet aquifère est exploité pour l'alimentation en eau potable et pour l'irrigation. Les points bas du piézomètre sont mesurés généralement en décembre.



IV.2.3 Des déséquilibres saisonniers des eaux de surface

De façon générale, les cours d'eau drainent les nappes si leur niveau piézométrique est situé au-dessus et les rechargent si elles sont situées au-dessous. La contribution des eaux de surface aux nappes souterraines dépend du type de pénétration du cours d'eau dans l'aquifère et la relation de



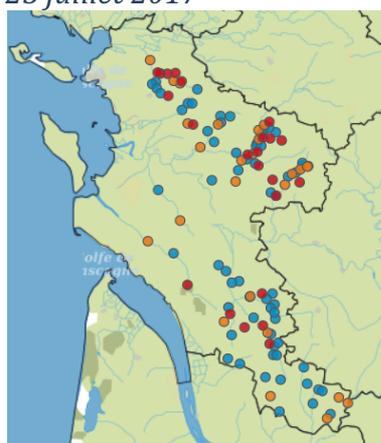
drainage/rechargement peut changer selon les saisons ; en période d'étiage, les cours d'eau ne sont plus alimentés que par les nappes souterraines. Les relations nappes-rivières sont importantes dans les milieux calcaires.

Certains cours d'eau de Charente Maritime présentent un comportement hydrologique saisonnier très fluctuant, avec des périodes d'étiage sévères, voire d'absence d'écoulement, les assecs, qui concernent plus particulièrement la Seugne et la Seudre. La diminution des débits des cours d'eau se produit majoritairement en été, avec des étiages principalement en fin d'été ou en automne. Elle est la conséquence de multiples phénomènes, dont l'augmentation des températures, la diminution des apports d'eau souterraine, la baisse des précipitations, les prélèvements...

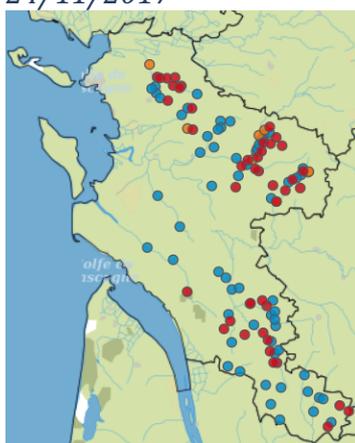
Le suivi des étiages est assuré par un réseau national, l'Observatoire national des étiages (Onde) jusqu'en 2016, puis par l'Agence française pour la biodiversité depuis le 1er janvier 2017. Il apporte des connaissances stables sur les étiages estivaux. Le dispositif, harmonisé sur l'ensemble du territoire métropolitain depuis 2012 et pérenne au niveau national, permet de recueillir des données d'observation visuelle sur l'état d'écoulement superficiel des cours d'eau.

Exemple de campagnes d'observation en Charente Maritime en 2017 (réseau ONDE.eaufrance) : il apparaissait en juillet des secteurs où l'écoulement n'était plus visible et quelques assecs sur la Seugne, le Trèfle et le Maine qui se confirmaient en novembre. Les débits étaient rétablis en décembre.

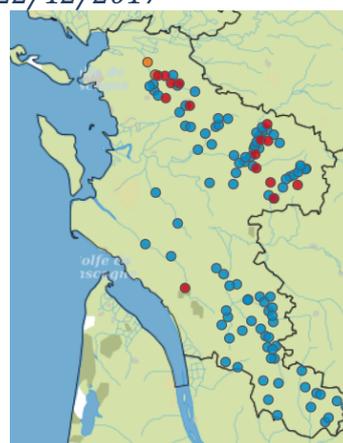
25 juillet 2017



24/11/2017



22/12/2017



● Ecoulement visible ● Ecoulement non visible ● Assec

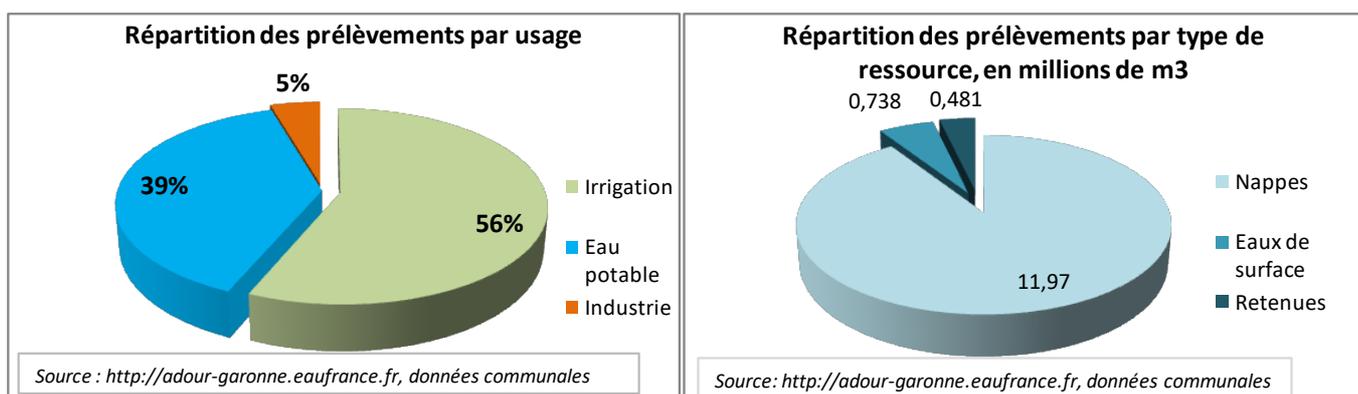
Le département de Charente Maritime est confronté à un déséquilibre chronique de la ressource en eau au regard de la demande. A l'exception de 6 communes, le territoire de la Haute Saintonge est classé en Zone de Répartition des Eaux. Les zones de répartition des eaux sont définies par l'article R211-71 du code de l'environnement comme des "zones présentant une insuffisance régulière des ressources par rapport aux besoins". Le classement concerne les prélèvements pour l'ensemble des usages de l'eau et vise à concilier les intérêts de tous les utilisateurs, dans une gestion de la ressource restreinte. Conformément aux objectifs de bon état écologique des eaux, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, prévoit que les bassins versants situés en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) doivent parvenir à un retour à l'équilibre entre la ressource en eau et la pression qu'elle subit. Les mesures sont essentiellement des restrictions d'usage : abaissement des seuils réglementaires d'autorisation et de déclaration des prélèvements ; définition de volumes prélevables par bassins

versants ; création de retenues de substitution à condition qu'elles soient un élément d'un « projet de territoire », etc.

Selon l'étude de prospective sur l'eau réalisée en 2010 à 2013 par l'agence de bassin Adour-Garonne, les périodes d'étiage menacent d'être plus fréquentes sous l'effet du changement climatique et en intégrant les prévisions démographique et les évolutions agricoles possibles. A l'horizon 2050, l'agence de bassin prévoit une réduction moyenne des débits de l'ordre de -30 à -40% en Charente Maritime.

IV.2.4 Les usages

Les prélèvements d'eau représentent 13,2 millions de m³ en 2015 (source : données communales sur l'eau SIE Adour Garonne), un peu plus de la moitié pour l'irrigation (7,45 Mm³), 5,13 Mm³ pour l'eau potable et moins de 1Mm³ pour l'industrie (0,6 Mm³). La ressource provient essentiellement des prélèvements dans les nappes souterraines.



Les usages de l'eau Réalisation : E2D – Avril 2017
Source : Agence de l'Eau Adour Garonne, données communales

Les prélèvements d'eau n'ont pas tous la même signification en termes de pression sur la ressource : une partie des prélèvements retourne vers les cours d'eau après usage et traitement, comme c'est le cas pour la plus grande part de l'eau à usage domestique et industriel, une partie est consommée, c'est le cas pour l'irrigation. Les volumes indiqués proviennent des informations liées aux redevances, pour lesquelles il existe un seuil de 10 000 m³/an et de 7000m³/an en zone de répartition des eaux, ces données ne sont donc pas complètement exhaustives.

Par comparaison avec l'ensemble du département de Charente-Maritime, selon les données de la Banque nationale des prélèvements en eau (bnpe), base de données issue des données des agences de l'eau, la part de la Haute- Saintonge en termes de prélèvement de la ressource représente, pour l'année 2014 :

- 10% du volume prélevé en Charente-Maritime pour l'eau potable,
- 16,6% du volume prélevé pour l'industrie et le thermalisme,
- 8,6% du volume prélevé pour l'irrigation.

L'alimentation en eau potable

Les orientations stratégiques de l'alimentation en eau potable sont établies dans le cadre d'un schéma départemental établi en 1995, révisé en 2005, puis en 2012 visant à garantir une alimentation en eau potable de qualité à l'horizon 2030. **Le schéma départemental dans son actualisation en 2015 conclut à une ressource excédentaire pour couvrir l'ensemble des besoins du département, mais avec des déficits en période estivale sur le secteur littoral. Les ressources du centre et du sud sont suffisantes pour couvrir les besoins** mais ne sont pas transférables dans l'état actuel des réseaux.

Toutes les communes de la Haute-Saintonge, à l'exception de Jonzac, sont adhérentes **au Syndicat des eaux de Charente Maritime, le SDE17**, pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement collectif et non collectif. Le Syndicat dispose d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale, la RESE, créée en 1954, administrée par le comité syndical et un conseil d'exploitation. La RESE exploite 361 communes en eau potable et 147 communes en assainissement collectif (rapport d'activité 2015). Quelques communes sont exploitées en affermage (Pons ; les communes desservies par le réseau des coteaux de Gironde : Allas-Bocage et les communes littorales).

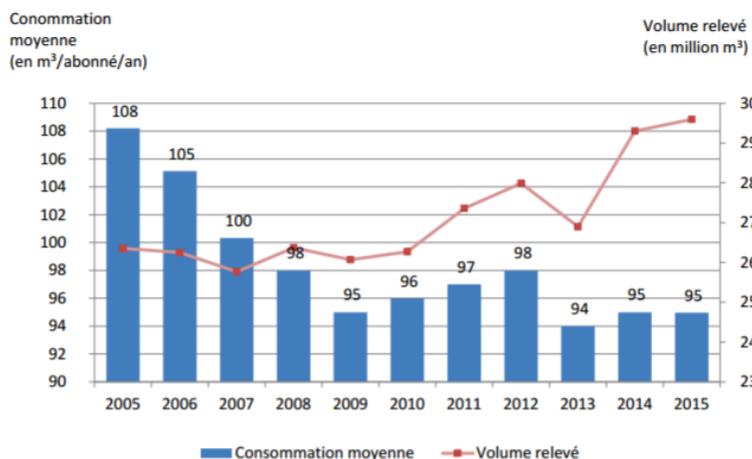
Le SDE 17 produit 53 millions de m³ d'eau potable à partir de 69 champs captants et, pour partie, d'eau importée depuis d'autres secteurs hors du département pour 2% des besoins. Il tire une partie de sa ressource du fleuve Charente. A l'échelle départementale, 33% de la ressource pour l'eau potable provient des eaux superficielles, mais **la totalité de la ressource pour les collectivités de la Haute Saintonge est issue de nappes souterraines**. La Haute-Saintonge, territoire rural peu densément peuplé n'est pas le principal secteur de consommation de la ressource en eau (les besoins en eau les plus importants sont situés dans la zone littorale, avec une densité des abonnés plus élevée et des pointes de consommation pendant la période estivale), mais **la Haute Saintonge concentre une partie majeure de la ressource disponible en Charente Maritime dans le domaine créacé, dans le centre et le sud du département**. La distribution de l'eau est organisée via des réseaux interconnectés qui permettent de fournir une ressource au littoral et dans tous les secteurs du département, de réduire la pollution aux nitrates par le mélange des ressources et de sécuriser l'approvisionnement. A l'échelle du département, le SDE a défini trois principaux réseaux : un réseau littoral, un réseau du Pays Royannais et un réseau de l'intérieur qui dessert la Haute Saintonge et l'Est du département.

La consommation moyenne d'eau potable par abonné diminue à l'échelle du périmètre de gestion du SDE, tandis que les volumes prélevés augmentent avec le nombre d'abonnés et la consommation estivale. (Graphique ci-dessous, rapport d'activité 2015 du SDE17). **Au niveau de la Haute-Saintonge, les volumes prélevés sont également en légère baisse entre 2010 et 2014 (-6%).**





Evolution de la consommation moyenne et du volume relevé



La consommation moyenne par abonné s'est stabilisée depuis 2009, entre 95 et 98 m³ par an. Avant 2007, un abonné consommait en moyenne 105 m³ par an.

21 points de prélèvement pour l'eau potable sont recensés par la bnpe (base nationale des prélèvements d'eau). A l'exception de celui de Jonzac qui est de l'ordre de 1Mm³, les prélèvements les plus importants sont ceux de La Clotte (673000 m³ en 2015) et Saint-Dizant-du-Gua (485 000 m³).





Les communes sont alimentées par 9 réseaux de distribution (tableau de synthèse en annexe) :

- Réseau d'Avy-Chadenac
- Réseau de Pradelle-Champagnolles
- Réseau de Courpignac
- Réseau de Montlieu-Montguyon
- Réseau de Bedenac-Clerac-Boscarnant
- Réseau de La Jard
- Réseau de St-Medard-Leoville
- Réseau de Réaux Arthenac
- Réseau de Jonzac

Les travaux de rénovation des réseaux et de gestion de ce patrimoine, montent en puissance dans l'action du syndicat départemental ; en 2015 ils représentent 75% du budget alloué à l'AEP.

USINE DE L'ANGLE GUIGNARD

APPORTS DE VENDEE

Captages et réseau d'alimentation en eau potable en Charente-Maritime

Mise à jour : janvier 2018



Ouvrages d'eau potable :

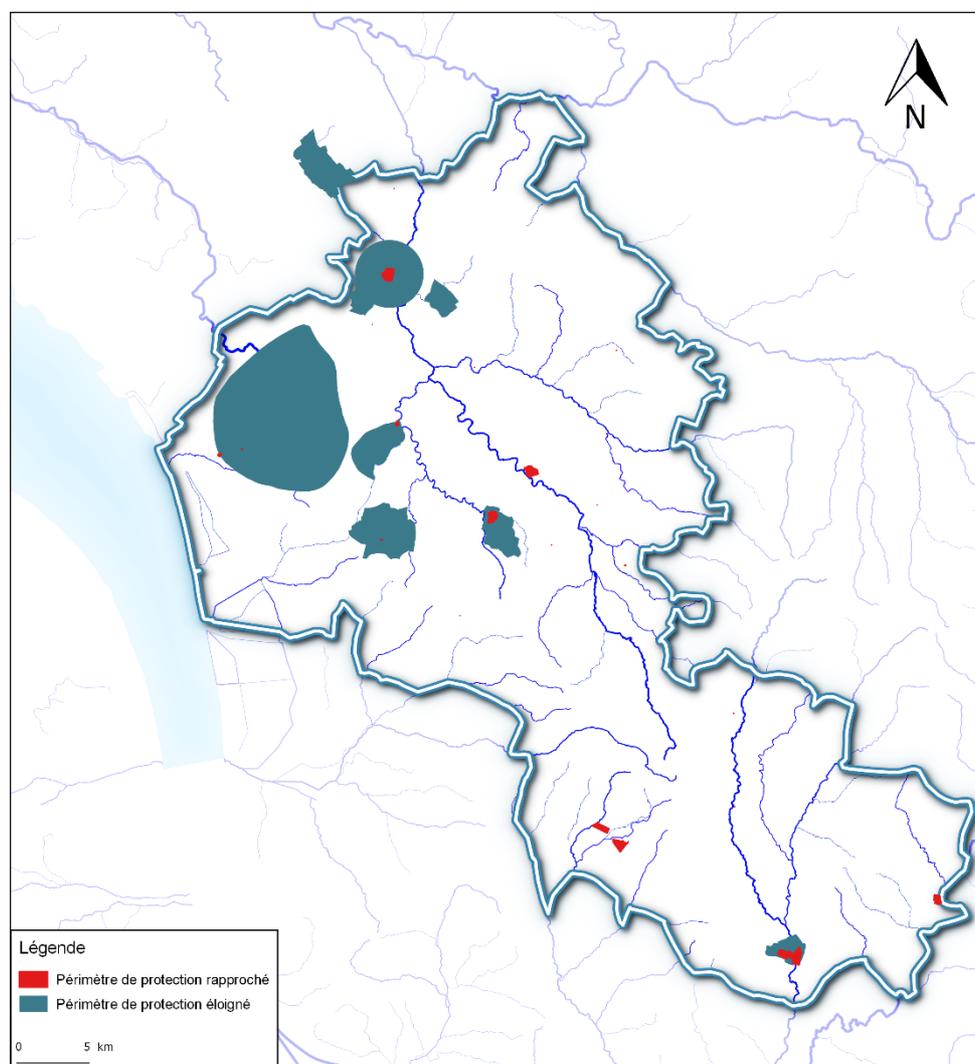
- Usine d'eau du Syndicat
- ▲ Captage en service
- ▲ Captage prochainement en service
- ▲ Captage prochainement arrêté
- Usine d'eau d'une autre collectivité pouvant desservir les réseaux du Syndicat
- Réseau littoral
- Réseau intérieur
- Réseau Pays Royannais

Réseau principal d'alimentation en eau potable en Charente Maritime.

Source : SDE 17

L'eau potable distribuée est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité physico-chimique, avec 98,4% des analyses conformes pour 2 411 analyses réalisées par l'ARS, soit 39 prélèvements non conformes. Les périmètres de protection de captage sont établis autour des sites de captages d'eau destinée à la consommation humaine, en vue d'assurer la préservation de la ressource en prévenant les pollutions accidentelles. Ils sont définis par le Code de la santé publique et mis en œuvre par les Agences Régionales de Santé, selon trois niveaux :

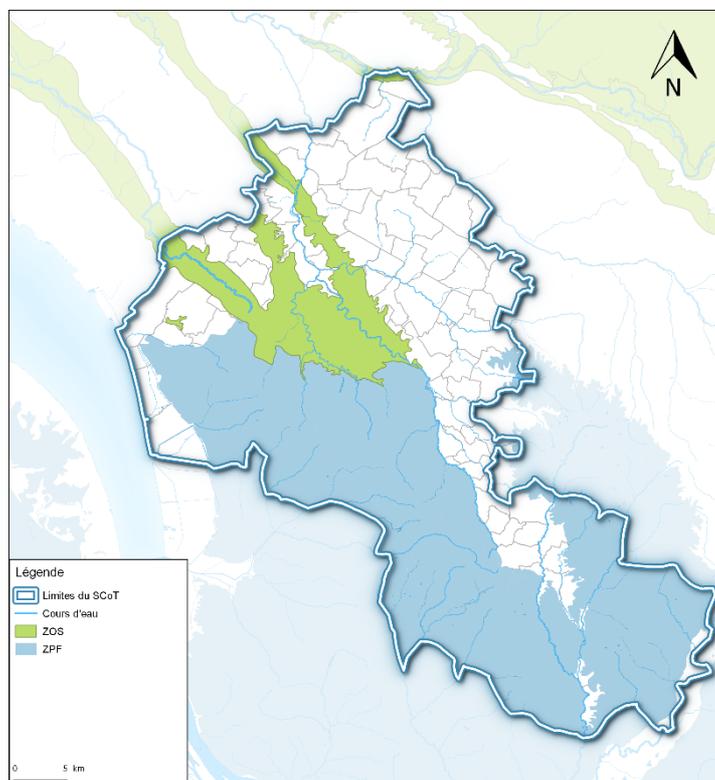
Un périmètre « de protection immédiate dont les terrains sont à acquérir en pleine propriété, un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel peuvent être interdits ou réglementés toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux et, le cas échéant, un périmètre de protection éloignée à l'intérieur duquel peuvent être réglementés les installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagement ou occupation des sols et dépôts ci-dessus mentionnés. » (Article L1321-2, Code de la santé publique).



Les périmètres de protection des captages (source ARS)

Le territoire est en grande partie concerné par des zones particulièrement importantes pour l'alimentation en eau potable : ces zones sont des portions de masses d'eau souterraine et cours d'eau

stratégiques pour l'alimentation en eau potable dans le bassin Adour-Garonne, définies par le SDAGE comme Zones à Préserver pour l'alimentation en eau potable dans le Futur (ZPF). Le niveau national et Européen identifie désormais ce concept comme zone d'alimentation en eau potable future (ZAEPF). Parmi les ZPF, des ZOS (Zones à objectifs plus stricts) ont été identifiées comme nécessitant des programmes pour réduire les coûts de traitement de l'eau potable.



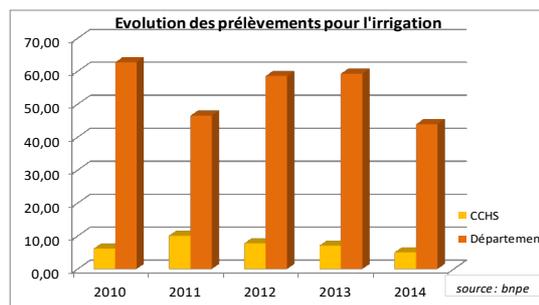
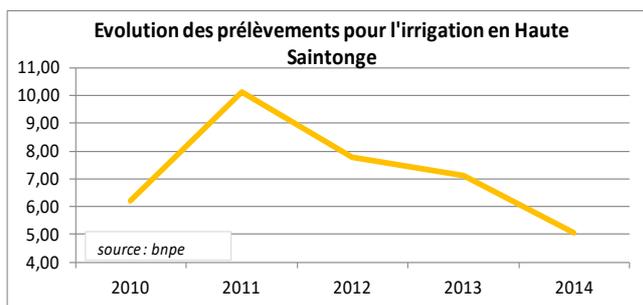
Les Zones à objectifs plus stricts (ZOS) et les zones à préserver pour le futur (ZPF) -SDAGE

Les prélèvements pour l'agriculture

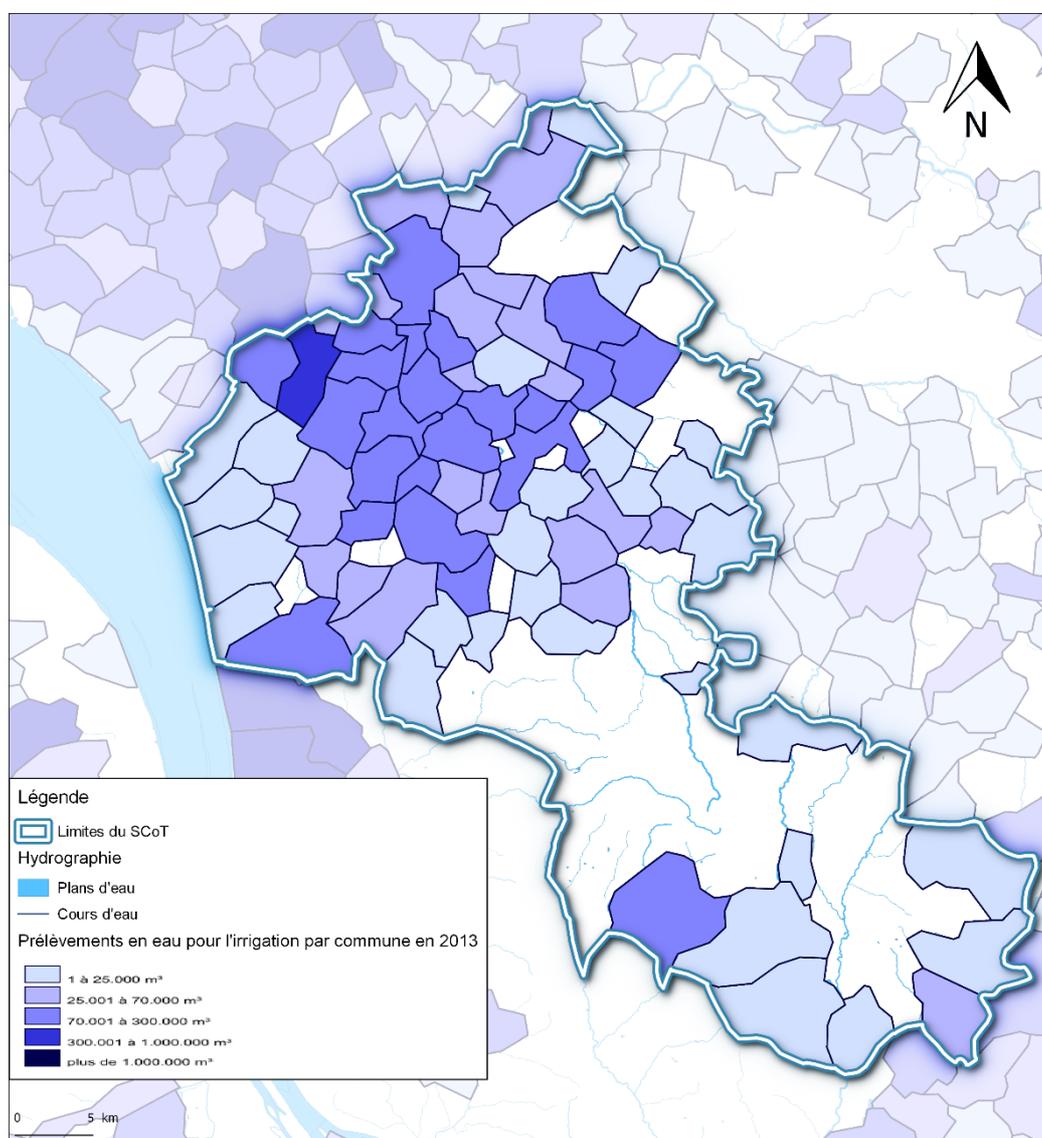
Les cultures irriguées représentent une part relativement modeste de la SAU ; on les rencontre davantage dans le secteur de Pons où elles occupent jusqu'à 20% de la SAU sur le canton de Saint-Genis de Saintonge (RGA 2010) ainsi que dans les secteurs céréaliers proches de l'estuaire où elles représentent 16% de la SAU sur le canton de Ciers sur Gironde. Les pressions liées aux prélèvements sont nettement moins marquées en Haute Saintonge que sur l'ouest du bassin de la Charente. Mais, sur le bassin versant de la Seugne, l'élevage et la viticulture ont été supplantés par la céréaliculture intensive. Les pressions dues aux prélèvements sont significatives sur le bassin du Trèfle. Les bassins de la Seugne et de la Seudre sont recensés comme des bassins versants déficitaires.

Les prélèvements sont très majoritairement effectués dans les eaux souterraines. Pour l'année 2015 les retenues ne représentent que 6,4% du volume total prélevé (SIEAG, données communales), à quasi égalité avec les prélèvements en eaux superficielles (6,8%).

Globalement les prélèvements pour l'irrigation ont tendance à diminuer, comme c'est également le cas pour l'ensemble du département.



Compte tenu du déséquilibre besoin / ressources, un **plan de gestion des étiages (PGE)** est mis en place sur le bassin de la Charente en 2004. Ce plan dont les actions ont été mises en œuvre, se prolonge par un avenant au PGE pour la période 2015-2018.

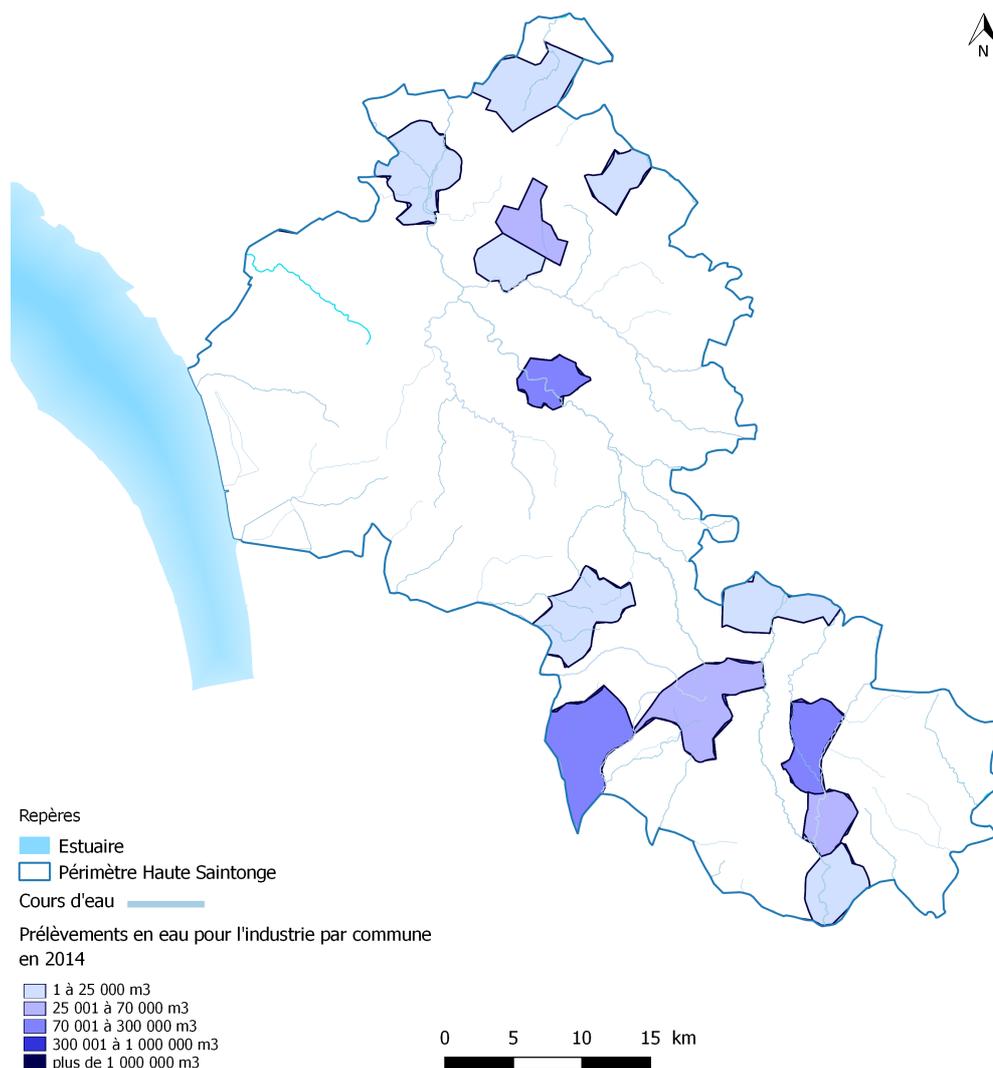


Part des surfaces irriguées par commune, en 2013

Les prélèvements pour l'industrie et les activités économiques

De même que pour les autres usages, les prélèvements industriels s'effectuent dans les nappes souterraines, dans une proportion moindre que pour l'agriculture : pour 61% dans les nappes et à 49% dans les eaux superficielles.

Les principaux utilisateurs en sont le thermalisme, les carrières, les cimenteries, les distilleries et dans une moindre mesure le golf de Montendre.



Prélèvements industriels par commune

Les usages thérapeutiques, récréatifs et éducatifs :

Plusieurs lacs et plans d'eau sont aménagés pour la pêche ; liste non exhaustive, d'après le site Internet de l'office de tourisme : lac baron de Despeyroux, à Montendre, lac de Bran, étang de Jolysable à Pons, plan d'eau de Léoville, plan d'eau du mail de Seugne à Jonzac.

Pour les activités nautiques, le territoire dispose d'un équipement important, l'école de voile de Port Maubert qui offre des activités sportives ou ludiques ; plusieurs aménagements en rivière ou sur

des plans d'eau permettent également des activités nautiques : kayak à Vitrezay, canoë sur la Seugne, à Belluire et à Pons notamment, baignade sur la base de loisirs Heurtebise à Jonzac, ...

La nappe captive exploitée à Jonzac permet une valorisation de la ressource particulièrement importante dans l'économie touristique de la Haute Saintonge : dans deux domaines :

- D'une part pour **le thermalisme : la création d'un établissement thermal à Jonzac** exploitant une nappe à 1600m de profondeur. L'eau extraite à 60° présente des propriétés thérapeutiques. Cette même ressource a permis le développement de la géothermie pour le réseau de chauffage urbain.
- L'exploitation de l'eau souterraine a permis le développement des thermes, avec 3 orientations thérapeutiques : la phlébologie, la rhumatologie et les voies respiratoires. Les thermes accueillent 15 000 curistes ; l'objectif est de recevoir 25 000 curistes d'ici 10 ans. En conséquence, les capacités des équipements devront être augmentées.
- D'autre part **l'aqualudisme avec l'équipement « les « Antilles de Jonzac »**



*Ecole de voile de Port-Maubert, baignade à Jonzac, lac de pêche de Montendre, canoë sur la Seugne, à Pons
photos Office de Tourisme Haute Saintonge*



Carrelets à St Sorlin de Conac, photo e2d

IV.2.5 La gestion concertée de l'eau

Depuis la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964, qui a instauré le cadre actuel de gestion par grand bassin hydrographique et les Agences de bassins, la politique publique française de l'eau a régulièrement été complétée afin de répondre aux enjeux fondamentaux que sont :

- l'accès à l'eau potable pour tous ;
- l'assainissement des eaux usées ;
- la prévention des risques liés à l'eau ;
- la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques ;
- la prévention des pollutions permanentes et accidentelles ;
- le développement durable des activités liées à l'eau (industrie, agriculture, loisirs, transport...).

La gestion de l'eau est basée à la fois sur la législation française et sur des directives européennes spécifiques. Elle repose sur une approche des problématiques de l'eau par bassin versant. La notion de gestion intégrée rend compte des différents usages de l'eau et des équilibres physiques, chimiques et biologiques des écosystèmes aquatiques et de l'implication des différents usagers de l'eau.

Cette approche est encadrée par des documents de planification pour les différentes échelles hydrographiques : SDAGE (à l'échelle du district selon la terminologie de la directive européenne de 2000), SAGE, ainsi que les Plans de Gestion des Etiages (PGE).

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux (SDAGE) pour la période 2016-2021

Le SDAGE est établi à l'échelle du grand bassin Adour-Garonne pour une période de 5 ans. Ce document a une portée juridique qui s'impose aux décisions administratives en matière de police des eaux, notamment l'instruction des déclarations et autorisations administratives (rejets, urbanisme...). Le Schéma de Cohérence Territoriale, comme les plans locaux d'urbanisme, doit être compatible avec ses orientations, de même qu'avec les dispositions des SAGE. Le règlement des SAGE est directement opposable aux tiers.

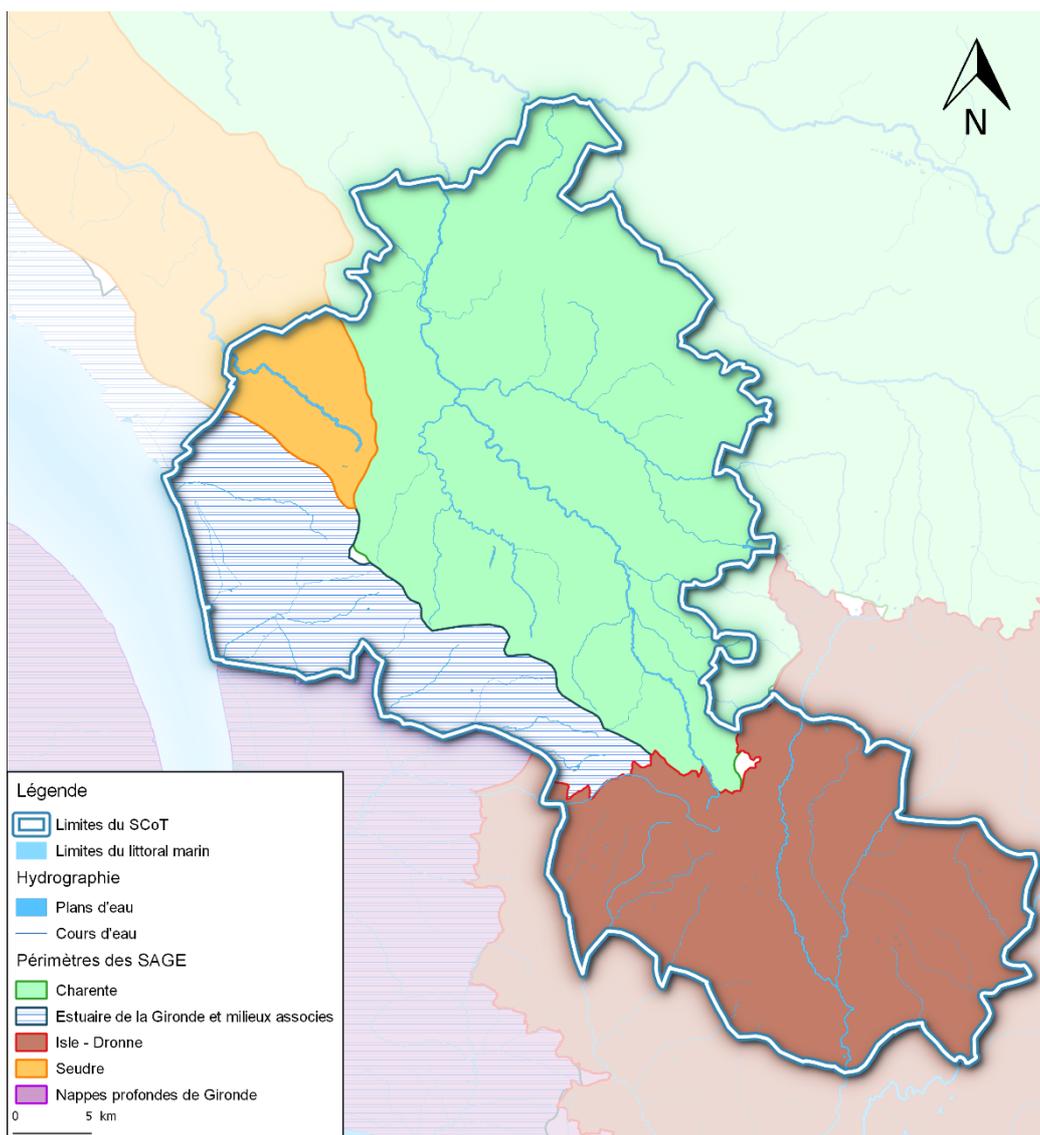
Le SDAGE s'organise autour de 4 grandes orientations :

- A - Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE
- B - Réduire les pollutions
- C – Améliorer la gestion quantitative
- D – Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Avancement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) :

Un seul SAGE est actuellement mis en œuvre, le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés, trois autres SAGE sont en cours d'élaboration.





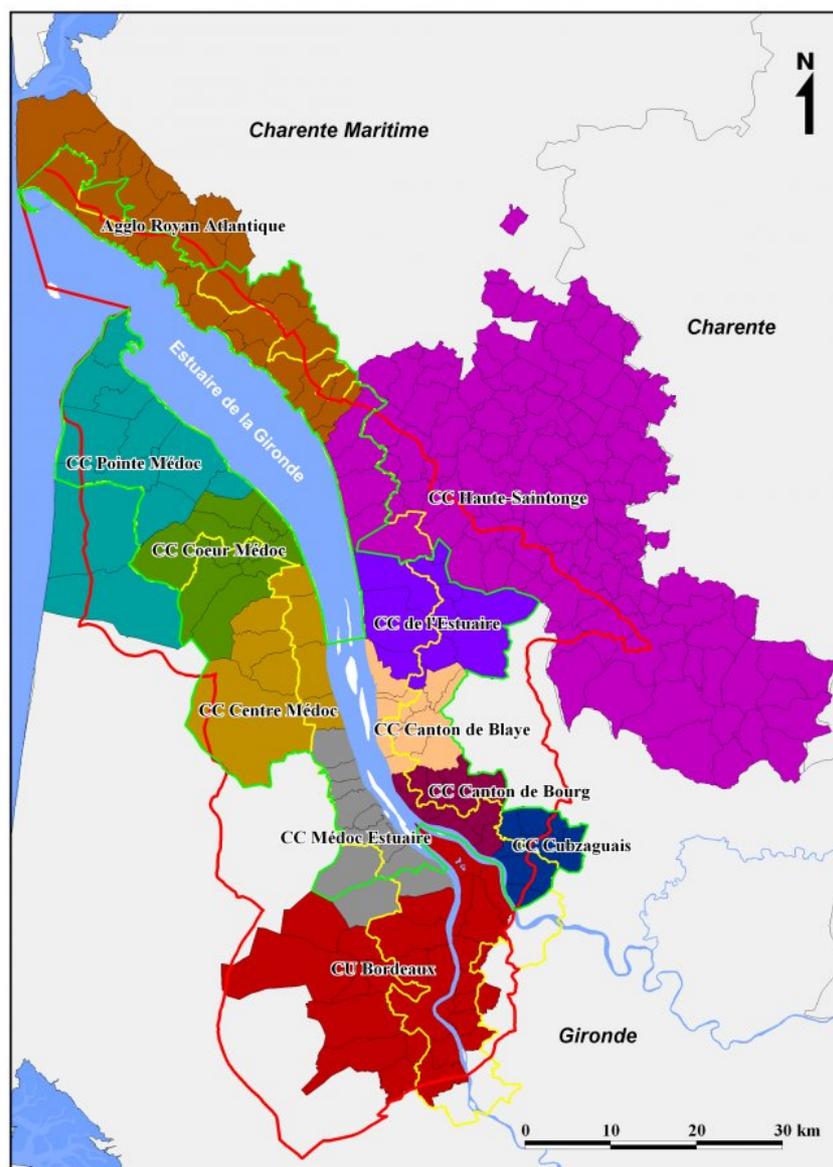
Les SAGE présents sur le territoire
Réalisation : E2D – Avril 2017

Les objectifs des SAGE sont présentés en annexes 3, 4 et 5 du présent document.

■ **Le SAGE Estuaire et milieux associés**

Approuvé le 30 août 2013. Mis en œuvre. Le SAGE est porté par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) SMIDDEST dont le périmètre d'intervention correspond au périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Estuaire de la Gironde qu'il anime pour le compte de la Commission Locale de l'Eau. Le périmètre recouvre une superficie 3683 km² dont 365 km² pour l'estuaire dans le domaine public fluvial et 3318 km² en surface communale (dont 16% en Charente Maritime et 84% en Gironde).

Le SAGE concerne 43 communes de la Haute Saintonge et plus particulièrement en termes de milieux, le secteur des marais.



Conception: SMIDDEST

Périmètre et communes du SAGE Estuaire et milieux associés

Le SAGE comprend un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et un règlement. Il s'organise autour de 9 enjeux et des dispositions associées, avec lesquelles le SCOT doit être compatible.

Deux SAGE sont en cours d'élaboration :

- SAGE Charente : Arrêté de périmètre : 18/04/2011 ; Arrêté de création de la CLE : 07/06/2011. Le SAGE est en cours de consultation publique en juin 2019. Ses objectifs sont pris en compte dans l'évaluation environnementale du SCoT de la Haute Saintonge.



L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente est le porteur du SAGE Charente (hors bassin de la Boutonne) qui est en cours d'élaboration. Selon l'avancement de la procédure il est prévu une approbation du SAGE Charente en 2019.



Périmètre du SAGE Charente. Source EPTB Charente

■ SAGE Seudre : Le périmètre du SAGE Seudre a été arrêté le 30 janvier 2009.

Le bassin versant de la Seudre occupe environ 750 km² et réunit tout ou partie de 67 communes, dont **11 communes appartenant à la CC de la Haute-Saintonge.**



Périmètre du SAGE Seudre

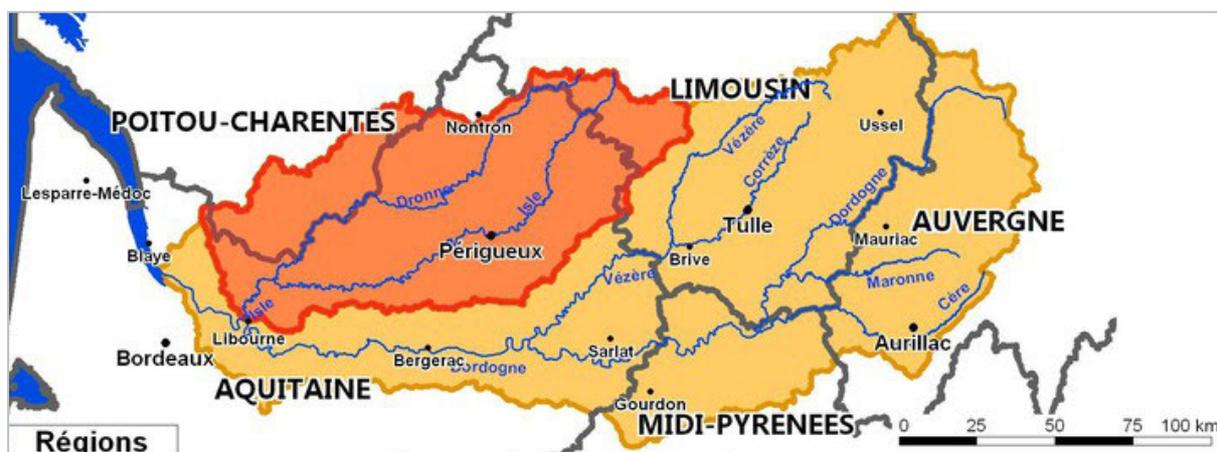
Le SAGE est porté par le Syndicat Mixte Accompagnement SAGE Seudre (SMASS). Depuis la rédaction de la présente analyse de l'état initial de l'environnement, le SAGE Seudre a été approuvé par l'arrêté préfectoral n° 18-341 du 7 février 2018. Ses objectifs sont pris en compte dans l'évaluation environnementale du SCoT (document R.P 1-5 Evaluation).

La Haute Saintonge est concernée par une partie non négligeable du périmètre du SAGE, outre le périmètre, elle est surtout très concernée par ce petit fleuve côtier car il prend sa source sur son territoire, sur la commune de Plassac.

- SAGE Isle et Dronne : Arrêté de périmètre : 17/05/2011 ; Arrêté de création de la CLE : 01/07/2011

Le bassin des rivières Isle et Dronne s'étend sur 7 500 km². Depuis la Haute-Vienne où ces rivières prennent leur source avant de rejoindre la Dordogne à Libourne, il traverse six départements et trois régions. Il concerne 497 communes, dont 23 de Charente-Maritime, comprises pour tout ou partie du territoire communal.

EPIDOR, Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne, est la structure porteuse de l'animation du SAGE.



Périmètre du SAGE Isle et Dronne

Les Plans de Gestion des Etiages (PGE)

La situation caractéristique du bassin de la Charente est la suivante : en période d'étiage, la ressource disponible est de 60 Mm³ d'eau circulant de juin à octobre, tandis que la demande (besoins pour les divers usages) est de 120 M m³². La gestion des étiages a été initiée sur le bassin de la Charente dès les années 1990, avec la signature d'un Protocole établi entre l'Etat, l'Institution Charente et divers usagers. Le SDAGE Adour Garonne a établi des PGE dans cette même optique, en 1992, avec pour objectif d'organiser le partage concerté et équitable de la ressource en eau quatre années sur cinq pour en améliorer la gestion. La gestion de la crise qui se produit la cinquième année « sèche » restant du ressort de la Police de l'eau. Le SDAGE Adour-Garonne recommande que des Plans de Gestion des Etiages (P.G.E.) soient établis par grandes unités hydrographiques, notamment sur les zones les plus déficitaires. Ils doivent préciser les valeurs des Débits d'Objectif des Etiages (D.O.E.) et les Débits de Crise (D.C.R.), les volumes-limites de consommation nette, leur répartition entre les usages et zones, les conditions de limitation progressive des prélèvements et rejets en situation de crise, les conditions d'utilisation des grands barrages, et les modalités institutionnelles de gestion collective des prélèvements et des ressources.

Deux P.G.E. sont mis en œuvre sur la Haute Saintonge, l'un pour le fleuve Charente, l'autre pour la Dronne :

- Le P.G.E. du bassin Charente, est animé par l'Institution Interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents. Approuvé par l'Etat le 3 novembre 2004.
- Le P.G.E Isle-Dronne, sous maîtrise d'ouvrage de l'établissement public interdépartemental de la Dordogne (EPIDOR). Approuvé le 23 février 2005.

Le programme Re-Sources

Le Programme Re-Sources est une démarche partenariale établie en région Poitou-Charentes en 2005, qui vise à reconquérir et préserver la ressource destinée à l'eau potable, tant superficielle que souterraine, en luttant contre les pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires sur les aires d'Alimentation des Captages Prioritaires, afin de garantir leur pérennité. Le département de Charente

² Source : article Rémy Filali de l'EPTB Charente et Bruno Coupry, Julien Neveu Eaucea, publié dans la revue Géologues.



Maritime est signataire depuis 2015 de la convention qui lie les partenaires engagés dans cette démarche (agence de l'eau, collectivités, industries, agriculture, artisanat, etc.).

Ce programme permet notamment de préserver les captages en nappe libre vis-à-vis des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates, phytosanitaires). Après un premier programme mis en œuvre sur la période 2010-2014, évalué en 2015, un second programme est engagé pour la période 2016-2020. Les ressources en nappe captives (nappes profondes) sont naturellement protégées par l'imperméabilité des sols qui les contiennent, le risque cependant est que des forages perforent l'isolation des nappes profondes et mélangent une ressource de qualité médiocre à une ressource de bonne qualité réservée pour l'eau potable. Selon le rapport d'activité 2015 du SDE 17, le programme de mise en conformité des captages est actuellement bloqué par les agriculteurs irrigants qui privilégient un forage en nappes captives tant que des règles de gestion spécifiques ne sont pas préalablement établies par les services de l'Etat (les nappes captives ne sont pas soumises au régime «volumes prélevables des nappes libres»).

IV.3. ENJEUX

Ressources minérales

- La gestion des ressources par une utilisation rationnelle des matériaux.
- La reconversion des sites à la fin des exploitations, notamment pour les milieux naturels ou pour les équipements d'énergie renouvelable.
- Mise en valeur de certains sites après exploitation pour la sensibilisation à la géologie et à l'histoire industrielle du territoire, comme c'est le cas pour la carrière Saint-Georges.

Ressource en eau

- Les enjeux liés à l'eau sont nombreux sur ce territoire. Ils s'articulent autour de trois axes : la disponibilité de la ressource entre les différents usages de l'eau, la réduction des pollutions pour atteindre le bon état global des cours d'eau et des nappes souterraines, la qualité des milieux aquatiques. Concernant la ressource :
 - l'équilibre besoin/ ressource pour répondre aux différents usages dans le respect du bon état des eaux.
 - La gestion patrimoniale des eaux souterraines.
 - La valorisation des eaux souterraines de très bonne qualité, outre le thermalisme et la cosmétique, avec un potentiel d'embouteillage de l'eau minérale naturelle du sous-sol haut-saintongeais qui a obtenu l'agrément des autorités compétentes (Ministère de la Santé) pour être commercialisée.
 - Les aménagements liés à l'accès à l'eau pour les loisirs avec une diversité d'activités gravitant autour des loisirs aquatiques (Antilles de Jonzac, nautisme, plans d'eau formés par d'anciennes carrières).
 - L'anticipation des vulnérabilités aux effets du changement climatique, en particulier à la réduction prévisible des débits des cours d'eau.



V. LES POLLUTIONS ET NUISANCES

V.1. L'assainissement

Les collectivités de la Haute Saintonge sont équipées de 35 stations d'épuration en activité pour l'assainissement collectif, avec une capacité nominale totale de 59 110 EH (équivalent-habitants). L'assainissement collectif et le contrôle de l'assainissement autonome sont des compétences exercées par le syndicat des eaux départemental, sauf pour Jonzac qui l'exerce en régie. Il s'agit en majorité de petites stations rurales. Seules celles de Pons et de Jonzac ont une capacité supérieure à 10 000 Equivalent-Habitants ; 64% des équipements collectifs ont une capacité inférieure à 500 Equivalent-Habitants.

Capacité des stations	nombre
Plus de 10000 EH	2
Entre 5000 et 10000	2
Entre 2000 et 5000	2
Entre 500 et 2000	5
Moins de 500 EH	24

Les procédés de traitement sont variés, 7 stations traitent les eaux usées par lagunage naturel notamment sur les communes proches de l'estuaire, 11 par filtres plantés, d'autres par les filières de boues activées, disques biologiques ou filtres à sable.

Tableau récapitulatif présenté en annexe 8.

La majorité des stations sont relativement récentes, en particulier les 3 stations les plus importantes en volumes de traitement, Jonzac, Montguyon et Pons ont été mises en service depuis 2006 pour les deux premières et en 2002 pour Pons. Seules 4 stations sont antérieures à 1990.

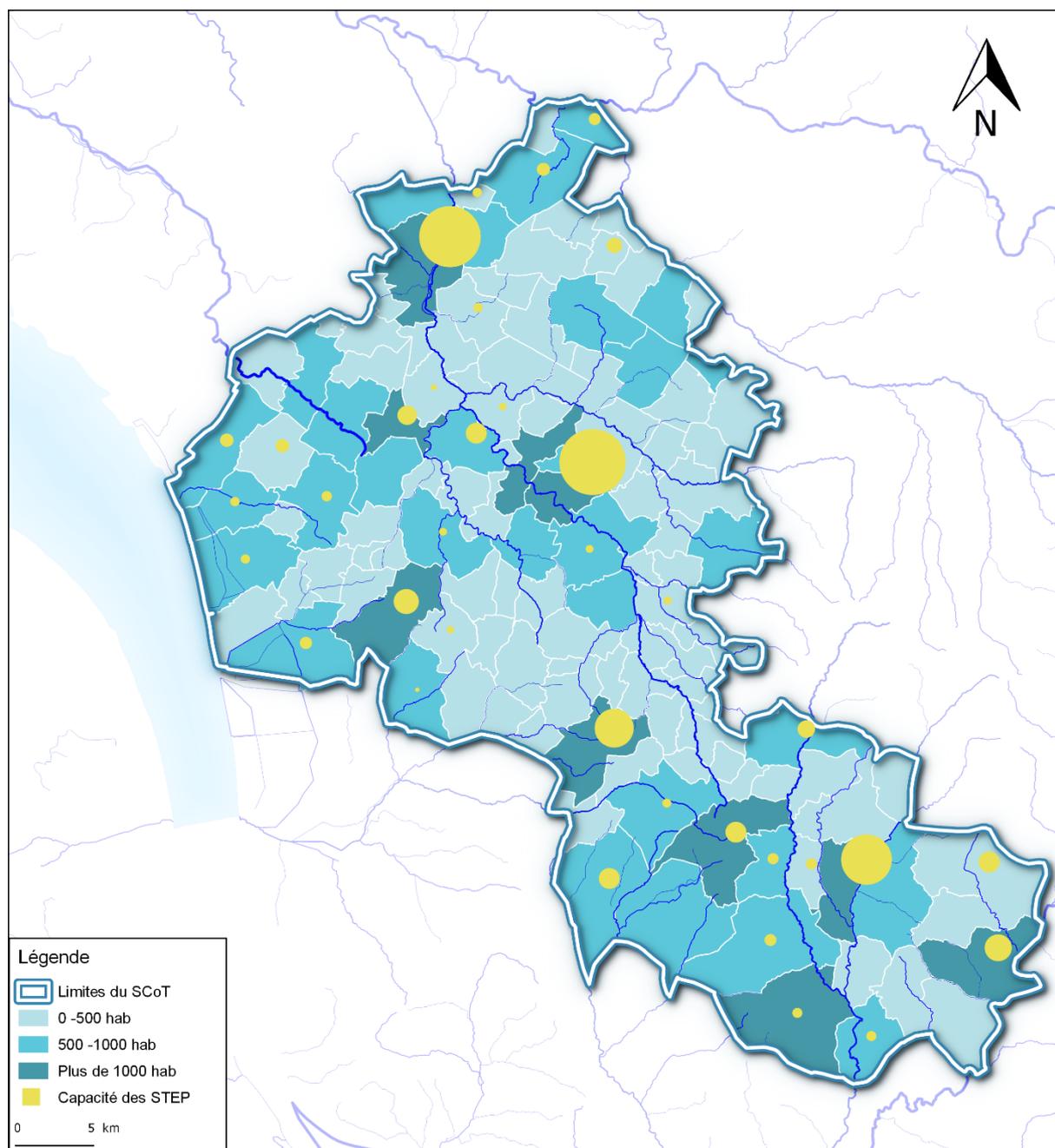
Compte tenu de la sensibilité des milieux, la question des rejets est un enjeu d'importance : 83% des communes sont classées en zone sensible à l'eutrophisation³ et 89% en zone vulnérable aux nitrates. Toutes les stations d'épuration sont indiquées conformes en équipement et en performance pour l'année 2015.

Les zonages d'assainissement, en 2014, sont réalisés pour la plupart des communes ou avec des études réalisées ou en cours pour 3 d'entre elles (Biron, Boscamant et Saint-Germain de Vibrac).

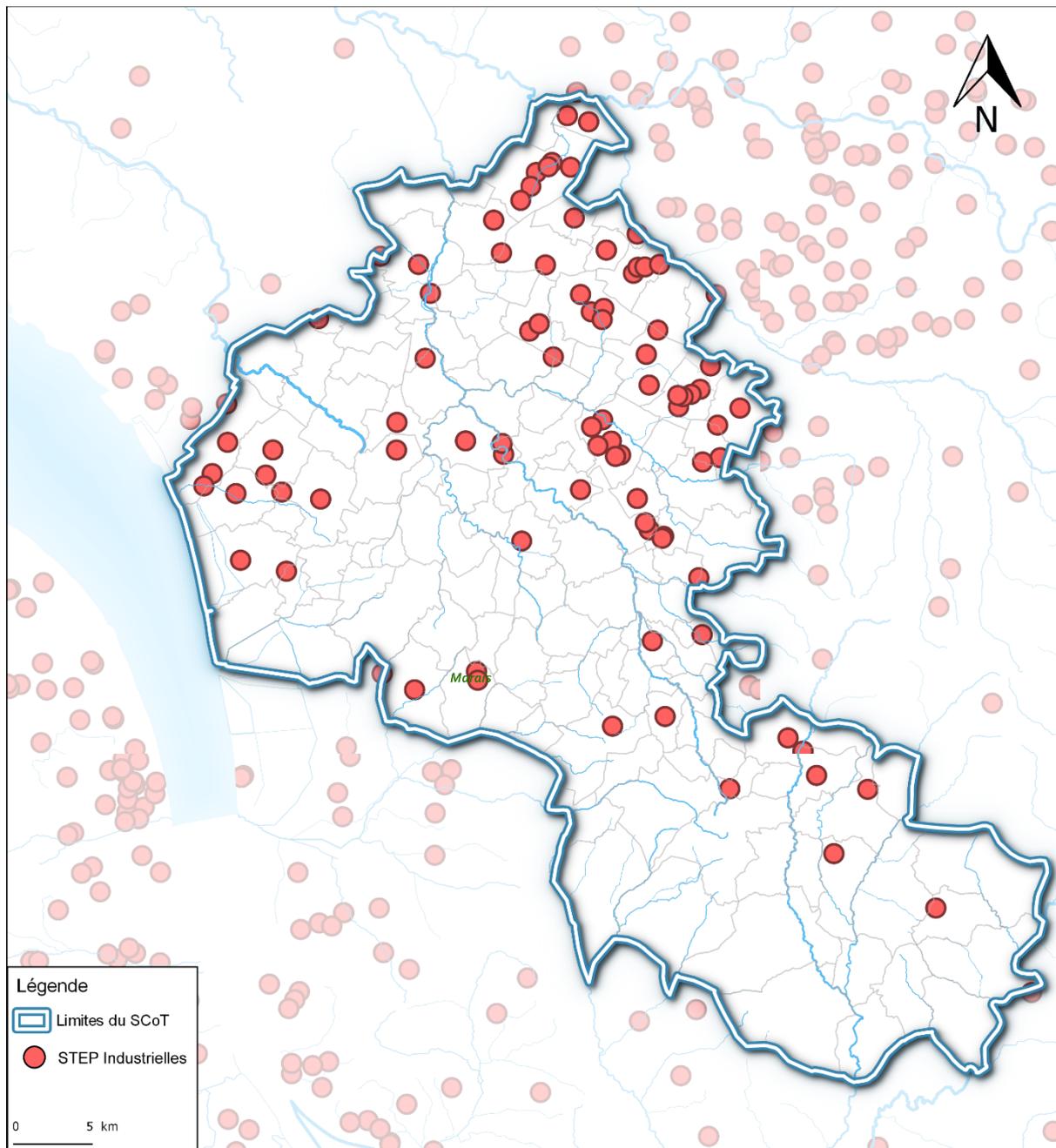
La compétence pour l'assainissement non collectif est exercée par le SDE 17, à l'exception de la ville de Jonzac qui exerce la compétence assainissement.

³ L'eutrophisation est une dégradation de l'eau résultant d'un apport excessif de substances nutritives (nitrates et phosphates) pouvant entraîner la prolifération des végétaux aquatiques (parfois toxiques). Pour les décomposer, les bactéries aérobies augmentent leur consommation en oxygène qui vient à manquer et les bactéries anaérobies se développent en dégageant des substances toxiques : méthane, ammoniac, hydrogène sulfuré, toxines, etc.

Les rejets d'activités industrielles proviennent de 81 établissements recensés, dont une grande partie sont des distilleries.



*Localisation des stations d'épuration et capacités nominales
Réalisation : E2D - Avril 2017
Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne*



Localisation des stations d'épuration industrielles.
 Réalisation : E2D - Avril 2017
 Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

V.2. La qualité des cours d'eau au regard des objectifs de bon état global

Au sens de la Directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 (directive -DCE 2000/60) qui définit, au niveau européen, une approche de la gestion de l'eau par grand bassin hydrographique, les objectifs visés sont d'atteindre un bon état global, autant écologique que chimique de toutes les « masses d'eau », rivières, lacs, eaux souterraines, eaux littorales, etc. La Directive fixe des objectifs et des méthodes pour atteindre le bon état des eaux. L'évaluation de l'état des masses d'eau prend en compte des paramètres différents (biologiques, chimiques ou quantitatifs) suivant qu'il s'agisse d'eaux de surface (douces, saumâtres ou salées) ou d'eaux souterraines.

Le bon état écologique des milieux aquatiques classifiés en « masses d'eau » est évalué par des mesures effectuées selon des protocoles de mesure rigoureux, à intervalles réguliers (une à quelques fois par an), en prenant en compte le cycle de vie des espèces sur l'année. Ces mesures sont réalisées par comptage de poissons, de diatomées, de plantes aquatiques, de macro-invertébrés, etc.

Le bon état chimique conditionne les usages de l'eau, ainsi que l'état écologique des milieux. Or le milieu est le réceptacle de nombreux produits chimiques principalement émis par les activités humaines. L'évaluation de l'état chimique des masses d'eau est réalisée par un suivi des mesures portant sur de nombreux paramètres chimiques, comme par exemple : les nitrates, les phosphates, les produits découlant de l'usage de produits phytosanitaires, les métaux ...

En annexe 7, liste des masses d'eau superficielles

■ Les pressions sur les masses d'eau superficielles

Parmi les 44 « masses d'eau rivières », seules 7 ont atteint un bon état global dès 2015. C'est essentiellement l'atteinte du bon état écologique qui est reportée à 2021 ou, le plus souvent à 2027. Le bon état chimique des cours d'eau est généralement atteint, à l'exception du Lary. Les paramètres déclassant sont divers : matières organiques, matières azotées, pesticides, etc.

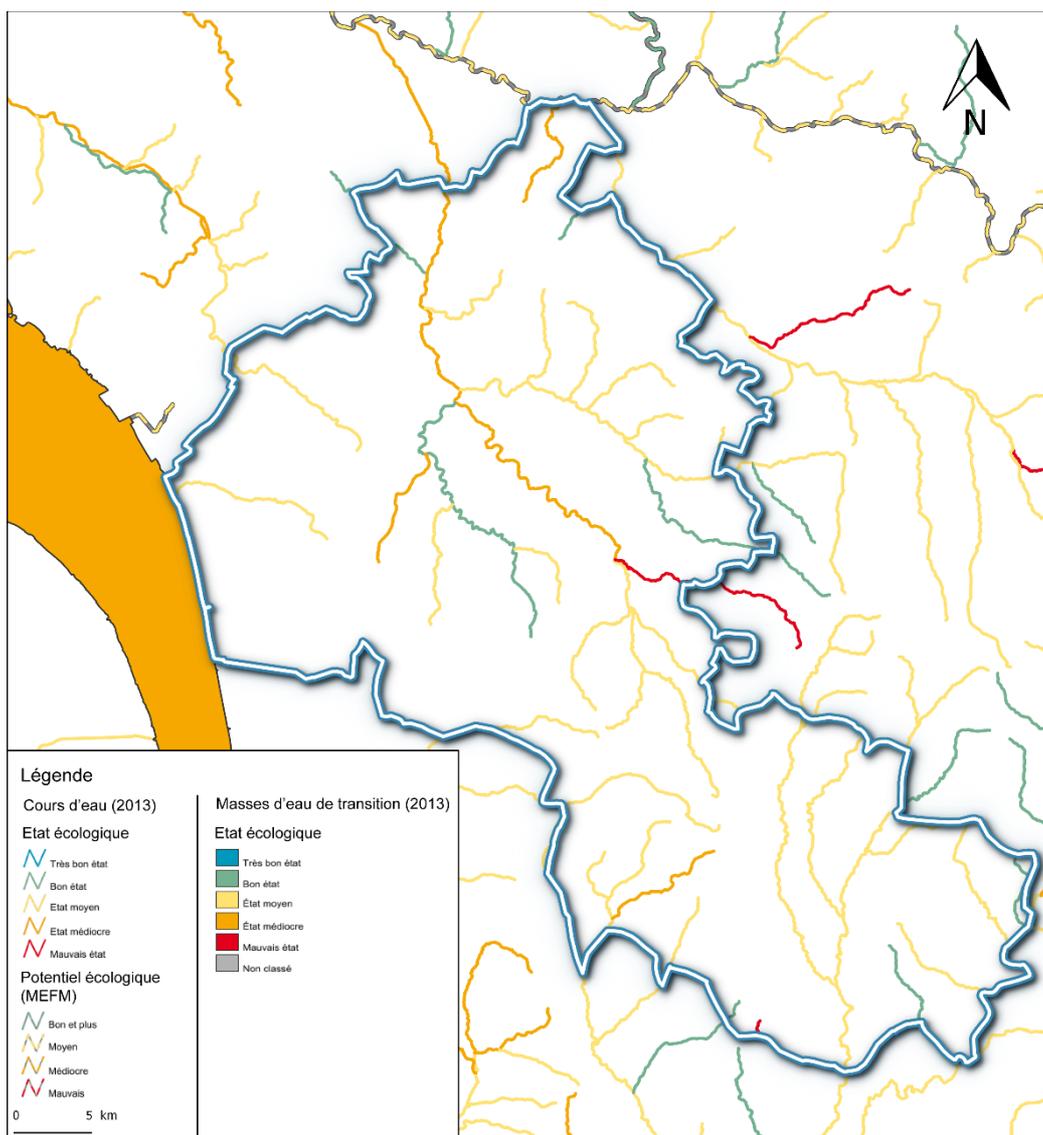
Selon l'état des lieux du SDAGE, actualisé en 2013, la Seugne subit une pression domestique significative (une pression significative sur une masse d'eau correspond à une masse d'eau en situation de dégradation actuelle de l'état ou susceptible de basculer en mauvais état à cause de ce paramètre)

La pression liée aux rejets industriels est jugée significative sur le Trèfle.

La pression due aux pollutions diffuses d'origine agricole (excédents azotés dans les sols) est jugée significative sur le sud du territoire ; celle due aux pesticides est jugée significative sur l'ensemble du territoire.

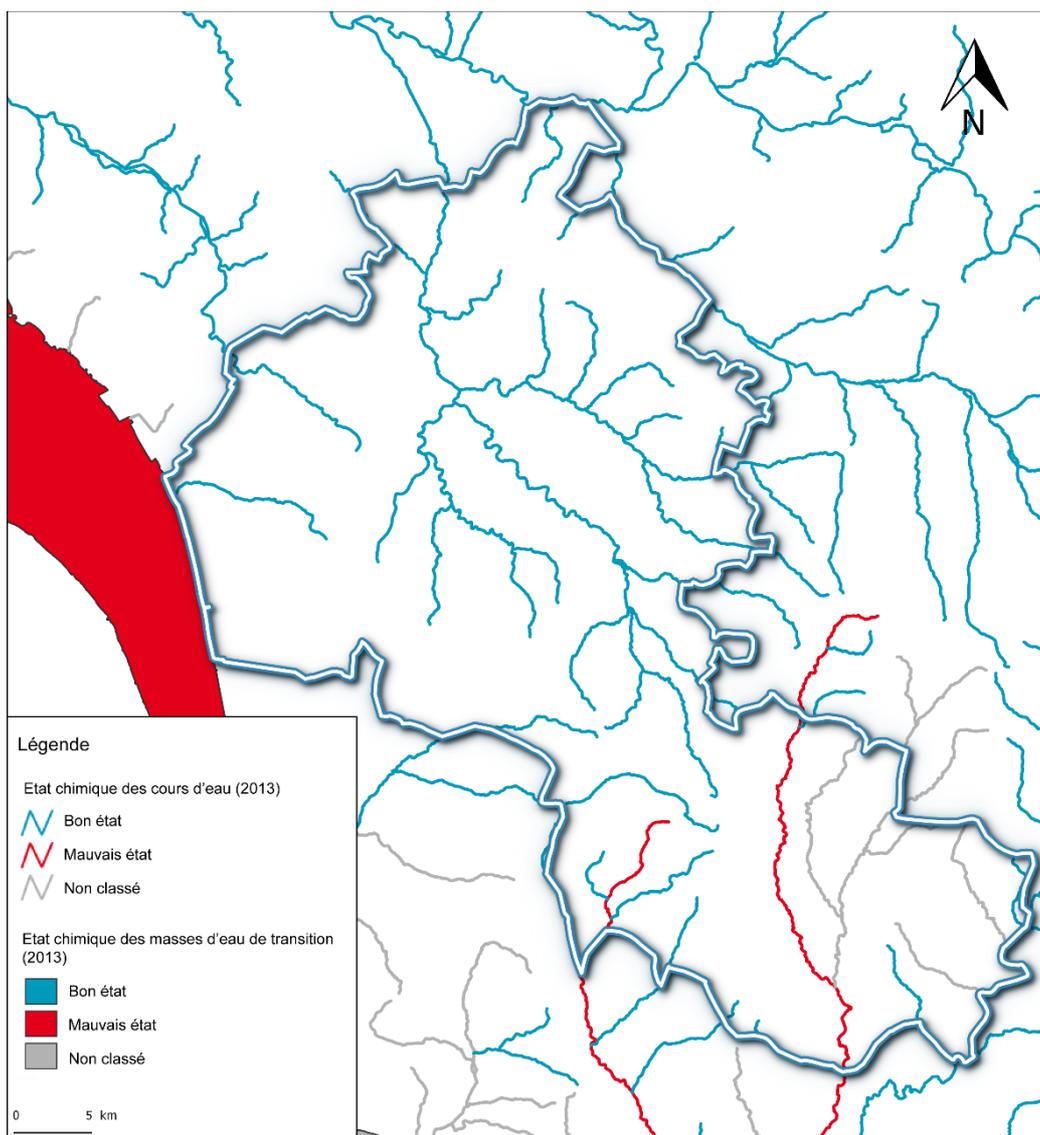
Les pressions hydromorphologiques liées aux aménagements sont peu marquées. Les cours d'eau ne sont pas perturbés par des barrages, mais les moulins, seuils et canaux de dérivation cours d'eau sont nombreux, en particulier sur la Seugne et sur le Trèfle. Ces rivières sont aménagées souvent depuis le Moyen Age et caractérisées par une succession de biefs contrôlés par des moulins. Depuis le déclin de l'activité de minoterie, ces moulins sont généralement devenus des propriétés privées, souvent converties en habitations.





*Etat écologique des eaux superficielles,
selon le découpage en « masses d'eau » et les paramètres de mesure découlant des objectifs de bon état global des
milieux aquatiques*

*Réalisation : E2D – Mai 2017
Source : DREAL Poitou-Charente*



Etat chimique des cours d'eau et des masses d'eau selon le découpage en « masses d'eau » et les paramètres de mesure découlant des objectifs de bon état global des milieux aquatiques

Réalisation : E2D – Mai 2017
Source : DREAL Poitou-Charente

V.3. La gestion des déchets

La Communauté de Communes exerce la compétence d'organisation de la collecte, de valorisation et de traitement des déchets. La CDCHS a adopté la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) , taxe perçue avec la taxe foncière pour financer le service de collecte et de traitement en complément des recettes qu'il génère.

V.3.1 Un territoire bien équipé pour la collecte, la valorisation et le traitement des déchets ménagers

Le territoire est équipé de :

- 2 centres de transferts : 1 pour les OM et 1 pour la collecte sélective ;
- 1 centre de tri et 1 Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, à Clérac ;
- 7 déchèteries réparties sur le territoire : 4 au nord, 3 au sud. Les habitants ont également accès à 2 déchèteries situés à l'est, pour lesquelles la CDCHS a passé une convention avec le syndicat de collecte et traitement des déchets de la Charente (CALITOM). Les déchèteries sont à :
 - Pons, Arthenac, Guitinières, Lorignac, Saint-Aigulin, Clérac, Montendre.
 - Les déchèteries de Guitinières et de Montendre ainsi que Saint-Aigulin et Lorignac sont équipées d'une benne pour récupérer le mobilier. En effet cette nouvelle filière de tri a été mise en place en 2013, financée par l'éco-participation sur le mobilier neuf.
 - A l'extérieur de la Haute-Saintonge, l'accès est possible aux déchèteries de Baignes-Sainte Radegonde à l'est et Châteaubernard, au Nord-Est.

Une Recyclerie a été créée à Guitinières, en partenariat avec Emmaüs. Les objets pouvant être réutilisés sont mis à part dans toutes les déchèteries afin d'être récupérés par des agents d'Emmaüs. 216 tonnes de meubles et objets ont ainsi été récupérés depuis 2011 (il n'y a plus de pesée depuis 2017).

Un Eco-pôle est installé à Clérac. Il comprend une déchèterie, un centre de tri et une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux. L'ISDND de première génération a atteint sa capacité maximale de stockage fin 2015 et a été remplacée par une nouvelle ISDND, Clérac II, en extension du premier site. Les gaz produits sur le site sont récupérés sous la forme de biogaz et utilisés par l'entreprise Imerys. Le rapport d'activité 2015 du SDE fait état d'une production permettant d'économiser ainsi 1700 tonnes de fioul lourd.

La collecte est effectuée par deux modes différents : en régie pour les communes adhérentes au Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement, qui est basé à Montguyon, et par un prestataire basé à Plassac (Suez-Environnement) pour les communes des cantons du nord du territoire.

La collecte est effectuée en porte à porte dans les centres de Pons, Jonzac, Montendre Saint-Aigulin, Montguyon, Chevanceaux, Montlieu-la-Garde, Mirambeau, Saint-Genis-de-Saintonge, Archiac et Saint-Germain-de-Lusignan, et en bacs de proximité pour les communes moins denses (1 bac pour 4 ou 5 foyers). Toutes les communes bénéficient de la collecte sélective depuis 2013 au moyen de bacs, de sacs spécifiques, et de conteneurs pour le verre.





*Les équipements de collecte et traitement des déchets.
Source : SDE 17*

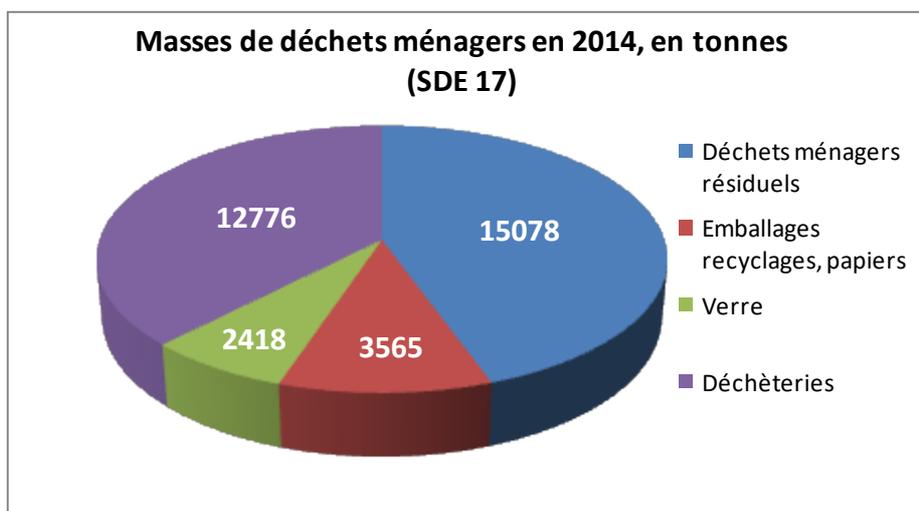
V.3.2 Des changements de pratiques et de nouveaux gisements de déchets récupérés

Evolutions : une réduction de 6,9% de la production de déchets ménagers résiduels dans le cadre d'un plan de réduction (Convention ADEME-CDCHS) qui a quasiment atteint son objectif de -7% pour la période 2011-2015, avec **une production passant de 256 kg/hab/an à 219kg/hab/an**. Simultanément, **les volumes de collecte sélective sont passés de 37 à 53 tonnes**. Quant aux déchets apportés en déchèteries, 58% sont valorisés en 2015, outre la partie détournée pour être valorisée par Emmaüs.

La production totale de déchets ménagers s'élève à 530 kg/hab pour l'année 2017. Cette production comprend 220 kg/hab d'ordures ménagères ; 60 kg/hab d'emballages recyclables et papiers ; 40 kg/hab de verre ; 210 kg/hab en déchèteries : ces volumes sont en augmentation.

A titre de comparaison, en moyenne nationale cette valeur est de 458 kg/hab. en 2012 et cette donnée reste relativement stable depuis 2008 (Source : ADEME, chiffres clés 2015). Globalement, la production des déchets par les ménages représente moins de 10% de la production totale de déchets (à l'échelle nationale 30T/an).

Les caractérisations des déchets effectuées par les agents de la CC en 2011 et en 2015 montrent un changement des pratiques de tri. La caractérisation consiste à ouvrir un échantillon de sacs d'ordures ménagères pour en définir les composantes. La comparaison des deux périodes fait apparaître une augmentation des ordures ménagères résiduelles en proportion de l'ensemble des déchets, cette part passe de 44% à 59% tandis que la part des déchets pouvant être triés et/ou valorisés se réduit d'autant. La part des textiles dans les ordures ménagères résiduelles se réduit également (de 6 à 3%).



Dans le prolongement des démarches déjà engagées, **la collectivité met désormais en œuvre un nouveau programme d'Écologie industrielle et territoriale**, en partenariat avec l'ADEME et la Région. La démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) permet de mobiliser les entreprises du territoire, de repérer les synergies potentielles et de mettre en œuvre des actions d' « économie circulaire ».

D'autre part, quant aux destinations extérieures au territoire pour la valorisation des déchets, on peut noter la présence plusieurs entreprises relevant de la valorisation des déchets dans les départements voisins : les boîtes de conserves en acier ou en aluminium sont recyclées par une entreprise de Boulazac en Dordogne ; une partie du verre est recyclé par une entreprise à Cognac (d'autres par des entreprises situés dans d'autres régions ou en Espagne).

V.4. La qualité de l'air

V.4.1 Les grands enjeux liés à la qualité de l'air

Les enjeux liés à la qualité de l'air sont de plusieurs ordres : sanitaires, environnementaux, économiques. La qualité de l'air fait désormais l'objet d'un volet du Plan Climat Air Energie (PCAET) dont la responsabilité est attribuée aux EPCI de plus de 20000 habitants, depuis la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Le PCAET de La Haute Saintonge est en cours de rédaction. Il doit présenter une estimation des émissions territoriales des polluants atmosphériques mesurés par l'indice ATMO ainsi qu'une analyse des potentiels de réduction de ces émissions. Cette analyse rejoint les enjeux environnementaux et de santé publique de la stratégie de transition énergétique portée par la Communauté de communes.

■ Les enjeux sanitaires

L'enjeu sanitaire est le plus connu, car la pollution atmosphérique participe à la diminution de l'espérance de vie des habitants, notamment en milieux urbains (- 5 mois pour un bordelais, - 7,5 mois pour un marseillais) et est source de maladies respiratoires, cardio-vasculaires, et de cancers...

■ Les enjeux environnementaux

Il s'agit également d'un enjeu environnemental car la pollution peut être à l'origine d'une contamination des sols et de l'eau mais aussi d'une altération des végétaux et de la biodiversité.

■ Les enjeux financiers

Le coût de la pollution atmosphérique représente entre 20 et 30 milliards d'euros par an en France. En effet, la pollution engendre une baisse des rendements des cultures agricoles (blé notamment) et une dégradation des bâtiments (corrosion, salissures...). La France risque de plus une condamnation par la Cour de Justice européenne pour non-respect des seuils : amende entre 10 et 30 millions d'euros.

LES PRINCIPAUX POLLUANTS

Impact sur l'Environnement		Impact sur la santé	
Polluants NOx Oxydes d'Azote (NOx) <small>(NOx = NO + NO₂)</small>	Origine Toutes combustions à hautes températures de combustibles fossiles (charbon, fioul, essence...). Le monoxyde d'azote (NO) rejeté par les pots d'échappement s'oxyde dans l'air et se transforme en dioxyde d'azote (NO ₂) qui est à 90% un polluant «secondaire». Combustions incomplètes, utilisation de solvants (peintures, colles) et de dégraissants, produits de nettoyage, remplissage de réservoirs automobiles, de citernes...	rôle de précurseur dans la formation d'ozone dans la basse atmosphère, contribue aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols, contribue à la concentration de nitrates dans les sols. précurseurs dans la formation de l'ozone, précurseurs d'autres sous-produits à caractère oxydant (PAN, acide nitrique, aldéhydes...).	NO ₂ : gaz irritant pour les bronches (augmente la fréquence et la gravité des crises chez les asthmatiques et aggrave les infections pulmonaires infantiles). NO non toxique pour l'homme aux concentrations environnementales. Effets divers selon les polluants dont irritations et diminution de la capacité respiratoire . Considérés pour certains comme cancérogènes pour l'homme (benzène, benzo(a)pyrène). Nuisances olfactives fréquentes.
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP) ET COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)	Polluant secondaire, produit dans l'atmosphère sous l'effet du rayonnement solaire par des réactions complexes entre certains polluants primaires (NOx, CO et COV) et principal indicateur de l'intensité de la pollution photochimique.	perturbe la photosynthèse et conduit à une baisse de rendement des cultures (5 à 10% pour le blé en Ile-de-France, selon l'INRA), nécroses sur les feuilles et les aiguilles d'arbres forestiers, oxydation de matériaux (caoutchoucs, textiles, ...), contribue à l'effet de serre.	Gaz irritant pour l'appareil respiratoire et les yeux, Associé à une augmentation de la mortalité au moment des épisodes de pollution (étude EPPURS/ORS Ile-de-France).
OZONE (O₃)	Combustions industrielles ou domestiques, transport routier diesel, origine naturelle (volcanisme, érosion...). classés en fonction de leur taille : • PM10 : particules de diamètre inférieur à 10 µm (retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures) • PM2.5 : particules de diamètre inférieur à 2,5 µm (pénètrent profondément dans l'appareil respiratoire jusqu'aux alvéoles pulmonaires)	contribue aux salissures des bâtiments et des monuments : • coût du ravalement des bâtiments publics d'Ile-de-France 1,5 à 7 milliards de francs par an (Source PRQA Ile-de-France), • coût du nettoyage du Louvre en 1995 : de l'ordre de 30 millions de francs (Source PRQA Ile-de-France).	Irritation et altération de la fonction respiratoire chez les personnes sensibles, Peut être combinée à des substances toxiques voire cancérogènes comme les métaux lourds et des hydrocarbures, Associées à une augmentation de la mortalité pour causes respiratoires ou cardiovasculaires (EPPURS/ORS Ile-de-France).
PARTICULES ou poussières en suspension (PM)	Combustions de combustibles fossiles (fioul, charbon, lignite, gazole...) contenant du soufre. La nature émet aussi des produits soufrés (volcans).	contribue aux pluies acides qui affectent les végétaux et les sols, dégrade la pierre (cristaux de gypse et croûtes noires de micro particules cimentées).	Irritation des muqueuses de la peau et des voies respiratoires supérieures (toux, gêne respiratoire, troubles asthmatiques).
DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂)	Combustions incomplètes (gaz, charbon, fioul ou bois), dues à des installations mal réglées (chauffage domestique) et provenant principalement des gaz d'échappement des véhicules.	participe aux mécanismes de formation de l'ozone, se transforme en gaz carbonique CO ₂ et contribue ainsi à l'effet de serre.	Intoxications à fortes teneurs provoquant maux de tête et vertiges (voir le coma et la mort pour une exposition prolongée). Le CO se fixe à la place de l'oxygène sur l'hémoglobine du sang.
MONOXYDE DE CARBONE (CO)	Proviennent de la combustion des charbons, pétroles, ordures ménagères mais aussi de certains procédés industriels (production du cristal, métallurgie, fabrication de batteries électriques). Plomb : principalement émis par le trafic automobile jusqu'à l'interdiction totale de l'essence plombée (01/01/2000).	contamination des sols et des aliments, s'accumulent dans les organismes vivants dont ils perturbent l'équilibre biologique.	S'accumulent dans l'organisme, effets toxiques à plus ou moins long terme, Affectent le système nerveux, les fonctions rénales hépatiques, respiratoires...
MÉTAUX LOURDS plomb (Pb); mercure (Hg); arsenic (As); cadmium (Cd); nickel (Ni)	Éléments reproducteurs produits par les organes mères des plantes, se dispersent soit grâce aux insectes (roses, pissenlits, marguerites, arbres fruitiers), soit par le vent (graminées, oseille, armoise, ambrosie, opiprés, bouleau).	ODEURS	Allergie saisonnière au pollen des arbres, plantes, herbacées et graminées (pollinose ou rhume des foies) : • concerne 10 à 30% de la population, • les pollens les plus allergisants sont : bouleau, auline, roseauier, platane, olivier, frêne, chêne, graminées, plantain, armoise, ambrosie...
POLLENS	Substances chimiques de composition très variable comme certains COV, parfois uniquement détectables par le nez humain (outil le plus sensible mais subjectif).	Agaçables ou désagaçables (caractère subjectif), Peuvent être une atteinte au bien-être, Ne sont pas forcément liées au risque sanitaire, Ne font pas partie des critères de toxicité.	Agaçables ou désagaçables (caractère subjectif), Peuvent être une atteinte au bien-être, Ne sont pas forcément liées au risque sanitaire, Ne font pas partie des critères de toxicité.
ODEURS			

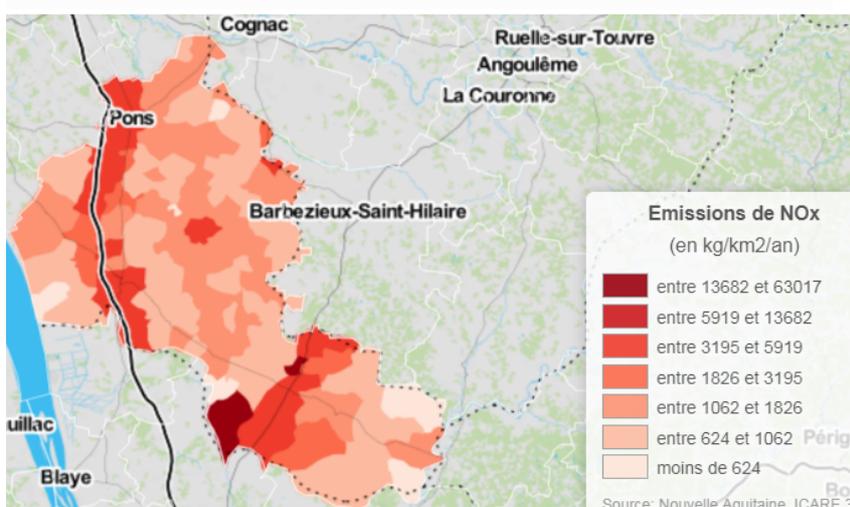
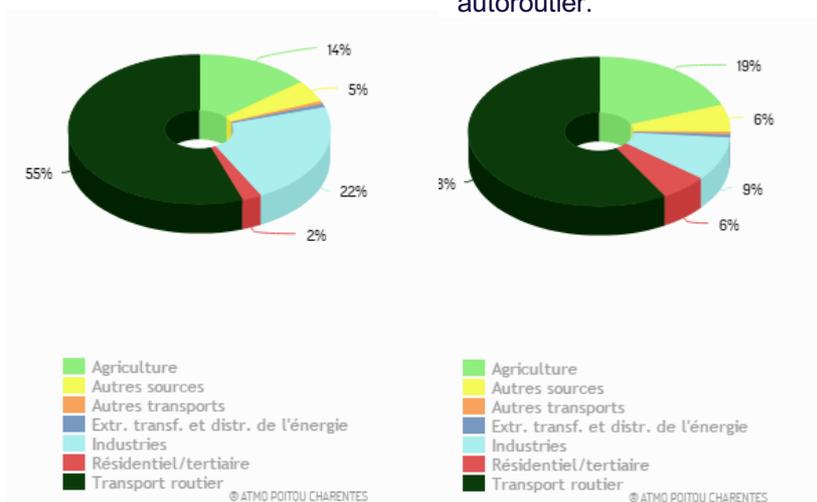
Récapitulatif des principaux polluants et de leurs impacts sur l'environnement et la santé
 Source : Airparif



Les données présentées ci-après sont issues de l'Inventaire des émissions polluantes réalisé par Atmo Nouvelle Aquitaine en 2012. L'objectif de l'inventaire est d'évaluer les rejets de polluants directement émis par une activité (industries, transport, chauffage des bâtiments...). Ainsi, pour des territoires de même taille, le bilan peut être différent, en raison de la présence d'un plus grand nombre de sources d'émissions (autoroute, grandes industries...). Les données présentées ci-après sont donc provisoires, et seront actualisées dans le cadre de l'élaboration du volet air du Plan Climat Energie Territorial.

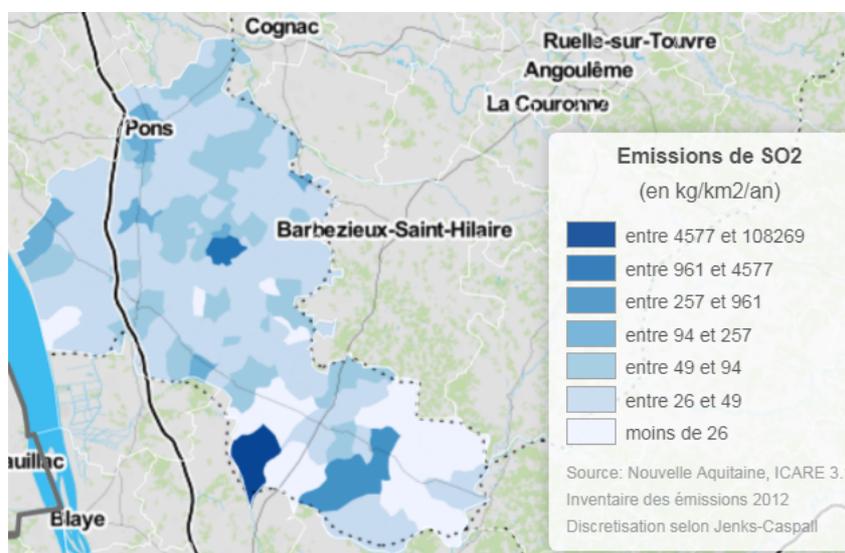
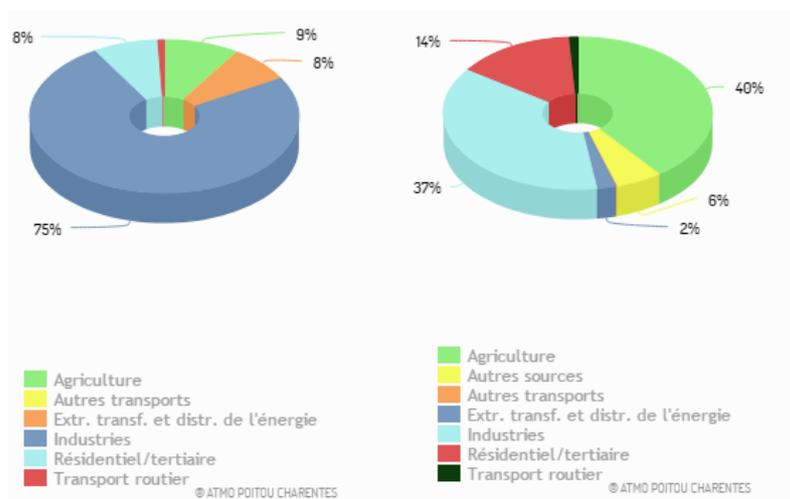
V.4.2 Répartition des émissions de polluants atmosphériques par secteurs

Les émissions d'oxydes d'azote (NOx) sont estimées à 3 519 tonnes/an sur le territoire de la Haute Saintonge en 2010. Ces émissions représentent 21% du total des émissions départementales et 7% des émissions régionales. La répartition des émissions par secteurs d'activités montre une répartition similaire par rapport à l'échelle départementale : elles proviennent en majorité du transport routier ; la situation diffère par le poids du secteur industriel dont les émissions sont davantage représentées sur le territoire de la Haute Saintonge, puisqu'elles représentent 22% du total des émissions de NOx contre 9% à l'échelle départementale. La carte ci-dessous montre le lien étroit des émissions au trafic routier et autoroutier.



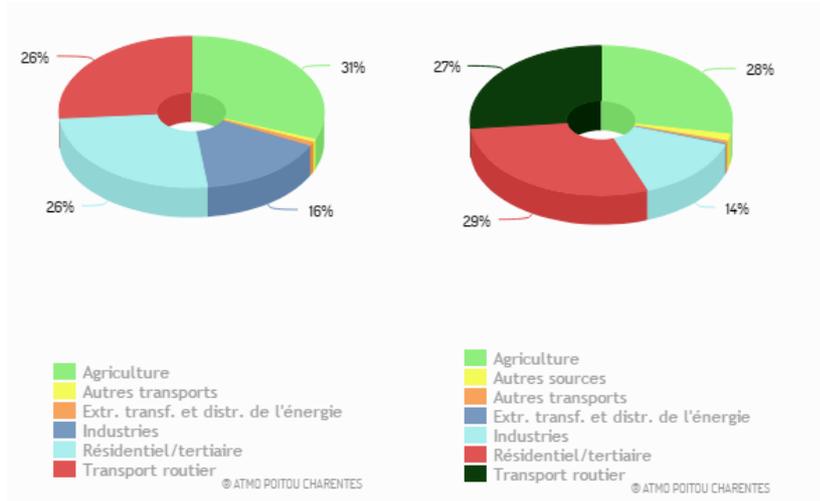
Emissions de NOx en Haute-Saintonge (gauche) et en Charente-Maritime (droite)
 Source : Inventaire des émissions polluantes. Atmo Nouvelle Aquitaine, 2012

Les émissions de dioxyde de soufre (SO₂) sont estimées 351 tonnes/an. La plus importante source d'émissions est l'industrie (graphique de gauche). Les émissions issues du territoire représentent 25% des émissions départementales et 8% des émissions régionales. On constate des différences importantes entre profil de la Haute Saintonge et le profil départemental. En effet, ici aussi les émissions liées à l'industrie sont largement représentées (75% des émissions de SO₂ contre 37% à l'échelle départementale) tandis que les émissions liées à l'agriculture sont beaucoup moins importantes sur le territoire (9%) qu'à l'échelle départementale (40%).

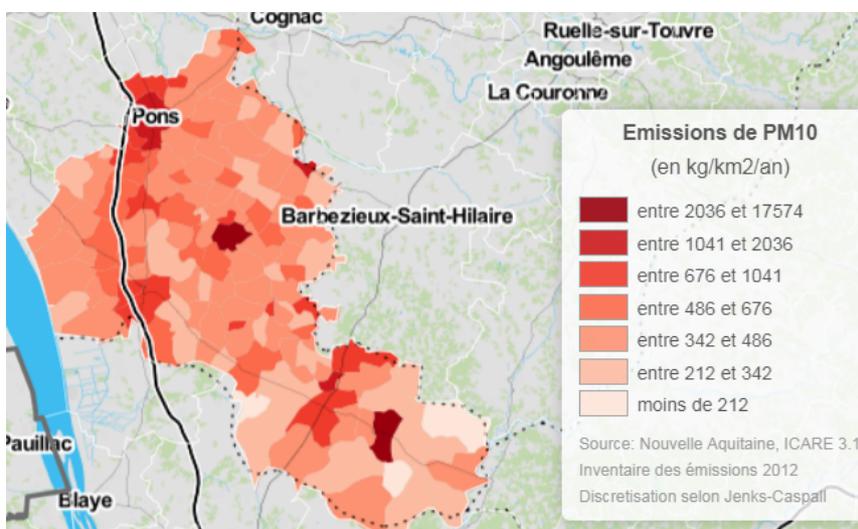


Emissions de SO₂ en Haute-Saintonge (gauche) et en Charente-Maritime (droite)
Source : Inventaire des émissions polluantes. Atmo Nouvelle Aquitaine, 2012

Concernant les particules fines PM10, elles sont estimées à 784 tonnes/an sur le territoire. Elles proviennent d'origines diverses : de l'agriculture (travail des sols et moteurs), du résidentiel/tertiaire (chauffage), du transport routier et dans une mesure moindre, de l'industrie. Ces émissions issues du territoire représentent 18% des émissions départementales et 5% des émissions régionales de PM10. Pour ce polluant, la répartition des émissions par secteur est très similaire au profil départemental.

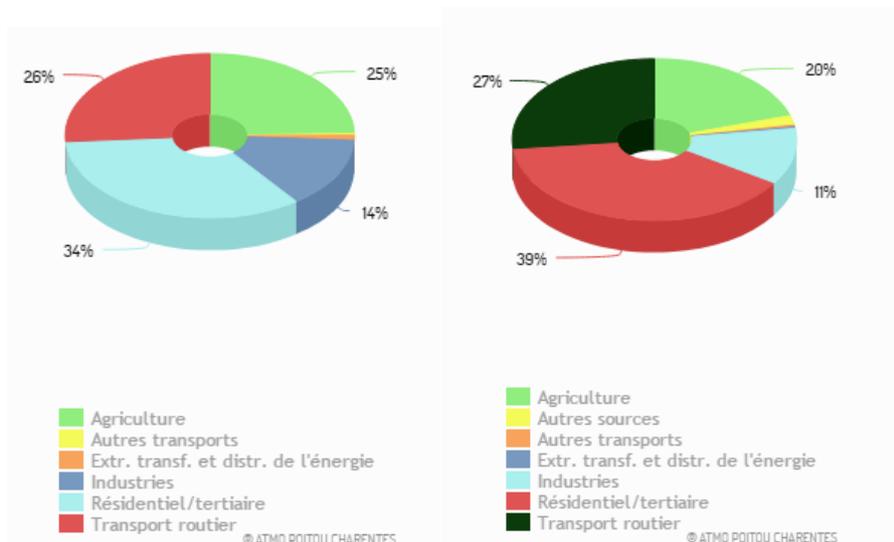


Emissions de PM10 par secteurs en Haute-Saintonge (gauche) et en Charente-Maritime (droite)
 Source : Inventaire des émissions polluantes. Atmo Nouvelle Aquitaine, 2012

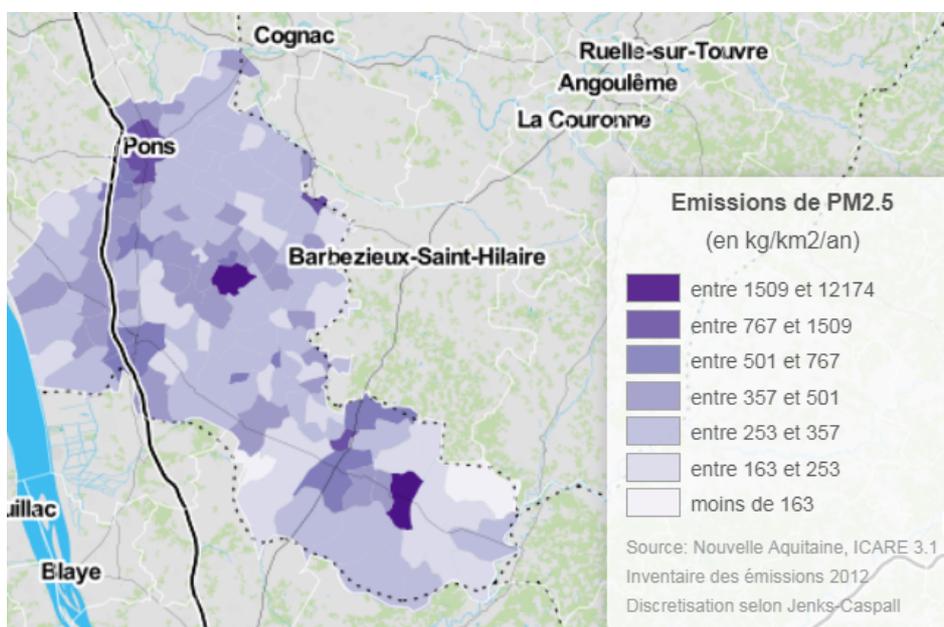


Emissions de PM10 par km2 en Haute-Saintonge
 Source : Inventaire des émissions polluantes. Atmo Nouvelle Aquitaine, 2012

Les émissions de particules fines PM2,5 sont estimées à 577 tonnes/an sur le territoire. Les principales sources d'émissions sont liées au secteur résidentiel/tertiaire, au transport routier et à l'agriculture. Les émissions issues du territoire représentent 19% des émissions départementales et 6% des émissions régionales de PM2,5. Pour ce polluant, la répartition des émissions par secteur est relativement similaire au profil départemental.

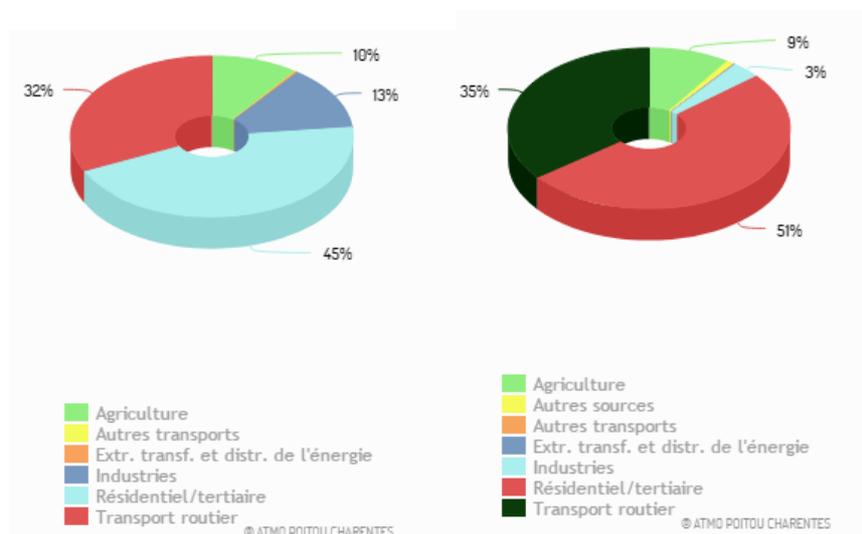


Emissions de PM2,5 par secteurs en Haute-Saintonge (gauche) et en Charente-Maritime (droite)
 Source : Inventaire des émissions polluantes. Atmo Nouvelle Aquitaine, 2012



Emissions de PM2,5 par km2 en Haute-Saintonge
 Source : Inventaire des émissions polluantes. Atmo Nouvelle Aquitaine, 2012

Pour le monoxyde de carbone (CO), les émissions du territoire sont estimées à 7 503 tonnes/an. Ces émissions issues du territoire représentent 18% des émissions départementales et 6% des émissions régionales de CO. Pour ce polluant, la répartition des émissions par secteur est relativement similaire au profil départemental, à l'exception une fois encore des émissions issues du secteur industriel légèrement sur-représentées.



Emissions de CO par secteurs en Haute-Saintonge (gauche) et en Charente-Maritime (droite)
 Source : Inventaire des émissions polluantes. Atmo Nouvelle Aquitaine, 2012

V.4.3 Les nouveaux objectifs pour la qualité de l'air

Le décret n° 2017-949 du 10 mai 2017 fixe les objectifs nationaux de réduction des émissions de certains polluants atmosphériques en application de l'article L. 222-9 du code de l'environnement. Les objectifs de réduction sont définis par rapport aux émissions de l'année de référence 2005.

	ANNÉES 2020 à 2024	ANNÉES 2025 à 2029	À PARTIR DE 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 55 %	- 66%	- 77%
Oxydes d'azote (NO _x)	- 50 %	- 60 %	- 69 %
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	- 43 %	- 47 %	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 4 %	- 8 %	- 13 %
Particules fines (PM _{2,5})	- 27 %	- 42%	- 57%

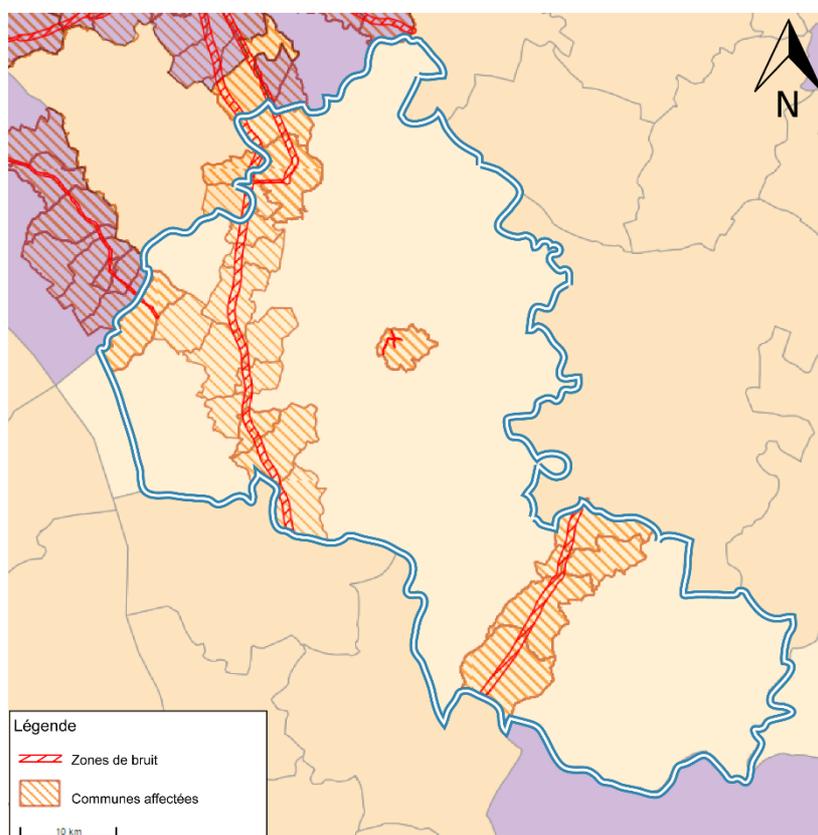
Source : Legifrance

V.5. Le bruit

Les infrastructures de transport terrestre, génératrices de nuisances sonores, font l'objet d'une réglementation nationale articulée autour de trois axes :

- Le classement des voies bruyantes et la définition de secteurs où l'isolation des locaux doit être renforcée. Toute infrastructure de transport terrestre (route et fer) dont le trafic est supérieur à certains seuils fait l'objet d'un classement :
 - plus de 5000 véhicules/jour pour les routes ;
 - plus de 50 trains par jour pour les voies ferrées interurbaines ;
 - plus de 100 trains ou bus par jours pour les lignes de transport collectif en site propre.
- L'observatoire départemental du bruit permettant de recenser les zones de bruit critique sur l'ensemble du réseau routier et ferré et de définir, pour les seuls réseaux routiers et ferrés nationaux, les points noirs de bruit ainsi que les mesures nécessaires pour la résorption des nuisances sonores. Compte tenu de la situation départementale, cet observatoire n'a pas lieu d'être.
- La prise en compte, en amont, des nuisances sonores lors de la construction ou de la modification d'une voie.

Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996 portant classement au bruit des infrastructures de transport terrestres sont applicables sur le territoire pour plusieurs voies mentionnées ci-après.



Les zones de bruit et communes affectées
Réalisation : E2D – Avril 2017
Source : DREAL Poitou-Charente

Nom de l'infrastructure	Communes concernées	Délimitation des tronçons	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit
A10	Chermignac, Saint-Léger, Pons, Mazerolles, Saint-Palais de Phiolin, Bois, Saint-Ciers-du-Taillon, Sémillac, Sémousac, Plassac, Saint-Martial de Mirambeau, Mirambeau, Boisredon	Début : Limite communal entre Saintes et Chermignac Fin : Limite du département avec la Gironde	1	300 m
RN 10	Chevanceaux, Pouillac, Saint-Palais-de-Négrignac, Montlieu-la-Garde, Bédenac	Début : Limite du département avec la Charente Fin : Limite du département avec la Gironde	1	300 m
RN 137	Pons, Saint-Léger	Début : Extrémité de l'îlot entre la RN 137 et la bretelle de sortie nord vers la RD 732 Fin : Panneau d'entrée sud de l'agglomération de La jard	2	250 m
RD 28	Jonzac	Début : carrefour avec la RD 699 et la rue du 19 mars 1962 au sud-ouest de Jonzac Fin : carrefour giratoire du Calvaire avec la RD 252 E et l'avenue Faidherbe à l'ouest de Jonzac		30 m
RD 28 (avenue René-Gautret)	Jonzac	Début : Giratoire Delpierre avec l'avenue M. Chauvin, l'avenue Faidherbe et l'avenue Victor Hugo Fin : Centre du carrefour avec la RD 699 et l'avenue Foch au nord-est de Jonzac	4	30 m
RD 134	Jonzac	Début : carrefour giratoire du Calvaire avec la RD 252 E et l'avenue Faidherbe à l'ouest de Jonzac Fin : Giratoire nord Morue avec l'avenue de M. Chauvin, l'avenue Faidherbe et l'avenue Victor Hugo	4	30 m
RD 142 (Av. Mr Chauvin)	Jonzac	Début : Centre du carrefour « Le Vert Galand » Fin : Giratoire nord Morue avec l'avenue de M. Chauvin, l'avenue Faidherbe et l'avenue Victor Hugo	4	30 m
RD 142 (Av. Victor Hugo)	Jonzac	Début : Giratoire nord Morue avec l'avenue de M. Chauvin, l'avenue Faidherbe et l'avenue Victor Hugo Fin : Place du Champ de Foire	4	30 m
RD 142 (Av. Mr Chauvin)	Jonzac	Début : Place du Champ de Foire Fin : Carrefour avec l'avenue du Général de Gaulle et la rue Denfert-Rochereau	4	30 m
RD 730	St Fort sur Gironde	Début : Panneau d'entrée ouest de l'agglomération de Brie-suos-Mortagne Fin : Panneau d'entrée est de l'agglomération de Brie-sous-Mortagne	3	100 m
RD 730	St Fort sur Gironde	Début : Panneau d'entrée ouest du lieu-dit « Luzereau » Fin : Panneau d'entrée est du lieu –dit « Chez Bizet »	4	30 m
RD 730	St Fort sur Gironde, Lorignac	Début : Panneau d'entrée est du lieu –dit « Chez Bizet » Fin : Centre du carrefour avec la RD 2	3	100 m
RD 732	Pons, Mazerolles	Début : Extrémité de l'îlot entre la RD 732 et la bretelle sud de sortie de la RN 137 Fin : Centre du carrefour avec la voie d'accès à l'autoroute A10	3	100 m

Source : Arrêté du 17 septembre 1999 portant classement à l'égard du bruit des infrastructures routières interurbaines en Charente-Maritime



La ligne ferroviaire Bordeaux-Paris (segment de ligne Angoulême-Coutras) fait également l'objet d'un classement sonore de catégorie 1 (300m) qui affecte la commune de St Aigulin.

La réglementation ne vise pas à interdire de futures constructions dans ces secteurs (il ne s'agit pas d'une servitude d'utilité publique), mais à faire en sorte qu'elles soient suffisamment insonorisées. Il s'agit d'une règle de construction relevant de la responsabilité du constructeur. Tous les constructeurs de locaux d'habitation, d'enseignement, de santé, d'action sociale et de tourisme opérant à l'intérieur des secteurs affectés par le bruit classés par arrêté préfectoral sont tenus de mettre en place des isolements acoustiques adaptés pour satisfaire à des niveaux de confort internes aux locaux conformes à la réglementation en vigueur. Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs.

V.6. Les sites et sols pollués

Les sols sont pollués lorsqu'ils contiennent une concentration anormale de substances chimiques potentiellement dangereuses pour la santé des populations. C'est pourquoi il est important d'en connaître l'existence, qui impose des actions ou peut limiter l'usage d'un site. Les deux bases de données nationales qui recensent les sites et sols potentiellement pollués sont :

- base de données BASIAS : base de données faisant l'inventaire de tous les sites industriels ou de services, anciens ou actuels, ayant eu une activité potentiellement polluante. Sur le territoire de la Haute Saintonge, 298 sites potentiellement pollués sont recensés. Les principaux secteurs d'activités concernés sont les distilleries agricoles ; les activités de réparation et mécanique agricole ; le stockage d'engrais et de céréales ; les stations-services, garages et activités de réparation automobile ; les dépôts de gaz et installations de stockage de liquides inflammables ; les scieries et activités de menuiseries.
- Base de données BASOL : base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Cette dernière identifie 3 sites nécessitant une action des pouvoirs publics :
 - Jonzac - Jonzac Autopièces : Le site a été exploité entre 1989 et 2008 pour du stockage et de la dépollution de véhicules hors d'usage. Toute activité a cessé le 30 juin 2008
 - Montendre - MORGAN THERMIC : L'ex site Morgan Thermic se trouve dans une zone à la fois industrielle, résidentielle et commerciale au sud de Montendre. De 1929 à 1966, plusieurs entreprises fabriquant des réfractaires se sont succédées sur le site. En 1966, Morgan Thermic s'installe à Montendre pour fabriquer des creusets; récipients utilisés pour la fusion des métaux non ferreux (cuivre, bronze, aluminium, arsenic, hydrocarbures, etc...). La société a cessé son activité sur ce site en décembre 1999 à la suite de la violente tempête qui a eu lieu à la fin de cette année. La nappe de l'Eocène est très peu profonde (entre 1 à 5 m de profondeur sous le site).
 - Pons - REICHHOLD : L'activité exercée consistait dans la fabrication de résines synthétiques : gel coats, colles, mastics et produits dérivés par mélange à froid de résines de polyesters insaturées avec des catalyseurs, des accélérateurs, des absorbeurs d'ultraviolets, des stabilisants, des ignifugeants, des charges et pigments minéraux à l'aide des solvants utilisés pour la mise en solution des polymères. L'établissement comportait : - des stockages de matières premières, pour la plupart situés à l'extérieur des bâtiments d'exploitation. Il s'agissait de cuves métalliques et de conteneurs en matières plastiques, ces ensembles étant implantés dans des cuvettes



de rétention ; - un bâtiment principal présentant un sol bétonné, conçu pour assurer la rétention des eaux de lutte contre un éventuel incendie. Ce bâtiment abritait : - l'atelier de fabrication proprement dit, où étaient effectués les dosages et les mélanges à froid des produits mis en œuvre ; - le local de stockage des produits finis qui était attenant à l'atelier de fabrication. Ces deux ensembles étaient physiquement séparés par un mur coupe-feu de degré 4 heures et présentaient une porte de communication coupe-feu de degré 2 heures. L'usine est située en zone industrielle au Nord de Pons. L'atelier de fabrication a été détruit au cours d'un incendie le 24 avril 2003 et l'arrêt définitif des activités a été déclaré le 14 juin 2005.

V.7. ENJEUX

Enjeux liés à la qualité de l'eau :

- La réduction des pollutions par les nitrates et les produits phytosanitaires se pose sur l'essentiel du territoire.
- La préservation des ressources en eaux destinées à l'eau potable.

Enjeux de réduction des pollutions :

- La réduction des tonnages de déchets produits et l'augmentation de la part valorisée.
- Plus globalement, le déploiement de l'écologie Industrielle Territoriale est un enjeu transversal de développement durable ; il peut concerner la remise en état des anciens sites d'activités potentiellement pollués dans une perspective de gestion économe du foncier.

VI. LES RISQUES

Deux grandes familles de risques majeurs existent :

- Les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique,
- Les risques technologiques : ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, transport de matières dangereuses, ...

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux ou aléa n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

D'une manière générale, le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement. Il importe donc que la société comme l'individu s'organisent pour y faire face, en développant, en particulier, l'information préventive.



VI.1. Les risques naturels

VI.1.1 Le risque inondation

La Directive Inondation 2007/60/CE du 23 octobre 2007, transposée en droit français par la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, prévoit une évaluation préliminaire des risques d'inondation à l'échelle de chaque district hydrographique (Adour Garonne, Loire Bretagne, ...) constituant ainsi un état des lieux de l'exposition aux risques des territoires. A partir de cette évaluation, des Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) ont été identifiés, en priorisant les secteurs où les actions et les moyens de l'État seront apportés en matière de prévention des inondations. 5 Territoires à Risque Important ont été identifiés en Charente Maritime : pour la Haute Saintonge, une seule commune est inscrite dans un de ces TRI, Salignac-sur-Charente, concernée par le TRI Saintes-Cognac-Angoulême lié au fleuve Charente.

A l'échelle du bassin Adour Garonne, dans lequel est intégré l'ensemble du territoire du SCoT de la Haute-Saintonge, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021 (PGRI) constitue un document de référence pour la gestion des risques d'inondation. Les 48 dispositions du PGRI sont regroupées autour de 6 objectifs stratégiques :

- Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'actions permettant la mise en œuvre des objectifs ci-après
- Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés
- Aménager durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondations dans le but de réduire leur vulnérabilité
- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions

Le SCoT doit être compatible avec les objectifs et orientations du PGRI, tout comme les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

A une échelle hydrographique inférieure, les Programmes d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) sont mis en place afin d'aider les collectivités dans la définition et la mise en œuvre d'actions de prévention des inondations. Trois PAPI sont engagés sur le territoire : le PAPI Charente & Estuaire (porté par l'EPTB Charente), le PAPI de l'Estuaire de Gironde (porté par le SMIDDEST), le PAPI de la Seudre (porté par le SMASS).

Plusieurs documents permettent d'identifier et caractériser de manière plus ou moins précise, le risque inondation sur le territoire du SCoT. En effet, si sur certains secteurs, ce risque est bien caractérisé grâce aux Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI), sur le reste des secteurs concernés, il est identifié au travers de d'Atlas des Zones Inondables (AZI).

Sur le territoire du SCoT, la grande majorité des communes font l'objet d'une cartographie des aléas inondation au sein d'un AZI. Onze AZI couvrent ainsi le territoire :

- AZI Charente
- AZI Trèfle
- AZI Seudre



- AZI Seugne
- AZI Né
- AZI Médoc
- AZI Mozenne
- AZI Mame
- AZI Palais
- AZI Lary
- AZI La Dronne

Deux communes possèdent un Plan des Prévention des Risques approuvé : il s'agit de Jonzac et de Pons, communes dont le centre urbain est traversé par la Seugne.

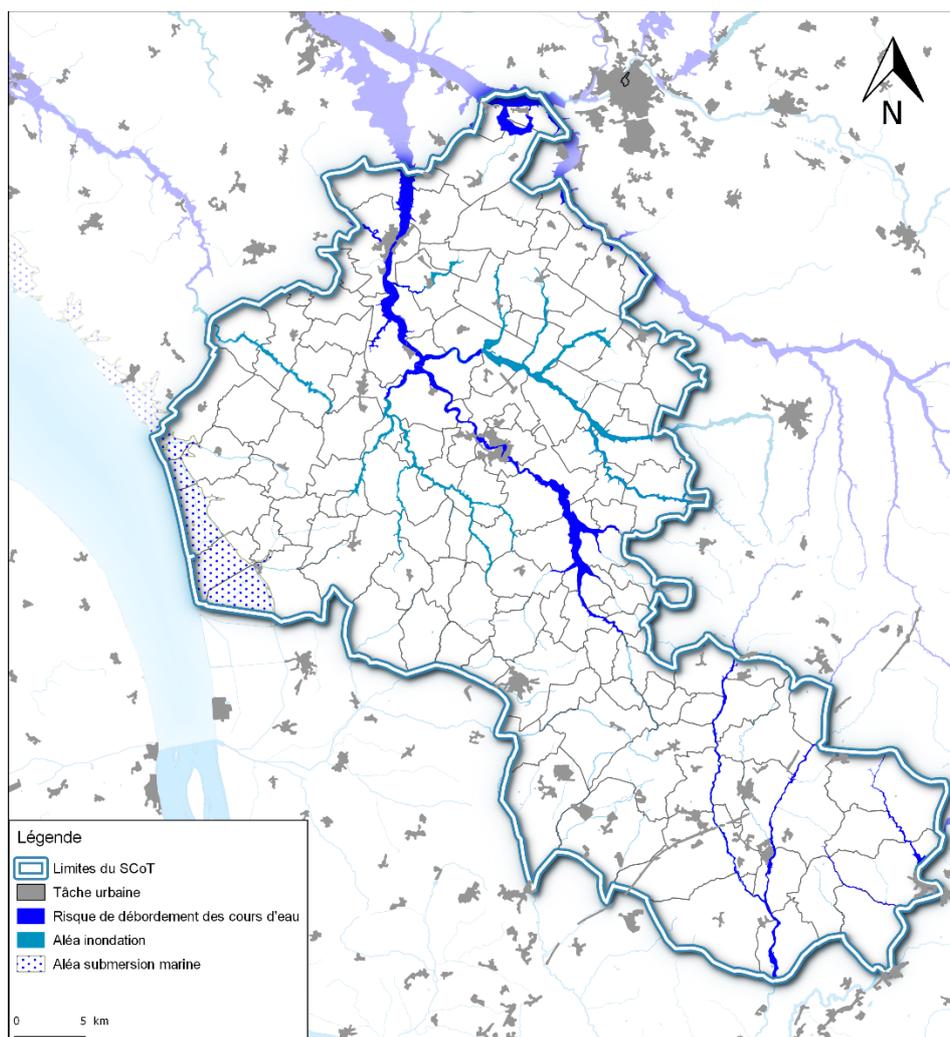
- Le débordement de cours d'eau

La Charente-Maritime est concernée par ce type d'inondation à travers des crues de plaines lentes et saisonnières. Les inondations de plaine se produisent lorsque la rivière sort de son lit mineur et inonde la plaine alentour pendant une période relativement longue. La rivière occupe alors son lit moyen, voire son lit majeur.

En Charente-Maritime, les crues d'hiver sont souvent les plus fortes et les plus longues mais elles sont lentes (quelques centimètres par heure) tandis que les crues de printemps peuvent être plus rapides mais durent généralement moins longtemps et ont des conséquences moins importantes.

Sur le territoire de la Haute-Saintonge, les principaux cours d'eau concernés par l'aléa inondation sont la Charente, la Seugne, la Seudre et la Dronne. Ainsi, la majeure partie des communes de la Communauté de communes sont soumises au risque inondation par débordement de cours d'eau selon le Dossier Départemental des Risques Majeurs.





Risque et aléa inondation par débordement de cours d'eau, aléa submersion marine.
 Réalisation : E2D - Avril 2017

Source : AZI Poitou-Charentes, DDRM2007, CLC2012

■ Le ruissellement pluvial

L'inondation par ruissellement pluvial est générée par l'imperméabilisation du sol par des aménagements (voiries, parkings, bâtiments...) et par des pratiques agricoles qui empêchent une bonne infiltration des précipitations et accentuent le ruissellement. Dans ces situations, le réseau d'assainissement des eaux pluviales peut vite devenir saturé. Il n'existe pas d'étude permettant une connaissance précise de ce phénomène à l'échelle communale mais de nombreuses communes de Charente-Maritime ont été reconnues en état de catastrophe naturelle pour ce phénomène.

■ La submersion marine

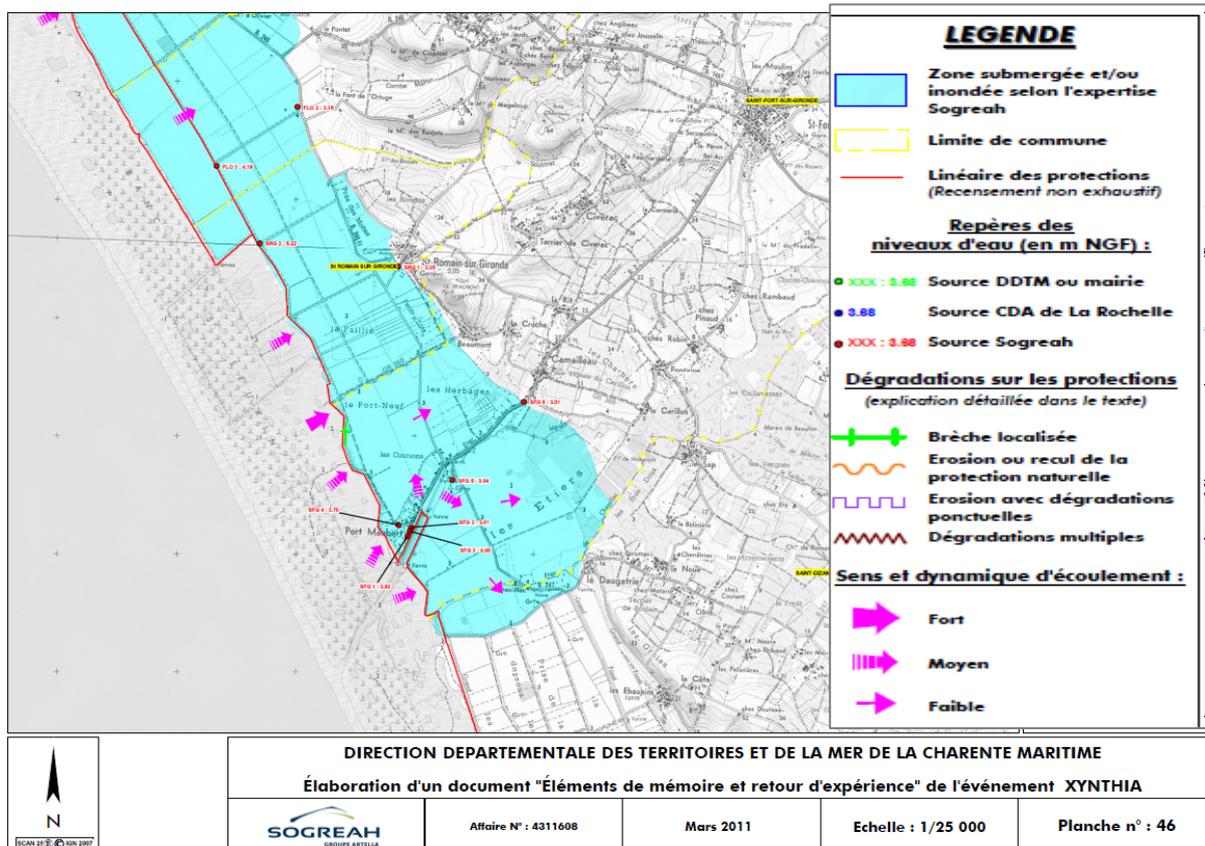
Une série d'influences maritimes peut provoquer l'inondation des zones littorales : surcote marine, action des vagues, rupture de digue. Ces inondations sont généralement liées à des tempêtes générant des ruptures d'ouvrages. Historiquement, en un siècle le territoire de la Charente-Maritime a été victime d'une vingtaine d'événements débordants. Les plus importants sont les événements de la tempête Martin de 1999 et Xynthia de 2010. Sur le territoire de la Haute-Saintonge, six communes étaient identifiées dans le DDRM (2007) comme concernées par l'aléa submersion marine : Saint-Fort-Sur-Gironde, Saint-Dizant-du-Gua, Saint-Sorlin-de-Conac, Saint-Thomas-de-Conac ; Saint-Georges-des-Agoûts, Saint-Bonnet-sur-Gironde.

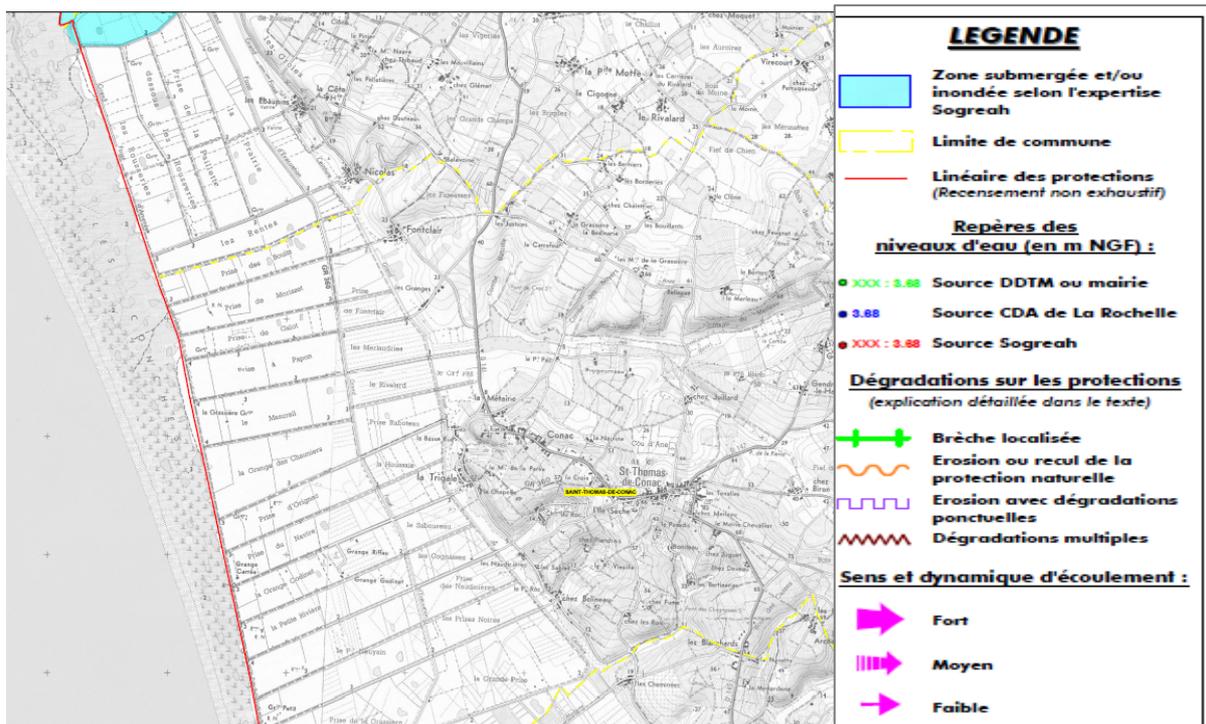
Dans le cadre du PAPI Estuaire de la Charente (Plan d'action de Prévention de l'Inondation), de nouvelles cartes de l'aléa ont été produites grâce à l'outil du SMIDDEST « Référentiel Inondation Gironde » (RIG), pour différents scénarios, vécus ou théoriques, d'intensité et de genèse variables. La zone inondable des scénarios d'origine maritime, fluviale et fluvio-maritime, fréquent, moyen et extrême, dont ceux intégrant une adaptation au changement climatique est désormais connue. Globalement, il apparaît que la surface inondée augmente avec la rareté de l'évènement pris en compte mais de façon non homogène sur le territoire. En particulier, l'augmentation imposée de hauteur du lit mineur à l'embouchure (prise en compte de l'élévation du niveau de la mer) se traduit par des surverses plus importantes à l'aval et s'atténue très fortement à l'amont. Dans ce secteur, l'influence de la marée confrontée au débit des fleuves est primordiale.

Face à l'aléa de référence de la tempête 1999 +20cm, le PAPI fait ressortir **les enjeux existant en zone d'aléa, notamment en termes de population et de constructions**. L'activité agricole occupe également une place importante sur le territoire estuarien et notamment au sein des zones inondable. Le PAPI, basé sur la prévention, la sensibilisation, l'alerte et la gestion de crise et de restauration d'ouvrages de protection a pour but de réduire cette vulnérabilité.

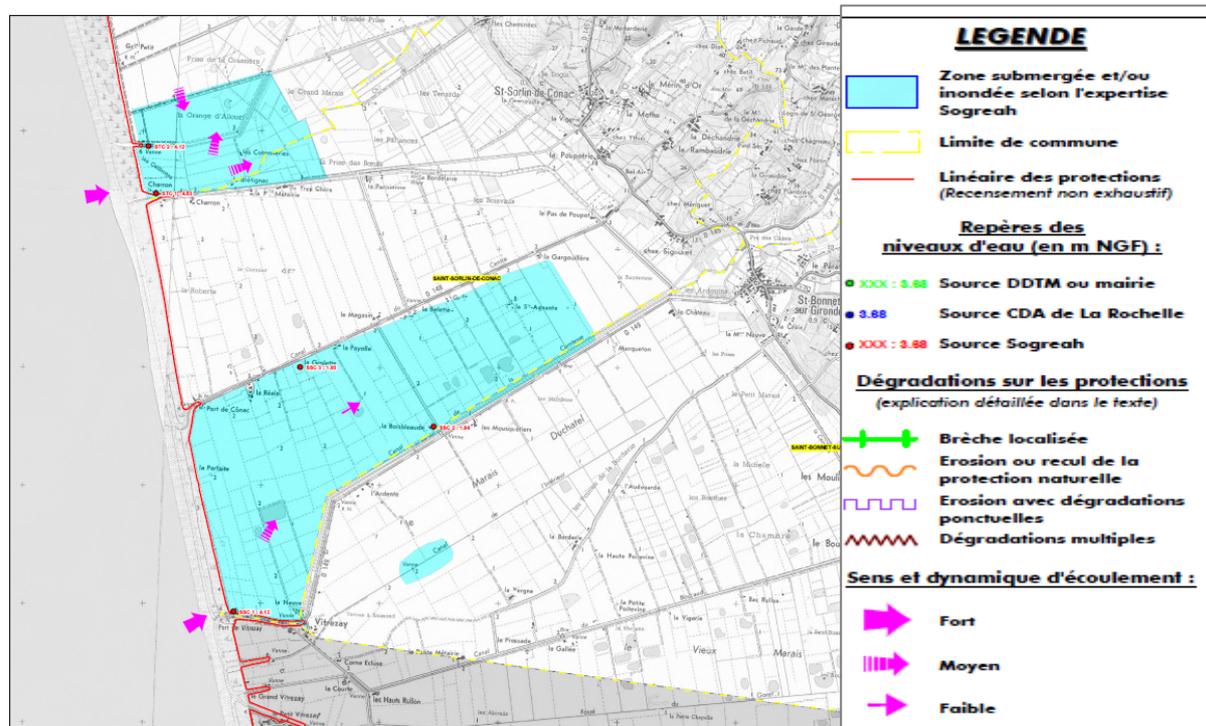
Les cartes présentant les aléas, les enjeux et plusieurs scénarios de hauteur d'eau au regard de l'évènement de 1999, sont en annexe 9.

L'atlas des risques littoraux réalisé en 1999 a été mis à jour suite à la tempête Xynthia, dans le cadre d'un document d' «Eléments de mémoire et de retour d'expérience » permettant de localiser les zones submergées, les impacts (érosion, dégradation des digues, ...) et les enjeux.





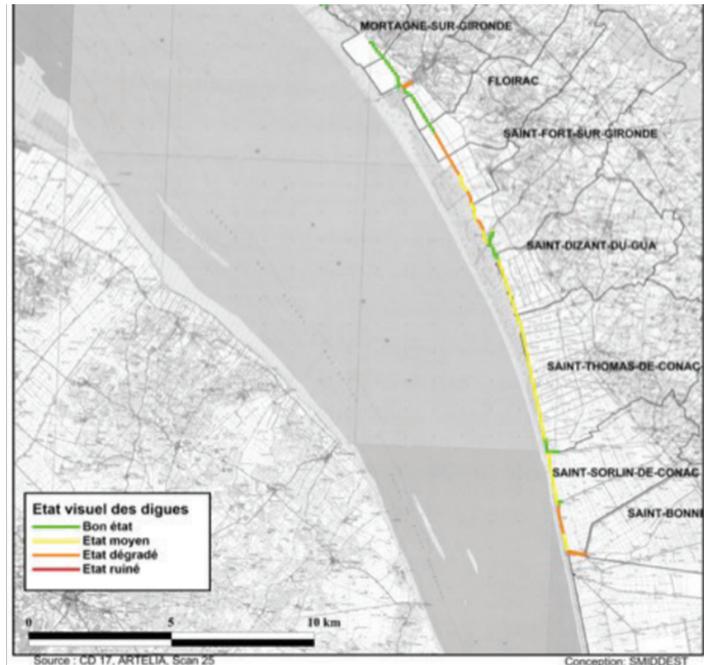
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA CHARENTE MARITIME				
Élaboration d'un document "Éléments de mémoire et retour d'expérience" de l'événement XYNTHIA				
	Affaire N° : 4311608	Mars 2011	Echelle : 1/25 000	Planche n° : 47



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA CHARENTE MARITIME				
Élaboration d'un document "Éléments de mémoire et retour d'expérience" de l'événement XYNTHIA				
	Affaire N° : 4311608	Mars 2011	Echelle : 1/25 000	Planche n° : 48



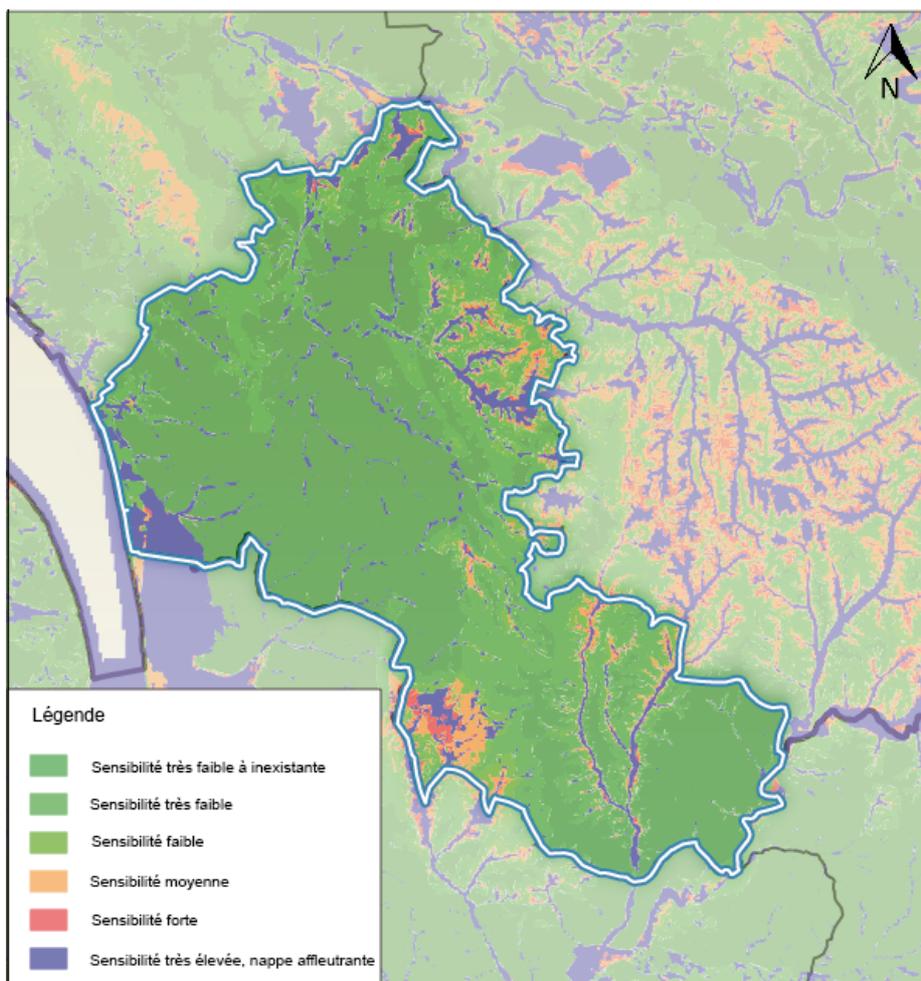
Le Plan Dignes porté par le Département vise la protection des communes et de leurs populations face à ce risque. Les communes du territoire de la Haute Saintonge sont situées sur une frange de terrains bas entre les berges de la Gironde et les plateaux du terrain naturel. Cette frange est bordée par une digue qui s'étend sur près de 25 km sur le territoire de la Charente Maritime. L'altimétrie de ces ouvrages permet de protéger le terrain en retrait contre les surverses pour des épisodes similaires à la tempête Xynthia de 2010. L'état de ces ouvrages est variable en fonction des tronçons, ce qui rend les terrains en retrait vulnérables à l'aléa submersion marine en cas de brèches dans l'ouvrage.



Etat des digues en Charente-Maritime
Source : PAPI Estuaire Gironde

■ La remontée de nappes

Lors de pluies abondantes et prolongées, les nappes d'eau souterraines ou nappes phréatiques peuvent remonter à la surface, jusqu'à envahir le dessus. Par ailleurs, l'arrêt brutal de pompage important dans la nappe phréatique, dans le cadre d'activités industrielles, peut provoquer au pourtour, une remontée sensible du niveau d'eau. Les remontées de nappe entraînent des inondations lentes, ne présentant pas de danger pour la vie humaine, mais provoquent des dommages non négligeables à la voirie qui est mise sous pression, et aux constructions. La carte ci-après montre que quelques secteurs du territoire sont sensibles à ce risque, notamment, les communes estuariennes et la commune de Bussac-Forêt.



*Risque de remontée de nappes dans les sédiments
Réalisation : E2D - Avril 2017
Source : Georisques*

VI.1.2 Le risque mouvements de terrains

Les mouvements de terrain se définissent par un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les déplacements peuvent être très lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour). Les mouvements lents et continus peuvent se concrétiser par le risque de retrait-gonflement des argiles. Les mouvements rapides et discontinus peuvent quant à eux s'illustrer à travers les effondrements de cavités souterraines. Ces deux types de mouvements de terrains sont présents sur le territoire de la Haute-Saintonge.

■ Retrait-gonflement des argiles

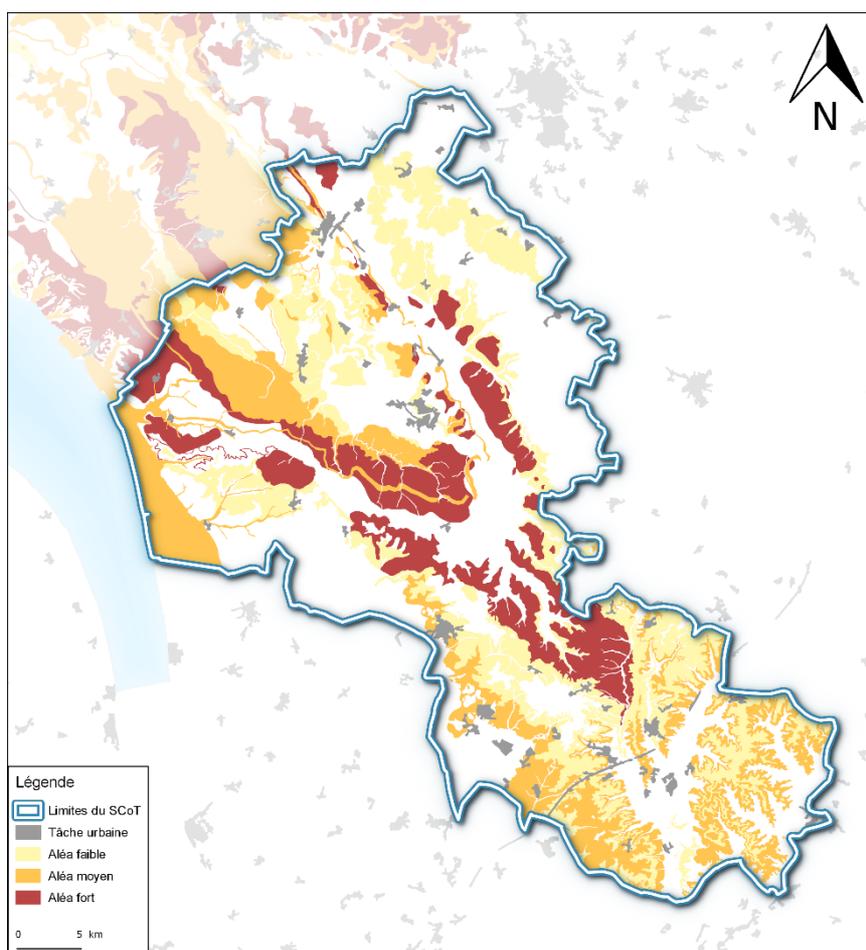
Le phénomène de retrait et gonflement des argiles concerne exclusivement les sols à dominante argileuse. Il est lié aux variations de teneur en eau des terrains :

- gonflement en période humide,
- retrait lors d'une sécheresse.

L'argile est une roche dont la consistance peut se modifier en fonction de sa teneur en eau : dure et cassante lorsqu'elle est desséchée, elle devient plastique et malléable à partir d'un certain niveau

d'humidité. Ces modifications de consistance s'accompagnent de variation de volume. Elles peuvent alors affecter les constructions (murs porteurs et angles en particulier). En effet, les bâtiments peuvent résister à ce type de mouvements de terrain mais subissent des fissurations intenses, même en cas de déplacement de quelques centimètres seulement. Ces dommages matériels peuvent rapidement représenter un enjeu pour la sécurité des occupants.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs considère **la quasi-totalité du territoire de la Haute-Saintonge comme sensible au phénomène de retrait-gonflement des argiles**. Toutefois, selon les orientations de la Préfecture, les PPRN retrait et gonflement des sols argileux ne constituent pas à ce jour une priorité pour le département de Charente-Maritime au regard des conséquences des autres risques (littoral, inondation, feux de forêt).

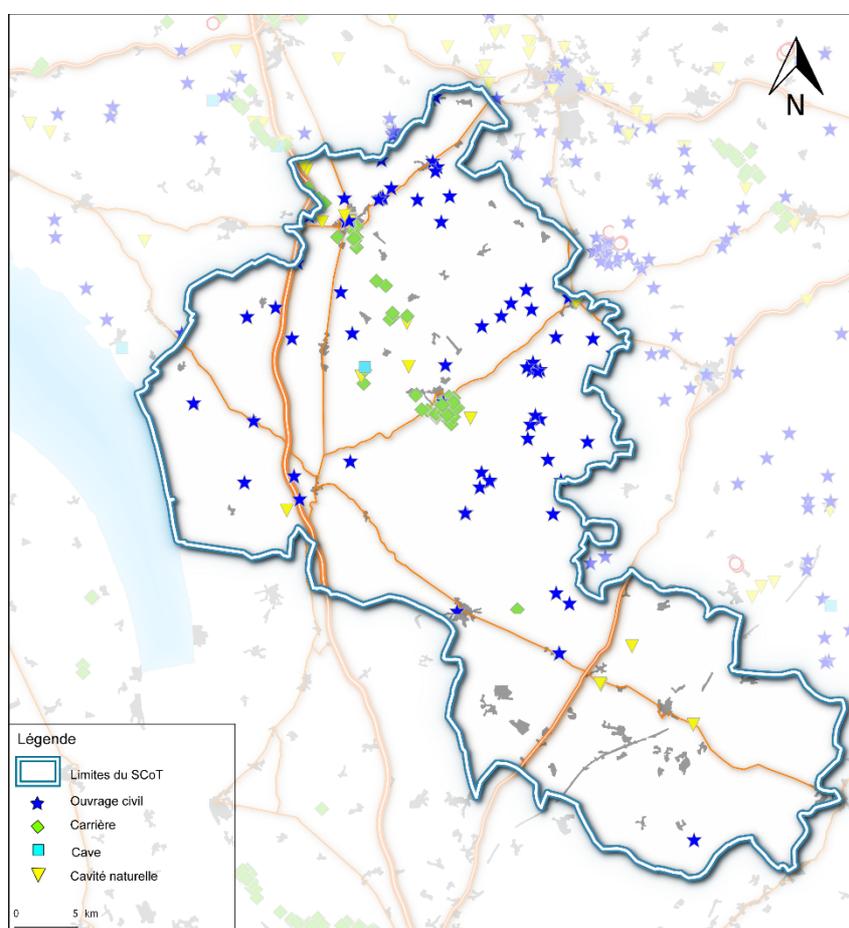


*Aléa de retrait-gonflement des argiles
Réalisation : E2D - Avril 2017
Source : BRGM*

■ Effondrement des cavités souterraines :

L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de roches carbonnées sous l'action de l'eau) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut engendrer l'effondrement du toit de la cavité. De par son caractère soudain, ce risque augmente la vulnérabilité des personnes et peut causer des dommages sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication...) ainsi que des pollutions lorsqu'il concerne une zone accueillant des bâtiments spécifiques tels qu'une usine chimique ou une station d'épuration.

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs, **24 communes de la Haute-Saintonge sont concernées par ce risque** : Montlieu-la-Garde, Orignolles, Saint-Palais-de-Négrignac, Neuvicq, Montguyon, Saint-Sorlin-de-Conac, Saint-Thomas-de-Conac, Lorignac, Saint-Palais-de-Phiolin, Pons, Saint-Léger, Bougneau, Avy, Fléac-sur-Seugne, Saint-Grégoire-d'Ardennes, Marignac, Clion, Guitinières, Saint-Hilaire-du-Bois, Lussac, Saint-Germain-de-Lusignan, Jonzac, Arthénac. Ces communes ont été recensées par l'atlas départemental mouvement de terrains établi par les services de l'Etat en 2000, s'agissant des cavités artificielles et en s'appuyant sur l'arrêté préfectoral du 12 février 2007 établissant la liste départementale des communes possédant des cavités souterraines, sur la base des déclarations des maires, comme l'impose l'article L 563-6-II du code de l'environnement. D'après la base de données Georisques du BRGM, un total de **131 cavités souterraines sur le territoire**. Les communes qui en possèdent le plus sont Jonzac (30) et Pons (21), en lien avec l'ancienne exploitation de carrières, et ont en ce sens élaboré un Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrains.



*Cavités souterraines d'origine non-minière
Réalisation : E2D - Avril 2017
Source : BRGM*

VI.1.3 Le risque sismique

Un séisme, ou tremblement de terre, se traduit en surface par des vibrations du sol. Il est provoqué par une rupture de roches en profondeur suite à l'accumulation de contraintes et d'une grande énergie qui se libère. Les séismes naturels sont d'origine tectonique ou volcanique.

L'article R.563-4 du Code de l'environnement divise le territoire national en cinq zones de sismicité croissante :

- zone de sismicité 1 (très faible),
- zone de sismicité 2 (faible),
- zone de sismicité 3 (modérée),
- zone de sismicité 4 (moyenne),
- zone de sismicité 5 (forte).

L'ensemble du territoire du SCoT est concerné par un risque de niveau 2 faible.

VI.1.4 Le risque feux de forêts

Bien que les incendies de forêt soient beaucoup moins meurtriers que la plupart des catastrophes naturelles, ils n'en restent pas moins très coûteux d'un point de vue de l'impact humain, économique, matériel et environnemental.

Le département de la Charente-Maritime fait partie des départements pour lesquels le code forestier exige la mise en œuvre d'un Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI).

Le territoire du SCoT de la Haute-Saintonge possède des enjeux économiques importants avec les massifs de la Double Saintongaise et de la Lande où la ressource forestière est particulièrement présente. Egalement, le mitage urbain dans le massif de la Double, qui correspond à un habitat diffus disséminé dans les espaces naturels et forestiers, tend à accroître la vulnérabilité des populations face au risque de feu de forêt.

Ces deux massifs forestiers de la Double et de la Lande sont classés à risque fort par le PDPFCI et le DDRM qui identifie **51 communes du territoire comme soumises au risque**. Aussi, la liste des feux de forêt les plus importants survenus depuis 1976 concerne un ensemble de communes situées sur le périmètre de la Haute-Saintonge. Les cartes ci-après montrent, pour la Charente Maritime, le cumul du nombre de feux recensés depuis 1976, toutefois, selon l'observatoire GEOSDIS, le risque feu de forêt est de niveau moyen sur l'ensemble du territoire.



Surface totale brûlée par commune depuis 1976. Source : PDPFCI



L'élaboration des PPRIF sur un bassin d'études composé de sept communes du territoire (Montendre, Bussac-Forêt, Chepniers, Montlieu-la-Garde, Montguyon, Cercoux, Saint-Aigulin) faisait partie des priorités énoncées par la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs. Suite à l'évènement Xynthia de février 2010, la Commission a redéfini les priorités allouées à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Naturels (Risques Littoraux et Feux de Forêt) à l'échelle du département de la Charente-Maritime. A cette occasion, l'élaboration des PPRIF sur ce bassin d'études a été maintenue en priorité 1. Le PPRIF en cours d'élaboration devrait être approuvé en 2018.

L'aléa feux de forêt a été cartographié pour l'ensemble des 29 communes du Sud de la Charente-Maritime. Le croisement entre le niveau d'aléa et de vulnérabilité de chaque commune a permis de sélectionner les **neuf communes présentant un risque d'incendie de feux de forêt nécessitant la prescription d'un PPRIF**. Ainsi, au sept communes évoquées précédemment, s'ajoutent Bedenac et Clérac. Cinq communes supplémentaires (Neuvicq, La Génétouze, Le Fouilloux, St Pierre du Palais, La Clotte) ont été prises en compte dans l'étude PPRIF, sur la base des résultats du croisement des surfaces d'enjeux (bâti > 100m²) non défendables en zones d'aléa moyen à très fort.



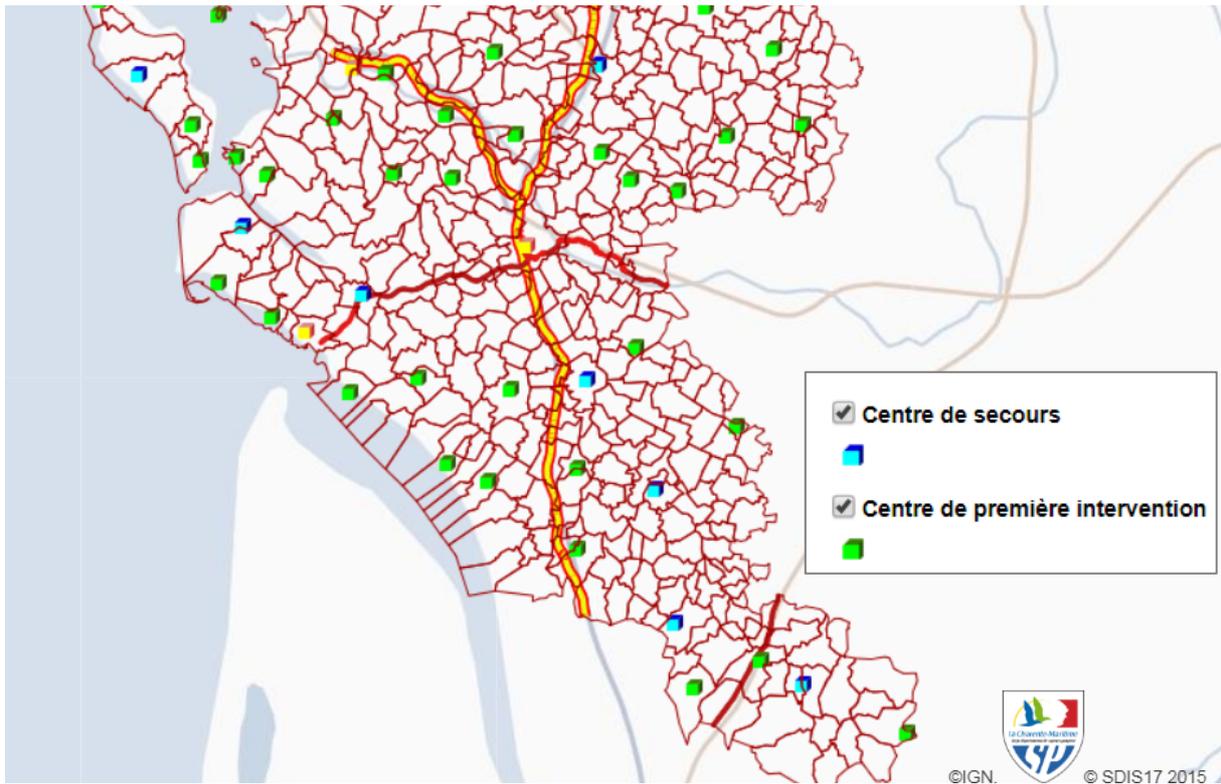
Comme l'ensemble des PPR, les PPRIF ont pour objet de réduire les risques pour les biens et les personnes. Ils délimitent les zones exposées au risque incendie de forêts en définissant des règles d'urbanisme, de construction et de gestion des zones à risques. Les zones confrontées aux risques les plus importants seront rendues inconstructibles, ce qui permet la préservation des milieux naturels.

A ce stade de l'élaboration des PPRIF, les prescriptions de travaux ne sont pas encore connues. Il n'est donc pas possible d'en définir précisément leurs incidences sur l'environnement. Les travaux susceptibles d'être prescrits sont les suivants :

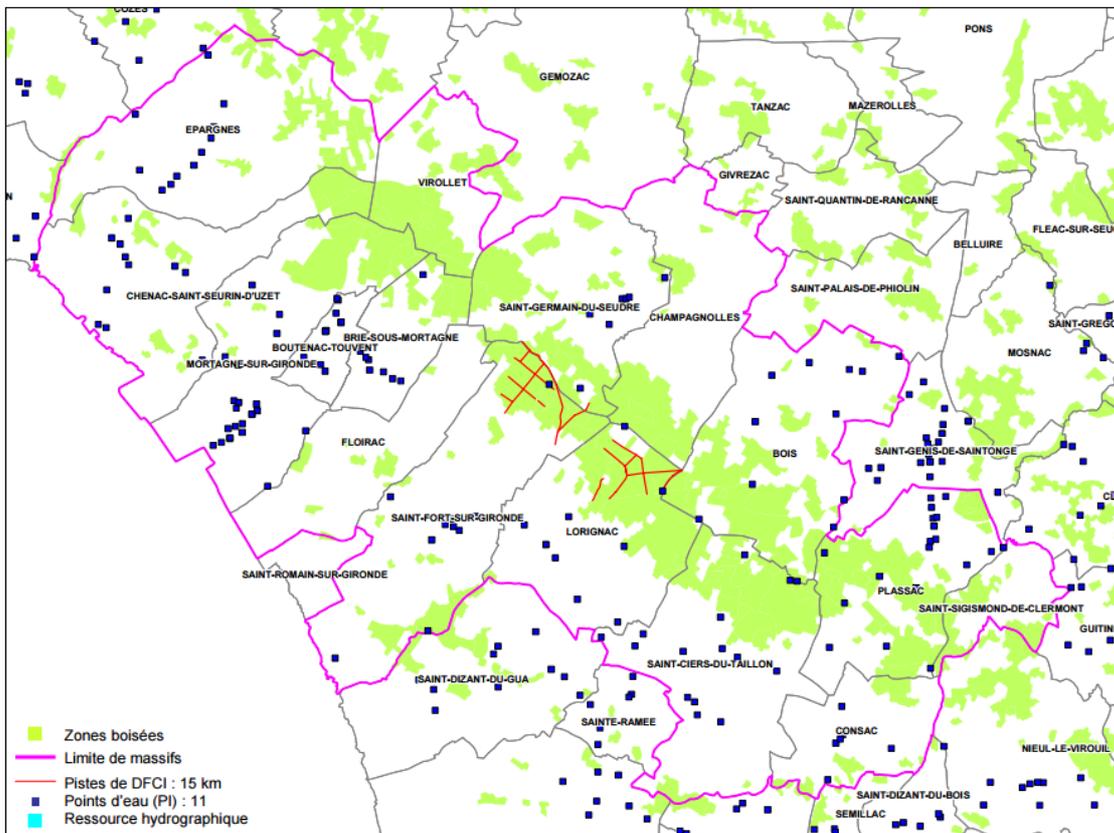
- Création de pistes : une grande partie des surfaces boisées sont des plantations de Pins maritimes desservies par un réseau conséquent de pistes forestières. Dans ce contexte, la création de nouvelles pistes sur des linéaires importants (traversée du massif par exemple) semble peu probable. Afin d'améliorer la défendabilité des zones sensibles habitées, des aménagements, élargissements ou rallongements de voiries, pourront être prescrits, induisant généralement des incidences localisées à la proximité des zones urbanisées et limitées sur l'environnement. Des atteintes ponctuelles sur des habitats ou espèces à enjeu de conservation situés à proximité immédiate des voies de circulation ou des zones habitées ne sont cependant pas à exclure ;
- Création ou aménagement d'aires de retournement ou de croisement et installation d'hydrants : ces aménagements n'ont pas encore été définis. Il n'est pas impossible que certains de ces aménagements soient localisés sur ou à proximité de zones sensibles pour l'environnement. Les superficies concernées seront cependant limitées en utilisant autant que possible les emprises déjà artificialisées ;
- Obligations légales de débroussaillage (OLD) : les OLD sont fixées par le code forestier et par arrêté préfectoral, elles ne découlent pas du PPRIF. Cependant, les prescriptions du PPRIF peuvent porter à 100 mètres (au lieu de 50 mètres) les OLD autour des constructions dans certains secteurs. Impliquant la suppression d'une partie des arbustes et de certains arbres, le débroussaillage peut induire des incidences négatives sur certaines espèces végétales et animales (dérangement, destruction de zones de nidification, mortalité d'individus, modification des milieux). Il peut également, moyennant certaines précautions (calendrier d'intervention notamment), avoir un effet bénéfique à long terme pour la conservation des milieux ouverts (pelouses, landes) et des espèces qui leur sont inféodés en maîtrisant la strate arbustive.
- Création de bandes débroussaillées ou pare-feux : il s'agit de zones débroussaillées à créer et maintenir au niveau de secteurs non concernés par les OLD. Elles pourront être prescrites afin d'améliorer la protection de certaines zones à risques. A ce stade du projet, les éventuelles prescriptions de zones débroussaillées ne sont pas connues. Elles sont susceptibles d'induire des incidences similaires à celles décrites pour les obligations légales de débroussaillage.

Extrait du dossier d'élaboration des PPRIF du Sud du département (demande d'examen au cas par cas). Juin 2016

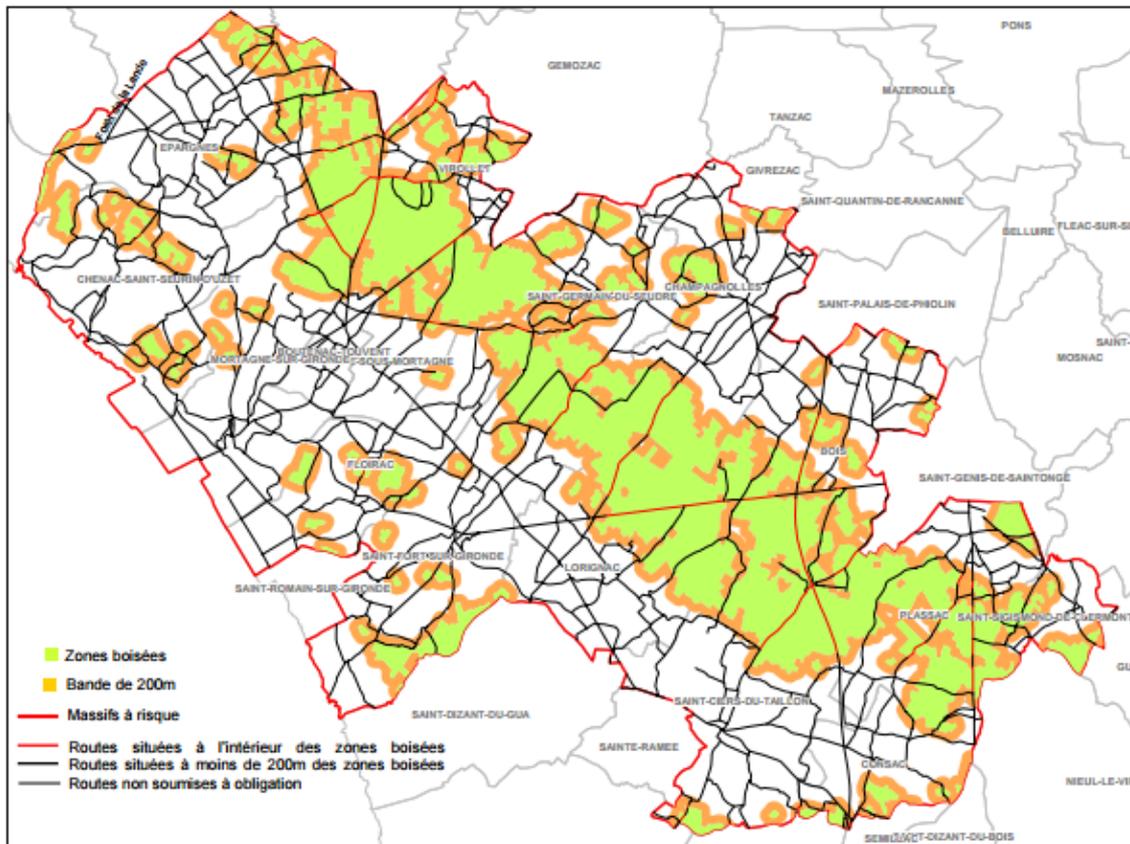




Carte des équipements de défense incendie. Source SDIS 17



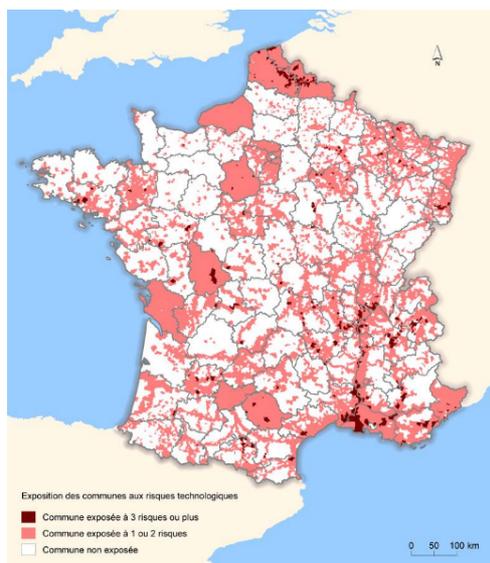
Forêt de la Lande : Carte des équipements de DFCI. Source : PDPFCI



Forêt de la Lande : Carte des zones soumises à obligation de débroussaillage. Source : PDPFCI

VI.2. Les risques technologiques

La notion de risque technologique regroupe les risques d'origine anthropique qui menacent les personnes, les biens et l'environnement : ces risques peuvent être causés par des installations industrielles, des installations nucléaires, de grands barrages, le transport de matières dangereuses ainsi qu'aux cavités d'exploitation minière.



Source : MEDDTL, base de données GASPAR, avril 2011 et ©IGN, GEOFLAB, 2006.
Traitement : SOeS.

La carte de recensement de l'exposition des communes aux risques technologiques, montre que l'ensemble des communes du territoire est exposé à 1 ou 2 risques technologiques.

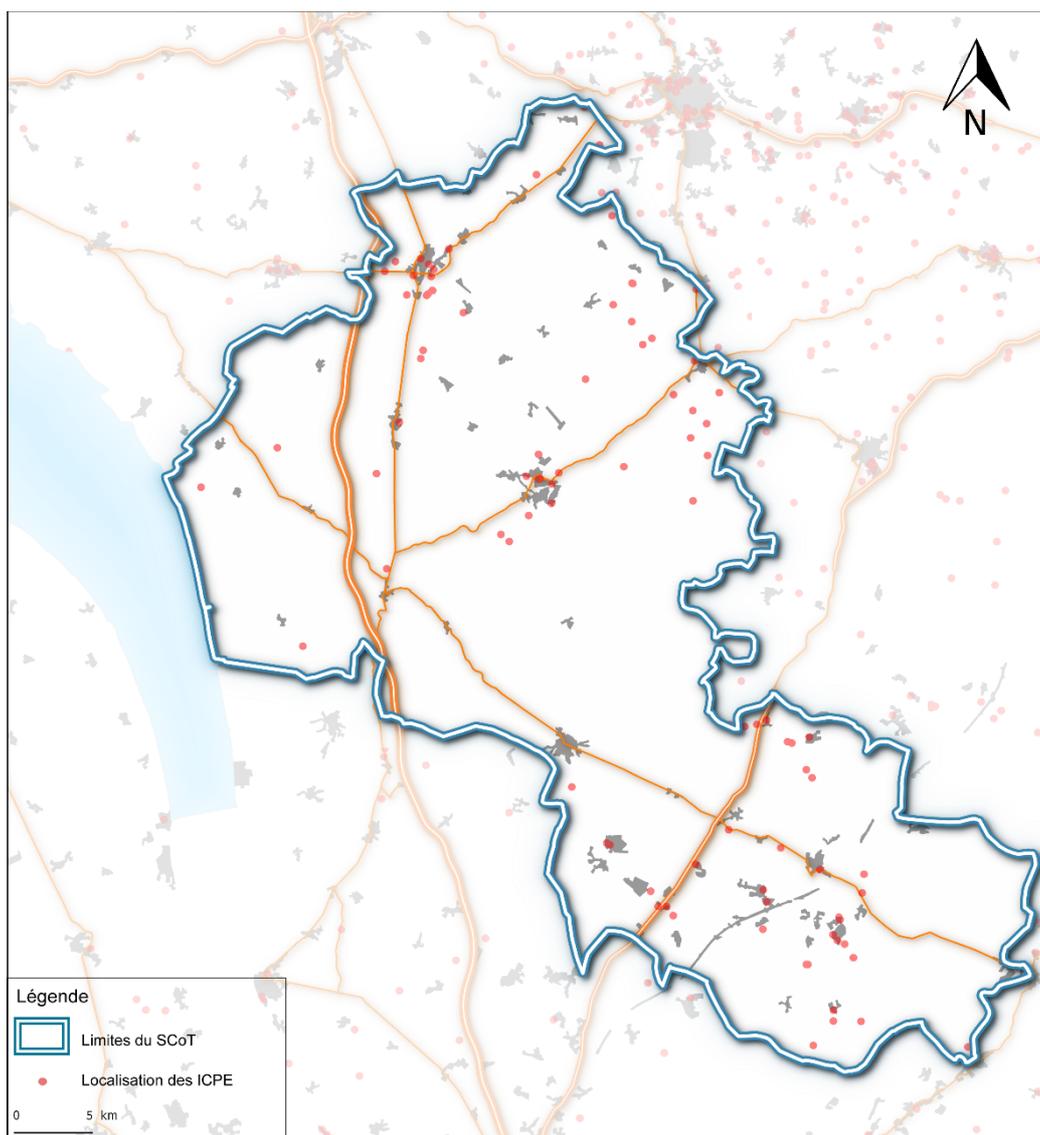
La prévention des risques repose sur l'action le plus en amont possible de la survenue possible d'un événement afin de « maîtriser le risque à la source ». Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumises à la législation et la réglementation relatives aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

VI.2.1 Risques industriels

Le risque industriel majeur se définit comme un événement d'origine accidentelle se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Les industries chimiques et pétrochimiques sont génératrices de ce type de risque.

Sur le territoire, on peut recenser 117 ICPE, dont 3 établissements SEVESO seuil bas situés à Chevanceaux, Jarnac-Champagne et Mosnac (voir liste complète en annexe). L'installation présente sur la commune de Jarnac-Champagne est identifiée par le DDRM comme comportant un enjeu important de sécurité du fait de la présence d'habitations à proximité.

On note également, à proximité du territoire sur la commune de Gémozac, la présence d'une entreprise spécialisée dans le stockage de produits agropharmaceutiques, qui comporte un risque d'incendie pouvant s'accompagner de la dispersion d'un nuage de fumées toxiques (SEVESO seuil bas). Les enjeux identifiés par le DDRM pour cet établissement concernant la présence de populations (travailleurs) et de cibles économiques à proximité, l'entreprise étant implantée en zone industrielle et portuaire.

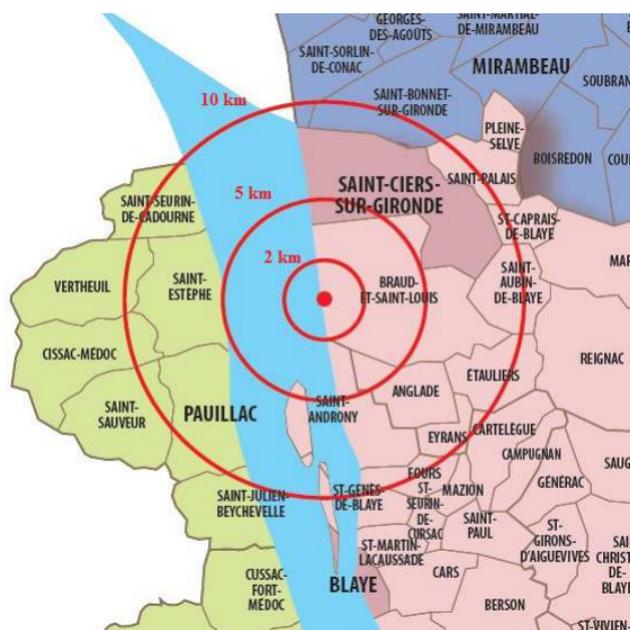


Localisation des ICPE
Réalisation : E2D - Avril 2017
Source : www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr

VI.2.2 Risque nucléaire

Le risque nucléaire se définit comme la survenue d'accidents conduisant à des rejets d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes de la centrale.

La centrale nucléaire du Blayais située à proximité du territoire, sur la commune de Braud-et-Saint-Louis, induit un risque pour le sud du territoire de la Haute-Saintonge. En effet, deux communes se trouvent dans un rayon de 10 km autour de la centrale : Saint-Sorlin-de-Conac et Saint-Bonnet-sur-Gironde. Ce rayon de 10 km est défini comme la limite du périmètre du Plan de Particulier d'Intervention correspond aux accidents les plus probables pouvant survenir et qui correspond aux premières 24 heures de la crise. Ce périmètre n'exclut bien évidemment pas des actions au-delà de celui-ci. Ce périmètre passera à 20 km en 2018, le PPI passera de 23 à 80 communes.



Communes comprises dans le Plan Particulier d'Intervention. Source : PPI du Blayais

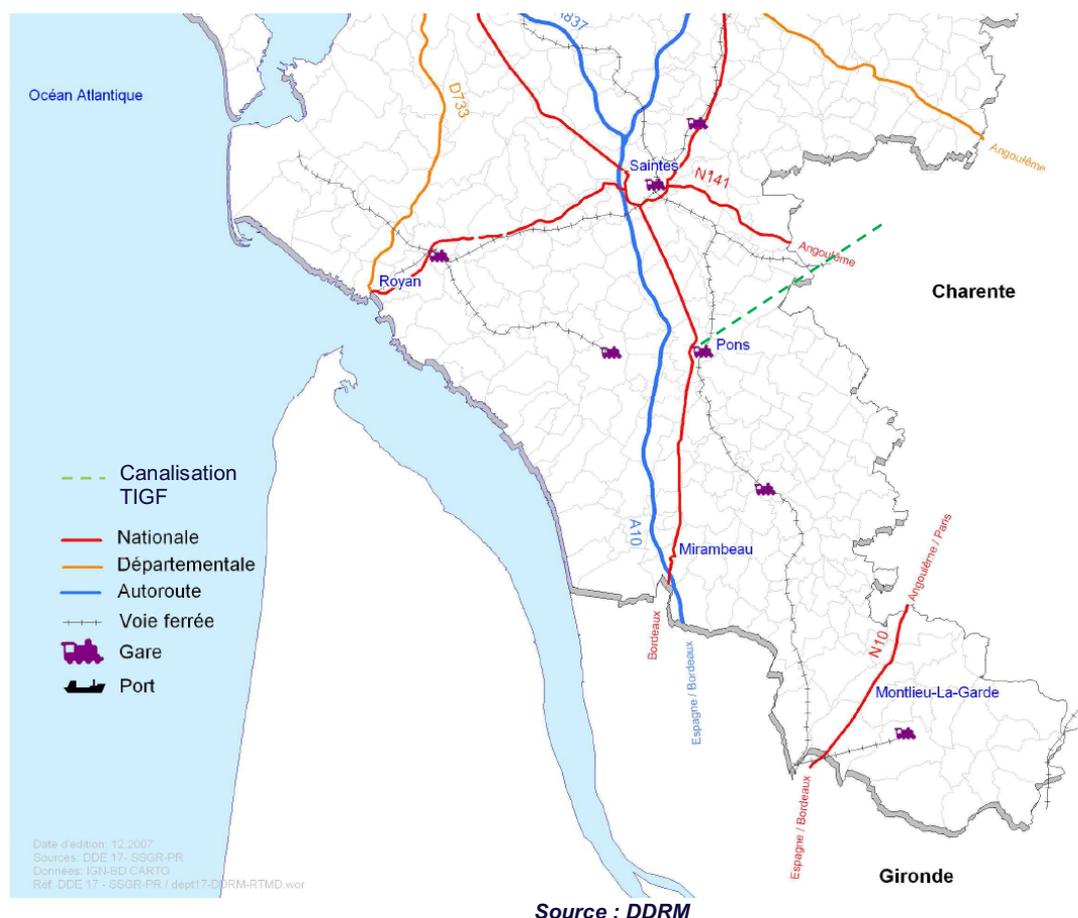
Les centrales nucléaires importantes sont classées comme « Installation Nucléaire de Base » (INB), ce qui est le cas de la centrale du Blayais, soumise à une législation particulière visant à prévenir les incidents et en limiter les conséquences. Un Plan Particulier d'intervention (PPI) a été élaboré conjointement par les préfets de Gironde et de Charente-Maritime pour faire face à un éventuel sinistre dépassant l'enceinte de l'établissement. La dernière version a été approuvée en 2016 et le document est révisé tous les 5 ans. Parallèlement, des plans généraux d'organisation des secours (plan ORSEC, plan rouge) sont déclenchés à l'échelle départementale en cas de besoin.

De plus, une étude d'impact est imposée à l'industriel afin de réduire au maximum les nuisances causées par le fonctionnement normal de l'installation. Les rejets radioactifs dans l'eau et dans l'air font l'objet d'autorisations délivrées par arrêtés interministériels et assorties de limitations et de prescriptions techniques. Un contrôle régulier de la centrale est effectué par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) qui y réalise une vingtaine d'inspections par an.

Au niveau communal, le préfet transmet aux communes concernées un document reprenant l'ensemble des risques existants sur leurs territoires. Sur la base de ces informations, l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire pour les communes comprises dans le périmètre d'un PPI, afin d'anticiper la survenue d'un incident possible et à être prêt à affronter des situations de crise avec ou sans probabilité forte de rejets radioactifs immédiats. Le maire doit élaborer un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et doit organiser des actions de communication tous les deux ans en cas de PPRI naturel approuvé. Les populations riveraines des INB doivent recevoir tous les cinq ans une information spécifique sur le risque nucléaire, financée par les exploitants et sous contrôle du préfet.

VI.2.3 Transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) provient d'un accident lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Compte tenu de la diversité des produits transportés, ce risque peut engendrer des explosions, incendies ou dégagements de nuage toxique. Certains axes présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic. L'ensemble des communes du département de Charente-Maritime sont concernées par le risque TMD. Sur le territoire du SCoT de la Haute-Saintonge, les axes concernés sont : l'autoroute A10, la RN 10, la RN 137, l'axe ferroviaire Bordeaux – Saintes.



La canalisation de gaz entre Pons et Cognac est également à prendre en compte dans le risque Transport de Matières Dangereuses.

ENJEUX

- De nombreuses catégories de risques sont présentes sur le territoire et sont à prendre en compte dans les choix d'aménagement, mais 3 risques sont déterminants :
 - le risque inondation, pour lequel les outils de gestion du risque sont le PGRI à l'échelle du bassin Adour-Garonne (le SCoT doit être compatible avec ses orientations) ; 3 PAPI engagés ; 2 PPR multirisques approuvés incluant un volet mouvements de terrain (Jonzac et Pons) ;
 - le risque feu de forêt, pour les massifs de la Double et de la Lande classés à risque fort par le PDPFCI ; un PPRIF est en cours d'élaboration.
 - le risque submersion marine (6 communes concernées) ; il existe un Plan digues départemental.
 - Les plans communaux de sauvegarde. Selon la DREAL pour le département, en 2017, 8 PCS sont recensés pour : Allas-Champagne, Brives-sur-Charente, Pons, Saint-Bonnet-sur-Gironde, Saint-Dizant-du-Gua, Saint-Sorlin-de-Conac, Saint-Thomas-de-Conac, Salignac-sur-Charente.



VII. ENERGIE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

VII.1. Un contexte règlementaire qui se renforce progressivement

Après la loi de juillet 2010 (dite « loi Grenelle2 »), la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, adoptée le 22 juillet 2015, énonce les objectifs suivants :

- réduire la consommation énergétique finale de 50 % entre 2012 et 2050, soit un rythme annuel de 2,5% ;
- porter la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;
- réduire la consommation des énergies fossiles de 30 % entre 2012 et 2030 ;
- porter la part des énergies renouvelables dans notre consommation d'énergie finale brute à 23% en 2020 et 32 % en 2030 (12% en 2010) ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990, de 40% en 2030 et 75% en 2050.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), avec la nouvelle répartition des compétences entre les collectivités, modifie les documents locaux de planification dans le domaine de l'énergie : le « schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires » (SRADDET), regroupera ainsi des schémas préexistants tels que le schéma régional climat air énergie et le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

La valorisation de la biomasse est renforcée, avec la création d'un schéma régional qui définit, en cohérence avec le plan régional de la forêt et du bois et les objectifs relatifs à l'énergie et au climat, des objectifs de développement de l'énergie biomasse.

D'autre part les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) qui relevaient, depuis la loi « Grenelle » de la compétence des collectivités de plus de 50 000 habitants sont désormais élaborés au niveau intercommunal et deviennent des plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET), l'objectif étant qu'ils couvrent tout le territoire.

Enfin, le SCoT au titre des principes généraux de l'urbanisme (article L 101-2 du code de l'Urbanisme), vise à atteindre des objectifs en matière de « *lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.* »

La Communauté des Communes de la Haute-Saintonge exerce les compétences suivantes en matière d'énergie :

- Mise en place d'un plan climat air énergie territorial (PCAET). Celui-ci démarre actuellement.
- Contribution à la transition énergétique : production d'énergies renouvelables, participation à une SEM énergie, actions en matière de maîtrise de demande d'énergie, actions dans le cadre des démarches Territoire à Energie Positive (TEPOS), Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) et autres mesures et appels à projets à venir.



VII.2. Les objectifs régionaux et départementaux

Actuellement, les documents cadre que le SCoT doit prendre en compte en matière d'énergie et de climat sont :

- le SRCAE, fixe des objectifs en matière d'énergie et de changement climatique et de qualité de l'air puisque le SRCAE vaut Plan Régional de Qualité de l'air il comporte également un schéma de développement éolien. Le SRCAE a été annulé par la Cour administrative d'appel de Bordeaux en avril 2017 pour manque d'évaluation environnementale préalable ;
- le Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR).

Le SRCAE sera intégré au futur SRADDET, avec lequel le SCoT devra se rendre compatible ; le SCoT sera alors dans un rapport de compatibilité avec le SRADDET et son contenu relatif à la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique.

VII.2.1 Le SRCAE de Poitou-Charentes

Arrêté en juin 2013, le SRCAE fixe, à l'échelon du territoire régional et à l'horizon 2020 et 2050, les orientations concernant :

- Efficacité énergétique et maîtrise de la consommation énergétique : objectif de réduction des consommations d'énergies de 20 % à l'horizon 2020 et de 38 % à l'horizon 2050, tous secteurs confondus.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) : objectif de réduction de 20% (objectif européen et national) à 30 % des émissions de GES à l'horizon 2020 et de 75% à 80 % à l'horizon 2050.
- Le développement des énergies renouvelables : objectif de tripler à minima la part des énergies renouvelables dans la consommation régionale d'énergie finale d'ici 2020, soit un objectif planché de 26% et une ambition de 30%.
- La prévention et réduction de la pollution atmosphérique (Plan Régional Qualité de l'Air (PRQA)) :
- L'adaptation au changement climatique.

Le Schéma régional éolien approuvé en 2012 au niveau de l'ancienne région Poitou-Charentes, a été annulé le 4 avril 2017 par la Cour d'appel administrative de Bordeaux. Il fixe un objectif d'énergie éolienne de 1800 MW. Concernant la région de Haute Saintonge, la carte des zones favorables établie à l'échelle du 1/500 000, avec une valeur indicative pour déterminer les communes où un projet éolien peut être déposé, fixe un objectif de 100 MW pour le sud de la région, couvrant le sud de la Charente et de la Charente-Maritime.

En ce qui concerne le territoire de la Haute Saintonge, il n'apparaît pas que l'éolien soit un enjeu dans la stratégie énergétique locale compte tenu du potentiel climatique du territoire.

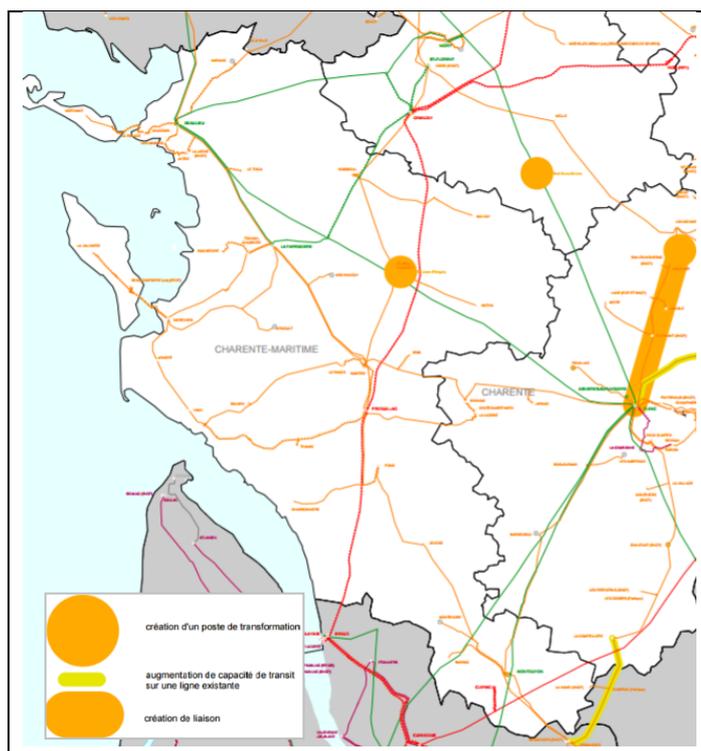


VII.2.1 Le Schéma régional de raccordement des énergies renouvelables (S3RER)

Ce schéma a été approuvé par arrêté préfectoral n° 126/DREAL/2015 du 05 août 2015.

Le S3RER détermine les conditions d'accueil de la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables par les réseaux publics d'électricité, selon les objectifs définis par le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) à l'horizon 2020, soit l'objectif de 3 292 MW de production d'électricité renouvelable (source :nouvelle-aquitaine.gouv.fr). Au moment de l'approbation du S3RER, la production d'énergie renouvelable en service et en file d'attente en Poitou-Charentes était de 1 610 MW (789 MW en service et 821 MW en file d'attente). Pour renforcer la part d'énergie renouvelable transportée par les réseaux d'électricité, il est prévu des investissements permettant le raccordement de 1 934 MW. 1 059 MW sont disponibles au titre de l'état initial (réseau existant + travaux déjà décidés) et environ 875 MW seront créés grâce aux investissements inscrits dans le Schéma.

Aucun des grands équipements projetés ne se situe sur le territoire de la Haute Saintonge (création de postes de transformation et de leurs raccordements à Saint-Jean d'Angély, dans le sud des Deux-Sèvres et dans le nord-Charente et au nord de Bressuire). Sont cependant prévus des « travaux mineurs dans un poste existant » à Montendre et des « travaux de création dans un poste existant ou figurant à l'état initial », à Montguyon.



Cartes du réseau de transport d'électricité et des travaux prévus au S3REnR
Source : RTE

VII.2.2 Les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre

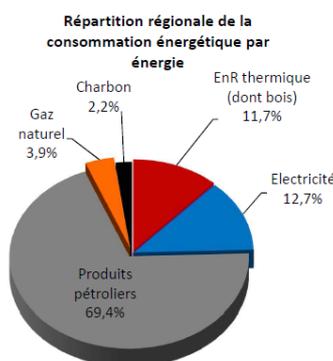
Le territoire a établi, dans le cadre de son projet de Territoire à Energie Positive, un état des lieux des consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de la production d'énergie renouvelable. **Cet état des lieux⁴ réalisé par l'Agence Régionale d'Évaluation environnement et Climat constitue la source des données présentées ci-dessous.**

- L'unité de consommations d'énergie est le Giga Watt heure (GWh)
- L'unité de gaz à effet de serre est la tonne équivalent CO₂ (t eq CO₂) qui traduit, par pondération de leur pouvoir de réchauffement global, les émissions des différents gaz à effet de serre du protocole de Kyoto (méthane, protoxyde d'azote (N₂O), ozone (O₃) de basse atmosphère, gaz fluorés).

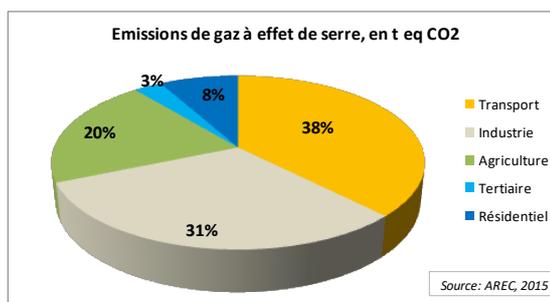
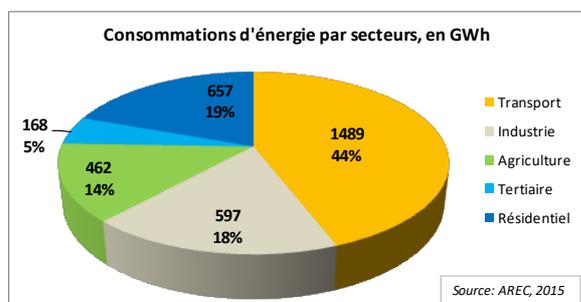
Le territoire de la Haute Saintonge, consomme 3372 GWh et émet 1071 t eq CO₂ dont 69% sont d'origine énergétique et 31% sont d'origine non énergétique (procédés industriels, fuite de fluides – notamment frigorigènes, utilisations d'engrais ou autres émissions agricoles non énergétiques). Le transport en transit représente la consommation de 1000GWh.

A titre de comparaison, cela représente 6% des consommations 6% des émissions de GES régionales.

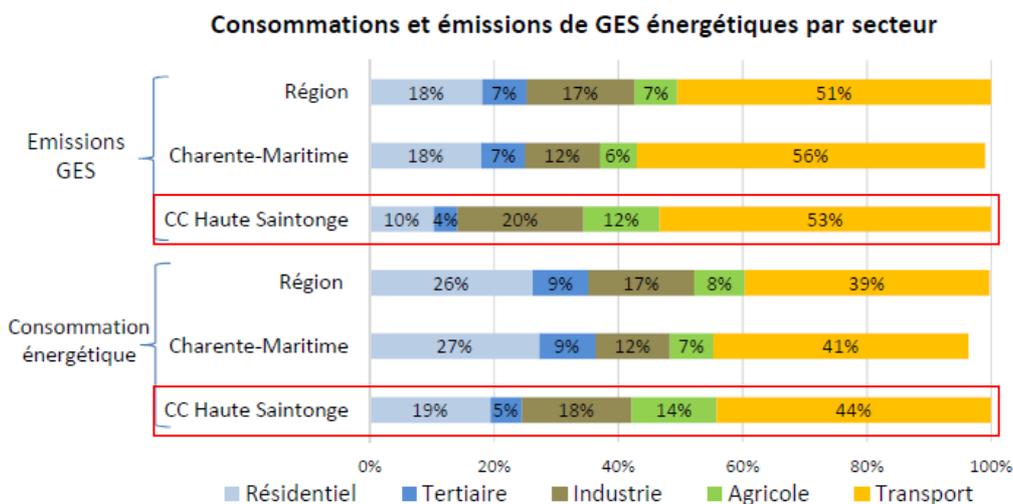
Les Produits pétroliers sont l'énergie la plus consommée, ils représentent 69 % de la consommation énergétique ; l'électricité et l'énergie thermique représentent environ 12% chacune.



Le secteur des transports est, de loin, le secteur le plus consommateur d'énergie ; il est également le plus émetteur de GES. En comparaison, il représente une part plus importante dans les consommations d'énergie qu'aux niveaux régional et départemental, ce qui s'explique par le caractère rural du territoire, et la part plus faible des transports collectifs dans les déplacements domicile travail.



⁴ Fiche territoriale de synthèse énergie et GES multi secteurs, AREC, 2015.



Les consommations d'énergie par secteur

- Le secteur transport routier du territoire (comprenant les déplacements de personnes et le transport de marchandises) consomme 1 489 GWh et émet 391 799 t éq CO₂, soit 7% des consommations régionales dues aux transports. Les déplacements domicile-travail représentent une faible part, soit 88 GWh ; la majorité de ceux-ci sont effectués au moyen d'un véhicule motorisé : 83 % des actifs utilisent une voiture, fourgonnette, ou moto, pour une distance annuelle moyenne légèrement supérieure à 5500 km ; les modes doux (marche, vélo ou pas de transport) ne concernent que 17% des actifs.
- L'industrie consomme 597 GWh. Les combustibles représentent 89% des consommations énergétiques et 97% des émissions de gaz à effet de serre (t éq CO₂). Ils sont utilisés principalement dans les process à des fins thermiques (fours et séchoirs) et pour les usages thermiques de bâtiments.
- Le secteur de l'agriculture, avec une SAU (Surface Agricole Utile) de 94 018 ha, consomme, avec le secteur forestier, 680 GWh dont 462 de consommations directes. Les consommations indirectes (219 GWh) sont liées à la fabrication et au transport des intrants (engrais azotés, aliments pour bétail, ...). Ces consommations d'énergie représentent 42% des émissions directes de GES du secteur agricole. La forêt a une capacité de stockage du carbone (« puits de carbone ») ; dans une moindre mesure les sols (prairies), les haies contribuent également au stockage du carbone. Le stockage du carbone est important au niveau de la Haute Saintonge où il représente 82% des émissions directes de GES.
- Le secteur résidentiel comprend 28 307 résidences principales dont 92% de maisons individuelles. 65% du parc de logements date d'avant 1975, soit un parc dont les consommations d'énergie par habitation sont supérieures aux périodes d'après 1975 où des réglementations thermiques ont été instaurées. La consommation totale du secteur est de 657 GWh et représente 4% des consommations régionales pour le résidentiel. L'énergie est principalement utilisée pour le chauffage (489 GWh soit 75% de l'énergie consommée dans le secteur résidentiel). La part des usages dans la consommation énergétique du secteur résidentiel est représentative de la répartition observée aux divers échelons territoriaux : principalement le chauffage, puis l'électricité spécifique (13%), l'eau chaude sanitaire (8%) et la cuisson (5%). Il est considéré qu'un ménage qui dépense 10% ou plus de son revenu pour l'énergie du logement est en situation de précarité énergétique. Sur le territoire, 15% des ménages, soit 3 887 ménages, hors étudiants sont dans cette situation et 25% des ménages



sont susceptibles d'être exposés en cas de hausse des prix de l'énergie (personnes retraitées à faibles revenus ou ménages actifs à faibles revenus).

- Le secteur tertiaire consomme 168 GWh, pour une surface de 556 719 m² de bureaux, commerces, établissements scolaires, etc.

La production d'énergie renouvelable

La production énergétique d'origine renouvelable sur le territoire atteint 471 GWh en 2013 soit 6 % de la production de la région Poitou-Charentes. La production d'énergie renouvelable représente 21% de la consommation d'énergie finale.

Cette production est marquée par la prédominance du bois énergie avec 91 % de la production renouvelable, tandis que les autres filières représentent respectivement : 7% pour le photovoltaïque, 2% pour la géothermie, moins de 1% pour le solaire thermique, le biogaz et l'éolien. La production d'énergie renouvelable a augmenté de 15% entre 2010 et 2013 ; deux filières ont particulièrement progressé : le bois et le photovoltaïque.

La biomasse énergétique est également présente sur le territoire, en particulier avec la valorisation des biogaz par le centre de stockage des déchets, dans l'écopôle de Clérac.

La production totale d'énergie renouvelable permet d'éviter 115 000 teq CO₂ qui auraient été émises par des énergies fossiles.

	Usages	Installations mise en services en 2013	Parc	Production GWh	Evolution 2012-2013
Bois bûche 	thermique	/	9 529	256,9	/
Bois énergie (hors bûche) 	thermique	17	87	173,0	↑ 0,3%
Solaire thermique 	thermique	5	269	1,1	↑ 2%
UVE 	thermique	0	0	0,0	/
Géothermie (hors particuliers) 	thermique	0	3	9,1	↑ 0%
Biogaz thermique 	thermique	0	1	0,0	/
Grand Eolien 	électrique	0	0	0,0	/
Micro Eolien (particuliers) 	électrique	0	2	0,01	↑ 0%
Hydraulique 	électrique	0	0	0,0	/
Photovoltaïque 	électrique	125	678	31,2	↑ 5%
Biogaz électrique 	électrique	0	1	0,0	→ -98%
Agrocarburants 	mobilité	0	0	0,0	/
TOTAL				471,3	1%

Installations et production par filière en 2013. Traitement AREC

VII.3. Un engagement continu pour la transition énergétique

La CDCHS a mis en place une stratégie énergétique qui se traduit par plusieurs programmes contractualisés et des actions en direction des collectivités, des entreprises et des familles. Ces programmes prolongent et renforcent des actions entreprises dès les années 1980 qui ont permis de développer des équipements sur la ressource géothermique, aujourd'hui incontournables pour le territoire.

Actuellement, ces actions permettent au territoire de **produire localement 23% de l'énergie dont 20% produite par le soleil, mettant ainsi la Haute Saintonge dans une position pionnière vis-à-vis des objectifs nationaux.**



La CDCHS est labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte depuis 2015 et a été retenue à l'appel à projet régional TEPOS (Territoire à Energie Positive) ; 25% du financement du programme LEADER est dévolu à la transition énergétique.

Le plan d'actions « TEPOS », comprend 3 actions principales dans l'objectif d'atteindre 51% d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie en 2030 ; cette part est de 21% au 1er janvier 2016.

- La CDCHS est labellisée Cit'ergie :
 - il s'agit d'un label européen qui reconnaît les collectivités engagées dans une politique d'amélioration continue de leur stratégie en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique, selon une graduation selon le niveau de performance de la politique mise en œuvre. Ce label résulte d'une évaluation de la démarche, des actions et des mesures prises par la collectivité pour atteindre ses objectifs, mais au-delà d'un plan d'actions, il valorise la portée stratégique des engagements de la collectivité en mettant en valeur la vision et l'ambition qu'elle porte. Il permet de mobiliser un dispositif d'appui et des financements portés par l'ADEME.
- Les contrats territoriaux portés par la Communauté de communes
 - La CDCHS est signataire d'un contrat territorial avec l'ADEME pour l'énergie thermique dans le cadre du projet TEPOS qui soutient des projets concernant le bois, les pompes

à chaleur eau-eau, sol-eau, le solaire thermique... Ce contrat établi pour 3 ans, renouvelable est financé par le Fonds Chaleur.

- La CDCHS est lauréate de l'appel à projet nationale d'exploitation de la Forêt « Dynamique bois » et met en œuvre son programme « Saintonge Bois » pour la période 2016-2019 destiné à permettre de produire 53 000 tonnes de bois-énergie supplémentaires sur la Haute Saintonge et les territoires voisins partenaires du programme. L'action comprend 3 niveaux : l'animation foncière, un volet économique visant la production, un volet d'amélioration des peuplements.
- Les actions relatives aux économies d'énergie sont portées par la Maison de l'énergie qui a la fonction d'espace info-énergie avec 2 ambassadeurs qui font du porte à porte en direction des ménages et proposent un bilan énergétique, une information sur les éco-gestes ... En direction des collectivités la Maison de l'énergie propose des études sur la rénovation énergétique.

■ Projet bois Energie

La Communauté de Communes de la Haute Saintonge a été retenue pour le programme porté par l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME sur l'énergie-bois (AMI Dynamic bois). Le but est de valoriser le massif forestier de la Haute Saintonge, important par sa superficie : il occupe 47 700 ha, soit 27,25% de la superficie du territoire de la CDCHS. Certains secteurs endommagés par la tempête de 1999 ne peuvent pas avoir d'autre débouché que le bois-énergie.

Le gisement de bois énergie est estimé à 67 000 tonnes/an sur la CDCHS. Tous les boisements ne sont pas concernés par ce débouché : les plantations de pins maritimes sont destinées prioritairement au bois d'œuvre ; certains feuillus destinés au bois-bûche, piquets ou bois d'œuvre. Le projet vise une consommation énergétique locale et un marché potentiel important lié à la demande de l'agglomération Bordelaise.

- Objectif produire 53 000 T de bois sur 3 ans.
- Nécessité d'une action sur le foncier forestier dont la propriété est très morcelée. 94% de la forêt est privée en Haute Saintonge et des actions de groupements forestiers ont déjà été réalisées (forêt de la Lande par exemple).
- Ce projet vise aussi l'amélioration des peuplements : transformation de peuplements en résineux, en feuillus, en régénération naturelle ou balivage sur une superficie totale de 308 hectares.
- Des investissements sont prévus pour améliorer la plateforme de Bédénac.

Ce projet est commun à plusieurs territoires, notamment Sud Charentes et d'autres secteurs concernés par l'exploitation forestière, et mobilise divers acteurs privés dont le CRPF qui est également engagé dans un projet similaire sur la CC de l'estuaire et sur la forêt de Montlieu-la Garde ; des entreprises d'exploitation forestière ou intéressées par l'énergie bois sont également partenaires (Alliance Forêt-bois, Imerys...) ; parmi les acteurs publics du territoire, il réunit la SAFER et l'Etablissement Public Foncier, la Maison de l'énergie de Jonzac, le Centre Régional des espaces naturels (CREN).

- Chaufferies existantes sur le territoire et puissances installées
 - Jonzac (Hôpital et Antilles) : 9 MW
 - Pons : 3 MW
 - De nouvelles chaufferies sont prévues dans le périmètre du projet.

■ Véhicules du futur



Il s'agit là d'une démarche particulièrement innovante tant dans ses finalités que dans son organisation.

La CDCHS a créé un circuit automobile à La Génétouze, à vocation à la fois de loisirs et commerciale (karting..) et de recherche et développement. Y sont testés en avant-1ère des véhicules électriques de F1.

Le projet réunit de nombreux partenaires publics et privés, notamment une école la Rochelle (EGSI).

Le site a vocation à favoriser les innovations dans le domaine des véhicules électriques. Une pépinière d'entreprises est installée près du circuit depuis 2015. Actuellement 1 entreprise travaillant sur la préparation des véhicules est présente sur le site.

Parallèlement, pour la mobilité au quotidien, la communauté de communes envisage d'équiper l'ensemble du territoire de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides ; plusieurs bornes sont déjà installées en même temps que des ombrières équipées de panneaux photovoltaïques.

La CCDHS a fait l'acquisition d'un bus électrique.

■ Le photovoltaïque (PV) à différentes échelles

La Communauté de Communes est adhérente au Comité Régional d'Energie renouvelable (CRER) situé à Niort avec lequel elle met en oeuvre son 2ème contrat d'adhésion. Le CRER réalise des études sur les potentiels de PV sur les bâtiments publics. 129 communes ont été impliquées et 45 demandes d'étude en cours, la plupart d'entre elles ont des projets de réduction des consommations des bâtiments (démarche NEGAWATT) et de production d'énergie renouvelable (MEGAWATT).

Le PV est présent et se développe sur le territoire à l'échelle de fermes photovoltaïques comme à l'échelle des équipements publics. En 2015, la production d'énergie solaire est de **37 872 MWh, soit près de 10% de la consommation totale d'électricité pour l'année.**

Plusieurs parcs de panneaux photovoltaïques sont implantés sur le territoire et des projets sont en cours :

- Saint-Léger : installation sur 17 ha avec une puissance installée de 10.7 MWc soit une production de 13 700 MWh
- Montendre : installation sur 16 ha avec une puissance installée de 5.5 MWc soit une production de 7 300 MWh
- La Génétouze : installation sur 10 ha avec une puissance installée de 5.1 MWc soit une production de 6 500 MWh
- Guitinières : installation sur 3.5 ha avec une puissance installée de 1.5 MWc soit une production de 1 912 MWh
- Montguyon (depuis 2017) : installation sur 7.1 ha avec une puissance installée de 4.5 MWc soit une production de 5 700 MWh.

2 nouveaux parcs vont voir le jour prochainement

- Le Fouilloux : Puissance de 12 MWc
- Bédenac : Puissance de 12 MWc

L'engagement de la CC de Haute Saintonge se concrétise également par la **création d'une Société d'Economie Mixte en groupement de plusieurs collectivités et du syndicat d'électricité de Charente maritime**, pour réaliser les projets de grande ampleur sur des sites inappropriés pour l'agriculture, tels que friches ou anciennes carrières.



■ La géothermie et la biomasse pour des réseaux de chaleur complémentaires et connectés

Historiquement, la commune de Jonzac exploite la géothermie profonde par deux forages avec une eau à 60°, grâce à la découverte d'un puits en 1980. Celui-ci a servi pour les thermes et pour le chauffage urbain. Avec l'extension urbaine, le réseau de chauffage urbain a été complété par l'énergie-bois. Cette exploitation se prolonge par la création d'un nouveau forage en remplacement de l'un des premiers forages, aujourd'hui vétuste.

D'autre part, sur la commune de Jonzac est également exploitée la géothermie basse température : l'eau est puisée dans les nappes libres, à 14°. Les deux réseaux géothermiques sont complémentaires. D'autres projets voient le jour en utilisant la géothermie basse température pour les besoins de chauffage, c'est le cas en 2017 du centre multi-accueil de Jonzac, de la salle des Fêtes de Saint-Genis.

L'énergie résiduelle est utilisée pour l'eau chaude sanitaire. Le centre d'aqualudisme, Les Antilles de Jonzac, est également chauffé par le réseau géothermique.

Des projets de développement impliquant l'utilisation de la géothermie sont en cours de réalisation :

- **Construction du centre de congrès Val de Seugne inauguré en 2017**, d'un EHPAD, d'un hôtel et d'une usine d'embouteillage, groupés sur un secteur proche des Antilles de Jonzac, ces équipements vont être chauffés et rafraîchis sur cette boucle de géothermie basse température. Le réseau de chaleur urbain interviendra aussi sur l'hôtel. 70% des besoins en chaleur et en froid du centre de congrès, de l'hôtel et de l'EHPAD sont couverts par l'énergie de la géothermie basse température.
- L'école de voile de Port-Maubert utilisera, faute de nappe, des sondes géothermiques pour récupérer la chaleur du sol.

Outre Jonzac, une dizaine de communes se sont équipées de réseaux de chauffage collectif regroupant les bâtiments publics situés dans le même périmètre. Une chaudière biomasse assure le plus souvent la production d'énergie. C'est le cas de Pons (en gestion déléguée), Orignolles, Saint-Germain de Lusignan, etc ...

■ La sensibilisation des familles

La stratégie énergétique de la Haute Saintonge implique également les habitants au travers d'actions de sensibilisation et d'engagement dans des démarches telles que le « Défi Familles à énergie positive » ou encore l'action des « ambassadeurs de l'énergie » qui vont à la rencontre des foyers afin de susciter des projets d'économie d'énergie. Les projets potentiels représentent en 2015, une économie de 32% de la consommation liée à l'habitation. La **Maison de l'Énergie héberge l'Espace Info Energie** où sont accueillis les particuliers pour des conseils en matière d'énergie (sur les équipements d'énergie renouvelable, l'économie d'énergie ou les financements) pour leurs projets immobiliers.

■ La Haute Saintonge, territoire d'Ecologie, Industrielle et Territoriale

La CDCHS est un territoire d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT). Cette démarche consiste à développer une organisation du système industriel local qui permette de valoriser de manière optimale les ressources et qui atteigne un fort taux de recyclage de la matière et de l'énergie. Concrètement, il s'agit d'inciter les acteurs économiques à développer des synergies, afin de réutiliser localement les résidus de production et de mutualiser certains services et équipements. L'objectif est de tendre vers des circuits courts et un bouclage des cycles des flux physiques à l'échelle des territoires, et ainsi de limiter globalement la consommation de ressources et les impacts environnementaux. Un réseau



« Symbiose en Haute-Saintonge » a été créé sur internet pour relier les entreprises engagées dans cette démarche.

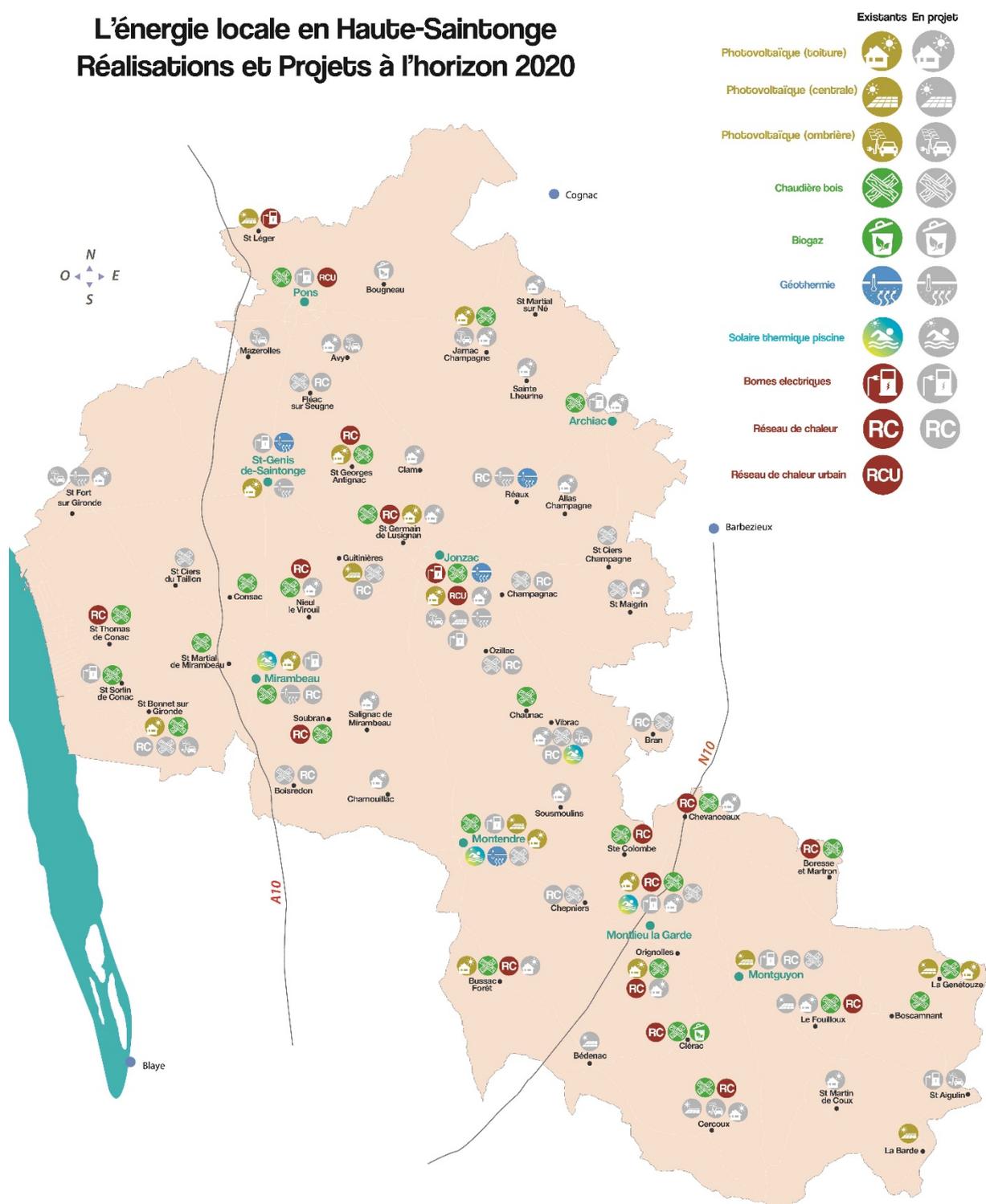
L'écologie industrielle et territoriale a pour but de réaliser :

- La valorisation / l'échange de flux industriels (déchets et coproduits, vapeur, chaleur, eaux industrielles, etc.)
- La mutualisation de moyens et de services (gestion collective des déchets, logistique, transports et achats groupés, plans de déplacements...)
- Le partage d'équipements ou de ressources (moyens de traitement/valorisation des déchets ou effluents, compétences, emplois en temps partagés, espaces communs, etc.)
- La création de nouvelles activités, de services, de débouchés ou de filières locales (liés à la valorisation de sous-produits ou à la mutualisation).



L'énergie locale en Haute-Saintonge

Réalisations et Projets à l'horizon 2020



Les Projets à l'échelle de la Haute Saintonge. Source CDCHS

VII.3.1 Les vulnérabilités au changement climatique

Le territoire est d'ores et déjà soumis aux effets du changement climatique. La vulnérabilité du territoire au changement climatique dépend des enjeux territoriaux et de leur sensibilité aux aléas climatiques et à la variabilité climatique : l'agriculture et la viticulture, la ressource en eau, sont des enjeux qui



concernent plus particulièrement le territoire de la Haute-Saintonge. Un exemple concernant le département voisin de la Charente (source, article <http://agronomie.asso.fr>) :

« L'exemple présenté (figure n°6) présente l'évolution depuis 1959 du cumul des pluies efficaces du 01/10 au 31/03 sur l'ensemble du département de la Charente. On observe une nette tendance à la baisse (-160 mm en 53 ans), qui résulte de l'augmentation tendancielle de la température sur cette période, elle-même génératrice d'une augmentation de l'évapotranspiration. Cette baisse tendancielle des pluies efficaces (c'est-à-dire des pluies nécessaires à la recharge des aquifères) doit se comprendre comme une baisse significative de la ressource disponible, baisse pourtant peu perçue par les acteurs de ce territoire.

Figure n° 6 : cumul des pluies efficaces du 01/10 au 31/03 observé depuis 1959 sur l'ensemble du département de la Charente. Source : ORACLE Poitou-Charentes. Données : Météo France, chaîne SIM. »



L'outil Drias, les futurs du climat, a pour vocation de mettre à disposition des projections climatiques régionalisées réalisées dans les laboratoires français de modélisation du climat (IPSL, CERFACS, CNRM-GAME). Ci-après, deux des paramètres de projections du climat du futur : évolution des températures et évolution du cumul des précipitations :

- Evolution des températures moyennes pour la France métropolitaine au regard de la période de référence 1975-2005 :

Selon trois scénarios de projections (Réduction des émissions de GES, stabilisation, ou aucune action visant les GES mise en œuvre), il est prévu une augmentation de la température moyenne annuelle aux 3 horizons de temps considérés : proche (2021-2050), moyen (2041-2070), lointain (2071-2100). Cette augmentation est croissante pour 2 scénarios, mais pas pour le scénario qui prend en compte les effets des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre susceptibles de limiter le réchauffement planétaire à 2°C) pour lequel le réchauffement se stabilise, voir diminue en fin de siècle par rapport à l'horizon à moyen terme.

- Résultats de l'outil de modélisation pour la Charente Maritime (Météo-France/CNRM2014 : modèle Aladin de Météo-France) :
 - Anomalie de température moyenne quotidienne : écart entre la période considérée et la période de référence, selon le scénario avec une politique climatique visant à faire baisser les concentrations en CO2 (RCP2.6)
 - Horizon moyen : +1,21°
 - Horizon lointain : +1,08°
 - Anomalie du cumul de précipitations : écart entre la période considérée et la période de référence, selon le scénario avec une politique climatique visant à faire baisser les



concentrations en CO2 (RCP2.6). (Période de référence : 1975 à 2005 : valeur moyenne du cumul de précipitations : 907 mm).

- Horizon moyen : - 32 mm°
- Horizon lointain : - 7 mm°
- Anomalie du cumul de précipitations en été (période de référence : 1975 à 2005 : valeur moyenne du cumul de précipitations : 148 mm) :
 - Horizon moyen et lointain : + 6 mm°
- Anomalie du cumul de précipitations en automne (période de référence : 1975 à 2005 : valeur moyenne du cumul de précipitations : 278 mm) :
 - Horizon moyen : - 32 mm
 - Horizon lointain : -8 mm

VII.4. ENJEUX

Les enjeux pour la Haute Saintonge liés à l'énergie et au changement climatique sont très transversaux :

- Le développement de la production d'énergie renouvelable est l'un des enjeux forts de la Haute Saintonge, en particulier par le renforcement des actions en faveur des filières prioritaires : géothermie, bois-énergie, photovoltaïques, dans le cadre de la démarche de Territoire à Energie Positive.
- La maîtrise de l'énergie, par l'organisation des déplacements, par la sobriété énergétique des équipements publics, par la rénovation thermique du parc ancien de logements, est un enjeu à la fois face aux émissions de gaz à effet de serre, à la lutte contre la précarité énergétique d'une partie des ménages et au développement d'activités et d'emplois nouveaux (la traduction des objectifs du Programme de Rénovation Energétique de l'Habitat est estimée par l'AREC à 85 équivalent temps plein RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) annuellement, pour un chiffre d'affaires additionnel de 33 millions d'euros.
- Le maintien des superficies forestières est un enjeu face aux objectifs régionaux et nationaux de production d'énergie-bois et compense une partie des GES par le stockage du carbone.
- L'adaptation du territoire au changement climatique est un enjeu lié notamment au bien-être de la population face notamment à l'indice de chaleur urbaine, et fortement lié pour les productions agricoles, à la ressource en eau.



VIII. CONCLUSION

La géographie, l'agriculture, l'eau, la forêt, jouent un rôle majeur dans la structuration des paysages qui constituent une des facettes les plus perceptibles de l'identité du territoire. Les trajets routiers, les points hauts, peu nombreux, offrent des vues sur la diversité des paysages qui présentent des contrastes enrichissants (du bassin viticole de la Charente aux forêts de la Double et aux marais de l'estuaire) pour un cadre de vie rural, paisible, de qualité.

Cette diversité des paysages révèle de vastes ensembles de milieux naturels, reliés aux territoires voisins par les massifs forestiers et les systèmes hydrographiques qui hébergent la plus grande richesse de biodiversité du territoire et sont, pour les vallées, protégées pour leur appartenance au réseau Natura 2000. Cette diversité de paysages est particulièrement bien appréhendée et gérée par la Communauté de Communes qui a su développer de nombreux outils de communication et équipements de valorisation des paysages.

L'agriculture et la viticulture tiennent une place déterminante du point de vue économique et dans la gestion de l'espace, par les superficies occupées comme par les spécialisations des productions. Ces activités sont très fortement liées à la ressource en eau. Cette ressource est un bien commun particulièrement important, au cœur de problématiques complexes, du fait de la nature des aquifères dont certains, nappes libres ou rivières, sont vulnérables aux pollutions. Ressource par nature partagée entre les usagers et entre les territoires, l'équilibre entre la satisfaction des différents usages et le bon état global des eaux est un objectif défendu par un ensemble de documents cadres, dont certains sont mis en œuvre (les plans de gestion des étiages ou le SAGE Estuaire) tandis que d'autres sont en cours d'élaboration (3 SAGE).

Le territoire possède d'autres ressources naturelles qui soutiennent son développement : les ressources minérales ont été au cœur d'activités importantes par le passé mais leur exploitation est aujourd'hui réduite. Au contraire, l'énergie renouvelable constitue par nature une ressource inépuisable pour laquelle la Haute-Saintonge ne manque pas de potentiels : les démarches engagées fixent des objectifs ambitieux de valorisation de l'énergie solaire, de l'énergie-bois, de la géothermie. Dans une perspective d'économie circulaire, l'engagement dans une gestion raisonnée des ressources, notamment des déchets et rejets (démarche d'écologie industrielle territoriale, valorisation des déchets, production de biogaz par l'ISDND...) conforte l'orientation de la Haute-Saintonge vers un territoire engagé en faveur de l'innovation énergétique et de la qualité environnementale.

Le développement urbain s'effectue sans grande violence autour d'une myriade de bourgs et de villages, fondus dans les paysages, mais avec toutefois des extensions linéaires autour des villes principales qui portent les germes d'une banalisation de l'espace urbain périphérique. Les communes contiennent un patrimoine historique particulièrement riche et des qualités architecturales remarquables qui jouent un rôle important dans la perception de l'identité de la Haute Saintonge et qui ajoutent à son attractivité touristique une dimension culturelle.



Légende

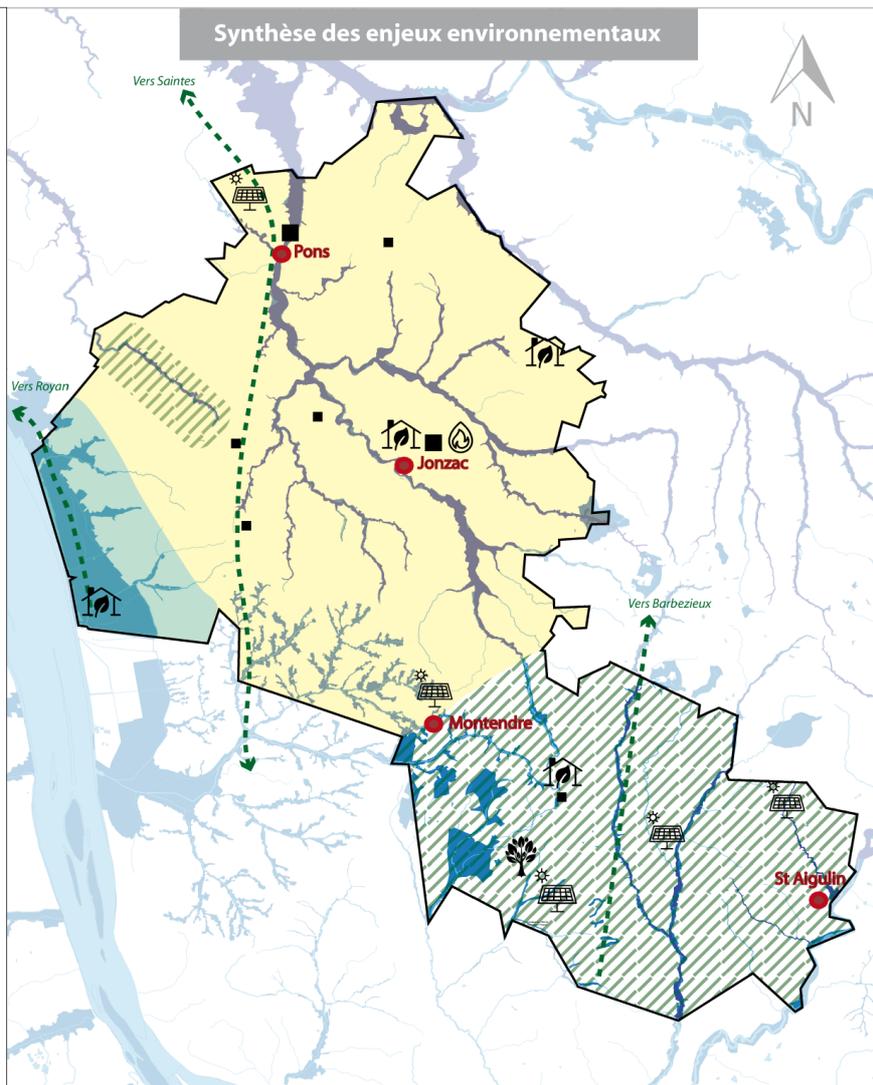
Enjeux liés aux éco-paysages :

-  Les grands espaces boisés :
préservation de la biodiversité ;
valorisation de la ressource bois ;
développement de l'éco-tourisme ;
prévention des risques incendies
 -  Les espaces agri-viticoles :
maintien et restauration des continuités
écologiques ; gestion de la ressource
en eau
 -  Le marais estuarien : prise en compte
des dispositions du SAGE (qualité des
eaux et bon état des bassins versants,
navigation, pêche de loisirs, préserva-
tion des zones humides, prévention des
risques de submersion marine, ...)
 -  Les vallées structurantes : protection
des grandes continuités écologiques ;
préservation de la qualité de l'eau ;
valorisation des usages de loisirs ;
prévention du risque inondation
 -  Les grands espaces naturels protégés
complémentaires aux vallées
 -  Les principales villes : valorisation du
patrimoine ; prévention des
risques
- Les interfaces avec les grands espaces
naturels alentours : continuités du réseau
hydrographique et des grands
ensembles boisés

Enjeux transversaux à tous les secteurs :

-  La transition énergétique :
production d'énergies renouvelables ;
renforcement du mix énergétique ;
maîtrise de l'énergie ; développement
de l'autoconsommation
-  La mise en valeur du patrimoine et
du cadre de vie : outils de valorisation
des paysages ; découverte des églises
romanes, des moulins et du petit
patrimoine rural ; développement du
maillage d'itinéraires piétons et cyclables

Synthèse des enjeux environnementaux



IX. ANNEXES

Annexe 1 - Liste des sites inscrits et classés au titre des monuments historiques

Commune	Libellé	Protection
AGUDELLE	Église Saint Eutrope	Site inscrit : 31/12/1986 <i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (SAINT SIMON de BORDES – Église)</i>
ALLAS BOCAGE	Église Saint Martin	Site inscrit : 31/12/1986
ARCHIAC		<i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (ARTHENAC - Église Saint Martin)</i>
ARTHENAC	Église Saint Martin	Site classé : 21/05/1910
AVY en PONS	Église Saint Avit	Site classé : 04/09/1902 <i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (PONS - Façades du château d'Usson)</i>
BELLUIRE	Église Saint Jacques	Site classé : 08/08/1973
BIRON	Calvaire, devant l'église	Site inscrit : 22/08/1949 <i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (ÉCHEBRUNE - Église Saint Pierre Calvaire-Gisement du tumulus du terrier de Malabrie)</i>
BIRON	Église Saint Abon	Site classé : 21/01/1907
BOIS	Église Saint Pierre	Site classé : 21/01/1907
BORESSE et MARTRON	Église de Boresse	Site inscrit : 22/08/1949 (façade) et 05/12/2000 (reste de l'édifice, sacristie et bâtiment accolé)
BOUGNEAU	Église Saint Pierre	Site classé : 24/12/1913 (choeur et clocher) Site inscrit : 05/12/2000 (reste de l'édifice)
CHADENAC	Église Saint Martin	Site classé : 11/08/1883 <i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (ÉCHEBRUNE – Calvaire)</i>
CHAMPAGNAC	Église Saint Pierre	Site classé : 24/11/1923

CHAMPAGNOLLES	Église Saint Pierre	Site classé : 19/11/1910
CHATENET		<i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (SAINTE COLOMBE - Église Saint Colombe)</i>
CHEPNIERS	Église Saint Étienne	Site inscrit : 13/03/1935
CHEVANCEAUX	Château de Chaux	Site inscrit : 21/11/1969 (façades et toitures)
CIERZAC		<i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (SAINT FORT sur le NÉ - Église Saint Fortunat)</i>
CLÉRAC	Château de Caillères	Site inscrit : 22/08/1949 (façade nord et toiture)
CLION sur SEUGNE	Église Saint André	Site classé : 15/03/1909 (abside et clocher) Site inscrit : 05/12/2000 (reste de l'édifice)
CLION sur SEUGNE	Passerelle et pont du logis de Lussac	Site inscrit : 21/12/1999
CONSAC	Église	Site inscrit : 23/07/2003
COULONGES en PONS	Église Saint Saturnin	Site inscrit : 18/02/1925
ÉCHEBRUNE	Calvaire	Site inscrit : 22/08/1949
ÉCHEBRUNE	Église Saint Pierre	Site classé : 04/09/1902
ÉCHEBRUNE	Gisement du tumulus du terrier de Malabrie	Site inscrit : 27/09/1993
FLÉAC sur SEUGNE	Église Saint Pierre	Site classé : 02/03/1904
FONTAINE d'OZILLAC	Église Saint Martin	Site classé : 30/07/2002 <i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (OZILLAC – Église)</i>
GÉNÉTOUZE (LA)	Église	Site inscrit : 05/12/2000
GERMIGNAC	Domaine de Beaulieu – Pigeonnier	Site inscrit : 03/07/1992
GERMIGNAC	Église Saint Pierre	Site inscrit : 23/02/1925
GIVREZAC	Église Saint Blaise	Site classé : 12/12/1910
GUITINIÈRES	Église Saint Romain	Site inscrit : 05/12/2000

JARNAC CHAMPAGNE	Église de la Transfiguration	Site classé : 06/01/1912 (abside et transept) Site inscrit : 03/11/1927 (reste de l'édifice) <i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (CHADENAC - Église Saint Martin)</i>
JONZAC	Ancien château	Site Classé : 03/05/1913 (tours et poternes) Site inscrit : 06/03/1979 (salle du théâtre du château avec son décor) et 11/07/1942 (fontaine du XVIIIème siècle dans le sous-sol) <i>NB : Le périmètre de protection de cet immeuble est suspendu dans la ZPPAUP.</i>
JONZAC	Église	Site inscrit : 02/07/2001 <i>NB : Le périmètre de protection de cet immeuble est suspendu dans la ZPPAUP.</i>
JONZAC	Place du château	Site classé : 14/05/1943 (terrasse et aires plantées d'arbres).
JONZAC	Vieille porte de ville	Site classé : 25/11/1926 <i>NB : Le périmètre de protection de cet immeuble est suspendu dans la ZPPAUP.</i>
LÉOVILLE	Église	Site inscrit : 05/12/2000
LONZAC	Église de la Nativité de la Sainte Vierge	Site classé : 21/01/1907
LORIGNAC	Église Saint Pierre	Site inscrit : 23/02/1925 (façade occidentale) et 05/12/2000 (reste de l'édifice)
LUSSAC	Le logis	Site inscrit : 21/12/1999
MARIGNAC	Ancienne église d' <u>Usseau</u>	Site inscrit : 05/12/2000 <i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (SAINT GEORGES ANTIGNAC - Église d'<u>Antignac</u>)</i>
MARIGNAC	Église Saint Sulpice	Site classé : 15/02/1896
MAZEROLLES	Église de <u>Machennes</u>	Site inscrit : 24/10/1935 <i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (PONS - Éolienne du <u>Clône</u>)</i>
MÉRIGNAC	---	<i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (POMMIERS MOULONS - Église de Moulons)</i>
MEUX	Château	Site inscrit : 25/04/1975 (façades et toitures du château et des communs ; escalier à vis de la tourelle hexagonale ; cheminées intérieures du XVème siècle)
MEUX	Église	Site inscrit : 01/12/2000
MIRAMBEAU	Église priorale Saint Martin du	Site classé : 04/06/2002



Petit Niort		
MOINGS	Église Saint Martin	Site classé : 07/08/1945 <i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (RÉAUX - Église Saint Vincent)</i>
MONTENDRE	Ensemble formé par le lac de Montendre et ses abords	Site inscrit : 29/07/1974
MONTGUYON	Château et anciennes écuries	Site inscrit : 23/07/2004
MONTGUYON	Dolmen dit « La Pierre Folle »	Site classé : 1889
MONTGUYON	Église Saint Vincent	Site inscrit : 11/04/1947
MONTGUYON	Vieille tour	Site inscrit : 11/02/1929
MONTLIEU la GARDE	Grotte des Fadets	Site inscrit : 31/12/1942
MOSNAC sur SEUGNE	Église Saint Saturnin	Site classé : 19/03/1990
NEUILLAC	Église Saint Pierre	Site classé : 27/03/1914 <i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (NEULLES – Église)</i>
NIEUL le VIROUIL	Croix du cimetière	Site inscrit : 23/02/1925 <i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (SAINT SIGISMOND de CLERMONT - Abbaye de la Tenaille - Château)</i>
NIEUL le VIROUIL	Église Saint Séverin	Site inscrit : 23/02/1925 (clocher) Site classé : 30/07/2002 (en totalité)
ORIGNOLLES		<i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (SAINT MARTIN d'ARY - Église Saint Martin)</i>
OZILLAC	Église	Site inscrit : 05/12/2000
PÉRIGNAC	Église Saint Pierre	Site classé : 21/01/1907
PLASSAC	Château	Site classé : 09/06/2008 Site inscrit : la cour des communs et les parcelles de terres cultivées
PLASSAC	Église de l'Assomption	Site classé : 19/11/1910 (façade) Site inscrit : 17/09/1964 (reste de l'édifice)
POLIGNAC	Église Saint Martin	Site inscrit : 12/01/1931 (façade)

POMMIERS MOULONS	Église de Moulons	Site inscrit : 05/12/2000
PONS	Ancien Château	Site inscrit : 13/06/1991 (façades et toitures de l'Hôtel de Ville ainsi que les arcatures servant de soubassement à cet édifice) Site classé : 12/06/1992 (actuel hôtel de ville) <i>NB : Le périmètre de protection de cet immeuble est suspendu dans la ZPPAUP.</i>
PONS	Ancien hôpital des pèlerins	Site classé : 16/06/1998 Inscription au patrimoine mondial : 02/12/1998 (ensemble de l'édifice) Site inscrit : 29/12/1997 (pavillon au gros-œuvre médiéval) <i>NB : Le périmètre de protection de cet immeuble est suspendu dans la ZPPAUP.</i>
PONS	Ancien temple protestant	Site inscrit : 26/10/1998 <i>NB : Le périmètre de protection de cet immeuble est suspendu dans la ZPPAUP.</i>
PONS	Chapelle de l'ancien château du Fâ	Site inscrit : 22/08/1949 <i>NB : Le périmètre de protection de cet immeuble est suspendu dans la ZPPAUP.</i>
PONS	Chapelle Saint-Gilles	Site classé : 04/11/1879 <i>NB : Le périmètre de protection de cet immeuble est suspendu dans la ZPPAUP.</i>
PONS	Donjon	Site classé : 08/10/1879 <i>NB : Le périmètre de protection de cet immeuble est suspendu dans la ZPPAUP.</i>
PONS	Église Saint-Vivien	Site classé : 23/02/1912 (façade) <i>NB : Le périmètre de protection de cet immeuble est suspendu dans la ZPPAUP.</i>
PONS	Éolienne du Clône	Site classé : 20/12/2006
PONS	Façade de la maison du XVIème siècle	Site inscrit : 14/05/1925 <i>NB : Le périmètre de protection de cet immeuble est suspendu dans la ZPPAUP.</i>
PONS	Façades du château d'Usson	Site inscrit : 14/05/1925 <i>NB : Le périmètre de protection de cet immeuble est suspendu dans la ZPPAUP.</i>
PONS	Hôtel Kervilio-Broussard	Site inscrit : 27/06/1944 (façade sur rue et toitures) <i>NB : Le périmètre de protection de cet immeuble est suspendu dans la ZPPAUP.</i>
PONS	Jardins du château de Pons	Site inscrit : 11/06/1945
PONS	Passage de l'Hôpital	Site classé : 08/10/1879 <i>NB : Le périmètre de protection de cet immeuble est suspendu dans la ZPPAUP.</i>

RÉAUX	Église Saint Vincent	Site inscrit : 13/03/1935
SALIGNAC de MIRAMBEAU	Église Saint Sulpice	Site classé : 18/03/1970
SALIGNAC sur CHARENTE	Château de la Garde	Site inscrit : 16/12/1987 (façades, toitures et fuie).
SEMOUSSAC	Église	Site inscrit : 05/12/2000 <i>NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (SAINT GEORGES des AGOUTS – Église)</i>
TUGERAS SAINT MAURICE	Église de l'assomption de Tugeras	Site inscrit : 13/03/1935 (à l'exception du clocher)
VILLEXAVIER	Château de la Faye	Site inscrit : 26/02/2010 <i>NB : la commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (SAINT SIMON de BORDES – Église)</i>
VILLEXAVIER	Église	Site inscrit : 23/07/2003
SAINTE COLOMBE	Église Saint Colombe	Site inscrit : 08/10/198 (façade occidentale)
SAINTE LHEURINE	Église Sainte Lheurine	Site classé : 04/09/1913
SAINT CIERS CHAMPAGNE	Église Saint Cyriaque	Site inscrit : 05/04/1935 (clocher)
SAINT CIERS du TAILLON	Croix de chemin	Site inscrit : 11/10/1963
SAINT CIERS du TAILLON	Église	Site inscrit : 23/07/2003
SAINT DIZANT du BOIS	Croix du XVIIème siècle	Site classé : 15/02/1913 (dans l'ancien cimetière)
SAINT DIZANT du BOIS	Église Saint Dizant	Site classé : 19/11/1910 (façade et clocher) Site inscrit : 13/06/1991 (chœur et nef)
SAINT DIZANT du GUA	Château de Beaulon	Site inscrit : 16/12/1987 <i>NB : la commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (SAINTE RAMÉE - Moulin à vent)</i>
SAINT DIZANT du GUA	Ensemble formé par le Parc de Beaulon et les Fontaines Bleues	Site inscrit : 24/05/1993
SAINT EUGÈNE	Église Sainte Eugénie	Site inscrit : 27/02/1925

SAINT FORT sur GIRONDE	Église Saint Fortunat	Site classé : 13/06/1913
SAINT HILAIRE du BOIS	Église	Site inscrit : 05/12/2000
SAINT LÉGER en PONS	Église Saint Léger	Site classé : 24/01/1931
SAINT MAIGRIN	Étang de Saint Maigrin	Site inscrit : 07/12/1942 (à l'exclusion du château)
SAINT MARTIAL de MIRAMBEAU	Église	Site inscrit : 23/07/2003 NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (SAINT DIZANT du BOIS - Église Saint Dizant et Croix du XVIIIème siècle)
SAINT MARTIAL de VITATERNE	Église	Site inscrit : 05/12/2000
SAINT MARTIN d'ARY	Église Saint Martin	Site inscrit : 24/03/1925 NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (MONTGUYON - Vieille tour et Château et anciennes écuries)
SAINT MARTIN de COUX	Église Saint Martin	Site classé : 19/01/1911
SAINT PALAIS de NÉGRIGNAC	Église	Site inscrit : 05/12/2000 NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (CHEVANCEAUX - Château de Chaux)
SAINT PALAIS de PHIOLIN	Église Saint Pallaïs	Site classé : 15/11/1913 NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (BELLUIRE - Église Saint Jacques)
SAINT PIERRE du PALAIS	Église Saint Pierre	Site inscrit : 22/08/1949 (clocher)
SAINT QUANTIN de RANCANNES	Église Saint Quentin	Site inscrit : 27/02/1925 NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (BELLUIRE - Église Saint Jacques et SAINT PALAIS de PHIOLIN - Église Saint Pallaïs)
SAINT RAMÉE	Moulin à vent	Site inscrit : 13/11/1989 NB : La commune est soumise aux effets de protection d'immeubles situés hors de ses limites (SAINT CIERS du TAILLON - Église)
SAINT SIGISMOND de CLERMONT	Abbaye de la Tenaille	Site classé : 29/11/1958 (restes de la chapelle romane)
SAINT SIGISMOND de CLERMONT	Château	Site inscrit : 02/12/1958 (façades et toitures du Château et des écuries du XVIIIème siècle)
SAINT SIMON de BORDES	Église	Site inscrit : 05/12/2000
SAINT THOMAS de CONAC	Église	Site inscrit : 30/07/2002
SAINT THOMAS de CONAC	Moulin à vent de la Croix	Site inscrit : 28/10/1996

Source : Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Charente-Maritime



Annexe 2 – Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique

Nom ZNIEFF	Surface ha	Facteurs d'évolution de la zone (effet négatif réel)	Habitats déterminants (Corine Biotopes)
ZNIEFF 1 LE PINIER	803 ha	Pas d'effet négatif réel déterminé. Les facteurs d'évolution suivants peuvent avoir des effets significatifs indéterminés sur la zone : Extraction de matériaux Rejets de substances polluantes dans les eaux Coupes, abattages, arrachages et déboisements Plantations, semis et travaux connexes	Forêts caducifoliées ; Prairies mésophiles ; Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides ; Landes et fruticées ; Eaux douces stagnantes
ZNIEFF 1 BANC DE SAINT-SEURIN-LES-CONCHES	1890,05 ha	Dépôts de matériaux, décharges Pêche professionnelle Pâturage Chasse Atterrissements, envasement, assèchement	Fleuves et rivières soumis à marées ; Prairies à Spartine ; Végétations aquatiques ; Eaux saumâtres ou salées sans végétation ; Roselières
ZNIEFF 1 MARAIS DE SAINT-THOMAS-DE-CONAC	324 ha	Route Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau Modification du fonctionnement hydraulique Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage Mises en culture, travaux du sol Traitements de fertilisation et pesticides Pâturage Chasse Pêche Eutrophisation Envahissement d'une espèce ou d'un group	Fourrés ; Prairies humides eutrophes ; Lisières humides à grandes herbes ; Prairies de fauche de basse altitude ; Fossés et petits canaux
ZNIEFF 1 LES ETIERS PORT MAUBERT	833 ha	Equipements sportifs et de loisirs Nuisances sonores Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démottage Mises en culture, travaux du sol Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes Traitements de fertilisation et pesticides Pâturage	Zone à Brèmes ; Prairies humides eutrophes ; Prairies de fauche de basse altitude ; Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ; Fossés et petits canaux



Nom ZNIEFF	Surface ha	Facteurs d'évolution de la zone (effet négatif réel)	Habitats déterminants (Corine Biotopes)
		Sports et loisirs de plein-air Chasse Pêche Eutrophisation Envahissement d'une espèce ou d'un groupe Compétition Antagonisme avec une espèce introduite	
ZNIEFF 1 VALLEE DE LA FONT BLANCHE	107 ha	Chasse	Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais
ZNIEFF 1 TOURBIERE DES TROIS FRERES	6 ha	Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides Pâturage Plantations, semis et travaux connexes	Landes humides atlantiques méridionales ; Tourbières à Molinie bleue
ZNIEFF 1 LES RAGOULLIS	476 ha	Route Transport d'énergie Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau Abandons de systèmes culturels et pastoraux, apparition de friches Coupes, abattages, arrachages et déboisements Plantations, semis et travaux connexes Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	Landes humides atlantiques méridionales ; Landes sèches ; Prairies humides oligotrophes ; Communautés à Rhynchospora alba
ZNIEFF 1 LANDES DE GREGOIRE	295 ha	Route Pratiques et travaux forestiers Fermeture du milieu	Landes humides atlantiques méridionales ; Landes sèches ; Communautés à Rhynchospora alba
ZNIEFF 1 VALLEE DU MEUDON	188 ha	Infrastructures linéaires, réseaux de communication Chasse Pêche	Communautés amphibiennes ; Zone à Barbeaux ; Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais
ZNIEFF 1 ETANGS DES SAUZES ET DU JARCULET	9 ha	Route Chasse Pêche Introductions Fermeture du milieu	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire ; Eaux dystrophes ; Communautés amphibiennes pérennes septentrionales ; Végétations aquatiques
ZNIEFF 1 LE TERRIER DE LA PILETTE	177 ha	Voie ferrée, TGV Autres infrastructures Pâturage Fauchage, fenaison Chasse Fermeture du milieu	Gazons amphibiennes annuels septentrionaux ; Landes sèches ; Pelouses pérennes denses et steppes médio-européennes ; Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles ; Prairies à Molinie et communautés associées



Nom ZNIEFF	Surface ha	Facteurs d'évolution de la zone (effet négatif réel)	Habitats déterminants (Corine Biotopes)
ZNIEFF 1 LE PAS DE LA GRANDE NAUVE	6 ha	Pâturage Plantations, semis et travaux connexes Chasse Atterrissements, envasement, assèchement	Landes humides atlantiques méridionales ; Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés ; Tourbières à Molinie bleue ; Communautés à Rhynchospora alba
ZNIEFF 1 TOURBIERE DE MONTENDRE	2 ha	Dépôts de matériaux, décharges Rejets de substances polluantes dans les eaux Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement Modification du fonctionnement hydraulique Sports et loisirs de plein-air Gestion des populations Atterrissement Envahissement d'une espèce ou d'un groupe Fermeture du milieu Impact d'herbivores	Végétations aquatiques ; Landes humides ; Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais ; Tourbières hautes ; Bas-marais acides
ZNIEFF 1 HAUTE VALLEE DE LA SAYE	215 ha	Route Voie ferrée, TGV Transport d'énergie Rejets de substances polluantes dans les eaux Coupes, abattages, arrachages et déboisements Plantations, semis et travaux connexes Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes Chasse Pêche	Communautés amphibies ; Végétations aquatiques ; Végétation immergée des rivières ; Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais
ZNIEFF 1 DES MARAIS BREUILS	1917 ha	Transport d'énergie Rejets de substances polluantes dans les eaux Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides Mise en eau, submersion, création de plan d'eau Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau Modification du fonctionnement hydraulique Mises en culture, travaux du sol Pâturage Fauchage, fenaison Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches Coupes, abattages, arrachages et déboisements Plantations, semis et travaux connexes Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages Chasse Pêche Eutrophisation	Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines) ; Végétation à Cladium mariscus ; Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ; Prairies humides eutrophes ; Communautés à Reine des prés et communautés associées
ZNIEFF 1 TEURLAY DU LARY	3 ha	Route Fermeture du milieu	Communautés à Rhynchospora alba ; Landes humides atlantiques méridionales





Nom ZNIEFF	Surface ha	Facteurs d'évolution de la zone (effet négatif réel)	Habitats déterminants (Corine Biotopes)
ZNIEFF 1 TERRIER DES PLANTES	191 ha	Route Jachères, abandon provisoire Pâturage Fauchage, fenaison Coupes, abattages, arrachages et déboisements Plantations, semis et travaux connexes Chasse Incendies	Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais ; Bois de Trembles ; Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés ; Landes sèches ; Landes humides atlantiques méridionales
ZNIEFF 1 LE MAUVAIS PAS	1 ha	Fermeture du milieu	Tourbières à Molinie bleue ; Tourbières hautes ; Communautés amphibies pérennes septentrionales ; Eaux dystrophes
ZNIEFF 1 TOURBIERE DU PONT DE GUITRES	2 ha	Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes Pâturage Impact d'herbivores	Bas-marais acides
ZNIEFF 1 ETANGS DE LEVRAULT	4 ha	Mise en eau, submersion, création de plan d'eau Modification du fonctionnement hydraulique	Tourbières hautes ; Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais ; Végétations aquatiques ; Communautés amphibies pérennes septentrionales
ZNIEFF 1 L'ILE MARTEAU	456 ha	Mises en culture, travaux du sol Traitements de fertilisation et pesticides	Végétation de ceinture des bords des eaux ; Végétation de ceinture des bords des eaux ; Prairies de fauche de basse altitude ; Communautés à Reine des prés et communautés associées
ZNIEFF 1 FORET DE LA LANDE	3726 ha	Autoroute Mises en culture, travaux du sol Coupes, abattages, arrachages et déboisements Plantations, semis et travaux connexes Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages Chasse	Plantations d'arbres feuillus ; Plantations de conifères ; Forêts de Chêne tauzin ; Chênaies acidiphiles ; Landes sèches
ZNIEFF 1 FIEF DE CHEZ JOYAU	7 ha	Dépôts de matériaux, décharges Mises en culture, travaux du sol Jachères, abandon provisoire Abandons de systèmes culturels et pastoraux, apparition de friches Plantations de haies et de bosquets Chasse Envahissement d'une espèce ou d'un groupe Fermeture du milieu	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides ; Fruticées à Genévriers communs



Nom ZNIEFF	Surface ha	Facteurs d'évolution de la zone (effet négatif réel)	Habitats déterminants (Corine Biotopes)
ZNIEFF 1 FIEF DE CHAUX	2 ha	Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches Plantations de haies et de bosquets Sports et loisirs de plein-air Chasse Introductions Envahissement d'une espèce ou d'un groupe Fermeture du milieu	Fruticées à Genévriers communs ; Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides
ZNIEFF 1 LA FLOTTE	22 ha	Route Dépôts de matériaux, décharges Infrastructures et équipements agricoles Nuisances sonores Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches Plantations de haies et de bosquets Sports et loisirs de plein-air Chasse Fermeture du milieu	Prairies calcaires subatlantiques très sèches ; Fruticées à Genévriers communs
ZNIEFF 1 LES PEUX	5 ha	Mises en culture, travaux du sol Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches Sports et loisirs de plein-air Chasse Fermeture du milieu	Prairies calcaires subatlantiques très sèches ; Fruticées à Genévriers communs
ZNIEFF 1 COTEAUX DE PEUCHAUVET	35 ha	Transport d'énergie Pâturage Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches Plantations de haies et de bosquets Sports et loisirs de plein-air Chasse Envahissement d'une espèce ou d'un groupe Fermeture du milieu Antagonisme avec une espèce introduite	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides ; Fruticées à Genévriers communs
ZNIEFF 1 LE RENCLOS	16 ha	Route Nuisances sonores Mises en culture, travaux du sol Abandons de systèmes cultureux et pastoraux, apparition de friches Plantations de haies et de bosquets Sports et loisirs de plein-air Fermeture du milieu	Prairies calcaires subatlantiques très sèches ; Fruticées à Genévriers communs
ZNIEFF 1 FIEF D'ORVILLE	1 ha	Mises en culture, travaux du sol Traitements de fertilisation et pesticides	Vignobles
ZNIEFF 1 BOIS DE LA GARDE	1 ha	Route Voie ferrée, TGV Fauchage, fenaison	Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles
ZNIEFF 1 BOIS ET ETANG DE SAINT-MAIGRIN	740 ha	Coupes, abattages, arrachages et déboisements Plantations, semis et travaux connexes	Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides ; Prairies mésophiles ; Landes et fruticées ; Végétation de





Nom ZNIEFF	Surface ha	Facteurs d'évolution de la zone (effet négatif réel)	Habitats déterminants (Corine Biotopes)
			ceinture des bords des eaux ; Eaux douces stagnantes
ZNIEFF 1 CARRIERES DE BELLEVUE	20 ha	Dépôts de matériaux, décharges	Mines et passages souterrains
ZNIEFF 1 ETANG DE BENISSONS	1 ha	Pêche Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public Atterrissement Fermeture du milieu	Eaux mésotrophes ; Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais ; Communautés amphibiennes ; Communautés à Rhynchospora alba
ZNIEFF 1 VIGNES DU PATIS	8 ha	Mises en culture, travaux du sol Traitements de fertilisation et pesticides	Vignobles
ZNIEFF 1 VIGNES DES QUARTERADES	1 ha	Mises en culture, travaux du sol Traitements de fertilisation et pesticides	Vignobles
ZNIEFF 1 CAMP MILITAIRE DE BUSSAC	311 ha	Dépôts de matériaux, décharges Nuisances sonores Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement Chasse Incendies	Landes humides atlantiques méditerranéennes ; Landes sèches ; Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes ; Prairies humides eutrophes ; Bas-marais acides
ZNIEFF 1 LANDES DE BUSSAC	2034 ha	Habitat humain, zones urbanisées Route Voie ferrée, TGV Extraction de matériaux Equipements sportifs et de loisirs Nuisances sonores Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides Mise en eau, submersion, création de plan d'eau Coupes, abattages, arrachages et déboisements Plantations, semis et travaux connexes Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes Chasse Incendies Catastrophes naturelles Fermeture du milieu	Landes humides atlantiques méditerranéennes ; Landes atlantiques à Erica et Ulex ; Forêts de Chêne tauzin ; Bois de Pins méditerranéens
ZNIEFF 2 ESTUAIRE, MARAIS ET COTEAUX DE LA GIRONDE	12272 ha	Pratiques liées à la gestion des eaux Pratiques agricoles et pastorales Pratiques et travaux forestiers Pratiques liées aux loisirs	Estuaires et rivières tidales (soumises à marées) ; Vasières et bancs de sable sans végétations ; Côtes rocheuses et falaises maritimes ; Pelouses



Nom ZNIEFF	Surface ha	Facteurs d'évolution de la zone (effet négatif réel)	Habitats déterminants (Corine Biotopes)
EN CHARENTE-MARITIME		Pratiques de gestion ou d'exploitation des espèces et habitats Processus naturels abiotiques Antagonisme avec une espèce introduite	calcicoles sèches et steppes ; Falaises continentales et rochers exposés
ZNIEFF 2 LANDES DE MONTENDRE	19003 ha	Pas d'effet négatif réel déterminé. Les facteurs d'évolution suivants peuvent potentiellement avoir des effets indéterminés sur la zone : Implantation, modification ou fonctionnement d'infrastructures et aménagements lourds Pollutions et nuisances Pratiques liées à la gestion des eaux Pratiques agricoles et pastorales Pratiques et travaux forestiers Pratiques liées aux loisirs Incendies Catastrophes naturelles Evolutions écologiques	Eaux douces stagnantes ; Landes et fruticées ; Pelouses calcicoles sèches et steppes ; Forêts de Chêne tauzin ; Bas-marais acides
ZNIEFF 2 VALLEE DE LA CHARENTE MOYENNE ET SEUGNE	7401 ha	Implantation, modification ou fonctionnement d'infrastructures et aménagements lourds Pollutions et nuisances Pratiques liées à la gestion des eaux Pratiques agricoles et pastorales Pratiques et travaux forestiers Pratiques liées aux loisirs	Eaux courantes ; Pelouses calcicoles sèches et steppes ; Prairies humides et mégaphorbiaies ; Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ; Végétation de ceinture des bords des eaux
ZNIEFF 2 VALLEES DE LA NIZONNE, DE LA TUDE ET DE LA DRONNE EN POITOU-CHARENTES	4368 ha	Rejets de substances polluantes dans les eaux Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau Modification du fonctionnement hydraulique Mises en culture, travaux du sol Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes Traitements de fertilisation et pesticides Pâturage Fauchage, fenaison Pratiques et travaux forestiers Pratiques liées aux loisirs Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public Fermeture du milieu	Lits des rivières ; Prairies humides eutrophes ; Prairies humides oligotrophes ; Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ; Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)
ZNIEFF 2 HAUTE VALLEE DE LA SEUGNE	4340 ha	Pollutions et nuisances Pratiques liées à la gestion des eaux Pratiques agricoles et pastorales Pratiques et travaux forestiers Pratiques liées aux loisirs Processus naturels biologiques	Eaux courantes ; Prairies humides eutrophes ; Lisières humides à grandes herbes ; Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ; Végétation de ceinture des bords des eaux





Nom ZNIEFF	Surface ha	Facteurs d'évolution de la zone (effet négatif réel)	Habitats déterminants (Corine Biotores)
ZNIEFF 2 VALLEES DU PALAIS ET DU LARY	1823 ha	Pratiques liées à la gestion des eaux Pratiques agricoles et pastorales Pratiques et travaux forestiers Processus naturels biologiques	Eaux courantes ; Prairies humides et mégaphorbiaies ; Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ; Végétation de ceinture des bords des eaux ; Bas-marais, tourbières de transition et sources
ZNIEFF 2 VALLEE DU NE ET SES AFFLUENTS	4609 ha	Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Eaux courantes ; Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides
ZNIEFF 2 VALLEE DE LA MARGUERITE	83 ha	Route Autoroute Rejets de substances polluantes dans les eaux Nuisances sonores Mise en eau, submersion, création de plan d'eau Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau Modification du fonctionnement hydraulique Eutrophisation Fermeture du milieu Antagonisme avec une espèce introduite	Lits des rivières ; Chênaies acidiphiles ; Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ; Végétation immergée des rivières ; Lisières humides à grandes herbes
ZNIEFF 2 VALLEES DE LA SAYE ET DU MEUDON	992 ha	Route Autoroute Voie ferrée, TGV Infrastructures et équipements agricoles Rejets de substances polluantes dans les eaux Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démontage Mises en culture, travaux du sol Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes Jachères, abandon provisoire Abandons de systèmes culturels et pastoraux, apparition de friches Coupes, abattages, arrachages et déboisements Taille, élagage Plantations, semis et travaux connexes Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages Erosions Atterrissements, envasement, assèchement Submersions Eutrophisation Envahissement d'une espèce ou d'un groupe Fermeture du milieu	Communautés à Reine des prés et communautés associées ; Prairies humides atlantiques et subatlantiques ; Prairies à Agropyre et Rumex ; Prairies humides de transition à hautes herbes ; Lisières humides à grandes herbes ; Franges des bords boisés ombragés ; Prairies de fauche de basse altitude ; Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes ; Chênaies acidiphiles ; Forêts françaises de Quercus pyrenaica ; Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens ; Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes ; Phragmitaies ; Végétation à Phalaris arundinacea ; Communautés à grandes Laïches



Nom ZNIEFF	Surface ha	Facteurs d'évolution de la zone (effet négatif réel)	Habitats déterminants (Corine Biotopes)
ZNIEFF 2 VALLEE DE LA DRONNE DE SAINT-PARDOUX-LA-RIVIERE A SA CONFLUENCE AVEC L'ISLE	4236 ha	Aucune information disponible	Prairies humides et mégaphorbiaies

Annexe 3 - Liste des ICPE sur le territoire

Nom établissement	Code postal	Commune	Régime	Statut Seveso
Parc éolien Allas Bocage et Nieuu le Vir	17150	ALLAS BOCAGE	Inconnu	Non Seveso
GOURDET SCEA (Mathilde GOURDET)	17500	ALLAS CHAMPAGNE	Enregistrement	Non Seveso
DISTILLERIE DESCUBES (ex Pampres dorées)	17520	ARCHIAC	Enregistrement	Non Seveso
Régie d'Energie Eolienne (REE)	17380	ARCHINGEAY	Autorisation	Non Seveso
CdC Haute Saintonge Arthenac	17520	ARTHENAC	Déclaration	Non Seveso
DEBORDE Bernard	17520	ARTHENAC	Autorisation	Non Seveso
DISTILLERIE DE CHEZ SABOURIN	17520	ARTHENAC	Enregistrement	Non Seveso
ISDI (stockage déchets inertes)	17520	ARTHENAC	Déclaration	Non Seveso
RENAUD et FILS	17800	AVY	Autorisation	Non Seveso
ROCAMAT PIERRE NATURELLE SNC	17800	AVY	Autorisation	Non Seveso
SOCIETE DES CARRIERES D'AVY	17800	AVY	Autorisation	Non Seveso
AUDOIN & Fils SA	17210	BEDENAC	Autorisation	Non Seveso
AUDOIN & Fils SA	17210	BEDENAC	Autorisation	Non Seveso
BEDEMAT (Bédenac)	17210	BEDENAC	Autorisation	Non Seveso
COLAS SUD OUEST	17210	BEDENAC	Inconnu	Non Seveso
GUINTOLI	17210	BEDENAC	Inconnu	Non Seveso
GUINTOLI archives 17B	17210	BEDENAC	Inconnu	Non Seveso
IMERYS REFRACTORY MINERALS CLERAC	17210	BEDENAC	Autorisation	Non Seveso
IMERYS REFRACTORY MINERALS CLERAC	17210	BEDENAC	Inconnu	Non Seveso



SIORAT SAS	17210	BEDENAC	Autorisation	Non Seveso
AUDUREAU PHILIPPE	17800	BELLUIRE	Autorisation	Non Seveso
DISTILLERIE CHARPENTIER	17520	BRIE SOUS ARCHIAC	Enregistrement	Non Seveso
DISTILLERIE VINET DELPECH	17520	BRIE SOUS ARCHIAC	Autorisation	Non Seveso
CALCIA Ciments SA	17210	BUSSAC FORET	Autorisation	Non Seveso
CALCIA Ciments Usine	17210	BUSSAC FORET	Autorisation	Non Seveso
DISTILLERIE GESTREAUD SARLNB: Pour les i	17520	CELLES	Enregistrement	Non Seveso
CARRIERES DE THIVIERS	17270	CERCOUX	Autorisation	Non Seveso
LAGRAVE SA	17270	CERCOUX	Autorisation	Non Seveso
LAGRAVE SA	17270	CERCOUX	Autorisation	Non Seveso
SOCIETE COOP. AGRICOLE CHARENTES LAIT	17800	CHADENAC	Inconnu	Non Seveso
CABANNES	17210	CHEVANCEAUX	Autorisation	Non Seveso
IMERYS REFRACTORY MINERALS CLERAC	17210	CHEVANCEAUX	Autorisation	Non Seveso
SURVITEC SAS Ex. ZODIAC	17210	CHEVANCEAUX	Enregistrement	Non Seveso
SVE	17210	CHEVANCEAUX	Autorisation	Seuil Bas
VIGNOBLES BERTRAND EARL (sectionZO n°95)	17210	CHEVANCEAUX	Enregistrement	Non Seveso
AUDOIN & Fils SA	17270	CLERAC	Autorisation	Non Seveso
CdC Haute Saintonge Clérac	17270	CLERAC	Déclaration	Non Seveso
IMERYS REFRACTORY MINERALS CLERAC	17270	CLERAC	Autorisation	Non Seveso
IMERYS ex AGS SA Bois Charles	17270	CLERAC	Inconnu	Non Seveso
IMERYS ex AGS SA Clérac (Bard)	17270	CLERAC	Inconnu	Non Seveso
SOTRIVAL	17270	CLERAC	Autorisation	Non Seveso
DISTILLEIRE DE LA TOUR_exLUCIEN BERNARD	17520	CIERZAC	Autorisation	Non Seveso
LANDRY SARL	17520	GERMIGNAC	Autorisation	Non Seveso
CdC Haute Saintonge Guitinières	17500	GUITINIERES	Enregistrement	Non Seveso
GCM Granulats de Chte Mme (Guitinières)	17500	GUITINIERES	Enregistrement	Non Seveso



ISDI (stockage déchets inertes)	17500	GUITINIERES	Déclaration	Non Seveso
MONTIFAUD SAS	17520	JARNAC CHAMPAGNE	Autorisation	Non Seveso
PISELOUP SAS	17520	JARNAC CHAMPAGNE	Autorisation	Seuil Bas
CDC Haute Saintonge	17500	JONZAC	Autorisation	Non Seveso
DE LA TOUR - caves distillerie Jonzac	17500	JONZAC	Autorisation	Non Seveso
DELABLI (anciennement DELPIERRE SA)	17500	JONZAC	Enregistrement	Non Seveso
DISTILLERIE LA BOULENNERIE	17500	JONZAC	Enregistrement	Non Seveso
JONZAC AUTO PIECES (archives 356A)	17500	JONZAC	Inconnu	Non Seveso
PIERRES DE SAINTONGE SARL	17500	JONZAC	Autorisation	Non Seveso
RADOUX TONNELLERIE SA	17500	JONZAC	Autorisation	Non Seveso
AUDOIN & Fils SA	17360	LA BARDE	Inconnu	Non Seveso
AUDOIN & Fils SA	17360	LA CLOTTE	Autorisation	Non Seveso
IMERYS REFRACTORY MINERALS CLERAC	17360	LA CLOTTE	Autorisation	Non Seveso
RULLIER Frères SA	17360	LA CLOTTE	Autorisation	Non Seveso
IMERYS REFRACTORY MINERALS CLERAC	17270	LE FOUILLOUX	Inconnu	Non Seveso
IMERYS REFRACTORY MINERALS CLERAC	17270	LE FOUILLOUX	Autorisation	Non Seveso
IMERYS REFRACTORY MINERALS CLERAC	17270	LE FOUILLOUX	Autorisation	Non Seveso
CDC Haute Saintonge Lorignac	17240	LORIGNAC	Déclaration	Non Seveso
CHATEAU DE BEAULON	17240	LORIGNAC	Enregistrement	Non Seveso
ISDI (stockage déchets inertes)	17240	LORIGNAC	Déclaration	Non Seveso
SOULAT PATRICE	17500	MEUX	Inconnu	Non Seveso
CDC Haute Saintonge Montendre	17130	MONTENDRE	Déclaration	Non Seveso
GDP	17130	MONTENDRE	Autorisation	Non Seveso
ISDI (stockage déchets inertes)	17130	MONTENDRE	Déclaration	Non Seveso
AUDOIN & Fils SA	17270	MONTGUYON	Autorisation	Non Seveso
AUDOIN & Fils SA	17270	MONTGUYON	Autorisation	Non Seveso



AUDOIN et Fils SA (traitement de sable)	17270	MONTGUYON	Enregistrement	Non Seveso
BASTERE Frères	17270	MONTGUYON	Inconnu	Non Seveso
BASTERE Frères (ramet)	17270	MONTGUYON	Inconnu	Non Seveso
SECAM	17270	MONTGUYON	Autorisation	Non Seveso
AUDOIN & Fils SA	17210	MONTLIEU LA GARDE	Autorisation	Non Seveso
IMERYS REFRACTORY MINERALS CLERAC	17210	MONTLIEU LA GARDE	Autorisation	Non Seveso
LIB FER SARL (archives 275 B)	17500	MORTIERS	Inconnu	Non Seveso
UNION de MOSNAC	17240	MOSNAC	Autorisation	Seuil Bas
DISTILLERIE DE FONTAGARD	17520	NEUILLAC	Enregistrement	Non Seveso
DISTILLERIES CHARENTAISES SAS	17210	ORIGNOLLES	Enregistrement	Non Seveso
DISTILLERIE DE L'ANTENNE	17800	PERIGNAC	Autorisation	Non Seveso
SOTRINBOIS	17800	PERIGNAC	Enregistrement	Non Seveso
PROLIFER RECYCLING (ex BOUYER)	17240	PLASSAC	Autorisation	Non Seveso
ACE PONS INDUSTRIE (ex WESPER	17800	PONS	Inconnu	Non Seveso
ATLANTIC ROUTE	17800	PONS	Autorisation	Non Seveso
CDC Haute Saintonge Région de Pons	17800	PONS	Déclaration	Non Seveso
COLIBRI	17800	PONS	Autorisation	Non Seveso
DISTILLERIE DE LA TOUR	17800	PONS	Autorisation	Non Seveso
DISTILLERIE DE LA TOUR SAS	17800	PONS	Enregistrement	Non Seveso
DISTILLERIE DE LA TOUR- Le clone	17800	PONS	Autorisation	Non Seveso
DISTILLERIE PERRIER SA	17800	PONS	Enregistrement	Non Seveso
OCEALIA CHARENTES ALLIANCE	17800	PONS	Autorisation	Non Seveso
PINET	17800	PONS	Autorisation	Non Seveso
PINET	17800	PONS	Autorisation	Non Seveso
SOUFFLET ATLANTIQUE	17800	PONS	Autorisation	Non Seveso
CDC Haute Saintonge SAINT AGULIN	17130	St AGULIN	Déclaration	Non Seveso
COMMUNE de ST BONNET SUR GIRONDE	17150	ST BONNET SUR GIRONDE	Autorisation	Non Seveso
AUGIER ROBIN BRIAND SAS	17520	ST EUGENE	Autorisation	Non Seveso



CUMA LA CHAMPANAISE	17520	ST EUGENE	Autorisation	Non Seveso
SCEA STURGEON	17240	ST FORT SUR GIRONDE	Autorisation	Non Seveso
CHARENTES ALLIANCE ex SYNTEANE	17240	ST GENIS DE SAINTONGE	Autorisation	Non Seveso
BOULLE SCEA	17500	ST GERMAIN DE LUSIGNAN	Enregistrement	Non Seveso
DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE	17150	ST MARTIAL DE MIRAMBEAU	Enregistrement	Non Seveso
SIVDC	17520	ST MARTIAL SUR NE	Autorisation	Non Seveso
TRIJOL Maxime SARL	17520	ST MARTIAL SUR NE	Autorisation	Non Seveso
SIF	17270	ST MARTIN D ARY	Enregistrement	Non Seveso
MARTINAUD FRANCOIS	17210	ST PALAIS DE NEGRIGNAC	Autorisation	Non Seveso
MARTINAUD SARL	17210	ST PALAIS DE NEGRIGNAC	Enregistrement	Non Seveso
SVE SA-St Palais de Négrignac	17210	ST PALAIS DE NEGRIGNAC	Enregistrement	Non Seveso
AUDOIN & Fils SA	17270	ST PIERRE DU PALAIS	Autorisation	Non Seveso
DEMAY ET DIET	17270	ST PIERRE DU PALAIS	Autorisation	Non Seveso
IMERYS REFRACTORY MINERALS CLERAC	17270	ST PIERRE DU PALAIS	Autorisation	Non Seveso
RULLIER Frères	17270	ST PIERRE DU PALAIS	Autorisation	Non Seveso
AUDOIN et Fils	17500	ST SIMON DE BORDES	Autorisation	Non Seveso
ETATP PICOULET MICHEL	17500	ST SIMON DE BORDES	Autorisation	Non Seveso
RIDEAU jean pierre SARL	17500	ST SIMON DE BORDES	Enregistrement	Non Seveso
DOMAINE DE LA VILLE	17150	ST THOMAS DE CONAC	Enregistrement	Non Seveso
DISTILLERIE BEGOUIN SARL	17520	STE LHEURINE	Enregistrement	Non Seveso
CHAIS DU PRUNELAS(les)	17800	SALIGNAC SUR CHARENTE	Autorisation	Non Seveso



DISTILLERIE THOMAS	17800	SALIGNAC SUR CHARENTE	Enregistrement	Non Seveso
MARTELL Port du Lys	17800	SALIGNAC SUR CHARENTE	Autorisation	Non Seveso

Source : www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr





Annexe 3 - Les objectifs et les dispositions du SAGE Estuaire et milieux associés :

L'environnement global et la place de l'estuaire dans son bassin versant

- Disposition Eg 1 : Suivre les changements globaux pour aider à s'y adapter
- Disposition Eg 2 : Renforcer la coordination entre les programmes de gestion depuis le bassin amont jusqu'au littoral
- Disposition Eg 3 : Sensibiliser les bassins amont sur les substances chimiques critiques pour l'estuaire de la Gironde
- Disposition Eg 4 : Soutenir l'interdépendance des programmes de préservation de la ressource Halieutique
- Disposition Eg 5 : Objectifs de débit à l'aval des fleuves Garonne et Dordogne

Le fonctionnement du bouchon vaseux

- Disposition Ox 1 : Objectifs de concentration en oxygène à l'aval des fleuves Garonne et Dordogne
- Disposition Ox 2 : Suivi et analyse du respect des objectifs

Les pollutions chimiques

- Disposition Pc 1 : Préciser les substances critiques pour l'estuaire et ses affluents, et améliorer leur connaissance
- Disposition Pc 2 : Renforcer les réseaux de mesure et valoriser les données existantes
- Disposition Pc 3 : Qualifier la sensibilité des milieux à forts enjeux environnementaux
- Disposition Pc 4 : Définir des objectifs locaux
- Disposition Pc 5 : Suivre la mise en place des zones non traitées (ZNT)
- Disposition Pc 6 : Renforcer les connaissances en écotoxicologie
- Disposition Pc 7 : Intégrer les objectifs du SAGE dans les programmes d'actions sur les pollutions Chimiques

La préservation des habitats benthiques

- Disposition HB 1 : Assurer la compatibilité des projets soumis à enregistrement, déclaration ou autorisation (IOTA et ICPE) avec les objectifs correspondant aux enjeux dans le lit mineur de l'estuaire
- Disposition HB 2 : Exigences quant aux dossiers réglementaires des projets d'installation d'hydroliennes dans l'estuaire
- Disposition HB 3 : Dispositions concernant l'extraction de granulats dans le lit mineur de l'estuaire et en mer dans le périmètre du SAGE

La navigation

- Disposition N 1 : Elaborer un plan de gestion des vases
- Disposition N 2 : Préserver la continuité écologique transversale dans l'estuaire médian
- Disposition N 3 : Clarifier les compétences de gestion des petits ports et esteys
- Disposition N 4 : Inciter les gestionnaires des ports de plaisance à mettre en œuvre une gestion environnementale globale



La qualité des eaux superficielles et le bon état écologique des sous-bassins versants

- Disposition BV 1 : Classer les axes à grands migrateurs amphihalins du SDAGE dans la liste 1 du L.214-17-I
- Disposition BV 2 : Classer les cours d'eau prioritaires du SAGE pour les migrateurs amphihalins en liste 2 du L.214-17-I
- Disposition BV 3 : Restaurer la franchissabilité des portes à flot aux migrateurs
- Disposition BV 4 : Restaurer la franchissabilité sur les cours d'eau prioritaires pour les migrateurs Amphihalins
- Disposition BV 5 : Intégrer les enjeux de reproduction du brochet dans les plans de gestion des niveaux d'eau
- Disposition BV 6 : Formaliser les pratiques actuelles de gestion des niveaux d'eau dans les Marais
- Disposition BV 7 : Améliorer la connaissance sur la gestion quantitative et définir des objectifs pour la gestion des prélèvements
- Disposition BV 8 : Réduire les rejets de matières organiques
- Disposition BV 9 : Améliorer la qualité de l'eau des marais périurbains de Royan et de St Georges de Didonne
- Disposition BV 10 : Améliorer les connaissances sur l'hydromorphologie
- Disposition BV 11 : Connaître et lutter contre les espèces invasives

Les zones humides

- Disposition ZH 1 : Enveloppe territoriale des principales zones humides
- Disposition ZH 2 : Mieux connaître, sensibiliser et informer sur les fonctions et la valeur patrimoniale des zones humides
- Disposition ZH 3 : Compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de préservation figurant dans le SAGE
- Disposition ZH 4 : Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides
- Disposition ZH 5 : IOTA et ICPE situés dans l'enveloppe territoriale, en dehors des zones humides particulières de la Zh 7
- Disposition ZH 6 : Evaluer la politique zones humides
- Disposition ZH 7 : Les Zones Humides particulières
- Disposition ZH 8 : Identifier les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) en vue de leur préservation ou de leur restauration
- Disposition ZH 9 : Instaurer des Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE)
- Disposition ZH 10 : Inventorier les estrans et vasières, les lagunes et tourbières d'intérêt patrimonial, et les zones humides situées sur les têtes de bassins

L'écosystème estuarien et la ressource halieutique

- Disposition RH 1 : Favoriser une gestion équilibrée entre usages et préservation de la ressource Halieutique
- Disposition RH 2 : Renforcer le suivi des captures de la pêche professionnelle sur l'estuaire Maritime
- Disposition RH 3 : Mettre en place un suivi des pratiques de pêche de loisir sur l'estuaire Maritime



- Disposition RH 4 : Mettre en place un système global de centralisation et d'analyse des données de Captures
- Disposition RH 5 : Organiser le financement du suivi des captures
- Disposition RH 6 : Renforcer le suivi biologique de la ressource halieutique
- Disposition RH 7 : Maintenir les impacts des prélèvements du CNPE du Blayais sur la faune estuarienne à un niveau aussi bas que raisonnablement possible
- Disposition RH 8 : Restaurer les populations d'esturgeon européen
- Disposition RH 9 : Restaurer les populations d'anguilles

Disposition RH 10 : Préserver les populations de maigre

- Disposition RH 11 : Restaurer les populations de grande alose
- Disposition RH 12 : Etudier les captures des pêcheurs de loisir sur l'estuaire maritime
- Disposition RH 13 : Renforcer la police de la pêche sur l'estuaire maritime
- Disposition RH 14 : Sensibiliser les usagers et protéger le plateau de Cordouan

Le risque d'inondation

- Disposition I 1 : Elaborer un schéma global de prévention des inondations fluvio-maritimes sur l'estuaire
- Disposition I 2 : Envisager la gestion commune des ouvrages de protection contre les crues et des ouvrages d'évacuation des eaux
- Disposition I 3 : Inciter à la bonne gestion et à l'entretien des cours d'eau et des zones humides pour la lutte contre les crues continentales
- Disposition I 4 : Rapprocher les modèles du SPC et du RIG
- Disposition I 5 : Mettre en cohérence les PPRI
- Disposition I 6 : Préserver les zones naturelles d'expansion des crues
- Disposition I 7 : Mettre en œuvre des politiques de réduction de la vulnérabilité
- Disposition I 8 : Développer la conscience du risque

L'organisation des acteurs et le financement des actions

- Disposition Oa 1 : Organisation des compétences sur l'estuaire
- Disposition Oa 2 : Centralisation et valorisation des données sur l'estuaire : le tableau de bord du SAGE
- Disposition Oa 3 : Assurer la pérennité du Référentiel Inondation Gironde (RIG)
- Disposition Oa 4 : Définition des sous-bassins versants du SAGE
- Disposition Oa 5 : Conforter la place des structures de gestion par sous-bassin versant
- Disposition Oa 6 : Etablir un lien entre les structures référentes et le SMIDDEST
- Disposition Oa 7 : Mettre en œuvre la concertation dans les sous-bassins versants autour des objectifs du SAGE
- Disposition Oa 8 : Organiser la réflexion sur les pollutions chimiques à l'échelle du SAGE
- Disposition Oa 9 : Mettre en place un groupe de suivi sur les zones humides
- Disposition Oa 10 : Prendre en compte les enjeux du SAGE dans l'attribution des financements publics



Annexe 4 - Les objectifs de la stratégie du SAGE Charente en cours d'élaboration

Sur la base des enjeux définis par la Commission Locale de l'Eau après les études de diagnostic, les ambitions du SAGE Charente se traduisent par les objectifs suivants (ci-dessous sont reportés ceux qui concernent plus particulièrement la Haute-Saintonge) :

- Préservation et restauration des fonctionnalités des zones tampon et des milieux aquatiques
 - sur les versants des tables sédimentaires : restauration des fonctionnalités hydrologiques des sols et des zones tampons dans leur diversité et leurs complémentarité vis-à-vis des parcours de l'eau sur les versants ;
 - Dans les vallées : restauration OU préservation / valorisation (suivant les secteurs) des fonctionnalités des milieux aquatiques et des rivières dans le cadre d'une approche hydromorphologique globale
- Réduction durable des risques d'inondations et submersions
 - Sur les tables sédimentaires, les objectifs affirmés du SAGE Charente sont :
 - en versants : restauration (suivant les secteurs) des capacités de ralentissement dynamique (sols et zones tampon en versants) pour prévenir les inondations en aval dans les vallées sédimentaires ;
 - dans les vallées : entretien de la mémoire existante et de la culture du risque d'inondation fluviale afin de maintenir un niveau de vigilance suffisant auprès des acteurs locaux actuels et à venir ;
 - restauration OU préservation / valorisation (suivant les secteurs) des capacités de ralentissement dynamique et de stockage en amont, dans une approche intégrée ;
 - diminution de la vulnérabilité des bâtiments d'habitation ou d'activités vis-à-vis du risque d'inondations.
- Adéquation entre besoins et ressources disponibles en eau
 - Sur les tables sédimentaires, les objectifs affirmés du SAGE Charente sont :
 - en versants : restauration des capacités d'infiltration des sols et de recharge des nappes souterraines et des zones tampons comme ressources disponibles en qualité et quantité suffisante pour les activités et usages en situations de pénurie potentielle ;
 - valorisation comme soutien d'étiage des réserves artificielles alimentées en période de hautes eaux, déconnectées et ne concurrençant pas l'alimentation des zones tampons et milieux aquatiques ;
 - dans les vallées : restauration des capacités de recharge des nappes souterraines et des zones humides en vallées, comme ressources disponibles en qualité et quantité suffisante pour les activités et usages en situations de pénurie potentielle, intégrée à l'approche hydromorphologique globale.
 - Sur le fleuve et sa nappe d'accompagnement, l'objectif affirmé du SAGE Charente est : préservation comme ressource stratégique en eau pour la satisfaction de l'alimentation en : eau potable d'une grande partie des habitants des départements de la Charente et de la Charente Maritime.



- Bon état des eaux et des milieux aquatiques (quantitatif, chimique, écologique et sanitaire)
 - en versants : diminution de l'emploi d'intrants (fertilisants, pesticides) à l'origine des pollutions diffuses ; restauration OU préservation / valorisation (suivant les secteurs) des capacités épuratoires (sols et zones tampon en versants) pour réduire des flux de pollutions diffuses ;
 - dans les vallées : restauration du bon état des masses d'eau superficielles ; restauration du bon état des masses d'eau souterraines ; restauration des capacités de recharge des nappes souterraines et des zones humides en vallées, intégrées à l'approche hydromorphologique globale, comme ressources disponibles en qualité et quantité suffisante pour le développement durable des activités et usages.

- Projet cohérent et solidaire de gestion de l'eau à l'échelle du bassin de la Charente.

Annexe 5 - Les objectifs de la stratégie du SAGE Seudre en cours d'élaboration

GOUVERNANCE

Eléments généraux de stratégie :

- Définir et pérenniser une organisation à l'échelle du bassin versant pour agir sur le grand cycle de l'eau.
- Poursuivre l'animation et développer la communication.
- Utiliser la contractualisation pour garantir la mise en oeuvre et le financement dès qu'une disposition sera susceptible de relever de cet outil.
- Suivre et évaluer la politique publique impulsée par le SAGE.
 - G1 : Arrêter un schéma organisationnel pour mettre en oeuvre les politiques de l'eau
 - G2 : Conforter le rôle central de la CLE en matière de politique de l'eau sur le bassin versant
 - G3 : Impliquer les élus et les socio-professionnels du territoire en définissant, puis déclinant une politique de communication

QUALITE DES MILIEUX

Eléments généraux de stratégie

- Rompre avec la gestion sectorielle des milieux aquatiques pour un modèle exploitant les services écosystémiques : soutien d'étiage / expansion de crues, épuration des eaux, support économique (élevage extensif, conchyliculture, pêche), biodiversité.
- La stratégie de la CLE est articulée autour de deux volets : l'acquisition de connaissances nécessaires à la gestion ; la protection, la restauration, la gestion des milieux aquatiques (zones humides et cours d'eau).
 - QM1 : Améliorer les connaissances nécessaires à la planification et à la gestion
 - QM2 : Protéger les zones humides, valoriser leurs fonctionnalités, restaurer les milieux dégradés, gérer les systèmes anthropisés



GESTION QUANTITATIVE

Eléments généraux de stratégie

- Préserver la ressource AEP en quantité (et qualité) en identifiant la(es) ressource(s) à protéger et en édictant si nécessaire des règles de partage.
- Dans le cadre de la réforme des volumes prélevables engagée par l'Etat, la CLE souhaite s'assurer de la compatibilité des solutions mises en oeuvre par la profession agricole avec les objectifs du SAGE, en tirer les bilans et au besoin les réorienter. Le levier « retenues de substitutions » n'étant pas le seul moyen d'atteindre le volume prélevable, la CLE attire l'attention des différents partenaires sur la nécessité de veiller à leur adaptation au contexte hydrogéologique local et à leur faisabilité technico-économique.
- Participer à la consultation sur tout projet industriel ou minier (relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement) ayant un impact potentiel sur la ressource.
 - GQ1 : Améliorer la connaissance et développer une politique d'économie d'eau
 - GQ2 : sécuriser et satisfaire l'usage AEP tout en limitant ses impacts sur le milieu
 - GQ3 : accompagner l'adaptation de l'activité agricole aux capacités du bassin
 - GQ4 : limiter la pression industrielle sur la ressource en eau

QUALITE DES EAUX

Eléments généraux de stratégie

- La stratégie de la CLE s'appuie sur les principes de préservation, de restauration et de non-dégradation de la qualité des eaux de toutes les ressources, même altérées.
- Sont visées en priorité les ressources :
 - destinées à l'AEP (prévention en milieu captif, prévention et restauration en milieu superficiel) ;
 - auxquelles sont inféodées la conchyliculture, la pêche et la baignade.
 - QE1 : Connaître pour mieux cibler les efforts de restauration et de préservation
 - QE2 : Atteindre et préserver le bon état des masses d'eau
 - QE3 : Préserver la qualité des ressources destinées à la production d'eau potable
 - QE4 : Restaurer la qualité bactériologique de l'estuaire et des sites de baignade

GESTION DES INONDATIONS

Eléments généraux de stratégie

- La stratégie de la CLE en matière d'inondation :
 - s'inscrit dans la continuité de l'exploitation des services écosystémiques en matière d'expansion de crue (Cf. QM) ;
 - consiste à mener en parallèle à celle du SAGE, l'élaboration du PAPI (volet inondations du SAGE) en lui apportant le cas échéant une dimension juridique ;
 - GI1 : Savoir pour mieux agir
 - GI2 : Maitriser le risque
 - GI3 : Organiser pour mieux gérer



Annexe 6 - Les masses d'eau souterraines

Masses d'eau souterraines				
Source (fiches SIAEG)	Objectif d'état SDAGE 2016-2021		Etat des lieux 2013	Etat et paramètre déclassant
	quantitatif	chimique	quantitatif	chimique
FRFG017 Alluvions de la Charente	2015	2027 polluants dont la tendance à la hausse est à inverser : nitrates	bon	mauvais (nitrates)
FRFG025 Alluvions de l' Isle et de la Dronne	2015	2027 polluants dont la tendance à la hausse est à inverser : nitrates	bon	mauvais (nitrates, pesticides)
FRFG026 Alluvions recentes de la Gironde	2015	2015	bon	bon
FRFG071 Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG	2021	2015	mauvais	bon
FRFG072 Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain	2021	2015	mauvais	bon
FRFG073 Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord	2015	2015	bon	bon
FRFG075 Calcaires, grés et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens captif nord-aquitain	2015	2015	bon	bon
FRFG076 Calcaires, grés et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens libre	2015	2027 polluants dont la tendance à la hausse est à inverser : nitrates	bon	mauvais (nitrates, pesticides)
FRFG078 Sables, grés, calcaires et dolomies de l'infra-toarciens	2015	2027	bon	mauvais (nitrates)
FRFG080 Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif	2015	2015	bon	bon
FRFG093 Calcaires, grés et sables du turonien-coniacien libre BV Charente-Gironde	2027	2027 polluants dont la tendance à la hausse est à inverser : nitrates	mauvais	mauvais (Nitrates – Pesticides)
FRFG094 Calcaires et calcaires marneux du santonien-campanien BV Charente-Gironde	2027	2027 polluants dont la tendance à la hausse est à inverser : nitrates	mauvais	mauvais (Nitrates – Pesticides)
FRFG096 Calcaires et Calcaires marneux du santonien-campanien BV Isle-Dronne	2015	2027 polluants dont la tendance à la hausse est à inverser : nitrates	bon	mauvais (nitrates)

Annexe 7 - Les masses d'eau superficielles

Source (fiches SIAEG)	Objectif d'état SDAGE 2016-2021 Ecologique	Etat des lieux 2013		Gestion intégrée
		Chimique	Ecologique	
FRFR13 La Seudre de sa source au confluent de la Bénigousse	2027 (matières organiques, métaux, pesticides)	2015	moyen bon	SAGE Charente Élaboration SAGE Seudre Élaboration
FRFR14 La Seugne du confluent du Pharaon au confluent de la Charente	2027	2015	médiocre bon	
FRFR14_1 Le Médoc	2027 (Nitrates, Pesticides)	2015	moyen bon	
FRFR14_2 La Soute	2015	2015	bon bon	
FRFR15_1 Le Pontignac	2021 Matières organiques, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Ichtyofaune	2015	moyen bon	SAGE et PGE Charente SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés Mis en œuvre
FRFR15_2 La Laurençanne	2027 Nitrates	2015	moyen bon	
FRFR15_3 La Pimparade	2027 Nitrates	2015	moyen bon	PGE et SAGE Charente
FRFR15_4 Le Pharaon	2027 Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Ichtyofaune	2015	mauvais bon	
FRFR16 Le Tréfle	2021	2015	moyen bon	
FRFR16_1 [Toponyme inconnu] R5061000	2021	2015	moyen bon	
FRFR16_3 Le Tâtre	2015	2015	bon bon	
FRFR16_5 Le Villier	2027 Nitrates, Pesticides	2015	moyen bon	
FRFR16_6 Le Nobla	2027 Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Benthos invertébrés, Conditions morphologiques	2015	moyen bon	
FRFR16_7 Le Mortier	2027 Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides	2015	moyen bon	
FRFR17 Le Né du confluent de la Fontaine de Bagot au confluent de la Charente	2021 (Métaux, Pesticides, Benthos invertébrés, Ichtyofaune)	2015	moyen bon	
FRFR17_3 Le Biget	2015	2015	bon bon	
FRFR18_8 Ruisseau des Fontaines Blanches	2027 Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Pesticides	2015	moyen bon	PGE ISLE - DRONNE Mis en œuvre SAGE Isle - Dronne Élaboration
FRFR35 Le Lary de sa source au confluent de l'Isle	2027 Matières azotées, Matières organiques, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides	2021 Matières inhibitrices	moyen mauvais	
FRFR35_5 Ruisseau de Pas de Canon	2027 Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Benthos invertébrés	2015	mauvais bon	
FRFR35_6 Ruisseau de Révallée	2021 Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Flore aquatique, Benthos invertébrés, Ichtyofaune	2015	moyen bon	PGE ISLE - DRONNE Mis en œuvre SAGE Isle - Dronne Élaboration
FRFR36_1 Le Ri	2021 (Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Flore aquatique, Benthos invertébrés, Ichtyofaune)	2015	moyen bon	
FRFR36_3 La Saye de Melon	2021 (Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Flore aquatique, Benthos invertébrés, Ichtyofaune)	2015	moyen bon	
FRFR36 La Saye de sa source au confluent de l'Isle	2027	2015	moyen bon	
FRFR36_2 La Coudrelle	2027	2015	moyen bon	
FRFR36_4 Le Meudon	2015	2015	moyen bon	
FRFR36_5 Ruisseau de Graviange	2015	2015	bon bon	
FRFR547 Le Palais du confluent des Lorettes (incluses) au confluent du Lary	2021	2015	moyen non classé	PGE ISLE - DRONNE Mis en œuvre SAGE Isle - Dronne Élaboration
FRFR547_1 La Cluzenne				
FRFR547_4 Le Mouzon	2021 Matières organiques, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Ichtyofaune	2015	moyen non classé	
FRFR548 Le Palais de sa source au confluent des Lorettes	2027 (Matières organiques, Métaux, Pesticides)	2015	moyen non classé	



Source (fiches SIAEG)	Objectif d'état SDAGE 2016-2021		Etat des lieux 2013		Gestion intégrée
			Chimique	Ecologique	
FRFR332 La Charente du confluent de la Touvre au confluent du Bramerit	2021 (Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Flore aquatique)	2015	moyen	bon	PGE et SAGE Charente
FRFR332_14 Le Gua	2027 Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Flore aquatique, Benthos invertébrés, Conditions morphologiques	2015	médiocre	bon	
FRFR473 La Rochette	2015	2015	bon	bon	SAGE et PGE Charente
FRFR473_1 La Cendronne	2027 Nitrates	2015	moyen	bon	
FRFR473_2 Ruisseau le Tarnac	2021 Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Flore aquatique, Benthos invertébrés, Ichtyofaune	2015	moyen	bon	
FRFR473_3 Le Tort	2027 Matières organiques, Nitrates, Métaux, Pesticides, Benthos invertébrés	2015	médiocre	bon	SAGE et PGE Charente Sage Seudre élaboration
FRFR645 La Livenne de sa source au confluent des Martinettes	2021 Matières organiques, Métaux, Pesticides, Flore aquatique	2015	moyen	bon	PGE ISLE - DRONNE Mis en oeuvre SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés Mis en oeuvre SAGE Isle - Dronne Élaboration
FRFR645_2 Ruisseau des Hauts Ponts	2021 Matières azotées, Matières organiques, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Flore aquatique	2015	moyen	bon	SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés Mis en oeuvre
FRFR289A La Mozenne	2021 Matières organiques, Métaux, Pesticides	2015	moyen	non classé	PGE ISLE - DRONNE Mis en oeuvre SAGE Isle - Dronne Élaboration
FRFR289B La Dronne du confluent de la Lizonne au confluent de l'Isle	2021 Matières azotées, Matières organiques, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Flore aquatique, Ichtyofaune	2015	moyen	bon	
FRFR289B_9 Le Larmet	2015	2015	bon	bon	
FRFR289B_12 Le Goulor	2015	2015	bon	bon	
FRFR546 La Mame	2021 Matières organiques, Métaux, Pesticides	2015	moyen	bon	
FRFR4_3 Etier de Maubert	2021 Matières azotées, Matières organiques, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Benthos invertébrés	2015	moyen	bon	SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés Mis en oeuvre

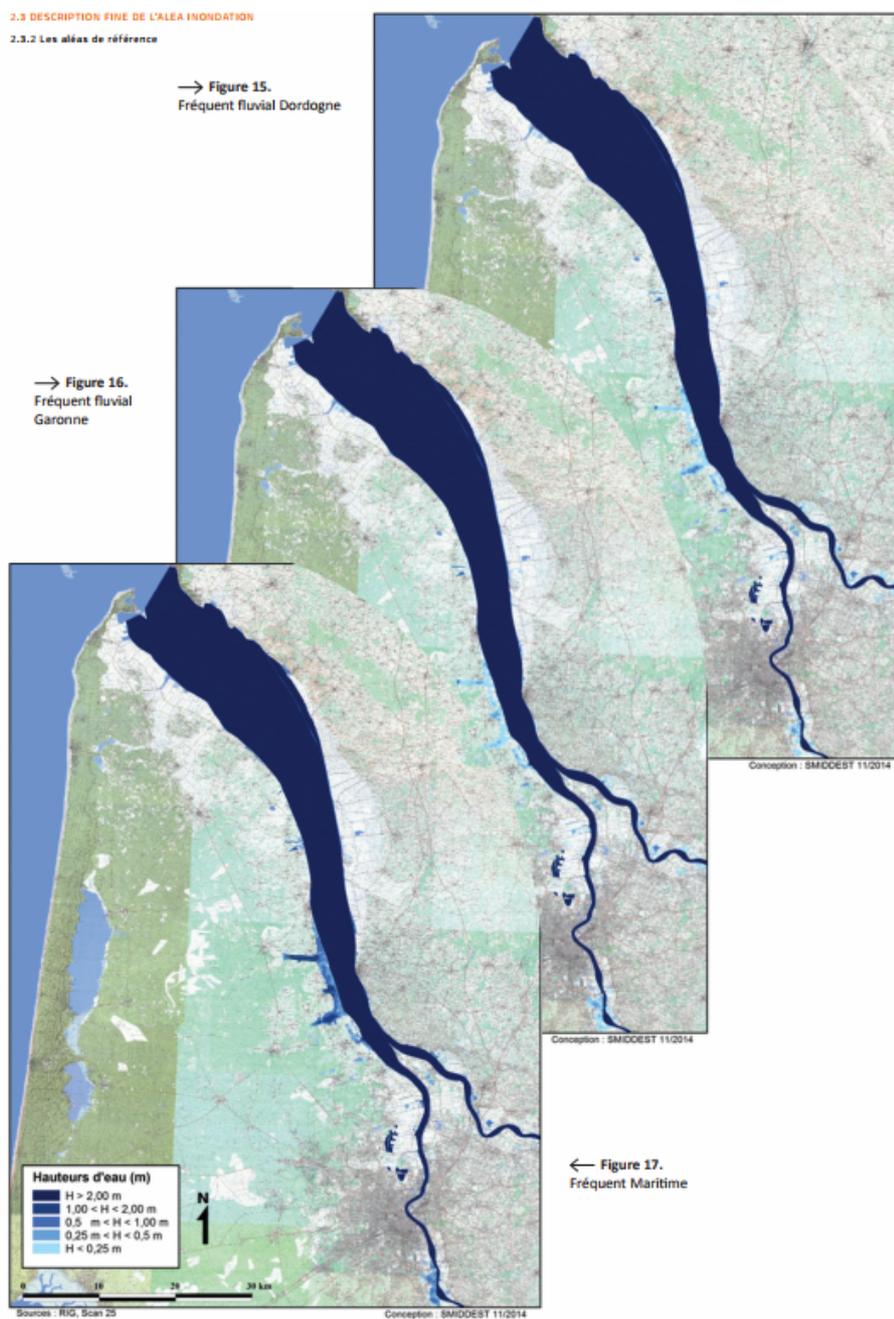


Annexe 8 - Les stations d'épuration

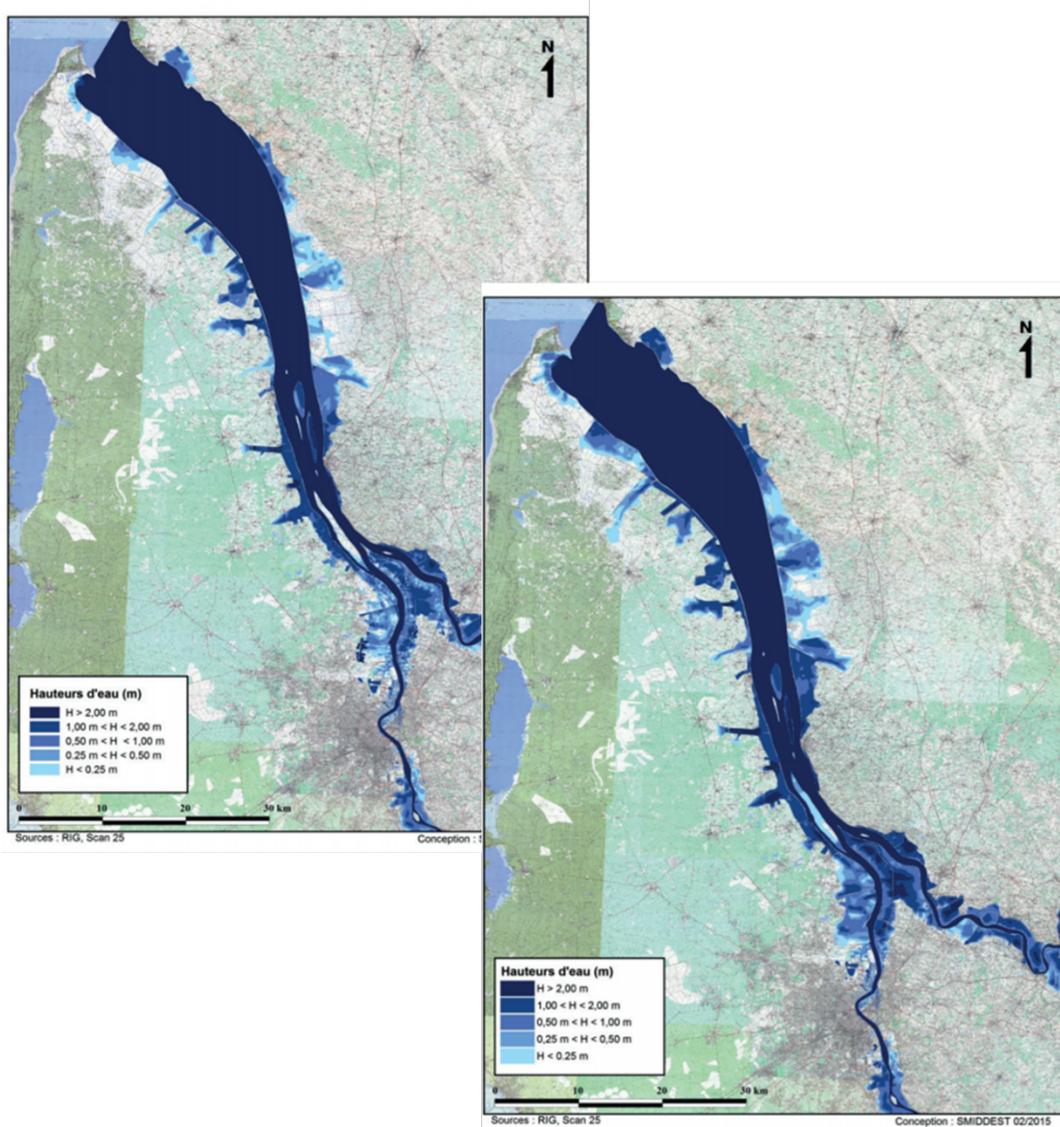
Commune	nb de STEP en activité	capacité nominale	STEP	Type de filière de traitement
Avy	1	320	0517027V001 AVY (Communale)	Filtres plantés de roseaux
Boisredon	1	140	0517052V002 BOISREDON , lieu-dit Le Brandard	micro station type Oxyfix
Bussac-Forêt	1	1550		lit bactérien
Cercoux	1	350	0517077V001 CERCOUX	Lagunage naturel
Chepniers	1	350	0517099V001 CHEPNIERS	Disques Biologiques
Chevanceaux	1	1100	0517104V001 CHEVANCEAUX	Boues activées
Clérac	1	500	0517110V001 CLERAC (Bourg)	Disques Biologiques
Clion	1	300	0517111V001 CLION SUR SEUGNE (Bourg)	Filtres plantés de Roseaux
Jonzac	1	15000	0517197V001 JONZAC Hors service depuis le 01 janvier 1993 0517197V004 JONZAC	
La Clotte	1	400	0517113V001 LA CLOTTE (Communale)	Filtres plantés de Roseaux
Léoville	1	220	0517204V001 LEOVILLE (CENTRE BOURG ET HAMEAU GODASSERIE)	Disques Biologiques
Lonzac	1	300	0517209V001 LONZAC (Communale)	Filtres plantés de Roseaux
Lorignac	1	350	0517210V001 LORIGNAC (Bourg, Villages Tirac et La Roche)	Filtres plantés de Roseaux
Mirambeau	1	2200	0517236V003 MIRAMBEAU	Lagunage naturel
Montendre	1	5200	(3) 0517240V002 MONTENDRE (VILLAGE VACANCES ET CAMPING) Hors service depuis le 01 janvier 1989 0517240V003 MONTENDRE (V.V. CROIX GENTE) Hors service depuis le 01 janvier 1989 0517240V004 MONTENDRE	Boues activées
Montguyon	1	8800	0517241V001 MONTGUYON (ABATTOIR MUNICIPAL) Hors service depuis le 01 janvier 1989 0517241V003 MONTGUYON (H.L.M.) Hors service depuis le 01 janvier 1988	Boues activées
Montlieu-la-Garde	1	1500	0517243V004 MONTLIEU LA GARDE	Boues activées
Mosnac	1		Lieu-dit Le vieux fief	Filtres plantés de Roseaux
Nieul-le-Virouil	1	230	0517263V001 NIEUL LE VIROUIL (BOURG)	Filtres plantés de Roseaux
Orignolles	1	450	0517269V001 ORIGNOLLES (communale)	Filtres plantés de Roseaux
Ozillac	1	220	0517270V001 OZILLAC (BOURG)	Filtres plantés de Roseaux
Pérignac	1	600	0517273V001 PERIGNAC	Lagunage naturel
Pons	1	13000	0517283V001 PONS Hors service depuis le 01 juillet 2003 0517283V003 PONS (COMMUNALE)	Boues activées
Saint-Aigulin	1	2500	0517309V001 ST AIGULIN (ECOLE ET GENDARMERIE) Hors service depuis le 01 janvier 1987 0517309V002 ST AIGULIN (VILLAGE DE VACANCES) Hors service depuis le 01 janvier 1989 0517309V003 ST AIGULIN	Boues activées
Saint-Bonnet-sur-Gironde	1	530	0517312V001 ST BONNET SUR GIRONDE Hors service depuis le 01 janvier 2015 0517312V002 SAINT BONNET SUR GIRONDE (Nouvelle Communale)	Lagunage naturel
Saint-Ciers-du-Taillon	1	390	0517317V001 ST CIERS DU TAILLON (BOURG)	Filtres plantés de Roseaux
Saint-Dizant-du-Gua	1	320	0517325V001 SAINT DIZANT DU GUA	Filtre à sable
Saint-Fort-sur-Gironde	1	800	0517328V001 ST FORT SUR GIRONDE (LOTISSEMENT M.F.C.) Hors service depuis le 01 janvier 2000 0517328V002 ST FORT SUR GIRONDE	Lagunage naturel
Saint-Genis-de-Saintonge	3	1300 60 230	0517331V002 ST GENIS DE SAINTONGE (ECOLE AGRICOLE ST ANTOINE) Hors service depuis le 01 janvier 1988 0517331V003 ST GENIS DE SAINTONGE (COMMUNALE) 0517331V004 SAINT GENIS DE SAINTONGE (SAINT ANTOINE) 0517331V005 SAINT GENIS DE SAINTONGE (le Pin)	Boues activées Filtre à sable Lagunage naturel
Saint-Georges-Antignac	1	195	0517332V001 SAINT GEORGES D'ANTIGNAC (bourg)	Filtre à sable
Saint-Seurin-de-Palenne	1	300	0517398V001 ST SEURIN DE PALENNE (Bourg)	Disques Biologiques
Saint-Simon-de-Bordes	1		0517403V001 SAINT SIMON DE BORDES (Cantine)	
Saint-Thomas-de-Conac	1	300		Lagunage naturel
Salignac-sur-Charente	1	500	0517418V001 SALIGNAC/CHARENTE (Bourg, Nodin, Monseuil)	Filtres plantés de Roseaux
Soubran	1	195	0517430V001 SOUBRAN Hors service depuis le 01 janvier 2007 0517430V002 SOUBRAN (Bourg)	Disques Biologiques



Annexe 9 – Cartes issues du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI 2016-2021)

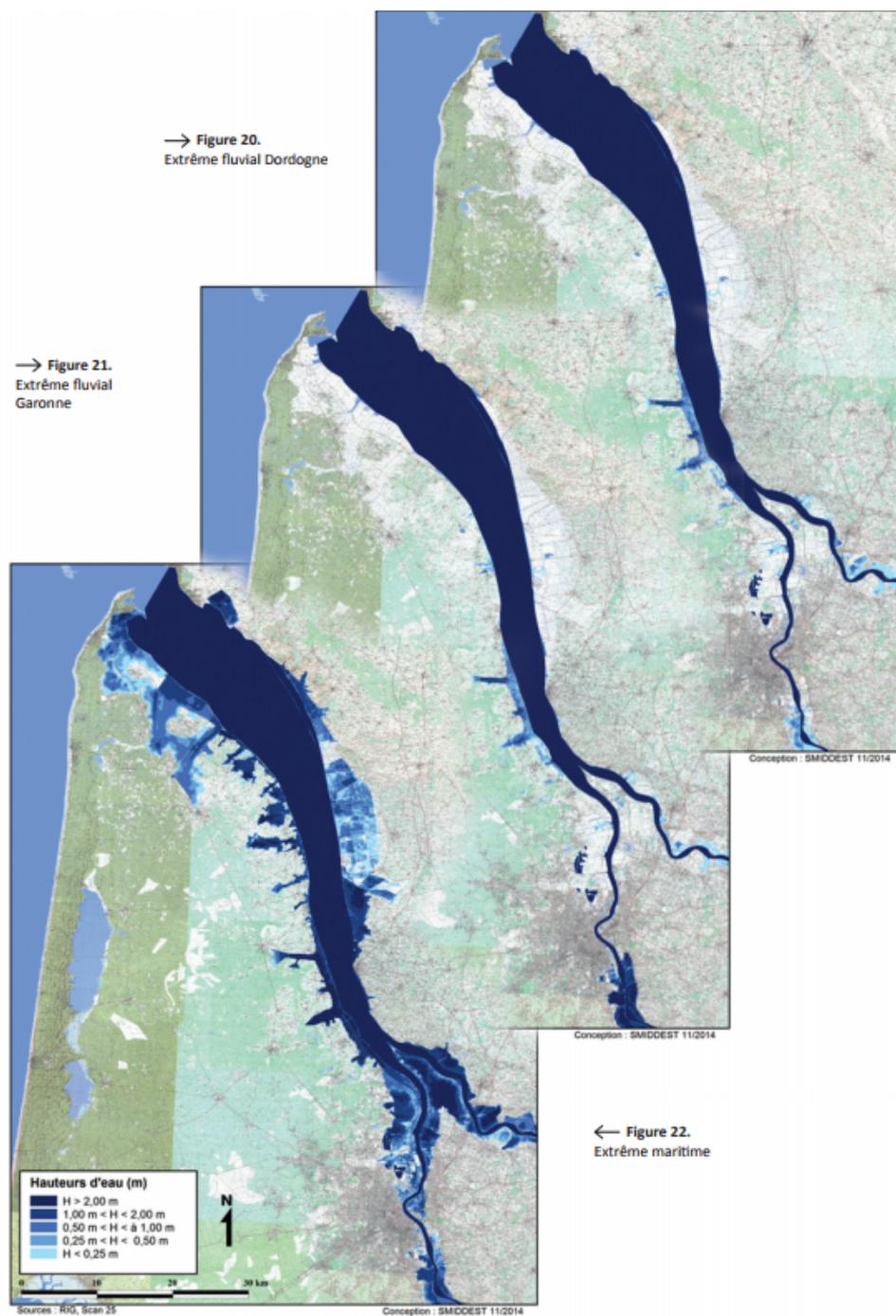


Aléa fréquent
Source : PAPI Estuaire de la Gironde, 2015

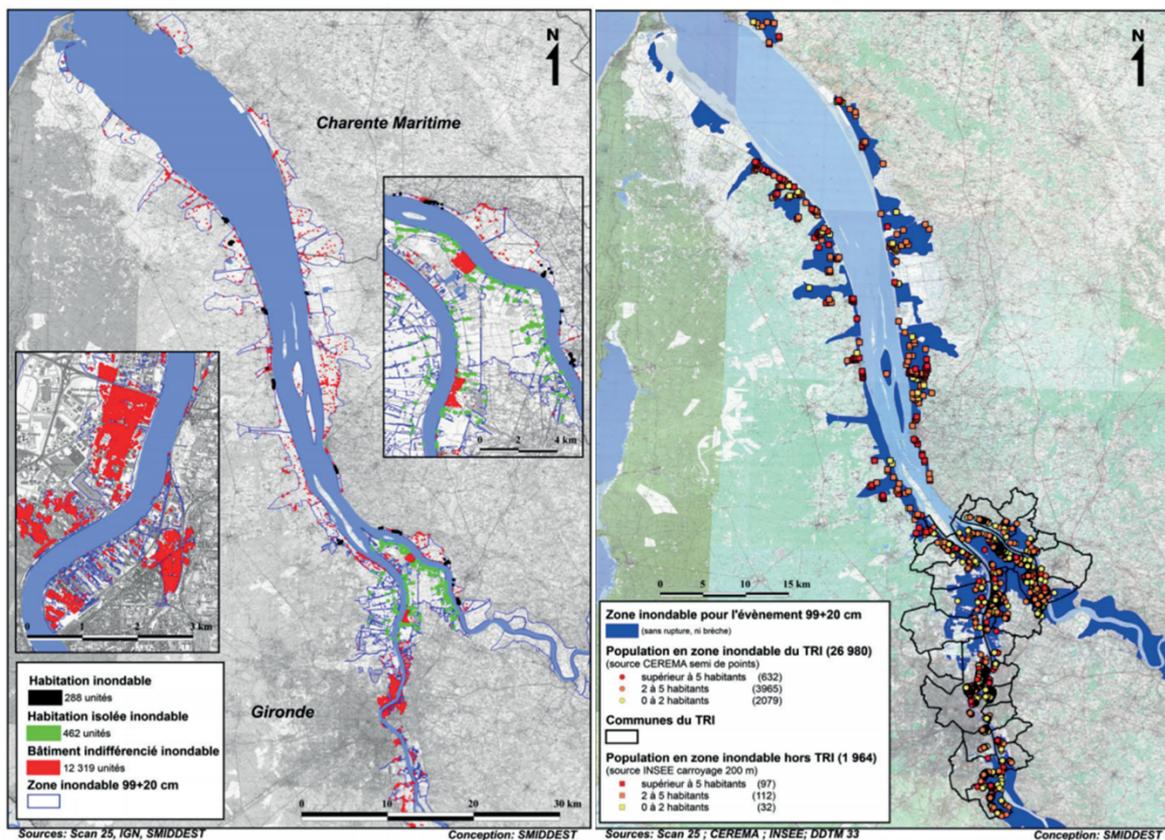


*Evènement tempête de 1999 + 20 cm (à gauche), +60 cm (à droite)
Source : PAPI Estuaire de la Gironde, 2015*



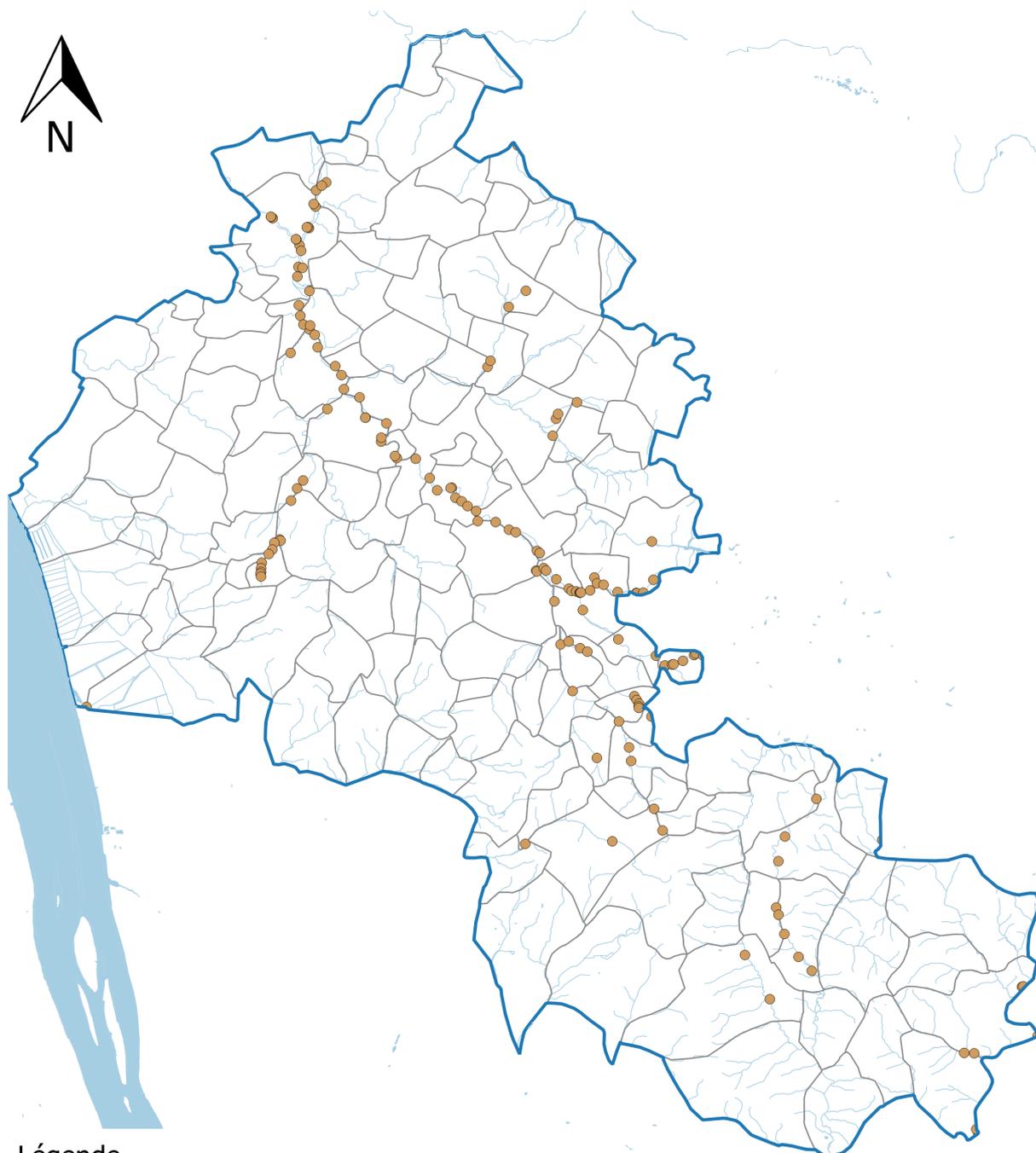


Aléa extrême
Source : PAPI Estuaire de la Gironde, 2015



*Vulnérabilité des habitations et bâtiments (à gauche). Population en zone inondable (à droite).
Source : PAPI Estuaire de la Gironde, 2015*

Annexe 10 : carte des obstacles à l'écoulement de l'eau



Légende

- Hydrographie
- périmètre Haute Saintonge
- Obstacle à l'écoulement : seuils, digues, absence de passe
- LIMITE_COMMUNE

0 5 10 km

Réalisation E2D, mai 2018
Source : BD carthage. Référentiel des obstacles à l'écoulement ONEMA

